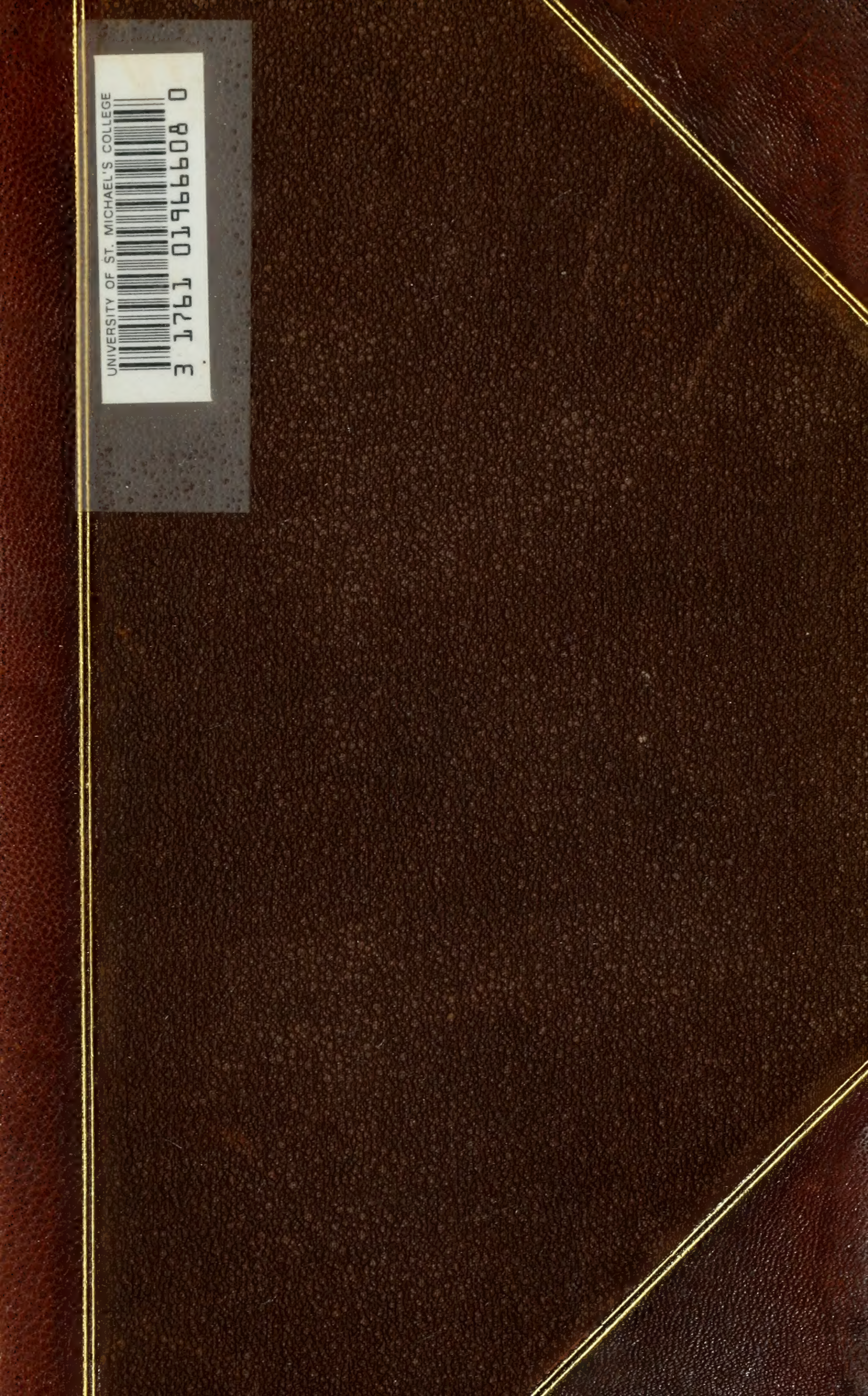

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966608 0





HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

PARIS — IMPRIMERIE E. MAUCHAUSSAT
32, BOULEVARD DE VAUGIRARD 32

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

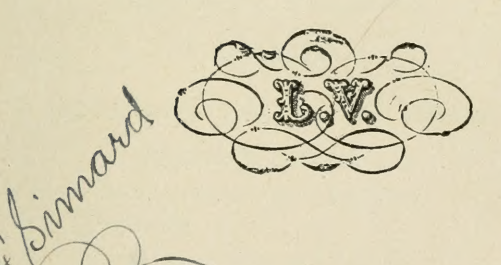
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY ET DE NEVERS, CHANOINE HONORAIRE
D'AJACCIO, DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME HUITIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1889

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

SECONDE PARTIE

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA CONVERSION
DE CONSTANTIN LE GRAND (AN 1-312).

FIN DE L'ÈRE DES PERSÉCUTIONS.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT URBAIN I (222-230).

§ I. ÉPÎTRE DE SAINT URBAIN I.

1. Notice de saint Urbain I, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Épître de saint Urbain I. — 3. Synchronisme.

§ II. MOUVEMENT INTELLECTUEL.

4. Travaux d'Origène. — 5. Épître de Jules Africain à Origène, au sujet de l'authenticité de l'histoire biblique de Suzanne. — 6. Réponse d'Origène. — 7. Le titre de *Pape* dans la primitive Église. — 8. Le droit exclusif de l'Église à l'interprétation et à la fixation du canon des Ecritures. — 9. Le docteur alexandrin Ammonius Saccas. — 10. Excommunication d'Origène.

§ III. SAINTE CÉCILE.

11. Persécution des légistes. — 12. Synchronisme. — 13. Les noces de la vierge Cécile. Conversion de Valérien son époux. — 14. Conversion de

PONTIFICAT DE SAINT URBAIN I (222-230).

§ I. Épître de saint Urbain I.

Notice de saint Urbain I d'après le *Liber Pontificalis.*

1. « Urbain, Romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Pontien. Ce vrai confesseur de la foi, siégea huit ans, onze mois et douze jours, sous le règne d'Alexandre Sévère, depuis le

consulat de Maxime et Elien (222), jusqu'à celui d'Agricola et Clementinus (230). Il renouvela en argent les vases sacrés de l'autel et fit faire vingt-cinq patènes de ce métal, pour les divers Titres de la ville. Par son enseignement, des multitudes d'âmes furent converties à la foi, et admises à la grâce du baptême. De ce nombre fut Valérien, d'origine patricienne, époux de la bienheureuse Cécile, que le saint pontife dirigea dans la voie du martyre. Un grand nombre d'autres lui durent de même cette palme glorieuse. En cinq ordinations, au mois de décembre, il imposa les mains à neuf prêtres, cinq diacres et huit évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la catacombe de Prétextat, sur la voie Appienne, le VIII des calendes de juin (24 juin 230). Le siége épiscopal demeura vacant durant trente jours. »

La demeure de Pontien, dans la région des *Urberavennates*, avait, on se le rappelle, abrité saint Calliste. Le fils de Pontien succéda au titre glorieux du pape martyr ; il ceignit cette couronne pontificale qu'il devait lui-même teindre de son sang. Le titre de *verus confessor*, donné par le *Liber Pontificalis* à saint Urbain I, n'est point, comme l'avait cru Tillemont, exclusif de celui de martyr. Saint Urbain confessa le nom de Jésus-Christ à deux reprises différentes, devant les juges de Rome [1], avant de consommer son sacrifice par le glaive. Nous avons rencontré, dans les Actes latins de saint Denys l'Aréopagite, cette même expression employée pour rappeler, d'une façon sommaire, les persécutions subies par le disciple de saint Paul antérieurement à son arrivée dans les Gaules. « Tillemont, dit fort judicieusement dom Guéranger, a voulu voir dans cette antonomase du *Liber Pontificalis* une raison de refuser à saint Urbain le titre de martyr, prétendant que le martyre de ce pape n'est appuyé que sur ses *Actes*, qui n'ont, selon lui, aucune autorité. Si Tillemont eut pris la peine de consulter les diverses éditions du *Sacramentaire* de saint Grégoire, qui représente la tradition de l'Église romaine sur les saints qu'elle honore, surtout quand ils ont été ses pontifes, il eût vu que saint Urbain, sous la

[1] Bolland., *Act. sanct.*, tom. VI, maii, pag. 7.

rubrique des calendes de juin, est constamment qualifié de pape et martyr [1]. » — La mesure du nouveau pape, relative à la substitution d'un métal précieux et résistant au verre, dont un décret de saint Zéphyrin avait recommandé l'usage pour les vases sacrés, indique, dans l'Église de Rome, un accroissement de ressources qu'il convient de noter. Au sein des catacombes, où saint Urbain I tenait le sceptre d'une royauté proscrite, affluaient des chrétiens opulents qui avaient à cœur de consacrer leurs richesses au service des autels. Nous en aurons bientôt un exemple dans la famille consulaire de la vierge Cécile et de son fiancé Valérien. Ce furent, sans nul doute, les pieuses largesses de ces riches Romains, qui permirent au pontife de relever ainsi la majesté des cérémonies saintes et l'éclat du culte divin. Les musées chrétiens de Rome possèdent encore aujourd'hui quelques spécimens des vases d'argent qui servirent au ministère ecclésiastique sur les autels des catacombes. On y remarque des amphores (*burettes*), où sont gravés soit les têtes de Notre-Seigneur et des Apôtres, soit le miracle des noces de Cana, quand l'eau fut changée en vin, à la parole du Fils de Dieu. Parmi ces vénérables reliques de l'Église primitive, on trouve des *colatoria* de dimensions diverses. Ces instruments, véritables *passoires*, servaient au diacre qui les plaçait au-dessus du calice, au moment où il versait le vin, pour retenir tous les corps étrangers qui auraient pu se trouver mêlés au liquide. Une cuiller à encens est surtout remarquable par sa forme : le manche, terminé en fer de lance, se divise dans toute sa longueur en douze médaillons carrés, qui rappellent les douze pierres précieuses du rational mosaïque, représentant les douze tribus d'Israël. Il y aurait, dans la reproduction de ces antiques monuments par l'orfèvrerie chrétienne de nos jours, quelque chose de moins arbitraire et de moins factice que les copies de style et d'époque postérieurs, dont le caprice des fabricants et un goût fort douteux encombrent nos églises [2].

[1] D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 22.

[2] La *Patrologie latine* (tom. CXXVII, col. 1327) reproduit un dessin exact de ces trois objets de l'ameublement des catacombes ; deux modèles d'amphore ou *burettes*; une cuiller pour l'encens et deux modèles de *colatorium*.

Épître de saint Urbain I.

2. Le *Liber Pontificalis* ne mentionne aucun décret rendu par le pape saint Urbain I. La mesure relative aux vases sacrés ne revêtit point le caractère d'une décision législative ; et, de fait, l'usage du verre se retrouve longtemps encore après cette époque, pour les vases sacrés proprement dits. Il est même resté licite jusqu'à nos jours, pour les burettes servant à contenir le vin et l'eau nécessaires au sacrifice. Quoi qu'il en soit, le *Corpus juris canonici* nous a conservé quelques fragments d'une Épître de saint Urbain, dont le texte entier se trouve dans les *Décrétales*. Sans prétendre attribuer à cette Épître une authenticité absolue, il serait cependant téméraire, en l'absence de tout moyen de contrôle, de la rejeter *a priori*. Nous avons eu jusqu'ici assez de preuves de la légèreté avec laquelle les critiques du XVII[e] siècle répudiaient les monuments de l'antiquité ecclésiastique, pour que cet exemple nous rende au moins plus circonspects. Voici les passages les plus importants de l'Épître *Ad omnes christianos*, de saint Urbain : « Frères bien-aimés, il convient aux disciples de Jésus-Christ d'imiter Celui dont ils ont l'honneur de porter le nom. Vous n'ignorez pas qu'une foule de chrétiens fervents ont maintenu, depuis les temps apostoliques, et maintiennent encore aujourd'hui, avec la grâce de Dieu, la pratique de la vie commune. C'est là un usage qui est surtout convenable à ceux qui ont été appelés à partager l'héritage du Seigneur ; je veux parler des clercs. La multitude des croyants, lisons-nous au livre des *Actes*, n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Aucun d'eux n'appelait sien ce qu'il possédait en propre ; tout était commun entre eux. Les possesseurs de maisons ou de champs les vendaient, en réalisaient le prix et venaient le déposer aux pieds des Apôtres [1]. Les prêtres [2], les clercs et les fidèles, comprirent donc tout d'abord qu'il y aurait pour chaque Église un avantage réel à ce que les trésors accumulés ainsi par leur charité fussent administrés par l'évêque. C'était assurer dans le présent et dans l'avenir une meilleure répartition de ces richesses, soit pour

[1] *Act.*, IV, 32-37. — [2] Quæstio : *Scimus vos non ignorare*, 37; quæstio 1, *Videntes autem sacerdotes*.

le plus grand éclat du culte divin, soit pour le plus équitable soulagement de chacun des frères. Les sommes provenant du prix des héritages et des maisons qu'ils donnaient, furent dès lors immatriculées à l'Église, qui pourvoyait ensuite à la subsistance de ceux qui s'étaient dépouillés en sa faveur. Or, dans chaque *parochia* [1], l'administration de ces fonds appartenait dès le principe, comme elle appartient encore et doit demeurer à l'avenir, aux évêques, qui tiennent la place des Apôtres. C'est sur ces fonds que les évêques, et leurs fidèles dispensateurs [2], doivent prendre ce qui est nécessaire à ceux qui veulent mener la vie commune. Ces trésors se nomment « oblations, » parce qu'ils ont été offerts au Seigneur. Ils ne doivent donc être employés à aucun autre usage qu'au service des autels, à l'entretien des fidèles qui vivent en communauté et à la subsistance des frères indigents. Ce sont en effet les *ex-voto* des pieux chrétiens, la rançon des péchés, le patrimoine des pauvres, remis au Seigneur pour cette unique destination. Si quelqu'un donc, ce qu'à Dieu ne plaise! en disposait autrement, qu'il tremble d'encourir la damnation d'Ananias et de Saphira, en se rendant coupable du même sacrilége. C'est là, frères, un exemple formidable. Nous ne devons point considérer les biens de l'Église comme des biens qui nous appartiendraient en propre [3]. Ils sont le patrimoine commun et l'oblation faite au Seigneur. C'est donc avec révérence qu'il convient de les dispenser fidèlement, sans les détourner jamais de leur usage légitime [4]. » Quelle que puisse être l'opinion qu'on adopte au sujet de l'authenticité d'une telle Épître, son opportunité à l'époque du pape saint Urbain

[1] Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer, à propos des Épîtres de saint Ignace, l'antiquité de cette dénomination. Disons seulement ici qu'une des raisons pour lesquelles on croyait devoir répudier l'authenticité du texte de saint Urbain I était précisément ce terme de *parochia*, auquel on assignait une origine beaucoup plus récente.

[2] *Episcopi et fideles dispensatores eorum.* Cette mention des *économes* de l'évêque paraissait aussi un anachronisme, avant la découverte des *Philosophumena.*

[3] 12, quæstio I. *Res Ecclesiæ non quasi.* — [4] Urbani *Epistola, Patrol. græc.*, tom. X, col. 135.

et la vérité doctrinale qu'elle énonce sont également incontestables.

3. Au moment où le roi spirituel des catacombes inaugurait son pouvoir de miséricorde, de charité et de paix, l'empereur Alexandre Sévère achevait son éducation, sous l'influence de Mammæa, sa mère. Le conseil de l'empire, où Domitius Ulpien occupait le premier rang, se composait de quinze autres jurisconsultes dont la plupart ont laissé un nom dans l'histoire. Pomponius, Modestinus, Venuleïus, Hermogène, Callistrate y siégèrent tour à tour. Chacun d'eux a laissé, dans le *Corpus juris civilis*, des traces de sa science du droit et des sentences qui font encore aujourd'hui autorité. Cependant, et c'est une remarque qui s'applique à tous les juristes en général et à Tertullien en particulier, la science des lois n'est pas toujours la notion saine et la claire perception du juste dans son essence. Ici s'appliquerait le mot de saint Paul : « La lettre tue et l'esprit vivifie. » Tertullien n'avait vu dans l'Évangile qu'un code dont il s'exagérait la rigueur littérale, sans tenir compte de l'esprit de divine mansuétude qui en était l'âme. Les juristes païens, dans les décrets et édits impériaux relatifs au christianisme, n'envisageaient que le texte de proscription, sous sa forme brute et radicale. Ils le maintenaient littéralement, sans songer à examiner s'il était conforme en soi aux principes essentiels de l'équité, de la morale, et de la justice distributive. Ces erreurs sont de tous les temps et de tous les régimes. L'infirmité humaine est telle que les plus fières intelligences ont besoin de s'appuyer sur un texte tout fait, pour se dispenser d'un examen individuel. Il en fut ainsi à l'époque d'Alexandre Sévère. La loi, d'accord avec les préjugés vulgaires, interdisait la profession du christianisme ; les hommes d'État et les jurisconsultes s'en tenaient au texte de la loi et l'appliquaient dans son sens le plus rigoureux, croyant peut-être de bonne foi servir ainsi les véritables intérêts de l'empire. L'histoire constate leur erreur ; elle est forcée de plus d'incriminer leur négligence. Oui, c'est un crime non pas seulement d'appliquer mais de laisser subsister à l'état latent et sans abrogation formelle des lois injustes. On fausse ainsi la conscience publique ; on laisse

Synchronisme.

suspendu le glaive de la loi sur la tête d'hommes innocents selon les règles de la justice immuable; on habitue les peuples à regarder la vertu ou le crime comme choses indifférentes en soi, dont la louange ou l'opprobre dépend d'une question de temps, de lieux et de personnes. Les sociétés dégénérées précipitent de la sorte leur décadence morale ; elles se surchargent de vieilles lois qu'on n'abroge jamais et auxquelles chaque année l'imprévoyance quotidienne en ajoute de nouvelles ; en sorte qu'à un moment donné, la même action que telle loi glorifiait devient un crime capital, vis à vis de tel autre code récemment en vigueur. La force brutale se trouve ainsi l'unique juge, comme elle reste l'unique ressource; jusqu'à ce que la nationalité elle-même s'effondre dans une irréparable ruine. On n'a pas suffisamment étudié, à ce point de vue, la responsabilité des juristes dans la chute de l'empire romain. La question mériterait pourtant d'être prise au sérieux. Pour ne pas retomber dans les fautes du passé, il est important de les connaître ; voilà pourquoi nous croyons de notre devoir d'indiquer ici, comme résultantes définitives de l'histoire, ces deux grandes données : La plus forte somme de vitalité appartient aux nations dont les lois sont à la fois et les plus équitables et les plus simples : La décadence naît du jour où l'on se prend à légiférer chaque matin sur des matières purement administratives, quand de simples réglements transitoires suffiraient, au lieu de consacrer toute sa science et toute son énergie à améliorer le texte des lois générales, en éliminant tout ce qui, dans la suite des âges, a pu s'y glisser de contraire aux principes de l'équité naturelle. Ce fut précisément l'erreur des jurisconsultes païens dans leur lutte contre le christianisme; et c'est là ce qui explique l'apparente contradiction entre les sentiments personnels d'Alexandre Sévère et les rigueurs exercées contre les chrétiens sous son règne. Ce prince aimait les maximes de l'Évangile. Le *laraire* de son palais ne renfermait pas seulement les statues des dieux et celles des empereurs qui avaient le mieux mérité du genre humain; Alexandre y avait placé l'image de Jésus-Christ lui-même, à laquelle il se plaisait à rendre les honneurs divins. En 218, quatre ans avant son élévation à l'empire, il avait

eu l'occasion de connaître à Antioche et d'apprécier le génie d'Origène. Mammæa avait envoyé à Alexandrie une escorte d'honneur pour lui amener le célèbre docteur chrétien. Origène demeura quelque temps près du futur empereur et de sa mère; il les entretint de la religion chrétienne, de la divinité de son origine, de la sublimité de ses dogmes et de la pureté de sa morale. Le jeune prince prenait plaisir à ces leçons, et si, dans la suite, il montra une telle horreur pour les dissolutions de son cousin Héliogabale ; s'il parut animé, dans tout le cours de sa vie, des vrais principes de l'humanité et de la justice, les contemporains, comme la postérité, en ont fait honneur à l'influence chrétienne de sa première éducation. Origène quitta Antioche, comblé des faveurs de ses hôtes augustes, et revint à Alexandrie se livrer à ses études de prédilection. Alexandre Sévère n'oublia jamais les entretiens de sa jeunesse avec le grand docteur alexandrin. Son admiration malheureusement tout humaine pour Jésus-Christ alla si loin, qu'il fit présenter au sénat de Rome la proposition d'admettre au rang des dieux de l'empire le fondateur d'une religion dont la morale était si pure. Le sénat voulut consulter les oracles sur cette impériale volonté ; mais, dit Lampridius, « leur réponse fut que, si l'on célébrait cette nouvelle apothéose, les temples seraient bientôt abandonnés et tous les hommes chrétiens. » Alexandre Sévère n'insista plus. Il se contentait de répéter à tout propos la maxime : « Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même ; » et il aimait à redire qu'il l'avait empruntée à la morale des chrétiens. Il la fit graver sur les murs de son palais et au front des édifices publics. Par son ordre, un héraut la proclamait au tribunal, chaque fois qu'on y prononçait la sentence d'un criminel.

§ II. Mouvement Intellectuel.

4. Cependant l'Orient, préoccupé de la gloire et de la réputation d'Origène, prêtait l'oreille aux accents de cet illustre maître du didascalée chrétien. Il avait récemment converti à la foi catholique un opulent alexandrin, nommé Ambroise, engagé dans les Travaux d'Origène

erreurs du gnosticisme. Ce nouveau disciple, ravi de l'éloquence et de l'érudition de son maître, stimulait encore l'ardeur naturelle d'Origène pour le travail. Il lui demanda un commentaire général de tous les livres de l'Écriture sainte ; le docteur se mit à l'œuvre et composa ses 'Εξηγήτικα, et la *Défense de la religion contre Celse le philosophe,* un de ses plus beaux ouvrages. Ambroise fournissait d'ailleurs à toutes les dépenses qu'occasionnaient ces travaux. Il avait partagé sa maison avec le grand docteur, pour être plus à portée de l'encourager dans ses études. Il avait mis à sa disposition sept secrétaires (*notarii*), chargés d'écrire sous sa dictée. Des transcripteurs (*librarii*), mettaient au net les premières épreuves des *notarii.* Enfin des copistes reproduisaient les exemplaires des mêmes ouvrages. Des sténographes recueillaient les instructions orales que le savant docteur donnait chaque jour à ses auditeurs. Origène revoyait leurs manuscrits, en présence de son ami, pendant les heures de repas, afin de ne pas perdre une seule minute de ce temps si précieux pour le génie. Origène se prêtait aux bienveillantes exigences d'Ambroise, qu'il appelait quelquefois en riant son *piqueur.* La multiplicité des travaux, la diversité des occupations exaltaient son imagination au lieu de l'épuiser. Il travaillait nuit et jour avec une ardeur incroyable. Sa constitution, quoique frêle et délicate, résistait néanmoins à des efforts si soutenus. C'est ainsi qu'il parvint à composer près de six mille ouvrages, en faisant entrer dans ce nombre ses homélies et ses lettres. C'est cette application infatigable qui le fit surnommer par ses contemporains χαλκέντερος (*aux entrailles de bronze*), ou *Adamantinus* (*le diamant*). A cette époque, les Églises de la Grèce étaient désolées par les ravages que faisaient dans leur sein les hérésies des Valentiniens, des Montanistes et de Noët. Les évêques de l'Hellade firent appel à Origène, ce prodige d'éloquence, en qui revivait la science des saints Pères, pour combattre les nouveaux sectaires. Il s'arracha donc à sa studieuse retraite, à ses laborieux exercices, pour se rendre à l'invitation de la charité. Ambroise ne voulut pas se séparer de son illustre ami et l'accompagna dans son voyage. Origène prit la route de terre et, remontant la Palestine, vint saluer saint

Alexandre, évêque de Jérusalem, et Théoctiste de Césarée, ses anciens hôtes. Démétrius, patriarche d'Alexandrie, lui avait remis à son départ des lettres de communion, dans lesquelles il faisait l'éloge du savoir et des vertus de son catéchiste. Les évêques de Palestine, dans leur admiration pour ce grand homme, voulurent l'attacher d'une manière plus particulière encore à l'Église que, simple laïque, il servait avec tant de gloire. Ils lui imposèrent donc les mains et l'ordonnèrent prêtre. Il avait alors quarante ans. Origène continua sa route : il vit à Nicopolis (l'ancien Emmaüs) le savant Jules Africain ; réduisit, à Éphèse, les hérétiques à un honteux silence ; ouvrit, dans chaque ville, des conférences avec les sectaires qu'il confondait par la clarté de ses arguments, et auxquels il ne laissait d'autres ressources que d'altérer le compte-rendu des controverses qui était rendu public, et de prêter au docteur catholique, dans ces relations falsifiées à dessein, des opinions ou des raisonnements qu'il n'avait pas émis, genre de calomnie dont ils ne se firent pas faute. Cependant Démétrius ayant appris, à Alexandrie, l'ordination d'Origène, écrivit aux évêques de Palestine pour se plaindre de cet acte irrégulier. Que ce fût la jalousie, comme l'indiquent Eusèbe et saint Jérôme, ou simplement le zèle pour la discipline ecclésiastique qui ait fait agir Démétrius dans cette circonstance, il est probable qu'on sera toujours réduit, sur cette question, à de simples conjectures. Quoi qu'il en soit, le patriarche d'Alexandrie fit entendre d'amères récriminations. Dans une sorte de lettre circulaire, il informa les évêques d'Asie qu'Origène, par une action jusque-là demeurée secrète, avait enfreint les lois de l'Église, et s'était frappé lui-même d'irrégularité. Alexandre répondit qu'il n'avait conféré le sacerdoce à Origène que sur des lettres de recommandation délivrées par Démétrius lui-même ; qu'il ignorait les faits articulés dans les lettres subséquentes du patriarche. On réussit, après des négociations assez longues, à calmer ce différend, et Origène revint à Alexandrie. Mais la paix dont il jouit ne fut pas de longue durée.

5. Jules Africain, qu'Origène rencontrait en Palestine, était un des plus savants prêtres de cette époque. Il naquit à Emmaüs, dont

Epître d Jules Afric à Origèn

ojet de henticité histoire olique uzanne.

Vespasien, au lieu d'une simple bourgade, avait fait une ville, sous le nom de Nicopolis. Elle avait été récemment brûlée par Quintilius Varus, gouverneur de Syrie. Jules Africain, député par ses compatriotes vers l'empereur Héliogabale, en avait obtenu le rétablissement. Les travaux de chronologie de Jules Africain l'ont rendu célèbre. Pour démontrer l'antiquité de la religion et la nouveauté des histoires païennes, il écrivit en grec, sa langue maternelle, une histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à la quatrième année du règne d'Héliogabale, l'an 221 de Jésus-Christ. Cet important ouvrage, qui existait encore au temps de Photius, est maintenant perdu [1]. Il écrivit encore un livre qu'il nomma *Cestes* ou *Ceinture brodée*, à l'imitation des *Stromates* de Clément d'Alexandrie et d'Origène. L'histoire naturelle, l'agriculture, la géographie, l'histoire, la géométrie, la médecine avaient fourni des matériaux à cet ouvrage qui ne nous est point parvenu. Une *Épître à Aristide*, dans laquelle Jules Africain cherche à accorder les deux généalogies de Jésus-Christ, selon saint Matthieu et selon saint Luc, a échappé au naufrage. « C'est, dit l'auteur, une tradition commune en Palestine, que Jacob et Héli étaient frères utérins. Héli étant mort sans enfants, Jacob épousa sa veuve et fut père de saint Joseph selon la nature, tandis qu'Héli l'était selon la loi [2]. » L'entrevue d'Origène et de Jules Africain donna naissance à une controverse philologique entre ces deux savants. Origène avait employé, devant Jules Africain, une citation tirée de l'histoire de Suzanne. L'Africain prétendit que cette partie du livre de Daniel était apocryphe. Nous avons encore les lettres échangées à ce sujet entre ces deux grands hommes. Voici celle de l'Africain : « A mon maître et à mon fils, l'illustre Origène, salut, de la part de l'Africain. Dans votre conférence publique avec Bassus, vous vous êtes appuyé d'une citation empruntée à l'histoire de Daniel. Je me suis incliné alors devant votre autorité, ainsi que je le devais.

[1] Les quelques fragments de la *Chronographie*, ou *Histoire universelle* de Jules Africain, qui ont été cités par les Pères, se trouvent réunis dans la *Patrologie grecque*, tom. X, col. 64-94.

[2] Julius Africanus, *Epistola ad Aristidem. Patrol. græc.*, tom. X, col. 53.

Cependant je m'étonne que vous ignoriez que cette partie du livre est apocryphe. Malgré le charme et l'élégance du récit, c'est une pièce controuvée et de fabrique récente; les preuves en sont nombreuses. D'abord, on y lit qu'aussitôt la condamnation prononcée contre Suzanne, Daniel, saisi soudain de l'inspiration divine, s'écria que la sentence était injuste. Or jamais, dans l'histoire authentique du prophète, on ne rencontre de ces inspirations subites; c'est toujours après des visions, des songes, ou des apparitions angéliques, qu'il prophétise. Ce n'est pas tout. Le jeu de mots qu'on lui prête en cette circonstance serait tout au plus digne du mime Philistion. A celui des deux vieillards qui déclare que l'abri où Suzanne fut surprise était un πρίνος (chêne), il répond qu'il sera lui-même πρίσθεις (brisé) par l'ange du Seigneur. A l'autre qui désigne cet arbre par le nom de σχίνος (lentisque), Daniel répond qu'il sera lui-même σχίσθεις (déchiré). Or ce jeu de mots ne saurait subsister que dans le texte grec, et n'a aucun rapport avec la langue hébraïque. D'ailleurs, comment accorder la vérité de la situation historique avec ce fabuleux épisode? Les fils d'Israël étaient alors captifs à Babylone; les Chaldéens les jouaient aux dés; on les tuait impunément sur les places publiques où leurs cadavres demeuraient sans sépulture; on leur enlevait leurs fils pour en faire des eunuques, et leurs filles pour en peupler les sérails. Voilà pourtant ceux que l'apocryphe auteur nous représente comme jouissant à Babylone du droit de vie et de mort! Il nous les montre portant une sentence capitale contre l'épouse de leur propre roi Joachim, dont le monarque babylonien aurait fait son associé au trône. Si l'on répond, pour atténuer la portée de cet argument, que le Joachim du récit apocryphe n'est pas le même que le roi de Juda de ce nom, je demanderai toujours d'où venaient à ce captif ce palais somptueux, ces magnifiques jardins? Enfin, et c'est le point principal, cet épisode manque complètement dans les exemplaires juifs de la Bible. J'ajouterai de plus que les écrivains sacrés n'ont point coutume de citer textuellement les paroles de leurs prédécesseurs. La richesse de l'inspiration divine ne leur permet pas cette ressource, qui est à l'usage de notre indigence.

Or, le récit apocryphe met dans la bouche de Daniel une citation empruntée à l'*Exode*, et lui fait dire aux vieillards la sentence de la loi : « Vous ne tuerez point l'innocent et le juste [1]. » Voilà les motifs qui me déterminent à rejeter comme apocryphe l'histoire de Suzanne, dont le style me paraît d'ailleurs différent du livre de Daniel. En vous soumettant mes scrupules à cet égard, je frappe à votre porte ; répondez-moi en me faisant entendre les paroles de la science, et instruisez-moi. Saluez vos hôtes, mes maîtres. Tous les savants de ce pays vous saluent. Courage et santé, tel est le vœu que je forme pour vous du fond du cœur [2]. »

onse gène. 6. La réponse d'Origène ne se fit point attendre. L'illustre docteur y développe quelques-unes des raisons que nous avons précédemment fait valoir nous-même [3], et prouve que la situation des captifs de Babylone n'excluait point l'exercice de leur autonomie. Comme les questions bibliques ont heureusement repris en France un intérêt qu'elles n'auraient jamais dû perdre, nous croyons utile de reproduire les principaux passages de cette Épître. Elle débute ainsi : « Origène à l'Africain. Frère bien-aimé, salut en Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils saint ! Vous m'exposez votre sentiment par rapport à l'authenticité de l'histoire de Suzanne, que les Églises adoptent dans leurs exemplaires des prophéties de Daniel. Votre lettre est courte, mais elle soulève en quelques lignes des questions fort complexes, qui demanderaient un volume d'explications. Je me rends la justice de confesser ici mon insuffisance, et j'avoue que je ne suis pas aussi docte qu'il le faudrait pour vous répondre. D'ailleurs, les quelques jours que j'ai passés à Nicomédie ne m'ont pas laissé tout le loisir nécessaire pour examiner chacune de vos objections et les résoudre. Ayez donc, je vous prie, égard à cette double considération, et accueillez avec indulgence mon Épître, en suppléant au besoin à ses imperfections et à ses lacunes. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que l'histoire de Suzanne et les autres fragments du livre de Daniel, qui manquent dans les

[1] Exod., XXIII, 7. — [2] Jul. Afric., *Epistol. ad Origen. Patrol. græc.*, tom. XI, col. 42-48. — [3] Cf. tom. III de cette *Histoire*, pag. 349-352.

exemplaires hébreux, se trouvent cependant dans les versions des Septante et de Théodotion ; c'est là où je les ai relevés pour les *Octaples*. Ce n'est pas d'ailleurs la seule divergence de ce genre. Ainsi, au livre d'Esther, la formule de la prière de Mardochée et de la reine manque dans les exemplaires hébreux. Je pourrais citer mille exemples analogues dans les livres de Job, de Jérémie, du Pentateuque lui-même. Si je ne le fais pas ici, ce n'est point que je dédaigne une telle étude. J'ai suffisamment prouvé le contraire, soit dit sans prétention aucune, quand, à force de peines, j'ai conféré toutes les éditions de la Bible, et scrupuleusement noté chacune de leurs variantes. Dans ce travail, j'ai pris les Septante comme base. Je le devais faire pour ne point introduire un texte subreptice, quand toutes les Églises du monde reçoivent cette version comme authentique. D'ailleurs, en agissant autrement, j'aurais fourni un prétexte à l'avidité méchante de ces critiques qui calomnient les plus saintes choses et incriminent tout ce qui s'élève au-dessus du vulgaire. Pour mon compte, je cherche à posséder l'ensemble des Saintes Écritures, de manière à pouvoir citer aux Juifs le texte qu'ils ont dans leurs exemplaires, sans m'exposer à invoquer devant eux un témoignage qu'ils n'admettent pas ; profitant au besoin des quelques passages qui manquent dans nos éditions et qui se trouvent dans les leurs. Si l'on se conformait exactement à cette règle dans les controverses entre chrétiens et juifs, on ne verrait pas ces derniers tourner en dérision notre foi, sous prétexte que nous n'avons pas la notion exacte des Écritures qu'ils admettent comme authentiques. Voilà pour ce qui concerne l'objection fondamentale, savoir que l'histoire de Suzanne ne se trouve pas dans les Bibles hébraïques. Quant au jeu de mots que vous traitez si sévèrement, et qui ne saurait, dites-vous, avoir eu d'équivalent en hébreu, la vérité est que nous ignorons complètement les termes hébraïques correspondant au grec πρῖνος et σχῖνος. Moi aussi je me suis préoccupé de ce passage, et, pour éclaircir mes doutes, je me suis adressé à plusieurs Juifs. Comment appelez-vous, dans votre langue, leur disais-je, les arbres qu'on nomme en grec πρῖνος et σχῖνος? Nous ne connaissons pas, me répondirent-ils, la

signification de ces mots grecs ; montrez-nous les arbres en question, nous vous indiquerons le nom qu'ils portent dans notre langue. Je les leur montrai. Ils me dirent alors que ces deux sortes d'arbres n'étaient nulle part inscrites dans l'Écriture, et qu'ainsi ils ignoraient quel nom elles avaient pu porter en hébreu; qu'on pouvait en ce cas recourir au vocabulaire syriaque ; que d'ailleurs les Rabbi étaient fréquemment obligés de composer en hébreu des mots nouveaux, pour désigner les objets dont la Bible ne fait point mention. Il est clair, par cette réponse, que les Juifs auxquels je m'adressais ne connaissaient point l'histoire de Suzanne ; mais il n'est pas moins évident qu'ils ignoraient les vocables hébreux correspondant aux termes grecs de πρίνος et de σχίνος, et que dès lors il était impossible de savoir si le jeu de mots auquel ces termes se prêtent a pu ou non exister dans la langue sacrée. Vous vous prononcez nettement pour la négative ; avez-vous, sur ce point, des données plus certaines? Il me souvient d'avoir conversé un jour avec le fils d'un Rabbi, destiné à succéder un jour à son père, et dont l'éducation avait été tout entière dirigée dans ce but. Il me disait que l'histoire de Suzanne était parfaitement authentique, et que la tradition avait même conservé le nom des deux infâmes vieillards, qui s'appelaient Sédécias et Achiab, les mêmes dont le prophète Jérémie fait mention quelque part [1]. J'ai connu un autre Hébreu qui me confirmait l'existence de cette tradition. Il ajoutait que les infâmes vieillards abusaient de leur influence religieuse pour déshonorer les victimes de leurs passions, et leur faisaient espérer qu'en se prêtant à leurs criminels désirs elles obtiendraient l'honneur de devenir mères du Messie libérateur. Mais puisque les Rabbi reconnaissent l'authenticité de cette histoire, me demanderez-vous, pourquoi l'ont-ils rayée des exemplaires de leurs Bibles ? La réponse est fort simple. Tout ce qui renferme un blâme contre les anciens, les princes et les juges est soigneusement dérobé à la connaissance du peuple, par les Rabbi. Ils relèguent ces témoignages accablants dans leurs archives secrètes (ἀποκρύφοις). Je pour-

[1] Jerem., XXIX, 22.

rais citer à l'infini les exemples de ces dissimulations intéressées. Ainsi saint Paul nous apprend que parmi les prophètes, « les uns ont été lapidés, d'autres sciés en deux, d'autres décapités. » Nous savons de plus par la tradition qu'Isaïe fut réellement scié en deux : est-ce que les Écritures nous le disent? On a donc supprimé des Livres canoniques tout ce qui avait rapport aux barbares supplices que les Juifs firent subir aux prophètes; et c'est dans le même but, qu'on a retranché cette histoire de Suzanne, où des juges d'Israël se montrèrent dignes d'être princes à Sodome. L'objection tirée du mode d'inspiration qui saisit soudain Daniel, en face du tribunal inique, sans être précédée de songes, de visions ou d'apparitions angéliques, ne saurait nous arrêter beaucoup, quand l'Apôtre nous apprend que Dieu s'est communiqué aux prophètes, non par un seul mode d'inspiration, mais qu'il leur a parlé *multifariam multisque modis*. Pourquoi restreindre l'inspiration de Daniel à un mode unique et déterminé? Il n'est pas exact non plus de prétendre que les écrivains sacrés ne citent jamais textuellement des paroles empruntées à leurs prédécesseurs. Cette affirmation m'a étonné sous la plume d'un homme aussi versé que vous l'êtes dans la science de l'Écriture. Est-il un seul fidèle qui ne sache qu'une des plus magnifiques prophéties d'Isaïe se trouve reproduite mot à mot par Michée? Voici ce passage : « Aux derniers jours, la montagne du Seigneur sera resplendissante de lumière; la maison de Dieu s'élèvera au sommet des monts et dominera les vallées. Toutes les nations, tous les peuples se mettront en marche et diront : Venez, gravissons la montagne du Seigneur, entrons dans la maison du Dieu de Jacob. Il nous fera connaître sa voie, et nous la suivrons. Car c'est de Sion que sortira la loi, et le Verbe du Seigneur se manifestera à Jérusalem. Il sera juge parmi les nations, il étendra sa juridiction sur un peuple immense [1]. » Vous pourrez trouver, dans les derniers chapitres d'Ézéchiel, et çà et là dans Jérémie, des citations textuelles du livre de Moïse. Je les aurais relevées pour vous les transmettre, si la brièveté de mon

[1] Isa., II, 2 et seqq.; Mich., IV, 1 et seqq.

séjour à Nicomédie m'en eût laissé le temps. Mais, dites-vous, comment les captifs de Babylone avaient-ils conservé, dans les [illegible] autonomie ? Comment s'en trouvait-il [illegible] [illegible] Je vous répondrai par l'autorité du livre de Tobie. Les Juifs ne l'admettent point, il est vrai ; mais nos Églises le reconnaissent comme canonique et vous l'approuvez vous-même, puisque c'est par lui que vous avez appris que les Chaldéens jouaient aux dés leurs prisonniers hébreux, les tuaient impunément et laissaient leurs cadavres sans sépulture dans les places publiques. Or Tobie, captif lui-même, avait réuni une fortune considérable, quand il fut intendant de Némessar. Le neveu de Tobie, Achiachar, autre captif, était ministre du roi Acherdon (Assaraddon), qui l'avait fait « son garde du sceau [1], le dispensateur de ses trésors, et l'administrateur de ses domaines. » Néhémias n'était-il pas, dans les mêmes conditions, attaché à la personne du roi Artaxercès? Qu'y a-t-il donc de si étonnant à ce qu'un Juif du nom de Joachim, pendant la captivité de Babylone, ait possédé une maison, un domaine, un jardin, vaste ou non, car l'Écriture ne nous en indique pas l'étendue? Une homonymie purement fortuite vous fait prendre ce Joachim pour le roi de Juda. Je n'insiste pas sur l'équivoque. Mais j'affirme qu'il n'y a rien d'étrange, ni même d'insolite, à ce que le roi babylonien ait laissé à une grande nation comme le peuple Juif la faculté de s'administrer d'après ses propres lois, pendant la période de la transmigration. J'ai visité les contrées habitées par les Juifs, et je suis témoin qu'aujourd'hui-même, pourvu qu'ils paient le didrachme aux empereurs romains, César laisse à leur ethnarque la même autorité dont il jouirait s'il était réellement roi des Juifs. Leurs jugements se rendent encore aujourd'hui, au sein de leurs assemblées, dans les formes prescrites par la loi. Ils prononcent même quelquefois des condamnations à mort, non pas qu'ils en aient le droit absolu, mais César ne l'ignore pas et les laisse faire. J'ai habité longtemps la Palestine, et je puis

[1] *Custos annuli.* (Tob., I, 22.)

vous certifier ces faits. Remarquez pourtant que les Juifs ne comptent plus aujourd'hui que deux tribus, Juda et Benjamin; [illegible], quelques débris de la tribu de Lévi : tandis que, [illegible] la captivité de Babylone, [illegible] et les deux de Juda formaient une population beaucoup plus considérable. Les rois d'Assyrie avaient donc tout intérêt à les attacher à leur empire, en leur laissant la consolation de suivre leurs coutumes et leurs lois héréditaires. En terminant votre lettre, vous dites que l'histoire de Suzanne n'est pas du même style que le reste du livre de Daniel. Je ne puis partager ce sentiment. Il faudrait ici, après tant de récriminations dont ce précieux épisode a été l'objet, en reprendre chaque mot pour en développer le sens et en faire goûter les merveilleuses beautés. C'est là un sujet qui ne peut manquer de fixer un jour l'attention des admirateurs de la divine parole. Pour le moment, je me borne à cette réponse. Tel est le son qu'a fait vibrer votre main amie, en frappant à mon humble porte. Plût à Dieu qu'il y ait pour vous quelque profit intellectuel dans ma réponse! Je ne me flatte pas au point de le prétendre. Ambroise, mon maître et frère saint, qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui l'a revue tout entière et corrigée à son gré, vous salue. Son épouse très-fidèle, Marcella, ainsi que ses enfants, et Anicet, vous saluent. Saluez notre excellent pape (καλὸν ἡμῶν πάπαν) Apollinaire, et tous ceux qui nous aiment [1]. »

7. Apollinaire, dont le nom est salué si respectueusement par Origène, était l'évêque d'Hiérapolis, l'auteur d'une Apologie adressée à Marc-Aurèle, dont nous avons parlé plus haut. Le titre de *Pape* (père), était à cette époque donné indistinctement à tous les évêques, on le trouve même attribué quelquefois à de simples prêtres [2]. « Chez les Grecs, dit M. Martigny, cette qualification est commune aux uns et aux autres, mais avec une prononciation et une inflexion différentes : πάπας pour les évêques, παπάς pour les

[1] Origen., *Epistola ad Africanum. Patrol. græc.*, tom. XI, col. 48-85. On sait que le mot grec πάπας signifie « père. »

[2] Le nom de *Popes* que les Russes donnent à leurs prêtres représente assez exactement la valeur phonique du second vocable.

prêtres. Peu à peu, dans l'Église orientale, cette dénomination fut étendue aux clercs inférieurs : un lecteur est appelé *pape* dans une *Novelle* d'Alexis Comnène. Mais enfin, à une époque qu'il n'est pas facile de déterminer, le nom de *pape* fut réservé, principalement dans l'Église latine, au pontife romain, à l'exclusion de tous les évêques. Le premier exemple que nous ayons du titre de pape, attribué par antonomase au souverain pontife, est tiré du concile de Tolède, tenu en 405. Et depuis, nous le voyons ainsi qualifié dans les auteurs du VIe siècle, entre autres Ennodius, saint Avit, Cassiodore, Liberat, etc [1]. Auparavant, le nom de pape n'était, pour le souverain pontife comme pour les autres, qu'une marque d'affection filiale que lui donnaient les fidèles. Ainsi, dans une inscription catacombaire, le diacre Severus appelle ainsi Marcellin, qui siégeait de 296 à 304, et avec la permission duquel il avait ouvert dans le κοιμητηρίον une double chambre avec arcosolium et lucernaire, pour sa propre sépulture et celle des membres de sa famille, IVSSV PAPAE SVI MARCELLINI [2]. » Plus tard, sous le pontificat de saint Damase I (366-384), Philocalus, cet épigraphiste si longtemps inconnu, dont M. de Rossi a retrouvé les titres de gloire, inscrivait ces paroles en caractères damasiens, dans la catacombe de Calliste : FVRIVS DIONISIVS FILOCALVS SCRIBSIT DAMASI SVI PAPAE CVLTOR ATQVE AMATOR [3]. Quoi qu'il en soit de la date précise où ce terme générique de paternité fut réservé exclusivement aux souverains pontifes, il est certain que le nom de père fut donné aux évêques dès les premiers siècles de l'Église, absolument comme nous le leur donnons encore aujourd'hui. Il est certain que la paternité suréminente du successeur de saint Pierre le fit désigner par Tertullien lui-même sous les différents titres de « Pontife suprême, » *Summus pontifex*, et d' « Évêque des évêques, » *Episcopus episcoporum*. Avec la succession des temps, le πάπας grec, transporté dans la langue latine sous la forme

[1] Cf. Benedict. XIV. *De Synodo diœcesana*, lib. I, cap. III, n. 4. *Theolog. cursus completus*, tom. XXV, col. 814.

[2] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, tom. I, Prolegom., pag. 115.

[3] Id., *ibid.*, pag. 56; Martigny, *Dict. d'antiquités chrétiennes*, pag. 502, 503.

actuelle de *Papa*, se présenta à l'esprit comme un diminutif à double consonnance, dont la signification étymologique était : *Pater patrum*, « Père des pères. » C'est en ce sens qu'il a été adopté par l'Église, pour devenir la qualification exclusive du vicaire de Jésus-Christ, Verbe incarné, par lequel, comme dit S. Paul, tous les chrétiens ont le privilége de saluer Dieu sous le nom de *Abba Pater* [1].

8. Ces notions d'archéologie sacrée nous ont éloignés un instant du débat engagé entre Origène et Jules Africain. On a déjà pu remarquer, dans la correspondance échangée entre les deux docteurs, l'importance que les études bibliques avaient de leur temps. La méditation et la lecture des Livres saints étaient tellement familières aux simples fidèles qu'Origène constate, comme un fait de notoriété publique, la concordance de deux passages prophétiques, reproduits simultanément dans le livre d'Isaïe et dans celui de Michée. Nous sommes encore bien loin aujourd'hui de cet heureux âge où la parole divine était l'objet d'une étude et d'une attention universelles ! Sous ce rapport, notre siècle a beaucoup à apprendre. L'obligation pour nous est la même que pour les chrétiens de la primitive Église; avec cette différence à notre avantage qu'aujourd'hui le texte autorisé des Livres saints se trouve partout, tandis qu'à l'époque de Jules Africain, outre la rareté des exemplaires, la fixation du Canon des Écritures n'était pas encore définitivement prononcée. A ce point de vue, la controverse dont nous avons présenté l'analyse offre un intérêt considérable. L'Église catholique exerçait alors, comme elle exerce aujourd'hui le droit absolu de prononcer sur l'authenticité des Livres saints. Ce droit elle ne le reconnaissait ni aux Juifs, dont le catalogue plus restreint avait subi les retranchements d'un esprit de secte; ni aux hérétiques dont Tertullien disait : *Jus ad Scripturas hæreticis non competit.* Nulle alliance donc n'était dès lors ni légitime, ni praticable entre les hébreux, les sectaires et les catholiques, pour une interprétation en commun des Livres saints. Depuis Papias qui donnait aux Ecritures le nom de Λόγια parce qu'elles sont la mani-

[1] Rom., VIII, 15.

festation du Λόγος Verbe divin descendu sur la terre pour nous en donner le véritable sens; depuis saint Augustin qui disait : « Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne me l'expliquait; » jusqu'au Concile de Trente, dans son immortel décret : *De editione et usu Sacrorum Librorum* [1], l'Église catholique a toujours maintenu son droit strict, inviolable, absolu. Disons d'ailleurs que la prétention de ceux qui solliciteraient d'elle le contraire équivaudrait à une demande formelle d'abdication. Si Jésus-Christ est le Verbe de Dieu; s'il a institué l'Église sur le fondement immuable de la « Pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point; » il est évident que la Bible, parole écrite du Verbe, appartient exclusivement à Jésus-Christ, et par conséquent à l'Église instituée par Jésus-Christ pour « enseigner toutes les nations. » Voilà ce qu'on savait et ce qu'on pratiquait au temps d'Origène. Voilà ce qu'il nous faut aujourd'hui réapprendre et surtout pratiquer. La Bible, entre les mains d'un hérétique quelconque qui l'interprète à sa guise, sans autre préoccupation que celle de son libre arbitre; ou, si l'on veut, la Bible entre les mains d'un savant quelconque, qui n'y cherche qu'un parfum littéraire et une étude purement philologique, n'est plus qu'un livre antique ou curieux, comme serait un texte de Sanchoniaton ou des Védas. Pour rayonner sur les âmes comme doctrine de salut, comme enseignement pratique du vrai, du beau et du bien, il faut aux Λόγια le Λόγος, à la parole muette son commentaire vivant, à l'Évangile de Jésus-Christ l'autorité dogmatique de l'Église instituée par Jésus-Christ. Aussi Origène insiste près de l'Africain sur cette autorité des Églises, dont la majorité admettait déjà de son temps l'histoire de Suzanne au nombre des Écritures canoniques. Cette observation domine toute la controverse. Ainsi qu'on l'a vu d'ailleurs, l'autorité prééminente et souveraine de l'Église n'exclut nullement l'étude particulière, l'investigation individuelle, les efforts de l'intelligence privée. L'exemple d'Origène qui passa vingt années à conférer ligne à ligne, mot à mot, lettre à lettre, tout l'ensemble des

[1] *Concilii Tridentini canones et decreta*, sessio IV. *De Canonicis scripturis.*

Écritures, et qui employa toute sa vie à commenter le texte sacré dans ses Ἐξηγήτικα, prouverait surabondamment cette thèse, s'il était nécessaire de la démontrer.

9. En dirigeant tout l'effort de son intelligence vers ce but presque exclusif, le docteur alexandrin ne faisait que suivre les traces d'un des maîtres du didascalée, contemporain de Clément, peut-être son collaborateur. Nous voulons parler d'Ammonius Saccas. L'origine et l'éducation première d'Ammonius ne semblaient point l'appeler à la destinée que la Providence lui réservait. Il commença par être portefaix, dans le quartier du *Bruchium*. De là le surnom de *Saccas*, souvenir des sacs de blé qu'il chargeait sur ses épaules et déposait à bord des navires expédiés d'Alexandrie pour l'approvisionnement de Rome. Les parents d'Ammonius n'avaient pu donner à leur fils une autre profession; c'était la leur: mais ils avaient le bonheur d'être chrétiens, et, en élevant Ammonius dans l'amour de Jésus-Christ, ils firent plus pour lui que s'ils lui eussent légué des trésors. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, dit le Sauveur, et tout le reste vous sera ajouté par surcroît. » Cette parole se vérifia, au pied de la lettre, pour Saccas. Sa modeste industrie le mena à une fortune considérable; il devint l'un des plus riches habitants d'Alexandrie. Comment la science lui vint-elle avec la richesse? Les fragments de sa biographie, conservés dans le *Myriobiblon* de Photius, ne nous l'apprennent point. Quoi qu'il en soit, l'ancien portefaix ouvrit, dans ses jardins du Bruchium, une école de philosophie chrétienne, où les disciples accoururent en foule. Origène, Hiéroclès, qui devint plus tard évêque d'Alexandrie, Plotin, Herennius, Longin se faisaient gloire de suivre ses leçons. Saccas s'était proposé pour but de concilier les doctrines de Platon avec celles d'Aristote, et de les faire servir toutes deux à la glorification de l'Évangile. Cette vue est à elle seule un trait de génie. La méthode scolastique à laquelle la théologie doit tant de chefs-d'œuvre, fut empruntée, comme chacun le sait, à la philosophie d'Aristote. Quand la Renaissance abandonna la scolastique pour inaugurer dans l'enseignement la méthode platonicienne dont le règne exclusif persiste

encore, on crut à un progrès. Ce n'était qu'un changement. Le progrès véritable ne saurait consister que dans l'alliance parfaite entre les deux méthodes. Répudier l'une et adopter l'autre, ou réciproquement, c'est couper en deux, pour en sacrifier une moitié, l'instrument philosophique qui nous sert à démontrer la vérité, au lieu de réunir les deux parties ensemble et d'avoir sous la main l'instrument complet. Nous ne saurions trop déplorer la perte des ouvrages dans lesquels Ammonius Saccas développait sa théorie. Saint Jérôme et Eusèbe s'accordent à louer l'élégance du style et l'élévation des pensées d'un de ses traités intitulé : *Conformité de Moïse avec Jésus-Christ.* Nous ne le possédons plus. Porphyre disait d'Ammonius Saccas qu'il était « le plus grand de tous les philosophes contemporains. » — « En ce siècle, disait Longin, la plus haute intelligence qui ait paru fut Saccas. » Un tel concert d'éloges, émanés de témoins placés à des points de vue si divers, nous donne l'idée de la valeur philosophique de ce grand docteur. « Les aristotéliciens et les platoniciens, dit Hiéroclès, semblaient s'être donné pour mot d'ordre d'opposer l'un à l'autre Platon et Aristote, cherchant de préférence dans leurs ouvrages les maximes divergentes pour en faire saillir les contrastes, falsifiant au besoin les textes, afin que l'opposition fût plus flagrante. Cette lutte, devenue classique dans les écoles, dura jusqu'à l'apparition du disciple de Dieu, Ammonius d'Alexandrie. Vraiment inspiré, cet homme admirable aperçut enfin la lumière de la véritable philosophie. Il prit son essor, et, planant au-dessus des vaines disputes de parti, il pénétra jusqu'au cœur des deux méthodes, en fit saisir la conformité et enseigna à ses auditeurs, Plotin, Origène, ainsi qu'à une foule d'autres illustres disciples, les règles d'une saine philosophie, dégagée de toutes les inutiles controverses. » Hélas ! le secret de ce maître alexandrin est perdu. Dieu sait pourtant quel besoin nous aurions aujourd'hui d'un second Ammonius, pour compenser la perte du premier. Il ne nous reste plus de lui qu'un ouvrage

[1] Hierocles, *de Providentia,* citatus a Phot., Myriobiblon, codex 251 ; *Patrol. græc.,* tom. CIV, col. 77.

fort important d'ailleurs, mais complétement étranger aux spéculations de la philosophie. C'est une *Harmonie des Évangiles* [1], dont Victor de Capoue, au VIe siècle, entreprit une traduction latine. Le texte évangélique y est absolument semblable à celui que nous possédons aujourd'hui. Par conséquent, l'Évangile n'était point flottant à l'état d'un petit livret auquel chaque chrétien, comme le prétendent nos modernes rationalistes, ajoutait à son gré les passages intéressants qu'il rencontrait dans d'autres exemplaires. Les faits viennent ainsi successivement démentir toutes les hypothèses de l'incrédulité, et renverser les arguments d'une critique aussi prétentieuse que frivole.

10. Cependant l'Orient, préoccupé de la gloire et de la réputation d'Origène, se passionnait dans la discussion qui venait de s'élever à Alexandrie au sujet de ce grand homme. Un concile des évêques de la province, présidé par le patriarche Démétrius, avait d'abord examiné l'affaire de son ordination. Il avait été décidé qu'Origène ne serait pas déposé du sacerdoce, mais qu'il s'éloignerait d'Alexandrie, et n'aurait plus la faculté d'y continuer ses leçons. Le célèbre catéchiste n'avait pas attendu le résultat des opérations de l'assemblée; il s'était d'avance retiré en Palestine, laissant la direction des catéchumènes à Héraclas, son disciple. L'affaire ne devait pas en rester là. Dans le nombre prodigieux d'ouvrages sortis de la plume du docteur alexandrin, on crut remarquer de nombreuses erreurs. Étaient-elles le fait des hérétiques qui les y avaient interpolées à son insu; étaient-elles de simples hypothèses que sa riche imagination avait pris plaisir à créer sur des points non encore définis; étaient-elles enfin le fruit de la faiblesse humaine à laquelle les plus beaux génies doivent payer leur tribut, aussitôt qu'ils s'écartent des règles tracées par l'Église? Quoi qu'il en soit, examinées dans un second concile rassemblé de nouveau à Alexandrie par les soins et sous la présidence de Démétrius, elles furent jugées assez graves pour amener la déposition

[1] Ammonius Saccas, *Evangelica harmonia;* Victor Capuanus, *Patrol. lat.*, tom. LXVIII, col. 255.

et même l'excommunication d'Origène. Saint Jérôme, en embrassant avec chaleur la défense du savant alexandrin, nous apprend que Rome et les évêques de l'Église universelle adhérèrent aux actes du concile d'Alexandrie. La Palestine, l'Arabie et la Phénicie seules se refusèrent à croire à la culpabilité d'Origène. Il est de fait que cet illustre docteur, en apprenant sa condamnation, écrivit aux Églises d'Égypte une lettre, dans laquelle il s'exprime d'une manière orthodoxe sur tous les points contestés, et demande qu'on ne le rende pas responsable des interpolations faites à ses écrits. Ces témoignages spontanés d'attachement à la vérité catholique suffirent aux amis d'Origène pour soutenir son innocence. Néanmoins voici quelques-unes des doctrines erronées qu'on lui attribuait. Elles sont pour la plupart extraites de son livre Περί Ἀρχῶν ou *des Principes*. Il y est dit : 1° Que la matière a été créée de toute éternité ; qu'après ce monde il y en aura plusieurs autres, de même qu'avant lui beaucoup d'autres ont existé, Dieu n'étant jamais oisif et ne pouvant se passer de monde ; 2° Que tous les esprits ont été créés avant le monde, dans une égalité parfaite et avec un corps subtil, qui en est inséparable ; qu'étant tombés en diverses fautes, ils furent relégués dans la nature angélique, dans le corps humain, et même dans le soleil et les astres, suivant leur degré de culpabilité ; que l'âme, qui resta intimement unie par la charité à son Créateur, mérita, par sa persévérance, de s'unir d'un lien indissoluble à la personne du Christ ; 3° Que, délivrées de leur esclavage, les âmes vont au ciel recevoir le prix de leurs mérites, ou dans l'enfer, subir la peine de leurs péchés ; mais que ni la récompense ni la punition ne sont éternelles, parce que les damnés et les bienheureux, conservant leur libre arbitre, ceux-ci peuvent être expulsés du ciel pour une nouvelle faute, et ceux-là, par leur repentir, participer aux bienfaits de la rédemption universelle, dont la bonté divine n'exclut même pas le démon ; 4° Que le feu de l'enfer n'est autre chose que le remords de la conscience. — On a encore reproché à Origène de favoriser le pélagianisme, de supposer l'homme capable de s'élever à une perfection qui l'affranchisse de tout péché et même de toute tentation. On l'a accusé de ne pas avoir une

croyance ferme sur la transmission du péché originel, et de traiter d'irrémissibles les péchés commis après la réception de l'Esprit-Saint. — S'il est permis de penser qu'Origène fut étranger lui-même à ces erreurs, on ne peut toutefois nier que les hérétiques les aient données comme de lui. C'est le malheur des grands hommes que leur autorité serve souvent à accréditer des opinions qui ne furent pas les leurs, mais dont on croit découvrir le germe dans leurs écrits. Tout l'Orient fut troublé par des novateurs, qui se couvraient du nom d'Origène, pour nier la divinité de Jésus-Christ, l'éternité des peines, soutenir la préexistence des âmes et la réalité d'une vie antérieure dans laquelle elles avaient été capables de mérite ou de démérite. Nous verrons plus tard, l'an 553, l'origénisme condamné par le second concile de Constantinople, cinquième œcuménique. Nous examinerons plus à fond les diverses erreurs reprochées à Origène dans l'analyse détaillée des œuvres de ce grand homme.

§ III. Sainte Cécile.

11. Malgré la bienveillance d'Alexandre Sévère pour le christianisme, la législation romaine n'avait pas été changée dans ses dispositions hostiles contre les disciples de Jésus-Christ. La superstition populaire et la haine des légistes veillaient ensemble au maintien des édits sanguinaires antérieurement portés contre l'Église. La tolérance du prince pouvait bien en suspendre provisoirement l'exécution, mais elle n'allait pas jusqu'à les effacer du code de l'empire. Il suffisait donc d'un caprice de la populace, ou du mauvais vouloir de quelque magistrat subalterne, pour renouveler les anciennes persécutions. Ce fut ainsi que la noble vierge Martina Tatiana eut la gloire de verser son sang pour Jésus-Christ. Elle était d'une famille patricienne; son père, dont le nom ne nous a point été conservé dans les *Actes*, avait été appelé trois fois à l'honneur de porter les faisceaux consulaires. Martina avait ambitionné pour elle-même une gloire plus solide; elle avait voué sa virginité au Seigneur; l'Église l'avait enrôlée parmi ses diaco-

nesses, et la fille des consuls devint l'humble servante des pauvres de Jésus-Christ, consacrant ses richesses au soulagement de toutes les indigences. Martina fut arrêtée dans la basilique récemment dédiée par saint Calliste dans le quartier des *Urberavennates*. Un tremblement de terre qui, à cette époque, jeta l'épouvante à Rome et brisa une des statues les plus vénérées d'Apollon, avait été le signal d'un redoublement de fureur contre les chrétiens. Martina fut souffletée par la populace; des soldats lui labourèrent ensuite les paupières et tout le visage avec des ongles de fer. Son héroïque constance au milieu des tortures produisit sur les bourreaux eux-mêmes une impression telle qu'ils s'écrièrent: « Le Dieu qui la protége est certainement le vrai Dieu! Elle ne sent même pas les plaies dont nous la couvrons! » Cette parole valut aux soldats la palme du martyre. On les égorgea, sous prétexte qu'ils s'étaient laissés séduire par la magicienne. Dans la réalité, la grâce de Jésus-Christ, sollicitée par les prières de Martina, avait touché leur cœur; avant d'expirer, ils tracèrent sur leur poitrine le signe triomphant de la croix qui leur ouvrit les portes du ciel. On dépouilla ensuite la vierge chrétienne de ses vêtements; tout son corps fut déchiré, comme l'avait été son visage, avec des ongles de fer: ainsi empourprée de son sang elle fut étendue par les mains et les pieds à quatre poteaux fixés en terre, et des centurions se relayèrent pour la flageller. La sainte continuait à prier avec ferveur; quand peuple et bourreaux se furent rassasiés les uns et les autres de ces cruautés inutiles, on jeta la martyre dans un cachot. Quelques jours après, devaient avoir lieu les combats de bêtes qu'on donnait dans l'amphithéâtre, au renouvellement de l'année. La vierge fut exposée à un lion qui vint se coucher à ses pieds et léchait ses blessures. Le glaive d'un confecteur trancha enfin cette tête glorieuse réservée aux couronnes immortelles[1].

[1] Bolland., *Act. sanct.*, 1 januarii; *Martyr. rom.*, eod. die. La plupart des auteurs hagiographiques s'accordent à reconnaître l'identité de sainte Martina et de sainte Tatiana, dont le *Martyrologe romain* fait une double mention le 1er janvier sous le nom de Martina, le 12 du même mois sous le nom de

12. C'est à la même période que se rapporte le glorieux martyre de sainte Cécile. Avant d'en reproduire les *Actes*, dont l'authenticité a été réhabilitée en ces derniers temps par dom Guéranger et par les découvertes de l'archéologie catacombaire, il nous faut jeter un coup d'œil sur la situation de l'empire. Alexandre Sévère avait atteint l'âge de la majorité. Fidèle aux enseignements de Mammæa sa mère, il entreprit énergiquement de réagir contre la dissolution dont le règne précédent avait donné l'exemple. L'aérolithe d'Héliogabale fut renvoyé à son temple d'Émèse; et le palais impérial vit disparaître la tourbe infâme de courtisanes et de débauchés qui s'étaient partagé les faveurs du dernier César et de son prédécesseur Caracalla. Ces mesures de restauration morale ne s'accomplirent point sans secousses. Le meurtre d'Ulpien, égorgé par les troupes prétoriennes, en est la preuve. Ce magistrat, sauf la haine innée qu'il portait à la religion chrétienne, avait un sentiment profond de l'équité; il poursuivait un idéal de réforme administrative, politique et judiciaire, qui eût pu rendre quelque splendeur à l'empire, si son œuvre n'eût été tragiquement interrompue. L'émeute dont son premier ministre fut victime, ne découragea point l'empereur. La justice se montra plus que jamais impitoyable dans ses rigueurs contre les concussionnaires et les dilapidateurs de la fortune publique. « La vue d'un de ces criminels, dit Lampridius, soulevait le cœur d'Alexandre Sévère, et lui faisait monter le sang au visage. » Pour extirper jusque dans son germe cette race ignoble, fléau de toutes les civilisations où le pouvoir est trop centralisé, Alexandre s'imposa la loi de ne nommer à aucune des grandes charges de l'empire sans que le choix eût été préalablement examiné et ratifié par le sénat. En rendant à ce corps éminemment conservateur quelques-unes de ses an-

Tatiana. Le récit des Actes est absolument le même sous ces deux rubriques. Tout porte donc à croire que la double mention au *Martyrologe* se rapporte à la même sainte, dont on célèbre au 1er janvier la fête anniversaire à la date de son martyre, et au 12 janvier la translation des reliques, à la date de sa sépulture dans la catacombe. D. Guéranger a cru cependant devoir maintenir la distinction des saintes Martine et Tatiana. (Cf. *Hist. de sainte Cécile*, chap. III, pag. 20.)

ciennes prérogatives, Alexandre Sévère se ménageait un point d'appui contre l'influence de plus en plus despotique des prétoriens, et se dégageait ainsi de [illegible] qui allait bientôt absorber toute [illegible]. Personnellement le jeune empereur donnait, par sa conduite privée et par la régularité de ses mœurs, le modèle des vertus qu'il voulait faire refleurir au sein de Rome dégénérée. Nous insistons sur cette tentative de restauration. Elle fut essayée avec une entière bonne foi; poursuivie par Alexandre Sévère avec une abnégation et une grandeur d'âme incontestables; appuyée par toutes les forces dont disposait un maître du monde. Et pourtant elle n'aboutit pas. C'est que, dans l'histoire du passé, on ne trouve pas un seul essai de morale indépendante qui ait réussi. Il importe de dire ces choses à un siècle et à un pays où, dédaignant la force surnaturelle du Dieu qui a fait « les nations guérissables, » l'utopie rationaliste prétend trouver le remède aux défaillances sociales et à la décadence universelle dans la notion abstraite d'une vertu dépouillée de croyances et d'une morale dépourvue de sanction. Le devoir est le pivot des sociétés : mais, dans sa notion étymologique, le devoir, *debitum*, suppose absolument deux termes corrélatifs : le créancier suprême envers qui le débiteur humain doit acquitter sa *dette*. Profonds philosophes! vous commencez par supprimer le terme supérieur et divin; vous dites à l'homme, débiteur moral : Je supprime ton créancier ! et vous prétendez lui réclamer encore la dette! Quand il n'y a plus de créancier, le *debitum*, la dette est éteinte; quand il n'y a plus de Dieu, il n'y a plus de devoir pour l'homme. Quand il n'y a plus de foi sociale, pratique, obligatoire, au sein d'un peuple; inutile d'y chercher une vertu, une justice, un droit quelconques. La force brutale sous ses deux manifestations extrêmes, la tyrannie d'un seul ou l'anarchie démagogique, devient la seule perspective d'une pareille société. Quoi qu'il en soit, l'Alexandre romain porta aussi loin que possible l'énergie du bien. On le vit reprendre la tunique hérissée de poils de Septime Sévère; il bannit de la cour, avec les étoffes de soie et les robes à l'orientale, les eunuques, les proxénètes, les

bouffons, les comédiens et toute cette foule infâme qui pourvoyait aux débauches de Caligula et d'Héliogabale. La table du palais fut soumise à [illegible] la [illegible] fut [illegible] par [illegible] [illegible] précédents, des proportions colossales. Alexandre Sévère se [illegible] prêteur; il fournissait de l'argent à quatre pour cent au commerce, à l'industrie, à l'agriculture. Des établissements de crédit furent fondés sur ces bases. Tous les désœuvrés de la capitale furent renvoyés aux campagnes qui manquaient de bras. Les impôts fonciers furent réduits dans la proportion de trente à un, et remplacés par des taxes portant exclusivement sur les objets superflus qui, dans les civilisations avancées, finissent par devenir le nécessaire artificiel. Que manquait-il à tout cet ensemble de mesures, aussi habiles que sages, pour être durables et fécondes? Une foi religieuse. Au lieu de faire du Christ un particulier divin et de placer sa statue dans le laraire du palais entre celles d'Orphée, de Jupiter et d'Abraham, supposez qu'Alexandre Sévère se fût fait chrétien, l'empire eût été transformé et aurait repris pour des siècles une vitalité inépuisable. Le fils de Mammæa n'eut pas ce courage. On dit que chaque matin et chaque soir il s'enfermait pour prier, devant les statues de ces divinités si bizarrement amalgamées. Mais sa piété ne franchissait point le seuil du *cubiculum* impérial. Autour de lui, les hommes d'État, les juristes, les philosophes ne croyaient plus à rien, pas même aux faux dieux au nom desquels ils envoyaient chaque jour les chrétiens à la mort. Le christianisme seul avait un élément de régénération qui pouvait sauver l'empire. Or, le christianisme était, parmi tant de milliers de cultes divers, l'unique religion qu'on s'obstinait à proscrire. En ce moment une insurrection générale des Perses appela le jeune empereur en Orient. Il partit, plein d'ardeur et d'espérances, pour cette expédition où il devait faire ses premières armes, laissant Rome au pouvoir de magistrats hostiles au Christ. Durant son absence, la persécution reprit un nouveau degré de fureur.

13. Ici se place chronologiquement le récit du martyre de sainte Cécile, dont les Actes s'expriment en ces termes : « Jésus-Christ

avait dit : Venez à moi, vous tous qui portez le poids du travail et de la douleur, et je vous referai. Cette parole convertissait le monde. La vierge Cœcilia, d'une famille clarissime[1], avait goûté la douceur et les charmes de cette voix divine. Elle portait, caché sur sa poitrine, un exemplaire de l'Évangile, qu'elle lisait nuit et jour, accompagnant de prières continuelles ses pieuses méditations. La bienheureuse avait été fiancée par ses parents au jeune patricien Valerianus, lequel, dans l'ardeur de son amour, obtint qu'on fixât le jour du mariage. Or, Cécile portait un cilice sons les riches tissus d'or et de soie dont elle se paraît extérieurement. Devant la volonté de sa famille et les instances de son fiancé, la vierge se sentait défaillir ; son corps affaibli et languissant témoignait que son cœur était uniquement captivé par l'amour du Christ Sauveur.

[1] « La race des Cœcilius-Metellus se glorifie d'avoir pour aïeule Caïa Cœcilia Tanaquil, femme de Tarquin l'Ancien. Sous la République, la splendeur des Metellus monta à son comble. Consuls, dictateurs, censeurs, pontifes, ses membres conquirent successivement les titres victorieux de *Macédonique, Baléarique, Cretique, Numidique, Dalmatique*. Une Cœcilia, fille de L. Metellus le *Dalmatique*, fut épouse du dictateur L. Sylla. Une autre Cœcilia, fille de Q. Metellus le *Crétique*, épousa le triumvir Crassus, et lui fit élever un élégant et magnifique tombeau, encore aujourd'hui le plus remarquable monument de la voie Appienne. Sous les empereurs, la famille des Cœcilius fut plusieurs fois honorée du consulat, et avant l'époque où elle eut la gloire de produire l'heureux rejeton qui l'a plus honorée à elle seule que tous les grands généraux dont elle était si fière, les fastes consulaires nous offrent sous Vitellius, le nom de Cneius Cœcilius Simplex, et, sous Trajan, celui de C. Cœcilius Classicus, comme revêtus de cette magistrature. Une ancienne tradition de Rome chrétienne place au Champ-de-Mars la maison où fut élevée Cécile, et où elle passa ses années jusqu'à l'âge nubile. Une chapelle célèbre marque l'emplacement du palais, et on y lit cette inscription :

HÆC EST DOMVS IN QVA ORABAT
SANCTA CÆCILIA.

Le titre populaire (*Il Divino Amore*), qui s'est attaché à cette chapelle, relie le monument moderne à la maison païenne des Cœcilius, qui fut véritablement, pendant le séjour de la vierge, un temple auguste de l'*amour divin*. Au sein de cette demeure opulente, décorée de toute la pompe païenne, au milieu des trophées et des couronnes, Cécile, étrangère au faste et aux attraits du siècle, pratiquait, avec une entière fidélité, la loi divine que le Christ est venu apporter aux hommes. » (D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 29-31.)

Enfin le jour arriva où le lit nuptial fut dressé. Pendant que l'opulente demeure retentissait du concert des instruments profanes, Cécile, dans son cœur, chantait à Dieu cette parole du Psalmiste : « Faites, ô mon Dieu, que mon cœur et mon corps demeurent immaculés dans le sentier de vos justices, et que mon front n'ait point à rougir [1] ! » Depuis deux jours, elle n'avait pris aucune nourriture. A ce jeûne rigoureux, elle avait joint la prière, se recommandant avec ferveur à la protection céleste. Elle invoquait les anges du Seigneur ; suppliait avec larmes les Apôtres ; invoquait les saintes servantes du Christ, afin d'obtenir par leur intercession la faveur de conserver intacte la fleur de sa virginité. Cependant vint la nuit où elle se trouva seule avec son époux, dans le *cubiculum* silencieux. Très-doux ami, lui dit-elle, j'ai un secret à vous confier, mais jurez-moi que vous ne le révélerez à personne. — Valérien en fit le serment. La vierge reprit alors : Je dois vous apprendre que j'ai pour protecteur un ange

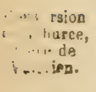
[1] *Cantantibus organis, Cæcilia Domino decantabat, dicens : Fiat cor meum immaculatum, ut non confundar.* Telle est encore aujourd'hui, dans la liturgie romaine, la première antienne des Laudes, à l'office de sainte Cécile. L'antienne abrége le texte des *Actes,* dont elle se borne à reproduire le sens. L'art musical, transformé par le christianisme, a compris que nulle situation n'exprimait mieux la sublime mission de l'harmonie, dont le but supérieur est d'élever l'âme au ciel, en la détachant des choses de la terre. Voilà pourquoi il s'est constitué sous le patronage de sainte Cécile. « Les corporations de musiciens se placèrent à l'envi sous la protection de la vierge romaine ; le jour de sa fête fut marqué par l'exécution des plus brillantes compositions en son honneur. On voit, dès l'an 1501, une célèbre confrérie musicale, à Rouen, porter le titre de Sainte-Cécile, dans un acte où elle renouvelle ses statuts antérieurs. (Ouin-Lacroix, *Histoire des corporations et des confréries de Rouen,* pag. 453.) A la même époque, les musiciens de Rome fondaient leur Académie de Sainte-Cécile. (Alfieri, *Notizie storiche sulla congregazione ed' Accademia di santa Cecilia,* et un excellent article de M. Morelot, dans la *Revue de musique religieuse* de M. Danjou ; novembre, 1845). La sainte Cécile de Raphaël, qui remonte à 1513, est représentée tenant dans ses mains un instrument de musique qu'elle abaisse pour écouter les concerts célestes. Lucas de Leyde la peignait accompagnée d'un ange, qui tient devant elle un petit orgue sur les touches duquel la sainte promène ses doigts. Dans le tableau de Garofalo, sainte Cécile touche un orgue, en présence de la sainte Vierge et de saint Antoine de Padoue. » (Henrion, *Cours complet d'Histoire ecclés.*, tom. XII, col. 167, note 447.)

de Dieu, qui s'est constitué le gardien jaloux de ma virginité. A la moindre tentative téméraire de votre part, sa fureur s'allumera contre vous et vous succomberez, en cette fleur de jeunesse, sous les coups de sa vengeance. Au contraire, si vous m'aimez d'un cœur pur et d'un amour immaculé, si vous respectez ma virginité et la gardez inviolable, la protection dont il me couvre s'étendra sur vous et il vous comblera de ses faveurs. — Ce discours émut le jeune homme que la grâce divine voulait convertir. Il se sentit effrayé à cette révélation. Épouse bien-aimée, répondit-il, si vous voulez que j'ajoute foi à vos paroles, faites-moi voir cet ange. Quand je l'aurai reconnu pour un véritable envoyé de Dieu, je ferai ce que vous me demandez. Mais si cette confidence n'était qu'une feinte, si vous aviez donné votre cœur à un autre homme, ma colère serait implacable, vous et lui je vous tuerais tous deux sans pitié ! — Très-cher époux, dit la vierge, si vous consentez à suivre mes conseils ; si vous me promettez de faire purifier votre âme dans le bain de l'éternelle régénération ; si vous embrassez la foi au Dieu unique vivant et véritable ; vous verrez de vos yeux l'ange qui veille à ma garde. — Et quel est celui qui me purifiera ainsi, de manière à ce que je puisse voir cet ange ? demanda Valérien. — Cécile répondit : Il y a, dans une retraite voisine, un vieillard qui a le pouvoir de purifier les hommes. Par son ministère, ils deviennent dignes de contempler les Anges. — Ce vieillard, dit Valérien, où le trouverai-je ? — Sortez de la ville, par la voie Appienne, dit Cécile. Allez jusqu'à la troisième colonne milliaire. Là vous trouverez des pauvres qui demandent l'aumône aux passants. Je les connais ; ils sont l'objet de ma constante sollicitude. Ce sont eux qui m'ont pour la première fois dirigée moi-même sur cette route du salut. Vous les aborderez en les saluant de ma part, et vous leur direz : Cécile m'envoie près de vous, afin que vous me conduisiez près du saint vieillard Urbain. J'ai un message secret à lui transmettre. Quand vous serez en présence du vieillard, vous lui raconterez ce qui s'est passé entre nous ; il vous purifiera, et vous revêtira d'un habit éclatant de blancheur. Vous reviendrez alors et en entrant dans ce *cubiculum*, vos yeux verront l'ange du ciel qui

y préside. Il sera déjà devenu votre protecteur et vous obtiendrez de lui toutes les grâces que vous lui demanderez. — Valérien partit sur-le-champ ; au troisième mille de la voie Appienne, il trouva les mendiants dont la vierge lui avait parlé. Ceux-ci le conduisirent près du saint évêque Urbain, qui avait déjà deux fois confessé le nom de Jésus-Christ devant les tribunaux, et qui se tenait désormais caché parmi les tombes des bienheureux martyrs. En entendant le récit du jeune homme, Urbain sentit une joie céleste inonder son âme. Il s'agenouilla, et les mains étendues vers le ciel, il pria en ces termes : Seigneur Jésus-Christ, auteur des chastes résolutions, recevez le fruit de la divine semence que vous avez déposée au cœur de Cécile. Pasteur saint et miséricordieux, votre servante Cécile, pieuse brebis de votre troupeau, a rempli la mission que vous lui aviez confiée. L'époux qui venait à elle, lion impétueux, elle l'a transformé en un doux agneau. Si Valérien ne croyait pas déjà, il ne serait pas venu jusqu'ici. Ouvrez, Seigneur, la porte de son cœur à vos paroles, afin que, reconnaissant en vous son Créateur et son Dieu, il renonce au démon, à ses pompes, à ses œuvres et à ses idoles ! — Pendant qu'Urbain priait ainsi, Valérien vit apparaître un vieillard, vêtu d'une robe blanche comme la neige, et tenant à la main des tablettes écrites en lettres d'or. C'était Paul, l'Apôtre des nations. A cette vue, le jeune homme tomba comme mort, la face contre terre. Le vieillard le releva en disant : Mon fils, lis les paroles de ce livre, et crois. Tu mériteras ainsi d'être purifié et de voir l'ange dont la vierge Cécile t'a promis de contempler les traits. — Valérien fixant les yeux sur les tablettes, lut ces mots : Un Dieu, une foi, un baptême ; un seul Dieu, Père de toutes choses, qui est en tout et au-dessus de tout [1]. — Mon fils, lui demanda le vieillard céleste, crois-tu qu'il en soit ainsi ? — Le jeune homme s'écria, dans un saint transport : Rien de plus vrai sous le soleil ! Rien qui commande plus impérieusement la foi ! — Comme il prononçait ces paroles, le vieillard disparut, et Valérien se trouva seul avec

[1] Ephes., v, 6

le saint évêque Urbain, qui commença à l'instruire des vérités de la foi. L'ayant ensuite baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il acheva de lui enseigner les mystères, et le renvoya à Cécile. Quant Valérien, vêtu de l'habit blanc des néophytes, arriva, Cécile était en prières dans le *cubiculum*. Près d'elle se tenait un ange, au visage resplendissant, aux ailes de flamme. Il portait en chaque main une couronne entrelacée de roses et de lys, qu'il déposa sur la tête des deux époux, en disant : Méritez de conserver ces couronnes par la pureté de vos cœurs et la sainteté de vos corps ; c'est du jardin du ciel que je vous les apporte. Ces fleurs ne se faneront jamais ; leur parfum sera toujours aussi suave ; mais nul ne pourra les voir, s'il n'a mérité comme vous par sa pureté les faveurs du ciel. Maintenant, ô Valérien, parce que tu as acquiescé aux pieux désirs de Cécile, le Christ, Fils de Dieu, m'a envoyé vers toi pour recevoir toute demande que tu aurais à lui adresser. — Le jeune homme, prosterné aux pieds de l'ange, répondit : La plus douce affection que j'aie en ce monde est celle de Tiburce, mon frère unique et bien-aimé. En ce jour où j'ai été délivré de la servitude des démons, je n'ai qu'une seule demande à formuler ; celle de voir ce frère partager mon bonheur. Je supplie donc Jésus-Christ, mon Dieu, de lui accorder la même grâce et de nous rendre tous deux parfaits dans la confession de son nom. — A ces mots, la figure de l'ange prit une expression de joie céleste : La grâce que tu demandes au Christ, dit-il, était celle que le Christ désire le plus t'accorder. De même qu'il a gagné ton cœur par Cécile, sa servante, ainsi toi-même tu gagneras le cœur de ton frère, et tous deux vous obtiendrez la palme du martyre. — En prononçant ces paroles, la vision angélique remonta aux cieux [1]. »



14. « Les deux époux continuèrent à épancher leur âme dans un entretien plein d'effusion sainte et de pieuse tendresse, lorsque Tiburce, frère de Valérien, entra ; et s'avançant vers Cécile

[1] *Acta sanct. Cæciliæ*, édit. de Bosio (1600), de Laderchi (1723), et de Surius, reproduite ; *Patrol. græc.* tom. CXVI, col. 163.

devenue sa sœur, il lui déposa sur la tête un baiser fraternel. Quel est le parfum qui s'exhale de vos cheveux? lui dit-il. D'où vient, dans la saison où nous sommes, cette odeur de roses et de lys? Quand j'aurais en ce moment sous la main ces fleurs elles-mêmes, elles ne répandraient pas un parfum plus frais et plus délicieux que celui que je respire. Il me semble qu'il pénètre dans tout mon être et qu'il me régénère. — Frère bien-aimé, dit Valérien, c'est moi qui t'ai obtenu de Dieu le privilége de sentir ce parfum céleste. Si tu veux croire, tes yeux verront les fleurs, maintenant invisibles pour toi, d'où cette suave odeur s'exhale. Alors tu connaîtras celui dont le sang est vermeil commes les roses, et dont la chair est blanche comme le lys. Cécile et moi, nous portons une couronne que tu ne saurais voir encore; les fleurs qui la composent ont l'éclat de la pourpre et la blancheur de la neige. — Est-ce un songe? s'écria Tiburce. Parles-tu sérieusement? — Un songe! répondit Valérien. Notre vie passée en était un. Maintenant nous sommes dans la vérité; l'illusion et le mensonge ont perdu sur nous leur empire. Car les dieux que nous avions adorés jusqu'ici ne sont réellement que d'impurs et malfaisants démons. — Comment as-tu pu t'en convaincre? demanda Tiburce. — L'ange de Dieu m'a instruit, répondit Valérien : il se manifestera de même à toi, si tu veux te purifier de la souillure des idoles. — S'il m'était possible de voir un ange, reprit Tiburce, je ne demande pas mieux. Mais combien de temps me faudra-t-il pour la purification préparatoire? — Elle sera prompte, dit Valérien. Jure-moi seulement que tu renonces au culte exécrable et maudit des idoles; que tu crois au Dieu unique et véritable qui règne dans les cieux. — Je ne comprends pas, dit Tiburce, à quelle fin tu exiges de moi cette promesse. — Cécile prit la parole : Quoi! dit-elle, vous ne comprenez pas que des statues d'albâtre, de marbre, de terre, de bois, de pierre, d'airain ou de tout autre métal, ne sauraient être des dieux! Ces vaines idoles sur lesquelles l'araignée tend sa toile et où les cigognes vont nicher; ces statues dont la matière est tirée des entrailles du sol par des malfaiteurs condamnés aux mines, vous pouvez prendre cela pour des dieux! Entre un ca-

davre et une idole, il n'y a nulle différence. Un cadavre a tous ses membres, mais il n'a plus ni souffle, ni sentiment, ni voix. De même l'idole a aussi tous ses membres, mais leur inertie est la même que dans le cadavre ; cela porte des noms de dieux, mais cela n'exprime que folie, crimes et mensonges. Du moins, quand l'homme était vivant, ses yeux, ses oreilles, sa bouche, ses pieds, ses mains, remplissaient leur office ; mais l'idole a commencé par la mort, et elle y demeure ; elle n'a jamais ni vécu, ni pu vivre. — Tiburce, frappé d'un rayon de la vérité, s'écria vivement : Oui ! c'est vrai. Il faudrait, pour ne le point comprendre, être une brute ! Moi aussi, je le proclame, il n'y a d'autre Dieu que le Dieu des chrétiens. Je veux désormais l'adorer. — En l'entendant parler ainsi, la vierge le serra sur son cœur et l'embrassant, lui dit : C'est maintenant que je vous reconnais pour mon frère. L'amour du Seigneur a fait de Valérien mon époux ; le mépris que vous faites des idoles fait de moi votre véritable sœur. Le moment est venu où vous allez embrasser la foi de Jésus-Christ ; allez donc avec votre frère, pour recevoir dans le baptême la purification spirituelle. Ainsi vous verrez les anges et vous obtiendrez le pardon de toutes vos fautes. — Tiburce, s'adressant alors à son frère, lui dit : A qui veux-tu me conduire ? — Près d'un grand personnage, répondit Valérien, il se nomme Urbain. C'est un vieillard à cheveux blancs, d'une figure angélique, aux discours véritables et remplis de sagesse. — Ne serait-ce pas, reprit Tiburce, cet Urbain que les chrétiens nomment leur pape ? J'ai ouï dire qu'il a déjà subi deux condamnations devant les tribunaux, et qu'il se tient caché dans je ne sais quels souterrains. S'il est découvert, il sera livré aux flammes, et nous, si l'on nous trouve avec lui, nous partagerons son sort. Ainsi, pour avoir voulu chercher une divinité qui réside aux cieux, nous rencontrerons sur la terre un affreux supplice. — La bienheureuse Cécile dit alors : En effet, si cette vie était la seule, s'il n'y en avait pas une autre, ce serait avec raison que nous pourrions craindre de la perdre. Mais il y a une autre vie plus sublime et plus grande que celle-ci ; elle ne doit jamais finir. En perdant celle-ci, nous conquérons celle-là. Dès

lors, qu'avons-nous à craindre? — Je n'ai jamais entendu dire, reprit Tiburce, qu'il y eut une autre vie après celle-ci. — Sachez-le donc, bien-aimé frère, car cela est certain, dit Cécile. La vie que nous passons ici-bas, dans l'angoisse et la douleur, parmi tant de labeurs et d'afflictions, se peut à peine appeler du nom de vie. Après une série de vicissitudes de tout genre, entre la santé et la maladie, les passions des différents âges, les conditions variables de fortune ou d'indigence, cette vie se termine uniformément par la mort, qui met fin aux plaisirs ou aux peines. Quand elle est terminée, on dirait qu'elle n'a pas même été; car ce qui n'est plus ressemble fort à ce qui n'est point. Mais l'éternelle vie qui succède à notre existence caduque, misérable et brève, celle-là a des joies sans mélange et sans fin pour les justes, comme elle a des supplices infinis pour les pécheurs. — Pour le savoir, interrompit Tiburce, il faudrait un témoignage. Qui donc est allé dans cette autre vie? Qui en est revenu pour nous apprendre ce qui s'y passe? — La bienheureuse Cécile se levant alors avec majesté, fit entendre ces imposantes paroles : Le Créateur du ciel et de la terre a engendré, avant tous les temps, de sa propre substance, un Fis ; il a produit par sa vertu divine l'Esprit-Saint. C'est le Fils, engendré du Père, qui reçut la mission de créer toutes choses ; l'Esprit-Saint les vivifie. Tout ce qui existe, le Fils de Dieu l'a créé ; tout ce qui est créé, l'Esprit-Saint l'anime. — Comment ! s'écria Tiburce, tout à l'heure, vous me disiez qu'il n'y a qu'un Dieu, et maintenant vous en nommez trois ! — C'est là précisément, répondit Cécile, l'auguste Trinité, dans la majestueuse unité d'un seul Dieu. Que si vous voulez avoir une idée de ce mystère saint, écoutez une comparaison. Voici un homme qui possède la sagesse ; par sagesse nous entendons le jugement, la mémoire, l'intelligence ; le jugement qui discerne les vérités, la mémoire qui les conserve, l'intelligence qui les explore. Reconnaîtrons-nous pour cela trois sagesses dans le même homme? Si donc un mortel possède trois facultés en un seul esprit, devons-nous hésiter à reconnaître, dans l'unique essence du Dieu tout puissant, le mystère radieux de la Trinité? — En ce moment, la grâce de Jésus-Christ éclaira le cœur de Ti-

burce. Il tomba à genoux, en s'écriant : Cécile, sœur bien-aimée, une langue humaine ne parle point ainsi ; c'est l'ange du Seigneur qui s'est exprimé par votre organe ! — Puis il rendit grâces à Dieu de ce que le dogme de l'unité divine en trois personnes lui avait été si clairement manifesté. S'adressant alors à son frère : Valérien, lui dit-il, je le confesse, le mystère de l'unité de Dieu n'a plus rien qui m'arrête ; je ne désire qu'une seule chose, c'est que tu continues à éclaircir les doutes qui restent encore dans mon esprit sur d'autres sujets. — Adressez-vous à moi, reprit Cécile. Votre frère, encore revêtu de la robe blanche des néophytes, ne saurait peut-être pas répondre à toutes vos questions. Pour moi, instruite dès ma plus tendre enfance dans la sagesse du Christ, vous me trouverez mieux préparée. — Tiburce dit à la vierge : Je l'ai déjà demandé et je renouvelle ma question. Quel est le messager, revenu de l'autre vie, qui vous en a révélé les secrets? — Le Père, répondit Cécile, a envoyé du haut des cieux son Fils unique, qui naquit de la Vierge Marie. Il a paru sur la montagne sainte de Sion, d'où il a fait entendre la parole du salut : « Peuples, venez tous à moi, disait-il, et je vous donnerai l'éternelle vie. » Alors sont accourus vers lui tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions. A tous il disait : « Faites pénitence pour vos ignorances passées ; car le règne de Dieu, qui doit mettre fin au règne des hommes, est arrivé. Dieu veut faire part de son royaume à ceux qui croiront, et celui qui sera le plus saint y recevra le plus d'honneurs. Les pécheurs seront tourmentés par d'éternels supplices, par des feux qui les dévoreront sans les consumer. Les justes resplendiront au sein d'une éternelle gloire ; ils auront les délices sans fin pour partage. Enfants des hommes, ne cherchez donc plus les joies fugitives de cette vie, mais assurez-vous l'immortelle félicité de la vie future. La première est courte, la seconde n'aura point de fin. » En l'entendant parler ainsi, les peuples infidèles lui demandaient : « Quel est celui qui est entré dans l'autre vie et en est revenu pour nous certifier la vérité de votre doctrine? » Le Fils de Dieu leur répondait : « Si je ressuscite devant vous des morts, persisterez-vous à rejeter mon enseignement? Si vous ne croyez pas

à mes paroles, croyez du moins à mes prodiges. » On le vît alors, pour fixer les incertitudes et dissiper tous les soupçons, rappeler à la vie, en présence de la foule assemblée, des morts ensevelis depuis trois et quatre jours, et déjà en proie à la corruption du tombeau. Il marchait à pied sec sur les flots de la mer, il commandait aux vents, il apaisait les tempêtes. Il rendait la vie aux aveugles, la parole aux muets, l'ouïe aux sourds, l'usage de leurs membres aux boîteux et aux paralytiques ; il guérissait les lépreux ; délivrait les possédés et mettait les démons en fuite. Cependant des Pharisiens impies, d'orgueilleux pontifes, voyaient le peuple les abandonner pour courir à Jésus. Les multitudes étendaient leurs vêtements sur son passage et criaient : Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Princes et prêtres s'unirent pour traduire Jésus au tribunal de Pilate, un gouverneur romain. Il l'accusaient du double crime de magie et d'impiété. Leurs manœuvres firent éclater une sédition tumultueuse, au sein de la populace qui le mit en croix. Or Jésus, dans sa prescience, savait que sa mort devait opérer le salut du monde; il se laissa prendre, insulter, flageller et mettre à mort. Il savait que sa Passion seule pouvait enchaîner le démon et les forces de l'enfer. Il fut donc chargé de chaînes, lui qui ne commit jamais le péché, afin que le genre humain fut affranchi du joug du péché ! Il fut maudit, lui qui est l'objet de toutes les bénédictions de la terre et du ciel, afin d'effacer la sentence de notre malédiction ! Il souffrit d'être le jouet des méchants, afin de nous arracher à l'illusion des démons dont nous étions le jouet ! Il se laissa couronner d'épines, pour nous soustraire à la peine capitale suspendue sur nos têtes ! Ses lèvres furent trempées dans le fiel, parce qu'il voulait rétablir dans l'homme le sens du goût altéré chez notre premier père, le jour où la mort entra dans le monde. Il fut abreuvé de vinaigre ; pour absorber en lui toute l'acreté du principe de corruption, qui domine notre nature, voulant boire lui-même le calice que nous avions mérité. Il fut dépouillé, pour couvrir d'un vêtement éclatant de blancheur la nudité que la perfidie du serpent dévoila à nos premiers ancêtres. Il fut cloué au gibet de la croix, pour détruire

la prévarication de l'arbre qui nous fut fatal au premier jour. Il se laissa atteindre par la mort, pour détruire la mort et l'enchaîner à jamais. Enfin, lorsque les éléments contemplèrent leur Créateur élevé sur ce bois infâme, un tremblement d'horreur les saisit ; la terre s'ébranla ; les rochers se fendirent ; le soleil épouvanté s'obscurcit et un voile lugubre couvrit le monde. Un nuage sanglant intercepta les pâles rayons de la lune, et les étoiles s'enfuirent du ciel. Gémissante, comme une mère dans les douleurs de l'enfantement, la terre ouvrit son sein et rendit à la lumière le corps de plusieurs justes, ressuscités en ce jour pour attester que le Sauveur était descendu aux enfers, qu'il avait arraché le septre de la puissance au démon, et qu'en mourant il avait dompté la mort. Voilà pourquoi nous nous réjouissons lorsque nous avons le bonheur de souffrir pour son nom ! Voilà pourquoi les persécutions forment notre gloire ! Nous savons en effet que notre vie fragile et misérable fait place à l'éternelle vie que le Fils de Dieu, ressuscité d'entre les morts, a promise à ses Apôtres, le jour où ils le virent, sous leurs yeux, monter au ciel. Songez-y, Tiburce, frère bien-aimé. Il suffit en justice de la déposition de trois personnes intègres et désintéressées pour constituer un témoignage légal. Or, le Christ ressuscité ne s'est pas seulement fait voir à ses douze apôtres ; il s'est manifesté à plus de cinq cents personnes assemblées. Il voulut que l'ombre du doute le plus léger ne pût planer sur un prodige aussi étonnant. Ses disciples, envoyés par lui pour annoncer au monde ces merveilles, ont eux-mêmes appuyé leur prédication sur des miracles incontestables et sans nombre. Au nom du Christ, ils ont guéri toutes les maladies, chassé les démons et ressuscité les morts. Telle est ma réponse à votre question. Vous comprendrez maintenant si nous n'avons pas le devoir de mépriser la vie présente, pour diriger toutes nos aspirations et nos espérances vers la vie future. La mort est impuissante contre le fidèle de Jésus-Christ. A l'instant où il dépose ce corps périssable, les anges saints reçoivent son âme et l'introduisent dans les régions fortunées du paradis. Toutefois la mort persiste dans son alliance avec le démon, pour

perdre les hommes. Ces deux ennemis de l'âme cherchent à l'enchaîner par mille distractions et la captivent sous une foule de préoccupations vaines. Tantôt c'est un malheur à venir qui l'intimide, ou la poursuite d'un gain espéré qui la passionne; ici l'attrait des voluptés l'enchaîne; ailleurs la mollesse ou la sensualité la dégradent; par tous les genres d'appâts, la mort séduit l'homme, pour le river à la vie présente, afin qu'à la sortie du corps l'âme dépouillée de toutes vertus ne porte sur elle que le poids du vice et du péché. Je le sens, cher Tiburce, je n'ai fait qu'effleurer trop rapidement un si grave sujet. Si vous désirez m'entendre davantage, je suis à votre disposition. — La grâce avait agi, pendant que Cécile parlait. Le jeune païen s'était livré tout entier à l'action divine qui régénérait son cœur. Ses yeux étaient pleins de larmes. Il éclata en sanglots, et, prosterné devant la vierge, il s'écria : Si jamais mon cœur et ma pensée se laissent reprendre aux charmes de la vie présente, je consens à être privé des délices éternelles qui doivent lui succéder. Laissons ce monde aux insensés qui en font toute leur joie. Jusqu'ici j'ai vécu sans but. Désormais j'en ai un! — Puis, s'adressant à Valérien : Frère chéri, lui dit-il, aie pitié de moi! J'ai trop vécu dans une ignorance qui fait en ce moment mon désespoir. Conduis-moi sans délai à l'homme de Dieu, je t'en supplie. Qu'il me régénère dans le sacrement de la purification et me fasse participer à cette vie bienheureuse dont le désir me consume! — Valérien conduisit son frère au très-saint pape Urbain, qui l'accueillit avec une indicible allégresse. Tiburce fut instruit des vérités de la foi; il reçut le baptême, et la grâce de l'Esprit-Saint qui descendit dans son âme, fut si abondante, qu'il voyait les anges de Dieu face à face et que ses prières étaient toujours exaucées au ciel [1]. »

Interrogatoire et condamnation de Valérien et de Tiburce.

15. « Il serait trop long d'énumérer toutes les faveurs miraculeuses obtenues par l'intercession des trois serviteurs de Dieu, ajoute l'auteur des *Actes*. Je passe immédiatement au récit de la glorieuse persécution qui couronna leur vie sainte. Le préfet de

[1] *Acta sanct. Cæciliæ*, cap. VI-XIV.

Rome, Turcius-Almachius, non content d'envoyer chaque jour au martyre une foule de chrétiens, avait défendu, sous les peines les plus rigoureuses, qu'on rendît à leurs corps les honneurs de la sépulture. Sans tenir compte de cette prohibition, Tiburce et Valérien, dont les jours s'écoulaient dans l'exercice de la charité et les pratiques du culte divin, passaient leurs nuits à ensevelir le corps des martyrs. Dénoncés au préfet par quelques païens, les deux frères furent arrêtés par un centurion et menés au tribunal d'Almachius. L'illustration de votre naissance et la noblesse de votre famille ne sont donc rien pour vous! leur dit-il. Comment pouvez-vous les compromettre et vous dégrader au point de vous affilier à une secte ignoble? On me dit que vous prodiguez votre fortune à des mendiants de la pire espèce; que vous ensevelissez avec les plus grands honneurs des scélérats mis à mort pour leurs crimes ! Seriez-vous par hasard initiés à leurs infâmes mystères? Il n'y a que trop sujet de le craindre, en vous voyant vous préoccuper de donner une glorieuse sépulture à des conjurés de si bas étage ! — Plût à Dieu, s'écria Tiburce, qu'ils daignassent nous admettre au nombre de leurs serviteurs, ces prétendus conjurés dont vous nous appelez les complices ! Ils ont eu la gloire immortelle de fouler aux pieds le néant de ce monde. En mourant, ils ont conquis le royaume invisible mais éternel des célestes réalités. Puissions-nous imiter leur vie sainte et mourir comme eux ! — Le préfet, l'interrompant, lui fit cette question : Dis-moi, Tiburce, quel est le plus âgé de vous deux? — Ni mon frère n'est plus âgé que moi, ni moi plus jeune que lui, répondit le bienheureux. Le Dieu unique, saint et éternel, nous a rendus tous deux égaux par sa grâce. — Mais qu'entends-tu par le néant de ce monde? ajouta le juge. — Tout ce qui est en ce monde, repartit le martyr; tout ce qui entraîne les âmes à la mort éternelle, à laquelle aboutissent les félicités du temps. — Et que sont les réalités invisibles mais éternelles du royaume des cieux? demanda le préfet. — Ce sont, reprit Tiburce, la vie future réservée aux justes et le supplice à venir pour les impies. Cette double et inévitable éventualité est proche de chacun de nous. Mais on détourne les yeux de cette formidable perspective. Le re-

gard séduit s'arrête aux surfaces et aux ombres mobiles du présent. On ose décorer le mal de titres pompeux qui ne sauraient convenir qu'au bien, et on flétrit le bien des noms injurieux qui appartiennent exclusivement au mal. — A coup sûr, s'écria le préfet, tu n'as pas trouvé tout cela dans ton esprit. — Vous dites vrai, reprit Tiburce. Je ne parle point selon l'esprit que j'avais, alors que j'étais esclave du siècle. Je parle maintenant selon l'Esprit de celui que j'ai reçu au plus intime de mon âme, le Seigneur Jésus-Christ. — Sais-tu même ce que tu dis? s'écria le préfet. — Et vous, répliqua Tiburce, savez-vous bien ce que vous demandez? — Jeune homme, dit Almachius, il y a de l'exaltation chez toi! — Tiburce répondit : J'ai appris, je sais, je crois! Tout ce que j'ai dit est la réalité vraie. — Quant à moi, reprit Almachius, je n'y comprends pas un mot et je ne saurais entrer dans un pareil ordre d'idées. Comment cela se fait-il? car enfin je crois avoir mon bon sens. — C'est, reprit Tiburce, que l'homme charnel ne comprend pas les choses de l'Esprit; l'Esprit, au contraire, juge tout et n'est lui-même jugé par personne. — A ces mots, le préfet donna, en souriant, l'ordre de faire approcher Valérien. — Ton frère n'a pas la tête très-saine, lui dit-il. J'espère que tu me répondras d'une manière plus sensée. — Un médecin incomparable, dit Valérien, a daigné prendre soin de la tête de mon frère et de la mienne : c'est le Christ, Fils du Dieu vivant. — Allons, dit le préfet, parle-moi sagement. — Votre oreille est faussée, reprit le confesseur. Il vous serait impossible d'entendre notre langage. — Mais c'est vous qui êtes dans le faux, dit Almachius. Jamais on ne vit une pareille folie. Cette secte maudite, pour laquelle vous abandonnez fortune, parents, amis, vous fait de plus perdre la tête. Vous dédaignez les plaisirs, vous répudiez le bonheur, vous méprisez tout ce qui fait le charme de la vie, et ne trouvez de goût qu'aux macérations, aux opprobres, à l'infamie! — Valérien dit alors : L'hiver dernier, je voyais une bande joyeuse traverser la campagne, au milieu des jeux et des danses, promenant son ivresse et ses bruyants plaisirs dans la plaine. En même temps, j'apercevais çà et là, dans les champs, des laboureurs qui remuaient la terre, plantaient la vigne,

écussonnaient les églantiers, greffaient les oliviers, arrachaient les rejets parasites, se livraient enfin à tous les utiles travaux de la culture. La folle bande disait à ces laborieux ouvriers : Misérables que vous êtes, quittez ce rebutant travail ; venez vous réjouir avec nous et prendre part à nos fêtes ! A quoi bon s'épuiser ainsi à ces rudes fatigues, et surcharger la vie de si tristes préoccupations? Ils accompagnaient leurs paroles d'éclats de rire, de battements de mains et d'une provoquante hilarité. Or, le printemps succéda aux pluvieuses journées de l'hiver. La plaine cultivée avec tant d'efforts se couvrit d'un vert feuillage ; les buissons étalaient leurs roses fleuries ; la grappe naissante descendait en festons le long des pampres ; à tous les arbres du verger se suspendait l'espoir des fruits délicieux. Le travail du laboureur avait sa récompense. Cependant la bande oisive des citadins était rentrée à la ville : or, en ce moment, la disette y régnait. Les rieurs désespérés se lamentaient. Voilà pourtant, disaient-ils, ces villageois que nous poursuivions de nos sarcasmes ! Leurs travaux nous semblaient un honteux esclavage ; leur misérable condition nous faisait horreur ; l'abjection de leur personne nous les rendait insupportables. L'événement a prouvé aujourd'hui qu'ils étaient les sages, et nous les insensés. Inutiles à nous-mêmes et aux autres, on nous fait expier aujourd'hui notre oisiveté. Nous les avons bafoués, ils nous laissent maintenant mourir de faim ! — Ton apologue est ingénieux, dit Almachius. Je me plais à le reconnaître, mais il ne répond pas, ce me semble, à ma question. — Laissez-moi achever, reprit Valérien. Vous nous traitez de fous et d'insensés, parce que nous distribuons nos richesses aux indigents ; que nous donnons l'hospitalité aux étrangers ; que nous secourons les veuves et les orphelins ; que nous ensevelissons les morts ; que nous célébrons avec les plus grands honneurs la déposition des martyrs. A vos yeux c'est de la folie, du délire, de mépriser les voluptés et les délices de la vie ; de tenir nos passions sous le joug ; de ne point profiter des avantages de notre naissance pour nous plonger dans la débauche et nous rassasier d'orgies. Le jour viendra où nous recueillerons au centuple le fruit de ces privations. Alors nous se-

rons dans l'allégresse, et ceux dont nous refusons de partager les vaines joies seront dans les pleurs. Cette vie présente est pour l'homme le temps de semer. Ceux qui sèment ici-bas dans les larmes moissonneront des délices sans fin, dans l'éternelle vie. — Ainsi, interrompit le préfet, les invincibles empereurs et nous, leurs sujets fidèles, nous sommes réservés à un deuil éternel, tandis que vous êtes prédestinés à une félicité sans bornes? — Mais qui êtes-vous donc, dit Valérien, vous et vos empereurs? Quand votre heure sonnera, ne vous faudra-t-il point mourir, et aller rendre à Dieu un compte d'autant plus rigoureux que vous aurez exercé ici-bas une plus grande puissance? — Assez de paroles inutiles, dit alors le préfet. Offrez des libations aux dieux et je vous rends la liberté. Sinon vous êtes des rebelles et je vous envoie à la mort. — Les deux frères répondirent ensemble : Tous les jours nous offrons nos sacrifices à Dieu, jamais aux dieux ! — Et quel est donc le Dieu que vous adorez? demanda le préfet. — Mais, dirent-ils, est-ce qu'il peut y avoir un Dieu autre que Dieu lui-même? Est-ce qu'il peut y en avoir plusieurs? — Enfin ce Dieu unique dont vous me parlez, répliqua Almachius, comment le nommez-vous? — Élevez votre pensée, dit Valérien, aussi haut que vous le voudrez, sur les ailes du plus puissant génie, vous ne sauriez découvrir le nom de Dieu. — Ainsi, objecta le préfet, Jupiter, ce n'est pas le nom d'un dieu? — Mais, répondit Valérien, vos propres historiens ne vous enseignent-ils pas que Jupiter est le nom d'un débauché, d'un adultère, flétri par ses meurtres et ses crimes? J'ai lieu de m'étonner que vous puissiez appliquer à un tel scélérat le nom de dieu, qui est exclusif de toute idée de souillure, et qui exprime l'infinie perfection dans la majesté de la toute-puissance. — En ce cas, reprit Almachius, tout l'univers est dans l'erreur; ton frère et toi vous êtes les seuls à connaître le vrai Dieu! — Non, dit Valérien, ne vous faites pas ainsi illusion à vous-même! La multitude des chrétiens qui ont embrassé la doctrine sainte ne saurait déjà plus se compter. C'est vous qui formerez bientôt la minorité dans le monde, pareils aux épaves flottantes qui surnagent sur

les flots après un naufrage et qu'on recueille pour les jeter au feu [1]. »

Conversion de Maxime, officier du prétoire.

16. « Almachius irrité donna l'ordre aux soldats de flageller Valérien. Comme on le dépouillait de ses vêtements, le généreux confesseur s'écria : Voici donc arrivée l'heure que j'ai si impatiemment attendue ! Voici le jour plus heureux pour moi que toutes les fêtes ! — Pendant qu'on le frappait, un héraut faisait retentir ces paroles : Peuple romain, apprenez à révérer les dieux et les déesses de l'empire ! — Citoyens romains, criait le martyr, que le spectacle de mes tourments ne vous empêche pas de confesser la vérité. Persévérez dans la foi ; brûlez les idoles de pierre et de bois qu'adore Almachius ! — Cependant Tarquinius, assesseur du préfet, s'approchant du magistrat, lui dit à voix basse : Seigneur, condamnez-les à mort, l'occasion est favorable. Si vous différez, ils distribueront toute leur fortune aux pauvres et quand enfin vous aurez prononcé contre eux la peine capitale, la confiscation ne vous produira rien. — Ce conseil cupide fut goûté du préfet. Il ordonna immédiatement aux licteurs de conduire les deux frères au *Pagus Triopius*, sur la voie Appienne, au quatrième milliaire de Rome. Là se trouvait un temple de Jupiter : si les deux jeunes chrétiens refusaient d'offrir de l'encens à la statue de ce dieu, ils auraient la tête tranchée. Les vénérables et glorieux martyrs du Christ furent donc emmenés au lieu indiqué, sous la conduite de Maxime, greffier du prétoire. Le sort des deux illustres victimes toucha le cœur de cet homme. Quoi ! disait-il, vous, la fleur de la jeunesse romaine ! frères unis par un amour si tendre ! pourquoi vous obstiner dans ce fatal aveuglement et courir à la mort comme à un festin ? — Penses-tu, reprit Tiburce, que si nous n'étions assurés des félicités de l'autre vie, nous montrerions tant d'allégresse, au moment de perdre celle-ci ? — Mais quelle peut être cette autre vie ? demanda Maxime. — Notre corps est recouvert par des vêtements, répondit Tiburce ; or le vêtement de l'âme, c'est le corps. De même qu'on se dépouille d'un habit, ainsi la

[1] *Sanct. Cæciliæ Acta*, XV-XVIII.

mort dépouille l'âme de son enveloppe de chair. Le corps retourne à la terre d'où il tient son origine. Il sera réduit en poudre, mais pour ressusciter, comme le phénix, à la lumière qui doit éclater un jour. Quant à l'âme, si elle est pure, elle sera transportée dans les florissantes régions du paradis, pour y attendre, au sein des félicités éternelles, la résurrection de son corps. — Ah ! dit Maxime, si j'avais la certitude que vous dites vrai, moi aussi je serais prêt à répudier les frivolités de la vie présente ! — Si c'est là seulement ce qui t'arrête, écoute, reprit Tiburce. L'heure approche où nous allons recevoir le coup de la mort, c'est-à-dire où, pour la gloire de Jésus-Christ, nous allons dépouiller le vêtement du corps et posséder l'éternelle félicité de la vie. Je te promets, au nom du Seigneur notre Dieu, qu'en ce moment tes yeux s'ouvriront à la lumière et que tu comprendras la vérité que je te prêche. Une seule condition est mise à cette faveur, c'est que tu te repentes sincèrement de tes fautes passées. — J'accepte votre promesse, dit Maxime, et je m'engage de mon côté à tenir la mienne. C'est à vous à commencer. — Eh bien, dirent les deux frères, fais-nous conduire dans ta demeure, on nous y gardera à vue toute cette nuit. Nous manderons celui qui doit te purifier, et avant notre mort tu verras l'effet de nos promesses. — Le greffier prit sur lui d'accepter la responsabilité d'une pareille proposition. Les licteurs conduisirent dans sa maison les deux martyrs, qui lui exposèrent, en présence de sa famille réunie, l'ensemble de la foi chrétienne. Tous les auditeurs et les soldats eux-mêmes, touchés par la grâce divine, demandèrent le baptême. Cécile, informée de l'événement, amena pendant la nuit quelques prêtres qui administrèrent à ces néophytes inattendus le sacrement de la régénération [1]. »

17. « La nuit acheva son cours, et les premiers rayons de l'aurore pénétrèrent dans la demeure sanctifiée. Il se fit en ce moment un silence solennel parmi la pieuse assemblée. Cécile le rompit la première. Soldats du Christ, dit-elle à Valérien et à Tiburce, rejetez les œuvres de ténèbres et revêtez-vous des armes de lumière ! Vous avez dignement combattu, achevez maintenant

[1] *Acta sanct. Cæciliæ*, cap. XIX.

votre course: allez conquérir la couronne que vous donnera le juste juge, à vous et à tous ceux qui sollicitent son avénement! — L'escorte se remit en marche, mais dans des sentiments bien différents de ceux qui l'animaient la veille. Greffier et licteurs étaient chrétiens, comme les deux confesseurs qu'ils menaient au supplice. Arrivés au *Pagus Triopius,* près du quatrième milliaire de Rome, les sacrificateurs de Jupiter se tenaient au seuil du temple, offrant de l'encens à tous les voyageurs et les invitant à le brûler sur l'autel du dieu. Ils présentèrent le symbole idolâtrique aux deux frères Valérien et Tiburce, qui le refusèrent, se mirent à genoux, et dirent : Jésus-Christ, notre Dieu, nous vous offrons, comme un pur encens, l'âme des nouveaux disciples conquis à votre foi! — Sur leur refus de sacrifier aux idoles, on donna l'ordre aux soldats chrétiens de décapiter les rebelles. Les soldats s'y refusèrent. Quelques passants se chargèrent du rôle de bourreaux, ils firent rouler sur le seuil du temple la tête de Valérien et de Tiburce, qui reçurent à la fois le coup de la mort et la couronne de l'immortalité. En cet instant, les yeux de Maxime furent témoins d'un prodige. Quand le glaive frappa les martyrs, disait-il, j'ai vu distinctement les anges de Dieu, resplendissants comme des soleils. Cette vision ne s'effacera jamais de ma mémoire. J'en atteste la réalité. L'âme de Valérien et celle de Tiburce me paraissaient s'élever vers les cieux, comme deux formes virginales. Les anges les reçurent dans leurs bras et les transportèrent au pied du trône de Dieu! — En disant ces paroles, il versait des larmes d'attendrissement et de joie. Parmi les païens qui entendirent ce récit de sa bouche, un grand nombre se convertirent et embrassèrent la foi. Cependant Almachius, en apprenant que le greffier de son tribunal était devenu chrétien, le fit mettre à la torture. On l'assomma à coups de fouets plombés. Cécile voulut ensevelir Maxime de ses mains, et déposa son corps près de ceux de Valérien et de Tiburce. En souvenir de l'allusion empruntée au phénix, qui avait commencé l'œuvre de sa conversion miraculeuse, elle fit graver l'image symbolique de cet oiseau sur la tombe du martyr [1]. »

[1] *Acta sanct. Cæciliæ,* cap. XX, XXI. L'inscription que la vierge romaine fit

18. « Almachius songeait au bénéfice que la confiscation des biens de Valérien et de Tiburce devait lui procurer. Cécile le prévint en distribuant tout ce qui restait de cette opulente succession aux pauvres. Le préfet donna l'ordre de l'arrêter. Quand les agents du tribunal parurent devant la bienheureuse, elle leur dit : Citoyens romains, mes frères, vous êtes les officiers d'un magistrat impie, dont la conduite fait horreur. Quant à moi, je suis chrétienne, et rien ne saurait m'être plus glorieux ni plus doux que de souffrir tous les tourments pour le nom de Jésus-Christ! Ne vous laissez point attendrir par ma jeunesse, ni toucher par un sentiment de stérile compassion pour moi. Vous ferez mon bonheur, en exécutant les ordres rigoureux que vous avez reçus ! — A ces mots, les officiers d'Almachius ne purent retenir leurs larmes ; ils déploraient l'aveuglement de la jeune et noble patricienne; ils la conjuraient, au nom de sa famille si grande et si illustre, au nom de sa beauté sans rivale, d'avoir pitié d'elle-même. Cécile leur répondit : Mourir pour Jésus-Christ, ce n'est point sacrifier sa jeunesse, c'est la renouveler ; c'est échanger un peu de fange contre un trésor, une tente de soldat contre un palais. Si l'on vous proposait en ce moment des pièces d'or, poids pour poids, contre les pièces de billon que vous pouvez posséder, refuseriez-vous? Or, Jésus-Christ, notre Dieu, ne se contente pas de cet échange à poids égal, déjà si avantageux pour nous. Ce qu'on lui offre, c'est-à-dire une vie passagère et courte, il le rend au centuple, en y ajoutant l'éternité. — L'émotion avait gagné tous les assistants. Dans le transport de son zèle apostolique, Cécile montant sur un gradin de marbre qui se trouvait à

Arrestation et interrogatoire de sainte Cécile

graver en outre sur la tombe des trois martyrs se conserve encore aujourd'hui dans la crypte de l'église de Sainte-Cécile, où elle a été transférée, après avoir longtemps orné la catacombe de Calliste, où elle avait été primitivement placée. Elle est conçue en ces termes :

SANCTIS MARTYRIBVS TIBVRTIO
BALERIANO ET MAXIMO QVORVM
NATALES EST XVIII KALEDAS MAIAS.

(D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 110.)

proximité, regarda tous ces hommes et d'une voix inspirée leur demanda : Croyez-vous à la sincérité de mes paroles? — Oui, s'écrièrent-ils, le Christ qui possède une servante telle que vous doit être le Dieu véritable! — Eh bien! reprit Cécile, retournez près du malheureux Almachius. Dites-lui que je sollicite un délai; qu'il veuille bien retarder de quelques jours mon arrestation. Dans l'intervalle, vous reviendrez ici et vous y trouverez le très-saint personnage qui vous fera participer aux priviléges de l'éternelle vie. — Les officiers d'Almachius se retirèrent et la Providence permit que leur maître se prêtât, sans trop de difficulté, à la demande de Cécile et à leurs propres vœux. Ils revinrent à la maison de la vierge, où le bienheureux pape Urbain les attendait. Il commença à les instruire. Chaque jour leur nombre s'augmentait des néophytes de leur famille ou de leurs amis qu'ils amenaient avec eux, et quand l'époque du baptême solennel fut arrivée le saint pape administra le sacrement de régénération à plus de quatre cents personnes de tout sexe et de toute condition. Or, parmi eux se trouvait un clarissime, du nom de Gordien. Cécile, pour prévenir les atteintes du fisc, transporta sur sa tête la propriété de la maison qu'elle habitait. Ainsi, après le martyre de la bienheureuse, le palais des Cœcilius devint le lieu d'assemblée des chrétiens. Le pape Urbain y vivait caché, et, de cette retraite ignorée des païens, étendait le cercle des conquêtes de Jésus-Christ. Almachius fit enfin arrêter Cécile. Quand la généreuse vierge parut devant son tribunal, il lui dit : Jeune fille, comment t'appelles-tu? — Les hommes m'appellent Cécile, répondit-elle; mais j'ai un nom plus glorieux; je suis chrétienne. — Quelle est ta condition? — Je suis de race noble et fille de clarissimes. — Je le sais, mais c'est ta religion que je veux connaître. — Vous aviez mal posé la question; elle offrait deux sens et eût exigé deux réponses. — Quoi! es-tu donc si maîtresse de ta pensée, en un pareil moment? D'où te vient cette assurance? — D'une conscience pure et d'une foi sincère. — Ignores-tu quel est mon pouvoir? — Vous-même, connaissez-vous le mien? Quant à votre puissance, je la définirai en deux mots, si vous le désirez. — Parle, je t'écoute.

— Le pouvoir d'un homme mortel c'est à la lettre une outre pleine de vent. Percez l'outre avec une pointe d'aiguille, elle se dégonfle aussitôt et il vous reste dans la main une pellicule flasque et inutile. — Des injures, toujours des injures! s'écria le préfet. — Non, reprit Cécile, injurier quelqu'un c'est articuler contre lui des allégations fausses et calomnieuses. Prouvez-moi que j'ai prononcé une erreur, et je reconnaîtrai que je vous ai dit une injure. — Tu ne saurais ignorer les décrets rendus par les invincibles empereurs, nos maîtres. Quiconque se confesse chrétien doit être puni de mort; on laisse la liberté et la vie à ceux qui abjurent cette religion infâme. — Vos empereurs, dit Cécile, et Votre Excellence elle-même, vous êtes tous dans l'erreur. Cette loi prouve uniquement votre cruauté et notre innocence. En effet, si le nom de chrétien était un crime, ce serait à nous de le nier obstinément et à vous de nous contraindre par les tortures à le confesser. — Mais, objecta Almachius, c'est une pensée de clémence qui a dicté cette disposition aux empereurs. Ils ont voulu vous assurer par là un moyen de sauver votre vie. — Non, non! reprit Cécile, on ne saurait imaginer une conduite plus impie et plus funeste à l'innocence. Vous employez d'ordinaire les tortures pour faire avouer aux scélérats la nature de leur crime, ses circonstances, le lieu, le temps où il fut commis, le nom des complices. Mais, dès qu'il s'agit de nous, notre prétendu crime est dans notre nom. Il nous suffit de renier ce nom pour trouver grâce à vos yeux. Or, nous connaissons la grandeur et le prix de ce nom divin ; jamais nous ne saurions le répudier. Mieux vaut mourir avec gloire que vivre déshonorés! Vous voudriez faire tomber de nos lèvres un mensonge ; mais, en proclamant la vérité, nous vous infligeons une torture mille fois plus cruelle que les supplices auxquels vous nous condamnez! — Finissons-en, dit Almachius. Tu as à choisir entre ces deux partis : Ou sacrifie aux dieux, ou nie simplement que tu sois chrétienne, et tu te retireras en liberté. — Quelle humiliante situation pour un juge! dit la noble vierge. Il veut que j'abjure le titre qui prouve mon innocence, et que je me rende coupable d'un mensonge! Si vous admettez la gravité de l'accusation contre les chrétiens,

pourquoi me contraindre à nier que je sois chrétienne? Si vous désirez m'absoudre, pourquoi ne pas ordonner une enquête qui établira victorieusement mon innocence? Car enfin je n'ai commis aucun crime. — Mais, dit Almachius, voici des témoins qui déposent que tu es chrétienne. Nie-le seulement, et tout est fini. Si tu persistes à le confesser, je serai contraint de prononcer la sentence; alors tu reconnaîtras ta folie, et il sera trop tard. — Une pareille accusation, dit Cécile, est pour moi un titre triomphal. Le supplice sera ma victoire. Ne me traitez point d'insensée; reprochez-vous plutôt à vous-même d'avoir pu croire que vous me forceriez à renier le Christ. — Malheureuse! tu ne comprends donc pas que le pouvoir de vie et de mort est déposé entre mes mains par les augustes empereurs! Comment oses-tu me parler avec tant d'orgueil? — Autre chose est l'orgueil, autre la fermeté, dit Cécile. J'ai parlé avec fermeté, oui; avec orgueil, non; car, nous autres chrétiens, nous avons ce vice en horreur. Si vous ne craigniez d'entendre encore une vérité, je vous ferais remarquer que vous venez d'énoncer une proposition complétement fausse. — Qu'ai-je dit de faux? — Vous avez dit que les empereurs vous avaient conféré le pouvoir de vie et de mort. — Eh bien, n'est-ce pas la vérité? ai-je menti en disant cela? — Oui, c'est une erreur; si vous le désirez, je vais vous le prouver jusqu'à l'évidence. — Explique-toi. — Les princes, dites-vous, m'ont donné le pouvoir de vie et de mort. Vous savez bien cependant que vous n'avez et ne sauriez avoir qu'une seule puissance, celle de mort. Vous pouvez ôter la vie à ceux qui en jouissent, mais vous ne sauriez la rendre à ceux qui l'ont perdue. Dites donc que les empereurs ont fait de vous un ministre de mort, et rien de plus. Si vous ajoutez autre chose, c'est une prétention aussi erronée qu'impuissante. — Cessons ces jeux de mots, dit Almachius; viens et sacrifie aux dieux. — Et où sont-ils ces dieux? Quelle vue avez-vous donc si vous pouvez les apercevoir! Quant à moi, et je crois avoir bonne vue, en fait de dieux, je ne découvre ici que des statues de pierre, d'airain ou de plomb. — Jusqu'ici tes injures n'atteignaient que moi, je les ai souffertes avec le dédain qui convient à un philosophe;

mais je ne supporterai pas que tu outrages les dieux. — Chacun de vos paroles, depuis le commencement de cet interrogatoire, a tour à tour été convaincue par moi de déraison, d'erreur ou de frivolité. Voulez-vous maintenant nous donner à croire que vos yeux mêmes ont perdu la vue nette et saine des objets extérieurs? Nous voyons tous ici ces pierres inutiles, ces statues de marbre, et vous affirmez que ces pierres sont des dieux ! Mais touchez-les vous-même, et vous reconnaîtrez que bien réellement ce sont des pierres. Pourquoi vous exposer ainsi à la risée du peuple ! Tout le monde sait que Dieu est au ciel. Vous obtiendriez de ces pierres inertes un meilleur service, si vous les faisiez jeter au four et convertir en blocs de chaux. Elles s'usent ici dans leur oisiveté, sans pouvoir se défendre elles-mêmes des flammes, ni en préserver leurs adorateurs [1]. »

19. « La colère d'Almachius était au comble. Il n'osa cependant affronter les conséquences d'une exécution publique, après un interrogatoire où les manifestations favorables à la vierge n'avaient pas été équivoques. Il ordonna donc que Cécile fût reconduite en sa maison. Là elle devait être enfermée dans le *caldarium* [2], qui

[1] *Act. sanct. Cæciliæ*, XXI-XXV.

[2] « Les thermes, chez les Romains, étaient divisés en plusieurs salles. La première était le *frigidarium*, où l'on prenait les bains froids. La seconde, appelée *tepidarium*, offrait une eau tiède aux baigneurs. La troisième, désignée sous le nom de *caldarium*, *calidarium*, ou encore *sudatorium*, servait pour les bains à vapeur. Des réservoirs d'eau bouillante faisaient monter des tourbillons de vapeur dans cette salle, et un fourneau, appelé *laconicum*, dont les flammes circulaient au moyen de tuyaux conducteurs sous le pavé et jusque dans l'épaisseur des murs, élevait encore cette température brûlante. La voûte, ordinairement revêtue en stuc et de forme hémisphérique, était fermée par un bouclier d'airain qui se manœuvrait à l'aide d'une chaîne et servait de soupape, quand l'intensité de la chaleur devenait trop suffocante. On peut voir la description du *caldarium* dans Vitruve, lib V, cap. X, et dans les divers auteurs qui ont traité des bains des anciens. — Le supplice auquel Almachius condamna sainte Cécile n'est point sans exemple dans l'histoire. Cette manière de donner la mort, sans répandre le sang, fut employée par Constantin lorsqu'il fit périr l'impératrice Fausta. Zozime (*Hist.*, lib. II) rapporte que cette princesse fut enfermée, par ordre de l'empereur, dans une salle de bain que l'on avait chauffée outre mesure et qu'on l'en retira morte. Nous trouvons à Rome un autre exemple d'un martyre infligé

servait pour les bains à vapeur, et suffoquée dans cette atmosphère brûlante où on la tiendrait toute la nuit. Mais, par une miraculeuse disposition de la Providence, Cécile y passa en effet toute la nuit, sans que l'horrible chaleur à laquelle elle était soumise eût seulement produit sur ses membres la plus légère transpiration. Elle était là comme dans un lieu de rafraîchissement et de doux repos. Almachius, informé du prodige, envoya un licteur trancher la tête de Cécile dans le *caldarium*. Le bras mal assuré du bourreau ne put, après trois coups, l'abattre entièrement. Laissant la vierge à demi-morte, le licteur se retira. Une loi des anciens défendait à l'exécuteur qui, en trois coups, n'avait pu achever sa victime, de continuer à frapper davantage. Aussitôt la foule des nouveaux chrétiens convertis par la glorieuse vierge s'empressa autour d'elle; on recueillait avec des linges le sang qui s'échappait de ses blessures. Elle survécut trois jours encore, ne cessant d'exhorter les néophytes à demeurer fermes dans la foi. Le troisième jour (qui était vraisemblablement un dimanche) le très-saint pape Urbain vint à la maison bénie pour y présider l'assemblée des fidèles. Cécile lui dit

avec des circonstances analogues à celui de sainte Cécile, par un magistrat qui ne voulait pas non plus prendre sur lui l'odieux d'une exécution publique. C'est celui des deux frères saint Jean et saint Paul, sous Julien l'Apostat. On sait que ce prince avait évité de publier de nouveaux édits contre les chrétiens, préférant un autre système de persécution plus dangereux et plus efficace. Les deux patriciens, après avoir confessé la foi devant le préfet de Rome, Bérentianus, furent reconduits, par ses ordres, à leur maison, où on leur trancha la tête en secret, après quoi ils y furent ensevelis par les exécuteurs. — A l'époque de la réparation par le cardinal Sfondrate, de la basilique de Sainte-Cécile, un oratoire ouvrant sur une des nefs latérales, à droite en entrant, fut reconnu porter sur une voûte. Les abords ayant été sondés, on ne tarda pas à découvrir l'hypocauste d'une salle de bains. Les soupiraux qui avaient été interceptés furent facilement ouverts, et l'on reconnut encore une des chaudières avec les restes des tuyaux de plomb par lesquels la vapeur montait dans le *caldarium*, dont les dimensions, très-inférieures à celles qu'on remarque dans les anciens thermes destinés à l'usage public, étaient en rapport avec l'habitation particulière dont cette salle avait formé un appendice. Platner et Bunsen ne font aucune difficulté de reconnaître dans cette pièce l'antique salle de bain, lieu du martyre de Cécile. (*Beschreibung der stadt Rom.*, tom. III, part. III, pag. 643, 644.) (Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 137, 138; 350-352.)

Bienheureux Père, j'avais demandé au Seigneur de ne mourir qu'après vous avoir revu. Je vous lègue ces pauvres que je nourrissais et cette maison que j'ai habitée, pour la convertir en une église où le Seigneur résidera à jamais. — Après avoir ainsi parlé, la vierge remit entre les mains du Dieu vivant son âme sainte et précieuse. La nuit suivante, le très-saint pape Urbain présida aux funérailles de Cécile. Les diacres transportèrent le corps virginal dans la catacombe; il fut enseveli dans la crypte réservée aux évêques, parmi les tombeaux des évêques et des martyrs. Urbain consacra la maison de Cécile au nom de la sainte Église et jusqu'à ce jour on n'a pas cessé d'y offrir les saints mystères en mémoire de la glorieuse vierge[1]. »

Preuves historiques, traditionnelles et monumentales de la véracité des Actes de sainte Cécile.

20. Le nom de Cécile, figura dès lors avec ceux des saintes Félicité et Perpetua, dans les prières du Canon de la Messe. La liste des héroïnes chrétiennes, dont le sang généreusement versé pour la foi sera ainsi associé jusqu'à la fin des siècles au sang de l'Agneau divin dans le sacrifice eucharistique, devait se compléter plus tard par l'adjonction des saintes Lucie, Agathe, Agnès et Anastasie, dont nous inscrirons à leur date les glorieux combats. Valérien, Tiburce et Maxime avaient souffert la mort le XVIII des kalendes de mai (14 avril 230). Le pape Urbain allait la recevoir lui-même le VIII des kalendes de juin (25 mai 230). Ce fut donc dans l'intervalle qui s'écoula entre ces deux époques qu'eut lieu le martyre de sainte Cécile, dont les *Actes* ne nous ont point conservé la date précise. « Comme la solennité que l'Église romaine consacrait chaque année à sa mémoire, dit dom Guéranger, eût pu se trouver en concurrence avec les fêtes de l'Ascension du Seigneur ou de la Pentecôte, on la reporta à une autre saison, afin qu'elle ne perdît aucun de ses honneurs. Quant à la raison qui lui fit assigner le 22 novembre plutôt que tout autre jour de l'année, il serait impossible de la déterminer avec certitude aujourd'hui. Peut-être la réédification de la maison de Cécile sous une forme plus appropriée à sa destination d'église, et la dédicace qu'on en

[1] *Acta sanct. Cæciliæ*, cap. XXVI et [illegible]

aura célébrée à cette occasion, dans le IV[e] ou le V[e] siècle, auront fourni, comme il est arrivé d'autres fois, l'occasion de reporter la fête de la sainte patronne loin du jour qu'elle avait occupé d'abord [1]. La première mention qui soit faite de la basilique de Sainte-Cécile, sur les documents officiels qui sont arrivés jusqu'à nous, se rapporte à l'an 499. Parmi les souscriptions d'un concile tenu cette année même à Rome, sous le pape saint Symmaque, on lit celles de Boniface et de Marcien, prêtres du titre de Sainte-Cécile [2]. C'est également au V[e] siècle que l'on doit rapporter la rédaction définitive des *Actes* de sainte Cécile sous leur forme actuelle. Ils appartiennent à la classe de ceux qui furent rédigés, après la paix de l'Église, sur des mémoires antérieurs. L'auteur voulut réunir, dans un seul et même récit, les diverses circonstances de l'histoire de la sainte qu'il avait pu recueillir, soit des Actes rédigés par les *notarii* de l'Église romaine, soit d'autres écrits qui ne devaient pas être rares dans une ville où le culte de la glorieuse martyre était en si haute vénération, soit enfin des traditions orales et des monuments [3]. Ces *Actes*, comme un grand nombre d'autres, furent composés pour être lus du haut de l'ambon, dans l'église de la sainte, au jour de sa fête. Pour cette lecture publique, il était nécessaire de former un récit complet et uniforme de tout ce que la tradition romaine possédait de renseignements sur la célèbre martyre. De là le ton soutenu et les velléités oratoires du rédacteur, qui fait précéder sa narration d'un précis rempli de généralités, dans le goût des exordes que l'on retrouve en tête de la plupart des Actes recueillis par dom Ruinart. Cette coutume de lire solennellement les Actes des martyrs, au jour de leur fête, s'est conservée jusqu'aujourd'hui et se perpétuera jusqu'à la fin des siècles, dans les légendes du Bréviaire [4]. » Quant à l'authenticité des détails

[1] D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 156. — [2] Id., *ibid.*, pag. 159. On sait que le titre de Sainte-Cécile est encore aujourd'hui un titre cardinalice de l'ordre des prêtres. Il est actuellement porté par S. Em. le cardinal de Reisach. — [3] Id., *ibid.*, pag. 160.

[4] Id., *ibid.*, pag. 164. Nous n'avons pas reproduit cet exorde des *Actes*; on peut le lire au tome CXVI de la *Patrol. græc.* Les nouveaux Bollandistes

historiques insérés dans les *Actes* de sainte Cécile, elle est confirmée par un ensemble de preuves traditionnelles, liturgiques et monumentales qui défient toute critique. Sous ce rapport, les objections de l'école du XVIIe siècle ont successivement été résolues de façon à dissiper tous les doutes. L'office de sainte Cécile, tel que nous le lisons aujourd'hui dans la liturgie romaine, existe dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire le Grand. « Le livre des Évangiles, que la vierge portait sur sa poitrine, continue dom Guéranger ; les prières ardentes qu'elle adressait à Dieu aux approches de son mariage avec Valérien ; ses jeûnes de deux et trois jours ; le cilice qu'elle cachait sous ses vêtements ; le concert des musiciens au milieu duquel elle chantait au Seigneur ; la confidence qu'elle fait à Valérien ; les paroles de celui-ci aux pauvres de la voie Appienne, et son arrivée devant Urbain ; la prière du pontife au récit des merveilles opérées par Cécile ; le retour de Valérien auprès de son épouse et l'apparition de l'ange ; les paroles de la vierge à Tiburce au moment où celui-ci commence à ouvrir les yeux à la lumière ; l'exclamation de Cécile, au lever du jour, dans la maison de Maxime, avant le départ de Valérien et de Tiburce pour le martyre ; la protestation des officiers d'Almachius après l'exhortation que la vierge leur adresse ; la victoire qu'elle remporte elle-même sur la tyrannie du préfet de Rome ; une des réponses de son interrogatoire ; enfin les dernières paroles qu'elle adresse au pape Urbain, au moment d'expirer, sont empruntés littéralement au texte des Actes, et représentent par conséquent des faits dont l'Église romaine acceptait la responsabilité, dès la fin du VIe siècle [1]. » Ajoutons que cet exemple nous donne incidemment le sens que l'Église a constamment entendu conserver à sa liturgie ; savoir le caractère traditionnel, et nullement, comme on se l'imaginait na-

n'étant pas encore arrivés dans leur gigantesque publication au 22 novembre, on ne trouve point les *Actes* de sainte Cécile dans leur collection. Les anciens Bollandistes ont seulement extrait de ces *Actes*, sous la rubrique du 14 avril, ce qui était relatif aux saints Valérien, Tiburce et Maxime.

[1] D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 175, 176.

guère, sous l'influence d'un principe implicitement protestant, la reproduction unique des paroles de l'Écriture sainte [1]. Quoi qu'il en soit, nous avons, au point de vue historique proprement dit, des témoignages non moins éloquents d'authenticité en faveur des *Actes* de sainte Cécile. En 821, le pape saint Pascal I eut la joie de retrouver le tombeau intact de sainte Cécile, dans la catacombe de Calliste. Les recherches précédentes avaient été infructueuses, parce que certains manuscrits avaient substitué à l'indication exacte de ce κοιμητήριον, celui de Prétextat. « Par une faveur divine et une grâce spéciale de la Providence, écrit Pascal, les investigations nouvelles furent couronnées de succès. Je m'empressai de me rendre au cimetière de Calliste *ad sanctum Xistum*, non loin de la porte Appienne. Là, il me fut donné de contempler les restes de Cécile. Elle reposait, ainsi qu'il est écrit dans sa très-sainte passion, parmi les tombes de la crypte pontificale, à côté de Valérien, son vénérable époux. Le corps de la vierge était couvert d'une étoffe de soie et d'or. Les linges qui avaient servi à recueillir le sang virginal qui s'échappait de la triple blessure faite par le licteur étaient roulés aux pieds de la sainte et tout imprégnés du sang qui s'était coagulé. Nous les avons touchés de nos mains, et nous fîmes en grande pompe transporter ce corps vénérable dans la ville de Rome [2]. » Le pieux trésor fut déposé par Pascal I dans la basilique

[1] Les liturgies dissidentes, établies aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, affectaient cette prétention, non pas certes que leurs auteurs eussent le moins du monde conscience de l'erreur formidable qui servait de point de départ à leur système. La plupart d'entre eux se préoccupaient beaucoup plus d'ailleurs de jansénisme que de protestantisme. Il n'en est pas moins vrai que leurs élucubrations aboutirent partout à une collection plus ou moins ingénieuse de citations des Livres saints, appliqués aux sujets les plus étrangers à l'objet que les auteurs sacrés avaient en vue. On croyait par là propager la méditation de l'Écriture et la science des saints Livres. Nous nous sommes toujours étonné que les liturgistes de cette époque se soient accordés à conserver intactes les prières du Canon de la messe, où, sauf les paroles sacramentelles de la consécration, il ne se rencontre pas une seule citation textuelle de l'Écriture.

[2] Pascalis Papæ I, *Epistol. I, de Inventione reliquiarum sanct. Cæciliæ*. ***Patrol. Lat.***, tom. CII, col. 1087.

de Sainte-Cécile, au lieu même où la vierge avait consommé son glorieux martyre. Il y demeura huit siècles, sans que l'œil des mortels fût de nouveau admis à le contempler. Le mercredi, 20 octobre 1599, l'illustre Sfondrate, cardinal du titre de Sainte-Cécile, entreprit la restauration de la basilique. En dégageant les abords de l'autel, on découvrit un sarcophage en marbre blanc, dans lequel était enfermé un coffre de cyprès, fermé au moyen d'un couvercle glissant dans une coulisse. « Le cardinal, de ses mains tremblantes d'émotion, dit dom Guéranger, enleva respectueusement le frêle obstacle qui dérobait la vue du corps de la vierge. Le moment fut solennel. Après huit siècles d'obscurité et de silence, Cécile apparaissait de nouveau aux yeux des fidèles du Christ, dans l'ineffable majesté de son martyre. Elle était revêtue de sa robe brochée d'or, sur laquelle on distinguait encore les taches glorieuses de son sang virginal; à ses pieds reposaient les linges teints de la pourpre de son martyre. Étendue sur le côté droit, les bras affaissés en avant du corps, elle semblait dormir profondément. La tête, par une inflexion mystérieuse et touchante, était retournée vers le fond du cercueil. Le corps se trouvait dans une complète intégrité et la pose générale conservée par un prodige unique, après tant de siècles, dans toute sa grâce et sa modestie, retraçait avec la plus saisissante vérité Cécile rendant le dernier soupir, étendue sur le pavé de la salle du bain [1]. On se croyait reporté au jour où le saint pontife Urbain avait renfermé dans l'arche de cyprès le corps de Cécile, sans altérer en rien l'attitude que l'épouse du Christ avait choisie pour exhaler son âme dans le sein de son Époux. On admirait aussi la discrétion de Pascal qui n'avait point troublé le repos de la vierge et avait su conserver à la postérité un si grand spectacle [2]. » Le lendemain, Clément VIII députait l'illustre cardinal Baronius pour aller en son nom reconnaître et vénérer le corps de sainte Cécile. « J'arrivai sur le soir, plein d'allégresse, dit le savant historien, à la basilique de Sainte-Cécile. Je vis d'abord l'arche de cyprès, qui

[1] Bosio, *Relatio inventionis et repositionis S. Cæciliæ et sociorum*. (Note de D. Guéranger.) — [2] D. Guéranger. *Hist. de sainte Cécile*, pag. 294.

avait été renfermée dans le sarcophage de marbre. Un couvercle fort mince et légèrement endommagé la fermait. J'admirai comment, après huit cent soixante-dix-huit ans [1], un coffre de bois, enfoui sous terre, privé d'air, subissant l'humidité du marbre qui le contenait, avait pu se conserver ainsi dans son intégrité, sans aucune disjonction, fissure, ni avarie, toujours solide et résistant; en sorte que chacun pouvait encore le toucher, le manier, sans inconvénient aucun. Son couvercle, très-léger pourtant, était si extraordinairement conservé qu'on put l'ôter et le remettre à volonté, durant plusieurs jours, pour satisfaire la dévotion de ceux qui désiraient vénérer les précieuses reliques. Après avoir considéré longtemps, et respectueusement examiné cette châsse, nous voulûmes enfin voir le corps sacré qu'elle renfermait. Ce fut alors que nous pûmes redire la parole de David : « Selon qu'il nous avait été dit, nous avons vu dans la cité du Seigneur des vertus, dans la cité de notre Dieu [2] ! » Le corps de sainte Cécile était absolument dans le même état que le décrivait huit siècles auparavant le pape Pascal I, quand il avait refermé le tombeau. A ses pieds étaient encore les voiles imbibés de sang; la robe dont parle le pontife était toujours reconnaissable à son tissu de soie et d'or, quoique un peu endommagée par le temps. Sur le corps de la sainte, on remarquait d'autres tissus d'une soie légère; leur dépression aidait à suivre la pose et l'inflexion des membres. Le corps n'était pas étendu, comme ceux des morts, dans leur tombeau. La très-chaste vierge était couchée sur le côté droit, comme sur un lit de repos, les genoux rapprochés, dans l'attitude modeste d'une chrétienne endormie. Le respect que commandait cette virginale apparition fut tel que, malgré l'attrait d'une pieuse curiosité, nul n'osa soulever les vêtements pour découvrir le corps sacré. Tous les cœurs étaient émus d'un sentiment d'ineffable vénération. Il semblait que, veillant sur le

[1] Le cardinal Baronius pensait que l'arche de cyprès ne remontait qu'à l'époque de la première translation par saint Pascal I, en 820. D. Guéranger croit qu'il faut en reporter l'origine à la date même du martyre et à la date de saint Urbain I, en 230. — [2] Psalm., XLVII, 9.

sommeil de sa fiancée, l'Époux céleste fit entendre cette parole : « N'éveillez pas ma bien-aimée avant l'heure où il lui plaira de se lever elle-même [1]. » Témoin de ces merveilles, je vis, je reconnus, j'adorai [2] ! » — Avant de refermer une seconde fois ce trésor, si miraculeusement conservé dans son intégrité durant tant de siècles, le pieux cardinal Sfondrate voulut, comme dernière consolation de sa piété personnelle, retenir une parcelle des vêtements de Cécile. « Sans toucher à la tunique de soie qui recouvrait immédiatement le corps de la sainte, il détacha un fragment de la robe tissue d'or. Ce fut en cette circonstance qu'il vérifia un détail des Actes du martyre. Il attesta en effet avoir senti, à travers la tunique de soie, les nœuds du cilice qui, comme une forte armure, avait protégé les combats de la vierge et partageait maintenant ses honneurs [3]. Cependant un sculpteur habile, Étienne Maderno, fut chargé d'éterniser par son art l'attitude de Cécile dans son tombeau. Le dessin fut levé avec une religieuse exactitude, et le brillant artiste de vingt-quatre ans, inspiré par un tel sujet, dota la statuaire chrétienne du chef-d'œuvre de grâce et de modestie qui fait une des principales gloires de la basilique Transtibérine [4]. » Nous n'avons plus à ajouter à ces intéressants détails fournis par dom Guéranger qu'une dernière découverte, faite en 1857 par le savant archéologue chrétien, M. de Rossi. « Quand j'eus exploré, dit-il, la crypte pontificale de la catacombe de Saint-Calliste, j'y cherchai l'emplacement primitif du tombeau de sainte Cécile. Au fond de la crypte, à gauche, je remarquai un enfoncement étroit qui me parut devoir être l'entrée du sépulcre virginal. Après avoir fait enlever les décombres qui l'obstruaient, je pénétrai dans une seconde chambre. A gauche, creusée dans la paroi mitoyenne du tombeau des pontifes, était creusée une niche sépulcrale, complétement vide, d'une dimension beaucoup plus grande que les tombes

[1] *Cantic. cantic.*, VIII, 4. — [2] Baron., *Annal.*, ad an. 821. — [3] D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 314.

[4] D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 311. L'illustre abbé de Solesmes a reproduit dans son ouvrage une gravure très-exacte du chef-d'œuvre de Maderno.

ordinaires, et dont le soubassement était contigu à la tombe des papes. Latéralement au sépulcre, une peinture à fresque, de style byzantin, offrait l'image d'une jeune sainte, aux pieds de laquelle de nombreux *graffiti* témoignaient de la dévotion d'une série de pèlerins qui avaient ainsi écrit leurs noms. Évidemment c'était bien là le sépulcre primitif de Cécile, déposée par Urbain I dans la crypte réservée au groupe principal des pontifes et des martyrs, au cimetière de Saint-Calliste. Il est vrai que la fresque n'est accompagnée d'aucune inscription désignant expressément le nom de la sainte, mais l'emplacement du sépulcre est à lui seul une indication suffisante. D'ailleurs, si la niche sépulcrale est vide, si, par conséquent, l'épitaphe qui se trouvait jadis sur le marbre fermant le *cubiculum* n'existe plus, il nous reste une preuve incontestable que l'image sans nom de la jeune sainte est bien celle de la vierge Cécile. Au-dessous de cette peinture, il s'en trouve une autre représentant un pontife. C'est Urbain, comme l'atteste l'inscription que nous lisons encore : SCS VRBANVS. Or, nous savons que saint Urbain ne fut point enseveli dans la catacombe de Calliste, mais dans celle de Prétextat. L'histoire ne nous fournit aucune mention des relations de saint Urbain avec le cimetière de Calliste, sinon celle de la sépulture que ce pape y donna de ses mains à la célèbre martyre sainte Cécile. Nous sommes donc en présence du monument élevé par ce pontife à la glorieuse vierge, et illustré par la découverte qu'en fit une première fois Pascal I en 820[1]. »

§ IV. Martyre de Saint Urbain I.

Emprisonnement et interrogatoire.

21. Quelques semaines après le glorieux trépas de la fille de Cœcilius, le bienheureux pape Urbain fut découvert dans la catacombe, avec trois diacres et deux prêtres, par Carpasius, un des officiers du préfet de Rome. « A la vue d'Urbain, disent les *Actes*, Almachius frémit, comme un lion qui flaire une proie. Est-ce là, dit-il, cet Urbain, ce séducteur déjà condamné deux fois, et dont

[1] De Rossi, *Roma Sotterranea*, tom. I, pag. 237.

les chrétiens ont fait leur pape? — Oui, dit le noble vieillard. C'est moi qui séduis les hommes pour leur faire abandonner la voie du crime et les conduire dans celle de la vérité! — Belle vérité, s'écria Almachius, qui consiste à outrager les dieux et à se révolter contre les empereurs! — Il est vrai, dit Urbain, je n'adore pas vos dieux et je ne crains pas vos princes. Faites votre devoir. — Vous en êtes témoins! dit Almachius aux assistants. Que faut-il faire de ces impies? — Envoyez-les, dit la foule, à la prison du temple de Jupiter, au *Pagus Triopius*. — L'ordre fut donné dans ce sens, et le pontife fut traîné en prison. Durant la nuit, les frères gagnèrent à prix d'argent le geôlier Anolinus et pénétrèrent dans le cachot du saint pontife. Ils se prosternèrent à ses pieds, fondant en larmes, et lui demandèrent sa bénédiction. La nuit s'écoula en prières ferventes, et, au lever du soleil, les frères, après avoir reçu le baiser de paix, quittèrent l'auguste captif. Le lendemain, Almachius fit de nouveau comparaître Urbain et ses compagnons. Ne vous obstinez pas davantage, dit-il. Sacrifiez aux dieux qu'adorent les empereurs. Déjà, pour avoir suivi vos conseils funestes, cinq mille hommes ont péri. Vous êtes responsable de leur mort. — Ils n'ont pas péri, comme vous le croyez, répondit Urbain; ils sont glorieusement montés au royaume des cieux. — Ainsi, dit le préfet, c'est dans ce fol espoir que Cécile, son mari et son beau-frère ont sacrifié la plus brillante existence pour courir d'eux-mêmes au supplice! Non, ce n'est là qu'une duperie barbare. Ils t'ont laissé, en mourant, d'immenses richesses. Il s'agit maintenant de les restituer. — Au nom du Créateur, à qui vous devez vos hommages, répondit Urbain, ceux dont vous parlez ont distribué tous leurs biens aux pauvres. — Le temps de l'arrogance est passé, reprit Almachius; obéis ou meurs! — Ceux-là seuls mourront, dit Urbain, dont la foi ou les œuvres outragent le Dieu vivant. — S'adressant alors aux deux saints prêtres, Jean et Mamilianus : Et vous, leur demanda le préfet, êtes-vous aussi dans les mêmes sentiments? — Hélas! répondirent-ils, les paroles que vient de prononcer notre père sont des paroles de salut; mais les âmes perverses sont fermées aux accents de la sagesse. — Je le vois, reprit

Almachius, vous êtes encore pires que ce vieux fou ! Misérables, déjà tant de fois condamnés, ne rougissez-vous pas de persévérer dans votre criminelle impudence ? — En même temps il ordonnait de flageller les confesseurs avec des fouets plombés. Pendant le supplice, on les entendait répéter cette exclamation : Seigneur, nous vous rendons grâces ! — Almachius, transporté de fureur, vociférait du haut de son tribunal : Les infâmes ! Ils sont protégés par quelques secrets magiques ! — Urbain lui répondit : Comprenez plutôt que c'est vous-même qui êtes devenu semblable à vos dieux ; vous avez des oreilles et n'entendez point ; des yeux, et ne voyez pas la réalité. — Comment, s'écria le préfet, tu injuries les dieux eux-mêmes ! Tu paieras ce blasphème de ta tête, je le jure par les dieux et les déesses de l'empire ! — Le bienheureux Urbain reprit : L'histoire est là pour vous apprendre le respect que méritent vos prétendus dieux. Mais le Dieu vivant, celui que nous adorons et qui a créé le monde, a daigné nous fortifier, nous, ses humbles serviteurs, en nous disant : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme [1]. » — Je comprends ton obstination systématique, reprit Almachius. Tu es vieux, et pour toi la mort sera un repos. Voilà pourquoi, jaloux de ces jeunes gens, tu les entraînes à sacrifier leur vie parce que tu sens chaque jour s'échapper la tienne. — Jean, l'un des deux prêtres, indigné de cette injure, s'écria : Les paroles que vous venez de proférer sont un odieux mensonge. Dès sa plus tendre jeunesse, notre père n'a vécu que pour Jésus-Christ et a considéré la mort comme un gain. Plusieurs fois il a confessé le nom du Christ devant les tribunaux et exposé sa vie pour ses brebis. — Almachius fit reconduire les bienheureux martyrs dans la prison, où les frères se rendirent encore, comme la nuit précédente. Il y avait parmi eux trois tribuns : Fabien, Calliste, Ammonius, et deux prêtres : Fortunat et Justin. Ils frappèrent à la porte du cachot. Le diacre Martial, qui s'y tenait en observation, en informa le bienheureux Urbain. Celui-ci pria le geôlier Anonilus de les laisser entrer. Quand la porte se fut ou-

[1] Matth., X, 28.

verte, ils se prosternèrent aux pieds du pontife, et lui dirent en pleurant : Priez pour nous, père très-saint, car la persécution redouble de violence et notre heure approche. — Fils bien-aimés, répondit doucement Urbain, loin de pleurer à ce sujet, réjouissez-vous au contraire. Ces cruelles tribulations sont la voie qui nous conduit au royaume de Dieu ! — Ils passèrent donc toute cette nuit à psalmodier les hymnes et les saints cantiques, implorant la miséricorde du Seigneur. — Ému de ce touchant spectacle, le geôlier Anolinus ne put lui-même retenir ses larmes. La grâce avait changé son cœur. Il s'agenouilla devant Urbain et lui demanda en pleurant le baptême. Mon fils, dit le pontife, croyez-vous de tout votre cœur à Jésus-Christ? S'il en est ainsi je vous conférerai le sacrement de régénération. — Je crois, Seigneur, s'écria Anolinus. — Urbain le baptisa et lui administra le sacrement du chrême. Puis, comme le jour approchait, il célébra les saints mystères et distribua à tous le pain céleste [1]. »

22. « Almachius, à cette nouvelle, se fit amener le nouveau chrétien avec Urbain et les autres captifs. Il ne te suffit pas, dit-il au pontife, de persévérer dans ta démence sacrilége, tu fais encore de nouvelles victimes. On me dit que notre officier Anolinus s'est laissé lui-même séduire par le poison de tes erreurs. — Malheureux que je suis ! s'écria Anolinus, j'ai passé toute ma vie sans connaître mon Créateur et mon Dieu ! Béni soit-il du moins, d'avoir enfin éclairé mon âme, dans sa miséricorde infinie ! — En voilà encore un dont il faut se hâter de faire taire la langue, dit Almachius, si l'on ne veut pas avoir à déplorer de nouvelles révoltes. — Il prononça donc immédiatement une sentence de mort. Anolinus fut conduit au temple de Diane, et, ayant refusé de sacrifier à l'idole, il eut la tête tranchée, le xv des calendes de juin (18 mai 230). Après un nouvel interrogatoire, Urbain et ses compagnons furent encore si cruellement flagellés que Lucien, l'un des diacres, expira sous les coups des bourreaux. Le prêtre Fortunat put secrètement enlever son corps et l'ensevelir dans la crypte du

Martyre de saint Urbain I.

[1] *Acta S. Urbani Papæ*, cap. I; Bollandist., *Act. sanct.*, tom. VI maii, die XXV.

cimetière de Prétextat, le XII des calendes de juin (21 mai). Enfin trois jours s'écoulèrent encore, et Almachius fit conduire le bienheureux Urbain et les autres confesseurs au temple de Diane, sur la voie Nomentana, avec ordre aux licteurs de leur trancher la tête s'ils refusaient de sacrifier. Sur la route, le pontife exhortait ainsi ses compagnons : En ce moment, le Seigneur nous appelle ; il nous dit : Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, je vous referai. Jusqu'ici nous ne l'avons vu que comme en énigme et dans un miroir : tout à l'heure nous le verrons face à face ! — Arrivés au temple idolâtrique, les martyrs dirent aux bourreaux : Faites ce que vous avez à faire. Inutile de nous proposer une apostasie que nous avons déjà tant de fois repoussée. — Malgré cette parole, les licteurs redoublèrent d'instances pour les contraindre à sacrifier. Sur leur refus, on les fit sortir du temple, et ils eurent la tête tranchée. La nuit suivante les trois tribuns chrétiens qui avaient visité le pontife dans sa prison, Fabien, Calliste, Ammonius, avec quelques autres frères, vinrent en pleurant enlever le corps du pasteur qui avait donné sa vie pour ses brebis. Ils l'ensevelirent avec ses compagnons dans le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, le VIII des calendes de juin (25 mai 230)[1]. »

PONTIFICAT DE SAINT PONTIEN (230-235).

23. « Pontien, Romain de naissance, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Calpurnius. Il siégea cinq ans, deux mois et deux jours, sous le règne d'Alexandre Sévère, depuis le consulat de Pompéien et Pelignianus (230-231). L'évêque Pontien, avec le prêtre Hippolyte, fut déporté par Alexandre dans l'îlot de Buccina[2], en Sardaigne, sous le consulat de Sévère et Quintianus (235). Il y reçut la couronne du martyre, le IIIe des calendes de novembre (29 octobre 235). En deux ordinations au mois de décembre

[1] Bolland., loc. cit.

[2] Aujourd'hui *Isola del Tavolato*, sur la côte orientale de Sardaigne, en face du village de *Terra nuova*, l'antique Phannasia. Cet îlot a cinq milles de long sur deux de large.

il avait consacré six prêtres, cinq diacres et six évêques, destinés à diverses églises. Le bienheureux Fabien, second successeur de Pontien, ramena plus tard le corps du martyr à Rome, et l'ensevelit dans la catacombe de Calliste, sur la voie Appienne. Après la mort de Pontien, le siége épiscopal demeura vacant pendant dix jours. »

Situation d'Origène après son excommunication.

24. Le retour d'Alexandre Sévère rendit pendant quelque temps la tranquillité à l'Église de Rome ; du moins on ne voit pas que les violences d'Almachius se soient prolongées après cette époque. On ignore l'impression que ressentit l'empereur, quand il eut connaissance des actes du préfet. Il est à croire que ce prince, ennemi de la cruauté, blâma les excès d'Almachius ; mais on ne voit point qu'il ait exprimé autrement le déplaisir que lui eût causé le meurtre juridique de tant de chrétiens. Quoi qu'il en soit, le système suivi sous le règne d'Alexandre, à l'égard des souverains pontifes, ne tarda pas d'être appliqué à Pontien. Ce saint pape eut à souffrir la persécution pour la liberté de son ministère ; il ne fut cependant pas mis à mort, mais un ordre émané de la cour impériale l'exila avec le saint prêtre Hippolyte, différent de l'évêque de Porto, dans l'île Buccina, l'une des plus sauvages de la côte méridionale de Sardaigne. Cependant, l'affaire de l'excommunication d'Origène n'était point terminée. Ce docteur se plaignait toujours que les évêques réunis en concile par Démétrius, patriarche d'Alexandrie, avaient jugé sa doctrine d'après les livres interpolés que les hérétiques répandaient sous son nom. La Palestine continuait à lui offrir l'hospitalité que lui refusait l'Égypte, sa patrie. Son séjour habituel était Césarée. Théoctiste, saint Alexandre de Jérusalem, lui avaient confié la charge d'interpréter les Écritures, et trouvaient tant d'utilité et de plaisir à ses doctes entretiens qu'ils ne s'en séparaient presque jamais. Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, partageait leur admiration pour ce grand homme. Tantôt il le mandait près de lui, pour l'utilité des églises dont il avait la direction ; tantôt il venait le trouver en Judée, pour conférer des choses divines. Cependant, Démétrius mourut l'an 231, après avoir occupé le siége d'Alexandrie pendant quarante-trois

ans. L'affection qu'il montra pour Origène pendant la première période de son épiscopat; la sévérité qu'il déploya contre lui dans la suite; la cause du docteur alexandrin soutenue par de saints évêques, ses contemporains, et embrassée avec chaleur par saint Jérôme, présentent un problème qui n'a pas encore été résolu, et qui a laissé la postérité dans le doute sur les véritables sentiments d'Origène. Quoi qu'il en soit, la mort du patriarche et l'élection d'Héraclas, disciple et ami d'Origène, qui fut élevé sur le siége d'Alexandrie, mirent fin à la lutte engagée. La chaire du catéchiste, laissee vacante par la promotion d'Héraclas à l'épiscopat, fut confiée à un autre disciple d'Origène, saint Denys d'Alexandrie, qui devait aussi s'asseoir sur le siége patriarcal.

25. Alexandre-Sévère avait entrepris une expédition contre les Germains. Les légions, mecontentes de la sévérité avec laquelle il travaillait au rétablissement de la discipline militaire, et soulevées par Maximin de Thrace, l'assassinèrent près de Mayence, dans la vingt-huitième année de sa vie (235). Maximin se hâta de recueillir le fruit du crime. Le nouvel empereur, ancien pâtre dans les montagnes de la Thrace, était un géant, haut de huit pieds et demi, grossier et sans lettres, parlant à peine la langue latine, se faisant un jeu de la vie des hommes, d'un caractère sauvage et féroce. Son premier soin fut de publier des édits de mort contre les chrétiens, qu'il détestait par la seule raison peut-être qu'Alexandre Sévère les avait aimés. Ce fut la sixième persécution générale qui éclata contre l'Église. Les décrets de Maximin étaient spécialement dirigés contre ceux qui enseignaient dans les églises et qui les gouvernaient. L'impossibilité matérielle d'étendre la proscription à toute la multitude des fidèles sans dépeupler l'empire, non moins que l'espérance de réussir à éteindre la religion dans le sang de ses chefs et de ses pasteurs, avait commandé cette réserve. L'ordre fut immédiatement expédié de mettre à mort, dans l'île même où Alexandre l'avait exilé, le saint pape Pontien (novembre 235). Son corps fut depuis transporté à Rome, et déposé, sous le pontificat de saint Fabien, dans le cimetière de Calliste.

PONTIFICAT DE SAINT ANTÉROS (235-236).

§ I. Avénement et Martyre.

26. Antéros, Grec d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Romulus. Il siégea un mois et douze jours, sous le consulat de Sévère et Quintianus. Il avait fait déposer, dans le lieu le plus caché de l'église, les Actes des martyrs, recueillis par les notaires. Le préfet de Rome, Maxime, fit rechercher ce précieux dépôt et envoya au supplice le bienheureux Antéros, qui refusa de le livrer. En une ordination, au mois de décembre, Antéros consacra un évêque. Il fut enseveli dans la catacombe de Calliste, sur la voie Appienne, le III des nones de janvier (3 janvier 236). Le siége épiscopal demeura vacant treize jours. — « Les glorieux mémoires, dont la rédaction était confiée aux *notarii* de l'Église romaine, dit dom Guéranger, devaient s'être considérablement accrus en nombre et en importance, durant les persécutions de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle et de Sévère. Nous avons vu quelles pages sublimes la tyrannie d'Almachius, sous Alexandre, leur donna l'occasion d'y ajouter. Le saint pape Antéros s'occupa de réunir ces Actes, dont il se fit rendre compte par les *notarii*, afin de les recueillir dans les archives du siége apostolique [1]. » Une fresque, peinte au plafond du *cubiculum* du cimetière des saints Nérée et Achillée, qui est proche de celui de Calliste, semblerait avoir eu pour objet de conserver à la postérité le souvenir de cette mesure prévoyante d'Antéros. On y remarque un personnage vénérable, assis sur une *cathedra*, entre deux ministres debout à ses côtés. Ses deux mains sont étendues pour bénir trois personnages, dont l'un est à genoux et les deux autres dans l'attitude d'une profonde vénération. Ils viennent de déposer à ses pieds une caisse de forme ronde, remplie de *volumen* roulés, dont ils semblent lui faire hommage. Le savant archéologue Bianchini [2] n'hésite pas à reconnaître

Notice de saint Antéros d'après le *Liber Pontificalis*. Election et mort.

[1] D. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, pag. 156. — [2] Bianchini, *Notæ ad Lib. Pontif.*

ici un souvenir monumental du rapide pontificat d'Antéros, dont M. de Rossi a retrouvé naguères l'épitaphe sépulcrale dans la catacombe de Saint-Calliste.

Synchronisme. **27.** Quoi qu'il en soit, Antéros ne laissa qu'un nom dans le catalogue des papes, une image dans la catacombe des saints Nérée et Achillée et une inscription dans la crypte pontificale du cimetière de Calliste. A cette époque, la houlette du prince des pasteurs était une palme de martyre. Au moment où le sang chrétien coulait ainsi à flots dans les rues de Rome, le Sénat consterné apprenait les détails de l'insurrection militaire qui venait de changer la face du monde. Alexandre Sévère était parti à l'automne de l'an 234, pour refouler une invasion des Germains occidentaux sur les bords du Rhin. La dernière guerre contre les Perses avait forcé de dégarnir momentanément les frontières de la Germanie ; il ne restait dans les Gaules que trois légions. C'était trop peu pour contenir les bandes affamées de pillage, qui se tenaient toujours prêtes à envahir le territoire romain. A l'approche d'Alexandre, les tribus germaines se hâtèrent de franchir le fleuve. L'hiver s'écoula en préparatifs sérieux. L'empereur, accompagné de Mammæa, sa mère, qui le suivait dans toutes ses expéditions, se préoccupait surtout de rétablir la discipline militaire, si fortement ébranlée par la licence des règnes d'Héliogabale et de Caracalla. Il décréta que tout officier ou soldat vétéran recevrait, à l'expiration de son congé, une portion de terre voisine des frontières de la Germanie, avec les esclaves, les bestiaux, et les instruments de labour nécessaires pour la mettre en valeur. Ce système, excellent au double point de vue politique et agricole, avait déjà été appliqué par les Romains en Orient. Alexandre Sévère voulait le mettre en vigueur dans les régions rhénanes et danubiennes. Mais il y apporta des restrictions qui blessèrent les vétérans. D'une part, ces bénéfices militaires ne devaient passer à leurs fils qu'à la condition que ceux-ci suivraient eux-mêmes la carrière des armes. De l'autre, les conditions de discipline et de moralité, pour être admis dans les colonies militaires des *Riparienses,* furent spécifiées avec rigueur et énergiquement maintenues. Le jeune empereur comptait sur l'appât de

ses récompenses pour faire revivre l'ancien esprit d'honneur et d'abnégation, qui avait jadis porté si haut la gloire des armes romaines. Il se trompait. Aux époques de décadence, les convoitises surexcitées veulent jouir sans condition. Un ferment de révolte travaillait toute l'armée. Durant les loisirs du campement d'hiver, la lutte se dessina avec violence; et l'insurrection se donna un chef. Caius Julius Verus Maximin, ce géant dont nous avons parlé plus haut était né en 173, dans une misérable hutte, au fond de la Thrace. Sa mère, Abaca, appartenait à la tribu des Alains; son père, Meck, était un Goth. L'enfant atteignit bientôt une taille et une force extraordinaires. Pâtre, il tuait d'un coup de poing les ours des montagnes, et dévorait un bœuf en un repas; chef de bande, il devint la terreur de la contrée. Le goût des aventures le poussa à s'enrôler dans la cavalerie romaine. Septime Sévère le prit en affection et lui ouvrit la carrière des honneurs. Disgracié sous Macrin, le géant revint en Thrace, y acheta d'immenses territoires et paraissait avoir renoncé pour jamais à toute autre ambition que celle d'assouvir librement une voracité phénoménale en histoire. L'avénement d'Alexandre Sévère vint l'arracher aux délices de sa retraite. Le fils de Mammæa fit appel au vieux guerrier, le décora du laticlave des sénateurs, et lui confia le commandement d'une légion à la tête de laquelle Maximin fit des prodiges de valeur contre les Perses. Là devait se borner la reconnaissance du Thrace. L'espoir de régner, peut-être aussi l'instinct farouche de sa nature, en firent un rebelle. Les troupes de Germanie, soulevées par ses promesses et ses intrigues, vinrent assiéger la tente impériale. Alexandre et sa mère Mammæa furent égorgés à *Sicila* (Siklingen, près Mayence), le 19 mars 235. Alexandre n'avait que vingt-six ans. Avec lui s'éteignait réellement la fortune de Rome. Quand le sénat et le peuple inscrivirent son nom au catalogue des dieux, nul ne soupçonna peut-être que c'en était fait de la vitalité de l'empire. Tant de révolutions militaires, civiles ou domestiques, avaient déjà passé, suivies de réactions plus ou moins prospères, qu'on pouvait croire qu'il en serait de même à l'avenir. Mais les révolutions sont aux peuples ce que les maladies sont à l'individu.

A mesure que les unes et les autres se multiplient, elles épuisent le corps, jusqu'à ce que société ou individu s'endorme dans la mort. L'avénement de Maximin le Thrace à l'empire des Césars était le prélude du triomphe définitif du monde barbare sur le monde romain. « L'épée règne seule; dit M. de Champagny. Pendant cinquante ans, le mécanisme constitutionnel et monarchique de l'empire devient ce qu'il y a de plus simple au monde. Il n'y a ni hérédité, ni élection, ni adoption, ni émeute populaire, ni même le plus souvent sédition des soldats ou soulèvement des généraux. Mais tout simplement, lorsqu'un empereur a le tort d'un peu de sévérité en fait de discipline, ou même le seul tort de durer trop longtemps, ses soldats l'égorgent ou son préfet du prétoire le livre à l'ennemi. Et à sa place, ou ce préfet du prétoire lui-même, ou un capitaine quelconque, souvent malgré lui, est décoré d'un lambeau de pourpre, et récompense par une largesse obligatoire les soldats qu'enrichissent de cette façon chaque empereur tué et chaque empereur élu. A ce prix, le nouveau prince est reconnu pour Auguste, et son jeune fils pour César, jusqu'au jour où père et fils, Auguste et César, seront mis à mort à leur tour. C'est la souveraineté de l'assassinat [1]. » Voilà donc à quoi aboutirent les réformes d'Alexandre Sévère, essayées de bonne foi sur la base de la morale indépendante. L'honnêteté individuelle du prince échouait contre la résistance d'une armée et d'un peuple où la notion du bien et du mal s'était oblitérée. Il est visible aujourd'hui, à la clarté de l'histoire, que l'unique condition de stabilité pour les empires est la moralité des peuples. En dehors de ce principe, les tentatives les plus sages, les efforts du génie ou de la vertu couronnés se brisent impuissants. Plus haut encore que toutes ces considérations, nous apparaît la loi providentielle qui préside au gouvernement de l'Église. Personnellement Alexandre Sévère comprenait que le christianisme était une force religieuse immense. Son grand tort fut de ne pas appliquer, comme chef d'empire, le remède dont il appréciait l'énergie, comme particulier. Sous son

[1] Champagny, *Les Antonins*. tom. III, pag. 328, 329.

règne les légistes continuèrent à envoyer par raison d'État, les chrétiens au bourreau. Ces sortes de contradictions sont de tous les temps et de tous les régimes. Le Martyrologe, outre les noms que nous avons précédemment cités, mentionne, sous le règne d'Alexandre, à Dorostore, dans la seconde Mésie, sur le Danube, les vétérans Julius [1], Pasicrates [2], Hesychius [3], et Valention [4], qui versèrent leur sang pour Jésus-Christ; en Cappadoce, saint Therpès [5]; à Rome, les saints Quiriace [6], évêque, Maxime [7] et Astérius [8], prêtres, et le diacre Archelaüs [9]. Volontaire ou non, la persécution contre l'Église entraîne pour les princes une conséquence fatale Alexandre Sévère l'éprouva, comme bientôt Maximin devait l'éprouver lui-même. Ce géant couronné signala son avénement à l'empire, en faisant égorger tous les ministres, officiers, patriciens, sénateurs et jurisconsultes, qui avaient occupé quelques charges sous son prédécesseur. Les pontifes chrétiens, nous l'avons dit, furent compris les premiers dans cette liste de proscription. Les Germains cependant échappaient à l'action vindicative du nouveau César. La guerre pouvait avoir des chances diverses. Maximin ne jugea pas à propos de les affronter. Par le conseil des esclaves barbares, des bouffons et des gladiateurs, dont il s'était tout d'abord entouré, il envoya une légion d'incendiaires qui, la même nuit, mirent le feu à tous les campements, villes et villages des tribus germaines. Ce rapide et brillant succès lui permettait d'adjoindre à son nom le titre de Germanique, en attendant qu'il allât en recevoir l'investiture triomphale au Capitole. Mais ici, l'événement trompa ses espérances.

§ II. Église d'Orient.

28. La réputation d'Origène, en Orient, le désignait aux vengeances des persécuteurs, comme le plus infatigable des docteurs de l'Église. Aussi fut-il recherché avec un soin particulier. Mais, retiré en Cappadoce près de l'évêque Firmilien, son ami, il resta caché pendant deux ans chez une femme riche et pieuse, nommée

Influence d'Origène sur l'Église d'Orient.

[1] 27 mai. — [2] 25 mai. — [3] 15 juin. — [4] 25 mai. — [5] 1 juin. — [6] 23 avril. — [7] Id. — [8] 21 octobre. — [9] 23 août.

Julienne. Ambroise, son ami, alors diacre, et Protoctète, prêtre de Césarée, en Palestine, furent saisis et amenés en Germanie, où se trouvait Maximin. Origène écrivit à son ami une exhortation au martyre. Les deux confesseurs rendirent, en présence du tyran, un solennel hommage à la foi chrétienne; néanmoins, ils ne furent pas mis à mort, et la fin du règne de Maximin, qui arriva bientôt (fin de l'année 236), les rendit à la liberté. Par un privilége commun à tous les grands hommes, le nom d'Origène se trouve mêlé à tout ce qu'il y eut d'illustre et de saint dans son siècle. Il était encore à Césarée, lorsque la Providence y amena un jeune homme destiné, dans les desseins de Dieu, à devenir l'instrument de grandes choses. Grégoire de Néocésarée, dans le Pont, né de parents nobles et riches mais païens, accompagnait sa sœur, mariée à un jurisconsulte que le gouverneur de Palestine avait emmené avec lui comme assesseur pour le soulager dans l'administration de la province. Il venait de terminer d'une manière brillante l'étude du droit romain, et s'était déjà produit au barreau avec succès, lorsque la grâce lui fit rencontrer Origène. L'espèce de charme que l'éloquent alexandrin exerçait sur les âmes agit d'autant plus sur celle de Grégoire que le jeune homme y semblait mieux préparé par des mœurs chastes et une vie exempte de la corruption si fréquente dans le monde païen. Venu à Césarée pour y conduire sa sœur et retourner de suite dans sa patrie, le jeune orateur s'attacha à Origène au point qu'on disait que ces deux âmes s'étaient unies comme autrefois celle de Jonathas et celle de David. Dès lors, oubliant affaires, patrie, parents, projets ambitieux ou profanes études, il ne songea plus qu'à profiter des leçons d'un maître qui le conduisait à une patrie céleste. Il a depuis écrit la méthode dont le philosophe chrétien se servit pour incliner peu à peu son âme sous le joug de la foi. Ce plan d'une éducation chrétienne, au IIIe siècle, présente dans son ensemble et sa vaste étendue la meilleure réponse à ceux qui prétendent qu'à son origine la foi ne se répandait dans le monde que par le fanatisme d'esprits étroits et ignorants. Il peut servir en même temps à donner une idée de l'universalité des con-

naissances d'Origène. « Comme un habile agriculteur, dit Grégoire, sonde en tous sens le terrain qu'il entreprend de cher, ainsi Origène creusait et pénétrait les sentiments de ses ciples, les interrogeant et considérant leurs réponses. Quand il les avait préparés à recevoir la semence de la vérité, il leur enseignait les diverses parties de la philosophie ; la logique, pour former leur jugement, en leur apprenant à discerner les raisonnements solides d'avec les sophismes spécieux de l'erreur ; la physique, pour leur faire admirer la sagesse de Dieu par la connaissance raisonnée de ses ouvrages ; la géométrie, pour habituer leur esprit à la rectitude par la rigueur des propositions mathématiques ; l'astronomie, afin d'élever et agrandir leur pensée, en leur donnant l'immensité pour horizon ; enfin la morale, non pas celle des philosophes dont les définitions et les divisions stériles n'enfantent aucune vertu, mais la morale pratique, leur faisant étudier en eux-mêmes les mouvements des passions, afin que l'âme, se voyant comme dans un miroir, pût extirper jusqu'à la racine des vices. Il abordait ensuite la théologie ou la connaissance de Dieu. Il leur faisait lire, sur la Providence qui a créé et qui gouverne le monde, tout ce qu'ont écrit les anciens philosophes ou poètes, grecs et barbares, sans se préoccuper autrement de leurs systèmes, de leurs sectes ou de leurs opinions particulières. Dans ce labyrinthe de la philosophie païenne, il leur servait de guide, pour démêler ce qu'il y avait de réellement vrai et d'utile, sans se laisser prévenir par la pompe et les ornements du langage. Il posait en principe qu'en ce qui regarde Dieu, il ne se faut rapporter qu'à Dieu lui-même, et aux prophètes qu'il a inspirés. Alors seulement il commençait l'interprétation des Écritures, qu'il possédait à fond, et dont il avait, avec l'aide de Dieu, pénétré profondément tous les secrets. »

29. Après cinq années employées à de telles études, Grégoire reçut le baptême et se disposa à quitter le savant maître qui avait révélé à sa jeunesse une voie et une vie nouvelles. En présence d'une nombreuse assemblée, il lui adressa d'une voix émue ses derniers adieux. « Priez le Seigneur, lui dit-il en terminant, qu'il

Miracle de saint Grégoire Thaumaturge.

nous console de notre séparation ; priez-le qu'il envoie son bon ange pour nous conduire ; mais surtout priez-le qu'il nous ramène près de vous : plus que tout le reste, cela nous pourra consoler. » Tels étaient, à ces heureux âges de l'Église naissante, les liens de reconnaissance et d'attachement qui unissaient les disciples chrétiens à leurs savants maîtres. De retour à Néocésarée, Grégoire, en qui sa patrie attendait un orateur habile, un jurisconsulte éminent, ne se montra à ses concitoyens étonnés que comme le plus fervent des néophytes. Il abandonna tout ce qu'il possédait dans le monde et se retira dans une campagne solitaire, pour y être tout avec Dieu. Une pareille conduite, dans une ville qui ne comptait que dix-sept chrétiens, parut une folie, mais c'était la folie de la croix qui convertit le monde. Phédime, archevêque d'Amasée, appela Grégoire à l'évêché de Néocésarée. Il fallut vaincre la résistance de ce saint, qui fuyait de solitude en solitude pour échapper au fardeau de l'épiscopat. Ici se révèle, dans toute sa plénitude, la vertu des miracles dont Jésus-Christ avait investi ses disciples, en disant qu'on leur verrait faire des prodiges plus étonnants encore que les siens. Chaque pas du nouvel évêque était accompagné d'une merveille. Commandez à ce rocher d'aller en tel endroit, lui disait un prêtre païen, et je croirai à Jésus. Grégoire, animé de cette foi qui transporte les montagnes, parlait au rocher, qui se déplaçait de lui-même et se rendait au lieu désigné. — Chaque matin, la maison de Busonius, qui avait donné l'hospitalité à l'homme de Dieu, était envahie par une foule de malades. Grégoire, en passant, les guérissait. Il devint bientôt le roi spirituel de cette ville, dans laquelle il résidait sans avoir un toit où reposer sa tête. « Qu'importe ! disait-il à ses disciples qui murmuraient; ne sommes-nous pas à couvert sous l'aile de Dieu ? Vous trouvez-vous à l'étroit sous la voûte du ciel ? Songez à bâtir la maison de votre âme, et ne vous affligez que de ce que nous ne trouvons point de tels édifices préparés. » Bientôt il jeta le plan d'une église, à la construction de laquelle chacun voulut concourir de son argent et de son travail. — Il réglait les différends ; les tribunaux devinrent déserts. Il commandait aux éléments comme

aux consciences ; et les flots du Lycus débordé obéissaient à sa voix. On lui donna le surnom de faiseur de miracles (Thaumaturge), que l'histoire lui a conservé. Ses actions prodigieuses sont attestées par tous les écrivains contemporains : saint Grégoire de Nysse, saint Basile, Rufin, saint Jérôme, l'historien Socrate, Sozomène, Théodoret ; en sorte que, sur ce point, la foi peut défier la critique la plus malveillante. Leur authenticité, du reste, peut s'établir immédiatement par ce fait : Au moment de sa mort, le saint évêque qui n'avait trouvé que dix-sept chrétiens en prenant possession du siége de Néocésarée, y laissait à peine un pareil nombre d'infidèles. Une conversion si rapide, si universelle, serait un miracle inexplicable, sans les nombreux miracles qui la déterminèrent.

Election de St Alexandre le Charbonnier au siége épiscopal de Comane

30. La puissance divine qui éclatait dans la personne de saint Grégoire le Thaumaturge multipliait dans toute la contrée le nombre des chrétiens. La ville de Comane le fit prier de venir constituer une église dans son sein, en lui donnant un évêque. Le jour fixé pour l'assemblée, les principaux et les magistrats de la ville cherchaient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualités qu'ils voyaient briller dans saint Grégoire, pour le lui présenter. « Vous ne devez pas, leur dit l'illustre évêque, exclure de votre choix les plus humbles et les plus pauvres. L'Esprit souffle où il veut. — Si vous voulez choisir parmi les artisans, lui répondit en raillant un des magistrats, prenez Alexandre le charbonnier. — Eh ! qui est cet Alexandre ? répondit Grégoire. » On lui amène un homme demi-nu, vêtu seulement de quelques misérables haillons, la figure et les mains noircies par la poussière du charbon. Toute l'assemblée se mit à rire à son aspect : le charbonnier seul conservait son calme, paraissant satisfait de sa condition et témoignant, par son extérieur grave et modeste, de son recueillement et de sa paix intérieure. Grégoire le prit à part ; après une conférence sérieuse avec lui, le Thaumaturge rentra seul dans l'assemblée et fit un discours sur les devoirs redoutables de l'épiscopat. Il allait terminer cette conférence, lorsqu'on introduisit dans l'assemblée un homme revêtu des ornements pontifi-

caux. Tous les regards se tournèrent de son côté : c'était Alexandre le charbonnier, que, d'après l'ordre de saint Grégoire, on avait ainsi transformé. « Ne vous étonnez pas, dit le Thaumaturge, si vous vous étiez trompés en jugeant selon les sens. Le démon voulait rendre inutile ce vase d'élection, en le tenant caché. » Après la consécration épiscopale, qui eut lieu immédiatement, le nouvel élu fit un discours au peuple. Sa parole était solide, forte et pleine de sens, quoique peu ornée ; son air et son maintien étaient nobles et majestueux. Sous la figure d'un charbonnier, Grégoire avait découvert le vrai mérite et la solide vertu. Saint Alexandre gouverna dignement l'Église de Comane, et souffrit le martyre par le feu. dans la persécution de Dèce.

Relâchement dans les mœurs des fidèles.

31. Ces générations de saints illustres, produits par la vertu de l'Évangile, travaillaient tous ensemble à propager et à entretenir le feu sacré que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre. On se tromperait pourtant si l'on croyait que l'Église n'eût alors aucun désordre, aucun dérèglement à déplorer. Quelques écrivains ont fait un tableau d'autant plus brillant de la perfection chrétienne au IIIe siècle qu'ils se préparaient à une plus rigoureuse sévérité pour les siècles suivants. La vérité est que Jésus-Christ demeure avec son Église tous les jours ; mais qu'en aucun temps la perfection absolue ne s'est rencontrée sur la terre. La vérité est que, dans tous les siècles, on reconnaît, au sein de l'Église, l'homme et Dieu, les misères de l'un et les miséricordes de l'autre. Ainsi, comme nous le verrons bientôt en détail, Origène se plaint « que plusieurs ne venaient à l'assemblée des fidèles qu'aux jours solennels, et y paraissaient moins pour s'édifier et s'instruire, que pour suivre l'habitude, ou se reposer plus à l'aise. Quelques-uns, dit-il, restent à s'entretenir de choses indifférentes ou même profanes. Les femmes elles-mêmes troublent le silence et le recueillement des saints mystères. » Il reproche aux chrétiens de s'attacher exclusivement aux affaires temporelles, à leurs champs, à leur commerce, aux procès. « Au lieu de s'appliquer à la méditation de la parole divine,

[1] *Exod.* Hom. 12 et 13 ; Oper. Origen.

on se passionne pour les spectacles du cirque, les courses de chevaux, les combats des athlètes. Il en est qui ont la foi, qui viennent à l'église, s'inclinent devant les prêtres, se montrent dévoués et affectionnés pour les serviteurs de Dieu, donnent volontiers pour l'ornement et l'entretien de l'autel : mais ils ne prennent aucun soin de corriger leurs mœurs, ne quittent point leur ancienne vie, et restent dans leurs vices et leurs iniquités. » Le mal ne s'arrêtait pas aux degrés inférieurs; Origène se plaint que, de son temps, on trouvait dans l'Église des ambitieux, qui briguaient les honneurs du sacerdoce ou de l'épiscopat, malgré leur indignité personnelle, et qui ne cherchaient dans ces fonctions saintes que le profit et le faste des premiers rangs. « Que les prélats, dit-il encore, apprennent, par l'exemple de Moïse, à ne pas désigner par testament leurs successeurs, parmi leurs parents ou leurs alliés, comme si le gouvernement de l'Église était un héritage. » — Ailleurs, parlant du luxe des évêques : « Nous voudrions presque, dit-il, avoir des gardes comme les rois ; nous nous rendons terribles et de difficile accès, principalement aux pauvres; nous traitons ceux qui nous parlent et qui nous prient de quelque chose, comme ne feraient pas, envers des suppliants, les tyrans et les gouverneurs les plus cruels. » Ces passages, et d'autres semblables qu'on trouve en grand nombre dans les écrits des Pères du IIIe siècle, prouvent qu'à cette époque, comme à toutes celles de l'histoire de l'Église, l'ivraie était mêlée au bon grain : l'œuvre de Dieu ne se continuait pas moins, malgré ces taches légères, se propageant et rassemblant peu à peu le monde sous le joug de la foi.

§ III. Œuvres d'Origène.

32. Origène prolongea sa vie jusqu'en 253, et mourut dans la ville de Tyr, à l'âge de soixante-neuf ans, sous le règne de Gallus, successeur de Dèce. Lié avec l'empereur Philippe, qui passa un instant sur le trône des Césars, le docteur alexandrin adressa à ce prince plusieurs lettres qui existaient encore au temps de saint Jérôme, et dont nous ne saurions aujourd'hui trop déplorer la perte (244). Origène avait été appelé deux ans auparavant au con-

cile de Philadelphie, en Arabie, pour défendre la doctrine de l'Église contre Bérylle, évêque de Bosra. Ce prélat, qui a laissé du reste la réputation d'un pieux et savant docteur, était tombé dans une hérésie renouvelée des Théodotiens. Il prétendait que Jésus-Christ n'avait point existé avant l'incarnation et n'avait commencé à être Dieu qu'en naissant de la Vierge. Il ajoutait qu'il n'avait été Dieu que parce que le Père demeurait en lui, comme dans les Prophètes. Il détruisait ainsi le dogme de la divinité du Verbe. Des erreurs aussi graves furent relevées par les évêques d'Arabie, qui essayèrent de ramener Bérylle à la foi orthodoxe ; mais, par une obstination qui doit faire trembler dans un évêque compté par saint Jérôme au nombre des plus illustres et des plus doctes écrivains de l'Église, il refusa de se rendre à leurs lumières. Origène fut donc appelé au concile de Philadelphie, convoqué à ce sujet, et dont on avait encore les Actes du temps d'Eusèbe. Des conférences particulières n'ayant pas eu d'abord le succès qu'on en avait espéré, Origène, dans une discussion publique, établit avec tant de netteté et de force le dogme catholique que Bérylle se rendit à ses arguments et reconnut enfin la vérité. Il se montra plein de gratitude envers Origène, et lui écrivit plusieurs lettres pour lui faire de touchantes actions de grâces. Il semblait que partout où l'erreur se montrait, Origène dût aller la combattre, et que ce grand homme fût, en quelque sorte, la tradition vivante. Quelques années après, nous le retrouvons encore en Arabie, foudroyant une secte d'hérétiques qui enseignaient que les âmes mouraient avec le corps, pour reprendre une nouvelle vie au temps de la résurrection. Origène n'eut pas de peine à exposer la vérité catholique et à la faire tellement comprendre que ceux qui étaient tombés dans cette hérésie l'abandonnèrent entièrement. L'étude de l'Écriture sainte, qui faisait l'occupation ordinaire des nouveaux convertis, donna lieu, en ce temps, à une secte d'hérétiques, dont Elcésaï paraît avoir été le chef. Ils rejetaient certaines parties des saints Livres, et choisissaient, à leur gré, les passages qui leur convenaient, dans l'Ancien ou le Nouveau Testament, proscrivant tout le reste. Ils répudiaient

entièrement les Épîtres de saint Paul et préconisaient un livre hiératique, œuvre sans doute d'un de leurs chefs, dont ils regardaient les paroles comme inspirées de l'Esprit saint. La foi à cet ouvrage remettait les péchés. Ils soutenaient qu'il est permis de céder à la persécution, de dissimuler sa foi et d'adorer les idoles, pourvu que le cœur n'y aie point de part. Origène écrivit contre eux plusieurs traités et les combattit avec l'éloquence victorieuse du génie appuyé sur la tradition et la croyance catholiques. Quand la mort vint le frapper, après un demi siècle de combats et de victoires, l'illustre docteur laissait une mémoire universellement respectée.

Apologie d'Origène par le martyr saint Pamphile.

33. Il n'en fut pas de même de ses ouvrages, au sujet desquels s'est élevée une controverse qui ne sera probablement jamais définitivement terminée. Nous pouvons juger du degré d'animosité que la lutte engagée à ce sujet prit dès l'abord, par l'Apologie d'Origène composée dans sa prison par le martyr saint Pamphile et publiée plus tard par Eusèbe de Césarée. L'arianisme prétendait avoir Origène pour principal fauteur. Eusèbe de Césarée, malheureusement trop engagé dans cette redoutable hérésie, fut soupçonné à tort ou à raison d'avoir notablement altéré le texte primitif de saint Pamphile, son ami, et surtout de l'avoir complété par des adjonctions frauduleuses. Quand Rufin, en 408, traduisit en latin et vulgarisa cette Apologie[1], saint Jérôme n'eut point assez d'anathêmes pour protester contre ce qu'il regardait comme une fraude historique. La querelle de l'origénisme émut alors le monde entier, et se compliqua de la question accessoire d'authenticité soulevée par saint Jérôme au sujet de l'Apologie d'Origène par le martyr saint Pamphile. Aujourd'hui ces luttes ardentes ont fait place à une appréciation plus calme des faits et à une disposition d'esprit moins partiale et moins passionnée. Il est certain qu'Origène a combattu les hérétiques, ses contemporains, et qu'il a toujours de bonne foi soutenu la doctrine qu'il croyait celle de l'Église. Il est certain d'autre part que les hérétiques ont falsifié

[1] Pamphili martyris, *Apologia pro Origene, de græco in latinum translata a Rufino.* (*Patrol. græc.*, tom. XVII.) Huet. Origeniana, lib. III. (*Patrol.*, ibid., col. 634.)

une notable partie de ses ouvrages, du vivant même de ce grand homme. Il s'en plaignait lui-même avec une éloquente amertume. Enfin il est avéré qu'après sa mort les hérétiques continuèrent sur ses écrits leur œuvre d'altération subreptice et impie. Reste donc pour nous le devoir d'examiner les œuvres qui nous sont restées de lui, en tenant compte des interpolations apocryphes qui ne sauraient atteindre la réputation d'orthodoxie du docteur alexandrin. Sans doute, on voudrait pouvoir faire plus, et séparer exactement, dans chacun des ouvrages d'Origène, ce qui lui appartient en propre, d'avec les passages altérés par les hérétiques. S'il n'était pour cela question que de retrancher tout ce qui est contraire à la foi catholique, la tâche serait facile. Mais, dans le nombre immense de questions philosophiques et théologiques traitées par Origène, il s'en trouve qui, de son temps, n'avaient point encore été fixées par une décision de l'Église. Dès lors le grand docteur a pu incliner plus librement vers une solution qui n'a pas été ratifiée depuis. Il se peut donc que certaines des erreurs qui lui ont été reprochées et dont nous avons donné précédemment la liste, celle de la préexistence des âmes en particulier, ait été réellement soutenue par lui, sans qu'on ait le droit de le flétrir du nom d'hérésiarque, puisque ce rôle consiste daus l'obstination à maintenir une erreur définie. Quoi qu'il en soit, ce qui domine à nos yeux la question personnelle, c'est la modestie avec laquelle s'exprime toujours Origène. Sous ce rapport, ses ouvrages forment un contraste parfait avec ceux que Tertullien eut le malheur d'écrire sous l'influence du Montanisme. Autant le prêtre de Carthage est violent, acerbe, personnel, autant Origène se défie de ses propres lumières et de ses vues individuelles. L'un a la fierté du génie jusqu'à l'arrogance, l'autre en a la noble simplicité jusqu'à la candeur. On se rappelle que Tertullien débuta, dans sa carrière d'apologiste par le vigoureux discours *Ad martyres*. Origène traita le même sujet dans les mêmes conditions, mais avec une éloquence mille fois plus tendre et plus suave.

34. Il s'adresse à Ambroise et à Protoctète, ses deux amis, alors emprisonnés pour la foi. « Sevrés du lait des enfants, arrachés au

sein maternel, dit-il, Ambroise, digne serviteur de Dieu, et vous, très-pieux Protoctète, Isaïe vous adresse cette virile parole : « Attendez tribulation sur tribulation ; espérez contre toute espérance ; encore un peu de temps, encore un peu de temps[1] ! » Nobles athlètes, un combat ne suffira point ; vous en subirez mille autres, parmi les dérisions d'une multitude égarée qui nous traite de fanatiques et de sacriléges. Et pourtant, qui n'embrasserait avec joie tribulations sur tribulations, pour atteindre contre toute espérance au but de nos espérances ? Qui ne combattrait ce légitime combat du chrétien, où la grâce de Dieu multiplie les bienfaits dans une mesure qui dépasse toutes les souffrances, accablant de ses largesses infinies ceux qui laissent briser ce vase de terre, le corps, pour prouver qu'ils aiment leur Dieu de toute leur âme[2] ? A la pensée de cette glorieuse récompense qui vous attend aux cieux, je voudrais apprendre que vous tressaillez d'allégresse dans votre cachot, comme les apôtres, quand ils eurent le bonheur de souffrir pour le nom de Jésus-Christ. Que si un sentiment de tristesse, de regret ou d'amertume cherche à se glisser dans votre âme, laissez parler l'esprit du Christ qui est en vous : Mon âme, pourquoi êtes-vous si triste, dira-t-il, et pourquoi le trouble que vous ressentez ? Espérez en Dieu, car je confesserai encore son nom saint ! Plût à Dieu qu'en face des tribunaux, devant le glaive levé sur nos têtes, notre âme conservât son impassible sérénité, dans la paix de notre Dieu qui dépasse tout sentiment ! Mais, puisque nous ne sommes point assez parfaits pour dominer nos affections intérieures, sachons du moins les dompter extérieurement et apprendre au monde que le Créateur du monde est notre seul appui. Ce grand Dieu qui a ordonné les cieux et la terre, et répandu partout la vie, nous regarde mourir. Il est attentif à ce spectacle de notre foi. Fixons donc sur lui nos regards et détournons-les de cette foule d'hommes qui passeront demain, pour entrer dans une éternité de supplices [3]. Il se trouvera peut-être

[1] Isa., XXVIII, 9-11, ex versione 80. — [2] Origen., *Exhortatio ad Martyrium*, cap. I, II; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 564, 565. — [3] Origen., *Exhort. ad Martyrium*, cap. IV.

des docteurs d'apostasie, qui vous diront : Vous pouvez aller jusque-là ; nier jusqu'à telle limite, pour sauver votre vie [2]. Quant à moi, voici ce que je crois la vérité. L'époux qui a daigné se fiancer à notre âme veut dans son épouse bien-aimée une intégrité complète. Il ne souffre pas de mélange impur. Sa divine affection est jalouse. Notre confession doit donc être intègre pour être parfaite [3]. Or, elle le sera, si, durant le temps du combat, nous bannissons de notre cœur toutes les suggestions de Satan, toutes ses tentations de doute, de négation, d'apostasie, tous les moyens termes qu'il nous présente comme des échappatoires au martyre ; si nous sommes armés, non pas seulement contre les outrages, les violences, les dérisions des bourreaux, mais contre la tendresse et les larmes de nos amis et de nos proches, contre l'affection d'une épouse, d'un père ou d'enfants bien-aimés [4]. Ambroise, frère sacré, je vous en conjure, méditez cette parole de l'Évangile ; elle a été prononcée pour vous : Quiconque aura quitté pour mon nom frères et sœurs, parents et enfants, champs et maison, celui-là retrouvera toutes ces choses au centuple et possédera l'éternelle vie. Ainsi le martyr, au sein de Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, duquel émane toute paternité sur la terre et dans les cieux, sera non plus le père d'un ou de deux enfants mortels, il sera le père de générations immortelles et sans nombre [5]. Le jour du combat, quand vous serez appelés à cette lutte glorieuse, une couronne de spectateurs, des milliers de témoins se réuniront, comme pour les plus illustres athlètes. Vous serez vraiment devenu un spectacle pour le monde, les anges et les hommes. En face de vous, le monde entier, tous les hommes, chrétiens fidèles ou païens aveugles ; au-dessus de vos têtes, à gauche et à droite, les bons et les mauvais anges suivront les péripéties de votre lutte. Les anges du ciel applaudiront à votre victoire ; les montagnes de l'éternité, les rivages du fleuve de vie, les collines du royaume des élus renverront l'écho de ces chants de triomphe. Mais hélas ! si l'un de ceux qu'on a vu briller dans

[1] Origen., *Exhort. ad Martyr.*, cap. VIII. — [3] *Ibid.*, cap. IX, X. — [4] *Ibid.*, cap. XI. — [5] *Ibid.*, XIV.

l'Église, comme autrefois l'étoile du matin dans les chœurs angéliques, si l'un de ces pieux fidèles dont les œuvres saintes resplendissaient d'un glorieux éclat, venait à laisser tomber de son front la couronne du martyre, alors on entendrait cette exclamation désolée : Comment s'est-il précipité du ciel, Lucifer, lui qui s'élevait sur les ailes de l'aurore? Il s'est brisé dans sa chute [1] ! — Vraisemblablement il nous faudra affronter les sarcasmes et les injures de quelques infidèles qui nous ont connus, dont la vie s'est écoulée près de nous. Ils secoueront la tête en nous voyant livrés aux supplices. Redisons alors les paroles des prophètes : « O mon Dieu, vous nous avez rendus l'opprobre de nos voisins, un objet de dérision pour ceux qui nous entourent. Nous sommes devenus la fable des nations, le jouet des multitudes. Et le jour s'écoule dans cette honte, la confusion couvre ma face, parmi les injures et les blasphêmes des ennemis et des persécuteurs. Voilà ce que je souffre, ô mon Dieu, mais je ne vous ai point oublié ; je n'ai pas violé votre alliance, mon cœur ne s'est pas éloigné de vous [2] ! » Ainsi, dans cette lutte, notre effort ne doit pas seulement se borner à écarter de nous l'apostasie. Il nous faut exercer à ne pas même rougir des traitements infâmes que nous apprêtent les ennemis de notre Dieu. Vous en particulier, Ambroise, frère saint, vous que plusieurs grandes cités ont reçu jadis avec une pompe triomphale, maintenant que, victime de Jésus-Christ, vous allez porter la croix du martyre sous les yeux de tout un peuple, songez que notre Dieu vous précède aux tribunaux des gouverneurs et des rois, priez-le de donner la fermeté à votre cœur et la sagesse à vos lèvres. Demandez cette grâce pour vous-même, demandez-la pour le compagnon de vos combats, l'associé de votre martyre, Protoctète, afin qu'ensemble vous complétiez par vos souffrances ce qui manque à la passion du Christ [3]. »

35. Tel est le style d'Origène. La pensée de ce grand homme s'exprime presque constamment par un texte de l'Écriture, dont il possédait tout l'ensemble et chaque détail dans la mémoire. Nul

[1] Origen., *Exhort. ad Martyr.*, cap. XVIII. — [2] *Ibid.*, XIX. — [3] *Ibid.*, XXX.

parmi les Pères de l'Église n'atteignit à ce point de transformation intellectuelle, où les formules du langage humain sont remplacées par celles du divin Λόγος. Ce fut précisément cette étonnante aptitude d'Origène qui donna à ses œuvres un crédit si considérable, en un siècle où l'étude de l'Écriture absorbait toutes les intelligences chrétiennes. La littérature profane, comme l'avait dit Clément d'Alexandrie, était l'or égyptien que les fils d'Israël ravissaient pour décorer l'autel de Jéhovah; c'est-à-dire que les chefs-d'œuvre du génie païen, en poésie, en histoire, en philosophie, devaient tour à tour venir rendre hommage à la parole de Dieu, au livre universel, à la Bible. Tel était le magnifique programme de l'Église au IIIe siècle. Nous croyons qu'il doit être encore aujourd'hui le nôtre, et qu'il suffira à l'essor de l'esprit humain jusqu'à la consommation des siècles. L'Épître d'Origène à son disciple Grégoire, qui fut depuis l'évêque thaumaturge de Néocésarée, nous fait merveilleusement comprendre la pensée du grand docteur sur ce point. « Origène, à son fils et seigneur, révéré Grégoire, salut en Dieu notre Père. Vous le savez, toute intelligence bien douée peut, à l'aide de l'étude, atteindre à la vocation contingente qui lui est échue. Ainsi, il vous est loisible de devenir, si vous en avez le goût, un légiste consommé dans la connaissance du code romain, ou, si vous le préférez, un philosophe émérite dans l'une des plus célèbres écoles de la Grèce. Mais, avec les ressources du rare talent que Dieu vous a donné, je voudrais vous vous voir uniquement appliqué à l'étude du christianisme. La philosophie grecque serait comme le prélude, comme un cercle préparatoire qui convergerait à son centre, la doctrine de Jésus-Christ. Il en serait de même de la géométrie et de l'astronomie dont le témoignage viendrait corroborer les textes sacrés de l'Écriture. En un mot, ce que les philosophes disent de la musique, de la grammaire, de la géométrie et de la rhétorique qu'ils nomment les coadjutrices de la philosophie, je voudrais le dire de la philosophie elle-même qui me semble appelée à devenir la coadjutrice du

[1] Τῶν [illegible] μετὰ [illegible] — A[illegible]pingentium cum sapientia.

christianisme. C'est peut-être implicitement ce que Dieu nous voulait faire entendre, quand, dans l'Exode, il ordonne à tous les fils d'Israël d'emprunter aux Égyptiens, leurs voisins et commensaux, des vases d'argent et d'or, des étoffes précieuses, pour les employer plus tard à la majesté du culte divin. De ces dépouilles de l'Égypte, les enfants des Hébreux construisirent le Saint des saints, l'arche d'alliance avec son couvercle d'or, les chérubins, le propitiatoire, l'urne qui renfermait la manne, pain des anges. Vraisemblablement l'or le plus pur de l'Égypte eut cette destination sublime; la seconde qualité de cet or dut être employée au chandelier à sept branches, avec les lampes qu'on y attachait, à la table des pains de proposition et à l'encensoir. S'il y eut une troisième et une quatrième qualité d'or, on en fit, ainsi que de l'argent égyptien, les vases sacrés pour le service des autels. Ainsi, de leur séjour sur la terre de servitude, les fils d'Israël rapportèrent les abondantes richesses qui décorèrent le tabernacle du Seigneur. Avec les étoffes précieuses des Égyptiens il est croyable qu'on exécuta tous ces ouvrages qui demandent, comme dit l'Écriture, la pittoresque industrie de l'aiguille, les voiles brodés de l'*atrium* intérieur et extérieur. Sans prétendre spécifier tous les usages divers auxquels les Israélites purent employer les dépouilles païennes de l'Égypte, il suffit de dire qu'elles furent transformées pour le culte du vrai Dieu. Cependant je remarque que l'Écriture, chaque fois qu'Israël tombait dans une prévarication, emploie cette formule : Ils sont redescendus vers l'Égypte. N'est-ce point tacitement faire entendre à certains esprits ce qu'il y a de pernicieux à habiter l'Égypte, c'est-à-dire, à se plier encore aux disciplines du monde, après s'être enrôlé dans la milice du Seigneur, dans le culte sincère et pieux d'Israël. A coup sûr, tant que l'Iduméen Adad [1] habita le sol d'Israël, il ne mangeait pas le pain idolâtrique de l'Égypte; mais, après qu'il se fut enfui de ce territoire sacré, véritable fugitif de la sagesse de Dieu, il contracta une alliance avec le Pharaon dont il épousa la sœur, et le fils né de ce mariage fut élevé parmi

[1] III Reg., XI, 14. Cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 506.

les enfants du Pharaon païen. Plus tard, Adad revint à la terre d'Israël, mais ce fut pour jeter la division et le schisme au sein du peuple de Dieu, ce fut pour ériger les veaux d'or dont ils disaient : Israël, voici tes dieux, les dieux qui t'ont délivré de la servitude égyptienne ! Pour moi, j'en atteste une longue expérience, j'affirme qu'ils sont extrêmement rares ceux qui abandonnent les charmes de l'Égypte, pour venir de plain pied s'établir sur la terre du Seigneur. Au contraire, on trouverait par centaines les frères d'Adad l'Iduméen, je veux dire ces essaims d'hérétiques sortis des ruches philosophiques de la Grèce, qui viennent à Béthel, la fausse maison du Seigneur, inaugurer leurs veaux d'or. L'Écriture nomme les confins de Dan comme le siége du culte schismatique. Ainsi ces frères d'Adad se sont forgé des fables où l'erreur des Gentils confine aux vérités de la foi. Vous donc, fils bien-aimé et vénéré Seigneur, appliquez-vous à l'étude des divines Écritures. Je dis : Appliquez-vous. Sans une attention continue et persévérante, la lecture des livres saints exposerait à mille erreurs. C'est là cette porte à laquelle il convient de frapper par l'humilité et la prière, afin que le portier divin, dont parle Jésus-Christ, nous daigne ouvrir. Tels sont les avis que ma tendresse paternelle me suggère pour vous. Ai-je trop présumé de moi-même, en vous les adressant ? Dieu le sait, et le Père, et son Fils Jésus, dans l'union de l'Esprit-Saint. Oh ! puissiez-vous arriver à cet état de perfection où vous direz non pas seulement : Je participe à l'héritage du Christ, mais : Je suis entré dans le partage de Dieu même[1] ! »

36. Nous nous trompons fort, si le génie chrétien qui a écrit cette page n'était pas le plus humble des fils de l'Église, en même temps qu'il en était le plus érudit et le plus illustre. A ce propos, on nous permettra de comparer avec celles-ci les pages que nous avons extraites plus haut du livre des *Philosophumena*, et nous demanderons s'il y a, entre les deux manières de s'exprimer et de sentir, l'ombre d'une ressemblance. Je sais que l'axiome : Le style

[1] Origen., *Epist. ad Gregorium.*, *Patrol. græc.*, tom. XI col. 88.

c'est l'homme, ne doit jamais être pris au pied de la lettre. Il convient de l'appliquer avec des restrictions et des tempéraments. Mais à mesure que nous avancerons dans l'étude des écrits d'Origène, le lecteur se convaincra de plus en plus que les injures accumulées contre saint Calliste par l'auteur des *Philosophumena* n'ont jamais pu tomber d'une telle plume. Le traité d'Origène sur la *Prière* est encore une de ces œuvres qui supposent l'humilité de la foi dans son alliance avec le génie. « Tout un ordre de choses surnaturelles, dit le grand docteur, évolue au dessus de notre caduque mortalité, sans que notre raison les puisse comprendre. Mais ce qui est impossible à notre nature, la grâce infinie de Dieu qui s'est manifestée à nous par Jésus-Christ Notre-Seigneur et par l'effusion de l'Esprit-Saint l'a rendu possible [1]. Vous vous étonnerez peut-être, Ambroise, frère laborieux et saint, et vous Tatiana, noble et virile chrétienne, vous dont j'apprends avec joie aujourd'hui qu'il vous arrive enfin de déposer, comme Sara, les féminines infirmités, vous vous étonnerez, dis-je, que je considère les impossibilités humaines comme des possibilités divines. Au rang des impossibles, eu égard à l'infirmité humaine, je mets tout d'abord un traité de la *Prière*, digne à la fois du sujet et de Dieu lui-même; où l'on nous apprendrait ce que nous devons demander à Dieu; comment il le faut demander; les formules mêmes de la prière, et, pour chaque circonstance de temps, de lieux, de personnes, les demandes les plus opportunes. — Mais à tant d'ignorances qui sont le fond de notre nature, l'Esprit supplée, cet Esprit qui élève vers Dieu de notre cœur même des gémissements inénarrables. Or celui qui scrute les cœurs sait ce que désire l'Esprit, lequel demande pour les saints tout ce qui est selon Dieu. Puis donc qu'il est si difficile de parler de la prière; puisqu'il est besoin de la lumière du Verbe Premier-né et de la coopération de l'Esprit-Saint pour concevoir et exprimer des pensées dignes d'un tel sujet, à Dieu ne plaise que je présume assez des forces de ma misérable humanité pour entreprendre rien de semblable, avant d'avoir humble-

[1] Origen., *de Oratione*, cap. I; *Patrol. græc.*, tom XI, col. 416.

ment supplié la miséricorde infinie d'ouvrir pour moi les sources de vérité, les oracles de l'Évangile, et d'éclairer ainsi mon intelligence [1] ! » — L'objection du rationalisme moderne contre l'efficacité de la prière, était déjà vulgaire au temps d'Origène. « Dieu, disaient les païens, dans sa prescience a tout prévu, et dans sa providence tout réglé d'une manière définitive. Dès lors à quoi bon prier celui qui connaît à l'avance nos besoins, et dont la détermination est déjà prise [2] ? » Cette notion erronée de la prescience et de la providence divines renouvelait en réalité la sombre doctrine du *Fatum* des anciens. Elle se formulait parmi les sectes contemporaines d'Origène en ces deux maximes : « Si Dieu, d'une part, a la prescience de l'avenir et si, de l'autre, il a choisi de toute éternité la solution, la prière est inutile. Si tout arrive d'après la volonté de Dieu, si ses décrets sont immuables, la prière est vaine [3]. » M. Renan n'a rien ajouté à ces dilemmes. Il aurait pu, pour donner satisfaction au bon sens public, prendre la peine d'indiquer la réponse que la théologie catholique n'a cessé d'opposer à ces paralogismes. « Il faut, dit Origène, distinguer soigneusement entre les phénomènes de l'ordre naturel proprement dit et ceux de l'ordre spirituel. Les premiers sont réglés par des lois antérieures qui suivent d'ordinaire leur cours, tant qu'il ne plaît pas à la puissance divine de les modifier. Les seconds sont essentiellement libres. Le nier serait une ineptie. Le bien et le mal moral n'existeraient point dans le système contraire, et il faudrait anéantir toutes les législations qui reposent unanimement sur le principe du libre arbitre humain. Il est vrai, Dieu a prévu l'usage que nous ferons du libre arbitre, mais il ne nous a point imposé fatalement tel usage plutôt que tel autre. En sorte qu'il a prévu aussi qu'à tel instant donné nous le prierions avec confiance, avec ardeur, avec persévérance. Conséquemment il a prévu ou qu'il accorderait la grâce sollicitée, ou qu'il la refuserait, soit parce qu'elle n'eût pas été expédiente pour nous, soit parce qu'elle eût été indigne de lui. Mais cette prévision ne retranche rien ni à notre liberté, ni à son indépendance [4]. »

[1] Origen., *de Orat.*, cap. II. — [2] *Ibid.*, V. — [3] *Id. Ibid.* — [4] *Ibid.*, VI.

Toute la doctrine catholique de la prière est admirablement résumée dans ce chapitre d'Origène, dont nous ne pouvons donner qu'une analyse rapide. « La prière, continue-t-il, n'a pas besoin de longues formules. Elle ne doit point avoir pour objet des intérêts frivoles et passagers comme ceux de la terre. enfin elle doit sortir d'une conscience pure et d'une âme dégagée des passions et des pensées matérielles [1]. La force de la prière chrétienne est dans son union avec l'Église de la terre et celle du ciel, dont Jésus-Christ est le pontife [2]. » — « Ce qui ne veut pas dire, ajoute-t-il, que nous devions seulement adresser nos prières à Dieu le Père, que Jésus-Christ priait lui-même et qu'il nous a appris à invoquer dans l'Oraison dominicale. Jésus-Christ est un seul Dieu avec le Père et l'Esprit-Saint; il a droit à nos adorations comme à nos prières [3]. » L'illustre docteur expose ensuite, dans un commentaire fort étendu, le sens de l'Oraison dominicale [4]. Le protestantisme pourrait méditer avec fruit les paroles d'Origène sur le texte évangélique : « Donnez-nous notre pain de chaque jour. » — « Il en est qui prétendent, dit-il, que ces mots doivent s'entendre uniquement du pain matériel, dont nous faisons l'aliment de nos corps. Je crois à propos d'écarter cette interprétation grossière et d'expliquer le sens de ce pain *supersubstantiel*, ainsi que le nomme l'Évangile. Eh quoi! Jésus-Christ qui avait d'abord recommandé à ses disciples de ne demander que ce qui intéresse le royaume des cieux, oubliant ses propres préceptes, leur eut enjoint de solliciter du Père l'humble faveur du pain matériel de chaque jour! Grande et noble prière en vérité! « Travaillez, disait-il, à acquérir non ce pain périssable, mais celui qui dure dans la vie éternelle et que vous donnera le Fils de l'homme [5]. » Et ailleurs « Mon Père vous donnera le véritable pain du ciel, le pain de Dieu qui assure la vie au monde [6]. » Quel est ce pain véritable qui nourrit vraiment l'homme créé à l'image de Dieu et perpétue en lui la ressemblance du Créateur ? Évidemment c'est le Verbe,

[1] Origen., *de Orat.*, cap. VIII. — [2] *Ibid.*, X-XIV. — [3] *Ibid.*, XV, XVI. — [4] *Ibid.*, XXII-XXXI. — [5] Joan., VI, 26. — [6] *Ibid.*, 32.

aliment des âmes. Mais, objectera-t-on, le Verbe était présent; c'était lui-même qui parlait alors et qui annonçait dans l'avenir un autre pain, différent encore. Écoutez la réponse de l'Évangile et apprenez à connaître quel était ce pain. « Si vous ne mangez, dit Jésus-Christ, la chair du Fils de l'homme, si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour; car ma chair est vraiment une nourriture et mon sang un breuvage [1]. » Voilà donc l'aliment que, dans notre indigence spirituelle, il nous faut demander à Dieu pour ne pas mourir de faim. C'est là le pain vivant et supersubstantiel dont il nous faut être affamés [2]. »

37. Nous avons eu précédemment l'occasion de faire observer que, dans la pensée des Pères de l'Église, le dogme de l'Eucharistie était intimement lié avec celui de la résurrection de la chair. Le pain descendu du ciel, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, devenu l'aliment de notre mortalité, est une semence divine et un gage de la future résurrection. Cette idée se retrouverait certainement dans le traité d'Origène : *De Resurrectione*, si nous le possédions intégralement. Il ne nous en reste plus que trois fragments assez courts, cités, les deux premiers par saint Pamphile dans son Apologie d'Origène, et le dernier par saint Jérôme dans une Épître à Pammachius. Autant qu'il est possible d'en juger par ces lambeaux épars, le plan d'Origène ne dut pas s'écarter beaucoup de celui d'Athénagore sur le même sujet. Discussion des prétendues impossibilités de la résurrection et examen des raisons d'analogies, de convenances ou même de stricte justice, qui militent en faveur de ce dogme; telle paraît avoir été pour l'un et l'autre apologiste la donnée fondamentale qu'ils cherchèrent à développer. Origène emprunte à l'héroïsme dont les martyrs offraient alors l'exemple un argument plein d'actualité : « Ne serait-il point absurde, dit-il, que ce corps couvert de cicatrices pour le nom de Jésus-Christ; ce corps qui a subi avec l'âme les tortures des bourreaux, de la

[1] Joan., VI, 54. — [2] Origen., *de Orat.*, cap. XXVII.

prison, des chaînes, des fouets plombés; ce corps qui fut livré aux flammes, déchiré par les ongles de fer, broyé sous la dent des bêtes, cloué sanglant à une croix; ce corps qui a lassé l'ingénieuse patience des persécuteurs, fût en définitive privé de la récompense après tant de glorieux combats? L'âme n'a pas lutté seule, serait-elle seule couronnée? Ce vase fragile du corps, humble instrument qui s'est sacrifié dans la communauté du martyre, n'aurait point sa part dans les lauriers de la victoire! Cela est contre toute raison. C'est le corps qui a le plus souffert en immolant ses instincts naturels, ses passions innées, pour conserver laborieusement au Christ sa virginité. Dans la lutte de la continence, le corps, s'il n'a pas souffert plus que l'âme, a du moins été son égal, et ce n'est pas trop dire. Et, quand l'heure de la récompense sera venue, le corps demeurerait dans sa froide poussière; l'âme seule serait couronnée! Non, ce serait là une injustice qui, par rapport à Dieu, constitue une impossibilité [1]. »

38. C'est encore à saint Jérôme que nous devons trois fragments des livres composés par Origène, à l'exemple de Clément d'Alexandrie, son maître, sous le nom de *Stromates* [2]. Le premier de ces fragments est la réfutation d'une maxime philosophique de Platon qui admettait, en certains cas, la liccité du mensonge, pour raison d'État, par exemple. Le second semble être extrait d'un commentaire complet de l'histoire de Suzanne. On se rappelle que, dans sa lettre à Jules Africain, Origène émettait le vœu de voir traiter ce sujet par un écrivain catholique. Le troisième est une explication du texte fameux de saint Paul: « Frères, vous avez été appelés à la liberté. Prenez garde de ne point laisser dégénérer la liberté dans les licences de la chair [3]. » Nous ne saurions trop regretter la perte des *Stromates* d'Origène; un ouvrage de ce genre fournirait certainement aux controverses contemporaines des solutions antérieures de quinze siècles aux objections du présent. Il nous suffit de donner l'idée de la fécondité du génie d'Ori-

Stromates Ἐξηγήτικα.

[1] Origen., *de Resurrect.*, fragm. 1; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 92. — [2] Origen., *Stromatum Fragmenta. Patrol. græc.*, tom. XI, col. 102. — [3] Galat., V, 13.

gène, et de fournir la preuve que les questions qui agitent aujourd'hui les intelligences sont loin d'avoir réellement la nouveauté qu'on leur suppose. Les *Stromates* sont perdus pour nous, la collection des Ἐξηγήτικα, ou Commentaires de l'Écriture, nous est presque intégralement parvenue. A l'époque où parut ce travail gigantesque du docteur alexandrin, du *Diamant,* comme on l'appelait, ce n'était point chose nouvelle qu'une série d'homélies explicatives des Écritures. Antérieurement à Origène, ainsi que nous en avons fait l'observation à diverses reprises, les Pères avaient déjà traité, soit partiellement, soit dans son ensemble, ce vaste sujet. Mais leurs ouvrages ne nous sont plus connus que par des lambeaux échappés au naufrage des siècles. Celui d'Origène se trouve donc, par rapport à nous, le premier en date, bien qu'il fût en réalité la continuation d'une œuvre apostolique qui n'a jamais été interrompue dans l'Église et qui se continuera toujours. On a donc eu tort de considérer Origène comme le créateur de l'homélie et de l'exégèse scripturaire. Au sein de l'Église catholique, tout a été créé par son fondateur divin. Sous l'action du Saint-Esprit, les apôtres et leurs successeurs, les papes, les évêques, les conciles, les pères et les docteurs, ont développé la doctrine, fixé la vérité traditionnelle, prouvé sa légitimité, ses rapports avec la raison, sa concordance avec l'histoire, ses analogies avec la science. Mais ils n'ont rien créé, pas plus que, dans l'ordre naturel, les savants ne créent rien. Le Verbe qui a créé le monde, a créé l'Église ; l'un et l'autre de toutes pièces, sans que le génie humain puisse aspirer à une autre gloire qu'à celle de pénétrer plus profondément dans l'intelligence de quelques-unes des lois qui régissent le premier, et de quelques-unes des vérités divines dont la seconde a reçu la révélation complète. Ainsi, nous l'avons dit plus haut, la première homélie fut prononcée à Capharnaüm, par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. L'Évangile est une exégèse divine de l'Ancien Testament, expliqué par le Λογός ou Verbe divin, qui l'avait dicté à Moïse et aux prophètes. Les Épîtres canoniques des Apôtres, l'Épître authentique de saint Barnabé, les Lettres *génuines* de saint Ignace

d'Antioche ne sont pas autre chose que des exégèses scripturaires. Habituons-nous donc à discipliner notre langage et à ne point abuser d'expressions qui finiraient par altérer le sens commun. Aucun mot n'a plus été prodigué dans notre siècle que celui de créateur. On l'a accolé aux noms les plus hétéroclites. Il appartient à Dieu seul. Pourquoi ne pas réserver à Dieu un titre incommunicable? Origène eût été le premier à protester contre la monstrueuse exagération d'un pareil éloge. « Nous autres hommes, dit-il, nous ne savons rien faire de rien. A l'artiste, il faut la toile et les pinceaux, le ciseau et le bloc de marbre ; à l'architecte, les matériaux dont il construira le palais ; à l'écrivain, au savant, au poète, le fond commun d'idées apprises, de méthodes enseignées, d'observations et d'études littéraires, historiques, ou scientifiques. A Dieu seul, il ne faut rien. Du néant, il créa les mondes [1]. » Pour Origène, comme pour tous les docteurs et les Pères, l'Église catholique est une seconde création, dont l'origine est contemporaine de la première. « Cette épouse du Verbe, dit-il, a eu son enfance et sa première jeunesse, dans les temps qui ont précédé et suivi la promulgation de la loi apportée à Moïse par le ministère des anges. La jeune fiancée était alors en tutelle, sous le ministère des anges et de la loi, jusqu'à ce que vînt la plénitude des temps, alors que Dieu envoya son Fils, né de la femme, sous la loi, lequel arracha la fiancée à la tutelle et à la pédagogie de la loi. Dans un baiser divin, le Verbe communiqua à son épouse, l'Église, la doctrine et l'interprétation des Écritures. Ne croyez donc pas que l'Église, l'épouse du Christ, date de l'avénement du Sauveur; elle remonte à l'origine du genre humain, à la constitution même du monde, où plutôt, pour pénétrer plus avant encore dans ce mystère, à la suite de saint Paul, l'Église est antérieure à la création du monde. En effet, dit l'Apôtre, « Avant de créer le monde, Dieu nous avait choisis dans le Christ, pour que nous fussions saints et immaculés en son amour, nous prédestinant à l'adoption des enfants [2]. »

[1] Origen., *Commentar. in Genesim*, cap. I; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 48.
[2] Ephes., I, 4.

Voilà pourquoi il est écrit dans les Psaumes : « Souvenez-vous, Seigneur, de l'Église que vous avez rassemblée dès le commencement [1]. » Ainsi, les premiers fondements de l'Église ont été posés dès l'origine des choses, et saint Paul confirme cette vérité quand il dit : « L'Église est édifiée non-seulement sur la base des Apôtres, mais sur celle des prophètes [2]. » Or, le premier sur la liste des prophètes, fut Adam, qui prophétisa le grand mystère de l'union du Christ avec son épouse, l'Église [3]. »

[illegible]

39. C'est dans son Commentaire sur le *Cantique des Cantiques*, que le docteur alexandrin s'exprime de la sorte. « Supérieur à tous les écrivains, dit saint Jérôme, Origène s'est montré dans ce livre supérieur à lui-même [4]. » Nous ne pouvons qu'indiquer ici, pour l'opposer à une récente et injurieuse exégèse, l'interprétation donnée, il y a dix-sept cents ans, par Origène, à ce poème inspiré de Salomon. « L'époux, dit-il, c'est le Christ; l'épouse est l'Église, cette Église dont l'Apôtre a dit qu'elle est immaculée, sans rides, pure, sainte et sans tache. Assez longtemps, le baiser de l'époux à sa fiancée avait été transmis par la bouche de Moïse et des prophètes. L'Époux, le Verbe incarné, vint enfin lui-même et son nom de Jésus fut comme un parfum divinement versé sur le monde [5]. Dans son intégrité, l'épouse est très-belle ; elle est unique, la colombe des célestes jardins ! L'unité lui a donné naissance, l'unité fait sa force, sa grâce et sa splendeur [6]. » Le cours des Ἐξηγητικα présente dans son ensemble toute la constitution et la doctrine de l'Église. Pierre en est le chef visible. « Comme il n'avait personne au-dessus de lui sur la terre, dit Origène, Pierre apprend du ciel le secret de la vocation des Gentils. Ce n'est pas une seule voix qui se fait entendre à son oreille ; trois fois, le message céleste lui est *répété*, comme si chacune des personnes de l'auguste Trinité avait voulu lui

[1] Psalm., LXXIV, 2. — [2] Ephes., II, 20. — [3] Origen., *In Cantic. cantic. comment.*, lib. II; *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 134. — [4] *Origenes, cum in cæteris libris omnes vicerit, in Cantico canticorum ipse se vicit.* Hieronym. ad Damasum Papam; *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 35. — [5] Origen., *In Cantic. cantic.*, lib. I, hom. 1, cap. I-IV. — [6] *Ibid.*, V.

parler tour à tour [1]. » Ailleurs, rapprochant la parole de Notre-Seigneur adressée à saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des *cieux*, » de cette autre où le Seigneur disait aux apôtres réunis : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au *ciel ;* tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au *ciel*, » Origène fait cette remarque : « Il faut cependant qu'il y ait une prérogative spéciale pour Pierre. Or, si nous entendons bien ces deux passages, nous en trouverons une immense. Pierre a reçu non pas la clef d'un seul *ciel*, mais la clef de tous les *cieux*. Ce que lient ou délient les autres apôtres n'est lié ou délié qu'en un seul point du ciel; leur pouvoir ne va pas au delà. Pierre seul lie et délie sur tous les points du ciel [2]. » La hiérarchie de l'Église se complète par les évêques, les prêtres, les diacres, les ministres inférieurs et les simples fidèles. « Les évêques et les prêtres, dit Origène, sont les yeux; les diacres et les ministres les mains; le peuple les pieds du corps mystique, dont Jésus-Christ est le chef [3]. » Les veuves et les vierges forment un ordre à part, dans la communauté des fidèles chrétiens [4]. Ainsi constituée, l'Église, au temps d'Origène, avait envoyé ses colonies sur tous les points du monde. « Toute la terre salue avec allégresse son Sauveur ! prophétisait Ézéchiel. Or, reprend Origène, les Juifs aveugles lisent cette parole, ils en voient la réalisation, sans comprendre ni l'une ni l'autre. Ils confessent que le prophète entendait parler de l'avénement du Messie; ils sont forcés de reconnaître qu'aujourd'hui le nom du Christ est prêché par tout l'univers ; et ils s'obstinent à ne pas voir que le Christ est le Messie ! Avant la prédication du Christ, quand donc la terre des Bretons reconnut-elle la religion d'un seul Dieu ? Quand donc les peuplades de la Mauritanie, l'univers tout entier, offrirent-ils ce magnifique spectacle de l'unité d'une même foi ? Aujourd'hui, grâces aux églises disséminées jusqu'aux

[1] Origen., *In Levitic.*, hom. 7; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 485. — [2] Origen., *In Matth.*, tract. XIII; *Patrol. græc.*, XIII, col. 1180. — [3] Origen., *In Matth. comment.*; D. Ceillier, édit. Vivès, tom. II, pag. 231, not. 9. — [4] Origen., *Comm. in Epist. ad Rom.*, lib. X, cap. XVII; *Patrol. græc.*, tom. XIV, col. 1278; *Ibid.*, lib. VIII, *Epist. ad Roman.*

extrémités du monde, la terre entière salue avec allégresse le nom du Dieu d'Israël; elle est entrée dans le partage des promesses, et devenue capable d'hériter du royaume des cieux [1]. » On remarquera ce témoignage écrit par Origène vers l'an 230, époque où la critique gallicane du dernier siècle prétendait que nos régions septentrionales des Gaules devaient attendre vingt ans encore les premiers missionnaires de la foi. Pour qu'il ne puisse rester l'ombre d'un doute sur la portée de cette parole d'Origène, et qu'on ne se croie pas le droit de l'écarter comme une formule oratoire se prêtant à l'élasticité d'une interprétation que chacun serait libre de resserrer ou d'étendre à son gré, le docteur alexandrin revient à diverses reprises sur le fait extraordinaire de l'universalité si rapidement conquérante de l'Église. « Qui ne s'étonnerait, dit-il, de voir déjà réalisée la prophétique parole de Jésus-Christ : Mon évangile sera prêché dans tout le monde? La prédiction est pour nous un fait accompli. A l'heure où je parle, dans toutes les terres qui sont sous le ciel, chez les Grecs, les barbares, partout, l'Évangile de Jésus-Christ a été prêché aux sages et aux ignorants, aux peuples et aux rois. Le Verbe, la parole divine, a vaincu tous les obstacles de l'ordre naturel. Il n'y a pas une seule race d'hommes qui soit restée en dehors de ce prodigieux mouvement [2]. » — Ce miracle de premier ordre que l'illustre docteur constate ainsi ne l'empêche pas de signaler au rationalisme sophistique des partisans de Celse les moyens préparatoires et les voies providentielles que le gouvernement divin avait ménagés pour un pareil résultat. « Dieu, dit-il, en prévision de l'unité spirituelle à laquelle il voulait appeler le monde, rassembla les nations sous le sceptre unique et universel d'un empereur romain. Une multiplicité de royaumes fractionnés et ennemis eut augmenté inutilement pour les Apôtres la difficulté de la mission donnée par Jésus-Christ : Allez, enseignez toutes les nations. Voilà pourquoi Jésus-Christ naquit sous le règne d'Auguste, le premier des Césars

[1] Origen., *In Ezechiel homil. IV. Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 698. — [2] Origen., *Contra Celsum*, lib. II, cap. xv; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 824.

qui ait fusionné dans l'unité d'un même empire les multitudes dispersées par tout l'univers. Sans cette unité préalable, comment les Apôtres eussent-ils pu s'introduire parmi des peuples armés les uns contre les autres, dans une hostilité implacable et sans fin? Il fallait à la doctrine de paix, qui nous défend de rendre à notre ennemi injure pour injure, un monde pacifié, où l'on put pénétrer sans autres armes que celles qui frappent toujours nos têtes, parce qu'elles sont aux mains de nos persécuteurs [1] ! » Voilà toute l'accommodation providentielle admise par Origène dans le grand fait de l'évangélisation universelle et simultanée du monde. Elle ne ressemble guère à certaines théories récentes, qui prétendent que le monde était chrétien par toutes ses aspirations, philosophiques, politiques et sociales, avant de l'être en fait par la foi. D'ailleurs, de même qu'aujourd'hui l'Église est véritablement catholique, bien qu'elle n'ait point encore achevé la conversion de l'Inde, du Japon, de la Chine et des îles de l'Océanie ; au temps d'Origène, elle l'était de même, malgré des restrictions analogues, que le grand docteur a pris soin de noter, comme pour mieux accentuer sa pensée et renverser d'avance la thèse des adversaires de l'apostolicité des églises de notre patrie. « Ainsi, dit Origène, l'Évangile n'a pas encore, que nous sachions, été prêché dans toutes les peuplades de l'Éthiopie, surtout chez celles qui habitent par delà les sources du Nil. Les Sères (Chinois), au fond de l'Orient, n'ont pas encore ouï la bonne nouvelle. Chacune des tribus Bretonnes ou Germaniques, par delà l'Océan, n'a pas encore embrassé la foi. Il en est de même d'autres peuplades barbares, chez les Daces, les Sarmates et les Scythes, dont un grand nombre n'ont point encore entendu la parole évangélique. Mais leur tour viendra, elles l'entendront [2]. » Visiblement, dans ce passage, Origène fixe les exceptions telles qu'elles se produisaient de son temps. En principe général « Toutes les races d'hommes avaient été évangélisées, » bien que chaque fraction en particulier ne l'eût point été encore. Mais qui

[1] *Patrol. græc.*, cap. xxx, col. 850. — [2] Origen., *In Matth. comment. series. Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 1055.

doute que si la Gaule, l'une des provinces les plus unifiées de l'empire romain, n'avait point alors été évangélisée, Origène ne l'eût inscrite en première ligne, avant les Chinois, avant les nègres inconnus des sources du Nil, avant les Sarmates et les Daces ?

Dogme, discipline et culte.

40. Au point de vue dogmatique, liturgique et disciplinaire, les Ἐξηγήτικα d'Origène ne sont ni moins précieux, ni moins intéressants pour l'histoire. C'est là qu'il faut aller chercher la véritable doctrine du maître. Par son étendue et la variété infinie des matières, cette collection échappa à la frauduleuse malveillance des hérétiques. Nous allons donner une analyse rapide des points principaux qui y sont formulés, en renvoyant par des notes exactes au texte même du grand docteur. En thèse générale et absolue, Origène enseigne comme une vérité incontestable que les écrivains sacrés ont été les organes du Saint-Esprit; que tous les livres saints, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, ont été divinement inspirés [1]. Son Canon des Écritures est exactement semblable à celui que l'Église catholique a fixé depuis [2]. Il distingue très-nettement les trois personnes de l'auguste Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, en affirmant leur unité divine [3]. Son exposé du mystère de l'Incarnation n'est pas moins orthodoxe, et le fait est important à constater, en présence de l'hérésie formulée par l'auteur des *Philosophumena*, ce livre dont on voulait attribuer la responsabilité à Origène. « Nous ne séparons pas, dit-il, Jésus du Fils de Dieu. Après l'Incarnation, l'âme et le corps de Jésus furent unis dans une seule et même personne avec le Verbe de Dieu [4]. Nous croyons donc et nous affirmons, comme une réalité certaine, que le Fils de Dieu, Dieu avec son Père de toute éternité, est le Verbe lui-même qui, dans l'Incarnation, prit un corps mortel et une âme humaine ; que ce corps et cette âme furent dès lors, non point associés par une simple alliance, mais intimement, étroitement, indissolublement unis à la divinité, dans une seule et même

[1] Origen., *Contra Celsum*, lib. V, cap. LX; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 1275. — [2] D. Ceillier, *Hist. génér. des auteurs ecclés.*, tom. II, pag. 205-208. — [3] Origen., *Homil. XII in Numeros. Patrol. græc.*, tom. XII, col. 657. — [4] Origen., *Contra Celsum*, lib. II, cap. IX; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 810.

personne qui est Dieu [1]. » Il est impossible, croyons-nous, d'exprimer une condamnation plus énergique du système *Dithéite*, rêvé par le schismatique auteur des *Philosophumena*. Origène oppose la même fermeté de doctrine aux imaginations de la Gnose. Il prouve la réalité matérielle et palpable du corps de Jésus-Christ, « né d'une Vierge, dit-il, conçu par l'opération du Saint-Esprit, sans que la virginité de Marie ait rien perdu de sa fleur immaculée [2]. » La Rédemption du monde a été le prix des souffrances et du sang de Jésus-Christ, réellement versé pour nous. « Et qui donc, demande Origène, pouvait sauver l'âme de l'homme et la conduire à Dieu, sinon le Verbe de Dieu devenu chair pour racheter l'homme charnel, pour se manifester sous une forme visible à des yeux qui n'eussent pu contempler le Verbe invisible en tant qu'il était en Dieu et Dieu lui-même [3]? Après sa Passion, avant de ressusciter son corps du tombeau, il descendit aux limbes pour délivrer les âmes des saints, et, après sa résurrection et les derniers jours de sa présence corporelle sur la terre, il s'éleva triomphant dans les cieux, d'où il reviendra un jour [4]. » Le dogme du péché originel est étroitement lié, dans l'esprit du docteur alexandrin, avec toute l'économie du mystère de la Rédemption. « Toute âme humaine, dit-il, apporte en naissant la souillure contractée par la déchéance d'Adam, notre premier père. Voilà pourquoi l'Église administre le baptême pour la rémission de ce péché même aux petits enfants [5] qui n'ont pu commettre encore ni les péchés graves que nous nommons mortels, ni les infractions moindres que nous nommons vénielles [6]. » Nous avons déjà cité les témoignages relatifs à l'Eucharistie, et au soin que les fidèles prenaient de ne pas laisser tomber à terre la moindre parcelle du

[1] Origen., *Contra Celsum*, lib. III, cap. XLI, col. 973. — [2] Origen., *In Lucam homilia*, 14; *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 1386; ibid., *homil. XVII*, col. 1845; *In Levitic. homilia* 12; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 539. — [3] Origen., *Contra Celsum*, lib. VI, cap. LXVIII; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 1401. — [4] Origen., *In librum Regum*, homil. 2; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 1020 et seqq.; *In Jeremiam*, homil. 9, col. 348. — [5] Origen., *In Levitic.*, homil. 8, cap. III; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 496. — [6] Origen., *In Ezechiel*, hom. 9, cap. II; *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 734.

corps de Jésus-Christ. « Notre Pâque, à nous chrétiens, dit Origène, c'est le Christ immolé. Nous renouvelons chaque jour cette fête, en mangeant la chair du Verbe [1]. Nous nous donnons alors le saint baiser dont parle l'Apôtre, et dont l'Église conserve l'usage. Ce baiser est saint parce qu'il est chaste comme l'Église notre mère; parce qu'il n'a rien de commun avec le baiser de Judas, qui portait l'amour sur les lèvres et la trahison dans le cœur; parce qu'il est un gage mutuel de paix, dans la simplicité d'une conscience sincère et d'une charité non feinte [2]. » Ces paroles d'Origène nous portent à croire que, dans la pensée de la primitive Eglise, il y avait une relation mystique entre la communion et le baiser fraternel. Après la première communion du Cénacle, Jésus-Christ avait reçu le baiser de la trahison. Les frères, en se donnant le baiser de l'amour sincère, protestaient contre le crime du premier apostat. La doctrine d'Origène sur la confession, ou *exomologèse*, se recommande d'elle-même à la sérieuse attention des protestants. « Le pénitent qui a recours à l'*exomologèse*, ou confession de ses péchés, dit-il, tient réellement ce langage au ministre qui l'écoute : Comprends, ô mon frère, que je suis un homme fidèle, mais faible, dont l'infirmité a pu se laisser vaincre par la tentation. Et maintenant, dans ses remords et sa douleur, mon âme pousse des rugissements de désespoir. Je cherche le remède à ma blessure, je cherche la guérison de mon âme. Voilà ce que dit le pécheur, et, au prix d'une confusion passagère qui accompagne l'aveu, il achète le pardon et le triomphe solennel pour le jour du jugement [3]. Ainsi, la divine Écriture nous apprend à ne point céler notre péché dans l'intérieur de l'âme. De même que, dans l'ordre physique, l'estomac chargé d'une nourriture indigeste ou d'un amas de bile se soulage par le vomissement; de même, dans l'ordre de la grâce, le pécheur, tant qu'il retient et cache sa faute, demeure comme suffoqué. Mais lorsque, devenu son propre accusa-

[1] Origen., *Contra Celsum*, lib. VIII, cap. XXII; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 1552. — [2] Origen., *In Epist. ad Roman.*, lib. X, cap. XXXIII; *Patrol. græc.*, tom. XIV, col. 1282, 1283. — [3] Origen., *In Psalm.*, XXXVII, homil. II; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 1380, 1381.

teur, il confesse son péché, ce vomissement produit la guérison spirituelle. Préoccupez-vous donc uniquement de bien choisir le ministre à qui vous vous confesserez. Cherchez entre mille le médecin à qui vous devrez confier la cause secrète de vos langueurs, et qui devra savoir, lui, être infirme avec son infirme pénitent, pleurer avec lui, pratiquer enfin la discipline du Christ : *condouloir* et compatir. D'un tel médecin, savant à la fois et miséricordieux, recueillez toutes les paroles, suivez tous les conseils. Si, après mur examen, il juge que l'état de votre âme soit tel que, pour votre salut et pour l'édification des frères, il soit expédient de faire en public la confession de votre faute, soumettez vous à son jugement [1]. » Ainsi, dans la ferveur de leur repentir, il n'était pas rare que les pénitents de la primitive Église fissent publiquement, devant les frères assemblés, l'aveu de leur faute. C'était à la fois une réparation du scandale et une humiliation satisfactoire. Mais cet aveu public ne devait avoir lieu que sur l'avis du confesseur qui appréciait les questions de convenance et d'opportunité. Il y avait donc des confesseurs et une science de la confession, au temps d'Origène. La parole de Jésus-Christ aux Apôtres : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez : » cette divine institution du sacrement de Pénitence avait donc produit d'elle-même la confession individuelle. Origène, Tertullien, tous les Pères apostoliques le croyaient, comme l'Église catholique le croit, le pratique et l'enseigne aujourd'hui encore.

41. Cette majesté radieuse, cette pureté immaculée de la sainte Église, épouse bien-aimée du Christ, dont Origène aimait à décrire les splendeurs, les institutions et les gloires, n'étaient pas plus respectées de son temps qu'elles ne le sont de nos jours par une foule d'ambitieux vulgaires, d'esprits sordides et d'âmes basses qui compromettaient le nom de chrétien, en persistant à le porter. Nous avons précédemment surpris en flagrant délit de manœuvres coupables, de schismatique perversion et de vile cupidité, un

[1] Origen., *In Psalm.* XXXVII, cap. VI ; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 1386.

premier antipape, pénitent plus tard, du nom de Natalius, et un second, l'auteur des *Philosophumena*, dont malheureusement nous pouvons craindre l'impénitence finale. La pieuse et éloquente indignation d'Origène, quand il flétrit la conduite et la doctrine de pareils hommes, est une protestation indirecte contre le système qui avait prétendu identifier le docteur alexandrin avec l'auteur des *Philosophumena*. « Disons-le donc en rougissant, s'écrie Origène, il en est qui, dans l'Église du Christ, aiment les festins et recherchent les tables somptueuses. Il en est qui convoitent honteusement les premières chaires; qui se remuent et s'agitent, d'abord pour devenir diacres. Quels diacres, hélas! non pas ceux dont parle la sainte Écriture, mais ceux qui, sous d'hypocrites prétextes, dévorent les maisons des veuves. Aussi, quel jugement formidable leur est réservé! De pareils diacres, conséquents avec leur cupidité, ambitionnent plus tard les premières chaires entre les prêtres. Insatiables d'honneurs, ils intriguent pour se voir enfin décorés parmi les hommes du nom d'évêques, comme ces Pharisiens qui ne résistaient pas à l'ambitieuse vanité de porter le titre de *Rabbi*. Quand donc méditeront-ils la parole de l'Apôtre : « Il faut que l'évêque soit irréprochable, sobre, hospitalier, prudent, chaste, modeste et sans ambition [1]? » Que les princes de l'Église apprennent donc à secouer le joug de la chair et du sang; qu'ils ne laissent point le gouvernement spirituel comme un héritage à leurs parents, à leurs proches, ou à leurs amis. Qu'ils s'en remettent complétement au jugement de Dieu pour le choix de leurs successeurs [2]. En chassant des portiques du Temple les vendeurs de colombes, j'estime que Notre-Seigneur nous enseignait à ne livrer point les églises à des évêques, prêtres ou diacres avares, despotes, ignorants et irréligieux [3]. Dans la pensée de Jésus-Christ, un prince de l'Église, c'est-à-dire un évêque, doit être le serviteur des serviteurs. Voilà ce que nous enseigne le Verbe de Dieu. Hélas! soit ignorance, soit dédain

[1] I Timoth., III, 2, 3; Origen., *In Matth. commentariorum series*, cap. XI; *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 1616. — [2] Origen., *In Numeros homil.* XXII, cap. IV; *Patrol. græc.*, tom. XII, col. 744. — [3] Origen., *Comment. in Matth.*, tom. XVI, cap. XXII; *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 1418.

de ce précepte du Sauveur, notre infirmité est telle que parfois nous dépassons le faste des princes des nations, nous environnant de satellites comme des rois ; dans un appareil de terreur, nous rendons aux pauvres surtout l'accès difficile près de notre personne, faisant aux visiteurs qui viennent nous demander quelque grâce un accueil tel que les tyrans et les plus cruels des princes en feraient à peine à des suppliants. Dans la plupart des églises, dans celles des grandes villes notamment, il n'est pas rare de rencontrer des princes du peuple de Dieu qui montrent cette hauteur vis-à-vis même des plus illustres disciples de Jésus-Christ. Il s'en trouve qui abusent de leur autorité pour accabler les petits et les pauvres sous le poids des plus rigoureuses menaces, ne conservant nulle égalité dans le gouvernement de leurs sujets ; quand ils devraient au contraire songer que, si la modestie et l'équité sont le devoir strict de tous les chrétiens, elles sont plus spécialement encore obligatoires pour ceux qui sont revêtus des dignités de l'Église [1].» Certes, des passages comme ceux-ci renversent de fond en comble la thèse surannée des historiens qui ne trouvaient pas une seule trace d'abus à reprendre, dans les trois premiers siècles de l'Église, afin de se réserver la joie de ne signaler que des abus dans tous les siècles subséquents. Mais aussi il faut convenir qu'en s'élevant avec cette vigueur apostolique contre les intrigues, le faste, la tyrannie insupportable des ambitieux de son temps, Origène ne laissait à personne, dans l'avenir, le droit de l'accuser lui-même d'une ambition semblable, et de lui prêter le triste rôle accepté par l'auteur des *Philosophumena*.

Méthode erronée d'interprétation des Écritures

42. Ces extraits suffiront pour donner une idée de la manière toute pratique dont le grand docteur interprète l'Écriture. La parole divine était pour lui une règle de conduite, comme elle était une règle de foi. C'est en ce sens qu'il donnait à son Commentaire le titre d'Ἐξηγήτικα (Interprétation de la loi). Il n'aurait guère atteint le but qu'il se proposait si sa méthode eut été réellement celle que

[1] Origen., *In Matth. comment.*, tom. XVI, cap. VIII ; *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 1394.

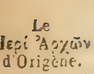
les Bénédictins, éditeurs de ses œuvres, résument en ces termes « L'Écriture a trois sens, littéral, moral, mystique ou allégorique. Certains passages ne se prêtent qu'à un seul de ces trois sens ; d'autres admettent à la fois le sens littéral et le sens mystique. En général, le sens littéral suffit pour l'instruction et l'édification des fidèles. Cependant la lettre seule offre parfois des faussetés, des absurdités, des contradictions, des impossibilités manifestes; de là sont émanées des erreurs infinies. Le sens mystique, ou allégorique, est autorisé par le Nouveau Testament : il est absolument nécessaire pour défendre la vérité des Écritures, et prouver qu'elles sont véritablement dignes de Dieu. Il est extrêmement difficile, sinon impossible, d'atteindre tous les sens mystiques que récèle en soi l'Écriture. Les règles suivantes pourront cependant aider dans cette recherche : 1° Toute la loi cérémonielle du Testament Ancien est si absolument figurative qu'il ne faut jamais y voir le sens littéral, mais y appliquer toujours et partout le sens allégorique; 2° Toutes les fois qu'il est question de Jérusalem, de l'Égypte, de Babylone, de Tyr, ou d'autres localité terrestres, il nous faut les entendre des régions célestes, demeure des âmes; 3° Il faut abandonner la lettre et recourir au sens mystique toutes les fois que la lettre paraîtra fausse, inutile, ou indigne de Dieu. » Tel est le *compendium* de la méthode dite d'Origène. Et l'on reste stupéfait, ajoutent les Bénédictins, quand on entend ce grand homme soutenir un paradoxe aussi pernicieux que celui-ci : « La lettre des deux Testaments renferme des erreurs. des absurdités, des contradictions, des impossibilités manifestes[1]. » C'est là, dirons-nous à notre tour, le système erroné qui fut condamné par l'Église, aux IIIe et IVe siècles, sous le nom de l'Origénisme. Mais ce système était-il réellement celui du docteur alexandrin? On aura quelque raison d'en douter, si l'on veut bien considérer que l'exposition de cette doctrine se trouve uniquement dans le livre Περί Ἀρχῶν, ce traité d'Origène notoirement altéré, falsifié, interpolé et surchargé par les hérétiques. Nous

[1] Delarue, *Synopsis Origenianæ methodi ad Scripturarum interpretationem. Patrol. græc.*, tom. XII, præfatio in Ἐξηγήτικα, col. 10 et seq.

citions tout à l'heure des passages, où, dans son Commentaire sur l'Écriture, Origène affirmait que, dans les Livres saints, tout jusqu'au moindre *iôta* fut dicté par l'Esprit de Dieu et inspiré par le Λόγος divin. Par quelle étrange aberration d'esprit, oubliant cette doctrine qui est celle de Jésus-Christ, des Apôtres et de l'Église entière, le docteur alexandrin, ce ferme génie, cette poitrine d'airain ou de diamant, aurait-il pu proférer contre l'Esprit-Saint et le Verbe de Dieu un blasphème aussi impie? Origène passa trente années à rédiger la collection laborieuse des *Octaples* et des *Hexaples* [1]; à noter scrupuleusement jusqu'au moindre trait, jusqu'au dernier *obélos*, dont il rencontrait des variantes dans les divers manuscrits de l'Écriture. Et l'on croirait que ce grand homme se fût imposé une pareille tâche, s'il eût été persuadé que ce livre unique, la Bible, qu'il transcrivait au prix de tant d'efforts, d'abnégation et de sacrifices, était au fond un tissu d'erreurs manifestes, de contradictions palpables, d'impossibilités matérielles, historiques et morales! J'avoue que, sans nier absolument la possibilité d'un égarement si lamentable, il me faudrait, pour l'attribuer à Origène, une autre autorité que celle du Περί Ἀρχῶν, dont l'altération par des mains hérétiques était déjà un fait accompli du vivant même de son auteur, lequel se plaignait amèrement de l'abus qu'on faisait de son nom et de ses ouvrages. Les huit livres d'Origène *contre Celse* [2] n'ont pas subi cette flétrissure de l'hérésie. Or, dans cette réfutation du philosophe épicurien, le grand docteur défend ligne à ligne, mot à mot, lettre à lettre, l'intégrité, la véracité, l'inspiration des quatre Évangiles. Comment donc eût-il pu établir, en principe de son exégèse, que la lettre des deux Testaments fourmille d'erreurs, d'absurdités, de contradictions et d'impossibilités manifestes?

[1] Origen., *Octapl. et Hexapl. Fragm. Patr. græc.*, tom. XVI, XVI *bis*, XVI *ter*.

[2] Origen., *Contra Celsum*, lib. VIII; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 638-1682. Nous en avons donné une rapide analyse, tom. VII de cette *Histoire*, pag. 72. Il serait inutile d'examiner ici plus en détail ce grand ouvrage d'Origène, où nous retrouverions exactement les mêmes objections et les mêmes réponses déjà produites dans le récit évangélique de la vie de Notre-Seigneur. (Cf. tom. IV et V de cette *Histoire*.)


Le Περί Ἀρχῶν d'Origène.

43. Tel est l'état de la question par rapport à Origène. Entre les principes qu'il a soutenus réellement et ceux qu'une fraude hérétique a visiblement introduits dans ses ouvrages, il y a un abîme. Resterait à établir une ligne de démarcation entre les uns et les autres; cela ne serait possible qu'à une seule condition, celle de découvrir le texte grec primitif du Περί Ἀρχῶν, tel qu'il sortit de la plume d'Origène, c'est-à-dire entièrement débarrassé des interpolations et surcharges apocryphes. Or, nous ne possédons pas même un texte grec de ce livre. Il ne nous en reste qu'une traduction latine, publiée par Rufin, au IVe siècle, et composée non sur un texte grec authentique mais sur un texte interpolé. L'autorité d'un pareil ouvrage est faible, aux yeux d'une critique impartiale. Ajoutons qu'au point de vue du droit canonique elle est nulle. Un des principes du droit, quand il s'agit de juger de l'orthodoxie d'un écrivain, est celui-ci : Tout livre posthume, publié sans que l'auteur ait pu lui donner sa forme définitive, ne saurait être admis comme représentant exactement la doctrine de l'auteur. Cette règle, empreinte éminemment de la prudence et de la tendresse maternelles de l'Église, trouvera plus d'une fois son application dans le cours de cette Histoire. Nous croyons qu'elle se peut invoquer à propos du Περί Ἀρχῶν, dont la version latine actuelle, faite sur un texte altéré, ne fut publiée que bien longtemps après la mort d'Origène, qui s'était doucement éteint dans la communion de l'Église, laissant une mémoire aussi admirée que chérie des plus saints personnages de son époque. Quoi qu'il en soit, voici une analyse sommaire de ce fameux traité, tel que nous le possédons aujourd'hui. Il se composait primitivement de huit livres; mais déjà, au temps de Rufin, les quatre derniers étaient perdus, et la traduction latine du prêtre d'Aquilée fut ainsi restreinte à la première moitié de l'œuvre. Incidemment il nous faut noter la disparition si rapide, un siècle seulement après la mort d'Origène, de son ouvrage capital. On devine sans peine et vraisemblablement sans aucune espèce de jugement téméraire une manœuvre hérétique, dans la suppression complète de tous les exemplaires primitifs remplacés subitement par un texte manifestement tronqué.

Pour achever de jeter la confusion dans un sujet déjà hérissé de doutes et de difficultés inextricables, Rufin nous avertit, dans une première préface de sa traduction, qu'il a pris la liberté de retrancher tout ce qui ne lui paraissait conforme ni à la doctrine d'Origène, ni à celle de l'Église [1]; et, dans une seconde, motivée par les réclamations et les attaques qui s'élevèrent aussitôt l'apparition des deux premiers livres de sa version, il nous prévient encore que « pour abréger, il a retranché ce qu'il a voulu [2]. » Au premier malheur d'une interpolation hérétique s'ajoute donc la nouvelle calamité d'une version arbitrairement faite. La part d'Origène en tout cela devient de plus en plus difficile à déterminer. Le premier livre des *Principes*, ou Περί 'Αρχῶν, se divise en sept chapitres, dont l'objet est clairement indiqué par les titres mêmes : De Dieu; du Christ; de l'Esprit-Saint; de la Chute; des Créatures raisonnables; de la Fin ou Consommation; enfin des Natures corporelles et incorporelles. Destiné à la réfutation des erreurs de la gnose de Valentin, de Marcion et de Basilide, ce premier livre établit le dogme de l'unité de Dieu, seul principe de toutes choses, essentiellement bon et immuable, Dieu personnel et incorporel, un dans la trinité de ses *hypostases*. Cette exposition du dogme catholique est à peu près irréprochable. Il n'en est pas de même des opinions exprimées à plusieurs reprises sur la préexistence des âmes; sur la nature des anges que l'auteur suppose capables de mérite ou de démérite, prétendant que la hiérarchie des chœurs angéliques est fondée sur le degré de leurs vertus morales. Nous ne parlons point ici, comme d'un reproche sérieux, de la théorie relative anx sphères célestes. On a dit que l'auteur du Περί 'Αρχῶν enseignait *ex professo* que les astres étaient habités. Ce n'est pas là véritablement sa pensée; il suppose que les astres ont une âme. Faut-il entendre par là qu'ils sont régis par les anges que Dieu a préposés à leur garde? Ce sens ne répugnerait en rien à la foi catholique. Mais il est plus vraisemblable que l'auteur considérait

[1] Rufini, *Prologus ad* Περί 'Αρχῶν. *Patr. lat.*, tom. XI, col. 113. — [2] Origen., Περί 'Αρχῶν, ad lib. III, præfatio Rufini; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 248.

réellement les corps célestes comme des personnalités animées, d'une nature différente et plus sublime que la nôtre. A cette époque, l'astronomie dépourvue des instruments de précision qui ont si considérablement modifié ses systèmes, ne soupçonnait pas le volume, la dimension et la nature vraie des corps célestes. Nul donc ne pouvait songer à la possibilité que les astres fussent peuplés de créatures plus ou moins semblables à nous. L'auteur du Περί 'Αρχῶν se contente seulement d'indiquer que ces régions de lumière pouvaient être les échelons du royaume des cieux, pour les âmes délivrées du corps. Cette vue ne manque ni de grandeur, ni d'harmonie. Les chapitres du IIe livre sont ainsi intitulés : De la perpétuité des natures corporelles ; du Commencement du monde et de ses causes ; le Dieu de la loi et des prophètes est le même que le Père de Jésus-Christ Notre-Seigneur ; du Juste et du Bien ; de l'Incarnation du Christ ; de l'Esprit-Saint ; de l'Ame ; du Monde ; du Mouvement des créatures raisonnables, bonnes ou mauvaises, et de ses causes ; de la Résurrection ; du Jugement, du feu et des peines de l'enfer ; enfin des Promesses éternelles. Les erreurs s'accentuent plus nettement dans ce livre. L'auteur enseigne que les bienheureux ne sont pas impeccables, et que, dès-lors, leur félicité n'est point nécessairement éternelle. Par voie d'analogie, les peines de l'enfer ne dureront pas non plus toujours. Après des myriades de siècles surajoutées à d'autres myriades, les mauvais anges et les damnés deviendront les amis de Dieu et alors se consommera pour jamais la grande réconciliation qui remplira d'une paix sans fin les rivages de l'éternité. Ce sont là autant d'imaginations hyperboliques, que l'Église a positivement condamnées. Le IIIe livre est presque entièrement consacré à l'examen d'une question fort ardue, celle du libre arbitre ; l'auteur s'y montre presque partout irréprochable. Il n'en est pas de même du IVe livre, où il expose sa théorie sur l'interprétation des Écritures, dont nous avons reproduit plus haut l'analyse. Ainsi le bien et le mal, le vrai et le faux, le rationalisme et la foi, la grandeur du génie catholique et les puérilités du visionnaire se côtoient dans ce livre du Περί 'Αρχῶν, resté comme

un point d'interrogation suspendu sur la mémoire d'Origène. Un mot de Bossuet nous semble donner la conclusion pratique : « Les œuvres d'Origène, disait le grand évêque de Meaux, ont été autrefois rigoureusement défendues, à cause de ses erreurs ou de celles qu'on avait glissées dans ses livres. Maintenant que les matières dont il s'agissait sont tellement éclaircies qu'il n'y a plus de péril qu'on s'y trompe, vous pouvez le lire à cause de la piété qui règne dans ses ouvrages, en vous souvenant néanmoins que c'est un auteur dont l'autorité n'est pas égale à celle des autres Pères [1]. »

[1] Bossuet, *Lettres de piété et de direction*, Lettre 39

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT FABIEN (236-250)

§ I. AVÉNEMENT DE SAINT FABIEN.

1. Notice de saint Fabien, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Circonstances extraordinaires de l'élection de saint Fabien. Institutions de ce pape L'Église conservatrice. Quelques erreurs modernes. — 3. Monuments catacombaires relatifs à saint Fabien.

§ II. SIXIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE (236-237).

4. Caractère de la sixième persécution générale. Cruautés de Maximin le Thrace. — 5. Proclamation des deux Gordien à l'empire. — 6. Meurtre des deux Gordien. Le triumvirat impérial de Balbin, Pupien et Gordien le Pieux. Meurtre de Maximin le Thrace. — 7. Martyre de sainte Barbe. Fin de la sixième persécution générale. — 8. Meurtre de Balbin et Pupien. Gordien le Pieux règne seul.

§ III. RÉVOLUTIONS SOCIALES.

9. Situation faite à l'Église par les révolutions des empires. — 10. Meurtre de Gordien le Pieux. Avénement de Philippe. — 11. L'empereur Philippe et saint Babylas, évêque d'Antioche. — 12. Christianisme privé de l'empereur Philippe.

§ IV. ŒUVRES DE SAINT HIPPOLYTE, ÉVÊQUE DE PORTO.

13. La chaire épiscopale de saint Hippolyte. Inscription gravée sur le monument catacombaire. — 14. *De Pythonissa*. — 15. Les Ἐξηγήτικα de saint Hippolyte. — 16. *De Antechristo*. — 17. Traités de saint Hippolyte contre Platon ; contre les Hérésies. — 18. Le cycle pascal de saint Hippolyte, gravé sur sa chaire épiscopale.

§ V. PLOTIN.

19. Portée philosophique de Plotin. — 20. Biographie de Plotin par Porphyre. — 21. La vie réelle de Plotin. Sa vie transfigurée par Porphyre. — 22. Procédé spirite de Porphyre pour transformer Plotin en une divinité. — 23. L'oracle d'Apollon achève la théophanie de Plotin. — 24. Écrits de Plotin

§ I. Avénement de Saint Fabien.

1. « Fabien, romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Fabius. Il siégea quatorze ans, dix mois, onze jours, depuis le consulat de Maximin et Africain (236), jusqu'à celui de Dèce II et Gratus (250). Il souffrit le martyre le IV des calendes de février (29 janvier 250). Il assigna à chacune des sept régions de la Rome chrétienne un diacre ; et y plaça aussi un sous-diacre pour diriger les *notarii* chargés de recueillir intégralement les Actes des martyrs. Par ses ordres, de nombreuses constructions furent exécutées dans les κοιμητηρία. Après le martyre de Fabien, les prêtres Moïse, Maxime, et le diacre Nicostrate furent arrêtés et jetés en prison. En ce même temps, Novatus arriva d'Afrique, et détacha de l'Église Novatien avec quelques autres confesseurs. Ce fait eut lieu après que le prêtre Moïse fut mort dans la prison, à la suite d'une détention de onze mois. En cinq ordinations au mois de décembre, Fabien

avait imposé les mains à vingt-deux prêtres, sept diacres et onze évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la catacombe de Calliste, sur la voie Appienne, le XIII des calendes de février (20 janvier 250). Le siége épiscopal demeura vacant dix-sept mois. »

2. « Le pontificat d'Antéros, dit Eusèbe, n'avait duré qu'un mois. On rapporte qu'après le martyre d'Antéros Fabien revenait de la campagne avec quelques amis, lorsqu'il fut soudain et par une merveilleuse disposition de la grâce divine appelé inopinément à la tête du clergé. Fabien entra dans l'église où étaient réunis tous les frères pour procéder à l'élection. Nul ne songeait à l'élire. Plusieurs se préoccupaient de donner leurs suffrages à quelques nobles et illustres personnages. Tout à coup une colombe, descendue par un des lucernaires [1], vint se reposer sur sa tête. Elle semblait rappeler celle dont l'Esprit Saint avait revêtu la forme pour descendre sur le Sauveur, aux rives du Jourdain. L'assemblée, émue à ce spectacle et manifestement inspirée par l'Esprit de Dieu, poussa dans un transport d'allégresse l'acclamation unanime : Il est digne! Il est digne! Malgré la résistance de Fabien, on l'entoura et on le fit asseoir sur le trône pontifical [2]. » Ce fut le premier pape élu simple laïque, pour être élevé au sommet de la hiérarchie sacrée. Fabien justifia par toute sa vie ce choix miraculeux. On remarquera le silence du *Liber Pontificalis* sur cet incident, qui nous serait encore aujourd'hui inconnu sans la mention d'Eusèbe de Césarée. Rien ne prouve mieux, selon nous, l'anti-

[1] Ἐκ μετεώρου. Le traducteur latin, Henri de Valois, n'a pas compris cette expression d'Eusèbe. Il la rend par *e sublimi*. L'étude des catacombes, si malheureusement négligée par nos savants français du XVII[e] siècle, malgré la publication bien antérieure de l'ouvrage capital de Bosio, pouvait seule donner la vraie signification de ce terme. Le *lucernaire* prenait le jour au niveau du sol extérieur, par une ouverture ménagée dans le *prædium* du chrétien à qui appartenait la propriété au-dessous de laquelle était creusée la catacombe. C'est par là que l'air extérieur arrivait dans la crypte souterraine. Le mot grec μετεώρον désigne très-bien cette prise de jour et de lumière par le haut de la catacombe, et rend ainsi un compte exact du chemin que la colombe avait suivi pour pénétrer au sein de la pieuse assemblée.

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XXIX.

quité de rédaction du *Liber Pontificalis*, qui conserve, en présence des noms les plus illustres et des souvenirs d'un intérêt palpitant, la sobriété de détails propre à un catalogue officiel ; laissant aux Actes le soin d'inscrire dans la biographie des pontifes les faits relatifs à chacun d'eux. C'était là, nous le savons, l'objet du travail ininterrompu des *notarii*, dont l'institution remontant à saint Clément I venait d'être naguère confirmée par un décret de saint Antéros, et que le nouveau pontife Fabien développa encore, par l'adjonction de sept sous-diacres chargés de diriger les *notarii* dans leurs recherches. L'expression du *Liber Pontificalis* est significative : *Fecit septem subdiaconos qui septem notariis imminerent.* Les sous-diacres étaient donc hiérarchiquement supérieurs aux *notarii.* Cette remarque n'a point échappé au judicieux Altaserra, l'un des commentateurs du *Liber Pontificalis.* Il fait observer que les *notarii* étaient vraisemblablement à l'origine de simples lecteurs, ou peut-être même des laïques. Quoi qu'il en soit, de même que les sept prêtres et les sept diacres régionnaires de Rome constituèrent, avec les évêques suburbicaires dont nous avons eu précédemment l'occasion de parler, les éléments primitifs dont se composa plus tard le Sacré Collége, subdivisé en chacun des trois ordres de cardinaux-évêques, de cardinaux-prêtres et de cardinaux-diacres, il est certain que les *notarii* primitifs, avec les sous-diacres placés à leur tête par saint Fabien, se perpétuèrent sous les noms plus modernes de *protonotaires* et de notaires *ad instar participantium.* Un des privilèges de la Rome catholique, c'est d'être essentiellement conservatrice. Ce qui a été au commencement et dans l'obscurité des catacombes se retrouvera dans les splendeurs du triomphe Constantinien, pour traverser les âges et durer autant que l'Église, c'est-à dire autant que le monde. Ce point de vue déplaît souverainement au rationalisme et à la politique modernes. On ne se fait pas faute de travestir la tradition romaine, et de jeter aux souverains pontifes l'épithète qu'on croit injurieuse de *rétrogrades.* Il est temps de réagir enfin contre un préjugé qui suppose bien plus d'ignorance encore que de mauvaise foi. Il n'est si répandu de nos jours, même parmi des catholiques sincères, que

parce que nous avons laissé déplorablement diminuer la vérité parmi nous. Ainsi on redit sans cesse des maximes comme celles-ci : L'Église, implicitement pourvue par Jésus-Christ de la somme de vérités ou d'institutions strictement nécessaires à sa vie, s'est développée graduellement, selon les besoins des temps et les nécessités sociales. Cet axiome, ajoute-t-on, est d'évidence palpable; s'il avait besoin d'un corollaire démonstratif, on ajouterait « qu'on ne voit point dans l'Évangile à quel moment l'ensemble du dogme chrétien fut connu, même des apôtres, sous une forme raisonnée [1]. » Les assertions de ce genre peuvent se lire et s'entendre vingt fois par jour, dans des discours ou des livres pleins de déférence, de respect, d'amour même pour l'Église. Ce sont là pourtant des erreurs théologiques au premier chef. Pour en faire sentir tout le danger, il suffirait de presser un peu leurs conséquences. Si l'Église eût été ainsi constituée que son développement et ses institutions dussent emprunter leur perfection au temps et aux hommes, il s'ensuivrait nécessairement que plus elle avance, plus elle est parfaite, et que pour atteindre la dernière limite de son progrès, elle doit avoir l'œil constamment fixé vers l'avenir. Or l'Église a toujours fait le contraire; elle a toujours regardé dans le passé et n'a cherché sa perfection que dans la tradition des apôtres, le souvenir des Pères et le sens vrai de leur enseignement. Depuis dix-huit siècles, l'Église a toujours agi de la sorte. Elle se serait donc radicalement trompée depuis dix-huit siècles. Jamais un catholique n'acceptera une pareille conclusion qui est un blasphéme. Pourtant cette conclusion ressortirait nécessairement du principe progressif qu'on voudrait faire prévaloir. Ce principe est donc faux. Il n'est pas moins faux, absolument faux, de dire d'une part que Jésus-Christ a communiqué tout l'ensemble de la doctrine aux apôtres, et que de l'autre on ignore à quel moment précis eut lieu cette communication si importante et si décisive. Non, Jésus-Christ, avant son Ascension, n'a point

[1] P. Albert de Broglie, *L'Église et l'empire romain au* IV[e] *siècle*, tom. I, pag. 16.

communiqué aux apôtres l'ensemble des vérités dogmatiques, ni le système complet d'instructions divines sur lesquelles repose son Église. Ici nous conjurons[1] tous ceux qui sont chargés d'enseigner les éléments de la foi, depuis le catéchiste au milieu des petits enfants, jusqu'au prédicateur dans nos cathédrales, et aux professeurs dans les chaires de Théologie et d'Écriture sainte, d'insister sur ce fait capital, sur ce dogme de foi trop négligé de nos jours : savoir que l'institution de l'Église fut achevée, que la révélation faite aux apôtres reçut son complément par l'effusion du Saint-Esprit, la troisième personne de la sainte Trinité, en la fête de la Pentecôte. « J'aurais beaucoup de choses à vous apprendre encore, disait Notre-Seigneur Jésus-Christ aux apôtres, mais vous ne sauriez les porter en ce moment. Lorsque sera venu l'Esprit de vérité, il vous enseignera la vérité dans son ensemble[2]. » Ainsi, non-seulement il est possible de déterminer exactement le jour, « où le dogme chrétien, sous une forme raisonnée et complète, fut révélé aux apôtres ; » mais prétendre le contraire, c'est ignorer ou méconnaître les premiers éléments de notre foi. La révélation du Saint-Esprit aux apôtres a consommé l'union mystique de l'Esprit divin avec l'Église, qui, le jour de la Pentecôte, entra dans la plénitude et la perfection de son privilége d'épouse divine. Ce jour-là, dogmatiquement, hiérarchiquement, administrativement, si l'on veut, l'Église fut complète. Sous l'action de l'Époux céleste, l'Esprit-Saint dont elle ne sera plus jamais séparée, elle inaugura son règne sans fin. Chaque pas qu'elle a fait depuis, pour la conquête du monde, a été accompli sous l'influence toujours la même de cette première révélation. Au rebours des institutions humaines, fragiles et éphémères, qui ne se préoccupent que de l'avenir et répudient chaque matin leur passé, l'Église maintient le présent et domine

[1] On nous pardonnera l'expression de ce vœu exprimé d'ailleurs en ces termes par le Catéchisme du concile de Trente : *Quâ in re declaranda omne studium et diligentiam pastores adhibebunt, cum homini christiano non magis liceat hanc partem ignorare vel de eâ minus recte sentire quam de aliis superioribus articulis existimandum sit.* (*Catech. concil. Trid.*, part. 1, de artic. VIII, cap. IX.)

[2] Joan., XVI, 12, 13.

l'avenir, uniquement parce qu'elle demeure fidèle à son passé divin. Ou plutôt, car cette expression de passé qui appartient à notre infirmité humaine n'est point exacte ici, le passé de l'Église ne saurait en rien différer de son présent ni de son avenir, puisque devant Dieu il n'y a ni passé, ni présent, ni avenir, mais unité de tous les temps sous une vue immuable qui embrasse l'éternité. Ce qui change, c'est ce qui entoure l'Église; ce sont les peuples, les sociétés, les intelligences, demeurés libres d'accepter ou de répudier la rédemption par Jésus-Christ : mais l'Église ne change pas, elle ne saurait changer parce qu'elle est de Dieu. Son progrès c'est de remonter toujours à son origine. En ce sens, quand on l'accuse d'être rétrograde, on affirme qu'elle reste fidèle à sa mission, et cette prétendue injure est son plus bel éloge.

3. Cette digression nous a écartés un instant de l'époque où saint Fabien était appelé miraculeusement à s'asseoir sur le trône pontifical dressé aux catacombes. On remarquera cette expression caractéristique d'Eusèbe : ἐπὶ τὸν θρόνον τῆς ἐπισκοπῆς « sur le trône de l'épiscopat. » La souveraineté des papes martyrs est aussi solennellement affirmée sous le glaive des bourreaux et dans l'ombre des cryptes de la voie Appienne, qu'elle le sera jamais aux plus glorieuses époques du triomphe de l'Église. Ajoutons que ce trône spirituel avait déjà sa juridiction et son domaine temporel indépendants. Le royaume des catacombes appartenait aux papes, qui en distribuaient les charges, en administraient les revenus, en dirigeaient les substructions, jusqu'au jour où ils augmentaient par leur propre martyre le dépôt des reliques saintes, richesses célestes, dont l'amas a fait éclore la brillante germination de l'univers chrétien. Les racines du pouvoir temporel des papes plongent ainsi dans les entrailles du sol de la Rome impériale, et font remonter bien plus haut qu'on ne le croit généralement les origines du domaine temporel de l'Église. Quoi qu'il en soit, les catacombes ont conservé le souvenir monumental de l'élection miraculeuse de saint Fabien. Bosio [1] avait retrouvé, et Aringhi [2] a reproduit le

[1] Bosio, *Roma Sotteranea*, lib. IV, cap. XLVIII, pag. 694. 695. — [2] Aringhi, *Roma Subterranea*, lib. VI, cap. XLVIII.

dessin exact d'un bas-relief catacombaire, où le trône pontifical, orné de draperies flottantes, est surmonté d'une colombe qui déploie ses ailes et semble apporter au pontife l'inspiration de l'Esprit-Saint. Morts ou vivants, les papes conservaient leur royauté, dans ces régions soumises à leur sceptre. Le corps de saint Pontien, martyrisé en Sardaigne, fut ramené de l'exil par la pieuse sollicitude de Fabien, son second successeur. Il ne fallait point qu'un seul anneau de cette chaîne d'illustres morts manquât à l'immortalité des catacombes, et nous verrons plus tard saint Clément I, le disciple de saint Pierre, après de longs siècles écoulés dans le silence d'un tombeau lointain, recevoir les honneurs de cette translation posthume, dans la capitale des papes. Tant le souvenir du passé et le culte de la tradition sont réellement les caractères de l'Église ! Non pas, certes, qu'elle dédaigne le présent, puisqu'elle se dévoue chaque jour à le sanctifier, ni qu'elle oublie l'avenir, puisqu'elle travaille sans cesse à le préparer toujours plus glorieux. Mais c'est le même Esprit-Saint qui lui distribue maintenant, comme par le passé, les grâces dont le présent a besoin et les lumières dont s'éclairera l'avenir. Ainsi dans l'élection de Fabien, nous avons la preuve de cette assistance divine qui ne manque jamais à l'Église. « Plusieurs se préoccupaient, dit Eusèbe, de donner leurs suffrages à quelques nobles et illustres personnages ; mais nul ne songeait à Fabien. » Comme nous l'avons dit, Fabien n'était pas même engagé dans les ordres à cette époque, et cette circonstance explique comment les frères assemblés pour l'élection d'un pontife, désireux de faire tomber leur choix sur quelque personnage d'une naissance illustre, ne songeaient pas à Fabien. La *gens Fabia* était en effet l'une des plus nobles et des plus illustres du patriciat romain. Toute l'histoire est peuplée des grands noms de cette héroïque famille, depuis le Fabius Maximus vainqueur des Samnites et des Étrusques (325 avant Jésus-Christ), depuis le fameux *Cunctator*, redoutable adversaire d'Annibal (205), jusqu'au Quintus Fabius Maximus qui triompha des Allobroges (122). Or, nous savons d'une manière positive que le pape saint Fabien appartenait à cette grande tribu *Fabia*. Un témoignage

irrécusable ne saurait laisser le moindre doute à ce sujet. C'est celui du clergé de Rome, écrivant à saint Cyprien, pour lui notifier le martyre de ce pontife, auquel il donne le titre de *nobilissimæ memoriæ vir*. Que si l'on demande quel intérêt l'Église avait alors d'être gouvernée par un pape choisi dans les rangs d'une famille patricienne, l'étude synchronique des événements qui se produisirent à cette époque, le fera suffisamment comprendre.

§ II. Sixième Persécution Générale.

Caractère de la sixième persécution générale. Cruautés de Maximin le Thrace.

4. L'avénement de Maximin le Thrace avait inauguré une nouvelle ère de persécution pour l'Église. « Le géant couronné, dit Eusèbe, se montra d'une cruauté inexorable contre tout l'entourage d'Alexandre Sévère, son prédécesseur [1]. Or, parmi les familiers du fils de Mammea, se trouvaient un grand nombre de chrétiens qui furent immédiatement traînés au supplice. Un édit de proscription ne tarda point à être lancé contre les disciples de Jésus-Christ ; mais il eut cela de remarquable qu'on y désignait uniquement les évêques à la répression des tribunaux ; Maximin croyait ainsi pouvoir étouffer la religion en faisant périr ses ministres. Origène était naturellement désigné par son éclatante réputation, à la vengeance du tyran. Il fut donc recherché l'un des premiers. Mais on ne réussit point à se saisir de sa personne. Ambroise et le prêtre Protoctète, ses disciples, tombèrent seuls au pouvoir des magistrats, qui les envoyèrent enchaînés à Maximin, au fond des Gaules. Ce fut à cette occasion que le docteur alexandrin écrivit son *Exhortation au martyre* [2], adressée à ses deux amis. Ambroise et Protoctète confessèrent glorieusement la foi ; ils ne furent cependant point mis à mort. La chute précipitée du tyran les sauva [3]. » Ces quelques lignes d'Eusèbe nous font parfaitement comprendre le caractère particulier de la sixième persécution.

[1] Le témoignage d'Eusèbe sur ce point est confirmé par un historien profane en ces termes : *Omnes Alexandri ministros variis modis interemit.* (Jul. Capitolinus, *Maximin.*, cap. IX.)

[2] Nous en avons donné l'analyse au chapitre précédent. — [3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XXVIII.

Jusque-là les édits impériaux avaient frappé l'universalité des chrétiens. Il semble qu'à mesure que les progrès de la religion de Jésus-Christ s'accusaient davantage, les persécutenrs les plus farouches aient en quelque sorte reculé devant l'immensité du massacre. Pour qu'une telle considération pût frapper l'esprit de Maximin le Thrace, il fallait que la foi eût étendu ses conquêtes dans un cercle prodigieux. Le sang, en effet, n'arrêtait guère ce tyran. Non-seulement il faisait répandre à grands flots celui des anciens ministres et agents de son prédécesseur, non-seulement il se faisait un jeu d'exiler, de proscrire ou de tuer les patriciens, persuadé qu'ils détestaient en lui la bassesse de l'extraction jointe à l'infamie d'une usurpation odieuse; mais il incendiait froidement les campagnes germaines sur une étendue de quatre cent milles, et faisait passer au fil de l'épée toute la population, hommes, femmes et enfants. Qu'un pareil monstre, auquel les soldats eux-mêmes donnaient le surnom de Busiris ou de Phalaris, ait songé à restreindre la persécution contre l'Église aux seuls évêques, c'est, à nos yeux, la preuve la plus convaincante que dès lors, la tâche d'égorger en masse tous les chrétiens de l'empire paraissait une entreprise impossible et absurde. D'ailleurs Maximin, parvenu au trône par un crime, avait déjà les sollicitudes et les anxiétés du pouvoir. Sa réaction contre le souvenir d'Alexandre Sévère était soutenue par l'assentiment des prétoriens, dont l'appui contrebalançait les sympathies populaires en faveur de l'empereur assassiné. Mais un massacre général de tous les chrétiens à la fois risquait d'épouvanter le monde, et pouvait compromettre la durée du nouveau règne. Aux époques de décadence, chacun des parvenus couronnés se flatte de l'illusion naturelle aux ambitieux. Il croit pouvoir conserver ce que le hasard, les révolutions, ou le crime, lui ont fait obtenir. La restriction de Maximin le Thrace fut probablement inspirée par une politique de ce genre. L'événement trompa ses espérances. Il mit à mort, coup sur coup, deux papes, Pontien et Antéros , et lui-même vit bientôt trancher son règne et sa vie. Couronné par un crime, il devait mourir sous le poignard d'assassins vulgaires.

Proclamation des deux Gordien à l'empire.

5. Ce n'est pas que de plus nobles résistances ne se fussent élevées contre cet odieux tyran. Les légions romaines, en Afrique, se révoltèrent à la pensée qu'un féroce géant de Thrace était devenu leur maître. Elles étaient alors commandées par un noble vieillard, Marcus Antonius Gordianus, descendant par son père de la lignée des Gracques, et par sa mère, Ulpia Gordiana, de la famille de Trajan. Ce général avait quatre-vingts ans. Illustré par ses victoires en Mauritanie, il avait reçu de l'armée le surnom d'Africain. Deux fois consul, à l'époque d'Alexandre Sévère, il avait tellement charmé le peuple de Rome par sa douceur, sa libéralité et sa magnificence, que chaque fois qu'il paraissait en public, on le saluait par ces acclamations enthousiastes : Vive le nouveau Scipion ! Vive le véritable Africain ! Or, Marcus Antonius Gordianus était campé avec son armée à Thysdrum, non loin de Carthage, lorsque les soldats, se précipitant dans sa tente, lui décernèrent le titre d'empereur, conjointement avec son fils Gordien, le jeune, qui avait jusque là servi son père, en qualité de lieutenant-général, dans l'armée d'Afrique. Le vieux Gordien repoussa en pleurant la pourpre qu'on lui présentait. Il se jeta aux pieds des conjurés, les suppliant de renoncer à un dessein qui devait être si funeste au père et au fils. Mais on lui répondit que déjà ce fils avait accepté à Carthage le trône du monde ; qu'il s'agissait maintenant non plus de discuter, mais de s'unir pour triompher d'un monstre qui déshonorait l'empire romain. Le vieillard céda et l'armée, couronnée de lauriers, le ramena à Carthage, où les deux empereurs furent accueillis comme les sauveurs de la patrie. Une députation fut envoyée à Rome, pour informer le sénat et le peuple de ce grand événement. On se souvient que Maximin le Thrace était toujours en Germanie, et qu'il n'avait point encore pris en personne possession de la capitale du monde. D'ailleurs, il ne devait jamais avoir la joie de fouler, de son pied barbare, les marches triomphales du Capitole. Rome avait appris avec une indicible stupeur l'assassinat d'Alexandre Sévère ; elle avait frémi de rage en se voyant la proie d'un géant thrace, dont les crimes dépassaient l'extraordinaire stature. Ce fut donc une joie immense

et universelle quand le courrier de Carthage proclama les deux noms de Gordien le père et de Gordien le Jeune, comme successeurs de César. En un clin d'œil, la foule se rua sur les statues de Maximin ; on les arracha de leur piédestal ; on les traîna par les rues de la ville, en les couvrant de boue et de malédictions. Toutes les créatures du tyran, pourchassées dans les palais où elles venaient à peine d'abriter leur récente faveur, furent égorgées par la populace en délire. Sénat et peuple proclamèrent l'avénement des deux nouveaux princes, et, ce jour-là, Carthage sembla sauver Rome. Or, Gordien le père, par son mariage avec Fabia Orestilla, était entré dans cette grande famille des Fabii, dont le pape saint Fabien était lui-même un membre. On conçoit dès lors comment l'élection pontificale des catacombes, coïncidant avec l'acclamation de l'armée, du sénat et du peuple en faveur des deux empereurs Gordien, pouvait être, au point de vue purement humain, d'une utilité immense pour l'Église (237).

Meurtre des deux Gordien. Le triumvirat impérial de Balbin, Pupien et Gordien le Pieux. Meurtre de Maximin le Thrace.

6. Le résultat ne fut point tel que de légitimes espérances pouvaient alors le faire attendre. Il est d'ailleurs fort remarquable que, dans l'histoire de l'Église, l'appui des politiques de ce monde trompe presque toujours les prévisions. Le triomphe de l'Église arrive d'ordinaire de la façon la moins calculée et par les instruments les plus inattendus. L'avénement des Gordien ne fut qu'un éclair entre deux orages. Six semaines après la nouvelle de leur proclamation, Rome consternée apprenait une catastrophe. Le vieil empereur avait commencé, à Carthage même et pour l'Afrique, les réformes qu'il comptait appliquer successivement à toutes les parties de l'empire. Capellianus, gouverneur de Numidie, créature de Maximin, fut destitué. Mais au lieu d'accepter sa révocation ce fonctionnaire en appela aux armes. A la tête d'une force considérable de Numides qui se joignirent à ses légionnaires, il vint brusquement fondre sur Carthage. Rien n'était préparé pour cette attaque soudaine. Gordien le Jeune essaya pourtant la résistance. Il sortit de la ville, avec une légion. Les Carthaginois lui prêtèrent volontairement leur concours, mais ils étaient pour la plupart mal armés et peu aguerris. Au moment où s'engageait ce combat

improvisé, qui allait décider du sort du monde, un orage éclata sur les deux armées. Les soldats de Gordien cédèrent au premier choc ; le jeune César fut tué en combattant. Son vieux père, à la nouvelle du désastre, détacha sa ceinture d'or, et s'étrangla, pour ne pas tomber vivant aux mains de l'ennemi. Capellianus poursuivit les fuyards jusque dans les murs de Carthage (juin 237). Il ne restait plus de la famille des Gordien, si chère au peuple de Rome, qu'un enfant de douze ans, Marcus Antonius Gordianus, petit-fils de Gordien l'Ancien, par Metia Faustina, mariée au consul Junius Balbus. Cet enfant fut proclamé César sous le nom de Gordien le Pieux, et on lui adjoignit pour collègues Pupien et Balbin. Claudius Maximus Pupienus n'avait pour ancêtres que son mérite et sa valeur personnelle. Successivement préteur, consul, gouverneur de Bithynie, de la Grèce et de la Gaule Narbonnaise, il avait triomphé des Sarmates, en Illyrie, et des tribus germaines, sur le Rhin. Quand le choix du sénat et du peuple l'appela à l'empire, il était préfet de Rome. Decius Cœlius Balbinus, son impérial collègue, était un sénateur de naissance illustre, et d'un caractère qui lui avait conquis toutes les sympathies, dans les diverses fonctions administratives qu'il avait exercées jusque là, soit comme gouverneur de province, soit en qualité de consul. Les trois nouveaux empereurs se partagèrent les rôles : Balbin, qui n'avait aucune expérience de la guerre, demeura à Rome avec l'enfant couronné Gordien le Pieux, en qui la population romaine avait mis ses plus chères complaisances. Pupien prit le commandement de l'armée qui devait se réunir à Ravenne pour aller combattre Maximin. Pupien, d'ailleurs, ne se faisait pas illusion sur la gravité des circonstances et le danger de la situation. Avant de se séparer de son collègue, il lui dit : Si nous délivrons le genre humain de la tyrannie d'un monstre, quelle sera notre récompense ? — La reconnaissance et l'amour du sénat, du peuple, de l'univers entier, répondit Balbin. — Dites plutôt, reprit ce dernier, la haine des prétoriens, qui nous deviendra funeste ! — Ce triste présage devait trop tôt se réaliser. Maximin le Thrace était à *Sirmium* (Sirmich), capitale de la Pannonie, se préparant à une expédition contre les

Sarmates, quand la nouvelle de la révolution accomplie à Rome lui fut apportée. Abandonnant soudain son plan d'attaque contre les barbares, il fit faire volte-face à ses troupes, et prenant son chemin par l'Illyrie, se dirigea à marches forcées sur Rome. Il se promettait de donner au monde un exemple de vengeance comme il ne s'en était jamais vu. Tout le sénat, toutes les familles patriciennes devaient être égorgés. Dieu ne permit pas à cette férocité sans nom d'exécuter un tel rêve de sang. Aquilée ferma ses portes au géant thrace, qui se vit obligé de subir les lenteurs d'un siége, au moment où il se croyait déjà triomphant au Capitole. Dans son ardeur, il pressait, il excédait ses soldats. Les prétoriens, accoutumés à se donner des maîtres, avaient pris l'habitude de commander et perdu celle d'obéir. Lassés des brutalités du géant, ils poignardèrent son fils sous ses yeux, puis, le dépouillant lui-même de la pourpre, ils le couvrirent de blessures, prenant plaisir à lui arracher lentement la vie. Le règne de Maximin le Thrace finit de la sorte. Le monstre avait soixante-cinq ans, huit pieds de haut, et des proportions tellement colossales, qu'il portait au pouce, en guise d'anneau, le bracelet de sa femme.

7. La sixième persécution générale contre l'Église était terminée. Outre les deux papes Pontien et Antéros et les deux confesseurs de la foi Ambroise et Protoctète, amis d'Origène, l'histoire n'a enregistré parmi les autres victimes de Maximin le Thrace, qu'un seul nom, mais c'est l'un des plus glorieux entre les héroïnes de la virginité chrétienne. Barbara, si connue aujourd'hui sous le nom vénéré de sainte Barbe, était fille de Dioscore, un des plus opulents citoyens de Nicomédie [1], et des plus attachés aux erreurs idolâtriques. La première fois qu'elle fut conduite dans un temple païen, elle demanda à ses parents : Qui sont ces hommes dont on a dressé ici

[1] Nous suivons, pour l'analyse des *Actes* de sainte Barbe, la leçon adoptée par le cardinal Baronius. Les manuscrits nombreux de ces *Actes*, dont la rédaction est d'ailleurs d'une époque bien postérieure au martyre de la sainte, n'ont pu encore être classés et réduits à leur juste valeur par la critique aussi large que judicieuse des nouveaux Bollandistes. Leur recueil s'arrête au mois de novembre et la fête de sainte Barbe échoit, comme on le sait, le 4 décembre.

les statues? — Ce ne sont pas des hommes, répondit Dioscore. Ce sont les dieux; il faut les adorer. — Je comprends, dit-elle. Ils sont dieux maintenant, mais autrefois ils furent des hommes. — Oui, répondit Dioscore, charmé sans doute de la précoce intelligence et de la docilité de sa fille.— Cependant, cette réponse n'avait pas satisfait aussi complètement qu'il le croyait le sens droit et la logique naturelle de l'enfant. Barbara grandit ; sa beauté, ignorée d'elle seule, faisait le charme de ses parents. Selon la coutume orientale, la jeune vierge, toujours voilée et tenue soigneusement à l'écart du commerce des hommes, vivait avec sa mère et les femmes de service dans un appartement séparé, en forme de tour, attenant à la maison paternelle. La tour que Dioscore espérait garder inexpugnable, la foi de Jésus-Christ sut y entrer victorieuse. Cet incident de l'histoire de sainte Barbe a fait choisir, par un pieux symbolisme, la vierge de Nicomédie pour la patronne des guerriers chrétiens, dont le courage et le génie triomphent des forteresses et renversent l'orgueil des plus superbes remparts. Dans la réclusion du gynécée, l'esprit de Barbara s'exerçait en silence aux luttes intellectuelles. Nos dieux ont été des hommes, se disait la jeune vierge; ils sont donc nés et morts comme les autres hommes. Or, un dieu doit être éternel. L'homme tire son origine de la terre. Mais la terre n'a pu se créer elle-même. Il a fallu qu'un Dieu lui donnât l'existence. Dès lors, nul homme, formé d'éléments terrestres, ne saurait s'appeler dieu. — Telles étaient les préoccupations solitaires de la fille de Dioscore. Elle trouvait à ce genre de méditations un attrait mille fois supérieur aux frivoles passe-temps de son entourage. Un jour, ses femmes lui dirent qu'il n'était bruit à Nicomédie que de la réputation d'un docteur alexandrin, proclamé illustre entre tous les sages. Il se nommait Origène, et enseignait le dogme d'un Dieu unique, dont l'avénement avait mis fin au culte des idoles. La vierge tressaillit à cette nouvelle ; à l'insu de ses parents, elle fit promettre au plus dévoué de ses eunuques de s'acquitter pour elle d'une mission secrète, dont elle le chargea, et lui remit une lettre à l'adresse d'Origène. Le message était conçu en ces termes : Au sage d'Alexandrie, docte entre les doc-

teurs, à Origène, Barbara, sa très-humble servante à Nicomédie. On m'apprend que le vrai Dieu vous a constitué son apôtre. Sachez donc que, païenne encore, il m'a été donné de reconnaître la vanité des dieux idolâtriques, statues de pierre ou de bronze, sourdes et muettes. Ceux qu'elles représentent sont nés, ont vécu, jadis et sont morts, comme tous les autres hommes. Ainsi, sans le connaître, j'adore le Créateur, le Dieu tout-puissant que vous prêchez. Voilà pourquoi, père vénérable, j'ai recours à votre sagessse, vous suppliant de me conduire à ce Dieu inconnu, et de faire briller sur mon âme un reflet du soleil de justice et de vérité dont on me dit que la splendeur vous illumine. » — La soif inassouvie de vérité et d'amour divin qui consumait stérilement les intelligences et les cœurs au sein du paganisme, a laissé dans cette lettre une trace de feu. Quelques semaines après, Dioscore, en pénétrant dans l'appartement de sa fille, y trouva un vénérable vieillard. Quel est cet homme, demanda-t-il dans son étonnement, et pourquoi est-il ici ? — Père, répondit la jeune vierge, ce vieillard est un docte alexandrin, expert dans la guérison de toutes les infirmités humaines. Il est récemment arrivé à Nicomédie, et j'ai eu recours à sa science. — Dioscore ne soupçonna pas la réalité ; il laissa la jeune fille s'entretenir librement avec ce médecin spirituel. C'était un prêtre, du nom de Valens, envoyé par Origène à cette âme qui avait soif de Dieu. Barbara reçut, avec une effusion de reconnaissance et de larmes, la grâce du baptême. Valens lui enseigna l'admirable science de la rédemption, et lui laissa, en prenant congé d'elle, un exemplaire des Livres Saints. Désormais, la divine parole devint la nourriture de son intelligence. Elle faisait chaque jour des progrès dans les voies de la contemplation, où l'Esprit de Dieu dirigeait seul son âme. Cependant les plus nobles familles de Nicomédie se disputaient l'honneur d'une alliance avec la fille de Dioscore. Chaque fois que ses parents la pressaient de choisir un époux, elle éludait leurs instances. Un jour enfin, Dioscore apprit la vérité. Sa fille bien-aimée, son unique enfant, était chrétienne. Le fougueux idolâtre se livra à l'un de ces mouvements de rage, dont parlait saint Justin dans sa seconde Apolo-

gie. Il voulut tuer sa fille. Barbara dut quitter la maison paternelle. Des pâtres lui donnèrent asile sur la montagne; elle s'y tint cachée; mais Dioscore la poursuivait. Il réussit à retrouver sa trace, et quand il l'eut reconnue sous son déguisement de bergère, il la saisit brutalement, la traîna par les cheveux, en la flagellant, et la ramena à Nicomédie. Or, les nouveaux édits de Maximin venaient d'être promulgués. Bien qu'ils fussent spécialement dirigés contre les évêques et les prêtres, le proconsul Marcien se crut autorisé à les appliquer dans toute leur rigueur à une jeune fille de noble race, dont la conversion au christianisme avait fait sensation dans la province. La jeune vierge parut à son tribunal. Au moment où elle entra dans le prétoire, l'éclat de sa beauté arracha un cri d'admiration aux assistants. Le magistrat lui-même en fut touché, et au lieu des sévères paroles qu'il comptait lui adresser, il lui dit, d'un ton de bienveillance presque suppliante : Prends pitié de toi-même et consens à sacrifier aux dieux. Je ne puis que m'intéresser à une personne telle que toi. Tant de charmes ne sont pas faits pour les tortures et la hache du bourreau. — La bienheureuse martyre répondit : Oui, je sacrifie de grand cœur; j'offre sans cesse un sacrifice de louanges à mon Dieu, le Dieu qui a créé le ciel et la terre! Mais les dieux dont vous me parlez ne sont que de vaines statues d'argent ou d'or, œuvres de la main des hommes. Ou bien, si ces idoles représentent quelque chose, elles sont la figure des démons que la crédulité populaire adore. Mon Dieu est celui qui règne au ciel. — Le proconsul ne put en tirer d'autre réponse, ni faire fléchir ce courage virginal. La résistance de l'héroïne réveilla, dans l'âme du magistrat romain, des sentiments de cruauté et de vengeance. Il la fit dépouiller de ses vêtements et flageller à coups de nerfs de bœuf. Le sang empourpra bientôt le corps de la jeune vierge, qui fut ensuite jetée dans un cachot. La nuit suivante, Jésus-Christ apparut à la martyre, dans une nuée lumineuse, et lui dit : Courage, ma fille! Les anges du ciel tressent ta couronne. — Quand la vision s'évanouit, il ne restait plus une seule trace des plaies de la flagellation sanglante. Au matin, le proconsul fit ramener la vierge en sa présence, et, la

voyant guérie : Nos dieux, s'écria-t-il, t'aiment malgré toi ! Rends grâce à leur bonté, reconnais la faveur qu'ils t'ont faite. Tu le vois, ils ont cicatrisé tes plaies ! — Comment, reprit la bienheureuse, vos dieux inertes, qui ne sauraient se mouvoir qu'à l'aide d'une force humaine, auraient-ils pu me guérir, quand ils ne peuvent se donner à eux-mêmes l'existence ? Celui qui a fermé mes plaies, voulez-vous savoir son nom ? C'est Jésus-Christ, Fils de Dieu. — Où est-il ? demanda Marcien. — Vous ne sauriez le voir. L'œil de votre âme est encore obscurci par les ténèbres de l'impiété et de l'erreur. — Le proconsul lui fit alors labourer les flancs avec des ongles de fer. La martyre semblait insensible à cet effroyable supplice. Pour réveiller en elle le sentiment de la douleur, les bourreaux promenaient des torches enflammées sur les sillons de sa chair sanglante. La vierge priait, sans que son visage accusât l'expression de la souffrance. Le proconsul donna l'ordre de lui couper les deux seins avec le tranchant d'un scalpel. Cette nouvelle barbarie n'eut pas plus de succès et n'arracha pas une plainte à la victime. Dépouillée de tous ses vêtements, mais couverte de son propre sang comme d'un manteau de gloire, on la traîna dans les rues de la ville. Son père, témoin de ces horreurs, ne versa pas une larme sur la fille qu'il avait tant aimée. Sa fureur idolâtrique étouffait en lui tous les instincts de la nature. Sur la hauteur qui domine la cité de Nicomédie, Barbara eut la tête tranchée. Les *Actes* disent que ce fut de la main de son père ! Sa belle âme fut reçue par les anges et son souvenir est demeuré immortel, comme son culte, au sein de l'Église catholique, gardienne vigilante et dépositaire fidèle de la mémoire et des ossements sacrés des martyrs (4 décembre 236) [1].

Meurtre de Balbin et Pupien. Gordien le Pieux regne seul.

8. Ce sang virginal fut le dernier versé dans le cours de la sixième persécution. Maximin le Thrace, égorgé avec le César, son fils, sous les murs d'Aquilée, par ses propres soldats, laissait la couronne au triumvirat impérial, Balbin, Pupien et l'enfant chéri

[1] *Martyr. rom.*, 4 decembr. Acta S. Barbaræ, *Patrol. græc.*, tom. CXVI, col. 302.

de Rome, Gordien le Pieux. Pupien, dans les transports de son allégresse, fit immoler une hécatombe et se hâta de revenir à Rome, où il fut reçu avec les honneurs du triomphe. Une ère de calme et de prospérité semblait se lever pour l'empire. Peuple et sénat acclamaient avec un égal enthousiasme les sages réglements que Balbin et Pupien signaient chaque jour. La félicité publique paraissait assurée pour longtemps. Une nouvelle insurrection des Perses n'était pas de nature à inquiéter les esprits d'une manière sérieuse. Les hostilités entre Rome et ce peuple lointain étaient permanentes depuis deux siècles. Pupien, l'épée du triumvirat impérial, se préparait à une expédition contre ces rebelles infatigables. De son côté, Balbin, le génie de l'administration, devait visiter pacifiquement les provinces, pour y assurer le triomphe des principes d'ordre, de justice et de fidélité. Gordien le Pieux resterait à Rome, et y achèverait son éducation, sous la direction de maîtres habiles. Tels étaient les projets et les espérances. La réalité fut bien diverse. On était au mois de mai de l'an 238. Les jeux capitolins se célébraient dans la plaine voisine de Rome. Toute la population y était réunie sous la présidence de Gordien le Pieux. Les deux autres empereurs étaient restés dans leur palais pour concerter une dernière fois les mesures à prendre, avant de se séparer. Tout à coup, les prétoriens envahissent la demeure impériale, se jettent sur les deux Césars auxquels ils arrachent leur manteau de pourpre, et, en les accablant d'injures et d'outrages, les traînent à leur camp. Au bruit de cet attentat, la foule, abandonnant les jeux capitolins, accourt dans l'espoir d'arracher les deux empereurs aux mains de cette soldatesque effrénée. Ce mouvement ne fit que hâter la mort des augustes captifs, que les prétoriens égorgèrent, laissant les deux cadavres sur le chemin. Les prétoriens regrettaient le géant thrace qui les gorgeait de vin et d'or. Ils venaient de protester, par ce nouvel assassinat, contre le retour de l'ordre dans l'empire (mai 238). Le peuple et le sénat proclamèrent, avec une énergie nouvelle, et maintinrent l'avénement de l'enfant impérial, Gordien le Pieux. La terreur que les prétoriens inspiraient fut telle que leur dernier crime resta

impuni. Visiblement l'empire romain s'enfonçait de plus en plus dans la décadence.

§ III. Révolutions Sociales.

Situation faite à l'Église par les révolutions des empires.

9. Une seule institution apparaît féconde, bienfaisante et durable, parmi ces trônes qui s'écroulent et ces diadèmes brisés par l'émeute. La chaire des pontifes martyrs, dans l'obscurité des catacombes, dut être tout particulièrement à cette époque de révolutions terribles le refuge des âmes, l'asile des cœurs brisés. Il ne nous reste malheureusement plus aucun exemplaire des Actes du pontificat de saint Fabien. La septième persécution générale de Dèce qui allait éclater bientôt, et surtout la dixième sous le règne de Dioclétien, ont anéanti pour jamais l'immense collection des *notarii* de la primitive Église. L'absence de ces précieux documents ne saurait trop être regrettée. Toutefois il est facile de se faire une idée des progrès constants de la foi, par le nombre toujours plus considérable de martyrs que chaque nouvel édit de proscription moissonnait pour le ciel. Saint Fabien, allié par sa naissance à la famille impériale des Gordien et à presque toutes celles de l'ancien patriciat de Rome, dut étendre, dans cet intervalle, le cercle des conquêtes de l'Évangile. Intimement mêlée à la vie des peuples au milieu desquels elle se développe, l'Église ne saurait, selon le procédé d'abstraction rêvé par le moderne rationalisme, demeurer complétement étrangère aux formes sociales. La fameuse théorie de la séparation de l'Église et de l'État est un mot vide de sens. Ou l'État est hostile à l'Église, et dans ce cas c'est la persécution; ou l'État est favorable à l'Église, et dans ce cas c'est le triomphe de l'ordre sur la terre; ou l'État a la prétention d'observer une neutralité d'indifférence vis-à-vis de l'Église, et, dans ce cas, c'est le malaise sourd des sociétés livrées à un pouvoir qui ne se sent pas la force d'opter entre le bien et le mal, et croit tout gagner en laissant l'erreur et la vérité se disputer l'empire des consciences. La puissance abdiquée par l'État se trouve abandonnée à l'opinion publique, une des formes de despotisme les

plus tyranniques et les plus injustes. En effet, posé le grand principe de la déchéance originelle, tout le monde sent parfaitement que la nature humaine livrée à elle-même et se prononçant en liberté par grandes masses inclinera toujours plus volontiers du côté de l'erreur et du désordre. Il n'y a donc qu'une seule et véritable solution du problème social; c'est l'alliance de l'Église et de l'État, sans asservissement ni d'un côté ni de l'autre, dans un concert fécond pour le bien, puissant contre le mal. Là, et uniquement là, se trouvent les éléments qui assurent le repos et la stabilité dans l'ordre. Toute l'histoire du monde proclame cette vérité, évidente d'ailleurs pour quiconque y voudra réfléchir impartialement. Quoi qu'il en soit, l'empire romain n'en était pas encore arrivé à cette solution pacifique, qui devait faire la gloire de l'époque Constantinienne. Pour le moment, l'Église était la grande persécutée, au nom de l'ordre social. Les intermittences de paix relative qui lui étaient accordées tenaient plutôt à la lassitude des bourreaux qu'à une bienveillance réelle. Le glaive de la loi, depuis Néron jusqu'à Dioclétien, resta levé sur toutes les têtes marquées du sceau de Jésus-Christ. Nous avons surabondamment le droit d'ajouter que chacune des périodes où le sang chrétien fut versé à plus grands flots correspondit précisément à une époque de décadence plus prononcée pour l'empire. Il en sera toujours ainsi. Décapiter ceux qui portent la vérité et la vertu chez un peuple, c'est un suicide social. L'ignorance des bourreaux ne saurait être ici invoquée comme une excuse. C'est toujours par ignorance qu'on persécute le bien. Mais les individus comme les nations paient chèrement la faute de ces prétendues ignorances, où l'on prend le bien pour le mal, la vérité pour l'erreur, et où l'on égorge les saints en « croyant servir Dieu. »

10. Le passage de Gordien le Pieux sur le trône ne fut qu'une trêve de courte durée. Il avait treize ans, quand le meurtre de ses deux tuteurs impériaux le laissa seul maître du monde. Une belle et douce figure, des manières franches et ouvertes, l'abord facile et gracieux, un goût prononcé pour les lettres, qui s'alliait avec une secrète passion pour les armes, telles étaient les qualités du

jeune prince qui se vit bientôt aussi aimé des soldats qu'il l'était déjà du peuple lui-même. Son inexpérience pouvait faire craindre qu'il ne s'abandonnât trop exclusivement aux flatteurs. L'adulation est de toutes les époques, et ce fléau ne manquera jamais dans les cours. Gordien le Pieux, livré d'abord à la coterie des eunuques de sa mère, laissa un instant les rênes du gouvernement à des mains indignes. On vendait les places; on trafiquait des emplois; les provinces recevaient comme proconsuls des valets de bas étage. Cela dura peu. A seize ans (241), Gordien le Pieux épousait la fille d'un patricien, Mysithée. Celui-ci fut nommé préfet du prétoire et se chargea de mettre un terme à tant d'abus. Dans le même temps, Sapor I venait de succéder à Artaxerxès sur le trône des Perses. Il avait inauguré son règne par l'invasion de la Mésopotamie. Nisibe et Carrhes tombèrent en son pouvoir. Il marchait avec ses troupes victorieuses contre Antioche. Mysithée partit immédiatement avec l'empereur, son gendre, pour l'Orient (242). Gordien le Pieux prit sa route par la Mésie et la Thrace, dont les barbares s'étaient emparés. Rome apprit avec orgueil les premiers succès de son jeune maître. Par malheur, un crime inattendu allait tout compromettre. Mysithée mourut empoisonné. Les historiens accusent de ce forfait un Arabe, originaire de la province de Trachonite, Julius Philippus, que ses services antérieurs avaient élevé aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire. Que Philippe ait ou non commis ce crime, il est certain qu'il en profita. Nommé préfet du prétoire, en remplacement de la victime, il devint le maître réel de l'empire, sous le pouvoir nominal de Gordien le Pieux. Celui-ci continuait avec gloire l'expédition commencée. Dans la campagne de 243, malgré les entraves de tout genre qu'il rencontrait de la part du nouveau préfet du prétoire, lequel laissait l'armée sans munitions, sans argent et sans vivres, le jeune prince s'avança au cœur de la Mésopotamie, et infligea à Sapor une défaite sanglante dans les plaines de Rasaïn. Le roi des Perses se retira furieux, mais impuissant, dans ses États. Gordien le Pieux ne jugea point à propos de l'y poursuivre. Des intrigues subalternes, entretenues dans son camp par Philippe,

lui aliénaient peu à peu le cœur des soldats. Un parti s'était formé, affichant la prétention de donner le trône au préfet du prétoire. Gordien le Pieux comprenait qu'à tout prix il lui fallait retourner à Rome, pour y retremper, au bruit des acclamations enthousiastes, son prestige et sa popularité défaillante. Les prétoriens ne lui en laissèrent pas le temps. Ils le forcèrent à associer Philippe à l'empire. Le jeune empereur y consentit. L'armée se trouva dès lors divisée en deux partis : les uns restés fidèles à Gordien le Pieux; les autres ne trouvant pas qu'on eût assez fait pour Philippe, tant qu'il n'était pas l'unique maître. Les armes en décidèrent, et Sapor I eut la joie d'apprendre que les Romains, au lieu de forcer ses frontières et de porter dans ses États la dévastation qu'il avait fait subir aux leurs, prenaient le parti de s'égorger entre eux. L'issue de la lutte fratricide fut fatale aux partisans de Gordien. Le jeune empereur fut massacré sous leurs yeux. On leur laissa l'impuissante consolation de lui ériger à Zaïtha, en Mésopotamie, entre les deux antiques cités de Carrhes (*Circesium*) et de Doura, sur les bords de l'Euphrate, un magnifique monument où une quintuple inscription, grecque, latine, hébraïque, persane et cunéiforme rappelait les qualités d'un prince destiné à être aimé par ses sujets et tué par eux (244). Philippe se hâta de conclure avec Sapor I une paix sans gloire, et partit pour Rome où il avait hâte d'étaler sa pourpre d'Auguste, la pompe des triomphateurs et le titre peu mérité de *Parthicus Maximus*. Le sénat qui avait décerné l'apothéose au jeune Gordien se préparait à recevoir à genoux son meurtrier.

11. Le nouvel empereur était né, nous l'avons dit, dans la province arabe de la Trachonite, au petit village de Pulpuden, non loin de la cité de Bosra. En retournant à Rome avec son armée, il voulut illustrer les lieux témoins de son obscure naissance. Pulpuden reçut une colonie militaire et le nom de Philippopolis ; Bosra fut élevée au rang de métropole impériale. Philippe s'arrêta quelques jours à Antioche. « Or, dit Eusèbe, on était à la veille de la grande solennité de Pâques. On raconte que l'évêque célébrait, avec tous les fidèles, la nuit fameuse de la résurrection, lorsque

Philippe se présenta dans l'assemblée et demanda à être admis aux prières, parce qu'il était chrétien. Mais le pontife, avec un courage véritablement épiscopal, ne lui permit point l'entrée du saint lieu. Il exigea de lui qu'il fît préalablement la confession de ses crimes, et il le plaça parmi les autres pénitents qui attendaient l'absolution en cette fête pascale. Sans cette réparation, le saint évêque l'eût inflexiblement banni de l'assemblée. On dit que l'empereur se soumit humblement à cette réparation, et que, dans la suite, il témoigna par ses œuvres une religion sincère et un véritable esprit de crainte de Dieu. » Tel est ce récit malheureusement trop laconique d'Eusèbe. Il n'est guère permis de douter, après un pareil témoignage, que l'empereur Philippe ait été chrétien. Saint Jérôme l'affirme, en termes non moins explicites : « Le premier des empereurs chrétiens fut l'Arabe Philippe [1]. » Paul Orose répète les mêmes paroles et y ajoute un autre détail : « Par une coïncidence remarquable, dit-il, la millième année de la fondation de Rome échut sous le règne du premier des empereurs chrétiens, qui eut ainsi l'honneur de célébrer le premier millésime de la ville éternelle par des jeux d'une magnificence inouïe [2]. » La Chronique d'Alexandrie nous a conservé un récit de l'épisode pascal qui complète celui d Eusèbe, et que nous traduisons intégralement. « La tradition des anciens, dit cette Chronique, a enregistré plusieurs souvenirs relatifs à saint Babylas, évêque d'Antioche. Ainsi le bienheureux Léontius, l'un de ses successeurs, racontait, à propos de ce saint, le fait suivant : Saint Babylas fut mis à mort par l'empereur Dèce [3], non point seulement en haine de la religion des chrétiens, mais pour un motif politique. On considéra comme un crime de lèse-majesté la conduite que le saint évêque avait tenue vis à vis de Philippe, prédécesseur immédiat de Dèce. Philippe et l'impératrice sa femme étaient chrétiens. Tous deux s'étant présentés à l'assemblée des fidèles d'Antioche, Babylas eut le courage de leur en interdire l'entrée, parce que

[1] Hieronym., *de Viris illust.*, cap. LIV. — [2] Paul. Oros., *Histor.*, lib. VII, cap. XX. — [3] Dans le cours de la septième persécution générale dont nous parlerons bientôt.

Philippe venait de perpétrer un crime odieux. Nommé par Gordien le Jeune préfet du prétoire, il avait, en cette qualité, reçu l'ordre de veiller à la conservation des jours d'un enfant impérial, fils de son maître. Or, après la défaite et la mort de Gordien le Pieux, Philippe tua de sa main l'enfant dont il avait la tutelle, et usurpa l'empire [1]. » Le document fourni par la Chronique d'Alexandrie jette une nouvelle lumière sur le crime dont l'arabe Philippe s'était rendu personnellement coupable. On n'a pas jusqu'ici profité, comme on l'aurait dû, de cette importante révélation. La lutte entre Gordien le Pieux et son préfet du prétoire, telle qu'on la connaissait par les historiens profanes, avait abouti d'abord à un compromis qui éleva le sujet au rang du maître et fit deux empereurs au lieu d'un. Les partisans de Philippe voulurent davantage; la guerre éclata, Gordien le Pieux fut tué dans le combat, et Philippe régna seul. Ces événements, préparés sans nul doute par l'ambitieux Philippe, constituent, au point de vue du droit strict, une série de faits où les lois de la morale reçurent plus d'un échec, mais ils ne sortent pas de la sphère des intrigues politiques. Philippe, après le succès, pouvait dire que ses mains étaient pures du sang de son ancien maître, mort dans une guerre civile, et subissant le sort des vaincus. Philippe n'avait pas tué lui-même Gordien ; nul ne l'en accusait. Au besoin, comme tous les conspirateurs heureux qui cherchent à se refaire après coup une auréole d'honneur et de moralité, il pouvait décliner le poids le plus odieux de la responsabilité du fait accompli, en le rejetant sur la pression des partis, les nécessités d'une situation extrême et parvenue aux dernières limites de la violence. Il est vrai que l'opinion lui reprochait l'empoisonnement de Mysithée ; mais, entre la rumeur publique et la constatation officielle d'un crime avéré, il y a une large distance ; et, dans ce cas de conscience impérial dont la solution allait revenir à l'Église, il n'y avait qu'une question privée à juger dans le secret du tribunal de la pénitence, entre le confesseur et le coupable. Rien n'autorisait saint Babylas, avant

[1] Chronic. Paschale, *Patrol. græc.*, tom. XCII, col. 667.

d'avoir entendu ce pénitent impérial dans le secret de la confession sacramentelle, à le bannir de l'assemblée ou à le ranger, avant le jugement préalable, dans l'ordre des pénitents publics. Mais Philippe venait d'égorger de sa main publiquement, ostensiblement, un jeune prince remis à sa garde, le fils de son ancien maître. Voilà un attentat notoire, un crime constaté. L'Église catholique, par l'organe de saint Babylas, excommunia le coupable. Or, le coupable portait alors le sceptre du monde. Sénat, peuple, l'univers entier s'agenouillaient pour baiser cette main couverte de sang. Seule l'Église se dresse de toute sa majesté devant le criminel et lui dit : Tu ne passeras pas! Et, qu'on veuille bien le remarquer, l'Église du IIIe siècle, qui agissait ainsi dans l'indépendance de son divin ministère, exerçait ce pouvoir entre deux persécutions, et vis à vis du seul empereur chrétien qui eût encore porté une couronne. Ajoutons que le meurtrier impérial s'humilia docilement sous la main qui le frappait. Qui dira ce que cette humiliation pieusement acceptée renferma d'expiations salutaires pour le coupable? c'est le secret de Dieu. Quoi qu'il en soit, la Chronique d'Alexandrie nous fait connaître un détail laissé dans l'ombre par les historiens profanes, savoir que Gordien le Pieux avait un fils, et que ce fils, orphelin au berceau, fut mis à mort par l'empereur Philippe. Cette indication nous aidera à comprendre un récit plein d'éloquence et de mouvement oratoire que saint Jean Chrysostome a introduit dans son éloge de saint Babylas. Né à Antioche, familiarisé dès l'enfance avec les traditions de cette Église patriarcale, saint Chrysostome s'exprimait en ces termes, vers l'an 382, un siècle après l'événement : « Nos pères ont vu le règne d'un empereur dont je ne veux rappeler ni le nom, ni le caractère. Le récit de son crime vous fera suffisamment apprécier la cruauté de ses mœurs. Dans une lutte engagée, après des flots de sang versés de part et d'autre, on s'accorda enfin à sceller un traité d'alliance pour mettre un terme à des massacres réciproques. La paix fut signée. Un enfant au berceau, fils unique du prince ennemi, fut remis en ôtage aux mains de l'empereur. On ne pouvait mieux attester la bonne foi avec laquelle on voulait observer

les stipulations de l'alliance. Le père avait cru confier son jeune enfant à des amis, à des alliés; il l'avait jeté à une bête féroce! Sans égard pour la foi jurée, la religion du serment, le droit sacré des nations; foulant aux pieds tous les sentiments de crainte de Dieu, d'honneur et d'humanité, cet empereur romain qui avait promis de veiller affectueusement à l'éducation de l'enfant royal, porta sur cette tendre victime, encore baignée des larmes de son père, une main homicide. Voyez ce scélérat s'armer d'un glaive; de la même main qui avait scellé la paix dans la main de son allié, il plonge le fer dans la gorge du malheureux enfant. Voilà le crime! Le meurtrier songea-t-il seulement à faire jeter quelques poignées de terre sur le cadavre qu'il venait d'étendre à ses pieds? Je n'en sais rien, et qu'importe? Il osa ajouter à son forfait une impudence qui le rend plus atroce encore. D'un cœur plus dur qu'un rocher, il se présenta à l'Église de Dieu. Or, à l'époque de ce drame horrible, un homme, un saint, le grand évêque Babylas gouvernait l'Église d'Antioche. En lui se retrouvait l'esprit d'Élie et de Jean-Baptiste. Le meurtrier qu'il eut en face n'était pas un vulgaire tétrarque, le roi d'une petite tribu, d'une province isolée; il commandait à l'univers et promenait à travers l'Orient une armée immense. Babylas eut le courage de le bannir de l'assemblée des fidèles. Tant il est vrai que posséder toutes les couronnes du monde, régner sur tous les mortels n'est rien, si l'âme est esclave du péché! Le moindre des fidèles dont la conscience était en paix, dans cette solennelle assemblée d'Antioche, quoique sujet, était vraiment roi. L'empereur était esclave. Babylas, sujet de l'empereur, commande à l'empereur en maître; il juge le juge du monde et prononce contre lui la sentence de condamnation [1]. » Ainsi parlait saint Chrysostome, à Antioche même, au milieu d'une société chrétienne où un souvenir si glorieux pour l'Église avait dû se transmettre des pères aux enfants, depuis un siècle, par une tradition ininterrompue. Cela n'empêcha point les Bénédictins, édi-

[1] S. Joan. Chrysost., *De S. Babulâ contra Julianum et Gentiles. Patrol. græc.*, tom. L, col. 539-541.

teurs des œuvres de saint Chrysostome, d'inscrire en tête de ce récit : « Histoire fabuleuse d'un empereur inconnu, » *Historia cujusdam imperatoris fabulosa*[1]. L'illustre Montfaucon, dans une préface regrettable à tous égards, se croyait le droit de dire : « Le sujet de ce livre est l'histoire de saint Babylas, évêque d'Antioche et martyr. C'est une redondante déclamation, où la vérité fait complétement défaut. Il n'est pas douteux que Chrysostome se soit fait ici l'écho d'une légende populaire, en crédit de son temps, mais sans aucun fondement historique. Quel pourrait être, je le demande, cet empereur chrétien, qui, après une paix conclue avec un prince quelconque, un roi barbare, si l'on veut, aurait reçu en otage le fils de ce roi, et l'eût égorgé de sa main? Vraisemblablement il s'agit de l'empereur Philippe, qui, après le meurtre de Gordien le Pieux, se présenta à l'Église d'Antioche, pendant les fêtes de Pâques, pour y être admis à la célébration des saints mystères. Babylas, alors évêque de cette chrétienté, interdit à Philippe l'accès de l'Église, et le mit au rang des pénitents. Eusèbe, qui raconte le fait, ajoute que Philippe accepta humblement la sentence; se plaça sans difficulté parmi les pénitents, et qu'après la confession de son crime, ou l'*exomologèse*, comme on disait alors, il reçut l'absolution solennelle. Toutefois, il faut faire observer qu'Eusèbe ne donne point le fait comme certain; il l'enregistre seulement comme une tradition. Aussi un grand nombre d'érudits élèvent des doutes sérieux sur le prétendu christianisme de Philippe. Quoi qu'il en soit, voilà la tradition que Chrysostome a rappelée dans son éloge de saint Babylas, mais en la dénaturant si complétement qu'elle y est devenue méconnaissable[2]. » Malgré notre admiration profonde pour le génie de Montfaucon en particulier et pour la science des bénédictins en général, nous ne saurions trop déplorer le ton et l'arrogance d'une pareille critique. Quoi! vous êtes en face d'une œuvre parfaitement authentique de saint Jean Chrysostome. Il s'y rencontre des

[1] S. Joann. Chrysost., *De S. Babylâ contra Julianum et Gentiles. Patr. græc.*, tom. L., col. 539. — [2] *Ibid.*, col. 528.

données historiques qui ne cadrent point avec ce que vous savez de l'histoire générale; mais le fait dont parle l'orateur remontait seulement à cent trente ans, tandis que vous en êtes, vous, séparé de quinze siècles. Et, au lieu de suspendre votre jugement, de mettre un point d'interrogation après cette révélation contemporaine dont vous n'avez pas encore la clef, vous jetez à la face de saint Jean Chrysostome la double épithète de déclamateur et de légendaire ! Non, encore une fois, ce n'est point ainsi qu'on procède en histoire. Il faut bien le dire, à l'époque où Montfaucon écrivait (1690-1700), sa pensée dut se préoccuper malgré lui des luttes engagées alors entre la papauté et Louis XIV. Sous le nom assez obscur de l'empereur romain Philippe, apparaissait la majesté formidable du grand roi, qui eut le malheur d'imposer à la France la déclaration de 1682. Que la science de l'illustre bénédictin se soit laissée égarer par cette considération extrinsèque, nous ne saurions nous en étonner beaucoup. Jamais peut-être le prestige d'une royauté ne fut porté plus haut, et Montfaucon ne fut pas seul à incliner son génie devant la personnification la plus éclatante de notre monarchie française. C'est donc bien volontiers que nous lui pardonnons son erreur : mais nous ne saurions la partager. Eusèbe, dans les paroles citées plus haut, raconte l'épisode de saint Babylas et de l'empereur Philippe comme une tradition. C'est également à ce titre que saint Jean Chrysostome l'insère dans son discours. Enfin, c'est aussi une tradition que la Chronique d'Alexandrie inscrit sous la rubrique de saint Babylas. Il n'y avait donc rien d'écrit sur cet épisode fameux. Et pourquoi ? Saint Chrysostome nous le fait assez comprendre quand il insiste sur l'effet immense que produisit dans le monde romain le spectacle inouï « d'un empereur entouré, dit-il, de satellites, de prétoriens, de tribuns, de courtisans, de magistrats, de gouverneurs de provinces, arrêté soudain à la porte d'une catacombe chrétienne, par un humble évêque, aux vêtements pauvres, au visage décharné, à la contenance modeste, n'ayant autour de lui que des frères agenouillés dans le silence et la ferveur de la

prière [1]. » Le plus glorieux événement de l'Église au IIIe siècle ne fut donc pas écrit à l'époque où il eut lieu; il ne pouvait pas l'être. Chose remarquable d'ailleurs, le silence officiel des chrétiens sur le règne de Philippe fut bien mieux observé encore par les auteurs païens. Ceux-ci n'ont pour Philippe qu'une date d'avénement et une date de mort. « Le monde païen, dit M. de Champagny, pouvait bien supporter un prince assassin, et il en avait supporté beaucoup ; mais il ne pouvait supporter un prince qui se soumettait à la censure épiscopale. La patrie païenne était en danger [2] ! » Par prudence donc, les chrétiens n'osèrent rien écrire; par ressentiment, les païens sont restés muets. Mais, en l'an 300, quand Eusèbe inscrivit à Césarée, province d'Antioche, dans son *Histoire de l'Église*, l'épisode de Philippe, tous les vieillards contemporains avaient connu cet empereur et avaient pu assister à la scène dramatique de la solennité pascale. Un demi-siècle seulement s'était écoulé depuis le fait. A une distance si rapprochée, une tradition orale ne saurait encore être transformée en légende. Saint Chrysostome, plus éloigné de l'événement de cinquante ans, le racontait au lieu même où il s'était passé. Les auditeurs à qui il s'adressait l'avaient entendu de la bouche de leurs pères. Ce ne pouvait donc non plus être une légende. Nous ne saurions rien en histoire, s'il fallait répudier de pareils témoignages. Donc, à nos yeux, le fait raconté par Eusèbe, par saint Jean Chrysostome et par la Chronique d'Alexandrie, est authentique. Seulement nous croyons que l'enfant impérial, mis à mort par Philippe, était le fils de Gordien le Pieux. Vraisemblablement à l'époque où ce prince fut contraint par ses soldats révoltés de partager le trône avec son préfet du prétoire, il y eut un traité d'alliance réciproque entre les deux Auguste. Philippe se fit remettre, en gage d'union et de paix, le jeune enfant de son maître. Il l'égorgea plus tard et régna seul. En l'absence d'autres documents, c'est là ce qu'il est permis de conclure des trois récits de provenance diverse que nous avons examinés.

[1] S. Joan. Chrysost., loc. citat. — [2] Champagny, *Les Antonins*, tom. III, pag. 317.

ristianisme privé de l'empereur Philippe.

12. « Ainsi, dit encore M. de Champagny, le hasard des révolutions amenait sous la pourpre non-seulement un prince tolérant, mais un prince chrétien. Le témoignage de l'antiquité ecclésiastique nous autorise à le croire; indigne chrétien, nous sommes obligés de le dire [1]. » En effet, Philippe, sur le trône, se montra-t-il à la hauteur de sa foi religieuse? Quand même des documents authentiques ne nous apprendraient pas le contraire, quand même la question serait encore douteuse, comme elle le fut assez longtemps, nous la croirions résolue dans le sens de la négative. Dès l'instant qu'un doute peut exister sur un fait aussi capital, c'est la meilleure preuve que Philippe ne prit ostensiblement aucune des mesures nettes, franches, énergiques qu'un prince chrétien, digne de sa mission, se fût fait un honneur et un devoir de sanctionner. Philippe eut peur sans doute. Dieu ne voulait pas qu'un César homicide arborât le premier le drapeau pacifique de la croix sur le monde. Ceci nous explique comment les médailles de Philippe portent les insignes du paganisme. Si le pénitent impérial d'Antioche pratiqua le culte de la religion véritable, ceci regarde sa conscience privée. Comme empereur et officiellement, il ne fit rien pour le triomphe de la vérité. Il est vrai que son nom n'est pas mentionné une seule fois comme persécuteur dans le martyrologe. Il est vrai qu'il prit l'initiative de deux réformes considérables, au point de vue de la moralité publique. Ainsi, lors de la célébration du premier millésime romain, il ne permit ni les combats de gladiateurs, ni les massacres du cirque. D'autre part, Aurelius Victor a écrit de lui cette phrase que nous ne traduirons pas et qui l'honore : *Usum virilis scorti removendum honestissime consultavit.* Évidemment, le souffle chrétien inspira ces deux mesures qui soulevèrent, il faut le dire à la honte de la civilisation païenne, une explosion de rage contre Philippe. « Nous avons, dit Eusèbe, les lettres qu'Origène, alors sexagénaire, écrivit à ce prince et à l'impératrice Severa, sa femme [2]. » Ces lettres existaient de même au temps de saint Jérôme, qui en fait une mention spéciale [3]; et Vincent de Lérins, qui les lisait

[1] Champagny. *Les Antonins*, tom. III, pag. 345. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XXXVI. — [3] Hieronym., *de Viris illust.*, cap. LIV.

encore au v[e] siècle, nous atteste qu'elles étaient empreintes du caractère « d'autorité d'un maître chrétien : » *christiani magisterii auctoritate*[1]. Nul doute que le docteur alexandrin n'ait insisté dans cette correspondance sur les devoirs d'un empereur, qui, le premier, portait la foi du Christ sur le trône des Césars. Malheureusement, cette partie de la correspondance d'Origène est maintenant perdue. Il ne nous en reste pas le moindre fragment. On croit que saint Hippolyte, évêque de Porto, adressa aussi à la femme de Philippe, Octacilia Severa, un traité complet sur cette importante matière. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure du titre suivant, gravé sur la chaire de marbre du grand évêque parmi ses autres ouvrages : ΠΡΟΤΡΕΠΤΙΚΟΣ ΠΡΟΣ ΣΕΒΕΡΕΙΝΑΝ, *Exhortation à Severina*. La femme de Philippe prenait sur les médailles officielles le nom d'Octacilia Severa. La légère différence entre la Severina de saint Hippolyte et la Severa de la numismatique romaine, s'expliquerait assez facilement par l'usage des diminutifs, qui était devenu fréquent à cette époque. Il n'en serait pas de même de la qualité d'impératrice que rien ne fait soupçonner dans l'inscription de la chaire épiscopale. Mais Théodoret a suppléé à ce silence en insérant dans ses dialogues un court fragment du traité adressé par saint Hippolyte à une impératrice : Τοῦ ἁγίου Ἱππολύτου ἐπισκόπου καὶ μάρτυρος ἐκ τῆς πρὸς βασιλίδα τινὰ ἐπιστολῆς. Voici ce fragment, relatif au dogme de la résurrection. « Le Christ a voulu être nommé le premier-né d'entre les morts, la prémice des endormis. Après sa résurrection, pour convaincre ses apôtres qui doutaient encore de la réalité du prodige, pour leur prouver que celui qu'ils avaient vu mort était bien réellement rentré dans la vie, il appelle Thomas et lui dit : « Viens, touche et vois qu'un fantôme n'a ni chair, ni os, comme vous êtes témoin que j'en ai. » Lors donc que l'Apôtre donne au Christ le nom de Prémice des endormis, il veut nous apprendre que le Sauveur, en rappelant à la vie cette chair empruntée à notre humanité, investissait toute chair du privilége de la résurrection, afin que nous tous, qui avons embrassé sa foi, nous puissions avec une ferme

[1] Vincent, *Lirin. Commonitor.*, I, cap. XVIII; *Patrol. lat.*, tom. L. col. 663.

espérance attendre le jour de la résurrection bienheureuse [1]. »
Le dogme de la résurrection était toujours la pierre d'achoppement contre laquelle venaient se heurter le rationalisme et l'incrédulité des païens. On conçoit donc que l'impératrice Severa ait pu demander sur ce point des renseignements plus explicites au génie et à la foi de saint Hippolyte.

§ IV. Œuvres de saint Hippolyte, évêque de Porto.

13. Ces détails, arrachés un à un à l'ensemble de l'antiquité ecclésiastique, composent à peu près tout ce que l'histoire nous a conservé du règne de Philippe. Les auteurs païens, ainsi que nous l'avons dit, n'inscrivent le nom de ce prince que pour mémoire, et c'est à notre avis la meilleure preuve qu'il faisait réellement profession privée de christianisme. Du reste, s'il pouvait encore rester quelque doute dans l'esprit du lecteur sur la légèreté vraiment incroyable avec laquelle on écartait comme des légendes les témoignages les plus graves et les plus considérables de l'histoire, nous en aurions une preuve nouvelle en ce qui concerne la personne de saint Hippolyte, évêque de Porto. Eusèbe et saint Jérôme avaient transmis sur ce grand homme des détails précis. Ils s'exprimaient en ces termes, dans le livre *de Viris illustribus*, composé primitivement en grec par Eusèbe, et traduit en latin par saint Jérôme : « L'évêque saint Hippolyte, dont je n'ai pu d'ailleurs exactement connaître le siége, a écrit des canons, un comput ecclésiastique sur la Pâque, commençant à la première année de l'empereur Alexandre Sévère et comprenant un cycle de dix-neuf ans. Il a laissé des commentaires sur tous les livres de l'Écriture, et des traités spéciaux sur Saül et la Pythonisse, l'Antechrist, la résurrection, l'hérésie des Marcionites, la Pâque, toutes les hérésies et enfin une homélie sur le Christ Sauveur, prononcée dans l'assemblée des fidèles, en présence d'Origène, ainsi qu'il résulte de ses propres paroles [2]. » Photius ajoutait ces détails : « J'ai lu un

[1] Theodoret, *Dialog.*, III; *Patrol. græc.*, tom. LXXXIII, col. 284, 285. — [2] Euseb.; *Hieronym. De Viris illust.*, cap. LXI; *Patrol. lat.*, tom. XXIII, col. 672.

ouvrage d'Hippolyte, disciple de saint Irénée. Ce volume comprend la réfutation de trente-deux hérésies, depuis celle de Dosithée, jusqu'à celle de Noët [1]. » Plus tard, l'archevêque de Constantinople inscrivait encore dans son *Myriobiblon*, journal quotidien de ses lectures, les mentions suivantes : « J'ai lu le commentaire d'Hippolyte, évêque et martyr, sur la prophétie de Daniel [2]. — J'ai lu du même auteur le livre intitulé : *Du Christ et de l'Antechrist* [3]. » Eusèbe de Césarée, au fond de l'Orient, pouvait, on le conçoit facilement, n'avoir que des renseignements très-vagues sur la petite cité d'Ostie, dont saint Hippolyte avait occupé le siége épiscopal. Mais le Martyrologe romain, complétant la mention de l'historien oriental, inscrivait la mémoire de saint Hippolyte, sous la rubrique du 22 août, et disait formellement qu'il avait été évêque du *Portus Romanus* [4], l'antique Ostie, la ville actuelle de Porto. Cette indication formelle était confirmée par le témoignage explicite de Zonaras et de Nicéphore Calliste. Il était impossible d'ailleurs de recourir aux Actes, lesquels étaient perdus. Tel était l'état de la question au XVIIe siècle, quand l'école gallicane avait à l'examiner. Un document inattendu avait pourtant surgi dans l'intervalle. C'était la chaire épiscopale sur laquelle le saint pontife est représenté assis, la tête rasée en forme de couronne, vêtu de la toge antique, le bras gauche appuyé sur un livre, et la main droite, à demi-enveloppée dans les plis du manteau, semblant appeler le baiser des fidèles. La chaire, dont le dossier vient à peine à la hauteur des reins, est pleine ; ses deux appuis se terminent par deux têtes de lion. Du côté droit est inscrit le cycle pascal, composé par le saint évêque, et comprenant une durée de cent-douze ans. En retour, et dans l'inflexion du pied d'ouche, est gravée la liste des œuvres de saint Hippolyte. Cette liste est conçue en ces termes :

... ΙΟΥϹ (Inscription fruste qu'on n'a pu déchiffrer jusqu'ici.) ... ΝΙΑϹ (*Item*). ... ΛΑΜΟΥϹ (*In psalmos*) ... ΓΑϹΤΡΙΜΥΘΟΝ (*De Pythonissa*) ΥΠΕΡ ΤΟΥ ΚΑΤΑ

[1] Photius, *Myriobibl.*, codex CXXI ; *Patrol. græc.*, tom. CIII, col. 401. — [2] *Myriobibl.*, codex CCII ; *Patrol. græc.*, tom. CIII, col. 673. — [3] *Myriobibl.*, ibid. — [4] *Martyr. rom.*, 22 augusti.

ΙΩΑΝΝΗΝ ΕΥΑΓΓΕΛΙΟΥ ΚΑΙ ΑΠΟΚΑΛΥΨΕΩΣ (*De Evangelio secundum Joannem et Apocalypsi*) ΧΡΟΝΙΚΩΝ ΠΡΟΣ ΕΛΛΗΝΑΣ (*Chronicon ad Græcos*) ΠΡΟΣ ΠΛΑΤΩΝΑ Η ΚΑΙ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟΣ (*In Platonem vel etiam de omni*) ΠΡΟΤΡΕΠΤΙΚΟΣ ΠΡΟΣ ΣΕΒΕΡΕΙΝΑΝ (*Exhortatorius ad Severinam*) ΑΠΟΔΕΙΞΙΣ ΧΡΟΝΩΝ ΤΟΥ ΠΑΣΧΑ ΚΑΤΑ ΕΝ ΤΩ ΠΙΝΑΚΙ (*Demonstratio temporum paschæ quemadmodum in tabulam*) ΩΔΑΙ ΕΙΣ ΠΑΣΑΣ ΤΑΣ ΓΡΑΦΑΣ (*Homiliæ in omnes Scripturas*) ΠΕΡΙ ΘΥ ΚΑΙ ΣΑΡΚΟΣ ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ (*De Deo et carnis Resurrectione*) ΠΕΡΙ ΤΑΓΑΘΟΥ ΚΑΙ ΠΟΘΕΝ ΤΟ ΚΑΚΟΝ (*De Bono et unde Malum*) [1].

La découverte de ce monument, en 1551, dans l'*Agro Verano*, sur l'emplacement de l'antique église de Saint-Laurent *extra muros*, fit une sensation immense à Rome et dans l'Europe savante. Bianchini, Bosio, Aringhi, tous les archéologues romains ; Scaliger, Henri de Valois, Heuman, Mabillon, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, s'occupèrent de cette précieuse relique du passé, si inopinément rendue à la lumière. On savait désormais à n'en pouvoir douter que saint Hippolyte était l'auteur d'un Commentaire sur les Psaumes, sur l'Évangile selon saint Jean et sur l'Apocalypse ; d'une Chronique grecque ; d'un Traité sur Platon et sur l'ensemble des connaissances philosophiques ; d'une Exhortation à Séverina ; d'un Cycle pascal ; d'Homélies sur toutes les Écritures ; d'un livre sur Dieu et la Résurrection de la chair ; sur le Bien et sur l'origine du mal. Or, malgré l'autorité du monument lui-même, et le fait incontestable de ses découvertes dans l'*Agro Verano*, non loin d'Ostie, la critique gallicane persista à dire que saint Hippolyte n'avait point été évêque de Porto, en Italie, mais d'une petite cité arabe, désignée par les géographes anciens sous le nom de *Portus Homeritarum*. On ne saurait certes pousser plus loin l'aveuglement du parti pris. Ces exagérations nous surprennent aujourd'hui. C'est que nous n'avons plus le même intérêt à ruiner de fond en comble l'autorité du Martyrologe et de la tradition romaine. Nul parmi nous ne s'imaginerait avoir remporté contre l'Église de Rome une victoire signalée, en établissant que le siége suburbicaire d'Ostie, le premier des titres cardinalices,

[1] Voir un dessin de la statue de saint Hippolyte et le *fac-simile* de ces inscriptions, *Patrol. græc.*, tom. X, col. 882, 883.

exclusivement réservé depuis un temps immémorial au doyen du Sacré Collége, ne remonte pas si haut qu'on le prétend dans la série des siècles. C'était là, en effet, le côté par lequel une simple question d'archéologie hagiographique se transformait en un *casus belli*. Si d'ailleurs la tradition romaine avait raison sur ce point, elle devait l'avoir sur beaucoup d'autres, et dès lors l'échafaudage gallican périclitait. Voilà ce qui fit dévier la science de Tillemont, par rapport à saint Hippolyte, comme nous avons vu faiblir celle de Montfaucon, par rapport à l'empereur Philippe. Depuis Tillemont, Simon de Magistris a retrouvé le texte si longtemps perdu des Actes du martyre de saint Hippolyte. Nous les traduirons plus loin. Ils ne laissent aucun doute sur le fait tant controversé, et assurent désormais une authenticité irréfragable au témoignage du Martyrologe romain, qui n'a cessé de proclamer saint Hippolyte parmi les évêques de Porto.

14. Ce titre et celui de disciple de saint Irénée, que lui donne Photius, sont d'ailleurs les deux seuls renseignements biographiques que nous possédions sur l'épiscopat du grand docteur, qui nous est beaucoup mieux connu par ses écrits que par ses actions. La liste de ses ouvrages, telle que nous la lisons encore sur le monument épiscopal de Porto, maintenant déposé au Musée du Vatican, coïncide assez exactement avec ce qui nous reste des œuvres de saint Hippolyte. Sauf l'*Exhortation à Séverina*, et la *Chronique grecque*, que nous n'avons plus, il nous reste des fragments de presque tous les autres. Nous devons signaler en particulier les Commentaires sur toutes les Écritures, depuis la *Genèse* jusqu'à l'*Apocalypse*. Disciple de saint Irénée, et touchant par lui à saint Polycarpe, c'est-à-dire au siècle apostolique, saint Hippolyte est le troisième anneau d'une chaîne qui remonte à saint Jean l'Évangéliste et au Sauveur. Or, son grand travail, comme celui d'Origène, c'est un Commentaire sur l'Écriture Sainte. Par conséquent, d'un côté, le texte des Livres sacrés était déjà de son temps fixé par un canon ecclésiastique ; de l'autre, ce texte était devenu pour les chrétiens et pour l'Église un objet d'études approfondies et de méditations quotidiennes. Enfin, comme dernière conclusion,

Origène ne créait pas l'homélie scripturaire, et cette observation déjà faite précédemment trouve ici une confirmation solennelle. On se fera une idée de l'exégèse de saint Hippolyte, par le fragment suivant, retrouvé par Simon de Magistris, et tiré du traité *De Saüle et Pythonissa* (Εἰς τὴν Ἐγγαστρίμυθον). « On demande, dit Hippolyte, si le prophète Samuel fut réellement, ou non, évoqué par la Pythonisse. En répondant affirmativement, nous dirions une fausseté. Comment, en effet, le démon pouvait-il, je ne dis pas évoquer l'âme d'un juste, mais celle de n'importe qui? Cela dépasse et sa science et son pouvoir. Cependant la pythonisse aperçut des ombres qui montaient sous ses yeux. C'était pour elle un spectacle extraordinaire, car elle s'écrie : Je vois des dieux s'élever de terre [1] ! Cependant la pythonisse d'Endor n'avait évoqué qu'une seule âme, celle de Samuel. Comment en voit-elle plusieurs lui apparaître simultanément? Dirons-nous donc que toutes ces âmes non évoquées par elle surgirent réellement à sa voix, ou bien que c'étaient seulement des ombres vaines? Mais on ne voudra point admettre cette dernière hypothèse, parce que, reprendra-t-on, Saül reconnut véritablement le prophète et à sa vue tomba à genoux. Or, d'après le récit biblique, Saül ne vit rien. Ce fut la pythonisse qui lui fit la description d'une de ces formes qu'elle seule voyait. Saül crut, dans cette description, reconnaître la forme sous laquelle il avait connu Samuel, et, s'agenouillant, il consulta le prophète. Or, rien ne fut plus facile au démon que de faire apparaître un fantôme représentant exactement Samuel, dont il connaissait parfaitement et la figure et le maintien, et le costume. Mais, objectera-t-on, comment le démon put-il prédire avec tant de véracité, les malheurs qui allaient fondre sur Saül et Jonathas? Voici ma réponse : Le démon prédit la mauvaise issue de la guerre et la défaite de Saül ; cette conjecture lui est facile, parce qu'il sait que Dieu est irrité contre ce prince. C'est absolument le cas d'un médecin, d'ailleurs peu habile, qui, à la vue d'un homme désespéré, prédirait sa mort prochaine. Que si,

[1] I Reg., XXVIII, 13. Cf. tom. II de cette *Histoire*, pag. 327, 328.

spécifiant davantage la prédiction, il se hasarde à fixer d'avance l'heure même de la mort, le médecin pourra se tromper. Le démon, connaissant les fautes de Saül et voyant que la dernière de toutes, la consultation chez la pythonisse, avait achevé d'enflammer le courroux du Seigneur, prédit la défaite et la mort de ce prince; mais il se trompe sur la date qu'il fixe d'avance au désastre[1]. » Ce court fragment est de nature à faire regretter la perte du traité dans son entier. La doctrine du saint évêque sur les ignorances menteuses et les illusions du règne de Satan, seraient d'une grande utilité pour notre siècle, qui se rejette avec une témérité formidable, dans les ténébreuses manœuvres de la démonologie idolâtrique.

Les Ἐξηγήσεις de saint Hippolyte.

15. Saint Hippolyte, dans ses Commentaires sur l'Écriture, paraît avoir insisté de préférence sur le sens historique. Cette tendance particulière au docteur de Porto, donne à son œuvre un caractère de précision qui tranche complétement avec l'exégèse d'Origène, son contemporain. Ce dernier, ou du moins l'école qui se décora de son nom, professait en principe que les Livres saints renfermaient certains passages, où les sens littéral et historique proprement dits aboutissaient à l'absurde. Saint Hippolyte réagit visiblement contre cette doctrine erronée. Ainsi, à propos du Paradis terrestre, de l'Éden primitif, saint Hippolyte s'exprime en ces termes : « Il nous a fallu rétablir ici la réalité du récit biblique, pour l'opposer aux vaines prétentions de certains exégètes qui disent : Le Paradis est au ciel ; il n'a jamais existé d'Éden terrestre. Or, quand nous voyons encore aujourd'hui, sous nos yeux, les fleuves qui arrosaient le Paradis terrestre ; quand tous les voyageurs peuvent aller les examiner; il est de la plus claire évidence que le Jardin de délices fut très-réellement planté par le Seigneur sur notre terre ; qu'il y a existé, et que ce paradis d'élection était une contrée de l'Orient[2]. » Dans son Commentaire sur

[1] S. Hippolyte, Εἰς τὴν Ἐγγαστρίμυθον. *Patrol. græc.*, tom. X, col. 606. Nous ne saurions trop recommander à ceux qui voudraient approfondir cette question les savants ouvrages de MM. de Mirville et Gougenot des Mousseaux.

[2] S. Hippolyt., *In Hexameron. Patrol. græc.*, tom. X, col. 584. On peut rapprocher ce passage de ce que nous avons dit plus haut du Paradis terrestre, tom. I de cette *Histoire*, pag. 143-155.

la *Genèse*, l'illustre évêque de Porto établit nettement, comme nous l'avons fait nous-même [1], la distinction entre la création primordiale, qui eut lieu tout d'abord, et la disposition successive de la matière créée, qui fut l'œuvre des six jours [2]. Tout en insistant sur le caractère historique et la véracité du sens littéral de la Bible, saint Hippolyte n'excluait cependant point les sens figuratif et prophétique, qui font de l'Ancien Testament l'histoire anticipée du Nouveau. Ainsi, en expliquant la prédiction de Jacob, relative aux glorieuses destinées de la tribu messianique de Juda, quand le patriarche mourant voit son fils, dans la suite des âges, « attacher l'ânon au cep de la vigne, et le fils de l'ânesse au lierre de la muraille ; laver dans le vin sa tunique, et son vêtement dans le sang de la grappe [3], » quand il s'écrie : « Ses yeux ont l'éclatant azur du vin ; ses dents sont plus blanches que le lait [4] ; saint Hippolyte commente en ces termes : « L'ânon indompté représente la vocation des Gentils ; le fils de l'ânesse, la vocation des enfants circoncis d'Abraham. Ils ont la même mère, c'est-à-dire une seule foi, de laquelle doivent sortir les deux vocations. L'un des fils de l'ânesse est attaché à la vigne ; l'autre au lierre de la muraille. Le premier, c'est l'Église rassemblée des nations et attachée au Seigneur ; le second, c'est le peuple de la circoncision qui se cramponne à l'antique loi. La robe lavée dans le vin, c'est la chair purifiée par l'Esprit-Saint et le Verbe de vérité. Le sang de la grappe foulée dans le pressoir, c'est la chair du Seigneur dont le sang jaillit de toutes parts et purifie le monde. Les yeux, qui ont l'éclatant azur du vin, sont les regards illuminés par la parole de vérité. Les dents, blanches comme le lait, sont l'image de la candeur de la parole divine, lait spirituel qui nourrit le corps et l'âme. Dans le sens mystique, cette dernière expression me semble désigner les sacrements, institués par le Sauveur dans la loi nouvelle, et spécialement cette nourriture éclatante et immaculée du sacrement de son corps [5]. » Dans le commentaire sur les

[1] Tom. I de cette *Histoire*, pag. 5, 6. — [2] S. Hippolyte, *In Genes. Patrol. græc.*, tom. X, col. 6[illegible]. — [3] Genes., XLIX, 11. — [4] *Ibid.*, 12. — [5] Hippolyte, *Exegetica in Genes. Patr. græc.*, tom. X, col. 590.

Psaumes, saint Hippolyte, appliquant à l'avénement du Sauveur le fameux *Quare fremuerunt gentes* de David, résume en quelques traits tout le récit évangélique, et la doctrine des deux natures divine et humaine, unies en la personne de Jésus-Christ. Voici ce passage important au double point de vue de l'objection rationaliste sur la prétendue composition successive et légendaire des Évangiles, et de la question des deux natures en Jésus-Christ, dont les *Dithéites* schismatiques voulaient faire deux personnes, ou deux divinités distinctes : « Notre Dieu est venu en ce monde, et s'est manifesté comme homme, dit saint Hippolyte. Il est facile de reconnaître en lui la nature humaine : il a faim ; il a soif ; il subit la fatigue corporelle ; il craint ; il fuit ; il lutte contre la tristesse dans l'agonie du jardin des Olives ; il repose sa tête appesantie sur un coussin, à la façon des mortels ; il demande que le calice de la Passion soit éloigné de ses lèvres ; il est fortifié par un ange, trahi par Judas, outragé par Caïphe, bafoué par Hérode, flagellé par Pilate, tourné en dérision par les soldats, cloué à une croix par les Juifs ; il pousse un cri, recommande son esprit à son Père, incline la tête et meurt ; un coup de lance lui ouvre le cœur ; on l'enveloppe d'un linceul ; on l'ensevelit dans un tombeau. Voilà l'homme, que le Père ressuscita le troisième jour. La nature divine n'est pas moins manifeste en Jésus-Christ. Les anges l'adorent ; les bergers vont saluer sa crèche. Le vieillard Siméon l'attend pour mourir ; Anna, la prophétesse, rend témoignage à son avénement ; les Mages viennent le chercher du fond de l'Orient ; une étoile les guide à son berceau. Il change en vin l'eau du banquet nuptial de Cana ; il commande aux vents et à la tempête ; marche sur les flots ; ouvre les yeux de l'aveugle-né ; ressuscite Lazare mort depuis quatre jours ; sème les miracles sur ses pas ; remet les péchés des hommes et communique ce divin pouvoir à ses disciples. Voilà le Dieu [1]. » Nous le demanderons à tous les lecteurs de bonne foi, l'Évangile que lisait saint Hippolyte est-il différent de celui que nous lisons aujourd'hui ? Simon de Magistris a retrouvé dans les manuscrits de la famille

[1] S. Hippolyte, *In Psalm. Patrol. græc.*, tom. X, col. 609, 610.

Chigi, des fragments considérables du Commentaire de saint Hippolyte sur la prophétie de Daniel. L'illustre cardinal Maï a complété cette découverte par d'autres passages relevés dans les manuscrits du Vatican [1]. L'exégèse de l'évêque de Porto s'y montre toujours avec ce même caractère de sobriété, de rectitude et de tact exquis, dont le disciple de saint Irénée avait le secret. L'épisode de Suzanne, selon le vœu formulé auparavant par Origène, y est l'objet d'une explication détaillée et suivie.

De Antechristo. 16. Le livre *de Antechristo* paraît avoir été détaché de la grande collection de ses Ἐξηγήτικα par l'illustre évêque, en faveur d'un de ses amis, Théophile, auquel il l'adresse. Les chrétiens du IIIe siècle, au bruit des révolutions sociales qui ébranlaient l'empire, tournaient leurs regards vers les pages mystérieuses de l'Apocalypse et cherchaient à y découvrir, autant qu'il est donné à la faiblesse de nos conceptions humaines, le secret de l'avenir. Cette préoccupation est encore celle de beaucoup d'esprits, en nos jours. Mais, comme Bossuet le dit quelque part, bien que toutes les prophéties de l'Écriture s'accomplissent l'une après l'autre, elles ont toujours, dans le mode de leur réalisation, un côté qui trompe nos prévisions et déconcerte nos calculs. Saint Hippolyte professe la même doctrine. « Ce n'est pas sans une légitime appréhension, dit-il, bien-aimé frère, que je vous communique ici mon sentiment, avec la confiance d'une amitié fondée sur la charité du Christ. Si nos prédécesseurs, les bienheureux prophètes, dont la révélation divine illuminait le regard, et qui virent se dérouler sous leurs yeux le tableau de la catastrophe finale, n'ont cependant pas voulu nous la décrire en termes clairs, de peur de nous glacer d'effroi ; s'ils ont enveloppé leur récit de paraboles et de figures, quelle périlleuse témérité ne serait-ce point à nous, de prétendre pénétrer les secrets qu'ils ont eu dessein de nous cacher [3] ? » C'est donc avec réserve que le grand docteur procède à l'examen des caractères de l'Antechrist, tels que les

[1] S. Hippolyt., *Fragm. in Daniel. Patrol. græc.*, tom. X, col. 634-687. — [2] S. Hippolyt. *in Susannam, ibid.*, col. 690. — [3] S. Hippolyt., *de Christo et Antechristo*, cap. XXIX ; *Patrol. græc.*, tom. X, col. 749.

prophètes, depuis Isaïe jusqu'à saint Jean l'Évangéliste, les ont successivement tracés. Dans sa pensée, l'avénement de l'Antechrist précédera immédiatement la fin du monde [1]. Cette exégèse rencontre aujourd'hui des contradicteurs. Un système nouveau s'est en effet produit de nos jours ; il consiste à admettre une période indéterminée entre l'Antechrist et la catastrophe finale. Sans prendre de parti dans une question qui nous paraît de sa nature une spéculation dépourvue d'utilité réelle, nous constatons que le sentiment de saint Hippolyte n'est point favorable aux récents apocalyptiques. Le saint évêque de Porto, comme les autres Pères dont nous avons analysé plus haut le témoignage, et en particulier comme saint Irénée, son maître, ne se croit pas le droit de proposer un nom définitif, exprimant la valeur numérique de 666, chiffre donné par saint Jean à l'Antechrist. Il cite les divers vocables de Τειτὰν; Εὐάνθας; Λατεῖνος, déjà proposés de son temps, sans y attacher d'importance réelle. Il se borne à dire qu'il faut respecter la donnée mystérieuse de la prophétie, dont l'événement se chargera de prouver la rigoureuse exactitude [2]. Il croit pourtant, et c'est là le côté le plus instructif de son interprétation, que l'avénement de l'Antechrist sera la contrefaçon démoniaque, et point par point, de l'avénement de Jésus-Christ. Ainsi, le Christ est né de la tribu de Juda; l'Antechrist naîtra de la tribu de Dan. C'est du moins le sens que saint Hippolyte donne à la prophétie connue du patriarche Jacob : « Dan deviendra la couleuvre sur le chemin; le céraste sur le sentier; mordant le sabot du cheval et renversant le cavalier [3]. » Il la rapproche de cette autre parole de Jérémie : « Le bruit des coursiers rapides se fera entendre du sein de la tribu de Dan. La terre en sera ébranlée [4]. » Ce texte est exactement pareil à celui que nous lisons encore aujourd'hui, dans les exemplaires du prophète. Mais les paroles suivantes, que saint Hippolyte continue à citer littéralement comme extraites de la Bible qu'il avait entre les mains, ne se retrouvent plus ni dans nos éditions, ni dans nos

[1] S. Hippol., *de Christo et Antechristo,* cap. LVIII. — [2] *Ibid.*, cap. L. — [3] Genes., XLIX, 17. — [4] Jérém., VIII, 16.

manuscrits. « Un autre prophète, dit-il, s'exprime en ces termes : Dan rassemblera ses armées de toutes les nations du monde, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Et ceux qu'il aura convoqués et ceux qu'il n'aura pas convoqués, se rangeront également sous ses étendards. La mer blanchira sous les voiles innombrables de ses navires ; les campagnes seront obscurcies sous la multitude de ses boucliers. Quiconque osera engager avec lui le combat sera égorgé par son glaive [1]. » Il nous importe peu de savoir d'où ce passage a pu être tiré. Il est certain que saint Hippolyte l'emploie comme un texte authentique, parfaitement connu de son temps. Il reste donc établi qu'on croyait alors que l'Antechrist naîtrait d'une famille hébraïque. C'est là, il faut en convenir, une idée qui n'avait alors, eu égard aux circonstances politiques, aucune probabilité humaine. Mais, de nos jours, quand l'influence financière passe visiblement aux mains des Juifs, en même temps que le monde semble se disposer d'avance à une monarchie universelle, par les moyens de communication rapide dus aux progrès de la science moderne, cette considération reprend une véritable importance. « Notre-Seigneur, dit saint Hippolyte, a été désigné dans les Écritures, en raison de sa prééminence et de sa gloire, sous l'emblème du lion [2]. Ce symbole est également appliqué à l'Antechrist, en raison de sa tyrannie et de sa violence. Le séducteur voudra en tout contrefaire le Fils de Dieu. Le Sauveur fut un agneau [3]; l'Antechrist, loup dévorant, aura les dehors de l'agneau. Le Christ est roi ; l'Antechrist sera roi. Le Sauveur, descendant en ce monde, fut soumis à la circoncision ; l'Antechrist sera circoncis. Le Seigneur a envoyé ses apôtres parcourir le monde ; l'Antechrist enverra ses pseudo-apôtres dans tout l'univers. Le Sauveur a réuni ses brebis dispersées dans un seul bercail ; l'Antechrist rassemblera de même le peuple juif dispersé. Le Seigneur a donné un signe (le signe de la croix) aux fidèles; l'Antechrist aura son signe. Le Sauveur est venu sous une forme humaine ; l'Ante-

[1] S. Hippolyt., *de Antechrist.*, cap. XV; *Patrol. græc.*, tom. X, col. 740. — [2] *Apocal.*, V, 5. — [3] Joan., XVIII, 37.

christ fera de même. Le Sauveur, par sa résurrection, a réédifié le temple de l'ancienne loi; l'Antechrist relèvera de ses ruines le temple matériel de Jérusalem [1]. » On le voit, dans la pensée de saint Hippolyte, le parallélisme entre le Christ et son contrefacteur satanique, s'appuie non-seulement sur une série de faits analogues, mais sur l'identité commune d'une même origine. En sorte que ce serait avec l'aide du judaïsme dispersé, et sous le prétexte de rétablir l'antique gloire de Sion, que l'Antechrist parviendrait à son règne universel. Il y a là des vues qui commandent notre attention, et que les événements contemporains suffiraient, jusqu'à un certain point, à rendre vraisemblables. Il est évident d'ailleurs que, dans la pensée de saint Hippolyte, la conversion des Juifs, comme nation, formellement prédite par les Écritures, ne devrait avoir lieu qu'après l'apparition de l'Antechrist. Quoi qu'il en soit, le règne de cet homme de péché coïncidera, selon le saint docteur, avec une apostasie officielle et commandée. Tous les pouvoirs se concentreront dans la main de l'Antechrist. Il ne sera pas seulement un homme; il se fera adorer comme un Dieu. Ses statues et ses images feront des prodiges, et par conséquent auront des adorateurs. Tel sera le caractère de la bête. J'avoue très-humblement, pour ma part, qu'avant l'invasion du spiritisme dans notre civilisation, il m'était difficile de me faire l'idée d'une puissance étayée sur de pareilles bases. Nos sociétés, formées par le christianisme et maintenant dégénérées, me semblaient d'autant plus éloignées de l'idolâtrie proprement dite qu'elles ont évidemment une tendance à l'athéisme théorique et pratique. Mais, depuis que les prestiges de l'action démoniaque nous ont familiarisés avec des exemples d'une superstition et d'une crédulité telles que le paganisme n'en vit guère de plus grandes, je comprends que le monde moderne, si sûr de sa civilisation, de son génie et de sa science, est parfaitement préparé à s'agenouiller devant le trône de l'Antechrist. Sous quelque forme donc que l'envoyé de Satan doive apparaître, il viendra; il séduira; il persécutera les saints; et l'uni-

[1] S. Hippol., *de Antechrist.*, cap. VI.

vers l'adorera. Hénoch et Élie combattront personnellement son influence ; ils auront vraisemblablement assez de succès pour convertir les Juifs ; après quoi la catastrophe finale succédera bientôt. Telles sont les principales données qui résultent du livre de l'Antechrist, composé par le saint évêque de Porto. On remarquera, comme nous, cette netteté de vues, cette justesse d'appréciation qui s'imposent, après seize cents ans écoulés, aux lecteurs d'une œuvre écrite l'an 240 de notre ère. Il faut convenir que nulle littérature humaine n'offrirait des analogies de ce genre.

...és ce ...polyte ...Platon. ...re les ...sies.

17. Le traité de saint Hippolyte contre Platon ou *de l'Univers*, ne nous est point parvenu dans son entier. Il nous en reste un fragment assez considérable, relatif à l'Ἅδης, ou séjour des âmes [1] Le saint docteur y professe l'opinion reçue par quelques anciens, et depuis formellement rejetée par l'Église, que les bienheureux ne jouiront de la vision de Dieu, et n'entreront définitivement dans le royaume éternel qu'après le jugement final et la consommation du monde. Jusque-là ils habitent une lumière pure, en société avec les anges. L'évêque de Porto croyait interpréter ainsi dans son sens véritable le nom de *sein d'Abraham*, donné dans l'Évangile aux limbes, lieu de repos et de félicité relative, où les âmes des justes, morts avant l'avénement du Sauveur, attendaient pour entrer au ciel que le sang du Fils de Dieu leur en eût ouvert les portes. Si, dans ces matières ardues où la définition de l'Église peut seule fixer la foi véritable, le génie de saint Hippolyte s'est égaré, il n'en est pas de même quand il s'agit de doctrines moins spéculatives, intéressant d'une manière plus directe la théologie pratique. Nous avons dit que le saint docteur avait composé un grand ouvrage contre toutes les hérésies de son temps, et qui, selon le témoignage de Photius, commençait à Dosithée pour finir à Noët, embrassant trente-deux sectes. Nous n'en possédons aujourd'hui que deux fragments ; l'un est relatif à l'hérésie de Noët [2], l'autre à celle de Béron [3], que nous avons eu précédemment l'occasion de

[1] S. Hippol., *Advers. Plat. Patrol. græc.*, tom. X, col. 795. — [2] Hippolyt., *Contra Noetum. Patrol. græc.*, tom. X, col. 803. — [3] Hippol., *Contra Beron.*, ibid., col. 830.

faire connaître. Cette notion sommaire suffit amplement pour établir l'impossibilité radicale d'attribuer à saint Hippolyte, ainsi qu'on avait prétendu le faire, la paternité des *Philosophumena*, lesquels commencent par l'exposition des systèmes philosophiques païens, ne font aucune mention de Dosithée parmi les hérésiarques, et terminent par la prétendue erreur de Calliste, embrassant dans leur examen une série, non de trente-deux, mais de plus de cinquante sectes. Ni dans les détails, ni dans le plan de l'ouvrage de saint Hippolyte, il n'y a donc rien de commun avec celui des *Philosophumena*. L'orthodoxie du premier tranche bien davantage encore sur les erreurs dithéites du second. Voici par exemple la conclusion du saint évêque de Porto contre les Noétiens : « Frères bien-aimés, demeurons fermement attachés à la tradition apostolique. Notre foi, telle qu'elle nous fut transmise, est celle-ci : Le Verbe de Dieu, descendu du ciel, s'est incarné dans le sein de la bienheureuse vierge Marie. Il a pris avec le corps une âme humaine, capable de raison, et devint ainsi un homme, en tout semblable à nous, sauf le péché, pour sauver l'humanité déchue, et donner l'immortalité à ceux qui croiraient en son nom. Il s'est manifesté ainsi comme le Verbe de vérité, un avec le Père, dont il est le Fils éternel, créateur avec lui de toutes choses, et en ces derniers temps envoyé par le Père pour le salut du monde. La loi et les prophètes avaient figuré et prédit son avénement qui s'est accompli selon toutes les figures et les prophéties, quand Jésus-Christ, né d'une vierge par l'opération du Saint-Esprit, se fut fait l'Adam nouveau ; Dieu, parce qu'il était le Verbe de Dieu ; homme, parce qu'il avait pris un corps et une âme dans le sein de Marie. Ainsi il s'est révélé au monde, Dieu incarné, c'est-à-dire Dieu et homme tout ensemble [1]. » Certes, il n'y a, dans cette profession de foi si nette et d'une rigueur théologique si exacte, rien qui ressemble aux deux divinités, l'une céleste, l'autre humaine, que l'auteur des *Philosophumena* croyait découvrir en Jésus-Christ.

[1] S. Hippolyt., *Contra Noet.*, cap. XVII; *Patrol. græc.*, tom. X, col. 826.

Le cycle pascal de saint Hippolyte, gravé sur sa chaire épiscopale.

18. La *Chronique* indiquée sur la table de marbre au nombre des ouvrages de saint Hippolyte ne nous est point parvenue. On avait cru d'abord pouvoir identifier cette œuvre avec celle d'un auteur anonyme du IIIe siècle, publiée par Ducange qui la croyait réellement du saint évêque de Porto [1]. Un examen plus approfondi a bientôt fait répudier l'opinion du savant lexicographe. Comparée au cycle pascal de saint Hippolyte, l'œuvre anonyme présente, au point de vue de la chronologie, des divergences tellement nombreuses et tellement importantes qu'il est impossible de les attribuer au même auteur. Le cycle pascal, inscrit sur le monument lapidaire de saint Hippolyte, présente en effet de tels caractères d'authenticité qu'il est impossible de les mettre un instant en suspicion. Dès lors toute œuvre qu'on voudra donner comme celle d'Hippolyte et qui s'écartera du système chronologique fixé dans cette inscription irrécusable, est d'avance marquée de la note d'apocryphe. Ce fameux cycle, occupe les deux côtés de la chaire épiscopale du grand docteur. Il est gravé en lettres grecques, et comprend une période de seize années, commençant à la première du règne d'Alexandre-Sévère (an de Jésus-Christ 222). Redoublé sept fois, il réglait la date de la fête de Pâques pour 112 ans, c'est-à-dire jusqu'en l'an 333. Il se divise en deux parties. Dans la première, saint Hippolyte marque en quels jours des mois de mars et d'avril le 14e de la lune peut se rencontrer. Un titre qui se trouve en tête de ce cycle lunaire fixe le commencement du règne d'Alexandre à l'an 222 et sert comme de point de départ à tout le système. « En effet, écrit dom Ceillier, il y est dit que la première année d'Alexandre, le 14e de la lune tombait un samedi, le jour des Ides, c'est-à-dire le 13e du mois d'avril. Or il est certain que les ides d'avril, ou le 13e de ce mois, ne s'est trouvé, sous ce règne, un samedi qu'en 222, date de l'avénement d'Alexandre et en 231, trois ans avant la mort de ce prince. On peut aussi remarquer dans cette inscription : 1° Que saint Hippolyte ne commença son

[1] Cette chronique a été reproduite par M. Migne, *Patrol. lat.*, tom. III, col. 658, sous ce titre : *Chronicon anonymi qui sub Alexandro Severo Imperatore vixisse anno Christi CCXXXVI perhibetur.*

cycle pascal qu'après la fête de Pâques de cette première année; 2° Qu'en cette année le mois d'avril était intercalaire [1]; 3° Que l'on finissait le jeûne du carême le dimanche de Pâques; 4° Que le cycle de saint Hippolyte n'est pas tout-à-fait de son invention, mais qu'il observe des usages établis avant lui. Dans la seconde partie, on indique les jours auxquels il faut célébrer la pâque. Cette fête est toujours marquée au dimanche. Lorsque le 14e de la lune tombait un samedi, on ne faisait pas la pâque le dimanche suivant, qui était le 15e de la lune, mais on la transférait au dimanche d'après, c'est-à-dire au 22e de la lune. La raison de cette pratique est que saint Hippolyte, aussi bien que les Latins, ne voulaient pas qu'on célébrât la pâque le jour où Notre-Seigneur fut crucifié. Les chrétiens d'Alexandrie suivaient un autre calcul; ils célébraient la pâque dès le 15e de la lune; le cycle de saint Hippolyte au contraire la renvoie toujours au 16e. Encore au temps de saint Grégoire de Tours cette coutume était observée dans l'Église latine. Maintenant nous célébrons la pâque le 15e de la lune, lorsqu'il tombe un dimanche; en quoi nous suivons le calcul des Alexandrins. Il faut encore noter que, selon le cycle de saint Hippolyte, la pâque pouvait tomber sur l'un des dimanches qui se succèdent depuis le XIII des calendes d'avril (20 mars) jusqu'au XI des calendes de mai (21 avril); ce qui prouve qu'on ne

[1] « L'année grecque était à la fois lunaire et solaire, c'est-à-dire que les mois étaient réglés sur le cours de la lune et la longueur de l'année sur le cours du soleil. Ce qui avait nécessité ce mélange, c'est que les cérémonies civiles et religieuses étaient fixées tantôt au retour des phases de la lune, tantôt au retour des différentes saisons. Après de nombreux essais pour accorder ces deux années, les Grecs adoptèrent une année fautive de 360 jours, composée de douze mois de 30 jours chacun; mais bientôt on s'aperçut que, d'une part, la révolution de la lune n'était pas exactement de 30 jours, et que de l'autre l'année de 360 jours retardait sur l'année solaire, de manière que les saisons ne tombaient plus dans les mêmes mois. Alors on forma des mois qui avaient alternativement 29 et 30 jours, ce qui faisait une année de 354 jours. Puis pour mettre cette année en harmonie avec l'année solaire, on ajoutait tous les deux ans, à la fin du dernier mois un mois supplémentaire de trente jours, et cette année prenait le nom d'*embolismique*, *diététique* ou *intercalaire*. Un système analogue avait lieu dans le calendrier juif, où l'année intercalaire revenait tous les trois ans. »

fixait point alors l'équinoxe de printemps au 21 mars, comme le firent depuis les Pères du concile de Nicée, mais au 18 du même mois. On suivait en cela le calcul de quelques anciens astronomes, tels que Méton et Eudoxe, qui, plus de quatre cents ans avant Jésus-Christ, avaient déterminé au 18 mars l'équinoxe de printemps. » Ces rapides indications suffisent pour faire comprendre l'importance du cycle pascal d'Hippolyte. Les études d'astronomie et de chronologie qu'il suppose furent continuées sans interruption au sein de l'Église catholique, qui prépara ainsi à la science moderne un terrain qu'elle exploite glorieusement, sans se montrer d'ordinaire assez reconnaissante pour les mains laborieuses qui l'ont défriché les premières.

§ V. Plotin.

Portée philosophique de Plotin.

19. Le courant intellectuel qui rattachait toute la science, toute la philosophie, toute la littérature à l'ensemble immortel des vérités révélées, entraînait visiblement au IIIe siècle la majorité des esprits. Pendant que saint Hippolyte, dans son traité spécial malheureusement perdu pour nous, étudiait le platonisme au point de vue chrétien, un philosophe d'Alexandrie, disciple d'Ammonius-Saccas, contemporain et admirateur d'Origène, Plotin, traitait la même question sous le rapport purement philosophique, et fondait à Rome, sous le règne de Philippe, une école qui, au témoignage de saint Augustin, compta des adhérents distingués et nombreux. Plotin, élève du didascalée d'Alexandrie, ne fut pas chrétien lui-même; il resta platonicien; mais on ne trouve pas dans ses livres un seul trait d'hostilité ni de haine contre le christianisme. Ce fait est d'autant plus remarquable que les ouvrages de Plotin nous ont été transmis par un des plus fougueux ennemis de la foi, Porphyre, auquel nous devons également emprunter tous les renseignements biographiques relatifs à Plotin. Ce serait donc à tort qu'on voudrait rendre celui-ci responsable des doctrines de celui-là. Saint Augustin, qui avait pour connaître Plotin des renseignements moins suspects, n'hésite pas à en faire l'éloge. « La voix de

Platon, dit-il, la plus pure et la plus éclatante qu'il y ait dans la philosophie humaine, s'est retrouvée, dégagée du nuage de ses erreurs, sur les lèvres de Plotin, tellement semblable à Platon, que l'un semble ressuscité dans l'autre [1]. » Pour apprécier à sa juste valeur cette parole du grand évêque d'Hippone, tirée de son ouvrage *Contra Academicos*, il convient cependant de signaler l'importante réserve qu'il crut devoir y joindre lui-même dans ses *Rétractations*, où il s'exprime ainsi : « J'ai écrit le traité *Contra Academicos* dans l'intervalle qui s'écoula depuis le jour de ma conversion jusqu'à l'époque de mon baptême. Je me reproche maintenant d'y avoir autant exalté Platon, les platoniciens et autres philosophes académiques, pour la plupart étrangers à la foi, surtout quand je songe aux graves erreurs propagées par eux et contre lesquelles il importe de défendre et de maintenir la vérité chrétienne [2]. » Dans une de ses Épîtres, saint Augustin nous donne sa véritable pensée sur Plotin et son école. « Plotin, dit-il, fonda à Rome une chaire philosophique, autour de laquelle se groupèrent en grand nombre des disciples pleins d'intelligence et d'activité. Quelques-uns se laissèrent plus tard entraîner vers l'étude des sciences occultes et de la magie. Ils se dévoyèrent. D'autres, attirés par l'étude de la sagesse et de la vérité immuable, comprirent enfin qu'elles s'étaient incarnées dans la personne de Jésus-Christ. Ceux-là se sont rangés sous le drapeau de la foi [3]. » Ainsi le Plotin transformé par Porphyre en une théophanie, dans le genre de celle d'Apollonius de Tyane, n'a jamais eu d'existence historique. On a adoré Plotin après sa mort. « Ses autels sont encore fumants [4], » disait Ennape : mais cette exagération posthume, œuvre d'une secte hostile au christianisme, ne répondait nullement à la vie réelle de

[1] *Os illud Platonis quod in philosophia purgatissimum et ludicissimum est, dimotis nubibus erroris, emicuit maxime in Plotino, qui Platonicus philosophus ita ejus similis judicatus est, ut simul eos vixisse, tantum autem interesse temporis ut in hoc ille revixisse putandus sit.* (S. Augustin., *Contra Academic.*, III, 19 ; *Patr. lat.*, tom. XXXII, col. 956.)

[2] S. August., *Retractat.*, lib. I, cap. I, n. 1 et 4; *Patrol. lat.*, ibid., col. 586, 587. — [3] S. August., Epist. CXVIII, *Patrol. lat.* XXXIII, col. 448. — [4] Eunap., *Vitæ Philosophor.* In Plotin.

Plotin. Porphyre, qui en avait pris l'initiative, était encore fort jeune à la mort du docteur alexandrin; il en était séparé par une génération. Disciple d'Amelius, qui avait lui-même suivi les leçons de Plotin, Porphyre appartenait à cette fraction dissidente dont saint Augustin nous apprend qu'elle avait glissé dans les rêves absurdes de la magie.

Biographie de Plotin, par Porphyre.

20. Il était nécessaire de rétablir ces faits dans tout leur jour, afin d'éviter à la fois le double inconvénient de traiter de visionnaire absurde [1] un philosophe dont saint Augustin proclamait si hautement la supériorité, et de se garder cependant des admirations enthousiastes d'une école moderne qui prétend que les Pères de l'Église ont emprunté à Plotin toute leur doctrine. La vérité est que Plotin reçut l'enseignement chrétien du fameux docteur Ammonius Saccas. Dès lors ce n'est pas la théologie catholique qui emprunta à Plotin; c'est ce dernier au contraire qui reçut tout d'elle. Nous devons cependant, ne fût-ce que pour nous rendre compte des efforts désespérés du paganisme, dans sa lutte contre l'Église, faire connaître exactement la biographie romanesque consacrée après coup à la mémoire de Plotin par Porphyre. On pourra rapprocher cette tentative de celle de Philostrate, et constater une fois encore que les philosophes idolâtres, au lieu de nier les miracles de Jésus-Christ, comme ils n'eussent pas manqué de le faire si cela leur eût été possible, préféraient leur en opposer d'apocryphes, et inventer des théophanies arbitraires pour combattre l'immense retentissement du fait historique de l'Incarnation du Verbe. « Le philosophe Plotin, qui vécut de nos jours, dit Porphyre, semblait tellement honteux d'avoir un corps, qu'il ne parlait jamais de sa famille, ou de sa patrie et ne voulait pas qu'on fît de lui ni portrait, ni buste. N'est-ce pas assez, disait-il à Amelius, de porter cette *image* (le corps), dans laquelle la nature nous a renfermés? Faut-il encore transmettre à la postérité l'image de cette image, comme un objet qui vaille la peine d'un re-

[1] Nous regrettons de trouver une appréciation aussi peu sérieuse sous la plume de M. Rohrbacher. (*Hist. univ. de l'Église catholique*, tom. V, pag. 504-506, 2e édit.)

gard [1]? » — Malgré la répugnance du maître, Amelius obtint du peintre Carterius, un de ses amis, qu'il suivrait les leçons de Plotin et étudierait tellement la figure et l'attitude du philosophe, qu'il pût ensuite les reproduire sur la toile [2]. De cette façon, la postérité aurait un portrait de Plotin, si l'œuvre de Carterius était parvenue jusqu'à nous. Pour nous consoler de cette perte, Eunape nous a du moins appris que Plotin était né à Lycopolis en Égypte [3], détail que Porphyre nous laisse ignorer. En revanche, ce dernier s'étend avec une certaine prolixité sur les infirmités qui affligèrent la vieillesse du maître. « Il était, dit-il, sujet à une affection chronique d'estomac; cependant il ne voulut jamais prendre les plus simples précautions de la médecine usuelle, en pareil cas. Il trouvait ces procédés indignes d'un homme sage. Par un autre principe, il refusa toujours d'user de thériaque. Comment pourrais-je manger de la chair de bête sauvage, disait-il, moi qui ne mange pas même celle des animaux domestiques [4]? — Il ne se baignait point; se contentant de simples frictions. Encore ceux qui lui rendaient ce service étant morts de la peste [5], il eut le malheur d'interrompre ce traitement; ce qui lui occasionna une esquinancie. Sa voix, auparavant forte et vibrante, s'éteignit; la vue elle-même se troubla; des ulcères s'ouvrirent aux pieds et aux mains. Il dut quitter Rome et chercher le repos dans une villa de Campanie appartenant à Zéthus, un de ses anciens amis. Le mal empira, et comme Eustachius, son élève et son médecin, accourut de Pouzzoles pour le visiter une dernière fois, il lui dit : Je vous attendais. En ce moment je m'efforce de réunir ce qu'il y a de divin en moi avec ce qu'il y a de divin dans l'univers. Pendant qu'il parlait ainsi, un serpent qui se trouvait sous le lit du moribond se glissa dans un

[1] Porphyrii, *Plotini vita*, cap. I. — [2] Id., *ibid.* — [3] Eunapii, *Vitæ Philosoph. In Plotin.*

[4] Porphyr., *Plotini Vita*, cap. II. Il entrait dans la composition de la thériaque (θηριον, bête sauvage) non-seulement des simples tels que le pavot, la myrrhe, mais des infusions de chair de vipère, animal dont la thérapeutique grecque se servait avec une sorte de prédilection.

[5] Lors de la fameuse peste de 262, sous le règne de Gallien. Nous aurons l'occasion d'en parler plus bas.

tron de la muraille, et Plotin rendit l'âme. Il avait soixante-six ans [1]. » Porphyre qui commence ainsi la vie de son héros par le récit de sa mort, se hâte d'ajouter que l'âge du philosophe n'a pu être déterminé que par conjecture. « Plotin, dit-il, n'a jamais voulu dire ni le mois, ni le jour où il était né, parce qu'il ne croyait point convenable qu'on célébrât le jour de sa naissance par des sacrifices, ou par des festins. Cependant il offrait lui-même un sacrifice et traitait ses amis aux anniversaires de la naissance de Socrate et de Platon [2]. »

21. Après ce début qui trouverait mieux sa place à la fin de l'œuvre, Porphyre nous montre son héros suivant dès l'âge de huit ans les leçons d'un maître de grammaire. C'est à peu près l'histoire de tous les enfants. Un détail un peu plus étrange vient ici se placer sous la plume du biographe. Il paraît qu'à huit ans Plotin avait encore une nourrice. Il fallut que cette femme lui fît comprendre elle-même que son rôle était fini. Beaucoup d'enfants n'auraient pas eu besoin qu'on le leur fît remarquer. A vingt-huit ans, Plotin s'adonnait entièrement à la philosophie. Il entendit successivement tous les docteurs qu'Alexandrie possédait en ce temps; mais il revenait de leurs leçons triste et découragé. Enfin on le conduisit à Ammonius, et quand il le connut, il s'écria: Voilà celui que je cherchais! Depuis ce jour, il demeura assiduement près d'Ammonius. Lorsque l'empereur Gordien se prépara à faire son expédition contre les Perses, Plotin, alors âgé de trente-neuf ans, se mit à la suite de l'armée, dans l'intention d'aller étudier les doctrines philosophiques de ce peuple. Il se proposait de pousser ses investigations scientifiques jusque dans les Indes. Mais le meurtre de Gordien en Mésopotamie coupa court à ces projets. Plotin en cette circonstance courut quelques dangers; il eut assez de peine à regagner Antioche. Ce fut alors que, sous le règne de Philippe, il vint à Rome fonder une école philosophique. Il avait alors quarante ans. Sa méthode d'enseignement avait beaucoup d'analogie avec celle de Socrate. Il permettait à ses disciples de lui

[1] Porphyr., *Plotini Vita*, cap. II. — [2] *Ibid.* cap. II.

proposer toutes leurs questions; ce qui faisait plus d'une fois dégénérer la leçon en conversations oiseuses. Du reste, et nous notons ce point, le biographe constate que Plotin enseignait ce qu'il avait appris d'Ammonius [1]. Il n'y avait donc pas dans son enseignement l'hostilité déclarée contre la foi chrétienne que Porphyre cherchera plus tard à y introduire. Jusqu'ici Porphyre n'avait pas encore été en relations personnelles avec le maître. « Mais, dit-il, la dixième année du règne de Gallien (263), je partis de Grèce pour Rome, avec Antonius de Rhodes. J'y trouvai Amelius, qui depuis dix-huit ans assistait aux leçons de Plotin et me le fit connaître. Plotin était alors dans la cinquante-neuvième année de son âge. Je demeurai avec lui cette année et les cinq suivantes, jusqu'à un voyage que je dus faire en Sicile, la quinzième année du règne de Gallien (268), et pendant lequel Plotin mourut [2]. » Tel est, dans ses lignes générales, le canevas biographique sur lequel Porphyre s'est donné la mission de broder une théophanie. Transformer un homme, un philosophe, en une divinité n'était pas fort difficile dans un milieu social où, par senatus-consulte, on décrétait chaque jour l'apothéose de tant d'empereurs. Voici le procédé adopté par Porphyre. On le trouvera quelque peu analogue à celui de nos modernes spirites. « Parmi les sophistes contemporains, dit-il, on comptait alors un Alexandrin, nommé Olympius, qui avait suivi, de même que Plotin, les leçons d'Ammonius Saccas. Par un sentiment de basse jalousie, Olympius devint l'ennemi déclaré de Plotin. Il eut recours à des opérations magiques, dans le but de jeter un sortilége sur son rival. Mais ses plus redoutables conjurations échouèrent, et leur effet se retourna contre lui-même : Il faut, s'écria-t-il, qu'une vertu puissante habite l'âme de Plotin! — Cependant celui-ci s'était aperçu dès le premier instant des tentatives magiques essayées contre lui par Olympius. Il dit à ses disciples : En ce moment même, le corps d'Olympius éprouve des convulsions terribles et se resserre comme une bourse [3]! » — Evidemment Porphyre fait ici son premier pas dans la déviation magique

[1] Porphyr., *Plotini Vita*, cap. III. — [2] *Ibid.*, cap. IV, V, VI. — [3] *Ibid.*, cap. X.

reprochée par saint Augustin à une fraction de l'école de Plotin. Seulement nous supplions les lecteurs de prendre les mots pour ce qu'ils valent, et de ne se contenter, en cette matière, ni du dédain affecté des rationalistes, ni de l'indifférence un peu sceptique du monde officiel. Il faut savoir ces choses, si l'on veut comprendre le règne du paganisme dans l'antiquité, et si l'on veut en prévenir le retour. Porphyre croyait au surnaturel magique. Moins on le dit dans l'histoire de convention, plus il faut le dire dans l'histoire impartiale. Il semble que, de nos jours, la vérité fasse peur, tant on l'a diminuée! De sorte qu'en présence des illusions démoniaques qui nous envahissent, les plus fermes esprits se montrent déconcertés. Comme si l'Évangile de Jésus-Christ n'était pas une lutte divine contre le démon! Qu'on le veuille donc enfin comprendre. Il y a un surnaturel satanique, dont les manifestations, dans la civilisation païenne, étaient des faits notoires, constants, avérés. Depuis qu'abjurant la grâce de leur baptême, les peuples retournent au scepticisme pratique, le démon reprend plus visiblement son empire. L'Église catholique le sait; elle veille pour le salut du monde. Elle a ses exorcismes tels que Jésus-Christ les avait enseignés aux apôtres. Elle les maintient, en dépit des sarcasmes de l'incrédulité, ou des railleries de la foule. Un jour, et peut-être n'en sommes-nous pas très-éloignés, on demandera de toutes parts à l'Église de chasser les démons qu'on laisse témérairement rentrer parmi nous.

Procédé ...rite de ...rphyre ...ur transformer Plotin en une divinité

22. Porphyre, sur ce point, ne ressemble guère au masque de fantaisie sous lequel le voltairianisme l'avait déguisé. Rien n'est moins esprit fort que lui. Il croit au diable; mais, à la différence de l'Église qui y croit de même, Porphyre adore le diable. C'est là tout le secret de l'idolâtrie, bien que nos modernes rationalistes soient convenus de ne jamais le dire, et qu'ils s'efforcent de décerner à Porphyre un brevet d'éclectisme, ou un diplôme de philosophe néoplatonicien. Ce n'est pas notre faute si, découvrant à chaque pas les preuves que, depuis trois cents ans, on falsifie l'histoire, nous le répétons avec autant d'énergie. Arrière donc le Porphyre de nos manuels! et continuons à enregistrer les paroles

du véritable Porphyre. « Plotin, dit-il, avait manifesté dès sa naissance quelque chose de supérieur aux autres hommes. Un prêtre égyptien, qui le vit à Rome, le pria d'assister à l'évocation d'un démon familier qui obéissait à sa voix. L'évocation devait avoir lieu dans un oratoire d'Isis, le seul lieu de Rome que cet Égyptien eût déclaré pur. Le démon fut évoqué; mais, à sa place, on vit paraître un dieu d'un ordre supérieur. L'égyptien s'écria : Vous êtes heureux, Plotin, vous avez pour démon familier un dieu de la catégorie la plus élevée [1] ! » — Entre les évocations spirites et cette évocation égyptienne, quelle différence y a-t-il? Aucune. Porphyre ajoute : « Plotin, qui avait pour démon un dieu, tenait toujours les yeux de son esprit divin attachés sur ce divin protecteur. Un jour, Amelius, qui était fort exact à sacrifier et qui célébrait avec soin les néoménies, pria Plotin de venir assister à une cérémonie de ce genre. Plotin lui répondit : C'est aux dieux à me venir chercher et non pas à moi de les aller trouver [2] ! — Il avait une connaissance si parfaite du caractère et des pensées des hommes qu'il prévoyait ce que chacun d'eux deviendrait dans l'avenir. On avait volé un bijou de prix à Chioné, respectable matrone qui vivait chastement dans la viduité. Plotin fit comparaître tous les esclaves de la maison ; il les envisagea, et, montrant l'un d'eux, il dit : Voilà le coupable ! C'était vrai [3]. — Il s'aperçut un jour des pensées de mélancolie qui m'obsédaient. Je songeais à me suicider. Il vint me trouver dans la chambre que j'occupais, me dit que ma raison n'était pas saine et m'ordonna de voyager. J'obéis ; je partis pour la Sicile, où j'eus l'occasion d'entendre les leçons d'un célèbre philosophe, Probus, de Lilybée ; mais, à mon retour, Plotin était mort [4]. » La gradation suivie par Porphyre est sensible; il commence par établir, en thèse générale, que Plotin avait une puissance, une *vertu* (δύναμιν) supérieure au reste des mortels. Il le montre en communication avec les dieux supérieurs et lui attribue le don de lire dans les consciences. On pardonnera

[1] Porphyr., *Plotini Vita*, cap. x. — [2] Id., *ibid.* — [3] *Ibid.*, cap. II. — [4] *Ibid.*, cap. XIV.

au biographe d'intercaler dans son récit les éloges personnels qu'il se vante d'avoir reçus du maître. Ainsi, dit-il, « un jour qu'à la fête de Platon je lisais un poëme sur le *Mariage sacré*, Plotin me dit, de façon à être entendu par tous les assistants : Vous venez de nous prouver que vous êtes en même temps poète, philosophe et hiérophante ! — Une autre fois, je relevais, dans le travail de Diophante, l'un de mes condisciples, certaines erreurs de morale. Je fis un si grand plaisir à Plotin qu'il répéta plusieurs fois : Frappez toujours de la sorte, et vous deviendrez la lumière de la Grèce [1] ! » — Ces échappées d'amour-propre relèvent d'autant le rôle que Porphyre prétendait s'attribuer après coup, et pouvaient dans sa pensée donner plus de crédit à l'allégation suivante : « Il y avait en ce temps-là, dit-il, beaucoup de chrétiens. Parmi eux se trouvaient des apostats de l'antique philosophie, tels que Adelphius et Aquilinus. Ils colportaient les ouvrages d'Alexandre de Lybie, de Philocomus, de Démostrate et de Lydus ; s'appuyant surtout des révélations de Zoroastre, de Zostrien, de Nicothée, d'Allogène et de Mésus. Ces sectaires séduisaient un grand nombre de personnes et se trompaient eux-mêmes, en soutenant que Platon n'avait pas pénétré la profondeur de l'intelligible. Plotin les réfuta longuement dans ses conférences et écrivit à ce sujet le livre *contre les Gnostiques* [2]. » Dans cette affirmation de Porphyre, nous avons la preuve la plus insigne de sa mauvaise foi. Il voudrait laisser croire au lecteur que Plotin combattit le christianisme, et il se trouve que les prétendus chrétiens, attaqués par Plotin, sont des gnostiques. Son témoignage est cependant précieux à un autre point de vue. Comme renseignement historique, il est important de savoir que la gnose avouait hautement ses relations avec la doctrine de Zoroastre. Quoi qu'il en soit, Porphyre se donne ensuite la satisfaction de nous apprendre que si Plotin le tenait déjà en si haute estime, Amelius, disciple de Plotin, alla jusqu'à lui faire hommage de son traité : *Sur la différence entre la doctrine de Plotin et celle de Numenius.* « Il me le dédia, dit-il, sous ce titre :

[1] *Plot. Vit.*, cap. XV. — [2] *Ibid.*, cap. XVI.

A Basile. C'était mon nom avant que je me fusse appelé Porphyre. Dans la langue de mon pays, *Malch*, mon nom patronymique, signifie roi, et équivaut au Βασιλεὺς (Basile) des Grecs [1]. »

L'oracle d'Apollon achève la théophanie de Plotin.

23. Si intéressante que put être cette révélation pour la postérité, Porphyre comprenait que tout cela n'établissait pas suffisamment le dogme de la divinité de Plotin. Or, c'était là pour lui le point capital. « Pourquoi, dit-il, m'arrêter si longtemps sur le rocher, ou sous le chêne? selon le mot d'Hésiode [2]. Qui peut être plus sage qu'Apollon, ce dieu qui a dit lui-même : Je sais le nombre des grains de sable et l'étendue de l'océan ; je comprends le langage du muet; j'entends celui qui ne parle pas? Or, Amelius consulta Apollon pour savoir ce qu'était devenue l'âme de Plotin. L'oracle lui répondit par ces vers : Démon, qui étais homme et qui maintenant as pris place dans la hiérarchie divine des Δαίμονες, délivré des liens de la nécessité qui enchaîne l'homme et du tumulte que causent les passions corporelles ; soutenu par la vigueur de ton esprit, tu te hâtes d'aborder au rivage qui n'est jamais submergé par les ondes loin de la foule des impies, pour marcher dans le sillon des âmes pures, voie divine de lumière, où la justice habite dans un lieu saint, loin de l'injustice odieuse ! Dépouillé de ton enveloppe mortelle, sorti du tombeau de ton âme démoniaque, tu es entré dans le chœur des Δαίμονες, où souffle un doux zéphyr; là règnent l'amitié et le désir agréable toujours accompagnés d'une joie pure; là on s'abreuve d'une divine ambroisie; là les amours sont célestes, l'air qu'on respire est celui de l'immortalité! C'est là qu'habitent les fils de Jupiter qui vécurent dans l'âge d'or, les frères Minos et Rhadamanthe, le juste Eaque, le divin Platon, le vertueux Pythagore, en un mot tous ceux qui ont formé le chœur de l'amour immortel et qui, par leur naissance, sont de la même

[1] *Plot. Vit.*, cap. XVII. Le *Melek* ou Malk phénicien, signifie en effet roi, et Porphyre, tyrien d'origine, portait réellement ce nom, avant de l'échanger contre celui de Πορφύρος, titre impérial, puisque la pourpre était alors le privilége des Césars.

[2] Ἀλλὰ τίη μοι ταῦτα περὶ δρῦν ἢ περὶ πέτρην;

(Hesiod., *Theogon.*, vers. 35.)

race que les plus heureux des Δαίμονες [1]. » Voilà comment, à l'aide de la théurgie idolâtrique, et en vertu d'un oracle d'Apollon, Porphyre a pu élever des autels à son héros. Cette tentative de théophanie posthume constitue l'un des plus curieux épisodes de la réaction païenne contre le christianisme. Mais le Plotin réel y fut complétement étranger.

Ecrits de ...otin remaniés par ...orphyre. Première ...nneade. Le suicide ...isonnable.

24. Les livres écrits par ce philosophe étaient au nombre de cinquante-quatre. La plupart de leurs titres supposent une puissance de métaphysique peu commune : du Beau, de l'Immortalité de l'âme ; de l'Intelligence, des Idées et de l'Être, des trois Hypostases principales ; l'Être un et identique est partout tout entier ; Impassibilité des choses incorporelles ; de la Contemplation, de la Beauté intelligible ; les Intelligibles ne sont pas hors de l'intelligence [2] : ce simple énoncé de travaux suffit pour donner une haute idée de la portée philosophique de Plotin et pour laisser entrevoir que les principales données de la théologie chrétienne lui étaient familières. S'il en faut croire Porphyre, Plotin aurait composé des ouvrages d'une nature fort différente sous ces titres : De l'Influence des astres ; du Destin ; du Suicide raisonnable ; du Démon qui nous est échu en partage [3]. Il y aurait là une tendance prononcée vers les aberrations de la magie et des doctrines fatalistes du paganisme. Mais comme ce qui nous reste des écrits de Plotin a subi l'arrangement posthume de Porphyre, il est impossible aujourd'hui de savoir ce qui appartenait en propre au disciple d'Ammonius Saccas. « Des cinquante-quatre livres laissés par lui, dit Porphyre, les uns ont été composés dans la jeunesse de l'auteur ; les autres lorsqu'il était dans la maturité de son âge et de son talent ; enfin, les derniers, lorsque son corps succombait déjà sous le poids des infirmités ; ils se ressentent de l'état d'épuisement dans lequel ils furent écrits [4]. Il daigna me charger moi Porphyre, tyrien de naissance et son intime ami, de mettre la dernière main à ses ouvrages. C'est qu'une fois qu'il avait écrit, il ne pouvait ni retoucher ni même relire ce qu'il avait composé, parce que la faiblesse de sa

[1] *Plot. Vita*, cap. XXII. — [2] *Ibid.*, cap. IV-VI. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*, cap. VI.

vue lui rendait toute lecture fort pénible. Le caractère de son écriture, très-menu et très-irrégulier, formait une autre difficulté à ce travail de révision. Tout entier aux idées, il négligeait l'orthographe et ne prenait pas même la peine de séparer les mots [1]. Du reste, son style est vigoureux, substantiel, renfermant plus de pensées que de phrases, souvent plein d'enthousiasme et de sensibilité. Le philosophe suit plutôt ses propres inspirations que des idées transmises par tradition. Les doctrines des stoïciens et des péripaticiens sont secrètement mélangées dans ses écrits. La métaphysique d'Aristote y est condensée tout entière. Il montrait dans la spéculation un génie original et indépendant [2]. » Cette direction de sa pensée vers la contemplation métaphysique n'excluait point cependant les vues d'application pratique. Ainsi il profita du crédit dont il jouissait près de l'empereur Gallien et de l'impératrice Salonine « pour les prier de faire rebâtir une ville ruinée de la Campanie, et de la lui donner avec tout son territoire, afin qu'il put l'administrer d'après les lois de Platon. Son intention était de nommer cette cité modèle Platonopolis et d'y aller demeurer avec ses disciples. Malheureusement le projet, contrecarré par des courtisans jaloux, ne put aboutir [3]. » On se console assez facilement de cet échec. Les villes d'Utopie et d'Icarie, rêvées dans tous les milieux sociaux où la décadence morale étreint les âmes, n'ont jamais réussi. Ce dont on ne prend pas si facilement son parti, c'est que la véritable œuvre de Plotin, son monument réel, ait été, en somme, revu, corrigé et publié, sans aucun contrôle possible, par Porphyre, qui le divisa en six sections arbitraires, à chacune desquelles il donna le titre d'*Ennéade*. « J'ai partagé, dit-il, les cinquante-quatre livres de Plotin en six ennéades (neuvaines), en l'honneur des nombres parfaits *six* et *neuf*. J'ai réuni dans chaque ennéade les livres qui traitent de la même matière, mettant toujours en tête ceux qui sont les moins importants. La première ennéade comprend les traités de morale sous neuf titres : Qu'est-ce que l'animal, qu'est-ce que l'homme? des Vertus ; de la Dialec-

[1] *Plot. Vita*, cap. VIII. — [2] *Ibid.*, cap. XIV. — [3] *Ibid.*, cap. XII.

tique; du Bonheur; le Bonheur consiste-t-il dans la durée? du Beau; du premier Bien et des biens secondaires; de l'Origine des maux; du Suicide raisonnable [1]. » Le lecteur voudra peut-être savoir de suite ce que Plotin ou Porphyre entendait par le suicide raisonnable. Le voici : « Il ne faut pas, dit Plotin, faire sortir par violence l'âme du corps, de peur qu'elle n'emporte, dans cette séparation forcée, quelque chose d'étranger, c'est-à-dire de corporel; car, dans ce cas, elle emportera cet élément étranger en quelque endroit qu'elle *émigre*. Par *émigrer*, j'entends passer dans un autre séjour. Il faut, au contraire, attendre que le corps tout entier se détache naturellement de l'âme, alors celle-ci n'a plus besoin de passer par un autre séjour; elle est complétement délivrée du corps. Quand on emploie la violence, ce n'est pas le corps qui se détache de l'âme, c'est l'âme qui fait effort pour s'arracher au corps, et cela par un acte qui s'accomplit, non dans l'état d'impassibilité qui convient au sage, mais par l'effet du chagrin, de la souffrance ou de la colère. Or, un tel acte est illicite. Mais, si l'on sent approcher le délire ou la folie, ne saurait-on les prévenir? D'abord la folie n'arrive guère au sage; ensuite, si elle lui arrive, il faut mettre cet accident au nombre des choses inévitables qui dépendent de la fatalité, et relativement auxquelles il faut se décider, moins d'après leur bonté intrinsèque, que d'après les circonstances: car peut-être le poison auquel on aurait recours pour faire sortir l'âme du corps ne ferait-il que nuire à l'âme. S'il y a un temps marqué pour la vie de chacun de nous, il n'est pas bon de prévenir l'arrêt du destin, à moins qu'il n'y ait nécessité absolue, comme nous l'avons dit. Enfin, si le rang que l'on obtient là-haut dépend de l'état dans lequel on est en sortant du corps, il ne faut pas s'en séparer, quand on peut faire encore des progrès [2]. » Ce peu de mots renferme la presque totalité du traité annoncé par Porphyre comme l'œuvre de Plotin. Un pareil laconisme est inacceptable. Ceci n'est pas même un article, pas même un paragraphe. Il faut donc reconnaître que Porphyre a étrangement

[1] *Plot. Vita.* cap. XXIV. — [2] *Plot. Enneas I*, lib. IX.

abusé du nom de Plotin. Dans toute l'antiquité païenne, le suicide passait pour un acte parfaitement licite. Plotin, au contraire, déclare que le suicide est un *acte illicite*. Où avait-il puisé une pareille doctrine? évidemment à l'école chrétienne d'Ammonius. Nous croyons donc que Porphyre a sciemment, volontairement et de propos délibéré, supprimé le traité véritable de Plotin sur cette question. Nous croyons que Plotin, dans son enseignement scolastique, prohibait nettement et absolument le suicide. C'est Porphyre qui a dû insérer la réserve : « A moins qu'il n'y ait nécessité absolue, comme nous l'avons dit. » Ces paroles, qui semblent se référer à un exposé doctrinal antérieur, nous ont conduit à chercher dans l'ensemble des Ennéades tout ce qui peut se rapporter au suicide. Or, le résultat de cette investigation a été de nous convaincre que partout Plotin le combat comme un acte de lâcheté, de faiblesse et de folie. « Toujours maître de sa raison, dit-il, le sage ne laissera pas éteindre en lui la lumière qui lui est propre. Ainsi, la flamme continue à briller dans le fanal, malgré la tempête déchaînée, malgré le souffle orageux des vents [1]. » Voilà, croyons-nous, la véritable thèse de Plotin, mais Porphyre y ajoute cette restriction : « Que dire cependant s'il n'a plus conscience de lui-même, ou si la douleur devient tellement forte que sa violence puisse presque l'anéantir? Si l'intensité de la douleur s'accroît, il décidera ce qu'il doit faire ; car, dans ces circonstances, on ne perd point son libre arbitre [2]. « Ailleurs Plotin revient encore sur ce sujet. Parlant du mépris avec lequel on doit traiter le corps et les accidents de la vie physique, il dit : « L'homme est tout autre chose que le corps ; il quittera celui-ci quand la nature en aura marqué le moment. » C'était là une condamnation indirecte du suicide, et Porphyre se hâte d'ajouter : « Il conserve d'ailleurs toujours la liberté de délibérer à cet égard [3]. » Ces exemples suffiront pour donner l'idée de la façon dont Porphyre s'est acquitté de la mission qui lui fut léguée

[1] Plot. *Enneas I*, lib. IV, cap. VIII. — [2] Id., *ibid.* — [3] *Enneas I*, lib. IV, cap. XVI.

par Plotin, et fourniront en quelque sorte la clef des falsifications qu'il s'est permises vis à vis de l'œuvre magistrale.

Les cinq dernières Ennéades.

25. « La seconde Ennéade, continue-t-il, comprend les écrits relatifs au monde physique, sous ces neuf titres : du Monde ; du Mouvement circulaire du ciel ; de l'Influence des astres ; des deux Matières intelligible et sensible : de ce qui est en puissance et de ce qui est en acte ; de la Qualité et de la forme ; du Mélange où il y a pénétration totale ; de la Vision. Pourquoi les objets éloignés paraissent-ils si petits ? contre les Gnostiques, qui prétendent que le demiurge est mauvais, ainsi que le monde lui-même. La troisième Ennéade, également relative au monde, renferme diverses spéculations qui se rattachent à ce sujet, sous les neuf titres : du Destin, de la Providence (deux livres) ; du Démon qui nous est échu en partage ; de l'Amour ; de l'Impassibilité des choses incorporelles ; de l'Éternité et du temps ; de la Nature ; de la Contemplation et de l'Unité ; Considérations diverses. La quatrième Ennéade comprend le vaste sujet de l'âme, et se subdivise ainsi : de l'Essence de l'âme (deux livres) ; Doutes sur l'âme (trois livres) ; de la Vue ; de la Sensation et de la mémoire ; de l'Immortalité de l'âme ; de la Descente de l'âme dans les corps ; Toutes les âmes ne forment-elles qu'une seule âme ? La cinquième Ennéade traite de l'intelligence. Chaque livre y contient quelques notions sur le principe supérieur à l'intelligence, sur l'intelligence propre à l'âme et sur les idées. Voici ses neufs subdivisions : des trois Hypostases principales ; de la Génération et de l'ordre des choses qui sont après le premier principe ; des Hypostases qui connaissent et du principe supérieur ; Comment procède du premier ce qui est après lui ? de l'Un ; les Intelligibles ne sont pas hors de l'intelligence ; du Bien ; le Principe supérieur à l'Être ne pense pas. Quel est le premier principe pensant ? Quel est le second ? Y a-t-il des idées des individus ? de la Beauté intelligible ; de l'Intelligence des idées et de l'Être. La sixième et dernière Ennéade se décompose ainsi : des Genres de l'Être (trois livres) ; l'Être un et identique est partout présent tout entier (deux livres) ; des Nombres ; de la Multitude des idées ; de la Volonté et de la liberté de l'un ; du Bien ou de

l'un. Voilà, dit Porphyre, comment nous avons distribué en six Ennéades les cinquante-quatre livres de Plotin. Nous avons ajouté à plusieurs d'entre eux des commentaires, sans suivre un ordre régulier, pour satisfaire nos amis qui désiraient avoir des éclaircissements sur quelques points[1]. » Cet aveu, que nous tenons à reproduire dans les termes mêmes du *Malch* Tyrien, nous dispense d'ajouter une foi rigoureuse à l'œuvre qu'il a éditée. Il suffit donc, pour juger Plotin sans prévention et impartialement, de dire qu'il s'arrêta personnellement au seuil de la vérité, sans pénétrer lui-même dans le temple ; qu'il emprunta la meilleure part de ses théories à la foi, et que, s'il n'eut pas le courage de la proclamer tout entière, il eut du moins l'honneur de lui préparer un grand nombre de disciples. Cet éloge que saint Augustin lui donne, il l'a mérité.

26. Et maintenant, quand nous faisons un retour sur les modernes théories auxquelles le néoplatonisme alexandrin a donné lieu parmi nous, il nous est impossible de ne pas protester contre les erreurs qu'on a prétendu ériger en théories officielles. La première et la plus considérable de toutes est celle qui consiste à présenter cette école comme essentiellement hostile au christianisme. C'est le contraire qui est vrai ; nous l'avons montré plus haut, et nous sommes heureux de trouver que l'Allemagne, dans ses plus récents travaux[2] sur ce sujet, a rectifié les fausses données de nos éclectiques français[3]. L'idée prédominante de nos écrivains, auxquels le nom d'éclectisme tournait alors la tête, fut de croire que la théologie chrétienne, dont ils ne pouvaient d'ailleurs méconnaître la puissante unité, bien qu'ils en répudiassent l'enseignement, était éclose d'un vaste syncrétisme opéré à Alexandrie au IIIe siècle, sous l'influence de quelques hommes de génie, comme Plotin, Amelius, Numenius et Porphyre. Il est aujourd'hui démontré que le point de départ des néoplatoniciens fut tout différent. Leur école agissait sous l'influence du christianisme, et cherchait à

[1] Porphyr., *Plot. Vita*, cap. XXIV. — [2] H. Kellner, *Hellenismus und Christenthum*. Cologne, 1866. 1 vol. in-8°. — [3] Jules Simon, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, tom. I, pag. 497 ; Vacherot, *Hist. critique de l'éc. d'Alex.*, pag. 458.

écarter des philosophies polythéistes les éléments qui se trouvaient en contradiction directe avec l'idée chrétienne. Loin donc de procéder, comme on le disait, par voie de synthèse universelle, le néoplatonisme alexandrin procéda par voie d'élimination. Le surnom d'éclectique, dont on voulait le gratifier, ne se justifie en aucune manière. Il est vrai, et cela fut son plus beau titre de gloire, que loin de couper en deux l'instrument philosophique, le néoplatonisme chercha à le reconstituer dans son intégrité, par l'alliance des deux méthodes, celle de Platon et celle d'Aristote. On peut s'étonner que cette idée si féconde ait complétement échappé jusqu'ici à nos modernes critiques. Le fait n'en est pas moins vrai. Mais ce trait de génie appartient en propre au docteur chrétien Ammonius Saccas. Quant aux développements du néoplatonisme, tels qu'ils nous apparaissent dans l'œuvre de Plotin remaniée par Porphyre, il est impossible de n'y pas reconnaître, au premier coup d'œil, une contrefaçon philosophique du dogme chrétien. D'après cette école, la notion de Dieu comprend l'unité abstraite de Parménide Αὐτὸ ἕν; le demiurge de Timée Νοῦς; et le moteur immobile d'Aristote Ψύχη [1]. Il est remarquable que cette triple manifestation de l'unité prend, dans le langage alexandrin, le nom de personnes ou *hypostases*, évidemment emprunté au dogme catholique de la Trinité. Le monde, produit direct du Νοῦς divin, s'était séparé de son principe par une série de chutes successives, et avait eu besoin d'intermédiaires pour remonter à la pureté de son origine. L'étude et la vertu sont les deux échelons par lesquels l'âme humaine peut maintenant s'élever jusqu'à l'être absolu. La trace des mystères chrétiens de la Déchéance originelle et de la Rédemption est manifeste dans ce système. Cependant, pour atteindre à l'unité pure, l'homme a un abîme à franchir. Comment saisir l'infini; voir l'invisible; nommer l'innommable? Nulle de nos facultés intellectuelles ne saurait nous élever jusque-là. Dieu vient à notre aide, et la rédemption commence par l'extase, la contemplation, cet état réellement intermédiaire entre la nature

[1] Plotin, *Enneas V* lib. 1, cap. VI.

matérielle et le surnaturel divin. Or, on ne peut arriver à l'extase que par la mortification des sens, le mépris du corps et la victoire sur les passions. Le néoplatonisme empruntait ici à la morale évangélique ses plus austères préceptes d'abstinence, de jeûne, de renoncement, de continence. Cependant la morale seule ne suffit pas. Le monde surnaturel est peuplé de génies, d'essences spirituelles, de démons, qui remplissent, entre l'univers visible et son auteur, le rôle de *médiums*. Les pratiques de la théurgie (art de produire Dieu) mettent l'âme humaine en communication avec ces agents surnaturels. Les évocations, les chants magiques, les sacrifices sanglants, en un mot, tout l'ensemble des rites païens prennent ainsi leur place dans l'œuvre religieuse et lui donnent sa consommation. Telle est, dans son expansion, la doctrine du néoplatonisme alexandrin. Elle ne ressemble guère aux brillantes analyses de nos cours officiels. C'est là pourtant ce qu'elle fut : une épuration du paganisme, qui, honteux de lui-même, se transformait en face de la révélation chrétienne, pour ressaisir l'empire des âmes ; une tentative avortée de gnosticisme idolâtrique.

VI. Saint Cyprien, Évêque de Carthage.

27. Plotin conduisait ses disciples jusqu'aux portiques de la foi, sans y pénétrer lui-même. Ces sortes d'initiateurs ne sont pas rares aux époques de transition où, entre l'erreur qui s'écroule et la vérité qui apparaît, il se forme d'ordinaire un parti de conciliation dans le but d'accorder l'une avec l'autre, et de maintenir par des concessions mutuelles l'ancien *statu quo*. Pendant que l'école néoplatonicienne essayait à Rome ce système impuissant et bâtard, on y apprenait que, sur la terre d'Afrique, si féconde en hommes de sainteté et de foi, une conversion complète venait de donner à l'Église une de ses plus brillantes lumières, en la personne de Cyprien. D'une famille illustre et depuis longtemps habituée aux honneurs proconsulaires, il avait enrichi l'héritage de ses aïeux par l'éclat de son talent et de son éloquence : les païens le considéraient comme le rempart de l'idolâtrie expirante. La vérité sollicita long-

Conversion de saint Cyprien.

temps son cœur; ce ne fut qu'après de mûres délibérations, qu'il se rendit à la voix du saint prêtre Cæcilius, dont il voulut porter depuis le nom qu'il a rendu si célèbre. Mais enfin, Thascius Cæcilius Cyprianus reçut le baptême, et fit profession publique de christianisme. Voici comme il rend compte à Donat, son ami, de la grande victoire qu'il venait de remporter sur ses doutes et ses hésitations : « Il me semblait, lui dit-il, qu'il était bien dur de renaître pour mener une vie nouvelle, et de devenir un autre homme dans le même corps. Est-il possible, disais-je, de dépouiller tout-à-coup des habitudes endurcies et enracinées, qui sont nées avec nous, ou qu'un long usage a entretenues jusqu'à la vieillesse ? Comment apprendre la frugalité, quand on est accoutumé à une table abondante et délicate ? Comment celui qui se montrait vêtu de riches étoffes, brillant d'or et de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple et vulgaire ? Accoutumé à l'éclat des faisceaux, aux honneurs, à une foule nombreuse d'amis et de clients, on ne peut se résoudre à rentrer dans la vie privée, dans le chemin de la solitude; autant voudrait courir au supplice. Je me parlais ainsi, à moi-même, et désespérant de trouver mieux, j'aimais le mal qui m'était naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, quand mon cœur purifié eut reçu la lumière d'en haut et l'Esprit céleste, mes doutes, à mon grand étonnement, s'évanouirent; tout fut ouvert; tout devint lumineux : je trouvai facile ce qui m'avait d'abord paru impossible. Je reconnus que ce qui était né selon la chair et vivait sous la loi du péché venait de terre; mais que ce que le Saint-Esprit animait de sa grâce venait de Dieu. Vous le savez assurément, mon cher ami, et vous reconnaissez, avec moi, le bienfait qui nous a délivrés de la mort du péché pour nous rendre la vie de la vertu [1]. » A ces accents, on reconnaît la transformation merveilleuse qne la grâce du baptême avait opérée dans l'âme du néophyte; on sent l'exubérance de joie d'un cœur renouvelé. Les païens, dont il se séparait avec tant d'éclat, lui rendirent en sarcasmes ce qu'une pareille conversion jetait de

[1] S. Cyprian., Epist. I, ad Donatum, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 193-205.

discrédit sur leurs doctrines. Ils le nommaient ironiquement *Coprien*, par une froide allusion de son nom à un mot grec qui signifie *fumier*. Mais les humiliations de l'Évangile paraissaient glorieuses au nouveau disciple de la croix. Il en embrassa avec ferveur les saintes austérités. Ses richesses, héritage d'une longue suite d'ancêtres, augmentées encore par les charges qu'il avait occupées et les services qu'il avait rendus, furent distribuées aux pauvres. Il se voua à la continence parfaite, revêtit l'humble manteau des philosophes chrétiens, tel que l'avaient porté saint Justin et Tertullien, et commença à étudier l'Écriture, moins pour satisfaire un vain désir de science que pour y chercher des règles de conduite. Parmi les ouvrages ecclésiastiques, il affectionnait surtout ceux de son compatriote Tertullien, avec lequel son génie avait le plus d'affinités. Il ne laissait passer aucun jour sans en lire quelques passages, et, quand il demandait à son secrétaire les œuvres du célèbre docteur, il avait coutume de dire : « Donnez-moi le maître. »

28. Pour répondre aux reproches des païens qui lui demandaient compte de sa conversion, il écrivit d'abord son livre *de la Vanité des idoles*, où il prouve l'absurdité du culte idolâtrique, démontre l'unité de Dieu et la divinité de Jésus-Christ. Ce traité rappelle pour le fond, l'ordre des idées, les objections, les preuves, celui de Minucius Félix, dont il reproduit même textuellement un certain nombre de passages. Quelques critiques, frappés de ces analogies, ont pensé que le prêtre Cæcilius, auquel saint Cyprien devait sa conversion, pourrait bien être l'interlocuteur du dialogue romain. Pour notre part, nous inclinerions assez à le croire. Le livre *des Témoignages* succéda bientôt à cette première production. L'ensemble de la religion y est présenté avec la méthode que suivit et développa plus largement dans la suite la théologie scolastique. La première partie est comme un traité de la vraie religion contre les Juifs. L'auteur prouve que la loi ancienne avait un caractère essentiellement temporaire et transitoire; que le Christ y était annoncé comme devant établir un nouveau temple, un nouveau sacrifice, un nouveau sacerdoce, une nouvelle Église ; que les nations

Traité de la Vanité des idoles. Le livre des Témoignages.

étaient appelées à obtenir par ses mérites la rémission de leurs péchés. La seconde partie est comme un traité dogmatique de la divinité et de l'incarnation de Jésus-Christ. Saint Cyprien y démontre que Jésus-Christ est le Verbe de Dieu ; qu'il est Dieu et homme ; que les prophètes avaient prédit sa passion, son crucifiement, sa résurrection, son ascension et son règne éternel par la vertu de la croix. La troisième partie est une théologie morale, renfermant les conséquences pratiques des dogmes chrétiens, et les règles de conduite pour la direction des âmes. Ce qui forme le caractère le plus saillant du livre *des Témoignages*, c'est qu'il est presque entièrement composé de sentences extraites des saintes Écritures. Le nouveau chrétien, en approchant de cette source de vérité qui s'appelle la Bible, partageait l'enthousiasme qu'avant lui ressentirent, dans les mêmes conditions, saint Justin, Athénagore et Tertullien. La parole divine lui faisait oublier les monuments de la littérature profane, et allait devenir l'objet unique de son étude et de ses méditations.

Lettre de saint Cyprien à Donat.

29. Nous avons vu qu'un de ses collègues au barreau, Donat, avait embrassé en même temps que lui la foi chrétienne. Cette circonstance ajoutait une nouvelle ardeur aux sentiments d'affection que les deux amis professaient depuis longtemps l'un pour l'autre. Dans la ferveur de l'amour divin qui cimentait maintenant leur union mutuelle, ils se retiraient dans les jardins d'une villa que Cyprien possédait aux portes de Carthage, et épanchaient le trop plein de leur âme dans des entretiens où leur foi commune se donnait libre carrière. Donat, qui subissait le charme supérieur et l'attrait irrésistible de son ami, voulut avoir un monument durable de ces délicieux colloques ; il pria Cyprien de les écrire. Nous sommes redevables à son insistance de l'*Épître à Donat*, l'une des plus riantes et des plus gracieuses compositions du grand docteur. « Tu l'as voulu, dit-il, mon bien-aimé Donat ; il me souvient de ma promesse, et voici venu le temps de la remplir. La saison des vendanges et le déclin de l'année nous font des loisirs, en amenant l'interruption habituelle de nos travaux. Le site est délicieux ; une fraîche brise caresse mollement les feuillages et les fruits d'automne. Il fait bon s'entretenir ici des préceptes divins, et nourrir

son cœur de la parole sacrée qui a mis fin à toutes les fables. Loin donc des profanes témoins et des bruits étrangers, gagnons ce charmant asile, sur lequel la vigne vierge laisse retomber son ombrage comme un dôme de verdure, dissimulant la porte sous les pampres luxuriants[1]. » Après ce début plein de grâce et, si l'on ose dire, de jeunesse, Cyprien commence le récit de sa conversion, tel que nous l'avons reproduit tout à l'heure. Puis il ajoute : « Veux-tu savoir le prix de cette lumière divine, de ce rayon sacré qui vient de resplendir au sein de nos ténèbres? Suppose un instant que tu sois transporté sur la cime d'une montagne d'où tu dominerais l'univers. A tes pieds se déroule le vaste tableau du monde ; tu plonges tes yeux parmi les tourbillons humains. Regarde. Vois les routes interceptées par les brigands ; les mers infestées de pirates ; la guerre dresser partout ses tentes ensanglantées. La terre s'imbibe d'un sang fraternel. Le meurtre s'appelle crime, quand il est isolé ; il se nomme héroïsme, quand il se pratique en masse. Ce n'est pas l'innocence qui assure l'impunité, c'est l'étendue du forfait. Tourne les yeux sur les villes, fourmilières d'hommes, plus tristes que toutes les solitudes. On prépare des combats de gladiateurs, afin que la volupté cruelle de la populace s'abreuve de sang. On repaît d'aliments substantiels le corps de cet athlète ; il absorbe la graisse de la terre, afin qu'il ait meilleure grâce à mourir, et qu'en mourant il ait coûté plus cher. On tue l'homme pour le plaisir de l'homme. Tuer est devenu une habileté, une habitude, un art. Ce n'était pas assez de pratiquer le crime ; il fallait l'enseigner ! Je te le demande, se peut-il imaginer rien de plus atroce et de plus barbare? L'assassinat devenu une œuvre d'artiste et un titre à la gloire ! Et que dire de ces amateurs qu'aucune condamnation n'a jamais atteints et qui viennent froidement, à la fleur de l'âge, faire aux yeux du public l'étalage de leur infamie, les préparatifs de leur trépas, et affronter l'assaut contre les bêtes, non pour expier un crime, mais pour recueillir les applaudissements de la foule qui les voit mourir ! Leur père est là qui est venu jouir de

[1] S. Cyprian., *ad Donat.*, Epist. I, *Patr. lat.*, tom. IV, col. 194-196.

la gloire et du sang de son fils ; leur frère a le privilége d'une loge près du bestiaire, et leur sœur les regarde ! Est-ce assez ? Non. Malgré l'enchérissement que l'extraordinaire magnificence d'un tel spectacle a fait subir aux places, leur mère a payé sa loge et acheté le droit de voir comment une mère perd ses enfants. Se doute-t-elle seulement que sa curiosité soit un parricide [1] ! » Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ici les analogies de pensée et de style entre le genre de Cyprien et celui de Tertullien, son maître. Elles sont évidentes et se remarquent de prime abord. Toutefois Cyprien a plus de souplesse, de grâce et de suavité. Au besoin il est tendre ; Tertullien ne le fut jamais. Du reste, le spectacle qu'offrait alors le monde païen était de nature à soulever d'indignation un cœur honnête. Il eût rendu éloquent un muet. « Où donc est le repos, la paix, la sécurité complète ? demande Cyprien. Celui-là seul les trouvera, qui arrachant son navire à la fureur des tempêtes du monde, jettera l'ancre dans le port du salut. Détachant de la terre ses regards attristés, il les reportera vers le ciel. Admis à la participation des dons du Seigneur, son âme sera voisine de Dieu. Tout ce que les hommes craignent ou admirent, lui apparaîtra comme indigne de ses ambitions ou de ses terreurs. Que pourrait souhaiter dans le monde celui qui est plus grand que le monde ? Y a-t-il un abri plus hospitalier, un refuge plus sûr que la céleste tutelle qui nous détache des liens du monde et du bonheur de la terre, pour nous introduire dans les régions lumineuses de l'immortalité ! Quand nous commençons à comprendre la dégradation dans laquelle l'ennemi nous avait plongés, nous sommes contraints d'aimer en nous ce que nous devons être, d'autant plus que nous savons mieux et que nous déplorons davantage ce que nous avons été. Et pour atteindre ce but, faut-il de l'intrigue, du savoir-faire ? Faut-il employer, à force de sueurs, les influences du pouvoir, de la grandeur, de la richesse ? Non. C'est un don gratuit de Dieu qui s'offre de lui-même à nous. De même que spontanément le soleil

[1] S. Cyprian., Ad Donat., Epist. I, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 204-207.

irradie sa lumière, que le jour brille, que la fontaine coule, que la rosée s'épand sur la plaine, ainsi l'Esprit-Saint infuse sa grâce et sa lumière dans nos cœurs [1]. »

Election de saint Cyprien au siége épiscopal de Carthage.

30. Voilà ce que le baptême avait fait de Cyprien. Tant de science et de piété fit passer par-dessus la prescription de saint Paul qui défend d'ordonner un néophyte, règle passée dans les Canons apostoliques et observée dès lors dans toutes les églises. Saint Cyprien fut donc élevé à la dignité du sacerdoce. Un an après (248), le siége épiscopal de Carthage étant devenu vacant, les fidèles demandèrent unanimement Cyprien pour évêque. Lui seul se croyait indigne d'un tel honneur qu'il voulait, disait-il, laisser à ses aînés dans la foi. Mais le peuple assiégeait sa demeure et en fermait toutes les issues. Le modeste prisonnier fut enfin porté malgré lui sur la chaire épiscopale, où son élection fut confirmée par le jugement des évêques de la province et les acclamations de la multitude. Cinq prêtres seulement, inquiets et ambitieux, protestèrent contre une telle élection. Le saint leur pardonna avec une bonté qui fut admirée de tout le monde, et les traita comme ses meilleurs amis. Mais cette condescendance ne réussit point à toucher des esprits envieux et opiniâtres : leur jalousie devint le germe de discordes longues et envenimées, dont l'écho retentira plus tard dans toute l'Église. Les défiances qu'excitait chez quelques-uns sa promotion subite à l'épiscopat, jointes à sa profonde humilité, déterminèrent saint Cyprien à ne rien faire sans le conseil de son clergé et la participation du peuple, non point qu'il crût que ce fût en soi une obligation, car il écrivit plus tard à un évêque nommé Rogatien, qui le consultait à ce sujet, que, par l'autorité de sa chaire même, il avait toute la puissance nécessaire pour gouverner son église et châtier les membres rebelles de son clergé et de son peuple. Ce serait donc mal raisonner, de conclure, de l'exemple particulier de saint Cyprien, que tous les évêques de son temps faisaient de même, et que les évêques de tous les temps doivent l'imiter. La Providence, en plaçant saint Cyprien sur le siége épiscopal de

[1] S. Cyprian., Ad Donat., Epist. 1, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 220. 221.

Carthage, préparait à cette église un puissant rempart contre la persécution qui allait bientôt sévir contre les chrétiens.

31. Dès la dernière année de l'empereur Philippe (249), pendant que tout le reste de l'Église était en paix sous le gouvernement de ce prince, un orage précurseur de plus violentes tempêtes éclatait à Alexandrie. Cette ville tumultueuse, l'entrepôt du commerce de l'Orient et la patrie de toutes les sectes, était habitée par une population nombreuse et hardie, dont les mœurs avaient quelque chose de féroce, et dont les mains étaient souvent sanglantes. Les passions populaires y étaient faciles à exciter, et les massacres qui suivaient les discordes civiles firent plus d'une fois trembler les gouverneurs romains. Un poète païen essaya d'y raviver les superstitions idolâtriques, que les progrès du christianisme menaçaient chaque jour d'une ruine prochaine; peu de temps après l'élection d'Héraclas au patriarcat, profitant de l'attention que cet événement avait contribué à porter sur les fidèles, il souleva le peuple contre les adorateurs du Christ. Ses paroles ardentes, le ton d'inspiré qu'il se donnait, ranimèrent toutes les anciennes fureurs. Le cri : « Mort aux chrétiens ! » devint l'acclamation universelle. L'extermination des fidèles commença par un saint vieillard, nommé Métras, que les séditieux voulurent d'abord contraindre à apostasier. Sur son refus, ils le saisirent, l'accablèrent de coups de bâton, lui crevèrent les yeux et lui transpercèrent le visage avec des pointes de roseau. Après l'avoir traîné en cet état par les rues de la ville, ils le conduisirent dans un faubourg, où ils achevèrent son martyre en le lapidant. Ce sang innocent ne fit qu'accroître leur fureur. Une pieuse femme, nommée Quinta, devint leur victime. Ils la conduisirent en tumulte à un temple d'idoles, et lui commandèrent d'adorer leur dieux. Elle repoussa avec horreur l'encens qu'on lui présentait. Aussitôt elle fut liée par les pieds, traînée, la tête pendante, sur les pavés de la ville, où elle laissait des lambeaux de chair sanglante, et enfin lapidée dans le faubourg. Ces premières violences excitèrent la rage de la populace qui envahit les maisons des fidèles, pillant les meubles et les vases précieux, jetant le reste par les fenêtres pour en faire des feux de joie

dans les rues. On eût dit une moitié de la ville prenant l'autre d'assaut. Au milieu de ces excès, la conduite des chrétiens fut admirable. A peine y trouva-t-on un seul exemple d'apostasie. Les enfants, les femmes, les vierges confessaient généreusement leur foi, et perdaient avec joie les biens de la terre, pour acquérir des droits au royaume céleste. Les séditieux s'étaient saisis d'une sainte vierge, nommée Apollonie ou Apolline. Ils lui cassèrent toutes les dents à coups de bâton, et, la traînant hors de l'enceinte d'Alexandrie, ils allumèrent un grand feu, dans la campagne, prêts à l'y jeter si elle refusait d'adorer les dieux. Elle pria qu'on lui donnât un peu de temps, comme pour réfléchir à ce qu'elle devait faire ; mais quand on l'eut laissée à elle-même, poussée sans doute par une inspiration particulière, elle s'élança dans le bûcher et y fut consumée [1]. Un chrétien fervent, nommé Sérapion fut pris dans sa propre demeure. On lui rompit tous les membres aux jointures, et comme après cet horrible supplice il vivait encore, on le précipita par une fenêtre sur le pavé de la rue, où il expira. Traqués comme des bêtes fauves, assommés par les passants, les chrétiens ne pouvaient sortir de leurs maisons sans être massacrés ; le nombre des victimes fut immense. La vengeance des païens ne se ralentit un peu, que quand la guerre civile vint tourner leurs armes contre eux-mêmes, et laisser aux fidèles un repos qui ne fut pas de longue durée.

§ VI. Saint Cyprien, évêque de Carthage.

Meurtre de l'empereur Philippe. Avénement de Dèce.

32. De grands événements allaient bientôt changer la face de l'empire. Origène, qui vivait encore à cette époque, écrit, dans son ouvrage *contre Celse*, que les ennemis du christianisme voulaient faire retomber sur les fidèles la responsabilité des émeutes qui éclatèrent à la fois sur tous les points de l'univers. Ses paroles sont remarquables, parce qu'elles confirment implicitement le fait historique du christianisme de l'empereur Philippe. « Nos calomniateurs, dit Origène, profitent des circonstances pour soulever

[1] *Martyrol. rom.*, 9 februar. ; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die.

contre nous l'opinion publique. Ils disent que nous sommes cause des révolutions qui jettent partout la terreur. Ils prétendent que les malheurs de l'empire sont dus à l'accroissement du nombre des fidèles, et à la négligence des magistrats qui ne sévissent plus contre nous, comme on le faisait antérieurement[1]. » Rapprochées des témoignages explicites que nous avons cités ailleurs, ces expressions d'Origène ont une véritable importance. Quoi qu'il en soit, le règne de Philippe, inauguré dans le sang, allait finir de même. Son frère Priscus, auquel il avait confié le gouvernement de Syrie, mécontenta les populations par la hauteur de son caractère et le despotisme de son administration. L'Orient se révolta et proclama l'avénement à l'empire de Jotapianus, un Arabe, qui se prétendait héritier de l'ancienne race royale d'Emèse, et qui faisait remonter jusqu'à Alexandre le Grand sa lignée maternelle. Un autre prétendant, qui ne nous est plus connu, sous son nom de Pacatianus, que par les monnaies frappées durant son règne éphémère, prenait en même temps la pourpre. Enfin, les légions de Mésie et de Pannonie, exaspérées par la domination brutale du beau-père de Philippe, qui les commandait, arborèrent ouvertement l'étendard de la rébellion, et proclamèrent César un de leurs officiers, Marinus (248). La nouvelle de cette triple usurpation fut apportée presque simultanément à Rome. Philippe, effrayé, se rendit au sénat et offrit d'abdiquer le pouvoir, si l'on croyait que cette mesure pût être utile à l'empire. Une proposition de cette nature prouvait une grandeur d'âme assez peu commune chez les païens. Elle fut rejetée, et le sénateur qui mit le plus d'énergie à la combattre fut précisément celui qui aspirait le plus sérieusement à l'héritage de Philippe. Ce prince avait, en 245, dirigé en personne une expédition victorieuse contre les tribus gothiques et germaines qui avaient franchi le Danube. Il avait été habilement secondé alors par un général pannonien, Decius, qui fut en récompense de sa brillante conduite nommé sénateur. Ce fut ce Decius qui prit la parole pour protester de l'affection universelle dont l'empereur Philippe était l'objet. Il insista pour le supplier de garder une cou-

[1] Origen. *Contra Celsum*, lib. III, cap. XV; *Patrol. græc.*, tom. XI, col. 937

ronne dont il se montrait si digne, et affirma que les révoltes partielles seraient bientôt étouffées sous l'explosion du mépris public. Philippe le crut. A cette première faute, il en ajouta une seconde qui en était comme le corollaire obligé. Il nomma Decius généralissime de l'armée chargée d'aller étouffer la rébellion militaire de la Pannonie. Chose bizarre ! Decius refusa cet honneur. Etait-ce pour se faire désirer davantage? Etait-ce par un dernier sentiment d'une fidélité qui luttait encore contre des aspirations ambitieuses? Nous ne le savons pas, et il importe peu. Ce qu'il y a de certain, c'est que Philippe le pressa d'autant plus qu'il se montrait plus désintéressé. Enfin Decius consentit à partir. A son arrivée, les légions égorgèrent Marinus, leur créature, portèrent sa tête au nouveau généralissime, et pour compléter l'œuvre, proclamèrent le sénateur Decius seul véritable empereur, Auguste et César. On dit que Decius refusa et qu'il fallut le menacer de mort pour vaincre sa résistance. Si ce ne fut point une autre comédie de sa part, son changement fut prompt; car le lendemain, à la tête de son armée grossie par l'accession des légions rebelles, il reprenait le chemin de Rome pour aller y combattre Philippe. Cependant un courrier le précéda, chargé d'un message dans lequel Decius exposait à Philippe, que forcé par les circonstances de se prêter aux vues des soldats, il les ramenait à leur maître légitime, et qu'aussitôt à Rome, il quitterait les insignes d'une dignité qu'on lui avait imposée. Cette fois, Philippe ne crut point à la sincérité de son lieutenant. Mais il était trop tard. A la tête d'une armée supérieure en nombre, Philippe vint au-devant de son rival et l'attendit dans les plaines de Vérone. Il laissait Rome à la garde de son fils, jeune prince que le sénat et les prétoriens semblaient environner d'une affection profonde et sincère. Decius parut sous les murs de Vérone (octobre 249). La bataille s'engagea. Philippe fut vaincu, et massacré par ses propres soldats. A la nouvelle de sa défaite, les prétoriens égorgèrent son jeune fils, et Cneius Metius Quintus Trajanus Decius fut proclamé empereur.

33. Dans ces jeux sanglants des révolutions, des intrigues et des turpitudes humaines, il est évident qu'il ne faut point chercher un

Réaction païenne. Edits de pros-

principe de morale, ni un enseignement de fidélité. Si l'empereur Philippe, réparant avec courage les hontes de son origine, avait voulu monter à la hauteur de son rôle, il se fût ouvertement proclamé le premier des empereurs chrétiens. Peut-être, et ce n'est qu'une conjecture, peut-être eût-il succombé sous cette tâche. Peut-être Dieu n'aurait-il pas permis que des mains souillées de sang élevassent les premières l'édifice de Constantin. Mais en tout état de cause, Philippe du moins serait mort en empereur martyr. La réaction officielle qu'il eût essayée contre les brutalités du paganisme expirant, l'aurait illustré aux yeux de l'histoire, et canonisé dans l'Église. Philippe recula devant sa mission. Il n'en périt pas moins; mais il périt de la mort vulgaire des ambitieux trahis par la fortune. Il laissait graver sur ses médailles des inscriptions telles que celles-ci : PIETAS AVG IOVI CONSERVAT. « La piété des Augustes conserve la foi à Jupiter. » IVNO CONSERVATRIX. « Junon, conservatrice de l'empire. » FORTUNA REDVX. « Le retour de la Fortune [1]. » Hélas! La fortune lui fut infidèle, Jupiter et Junon ne le sauvèrent pas des flatteries intéressées d'un intrigant, et le jour où, en qualité de *Pontifex Maximus*, il assistait au sacrifice de la truie sacrée [2], les entrailles de la victime ne lui assurèrent pas la victoire. Dèce, le nouvel empereur, ne dissimula point ainsi ses sentiments personnels. Aussitôt qu'il eut fait proclamer Césars ses deux fils Herennius Etruscus et Hostilianus, son premier soin fut de proscrire sur tous les points du monde, l'exercice de la religion chrétienne. Il suffisait, pour justifier cette mesure, que son prédécesseur eût nourri pour le culte du vrai Dieu des sympathies privées. « Aussitôt son arrivée à Rome, dit Eusèbe, l'empereur Dèce, en haine de Philippe, son prédécesseur, lança son édit de proscription [3]. » — « Alors, reprend saint Cyprien, commença

[1] Gruter, *Inscript. antiq.*, XXIX; Orelli, *Inscript. latin. select.*, pag. 224, n. 985.

[2] L'épisode historique auquel nous faisons allusion ici, se trouve raconté en ces termes dans le recueil de Julius Obsequens : *Cum pontificum lege, hostiæ mactarentur, suis utero maris fœminarum genitalia apparuere.* (Jul. Obseq., Cæsar XXVIII.)

[3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XXIX.

une suite interminable de tortures de la part des bourreaux. Les poursuites n'avaient plus seulement pour fin la condamnation, et pour consolation suprême la mort. On graduait la cruauté par une série de raffinements, de façon que la victime survécût aux supplices. On ne voulait pas lui accorder trop tôt la couronne. On la fatiguait dans l'espoir de fléchir son courage, et s'il lui arrivait, grâce à la miséricorde de Dieu, de mourir avant l'heure prévue les bourreaux se croyaient trompés [1]. » Telle fut la septième persécution générale. Sa première victime fut le pape saint Fabien qui eut la tête tranchée, le 20 janvier 250. Nous n'avons plus les actes de son martyre.

Interrègne (20 janvier 250 - 2 juin 251).

34. La persécution s'ouvrit avec tant de violence qu'il ne fut pas possible à l'Église de Rome de se réunir, pour donner un successeur au pontife martyr. En même temps que la nouvelle de l'élévation de Dèce à l'empire, une copie de l'édit de proscription était parvenue à tous les gouverneurs des provinces. Le nouveau prince déclarait « que, résolu de traiter tous ses sujets avec clémence, il en était empêché par la secte des chrétiens, dont l'impiété, attirait la colère des dieux et toutes les calamités sur l'empire. Il ordonnait donc que tout chrétien, sans distinction de qualité ou de rang, de sexe ou d'âge, fût obligé de sacrifier dans les temples : que ceux qui refuseraient fussent enfermés dans les prisons de l'état, et soumis d'abord aux moindres supplices, pour vaincre peu à peu leur constance, et enfin, s'ils demeuraient opiniâtres, précipités au fond de la mer, jetés vifs au milieu des flammes, exposés aux bêtes, suspendus à des arbres pour être la pâture des oiseaux de proie, enfin déchirés de mille manières, par les plus cruels tourments [2]. » Le nouvel édit, lu publiquement dans le camp des prétoriens, fut affiché au Capitole, et successivement dans toutes les villes et bourgades de l'empire. Un

Caractère de la septième persécution générale.

[1] S. Cyprian., Epist. VII, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 241.

[2] S. Gregor. Nyssen., *Vita Thaumaturgi. Patrol. græc.*, tom. XLVI, col. 944.

caractère particulier, remarqué par saint Augustin, signale cette proscription. « Les persécuteurs, dit ce Père, avaient reconnu que plus ils mettaient de chrétiens à mort, plus il en renaissait de leur sang. Ils craignaient de dépeupler l'empire, s'il eût fallu faire mourir tant de milliers de fidèles. Les édits ne portent donc plus l'ancienne formule : Quiconque se confessera chrétien, sera mis à mort, mais seulement : sera tourmenté jusqu'à ce qu'il renonce à sa foi. Sous cette douceur apparente, le démon du midi cachait un feu beaucoup plus dangereux. Combien en effet qui eussent souffert courageusement une prompte mort, se laissèrent abattre à la vue de supplices si longs et si variés? » Jamais tempête plus formidable ne s'était soulevée contre l'Église de Jésus-Christ. Princes, gouverneurs, peuple et sénat, tout ce qu'il y avait de grand parmi les Romains, concourait à la fois pour effacer de la terre le nom de chrétien. Dèce était convaincu que, d'après son essence, le christianisme était incompatible avec la constitution et l'existence de l'empire. « Les magistrats suspendaient toutes les causes particulières ou publiques, pour vaquer à la grande, à l'importante affaire, l'arrestation et le supplice des fidèles. Les chaises de fer ardentes, les ongles d'acier, les bûchers, le glaive, les bêtes, tous les instruments inventés par la cruauté des hommes, déchiraient, nuit et jour, le corps des martyrs ; chaque bourreau semblait craindre de n'être pas aussi barbare que les autres. Les voisins, les parents, les amis, se trahissaient lâchement et se dénonçaient aux magistrats. Les provinces étaient dans la consternation; les familles étaient décimées; les villes demeuraient désertes, et les déserts se peuplaient. Bientôt les prisons ordinaires ne suffirent plus à la multitude de ceux qu'on arrêtait pour la foi; il fallut convertir en prisons la plupart des édifices publics [1]. » Saint Grégoire de Nysse, qui nous peint ce tableau de la situation des chrétiens, n'a rien exagéré. Tous les auteurs païens conviennent que Dèce s'était imposé la double tâche d'arrêter à jamais, dans l'étendue de l'empire romain, la propagation de la religion chrétienne et de comprimer l'invasion

[1] Gregor. Nyssen., loc. citat.

des barbares. Il ne réussit ni à l'une, ni à l'autre. La foi sortit triomphante de cette rude épreuve ; et les Goths, sous la conduite de leur roi Culva, prirent Nicopolis, Martianopolis, emportèrent Philippopolis d'assaut, égorgèrent cent mille habitants, emmenant une foule de prisonniers illustres, sous les yeux de l'empereur impuissant.

35. Les revers de ses armes ne faisaient que redoubler la colère de Dèce : il les attribuait à l'impiété des chrétiens. A Rome, Moïse et Maxime, prêtres, Nicostrate [1], diacre, et une multitude innombrable de fidèles peuplèrent tous les cachots de l'État. Les saints Abdon et Sennen [2], persans ; les saintes Victoire et Anatolie [3], romaines, versèrent leur sang pour Jésus-Christ. Saint Alexandre [4], évêque de Jérusalem, vieillard vénérable, fut traîné à Césarée, au tribunal du gouverneur de la Palestine, et jeté dans les fers, où il succomba aux mauvais traitements. A Antioche l'évêque saint Babylas fut mis en prison, et voulut être enterré chargé des chaînes dans lesquelles il mourut [5]. Origène, que sa réputation désignait comme une des plus nobles victimes, fut jeté au fond d'un cachot, ayant au cou un carcan de fer et aux pieds des entraves fixées jusqu'au quatrième trou, qui lui tenaient les jambes horriblement écartées. On ne le fit point mourir dans l'espoir que sa chute entraînerait celle d'un grand nombre de chrétiens. Il demeura ferme, et put, de sa prison, écrire des lettres d'encouragement aux frères souffrant comme lui pour la foi. A Comane, l'évêque saint Alexandre, dont nous avons raconté l'élection, fut brûlé vif [6]. Alexandrie, où les chrétiens venaient d'être, l'année précédente, si cruellement persécutés, vit se renouveler les scènes les plus sanglantes. L'aspect des tourments intimida un grand nombre de fidèles, surtout parmi les classes élevées, et l'on eut malheureusement à enregistrer beaucoup de défections. Les uns se laissaient conduire, pâles et tremblants, aux autels des faux dieux,

[1] *Martyr. rom.*, 25 nov. — [2] *Ibid.*, 30 jul. ; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die. — [3] *Martyr. rom.*, 23 dec. — [4] *Ibid.*, 18 mart. ; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die. — [5] *Martyr. rom.*, 24 jan. ; Boll., *Act. sanct.*, eod. die. — [6] *Martyr. rom.*, 11 aug. Bolland., *Act. sanct.*, eod. die.

D'autres y couraient d'eux-mêmes, criant qu'ils n'avaient jamais été chrétiens, et ne le prouvant que trop par une telle conduite. Ceux qui se laissaient traîner en prison, attendaient à peine un jour pour sacrifier aux idoles, ou, s'ils avaient le courage de supporter les premières tortures, succombaient aux secondes. La foi compta pourtant de glorieux martyrs. Julien, vieillard accablé d'infirmités, et Eunus [1], résistèrent à toutes les menaces ; on les mit sur des chameaux, et on leur fit faire ainsi le tour de la ville, en les fouettant ; enfin on les jeta dans un bûcher, autour duquel la populace dansait, en insultant ses victimes. Saint Macar [2], égyptien, eut le même sort. Les saints Épimaque et Alexandre [3], après avoir souffert les fouets, les ongles de fer et mille autres tourments, furent aussi brûlés vifs. Quatre femmes, Mercuria, Denyse, et deux du nom d'Ammonaria [4], eurent la tête tranchée. Héron, Ater, Isidore et Némésien, Egyptiens, quatre soldats, Ammon, Zénon, Ptolémée et Ingenuus furent brûlés vifs [5]. Un enfant, nommé Dioscore [6], fut amené devant le juge, qui, après avoir inutilement tenté de le vaincre par les flatteries et les tourments, étonné de son courage et de la sagesse de ses réponses, finit par le remettre en liberté, à cause de son âge « qui ne lui laissait pas, disait-il, la responsabilité de sa conduite. » Un chrétien, nommé Ischyrion, était l'intendant d'un magistrat qui lui commanda de sacrifier aux dieux ; sur son refus, ce maître barbare saisit un épieu dont il lui transperça les entrailles, et l'étendit mort à ses pieds [7]. Saint Denys, évêque d'Alexandrie, échappa comme par miracle aux mains des persécuteurs qui l'avaient déjà saisi, et se réfugia dans une campagne déserte, d'où il consolait et gouvernait son église, par l'intermédiaire de prêtres et de diacres dévoués qui avaient trouvé le moyen de conserver avec lui des relations secrètes. C'est ainsi que la persécution générale, succédant à Alexandrie aux violences passagères d'une émeute intestine, acheva d'éprouver la vertu des serviteurs de Dieu. Pendant la sédition, on ne compta qu'un seul apostat :

[1] *Martyr. rom.*, 27 feb.; Boll., *Act. sanct.*, eod. die. — [2] *Martyr. rom.*, 8 dec. — [3] *Ibid.*, 10 déc. — [4] *Ibid.*, 12 dec. — [5] *Ibid.*, 14 dec. — [6] *Ibid.*, eod. die. — [7] *Ibid.*, 22 dec.

après l'édit de Dèce, au contraire, on ne trouva qu'un petit nombre de vrais fidèles. C'est qu'il est assurément plus facile de résister à un soulèvement populaire, dont on espère bientôt voir la fin, qu'à une puissance souveraine contre laquelle il n'y a de ressource que dans une foi constamment humble et généreuse, prête à tout attendre de Dieu et à tout souffrir pour son nom. Saint Grégoire le Thaumaturge, à Néocésarée, dans le Pont, réussit à maintenir tous les fidèles de sa juridiction dans la foi et le courage des vrais serviteurs de Jésus-Christ. Il conseilla aux chrétiens de se soustraire par la fuite aux dangers de la persécution, et lui-même se retira dans une vallée déserte, où il trompa la vigilance des soldats envoyés à sa poursuite. Les bourreaux se vengèrent de cet échec, en emmenant prisonniers une foule de chrétiens qui s'étaient retirés dans les campagnes voisines. Tous confessèrent généreusement leur foi ; et quelques-uns eurent la gloire de donner pour elle leur sang et leur vie. Un jeune homme de noble race, nommé Troade [1], fut de ce nombre ; après d'effroyables tortures, il reçut la couronne du martyre.

36. Toutes les Églises d'Asie comptèrent une multitude de courageux chrétiens, que les tourments ne purent ébranler. Saint Maxime [2], saint Pierre de Lampsaque [3], inscrivirent d'abord leurs noms sur la liste des martyrs. Ce dernier, jeune et d'une beauté remarquable, reçut l'ordre de sacrifier à la déesse Vénus. « Je m'étonne, répondit-il, qu'un magistrat veuille me forcer d'adorer une infâme impudique, dont toutes les actions furent des crimes que vous avez mission de punir sévèrement dans les autres ! » — Le proconsul le fit étendre sur une roue, entre des pièces de bois attachées à son corps avec des chaînes de fer tellement disposées que la roue en tournant lui brisait peu à peu tous les os. Le courage du héros chrétien ne se démentit pas un instant dans ce cruel supplice ; et le proconsul finit par lui faire trancher la tête. Comme ce magistrat, nommé *Optimus*, partait pour la ville de Troade, on lui amena trois autres chrétiens, André, Paul et Nico-

[1] *Martyr. rom.*, 28 dec. — [2] *Ibid.*, 28 sept.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die. — [3] *Martyr. rom.*, 15 maii ; Boll., eod. die.

maque [1]. Celui-ci, plein d'une impatiente présomption, se mit à crier à haute voix qu'il était chrétien. Ses deux compagnons, plus modestes, attendirent l'interrogatoire, et répondirent humblement qu'ils adoraient aussi Jésus-Christ. Nicomaque fut étendu sur le chevalet, mais il n'eut pas la force de supporter les tourments et s'écria au milieu de la question : « Je n'ai jamais été chrétien; je sacrifie aux dieux ! » Le proconsul le fit aussitôt détacher ; mais le malheureux apostat ne jouit point de la vie qu'il venait d'acheter si lâchement; il expira pendant qu'on le détachait de l'instrument de torture. Dans la foule des spectateurs, une jeune vierge, nommée Denyse, âgée d'environ seize ans, s'écria : « Fallait-il, malheureux ! pour un instant de repos, te précipiter dans d'éternels supplices ? » Cette généreuse parole la fit amener auprès du proconsul, qui essaya de l'intimider par les plus terribles menaces. « Mon Dieu est plus grand que vous, lui dit-elle. Il peut me donner la force de souffrir tous vos supplices ! » Le proconsul la fit conduire dans un lieu d'infamie, et renvoya André et Paul en prison. Par un miracle de la puissance divine, Denyse sortit pure du milieu de la corruption ; elle eut la tête tranchée le lendemain. André et Paul furent livrés au peuple non moins cruel que les bêtes des amphithéâtres. Ils furent fouettés publiquement dans les rues de la ville, liés par les pieds, et traînés, la tête en bas, dans un faubourg où la populace les lapida. Si nous insistons sur le récit de tant d'horreurs, qui se renouvelaient avec le même courage d'un côté, et la même barbarie de l'autre, dans toute l'étendue de l'empire, c'est pour ajouter plus de force à l'argument de la divinité de l'Église, qui se tire de la violence des persécutions. La philanthropie rationaliste a essayé de révoquer en doute les atrocités des empereurs païens ; elle passerait volontiers du côté des bourreaux contre les victimes. Il nous importe donc de rétablir les faits, dans toute leur sanglante vérité. A ce long martyrologe, nous pourrions ajouter cent autres noms illustres : à Smyrne, le saint prêtre Pionius [2]; à Césarée,

[1] *Martyr. rom.*, 15 maii; Bolland., eod. die. — [2] D. Ceillier, *Hist. génér. des ecclésiast.*, tom. II, pag. 113.

en Cappadoce, saint Mercure [1]; à Mélitine, en Arménie, saint Polyeucte [2], tous deux officiers distingués dans l'armée; en Lycie, le berger saint Thémistocle [3]. Ce dernier faisait paître ses brebis sur une montagne dans les gorges de laquelle un chrétien s'était retiré. Il préféra souffrir la mort plutôt que de révéler lâchement la retraite du proscrit. Dans l'Ionie, les sept dormants, c'est-à-dire sept frères qui, pour échapper à la persécution, sortirent d'Éphèse, et se retirèrent dans une caverne où ils furent enfermés et s'endormirent ainsi dans le Seigneur [4]; dans la Pamphylie, saint Nestor, évêque de Syde, avec saint Conon [5], jardinier, et plusieurs autres; dans l'île de Crète, saint Cyrille [6], évêque de Gortyne, et dix autres martyrs. A Nicée, en Bithynie, les saints Tryphon et Respicius [7]; en Sicile, enfin, l'illustre vierge et martyre sainte Agathe, dont le nom occupe une place d'honneur au Canon de la messe. Agathe était aussi distinguée par sa naissance que par les vertus dont son âme était ornée. Le gouverneur, épris de sa beauté, la fit arrêter comme chrétienne, et la remit aux mains d'une femme de mauvaise vie, pour la corrompre. Cet infâme calcul fut déjoué. Dans un interrogatoire où il lui parlait de la noblesse de sa naissance : « La plus illustre noblesse, lui dit Agathe, la vraie liberté, c'est de servir Jésus-Christ! » Comme il lui commandait d'adorer les dieux : « Trouveriez-vous bon, reprit-elle, que votre femme fût une Vénus, et celle-ci souhaiterait-elle que vous fussiez un Jupiter? » Le gouverneur, sans lui répondre, la fit frapper au visage et conduire en prison. Le lendemain, elle souffrit la torture avec tant de courage, que le juge, irrité, y ajouta un supplice horrible; il lui fit arracher le sein. Dieu voulut faire éclater la gloire de sa servante; dans la nuit suivante, elle se trouva miraculeusement guérie. Enfin, quatre jours après, elle rendit l'esprit, au milieu des tourments, en faisant cette prière : « Seigneur, mon Dieu, vous m'avez protégée dès le berceau, vous avez déraciné de mon cœur l'amour du monde et

[1] *Martyr. rom.*, 25 nov. — [2] *Ibid.*, 21 maii; Boll., *Act. sanct.*, eod. die. — [3] *Martyr. rom.*, 21 dec. — [4] *Martyr. rom.*, 27 jul.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die. — [5] *Martyr. rom.*, 26 febr.; Boll., *Act. sanct.*, eod. die. — [6] *Martyr. rom.*, 9 jul.; Boll., *Act. sanct.*, eod. die. — [7] *Martyr. rom.*, 10 nov.

m'avez donné la patience nécessaire pour souffrir. Recevez maintenant mon esprit [1]. »

Interrogatoire de saint Acace, évêque d'Antioche, de Pisidie.

37. Nous ne voulons pas omettre un trait qui contraste avec tant de cruautés ; il est relatif à saint Acace, évêque d'Antioche, de Pisidie. Acace fut amené devant le proconsul Marcion, avec Pison, évêque de la Troade, et le prêtre Ménandre. « Vous devez bien aimer nos princes, dit le proconsul, vous qui vivez sous les lois romaines. — Et qui aime plus l'empereur que les chrétiens? répondit Acace. Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive longtemps, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son règne soit paisible; nous prions aussi pour les soldats, et enfin pour tout l'univers. » — Le saint évêque continua de répondre avec tant de sagesse et d'à-propos, que le proconsul crut devoir adresser le procès-verbal de l'interrogatoire à l'empereur. Dèce en fut dans l'admiration ; il rendit la liberté à l'évêque, et donna pour récompense à Marcion le gouvernement de la Pamphylie. Un enseignement profond ressort de ce fait, il nous montre en action la vraie politique des chrétiens, qui n'ont que des prières, même pour les gouvernements qui les oppriment. C'est le mot de saint Paul : *Obedite præpositis vestris etiam dyscolis*. Si, dans la suite de l'histoire, certains événements paraissaient, au premier coup d'œil, contraires à cette règle générale, il ne serait pas difficile de faire remarquer qu'ils se passaient dans une société profondément modifiée, dont les bases étaient devenues chrétiennes. Les fidèles n'étaient plus alors, d'un côté, sujets; de l'autre, chrétiens. Ces deux devoirs se confondaient. Ils étaient sujets de Jésus-Christ, dont les rois se proclamaient eux-mêmes les ministres : et c'est ce qu'on exprimait admirablement par le mot alors en usage de *république chrétienne*. Nous verrons plus tard l'application de cette doctrine.

Défections à Carthage.

38. A côté des exemples de courage que donnaient tant de martyrs et de confesseurs sur tous les points du monde, l'Église eut à gémir sur de terribles défections. L'évêque de Smyrne, Eudémon, indigne héritier des grands saints qui avaient illustré ce siége,

[1] *Martyr. rom.*, 5 febr. ; Boll., *Act. sanct.*, eod. die.

tomba dans l'apostasie, et, par sa chute, entraîna un grand nombre de fidèles. Repostus, évêque de Sutur, en Afrique; Jovin et Maxime, dont le siége n'est pas connu, dans la même province; Fortunatien, d'Assur, également en Afrique, sacrifièrent aux idoles. En Espagne, Basilide, évêque de Léon, et Martial, évêque d'Astorga, déclarèrent, par un acte public, qu'ils renonçaient à la foi. Mais aucune cité, après celle d'Alexandrie, ne vit plus de ces douloureuses apostasies que la ville de Carthage. La fureur des païens s'y tourna d'abord tout entière contre l'évêque saint Cyprien. Le cirque et l'amphithéâtre retentissaient du cri mille fois répété de : Cyprien aux lions! Le saint évêque crut, en se retirant, apaiser la violence de la sédition. Il fut proscrit; sa tête mise à prix, et ses biens confisqués. De sa retraite, il assistait son troupeau par ses exhortations, ses encouragements, ses prières; mais il eut la douleur de voir ses efforts trop souvent inutiles. Voici comment il s'exprime lui-même : « Aux premières menaces de l'ennemi, le plus grand nombre de nos frères a trahi la foi; il n'a point été abattu par la violence de la persécution, mais s'est abattu lui-même par sa chute volontaire. Sans qu'on les eût pris encore ou interrogés, clergé et peuple couraient spontanément aux autels idolâtriques du *forum*, comme s'ils n'eussent attendu que l'occasion d'apostasier. Ils se présentèrent en si grand nombre, pour renoncer au christianisme, que les magistrats voulaient les remettre au lendemain, parce que la journée était trop avancée; mais ils suppliaient qu'on ne différât point. Plusieurs, non contents de se perdre eux-mêmes, pervertissaient encore les autres et les entraînaient à l'autel des idoles. Quelques-uns apportaient leurs enfants aux prêtres païens, pour leur faire perdre la grâce du baptême. Les riches surtout montrèrent le plus de faiblesse, et leurs biens devinrent la cause de leur ruine. Plusieurs, cependant, souffrirent courageusement la mort pour Jésus-Christ. Mappalicus, Paul, Fortumon, Bassus, expirèrent dans les tourments, et un grand nombre de confesseurs mourut en prison [1]. »

[1] S. Cypr., Epist. VII, VIII, IX pass.

39. Il y avait des degrés dans l'apostasie ; on classa ces chrétiens timides en trois catégories différentes, qu'on appelait *thurificati*, *sacrificati*, *libellatici*. Les *thurificati* avaient seulement offert de l'encens aux idoles. Les *sacrificati* avaient sacrifié aux faux dieux, ou mangé des viandes immolées. Les *libellatici* étaient allés trouver les magistrats, déclarant qu'en qualité de chrétiens il ne leur était pas permis de sacrifier, mais offrant de l'argent pour qu'on les exemptât de cette cérémonie. Par avarice ou par humanité, les proconsuls ou les gouverneurs leur remettaient alors un certificat (*libellum*), portant qu'ils avaient renoncé à Jésus-Christ et sacrifié aux dieux de l'empire, quoiqu'ils n'en eussent rien fait. On lisait ces billets ou *libelles* publiquement, et on laissait leurs porteurs en repos. On désignait indistinctement sous le nom général de *lapsi* (tombés), tous ceux qui appartenaient à ces trois catégories, pour chacune desquelles on établit des pénitences canoniques. A mesure que la persécution se ralentissait, par épuisement, ou parce que les gouverneurs attendaient l'issue de la guerre dans laquelle l'empereur Dèce s'était engagé contre les Goths, un grand nombre de chrétiens *tombés*, parmi le clergé et parmi le peuple, voulaient rentrer dans l'Église, participer à la sainte Eucharistie, ou même reprendre leurs fonctions sacerdotales, sans pénitence préalable. Ils abusèrent pour cela d'une pratique très-sainte. Les martyrs ou confesseurs donnaient à ceux qui avaient eu le malheur d'apostasier des lettres de recommandation pour les évêques. L'Église y avait beaucoup d'égard, et lorsque les suppliants étaient bien disposés d'ailleurs, elle abrégeait pour eux le temps de la pénitence satisfactoire. Mais on ne s'en tint pas là. Plusieurs confesseurs, et particulièrement un d'entre eux, nommé Lucianus, à Carthage, se mirent à donner indistinctement, soit en leur nom, soit au nom des martyrs dont ils se disaient les délégués, de ces lettres de recommandation ou d'indulgence conçues en termes généraux : « Que N. soit admis à la communion avec les siens. » De la sorte le porteur d'un seul billet pouvait présenter vingt ou trente personnes, comme membres de sa famille ou de sa maison. Il se trouva même des gens qui trafiquèrent de ces billets d'indulgence ; et quelques

prêtres, sans en référer à l'évêque, s'arrogeaient le droit de réconcilier avec l'Église et d'admettre aux sacrements tous ceux qui se présentaient munis d'une pareille recommandation.

40. Saint Cyprien réclama fortement contre ces indignes abus. Il donna, du lieu où il se tenait caché, les instructions les plus précises et envoya au clergé de Rome toutes les pièces de cette affaire, en même temps qu'il lui écrivait pour expliquer les motifs de sa retraite, qui avaient été mal interprétés à Rome. De son côté, Lucianus, poussé d'ailleurs par quelques prêtres et diacres indisciplinés, pressait la réconciliation des apostats, en vertu des billets des martyrs. Il osa même adresser à saint Cyprien, au nom de tous les confesseurs, cette lettre : « Tous les confesseurs au *pape*[1] Cyprien, salut. Sachez que nous avons donné la paix à tous ceux sur lesquels vous aurez pris des informations au sujet de leur conduite depuis la chute, et nous voulons que vous le mandiez aux autres évêques. Nous souhaitons que vous ayez la paix avec les saints martyrs. — En présence d'un exorciste et d'un lecteur. — Écrit par Lucianus[2]. » Par suite de cette étrange lettre, on vit, en divers endroits, les peuples s'élever contre leurs prélats, et exiger d'eux sur-le-champ la communion qu'ils croyaient leur avoir été accordée universellement par les martyrs et les confesseurs. Saint Cyprien, dans cette difficile situation, prit encore le parti d'écrire à l'Église de Rome, et il lui adressa, avec le billet de Lucianus, tous les autres documents relatifs à cette affaire.

41. Les prêtres qui administraient l'Église romaine, pendant la vacance du Saint-Siége, répondirent par une admirable lettre, où ils approuvent entièrement la conduite du saint évêque, blâmant l'arrogance des apostats et encore plus l'indiscrétion de ceux qui les excitaient. « Rien de plus convenable dans la paix, disent-ils, rien de plus nécessaire dans la guerre d'une persécution, que de se tenir inviolablement attachés à la discipline de l'Église : l'abandonner, serait abandonner le gouvernail au milieu de la tempête.

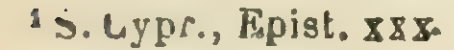
[1] On se rappelle ce que nous avons dit précédemment sur le sens de ce mot, dans la primitive Église. — [2] S. Cypr., *Epist.* XVI

Ce n'est pas une maxime récente chez nous ; cette sévérité, cette foi, cette discipline s'y retrouvent dès les premiers temps. L'Apôtre n'aurait pas dit que l'on parlait de notre foi dans tout le monde, si dès lors elle n'eût jeté de profondes racines ; ce serait un grand crime de dégénérer d'une telle gloire. A Dieu ne plaise que l'Église romaine perde sa vigueur, par une facilité profane, et qu'elle relâche les nerfs de la discipline, en renversant la majesté de la foi. En présence de défections chaque jour plus nombreuses, accorder à ceux qui sont tombés le remède d'une réconciliation qui ne leur servira de rien, ce serait, par une fausse miséricorde, ajouter de nouvelles plaies à celles de l'apostasie, en ôtant à ces malheureux le refuge d'une salutaire pénitence ; ce ne serait pas guérir, mais donner la mort. Depuis le martyre de Fabien, de glorieuse mémoire, nous n'avons pu encore, à cause de la difficulté des temps, élire un évêque qui règle toutes ces affaires, et examine avec autorité et prudence ceux qui sont tombés. Cependant nous pensons comme vous qu'il faut attendre la fin de la persécution, pour traiter la question des apostats, en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs et les laïques qui sont demeurés fermes. Car il nous semble que ce serait attirer trop de haines, si un seul prononçait sur un crime aussi universel. Voyez, en effet, le monde entier plein des ruines de ceux qui sont tombés. Un mal si étendu demande à la fois beaucoup de prudence et des remèdes efficaces ; ceux qui veulent le réparer doivent agir avec circonspection, de peur que ce qui se serait fait contre les règles ne soit jugé de tous comme nul. Prions donc les uns pour les autres. Prions pour ceux qui sont tombés, afin qu'ils se relèvent ; qu'ils reconnaissent la grandeur de leur crime ; qu'ils deviennent pénitents et patients ; qu'ils ne troublent point par leur inquiétude l'état encore flottant de l'Église, de peur d'y allumer une persécution intestine ; qu'ils frappent aux portes, mais qu'ils ne les brisent pas. Rassemblés avec quelques évêques des villes voisines, et avec ceux que la persécution a chassés ici des autres provinces éloignées, nous avons cru qu'il ne fallait rien innover avant l'élection d'un évêque de Rome. Jusque-là, qu'on tienne en

suspens ceux qui peuvent attendre. A l'égard de ceux qui sont dans un péril imminent de mort, s'ils donnent des signes d'un vrai repentir, qu'on les admette. Mais prenons garde que les méchants ne louent notre extrême facilité, et que les vrais pénitents ne nous accusent d'une rigueur et d'une sévérité outrées [1]. »

Rome, centre de la doctrine.

42. Ce décret, adressé particulièrement à saint Cyprien, fut envoyé aussi à toutes les chrétientés du monde, parce qu'il répondait à un besoin général. Telle était dès lors l'Église romaine. Privée de son chef par le martyre, exposée aux plus rudes coups des persécuteurs, non-seulement elle demeure inébranlable, mais elle communique de sa fermeté aux autres églises, sur lesquelles elle ne cesse de veiller. Attentive à toutes les démarches de l'erreur, elle sait résister aux piéges de l'hérésie ou du schisme et en prémunir les fidèles. C'est ainsi que Privat, évêque hérétique de Lambèse, en Numidie, profitant de la persécution et de la vacance du saint-siége, avait envoyé des émissaires à Rome pour obtenir des lettres de communion. Saint Cyprien avertit le clergé romain de se tenir en garde contre ses artifices. « Vous avez suivi votre coutume, répondent les prêtres de Rome à l'évêque de Carthage, en nous donnant cet avis ; car nous devons veiller pour le corps de l'Église, dont les membres sont distribués par toutes les provinces. Mais, avant d'avoir reçu vos lettres, les menées de l'hérétique ne nous avaient point échappé. Futurus, adepte de Privat, est venu pour obtenir de nous des lettres de communion ; ses démarches ont été infructueuses. » L'histoire enregistre avec soin des faits de ce genre. Ils prouvent d'un côté l'intérêt avec lequel les hérétiques cherchaient, dès lors, à se faire appuyer par le siége de Rome, comme par le centre de la doctrine et de l'autorité ; de l'autre, la vigilance avec laquelle le siége de Rome gardait le dépôt de la foi. La question des apostats ne laissa pas, malgré cette décision, d'agiter encore l'église de Carthage. Saint Cyprien y avait envoyé deux évêques, pour examiner l'âge, la condition et le mérite de ceux qui devaient être promus, à son retour, aux fonctions ecclé-


[1] S. Cypr., Epist. xxx.

siastiques, et pour rendre compte de la conduite des *lapsi*. Cette mission excita l'envie de quelques mécontents. Un homme artificieux, nommé Félicissime, soutenu des cinq prêtres qui s'étaient opposés à l'élection de saint Cyprien, se déclara ouvertement en révolte contre son évêque. Parmi eux se trouvait Novat, prêtre indigne, dont les crimes étaient aussi notoires qu'épouvantables. Il établit de sa propre autorité Félicissime diacre, et, le laissant à Carthage, il prit le chemin de Rome, dans l'intention, sans doute, de présenter les faits sous une couleur qui pût lui être avantageuse. Tel est en résumé et dans ses lignes générales le schisme de Carthage, qui devait plus tard s'étendre à toute la catholicité et se personnifier dans l'antipape Novatien. Il importe d'en étudier plus en détail la marche ténébreuse, et de connaître à fond les importantes négociations auxquelles il donna lieu.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

ADMINISTRATION SEDE VACANTE.

1. Confirmation des données du *Liber Pontificalis* par les textes de saint Cyprien. — 2. Lettre de la commission intérimaire de Rome *sede vacante* au clergé de Carthage. — 3. Première lettre de saint Cyprien à la commission intérimaire de Rome. — 4. Justification personnelle de saint Cyprien près de la commission intérimaire de Rome. — 5. Autre lettre au sujet du confesseur Lucianus de Carthage. — 6. Réponse de la commission intérimaire de Rome à saint Cyprien. — 7. Deux autres lettres de saint Cyprien à la commission intérimaire de Rome. — 8. Portée de cette correspondance entre Rome et Carthage dans la question de la primauté du siége romain. — 9. Dernière lettre de la commission intérimaire de Rome à saint Cyprien. — 10. Mort du saint prêtre Moïse à Rome. Manœuvres de Novat et de ses adhérents à Carthage. — 11. Départ de Novat pour Rome. Excommunication portée par saint Cyprien contre Novat et ses adhérents.

PONTIFICAT DE SAINT CORNELIUS (2 Juin 251-14 Septembre 252).

§ I. L'ANTIPAPE NOVATIEN.

12. Notice de saint Cornelius, d'après le *Liber Pontificalis*. — 13. Lettre de saint Cyprien à Antonien, évêque de Numidie. Première partie : légitimité de l'élection de saint Cornelius. — 14. Rôle de Trophime, sous le pontificat de saint Fabien. Question des antipapes inconnus. — 15. Seconde partie de la lettre à Antonien de Numidie. Détails sur l'antipape Novatien. — 16. Lettre du pape saint Cornelius à Fabius d'Antioche, au sujet de l'antipape et du concile de Rome. — 17. Lettre du pape saint Cornelius à Lupicin, évêque de Vienne. — 18. Episode du saint vieillard Sérapion. Lettre de saint Denys d'Alexandrie à l'antipape Novatien. — 19. Lettre de saint Cyprien aux confesseurs de Rome après leur défection. Réponse des confesseurs qui l'informent de leur réhabilitation. Lettre de saint Cornelius sur le même sujet. — 20. Lettre de saint Cyprien aux confesseurs réhabilités de Rome. — 21. Premier concile de Carthage, sous saint Cyprien. Le traité *De lapsis*. — 22. Second concile de Carthage, sous saint Cyprien. Schisme de Fortunat. — 23. Traité *de Unitate Ecclesiæ* de saint Cyprien. — 24 Félicissime, un des apostats de Carthage, à Rome.

§ II. Synchronisme.

25. Mort de l'empereur Dèce. Enumération des victimes de la septième persécution générale. Saint Christophe, martyr à Samos. Retraite de saint Paul. premier ermite. — 26. Avénement de Gallus et de Dèce le Jeune à l'empire. La persécution continue. — 27. Traité de saint Cyprien *de Oratione dominicâ*.

§ III. Martyre de saint Cornelius (14 septembre 252).

28. Lettre de saint Cornelius au sujet de la translation des reliques de saint Pierre et de saint Paul. — 29. Les objections de la critique du XVII[e] siècle. — 30. Découvertes catacombaires. Justification des traditions romaines et des données du *Liber Pontificalis*. — 31. Martyre du pretre romain saint Hippolyte.

ADMINISTRATION SEDE VACANTE.

...mation ...onnées *Liber* ...*ificalis* ...s textes ...saint ...ien.

1. Le laps de temps qui venait de s'écouler au milieu des orages de la persécution, n'avait nullement été, pour l'Église romaine, dépourvu d'une administration centrale ni d'une direction supérieure. Nous en avons la preuve péremptoire dans la correspondance active échangée entre le clergé de Rome et saint Cyprien, de Carthage. Le *Liber Pontificalis* confirme explicitement le fait, et il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait point jusqu'ici songé à profiter de ce double et précieux renseignement, pour l'étude de l'organisation ecclésiastique de Rome au III[e] siècle. « Après le martyre de saint Fabien, dit le *Liber Pontificalis*, les prêtres Moïse et Maxime, avec le diacre Nicostrate, furent arrêtés et jetés en prison. Durant cet intervalle, Novat vint d'Afrique. Le prêtre Moïse, après onze mois de détention, mourut dans son cachot. Ce fut alors que Novat réussit à séparer de l'Église Novatien et quelques autres confesseurs[1]. » En dehors de tout autre élément de contrôle, il ne saurait être douteux que ce triumvirat de confesseurs : Moïse, Maxime et Nicostrate, ne fût réellement investi, pendant l'interrègne, des pouvoirs dirigeants et de l'autorité suprême, au sein de l'Église de Rome. Si l'on songe, d'un côté, au laconisme ordinaire du *Liber*

[1] Lib. Pontif., *S. Fabianus*.

Pontificalis; de l'autre, à la destination spéciale d'un recueil, dont le but officiel était de transmettre à la postérité la série légitime des successeurs de saint Pierre sur le trône apostolique, on concevra sans peine que la mention exceptionnelle des prêtres Moïse, Maxime et du diacre Nicostrate, durant un interrègne pontifical, ne pouvait avoir d'autre signification. Mais nous n'en sommes pas réduits sur ce point à de simples conjectures. Une hypothèse, quelque fondée qu'elle puisse être, ne satisfait d'ordinaire ni les esprits prévenus, toujours prêts à soupçonner la partialité de l'auteur, ni les esprits indifférents, pour lesquels une question présentée sous une forme hypothétique, demeure essentiellement douteuse. Or, dans la circonstance actuelle, les Épîtres de saint Cyprien au clergé de Rome, pendant la vacance du siége, ne laissent pas subsister l'ombre d'un doute. C'est aux prêtres Moïse et Maxime, que le saint évêque de Carthage les adresse nominativement : *Cyprianus Moisi et Maximo presbyteris* [1]. Ce sont les prêtres Moïse, Maxime et les diacres Nicostrate et Rufin qui répondent, au nom du clergé de Rome, à l'illustre évêque de Carthage : *Cæcilio Cypriano episcopo Ecclesiæ Carthaginiensium, Moyses et Maximus presbyteri et Nicostratus et Rufinus diaconi* [2]. Enfin, et ce fait est d'autant plus remarquable qu'il a été plus longtemps tenu chez nous dans une ombre complaisamment ménagée, les décisions des prêtres et diacres de Rome, aussitôt qu'elles sont transmises à saint Cyprien, deviennent pour lui des règles de conduite qu'il notifie à son clergé et à son peuple. Voici les termes mêmes de l'une de ces notifications : « Cyprien, aux prêtres et diacres de Carthage, salut. Je vous adresse, frères bien aimés, des exemplaires de ma lettre au clergé *dirigeant* de Rome [3], et la réponse qui vient de m'être transmise par les prêtres Moïse, Maxime, et les diacres Nicostrate, Rufin, au nom des confesseurs de cette Église emprisonnés pour la foi. Prenez toutes les mesures en votre pouvoir pour que cette réponse et ma lettre qui l'accompagne soient portées à

[1] S. Cypr., Epist. XV, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 264. — [2] S. Cyprian., Epist. XXVI, *ibid.*, col. 290. — [3] *Ad clerum Romæ agentem.*

la connaissance de tous les fidèles. S'il se trouve à Carthage quelques évêques étrangers, mes collègues; s'il en survient dans l'intervalle; ou du moins s'il arrive des prêtres ou des diacres appartenant à d'autres diocèses, donnez-leur en communication. S'ils demandent à transcrire ces pièces, pour les emporter dans leurs églises, accordez-leur en la faculté; bien que j'aie déjà chargé officiellement notre frère, le lecteur Satur, de dresser des exemplaires authentiques pour tous ceux qui en désireraient, afin que la discipline de nos églises soit fixée partout durant cet *intérim* d'une manière uniforme, légitime et régulière. Pour tout le reste, ainsi que je l'ai déjà mandé aux évêques mes collègues, nous en délibérerons plus longuement dans un concile, aussitôt que, par la grâce de Dieu, il nous sera donné de pouvoir nous réunir. Courage et salut, frères chéris et regrettés! Saluez la communauté chrétienne des frères. Adieu [1]. »

ettre de commission térimaire le Rome *e vacante* clergé de arthage.

2. En dehors de tout parti pris et de toute préoccupation exclusive, ce langage impose l'attention et sollicite l'étude. Saint Cyprien, écrivant au IIIe siècle, parle d'un rescrit de Rome adressé pendant la vacance du Saint-Siége, comme en pourrait parler de nos jours un évêque catholique, auquel une congrégation de cardinaux *sede vacante* adresserait une décision disciplinaire quelconque. Le fait est évident et n'a besoin d'aucune autre démonstration. Il faut avouer que c'est là quelque chose de grave. S'il était vrai, comme on l'a dit chez nous depuis trois cents ans, que l'Église romaine, durant les trois premiers siècles n'exerçait aucune influence, aucune action directe sur les diocèses du monde; s'il était vrai que la primauté de Rome ne fût qu'une invention posthume, une conquête de l'ambition des papes à une époque relativement récente, la lettre de saint Cyprien n'aurait point de sens. Mais ce n'est là qu'un côté de la question, un détail épisodique et secondaire. Ce qu'il importe surtout de faire observer c'est, d'une part, la fréquence des relations diocésaines avec Rome, centre de la catholicité, au IIIe siècle; de l'autre, la nature

[1] S. Cypr., Epist. XXXII; *Patr. lat.*, tom. IV, col. 316.

des objets traités dans cette correspondance quotidienne. A ce point de vue, les Épîtres de saint Cyprien offrent à l'histoire générale un intérêt de premier ordre. Ce qui se passait à Carthage devait se reproduire sur tous les points du monde. Nous n'avons plus, il est vrai, les monuments relatifs aux autres parties de la chrétienté. Parmi les Épîtres de la commission intérimaire composée à Rome des prêtres Moïse, Maxime et des diacres Nicostrate et Rufin, celles qui furent adressées à l'Église de Carthage nous ont seules été conservées, grâce à la célébrité exceptionnelle de saint Cyprien. Mais ici plus que jamais, l'exception confirme la règle, c'est-à-dire que, de toutes les églises de l'univers arrivaient alors à Rome les mêmes consultations, les mêmes demandes, les mêmes appels. S'il en est ainsi, que devient la thèse du gallicanisme? Ajoutons que la vacance du saint Siége, entre la mort de Fabien (20 janvier 250) et l'élection de Cornelius (2 juin 251), ne dura que seize mois et treize jours. Or voici, en un si court intervalle, les dépêches échangées entre l'Église de Rome et celle de Carthage. Une première Épître, adressée par la commission romaine au clergé carthaginois, est conçue en ces termes : « Nous avons appris par le sous-diacre Crementius, votre envoyé, que le béni *pape* [1] Cyprien, pour des motifs légitimes, a dû se soustraire à la persécution. Il a sagement fait ; son illustration et sa dignité [2] exigeaient de lui cette précaution, en face de la lutte décisive où l'ennemi a ramassé toutes ses forces pour nous combattre. Or il nous incombe, à nous qui sommes préposés, en l'absence d'un pasteur, à la garde du troupeau, de nous acquitter avec sollicitude de toutes les fonctions

[1] Nous ne pouvons, à propos du titre de pape donné ici à l'évêque de Carthage, que renvoyer aux détails précédemment fournis sur le sens de cette qualification aux premiers siècles de l'Église.

[2] *Quod utique recte fecerit, propterea quod sit persona insignis.* Que n'eussent pas dit les critiques du XVIII[e] siècle contre cette expression *de persona insignis,* s'ils l'eussent trouvée dans une Décrétale? La question d'authenticité est tranchée par l'origine même de ce document, qui fait partie des œuvres de saint Cyprien. On prit dès lors la résolution de n'en point parler, espérant que le silence serait toujours maintenu. Aujourd'hui nous n'avons plus d'autre intérêt que celui de la vérité, et le silence de convention est un stratagème abandonné.

de notre charge, afin qu'il ne soit jamais dit que nous n'avons pas cherché les brebis perdues, redressé celles qui s'égarent, pansé les plaies de celles qui sont blessées; nous contentant de manger leur lait et de nous tisser des vêtements de leur laine. Jésus-Christ Notre-Seigneur, accomplissant en sa personne ce qui est écrit dans la loi et les prophètes, a dit de lui-même : « Je suis le bon pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis. Le mercenaire, auquel les brebis n'appartiennent point en propre, s'enfuit à la vue du loup. Il abandonne le troupeau, il s'échappe et le loup disperse les ouailles [1]. » Aussi quand le Seigneur eut dit à Pierre ces autres paroles mémorables : « Pierre, m'aimes-tu? Oui, répondit Pierre. Pais mes brebis [2] », ajouta le divin Maître, et depuis lors, cette injonction n'a cessé d'être fidèlement observée par Pierre et ses successeurs. Ainsi, frères bien-aimés, nous ne saurions permettre qu'il se trouve parmi vous des mercenaires. Sachez être de bons pasteurs; vous souvenant qu'il y aurait un grave danger si vous négligiez d'avertir nos frères de se tenir inviolablement attachés au rocher de la foi; si vous les laissiez se précipiter dans le gouffre de l'idolâtrie, au risque d'anéantir la communauté chrétienne. Ce n'est pas seulement sur ce point que nous voulons appeler votre attention. Il est beaucoup d'autres recommandations que vous apprendrez directement de la bouche de ceux que nous envoyons près de vous; car, avec le secours de Dieu, nous avons jusqu'alors et nous continuerons, sans aucun souci de notre conservation personnelle, à veiller sur le troupeau de Jésus-Christ. Qu'importent les ravages de la persécution et les rigueurs momentanées des hommes? Avant tout, il nous faut soutenir les frères; les maintenir fermes dans la foi; et nous tenir prêts au besoin à paraître devant le Seigneur. Tous ceux qui se sont laissés conduire au Capitole pour y sacrifier aux faux dieux, nous les avons excommuniés; quelle que fût la pression dont ils avaient été l'objet, quels que fussent leur rang, leur distinction et leur dignité. L'Église ne saurait se maintenir que dans l'inviolabilité de la foi. Cependant nous n'abandonnons point les excommuniés; nous ne

[1] Joan., x, 11, 12. — [2] Joan., xxi, 17.

cessons au contraire de les exhorter à faire pénitence, pour mériter par leur repentir la miséricorde et la grâce du Dieu qui pardonne. Ainsi, nous évitons de les exaspérer par la rigueur légitime dont ils sont l'objet. Telle est, frères, la conduite que vous devez tenir vous-mêmes [1]. Si donc il en est parmi vous qui aient succombé à la tentation; des veuves par exemple; des *clinomènes* (malades, alités) qui ne peuvent venir aux assemblées; des confesseurs encore détenus dans les prisons; des évêques même; subvenez à leur entretien; disposez-les à la pénitence et à la réhabilitation. Chargez de ce soin des ministres zélés et intelligents. Les catéchumènes, dont l'inexpérience aurait cédé à la tyrannie du persécuteur, ne doivent pas non plus être négligés. Enfin, et ce doit être l'objet de votre constante sollicitude, veillez à procurer la sépulture aux martyrs et à tous les frères qui meurent dans les cachots. La responsabilité de ceux auxquels incombe ce ministère est terrible. Cependant, nous avons la ferme confiance que nul des serviteurs de Jésus-Christ ne faillira à son devoir, afin que, trouvé fidèle dans les petites choses, le Maître céleste le constitue à la tête de dix cités [2]. Fasse le Seigneur Tout-Puissant, qui accorde sans mesure sa grâce à ceux qui la lui demandent, que nous soyons tous ses dignes ouvriers! Les frères emprisonnés pour la foi, les prêtres et toute l'Église de Rome qui veille avec une extrême sollicitude sur le troupeau du Seigneur, vous saluent. De votre côté, nous vous en supplions, souvenez-vous de nous dans vos prières. Nous vous informons que Bassianus nous est arrivé. Connaissant votre zèle pour le service de Dieu, nous vous demandons de transmettre, soit directement, soit par des occasions sûres, soit par messages exprès, des exemplaires de notre lettre aux églises de votre contrée, afin que toutes demeurent fortes et invincibles dans la foi [3]. »

Première lettre de saint Cyprien à la

3. Nous demandons la permission au lecteur de nous effacer complétement devant cette correspondance si pleine de majestueuse

[1] *Videtis ergo, fratres, quoniam et vos hoc facere DEBETIS.* — [2] Luc., XIX, 17. — [3] S. Cypr., Epist. II, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 224-228

simplicité et d'autorité souveraine. Toutes les réflexions que nous pourrions y ajouter ne sauraient valoir celles que suggérera d'elle-même une simple lecture à tout esprit impartial. Il nous faut seulement noter que la mesure de prudence prise par saint Cyprien, qui s'était éloigné de Carthage au moment où la persécution sévissait avec la plus grande violence, avait été mal interprétée par ses ennemis. Il est manifeste que la commission intérimaire de Rome avait reçu, par l'organe du sous-diacre Crementius, des récriminations à ce sujet. Nous sommes donc en présence d'une dénonciation formelle, envoyée par quelques prêtres de Carthage, contre leur évêque. Ceci justifie indirectement les nombreux passages des Décrétales, où les accusations de ce genre sont l'objet de règlements précis et de précautions canoniques, pleines à la fois d'une apostolique vigueur et d'une maternelle sollicitude. Les prêtres de Carthage, au nombre de cinq, qui avaient protesté contre l'élection épiscopale de Cyprien, poursuivaient leurs sourdes manœuvres. La persécution ne ralentissait point les efforts de leur hostilité. On n'attend pas de nous que nous prenions la peine de justifier l'illustre évêque. Le clergé romain le fait assez éloquemment. Saint Cyprien le fera d'ailleurs bientôt lui-même. Toutefois, la lettre écrite dans un cachot de Rome par Moïse, Maxime, Nicostrate et Rufin, insiste particulièrement sur le courage épiscopal et la nécessité pour le bon pasteur de savoir au besoin donner sa vie pour ses brebis. A côté de la justification rigoureuse de saint Cyprien, il se trouve donc ici le viril exposé d'une doctrine qui pouvait paraître une insinuation *ad hominem*. Cette lettre eut un grand retentissement à Carthage. On pourra en juger par l'Épître suivante du saint évêque : « Cyprien aux prêtres et aux diacres constitués à Rome, salut. Le martyre de votre illustre pontife, mon collègue, ne m'était connu que par le bruit public, c'est-à-dire par des rumeurs vagues et incertaines, frères bien-aimés, lorsque j'ai reçu par le sous-diacre Crementius la lettre où vous me notifiez le fait de son glorieux trépas. Je partage votre joie en apprenant que son administration sainte a été couronnée par une mort si précieuse aux yeux de Dieu. Plus la chute d'un chef (*præpositi*) est lamentable, plus le martyre

d'un évêque est fécond en grâces de bénédiction et de salut. En même temps que la lettre qui m'était personnellement adressée, il en est arrivé au clergé de Carthage une autre qui ne porte pas de souscription bien définie. L'écriture, le style, la forme même du parchemin, me laissent croire qu'il s'y peut trouver quelques altérations, ou quelques changements. Dans le doute, je vous en réexpédie l'exemplaire authentique, pour que vous puissiez reconnaître s'il est bien tel que vous l'aviez remis au sous-diacre Crementius. C'est chose grave en effet d'altérer ou de corrompre une lettre cléricale (*epistolæ clericæ*). Pour éclaircir mes doutes, veuillez donc reconnaître si ce sont bien là votre écriture et votre souscription, et mandez-moi à ce sujet la vérité. Je fais des vœux, bien-aimés frères, pour que vous prospériez toujours en Dieu [1] ! »

4. La réponse de Rome confirma l'authenticité de la lettre adressée au clergé de Carthage. Dès lors saint Cyprien crut devoir se justifier plus explicitement. Voici ses paroles : « Cyprien aux prêtres et diacres constitués à Rome, salut. Je ne puis plus douter, frères bien-aimés, que des récits malveillants et inexacts vous aient été transmis au sujet de ma conduite passée et présente. J'estime donc nécessaire de vous rendre ici un compte détaillé de mon administration ; j'espère vous fournir la preuve de ma vigilance épiscopale et de mon zèle pour le maintien de la discipline. Conformément aux préceptes du Seigneur, aussitôt que les premières violences de la tempête eurent éclaté, quand la populace demandait ma tête à grands cris, je m'inspirai non point des préoccupations relatives à ma conservation personnelle, mais de l'intérêt pressant et du salut commun des frères. Je pris le parti de m'éloigner momentanément ; je ne voulus pas, en m'obstinant à braver la fureur populaire, redoubler celle de la sédition. Mais, absent de corps, je n'ai cessé d'être présent en esprit à Carthage. Mes actes, mes paroles, mes exhortations, mes conseils n'ont pas fait défaut un seul instant. Et ce dont je suis capable, dans ma médiocrité, je l'ai fait pour le salut des frères et suivant l'ordre du Seigneur. Vous en aurez la preuve

[1] S. Cypr., Epist. III, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 228.

dans les Épîtres, au nombre de treize, que je joins ici. Elles ont été adressées successivement à Carthage. Vous y verrez que ma direction n'a pas manqué au clergé; ni mes exhortations aux confesseurs; ni même, quand il en fut besoin, mes reproches à certains exilés; ni enfin mes sollicitations à l'assemblée des frères, pour les conjurer de fléchir par leurs supplications la miséricorde du Seigneur. Quand les bourreaux eurent commencé leur œuvre, ma parole a pénétré dans les cachots pour y soutenir le courage des confesseurs; elle accompagna les martyrs jusqu'au lieu du supplice. J'appris bientôt que des chrétiens, cédant aux tortures, avaient souillé leurs mains et leurs lèvres par des contacts sacriléges; que d'autres avaient eu la faiblesse d'accepter des magistrats des *libelles*[1] déshonorants. Les malheureux vinrent en foule solliciter la bienveillance des martyrs. Ils en obtenaient chaque jour par milliers des billets d'indulgence, distribués indistinctement et sans examen, contrairement à toute discipline ecclésiastique. J'écrivis alors aux martyrs et aux confesseurs pour les rappeler, autant qu'il était en moi, à l'observation des règles prescrites par le Seigneur. Je ne faillis point davantage aux devoirs de mon ministère vis à vis des prêtres et des diacres. Quelques-uns d'entre eux, sans respect pour les lois canoniques, et par une précipitation téméraire, avaient déjà rétabli les *lapsi* dans la communion. Je fis cesser ce désordre. Enfin je n'épargnai rien pour maintenir mon troupeau dans la ferveur et le diriger dans la voie de la discipline ecclésiastique. Peu de temps après, quelques-uns des *lapsi*, soit de leur propre mouvement, soit par une instigation étrangère, eurent l'audace de se présenter tumultueusement aux martyrs et d'en extorquer par la violence des *billets* de communion. J'écrivis à deux reprises au clergé de Carthage à ce sujet; je donnai l'ordre de faire lire mes lettres aux coupables, pour les amener à résipiscence. En même temps, je traçais les règles à suivre vis-à-vis de ceux qui, porteurs de tels *billets*, viendraient à tomber en danger de mort. Je prescrivis de recevoir leur confession, de leur imposer

[1] Voir ce que nous avons dit des *Libellatici*, chap. précédent.

les mains par le sacrement de pénitence, et de les envoyer ainsi au Seigneur avec la paix des martyrs. En agissant de la sorte, je ne prétendais nullement faire une innovation disciplinaire ni m'arroger témérairement une autorité législative. J'étais placé entre la nécessité de sauvegarder le privilége légitime des martyrs, et celle de réprimer l'arrogance des fauteurs de troubles. D'autre part, je venais de lire la lettre que vous aviez envoyée par le sous-diacre Crementius au clergé de Carthage. Dans ce rescrit, vous ordonniez de recevoir à la communion ceux des *lapsi* qui, en cas de maladie, demandaient à être admis à la pénitence. Je me suis donc conformé à votre sentence, pour qu'il y ait uniformité parfaite dans nos actes, lesquels doivent toujours et partout présenter le même concert. S'il y a d'autres causes que j'aie différé de vous transmettre, ou même que j'aie complétement réservées jusqu'ici, c'est dans l'intention de les examiner en un concile d'évêques, aussitôt que nous le pourrons tenir. Alors nous vous communiquerons nos projets, pour arriver ensemble à disposer et à réformer chaque chose selon l'ordre. Je fais des vœux, frères bienaimés, pour que vous vous fortifiiez toujours dans le Seigneur [1]. »

5. Cette Épître, si pleine de faits et si noble de forme, était à peine expédiée à Rome, qu'un nouvel incident forçait l'évêque de Carthage à la faire suivre de cette autre communication : « Cyprien, aux prêtres et diacres constitués à Rome, salut. J'avais à peine expédié la lettre où je vous rends compte de mon administration, et où j'expose en détail les actes quotidiens de ma sollicitude épiscopale, lorsqu'il se produisit un fait dont il importe de vous donner connaissance. Un des confesseurs, Lucianus, s'est mis à la tête d'une foule ignorante. Il souscrit chaque jour des billets collectifs d'indulgences, au nom de Paulus, un des martyrs. Les autres confesseurs s'abstiennent d'actes de ce genre et observent les règles évangéliques. Ainsi Mappalicus, dans un sentiment de piété filiale, a recommandé à la communion sa mère, qui était au nombre des *lapsi*. Il s'est borné à cette unique recommandation. Saturninus, qui après les tortures de la question, fut

[1] S. Cypr., Epist. XIV, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 262.

réintégré dans son cachot, n'a pas délivré un seul billet d'indulgence. Lucianus, au contraire, en distribue de toutes parts ; depuis la mort de Paulus, il continue à les signer du nom de ce martyr, prétendant que celui-ci en mourant lui a légué ce pouvoir. Un jeune homme qui a de même versé son sang pour Jésus-Christ, Aurelius, ne savait pas écrire. Tant qu'il fut dans la prison, Lucianus distribuait des billets d'indulgence signés du nom d'Aurelius. Pour m'opposer à cet abus, j'ai écrit aux confesseurs une lettre dont vous trouverez la copie parmi les pièces que je vous ai précédemment envoyées. Mais, au lieu d'obtempérer à mes avis, Lucianus me répond, au nom de tous les confesseurs, une lettre dont je vous transmets copie[1]. Cette fois, il semble qu'on veuille briser tous les liens de la foi et de la crainte de Dieu ; toute l'économie de la sainteté et de la fermeté évangéliques. Lucianus déclare, au nom des confesseurs, qu'il accorde l'indulgence à tous les *lapsi* à la fois. Il veut que je communique cette décision aux évêques mes collègues. Déjà la nouvelle s'en est répandue et soulève une véritable sédition dans les églises de notre province. Tous les *lapsi* se prétendent réconciliés par l'indulgence universelle et plénière des martyrs. Ils se révoltent contre les évêques, et se présentent de vive force aux assemblées. A Carthage, les quelques fauteurs de troubles dont je vous ai précédemment entretenus, profitent de la circonstance pour ruiner notre autorité. Je vous envoie les lettres que j'écris à mon clergé à ce sujet. Je joins la correspondance échangée pour le même objet entre Caldonius, mon collègue, et moi. J'ajoute enfin la lettre si sage et si mesurée que le confesseur Celerinus, chrétien vaillant et fidèle, a écrite à Lucianus, ainsi que l'arrogante réponse de ce dernier. Au milieu de cet orage, sont survenues fort à propos les lettres que vous adressez au clergé de Carthage, et celles que les bienheureux confesseurs Moïse, Maxime, Nicostrate, ont écrites à Saturninus et Aurelius. Elles respirent les sentiments de la vigueur évangélique dans sa plénitude, et exposent la robuste discipline de la loi du Seigneur. Dans les travaux et les souffrances

[1] Nous avons reproduit cette lettre de Lucianus au chapitre précédent, page 291.

que nous avons à subir pour résister aux efforts de l'envie et de la haine, votre parole nous a été d'un puissant secours [1]. » — En même temps que ces messages purement administratifs, saint Cyprien faisait parvenir à Rome le témoignage de sa vive admiration et de sa profonde sympathie pour les généreux confesseurs de la foi, qui, du fond de leur cachot, oubliant leurs propres souffrances, veillaient avec tant de sollicitude sur les besoins de l'Église universelle. « Cyprien, aux prêtres Moïse et Maxime, et aux autres confesseurs leurs frères, salut. Celerinus, le compagnon de vos travaux, de vos combats et de votre foi, vient d'arriver. Ce généreux soldat de Dieu nous a fait connaître chacun d'entre vous, frères bien-aimés; en sorte qu'il nous semblait, en le contemplant, vous voir tous ! J'ai recueilli de sa bouche les expressions de votre charité pour moi ; en l'entendant, il me semblait vous entendre vous-mêmes. Quelle joie pour mon cœur de recevoir par un tel organe de pareils témoignages ! Tous nous sommes en quelque façon emprisonnés avec vous. L'union de notre cœur avec le vôtre est telle que nous croyons partager le poids de vos fers, ces diamants divins dont vous êtes ornés ! Votre charité fait notre gloire ; elle relie toutes les individualités et condense les esprits en un faisceau indissoluble. Vous êtes les prisonniers du martyre; moi je le suis de la charité. Jour et nuit, votre pensée m'est présente ; je prie pour vous, et dans les sacrifices publics, et dans mes oraisons particulières; demandant à Dieu miséricorde, par le mérite de vos combats et de vos victoires. Mais, dans ce commerce de la prière, ma médiocrité a tout à recevoir et ne saurait presque rien offrir. Que ne donnez-vous pas, vous, quand vous daignez vous souvenir de moi devant Dieu ; vous qui ne respirez plus que pour le ciel ; vous dont la meditation est uniquement fixée sur les choses divines ; vous qui n'êtes séparés de la couronne que par l'intervalle de la passion suprême, et dont la gloire s'augmente bien plus qu'elle ne se retarde par un dernier délai ! Une première et unique confession du nom de Jésus-Christ dans les tourments suffit à faire un bien-

[1] S. Cypr., Epist. xxii. Patr. lat., tom. IV, col. 282.

heureux. Vous, vous confessez ce nom divin autant de fois que, requis par le juge, vous persistez dans la foi, préférant les chaînes du cachot à la liberté des apostats. En sorte que chaque jour qui s'écoule apporte un nouveau fleuron à votre couronne : autant de mois de détention, autant de moissons de gloire! Celui que le glaive envoie d'un seul coup au ciel, ne triomphe qu'une fois; mais celui qui reste dans la prison, luttant contre la douleur et la torture, acquiert chaque jour un nouveau triomphe. Qu'ils aillent maintenant, avec leur pompeuse escorte, les consuls, les magistrats, les proconsuls! Qu'ils se parent de leur pourpre annuelle et se glorifient de leurs douze faisceaux! Voici que votre dignité céleste se multiplie en vous par le nombre des années, et que la course mobile du temps vous marque pour l'éternité des insignes de nouvelles victoires. Le reste du monde attend sa lumière du soleil de chaque matin, ou du disque croissant de la lune. Pour vous, le Dieu qui a créé le soleil et la lune illumine votre cachot. Dans vos esprits et vos cœurs resplendit la brillante clarté du Christ. La prison et ses ténébreuses horreurs font le désespoir des criminels : mais elles sont pour vous un séjour d'éternelle paix et d'éblouissante lumière. Le renouvellement des saisons nous ramène l'hiver; mais pour vous, prisonniers de la foi, la durée de l'hiver se mesure à celle de la persécution. Si le printemps survient, couronné de fleurs, embelli de roses; cette parure terrestre n'égale pas les fleurs et les roses qui ceignent vos fronts, dans votre paradis de délices. Quand l'été remplit les greniers de ses abondantes moissons, vous avez déjà depuis longtemps, semeurs intrépides, recueilli les moissons de la gloire. De l'aire du Seigneur, où vous vous êtes établis sur le sol ferme, vous voyez consumer par un feu inextinguible les pailles légères et stériles; grains expurgés, précieux froment, votre prison est réellement le grenier du Père céleste! La grâce spirituelle vous accompagne à l'automne. Pendant qu'au dehors on entasse la vendange et que la grappe foulée laisse échapper, du pressoir, par torrents, la douce liqueur qui couronnera les coupes; vous, rameaux fertiles de la vigne du Seigneur, grappes chargées de fruits et foulées par les tortures, votre cachot est

le pressoir qui fait couler votre sang comme un vin généreux! Forts contre la souffrance, vous buvez à longs traits la coupe du martyre. C'est ainsi que pour vous, serviteurs de Dieu, s'écoule l'année et que les saisons se renouvellent, en multipliant vos mérites spirituels et vos célestes récompenses! Maintenant donc, frères bien-aimés, il ne me reste plus qu'à vous conjurer de vous souvenir de moi devant le Seigneur. Parmi les grandes et divines pensées qui vous absorbent, accordez-moi une petite place dans vos oraisons et vos prières, alors que votre voix, illustrée par la confession du nom de Jésus-Christ, s'élèvera pour pénétrer jusqu'au cœur de Dieu, et traversant les espaces de ce monde terrestre, s'élancera dans les cieux ouverts! Que pouvez-vous en effet demander que vous n'ayez acquis par vos mérites le droit de recevoir; vous qui avez poussé jusqu'à l'héroïsme la fidélité aux commandements; vous qui maintenez la discipline de l'Évangile avec une vigueur et une foi inébranlables; vous qui, dans l'intégrité d'une vertu sans tache, demeurez fermes dans la doctrine du Seigneur et des apôtres, confirmant par la vérité de votre sanglant témoignage la foi chancelante des multitudes? Vous êtes vraiment les témoins de l'Évangile, les martyrs du Christ! Greffés sur la racine immortelle, fondés sur le roc de Pierre, vous alliez la discipline à la vertu; vous inspirez à tous le sentiment de la crainte de Dieu; votre martyre devient l'exemple de l'univers! Adieu, vaillants et bienheureux frères, daignez vous souvenir de moi [1]. »

Réponse de la commission intérimaire de Rome à saint Cyprien.

6. Les ministres ecclésiastiques, tous occupés à Carthage par les soins de leurs laborieuses fonctions, manquaient à Cyprien pour porter cette lettre à Rome. Il éleva Satur au rang de lecteur et Optat au rang de sous-diacre, puis leur confia le message. Il voulut prévenir son peuple de cette double ordination, par une circulaire que nous avons encore [2]. Le fait est remarquable, au point de vue de la notoriété canonique qu'on donnait dès lors aux ordinations. La réponse des confesseurs de Rome est conçue en ces termes: « A Cæcilius Cyprien, évêque de l'église de Carthage, Moïse et Maxime,

[1] S. Cypr., Epistol. XV, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 264. — [2] S. Cypr., Epist. XXIV, *ibid.*, col. 287.

prêtres, Nicostrate et Rufin, diacres, et les autres confesseurs persévérant dans la foi véritable à Dieu le Père, à Jésus-Christ son Fils Notre-Seigneur, et au Saint-Esprit, salut. Frère, au milieu des épreuves diverses et multiples qui nous accablent; dans la douleur où nous plongent les défections de tant de frères et les ruines de l'Église sur tant de points du monde; vos lettres ont été pour notre cœur un sujet de consolation et de véritable joie. Nous remercions la divine Providence d'avoir prolongé notre détention dans ce cachot afin de nous réserver vos encouragements comme une récompense, et de mieux nous disposer par vos exhortations à l'allégresse suprême de la couronne. Comme un rayon de soleil après l'orage; comme le calme sur les flots après la tempête; ainsi votre lettre a été pour nous un repos dans nos labeurs, un baume sur nos blessures, une douce lumière dans l'épaisseur des ténèbres qui nous environnent. C'est dans ces sentiments que nous l'avons lue, elle nous a fortifiés contre l'ennemi. Le Seigneur vous rendra en bénédictions et en faveurs spirituelles ce bienfait de votre charité. Celui qui exhorte n'est pas moins digne de la couronne que celui qui souffre; le docteur et le martyr ont un égal mérite. Une autre joie non moins vive pour nous a été d'apprendre votre fidélité aux devoirs de votre charge épiscopale. Séparé momentanément de vos frères par la force des choses, votre charité ne leur a pas fait défaut. Vos lettres fréquentes ont entretenu le courage des confesseurs; vous avez abondamment fourni de vos propres biens au soulagement des frères; absent, votre action est incessante et votre présence n'en est, pour ainsi dire, que mieux sentie. D'aucun côté donc vous n'avez failli aux obligations de votre charge. Nous ne saurions trop non plus vous féliciter de la vigueur avec laquelle vous avez censuré les téméraires qui prétendaient arracher violemment aux prêtres une sentence d'absolution; les imprudents qui, sans égard pour la parole évangélique, jetant aux pourceaux les perles du Seigneur et les saints mystères aux chiens, distribuaient, avec une facilité profane, les indulgences à tous. Hélas! ce lamentable abus s'est répandu dans tout l'univers. Comme vous nous l'écrivez, ces sortes de réhabilitations demandent

à être traitées avec les plus grands ménagements et la prudence la plus circonspecte. Elles ne doivent se faire qu'en présence de l'évêque, des prêtres, des diacres, des confesseurs, et des laïques assemblés. Ainsi seulement nous pourrons réparer les ruines, sans en ouvrir de plus profondes. Que deviendrait la parole divine, si l'on accordait si facilement le pardon aux coupables? Sans doute il faut environner les *lapsi* de toute notre sollicitude; il faut relever leur courage, les amener avec le temps à la maturité de la pénitence, les instruire et leur démontrer par les témoignages de l'Écriture la gravité de leur faute. Mais, en aucun cas, leur nombre ne doit être pour eux une excuse. C'est une bien plus grande honte pour eux de n'être pas une infime minorité. Il faut le leur faire sentir. Pour la réparation de leur apostasie, leur nombre ne peut rien. Le repentir, la modestie, la patience, les sévérités de la discipline, l'humilité, la soumission, voilà les moyens de réhabilitation individuelle que Dieu exige. Ils doivent attendre le jugement de l'Église et la sentence d'absolution qu'elle daignera prononcer. A ces marques, on reconnaît la pénitence; tels sont les remèdes qui cicatriseront tant de plaies; les œuvres efficaces qui répareront tant de ruines. En attendant, il faut éloigner des autels du Seigneur les mains souillées par les sacrifices idolâtriques; il faut purifier par la pénitence les lèvres que d'impurs aliments ont déshonorées; il faut refaire, dans le secret du cœur et de la conscience, un fidèle nouveau de l'ancien apostat. Qu'on entende donc les gémissements redoublés des pénitents; que leurs yeux, redevenus fidèles, ces yeux qui ont adoré les idoles, se baignent de larmes sincères pour implorer la miséricorde et le pardon du Seigneur. En quoi d'ailleurs une impatience illégitime les pourrait-elle servir? Croient-ils que la communion qu'ils arracheraient par la violence les rapprocherait de Jésus-Christ? Dans ces sentiments, bienheureux et illustre *pape*, nous vous souhaitons toutes sortes de prospérités et vous supplions de vous souvenir de nous [1]. »

7. Le noyau schismatique des prêtres de Carthage, hostiles à **Deux autres**

[1] S. Cypr., Epist. XXVI, *Patr. lat.*, tom. IV. col. 290-298.

Lettres de saint Cyprien à la commission intérimaire de Rome.

saint Cyprien, grossissait à l'aide des dissensions intestines, qui venaient s'ajouter pour l'Église aux horreurs de la persécution. Novat et ses adhérents fomentaient les troubles dont leur ambition comptait profiter un jour. Le saint évêque multipliait ses recours à Rome. Voici une autre lettre qui dut précéder la réception de celle que nous venons de traduire : « Cyprien, aux prêtres et aux diacres constitués à Rome, salut. La raison, non moins que le lien de la commune charité, exige, frères bien-aimés, que je ne vous laisse rien ignorer de ce qui se passe ici, afin que les décisions relatives à l'administration ecclésiastique, soient prises de concert. Après le départ du lecteur Satur et du sous-diacre Optat, porteurs de ma dernière lettre, une nouvelle conspiration s'est formée contre la discipline. Quelques *lapsi*, de ceux qui refusent toute espèce de pénitence et de satisfaction pour leur faute, m'ont écrit non pas pour demander à être réintégrés dans la communion, mais pour se plaindre que, l'étant déjà, je refuse de les admettre, méconnaissant ainsi mon devoir et leurs droits. Ils disent que Paulus, le martyr, a donné à tous l'indulgence et la paix. Je vous envoie copie de leur lettre, et vous adresse en même temps celle que j'écris au clergé de Carthage à ce sujet. Si leur audace résiste à votre autorité et à mes exhortations ; s'ils refusent d'obtempérer aux conseils de la sagesse ; nous prendrons les mesures que le Seigneur a prescrites dans son Évangile. Je fais des vœux pour votre prospérité, bien-aimés frères. Adieu. [1] » Cette correspondance, si chargée en un si court intervalle, ne nous est cependant point parvenue dans son intégrité. Ainsi une autre missive de saint Cyprien avait encore été expédiée à Rome par le sous-diacre Fortunat. Nous ne l'avons plus ; mais la réponse de Rome nous est restée. La voici : « Au pape Cyprien, les prêtres et diacres constitués à Rome, salut. La lettre que le diacre Fortunat nous a remise de votre part, frère bien-aimé, nous apporte un double sujet d'affliction, en nous apprenant, d'une part, que, parmi les cruelles angoisses de la persécution, vous êtes encore en butte à d'odieuses intrigues ; et que, de l'autre, l'impatiente

[1] S. Cypr., Epist. XXIX, *Patr. lat.*, tom. IV, col. 302.

témérité des *lapsi* se traduit par une rébellion qui pourrait dégénérer en un schisme. Ces tristes nouvelles ont rempli notre cœur d'amertume. Cependant, nous éprouvons une bien vive consolation, à la pensée de la vigueur déployée par vous pour le maintien de la discipline évangélique. Vous avez sagement usé de rigueur en reprenant l'audace de ces téméraires, et en leur ouvrant le chemin de la pénitence comme l'unique route du salut. En vérité, nous ne saurions trop nous étonner qu'en des conjonctures si déplorables, ajoutant à l'énormité de leur apostasie le crime d'une révolte, ils se soient oubliés au point de s'emparer violemment de la communion de l'Église, et de prétendre qu'ils ont reçu du ciel même la paix et l'absolution. Quoi donc! s'ils ont réellement cette paix, que demandent-ils? Dès lors qu'ils la demandent, c'est qu'ils ne l'ont pas ; et ainsi pourquoi ne pas attendre la sentence de leurs juges ecclésiastiques? S'ils croient sérieusement tenir d'ailleurs un privilége d'absolution, qu'ils veuillent bien le confronter sérieusement avec la loi de l'Évangile. Leur privilége ne saurait être valable qu'autant qu'il est conforme à la discipline évangélique ; sans cela, il est nul. Or, comment un décret qui blesse essentiellement la vérité évangélique, pourrait-il assurer la véritable communion de l'Évangile [1]? » Pour saisir le sens de cette argumentation, il faut se rappeler une citation évangélique faite dans les lettres précédentes, et qui servait de base à la discipline de l'Église par rapport aux *lapsi.* La fameuse parole de Notre-Seigneur : *Nolite dare sanctum canibus*, *neque mittatis margaritas vestras ante porcos* [2], avait été le point de départ de la législation pénitentiaire. Les Épîtres apostoliques de saint Pierre, saint Paul, saint Jean, avaient successivement défini les applications de cette règle générale aux pécheurs publics, aux faux frères, aux apostats. A côté des rigueurs de l'excommunication, le corollaire miséricordieux de la pénitence avait été largement développé, d'après le principe posé par Notre-Seigneur lui-même, en ces termes : *Omnis qui petit accipit et qui quærit invenit et pulsanti aperietur* [3]. Au pied de la

[1] S. Cypr., Epist. XXX, *Patr. lat.*, tom. IV, col. 303. — [2] Matth., VII, 6. — [3] Matth., VII, 8.

lettre, on plaçait les pénitents à la porte de l'église; ils y frappaient avec persévérance jusqu'à ce qu'elle s'ouvrît devant leur soumission, leur humilité et leur repentir. Les allusions si fréquentes du clergé de Rome et de saint Cyprien à la *vérité évangélique,* à la *discipline de l'Évangile*, à la *législation dominicale* au sujet des *lapsi*, se rapportent toutes à cet ordre d'idées. L'Épître romaine continue de la sorte : « Qu'ils veuillent donc y songer. S'il pouvait être vrai, comme ils le prétendent, que l'Évangile ait posé une règle et que les martyrs en établissent une différente, le danger de cette collision serait doublement formidable. D'une part, la majesté de l'Évangile s'écroulera, si l'autorité de ses décrets peut être primée par des institutions nouvelles; de l'autre, la couronne de gloire tombera du front des martyrs, dès qu'ils ne l'auront point acquise par une inviolable fidélité à l'Évangile, laquelle fait seule les martyrs. Ainsi nul n'est plus directement intéressé à ne rien décréter de contraire à l'Évangile, que l'athlète qui travaille à recevoir par l'Évangile la couronne du martyre. Il est une autre considération que nous voulons ajouter ici. Comment devient-on martyr? En refusant de sacrifier aux idoles et en se maintenant dans la communion de l'Église, au prix du sang versé, des tortures, des supplices affrontés héroïquement. Faiblir dans la lutte, céder à la douleur, c'est perdre la communion de l'Église, perdre la paix et par conséquent le salut. Or, si cela est vrai, et nous n'en saurions douter, comment les martyrs pourraient-ils donner à ceux qui sont convaincus d'apostasie, une paix qu'ils croyaient eux-mêmes ne pouvoir en aucune façon conserver en apostasiant? Ce qu'ils n'ont pas pu faire eux-mêmes, comment pourraient-ils le permettre aux autres? D'ailleurs, les *lapsi* conviennent que les martyrs ne leur ont point directement conféré l'absolution. Ils les ont sur ce point renvoyés à l'évêque. Donc les martyrs reconnaissaient eux-mêmes qu'ils n'avaient pas le pouvoir de porter une pareille sentence. Ainsi, ils sauvegardaient à la fois le double principe des indulgences accordées légitimement par les martyrs, et celui du respect inviolable pour la juridiction épiscopale. Quoi qu'il en soit, frère, continuez à prodiguer aux *lapsi* les

trésors de votre charité paternelle; modérez leur impatience; soyez, même malgré eux, le médecin de ces errants. N'est-ce pas chose commune que le malade soit le premier à résister à la prudente industrie du médecin? La blessure de ces malheureux saigne encore; elle est toute gonflée et semble repousser la main qui la soigne; mais nous avons la confiance qu'avec le temps cette turgescence s'apaisera. Les coupables vous béniront eux-mêmes des sages délais que vous leur aurez imposés. Il faut cependant que les instigateurs de ces désordres, les fauteurs d'agitations et de troubles, mettent un terme à leurs menées criminelles. Car il est impossible que toute cette rébellion ne soit pas leur œuvre. Nous connaissons en effet la foi de l'Église de Carthage, son attachement à la discipline, et son humilité. Plus nous en avons eu de preuves, plus nous nous étonnons des injustes reproches qu'on ose formuler contre vous. Donc il est temps que les coupables fassent pénitence; qu'ils effacent leur faute dans les larmes d'un repentir sincère; qu'ils donnent des gages de leur conversion, et que, par leur respect filial envers l'évêque, leur père, ils attirent sur eux la miséricorde divine. Hélas! combien leurs lettres nous eussent été plus agréables, si nous y avions trouvé l'expression de pareils sentiments! Que n'eussent-ils pas obtenu de nous, s'ils se fussent montrés dignes d'être exaucés dans leur demande! Quant à ce qui concerne Privat de Lambèse, nous vous remercions, frère, de nous avoir fidèlement, selon votre coutume, mandé toute la suite de cette importante affaire. Nous avons en effet le devoir de veiller sur tous les membres de l'Église, disséminés dans les provinces de l'univers. Mais, avant la réception de votre lettre, nous étions déjà informés de la perfidie de cet homme dangereux. Un porte-drapeau de sa cohorte, Futurus, nous avait été expédié, dans le but d'obtenir frauduleusement des lettres de communion. Son intrigue échoua; nous ne tardâmes guère à la percer à jour; les lettres qu'il sollicitait ne lui furent point délivrées. Adieu, frère, fortifiez-vous dans le Seigneur [1]. »

[1] S. Cypr., Epist. XXX, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 303-307.

8. Le savant Baluze, qui publia, en 1702, une édition des œuvres de saint Cyprien, y inséra toute cette correspondance. Dans une note, il s'exprimait ainsi : « Nous avons prouvé et il demeure constant pour nous que le clergé de Rome n'avait d'aucune façon la charge de l'Église universelle, durant la vacance du Siége [1]. » Cette étrange conclusion, vis à vis de monuments aussi explicites, dépasse toute croyance. Il fallait compter, ou que personne ne prendrait jamais la peine de lire ces textes du IIIe siècle, ou que nul ne les entendrait, pour écrire de sang-froid une si lourde contradiction. Tant l'esprit de parti peut aveugler les hommes les plus sérieux et les plus sincères ! En présence de telles aberrations, consacrées chez nous par un laissez-passer de trois siècles, nous nous demandons humblement devant Dieu si nous-même nous ne serions pas le jouet d'un mirage de notre imagination ; si l'amour d'une thèse préconçue ne séduit pas notre conscience et n'égare pas notre jugement. Bien que nous ayons le ferme désir de dire la vérité, de la dire tout entière, telle qu'elle est et telle que nous la trouvons, il se pourrait que nous fussions à notre tour victime d'une illusion de parti pris, dans le sens opposé. Que sommes-nous en effet, comme valeur scientifique et littéraire, en comparaison de ces grands hommes du XVIIe siècle, qui portaient le flambeau du génie sur tous les points à la fois, éclairant le passé, illustrant le présent et dominant l'avenir ? Il faut le dire pourtant. Nous n'avons aucun intérêt à parler comme nous le faisons : ou plutôt, humainement parlant, nous aurions tout intérêt à prendre la thèse contraire et à maintenir dans l'ombre et le silence ce que nos prédécesseurs avaient cru devoir y laisser. Qu'on lise par exemple l'analyse des Lettres de saint Cyprien, dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury. La correspondance avec Rome y est à peine indiquée ; tout est calculé de façon à ce que l'immense question de la primauté, active, vigilante, administrative, de Rome sur l'Église, passe inaperçue. Or, à

[1] *Constat clerum romanum, uti antea dixi, non habuisse curam universalis Ecclesiæ sede vacante.* (Baluze, *In notis ad Epist.* XIV; S. Cypr., *Patr. lat.*, tom. IV, col. 222, not. 400.)

l'époque où Baluze et Fleury écrivaient, il y avait pour eux un intérêt direct, personnel, immédiat, à se taire : ils se sont tus ; à dissimuler la vérité : ils l'ont dissimulée. Louis XIV régnait. Mais ces réticences par ordre, ces calculs de la faiblesse, ces tempéraments de conciliation officielle, ne sauraient enlever un seul *iôta* aux témoignages vivants de l'histoire. Il n'en reste pas moins vrai qu'en l'an 250, durant un interrègne pontifical de seize mois, les schismatiques de Carthage écrivirent trois fois à Rome pour y dénoncer leur évêque ; que saint Cyprien envoya sa justification explicite à la commission intérimaire de Rome ; que cette commission, siégeant dans un cachot, répondit lettres sur lettres au clergé et à l'évêque de Carthage ; qu'elle décida sur toutes les questions ; traça toutes les règles de conduite ; définit les priviléges de chacun, les droits légitimes, les limites de la juridiction épiscopale. Il est avéré que saint Cyprien transmit à la commission romaine la copie intégrale de tous les mandements, circulaires et avis, adressés par lui aux martyrs, à son clergé et au peuple de Carthage. Il est constant qu'il fit prendre la même voie à tous les actes émanés des évêques de sa province ecclésiastique ; qu'il informa la commission intérimaire des moindres incidents de nature à modifier la situation, ou à compromettre les intérêts spirituels. Si l'on veut, et pourquoi ne pas le dire ? saint Cyprien dénonça positivement Privat, l'hérétique évêque de Lambèse, absolument comme dans une précédente lettre, il justifiait un autre de ses collègues, Caldonius. Quand Cyprien agissait de la sorte, il prenait soin de nous avertir « que la raison l'exigeait, » *ratio exposcit* [1]. Mais tout cela se passait en l'an 250, durant un interrègne, au milieu des fureurs de la plus horrible persécution. Et l'on osera prétendre que la primauté administrative du Siége Apostolique est une usurpation des papes du moyen âge ; une invention de quelques pontifes ambitieux, qui ont opprimé pour être oppresseurs, envahi pour être tyrans ! Non, saint Cyprien n'eût rien écrit à Rome, si, de son temps, Rome n'avait pas été reconnue pour le centre dirigeant de la chrétienté. Privat, l'évêque hérétique de Lambèse, n'aurait pas

[1] S. Cypr., Epist. XXIV, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 302.

envoyé Futurus, son porte-drapeau, solliciter des lettres de communion de l'Église romaine, si l'Église romaine n'avait été qu'une Église comme les autres. Enfin, et c'est par là que nous terminerons l'étude de cette correspondance si importante et si peu connue, la commission intérimaire, *sede vacante*, n'eût pas écrit à saint Cyprien cette dernière lettre, qui est comme le sceau de toutes les précédentes.

Dernière lettre de la commission intérimaire de Rome à saint Cyprien.

9. « A Cyprien, pape, les prêtres et diacres constitués à Rome, salut. Une conscience pure, qui ne s'appuie que sur les règles de la vraie discipline évangélique et les préceptes divins, se peut contenter d'avoir Dieu pour témoin et pour juge. Elle a le droit de dédaigner les accusations de ses ennemis, laissant à d'autres le soin de sa propre justification. Mais c'est un double mérite de soumettre simultanément ses actes au jugement de Dieu et à l'approbation de ses frères. Nous ne nous étonnons pas de vous voir agir ainsi, frère Cyprien. Dans votre modestie et votre prudente sagesse, vous avez voulu nous avoir moins comme juges que comme complices de toutes vos actions. En sorte que si, d'un côté, nous en partageons le mérite par l'approbation que nous leur donnons, de l'autre, nous en assumons la responsabilité par notre concours lui-même. Tous, nous avons agi par votre organe : les mesures de discipline et de correction que vous avez prises, nous les avons sanctionnées avec vous. Quoi de plus heureux, en temps de paix; quoi de plus nécessaire, durant la persécution, que de maintenir la légitime sévérité de la législation divine ! Dès qu'on s'en écarte, on se condamne à des erreurs sans fin. Privé de gouvernail, le vaisseau de l'Église heurte contre tous les écueils, au gré des flots et des vents. Il ne saurait y avoir de salut pour l'Église que dans la résistance opposée aux vagues ennemies, et dans le maintien ferme du gouvernail, c'est-à-dire de la discipline, parmi les violences de la tempête. Et certes ! ce n'est point là une doctrine nouvellement éclose dans notre esprit, un remède inconnu appliqué à des besoins subitement manifestés. Non, c'est l'antique et vaillante tradition constamment maintenue chez nous ; c'est notre antique foi ; c'est notre discipline séculaire. L'Apôtre n'aurait pas dit, de son temps, que « la foi de l'Église

romaine était célébrée dans tout l'univers[1], » si, dès cette époque, l'arbre vigoureux de notre discipline traditionnelle n'eût été profondément enraciné. Or, quel crime ne serait-ce pas à nous de dégénérer de cette antique gloire ! Dans notre précédente lettre, nous vous avions clairement exposé les règles de conduite à tenir, vis-à-vis des *lapsi*. Nous condamnions absolument les *libellatici*, qui ont obtenu des magistrats un certificat d'apostasie. Pour se soustraire au péril, ils ont acheté des attestations menteuses. Nous condamnions de même ceux qui, sans sacrifier personnellement, ont cependant assisté aux sacrifices idolâtriques, comme s'ils y eussent pris moralement part. Le témoignage que nous devons à Jésus-Christ ne saurait subsister parmi ces subterfuges. Quiconque s'est donné extérieurement le mérite d'avoir obéi aux édits impériaux portés contre l'Évangile, a vraiment apostasié dans son cœur. Voilà pourquoi nous refusons de communiquer avec cette sorte de *lapsi*. A Dieu ne plaise que l'Église romaine abdique, par une profane condescendance, la vigueur de sa discipline, et énerve la sévérité apostolique, en renversant la majesté de la foi ! Comme s'il ne suffisait pas déjà de tant de chutes ! Comme s'il fallait y ajouter de nouvelles ruines par la précipitation de remèdes intempestifs, et ouvrir des blessures plus lamentables, sous prétexte de cicatriser les anciennes par une fausse miséricorde ! A quoi servirait la faiblesse du médecin, s'il se contentait de jeter un voile sur les plaies, sans y appliquer le pansement salutaire, qui, avec le temps, guérit les blessures? Une telle conduite ne serait pas celle d'un médecin, mais celle d'un meurtrier. Vous avez d'ailleurs entre les mains, frère bien-aimé, des lettres de confesseurs et de martyrs qui confirment notre doctrine, attestant qu'ils ont toujours refusé de s'associer à des demandes injustes et qu'ils ont entendu maintenir en ce point la vigueur de la discipline évangélique. Ainsi se trouvent établis à la fois et replacés sur leurs bases légitimes le privilége du sang héroïquement versé pour Jésus-Christ et le droit de la juridiction épiscopale. Dès lors nous ne saurions trop vous

[1] Rom., I, 8.

rendre grâces et vous féliciter du zèle avec lequel vous avez illuminé par vos lettres le cachot des martyrs. Vous avez su vous introduire dans leur retraite si soigneusement gardée ; vous avez su triompher des obstacles et rompre toutes les barrières ; vous êtes parvenu a relever le courage de ces glorieux captifs, et tout en glorifiant, comme il convenait, la grandeur de leurs sacrifices, vous avez exalté leur âme et l'avez préparée au combat suprême. En sorte que, bien que le dernier triomphe soit dû à leur foi, à leur fidélité et à la grâce divine, vous y avez cependant eu personnellement une part considérable. Quant aux points particuliers sur lesquels vous nous interrogez, il nous suffira, pour toute réponse, de vous transmettre les instructions que nous avons récemment envoyées en Sicile, relativement à des objets analogues. D'ailleurs il nous paraît nécessaire de suspendre tout jugement définitif. Depuis le martyre de Fabien, de très-noble mémoire, il n'a pas encore été possible, au milieu de la rigueur de la persécution, de lui donner un successeur. C'est à lui qu'il appartiendra de régler ces questions et de déterminer, dans son autorité et la prudence de ses conseils, les mesures à prendre vis à vis des *lapsi*. En attendant, nous donnons notre approbation à la conduite tenue par vous dans cette importante affaire. Vous avez pourvu au maintien de la discipline et de la paix de l'Église, vous réservant de traiter la cause des *lapsi* dans une réunion d'évêques, de prêtres, de confesseurs et de laïques. Il convient en effet qu'une faute qui a été si commune, soit soumise à l'examen d'une assemblée générale ; le décret qui y sera sanctionné puisera une nouvelle force dans le concert qui l'aura produit. Jetez un regard sur l'univers chrétien ; voyez les ruines qui le couvrent de toutes parts ; une dévastation si universelle appelle la solennité d'une grande restauration. Le remède doit être proportionné à la blessure. C'est la témérité aveugle des coupables qui les a précipités dans l'abîme ; il faut, pour les en retirer, la prudence, la circonspection et la sagesse de tous les conseils réunis. Dans cette union de vues, nous qui avons jusqu'ici échappé à ces désastres, aussi bien que les malheureux qui se sont laissés entraîner, redoublons tous de prières et implorons

avec larmes la majesté divine, pour que la paix se rétablisse en la forme que l'Église demande. Que cette association de vœux réciproques soit notre arme défensive, notre sauvegarde et notre encouragement. Prions pour les *lapsi*, afin qu'ils se relèvent; prions pour ceux qui sont encore debout, de peur qu'ils ne tombent ; prions pour que les coupables, reconnaissant la grandeur de leur faute, cessent de prétendre à une réhabilitation instantanée qui ne saurait, dans sa précipitation intempestive, produire que de nouvelles catastrophes. Prions pour qu'ils recourent à la pénitence, complément indispensable et efficace de l'indulgence dont ils seront l'objet. Qu'ils prennent patience jusque-là ; qu'ils n'ajoutent point aux malheurs de l'Église celui d'une persécution intestine ; qu'ils ne mettent point, par leur turbulente agitation, le comble à leurs crimes. L'humilité leur est d'autant plus nécessaire que c'est l'orgueil qui les a fait tomber. Qu'ils frappent donc à la porte de l'Église, mais ne la brisent point ; qu'ils se tiennent au seuil de nos assemblées, mais ne le franchissent point ; qu'ils veillent à l'entrée des pavillons célestes, reprenant pour armes l'humilité et la modestie, dont ils ont été les déserteurs. Qu'ils fassent retentir, non la trompette du combat, mais celle de la prière. La crainte de la mort les a fait jeter le bouclier de la foi ; qu'ils le ressaisissent de nouveau pour lutter, non contre l'Église qui a déjà gémi de leur apostasie, mais contre Satan et ses auxiliaires qui ont triomphé de leur chute. Ainsi ils obtiendront le pardon qu'ils sollicitent : car, s'il faut compter sur la clémence de Dieu, il faut également compter avec sa justice : *Sicut respici debet divina clementia, sic respici debet et divina censura*. Telle est la ligne de conduite que nous nous sommes efforcés de suivre, d'accord avec les évêques d'Italie, nos voisins ; d'accord avec un grand nombre d'évêques étrangers que la fureur de la persécution a chassés de leur siége et qui sont accourus ici. Il nous a paru convenable de ne rien décider définitivement, avant la promotion d'un nouvel évêque de Rome. Voilà pourquoi nous jugeons à propos de différer la cause des *lapsi*, jusqu'au jour où la miséricorde de Dieu nous aura accordé un pasteur. Ceux des coupables qui peuvent attendre ce

délai patienteront jusque-là. Quant à ceux qui seraient en danger de mort; s'ils donnent des signes non équivoques de repentir; s'ils confessent leur crime avec les pleurs et les gémissements d'une véritable pénitence; on les admettra à la communion, et comme le temps leur manque ici-bas pour les œuvres satisfactoires, Dieu, dans sa miséricorde et sa justice infinies, y pourvoira. Par ce tempérament, nous éviterons à la fois le reproche de relâchement dans la discipline et celui d'une cruauté inflexible vis-à-vis des pénitents sincères. Sur ce, très-bienheureux et illustre pape, nous faisons des vœux pour que vous vous fortifiiez toujours en Dieu et que vous daigniez vous souvenir de nous [1]. »

20. Quand cette lettre fut rédigée dans la prison romaine, d'où la commission intérimaire présidait aux destinées de l'Église universelle, le saint prêtre Moïse vivait encore. Le *Liber Pontificalis* nous apprend qu'il succomba peu de temps après aux rigueurs de la captivité, et qu'il mourut dans son cachot, après une détention de onze mois. Saint Cyprien nous fait connaître un autre détail dont l'importance n'est pas moins considérable. C'est que le secrétaire qui écrivit cette lettre portait le nom depuis si fameux de Novatien. « Ce fut Novatien qui rédigea cette lettre, dit l'évêque de Carthage; il la lut ensuite à haute voix aux confesseurs. Le prêtre Moïse, alors confesseur, maintenant martyr, la souscrivit. Il avait personnellement insisté pour faire insérer la clause relative à la réconciliation des *lapsi* malades et en danger de mort. Des exemplaires de cette lettre furent expédiés dans tout l'univers et portés à la connaissance de toutes les Églises et de tous les frères, dans le monde entier [2]. » Ainsi, d'une part, les brèves indications du *Liber Pontificalis* concordent admirablement avec les renseignements plus détaillés fournis par les Lettres au-

[1] S. Cypr., Epist. XXXI, *Patr. lat.*, tom. IV, col. 307-316.

[2] *Additum est etiam Novatiano tunc scribente et quod scripserat sua voce recitante, et presbytero Moyse tunc adhuc confessore, nunc jam martyre, subscribente ut lapsis infirmis et in exitu constitutis pax daretur. Quæ litteræ per totum mundum missæ sunt, et in notitiam ecclesiis omnibus et universis fratribus perlatæ.* (S. Cypr., Epist. LII, *Patr. lat.*, tom. III, ad Antonianum, col. 766.)

thentiques de saint Cyprien. D'autre part, il est manifeste que le secrétaire Novatien, le futur antipape, commençait dès lors à professer le rigorisme outré dont il devait faire la base de sa doctrine schismatique. Il ne consentit à introduire la miséricordieuse réserve pour les *lapsi* en danger de mort, que sur les instances formelles du saint prêtre Moïse. Enfin l'autorité administrative exercée sur toutes les Églises du monde par la commission intérimaire de Rome, *sede vacante*, s'affirme dans toute cette correspondance et s'élève à la hauteur d'un fait historique désormais incontestable. Cyprien, au reçu de la sentence de Rome, la notifia immédiatement à son clergé et à son peuple. Nous avons reproduit plus haut les instructions spéciales dont il la faisait suivre [1]. Cependant les cinq prêtres schismatiques de Carthage, Novat, Fortunat, Donat, Gordius et Pupien, ne se soumirent, ni à la sentence venue de Rome, ni à l'autorité de leur évêque. Novat, chef de cette faction, paraît avoir eu l'administration d'une paroisse de Carthage. Il s'était adjoint un diacre de mœurs scandaleuses, du nom de Félicissime [2]. Lui-même était une de ces natures profondément perverses qui dissimulent, sous les dehors d'un rigorisme hypocrite, une effroyable corruption. Voici le portrait que saint Cyprien a tracé de ce prêtre et de ce diacre indignes. Malgré la crudité du texte, nous n'hésitons pas à le reproduire intégralement, pour qu'on sache bien que les abus, les désordres et les passions les plus regrettables n'ont jamais, à aucune époque, cessé leur lutte contre la sainteté de l'Église de Dieu. En présence de ces réalités de tous les temps et de tous les pays, on comprend mieux l'assistance divine qui n'a jamais fait défaut à l'Église, assurant le triomphe de cette institution immortelle sur tant d'ennemis domestiques, sortis de son propre sein. « Je n'ai pas voulu, écrivait plus tard saint Cyprien au pape Cornelius, vous informer à l'avance de ce qu'était réellement Novat. J'ai attendu que vous en ayez pu faire vous-même l'expérience, et qu'il se fût montré à vous tel qu'il

[1] Cf. n. 1 de ce chapitre. — [2] S. Cypr., Epist. [illegible], *Adulterii etiam crimen accedit.*

est : brouillon, intrigant, à la piste de toutes les nouveautés scandaleuses, d'une avarice insatiable, arrogant et bouffi d'orgueil. Il n'y a pas un seul évêque de cette province qui ne le connaisse sous le jour le plus défavorable. Hérétique, perfide, condamné par la voix de tout le clergé de Carthage, toujours en quête d'un trahison nouvelle ; il ne flatte que pour tromper ; il n'a jamais été fidèle à une affection. C'est la torche et la flamme allumées pour tous les incendies ; le tourbillon et la tempête soulevant sans cesse de nouveaux orages contre la foi ; l'ennemi des fidèles paisibles ; l'adversaire du calme et de la paix. Quant il partit pour Rome, il nous sembla être délivrés du génie du mal. La tranquillité se rétablit partout, et les confesseurs qu'il avait séduits rentrèrent dans le sein de l'Église. Il avait été en effet parmi nous le promoteur d'un schisme véritable. Par son influence, il avait détaché un certain nombre de frères de la communion épiscopale ; durant les horreurs de la persécution, il avait fomenté une persécution intestine non moins redoutable. Son satellite, le diacre Félicissime, agent dévoué de ses ambitieuses menées, avait été constitué par lui, à mon insu, et maintenu plus tard malgré moi. Ces deux pestes publiques ont renouvelé à Rome les désordres de Carthage, rompant de même le lien de l'unité et organisant un nouveau schisme, avec cette différence toutefois que, selon la différence hiérarchique, Rome a vu un plus grand désastre que Carthage. Novat s'était contenté ici d'instituer un diacre schismatique ; à Rome, il a inauguré un antipape. Ne nous étonnons pas d'une semblable perversité. Les méchants progressent toujours dans le crime ; il semble que l'aiguillon du remords les pousse à de nouveaux attentats. D'ailleurs, pensent-ils rester dans le sein de l'Église, ces hommes qui n'ont observé ni les règles de la discipline, ni le lien de la paix ? On a vu Novat dépouiller les orphelins, frauder les veuves, nier le dépôt des biens ecclésiastiques remis entre ses mains. Tous ces attentats exigent un châtiment. Il a laissé son vieux père mourir de faim dans une bourgade ignorée. Crime non moins épouvantable, d'un coup de pied brutalement lancé à sa femme, il s'est fait infanticide, pour dissimuler

un sacrilége adultère [1] ! Voilà l'homme qui refuse la communion aux *lapsi* en danger de mort. Il prétend qu'une main souillée par un sacrifice idolâtrique, ne saurait jamais être purifiée par l'Église. Et lui, d'un pied homicide, il a tué son propre fils [1] ! » Tel était le prêtre qui osait lever à Carthage le drapeau du schisme. On pourrait s'étonner qu'après des crimes si monstrueux Novat n'eût point encore été frappé des foudres de l'Église. Sa nomination remontait, on se le rappelle, à une époque antérieure à l'épiscopat de saint Cyprien. Celui-ci nous apprend que, dès son avénement, il s'était préoccupé de la situation de

[1] Pour faire comprendre à ce sujet quelle était la discipline en vigueur au IIIe siècle, vis à vis des prêtres qui avaient été mariés avant leur entrée dans les ordres, nous reproduisons ici une note de D. Coustant : *Prioribus Ecclesiæ sæculis ut Hieronymus, lib. I, contra Jovinianum notat, quia virgines aut non tanti erant quanti necessarii, sæpe in sacerdotium eligebantur mariti ; sed ea lege ordinabantur ut ab opera nuptiarum deinceps abstinerent. Ipse Jovinianus, quantumvis continentiæ adversarius, fateri compulsus est* non posse esse episcopum qui in episcopatu filios habeat ; alioquin si deprehensus fuerit, non quasi vir tenebitur, sed quasi adulter damnabitur *Quocirca Hieronymus adversus Vigilantium affirmare non dubitat :* Orientis Ecclesiæ, Ægypti et Sedis apostolicæ aut virgines clericos accipiunt aut continentes. *Ipsi adstipulantur Siricius, Epist.* I *ad Himerium, cap.* VII *; Innocent., Epist.* II *ad Victricium , cap.* X *; Ambrosius, lib. I, Offic., cap.* L, *n.* 257 *et Epist.* LXI *ad Vercell., n.* 62 *; Epiphanius, Hæres.,* 59, *n.* 4 *; antiquissimus scriptor Quæst. ex utroque Testamento apud tom. III, pag.* 142. *Notat et Augustinus ad calcem, lib. II, de Adulterio :* Conjugis clericis etiam improvisâ vi ad hunc honorem suscipiendum sæpius coactis, continentiæ necessitatem nihilominus imponi solere. *Neque tamen cogebantur uxores a se dimittere. Unde inquit Leo, Epist.* II *ad Rusticum, cap.* III Ut de carnali fiat spiritale conjugium, oportet eos nec dimittere uxores, et quasi non habeant sic habere ; quo et salva sit charitas connubiorum et cesset opera nuptiarum. (*Meminerit lector hanc doctrinam prius expositam fuisse in constitutionibus Apostolicis.*) *Hinc ut nonnulli ad pristinam consuetudinem redirent, aliquando contigit. Sed hoc delictum non impune ferebatur, ut exemplo est Genebaldus Laudunensis episcopus, quem S. Remigius Remensis archipræsul hujus rei causa diu inclusum tenuit. In eamdem culpam lapsus hic notatur Novatus ; nec inde censendus videtur Cyprianus rem velut licitam probare, quod parricidii horrore perculsus, ad hujus criminis immanitatem exponendam totus abripiatur. Si etiam uxorem ideo sic percussit Novatus, ut abortione properante delictum lateret : et hinc continentiæ legem presbyterii tum impositam esse probabitur.* (Coustant, In Epist. Cypr. XLIX, not., *Patrol. lat.*, tom. III, col. 729, 730)

[1] S. Cypr., Epist. XLIX, n. 2, *Patr. lat.*, tom. III, col. 727-729.

Novat, et des bruits infamants qui couraient sur son compte. « Une enquête fut ordonnée, dit-il, nos frères en pressaient la marche ; elle allait s'ouvrir, lorsque survint la persécution [1]. » Le désastre inopiné qui fondit sur l'Église interrompit brusquement les mesures décrétées contre Novat. On comprend dès lors quel intérêt personnel cet esprit intrigant et brouillon avait à perpétuer les troubles parmi les fidèles de Carthage. Cependant Cyprien songeait à revenir bientôt dans sa ville épiscopale. La persécution s'était ralentie, depuis l'expédition de l'empereur Dèce contre les Goths. Les levées d'hommes, que cette guerre nécessitait, avaient forcé les magistrats à suspendre les tortures contre les chrétiens. Pour préparer son retour, Cyprien avait délégué ses pouvoirs à trois évêques de Numidie, Caldonius, Victor et Herculanus, qui se trouvaient alors à Carthage. Assistés des prêtres Rogatien et Numidique, ils devaient procéder à une enquête sur la situation des frères pauvres et sur la manière dont les secours de l'Église avaient été répartis durant la persécution. Ils avaient ordre également de dresser un catalogue exact des fidèles, en mentionnant l'âge, la condition, le mérite de chacun, afin que Cyprien pût choisir, d'après cette liste, ceux qu'il conviendrait d'appeler aux ordres. Enfin, et par-dessus tout, ils devaient veiller à la stricte exécution de la sentence venue de Rome.

de pour e. uni- ortée int en ovat s nts.

11. Novat refusa de les reconnaître en qualité de délégués de l'évêque. Il protesta contre la décision qui permettait de recevoir à la communion de l'Église les *lapsi* en danger de mort, et partit pour Rome, dans l'espérance de faire revenir la commission intérimaire sur cette sentence. Félicissime, son diacre, se chargea de diriger à Carthage la résistance de la faction. Les trois évêques Caldonius, Victor et Herculanus, l'excommunièrent. Nous avons encore cette formule, la plus ancienne de toutes les excommunications canoniques proprement dites. La voici : « Caldonius, et ses collègues Herculanus et Victor, assistés des prêtres Rogatien et Numidique. Nous vous donnons avis que nous avons retranché de la communion : Félicissime ; Augendus ; Repostus, du nombre des

[1] S. Cypr., Epist. LXIX, n. 3, *Patr. lat.* tom. III, col. 730.

bannis; Irène de Rutile, et l'ouvrière Paula. Nous avons pris la même mesure à l'égard de Sophronius, et de l'artisan Soliasse condamné de même au bannissement [1]. » Cet incident émut toute la chrétienté de Carthage. L'impression fut si vive que saint Cyprien crut devoir différer son retour et laisser aux esprits le temps de se calmer. La mesure qui venait d'être prise par ses délégués avait été solennellement commandée par lui-même, ainsi que le prouve la lettre suivante : « Cyprien à Caldonius et Herculanus ses collègues et aux prêtres Rogatien et Numidique, salut. Votre lettre m'a plongé dans la consternation, très-chers frères. Tous mes travaux et tous mes désirs n'ont d'autre but que de conserver dans l'union de l'Église la communauté fraternelle confiée à ma direction. Jugez de ma tristesse, en apprenant les nouvelles intrigues de Félicissime. Je connaissais depuis longtemps ses manœuvres coupables et ses anciennes rapines. Maintenant vous me mandez qu'il s'efforce d'établir un schisme entre l'évêque et les fidèles, entre les brebis et le pasteur, entre le père et les fils; séparant ainsi et divisant les membres du Christ. Je vous ai choisis pour mes vicaires à Carthage. Au moyen des sommes que j'ai mises à votre disposition, vous deviez subvenir aux nécessités des frères, et procurer aux artisans les ressources dont ils ont besoin pour reprendre leur commerce ou leur métier. Vous deviez vous enquérir de l'âge, de la condition et du mérite de chacun. Il m'importe en effet au plus haut degré, à moi qui ai la charge de toute cette église, d'avoir ces renseignements, pour élever aux fonctions ecclésiastiques des sujets vraiment dignes par leur humilité, leur douceur et leur vertu. Félicissime a eu l'audace d'entraver votre mission. Ceux d'entre les frères qui se sont présentés d'abord pour réclamer de vous des secours, ont été de sa part l'objet des plus terribles menaces. Il les a effrayés par les allures de son despotisme arbitraire et les violences de sa tyrannie. Il a déclaré qu'il refuserait la communion à quiconque obtempérerait

[1] S. Cypr., Epist. XXXIX, *Patr. lat.*, tom. IV, col. 331, 332. Les bannis *extorres* étaient ceux d'entre les confesseurs de la foi que les tribunaux païens avaient condamnés à l'exil.

mes ordres. Non content de cet outrage fait à mon droit, à votre dignité et à la majesté de votre présence, il s'est laissé emporter à toute la fougue de ses instincts ; il a organisé une véritable rebellion dont il se déclare le chef. Ici je dois féliciter publiquement de leur courage la majorité des frères qui ont protesté contre son audace et qui se sont soumis à votre autorité, restant ainsi étroitement unis à l'Église, leur mère, et recevant, par l'intermédiaire de leur évêque, les secours légitimes que celle-ci leur dispense. Je sais de source certaine que les autres ne tarderont pas à suivre cet exemple, et abandonneront une direction schismatique. Cependant, puisque Félicissime a menacé de refuser la communion à ceux qui nous obéiraient, il est juste de lui appliquer à lui-même sa propre règle. Qu'il sache donc que nous le retranchons de notre communion. A ses fraudes et à ses rapines anciennes, dont nous avons eu des preuves péremptoires, il a ajouté, en ces derniers temps, l'horrible scandale d'un sacrilége adultère. Des témoignages émanés de frères graves et dignes de foi nous en ont informé. Ces témoignages seront produits publiquement et les faits seront démontrés dans le prochain concile, où il nous sera donné de nous réunir avec nos vénérables collègues. Sans respect pour son évêque et pour l'Église, Augendus s'est associé à la faction et aux intrigues de Félicissime ; la même sentence devra être prononcée contre lui, ainsi que contre tous les autres adhérents du schisme, s'ils persévèrent dans leur révolte. Veuillez notifier cette lettre à tous les frères et en adresser des copies au clergé de Carthage, en ajoutant les noms des partisans obstinés de Félicissime, qui auront encouru l'excommunication. Adieu, frères bien-aimés, souvenez-vous toujours de nous[1]. »

PONTIFICAT DE SAINT CORNELIUS (251-252).

§ I. L'Antipape Novatien.

12. Cependant Rome avait un pape. « Cornelius, romain d'origine et fils de Castinus, dit le *Liber Pontificalis*, siégea un an,

[1] S. Cypr., Epist. XXXVIII, *Patr. lat.*, tom. IV, col. 349-351.

trois mois et dix jours, depuis le consulat des deux Dèce (252), jusqu'à celui de Gallus et Volusien (253). Il reçut la couronne du martyre. Sous son épiscopat, Novatus ordonna Novatien antipape, et voulut faire de Félicissime un évêque de Carthage. Cependant les confesseurs qui, sous la direction de Maxime, successeur du prêtre Moïse, s'étaient d'abord séparés de Cornelius, revinrent à résipiscence et rentrèrent dans le sein de l'Église. Cornelius, banni de Rome par les magistrats païens, fut exilé à Centumcelles (aujourd'hui Civita-Vecchia). C'est là qu'il reçut du lecteur Celerinus la lettre par laquelle Cyprien reconnaissait l'autorité du nouveau pontife. Durant son séjour à Rome, à la sollicitation d'une pieuse chrétienne, nommée Lucina, Cornelius transféra pendant la nuit les corps des apôtres Pierre et Paul, et les sortit des catacombes. Les reliques de saint Paul furent déposées par la bienheureuse Lucina dans son *prædium*, sur la voie d'Ostie, au lieu même où l'Apôtre avait souffert le martyre. L'évêque Cornelius replaça le corps du bienheureux apôtre Pierre, avec ceux des saints évêques ses successeurs, sur la colline vaticane où il fut crucifié, près du temple d'Apollon au Mont d'or, dépendance du palais de Néron. Cette translation eut lieu le VI des calendes de juillet (26 juin). Cependant l'empereur Dèce, informé que Cornelius avait reçu une lettre du bienheureux Cyprien, évêque de Carthage, envoya à Centumcelles l'ordre de lui amener le pontife. Le préfet de Rome le lui présenta, la nuit, dans le fameux temple de Tellus, dédié à Pallas. Tu as donc juré, dit l'empereur, de fouler aux pieds le respect dû aux dieux, aux lois de l'empire et à mes propres décrets ! Tu écris et tu reçois des lettres subversives de l'ordre public ! — Le pontife répondit : J'ai reçu en effet des lettres qui m'étaient adressées par une réunion d'évêques du Christ. Mais ces lettres ne renferment rien d'hostile à l'empire ; elles concernent uniquement les moyens de sauver les âmes. — Dèce entra en fureur, il fit frapper le saint viellard au visage, à coups de fouets plombés et donna l'ordre de le conduire au temple de Mars pour y sacrifier. Sinon, ajouta-t-il, qu'on lui tranche la tête. Or, dès le III des nones de mars (4 mars), le bienheureux Cornelius avait remis tous les

d'après le *Liber Pontificalis.*

biens de l'Église entre les mains d'Étienne, son archidiacre. En deux ordinations au mois de décembre, ce pontife imposa les mains à quatre prêtres, quatre diacres et sept évêques destinés à diverses églises. Il fut décapité au temple de Mars. La bienheureuse Lucina, avec les clercs de Rome, recueillit son corps et l'ensevelit dans une crypte de son *prædium*, dépendante du cimetière de Calliste, sur la voie Appienne, le VIII des calendes de septembre (24 septembre 253). Le siége épiscopal demeura vacant trente-cinq jours. » Cette notice du *Liber Pontificalis* et l'extrait des Actes de saint Cornelius qu'elle renferme, ont été amplement confirmés, au point de vue de l'authenticité historique, par la fameuse découverte du tombeau du saint pape dans la catacombe de la voie Appienne. Nous y reviendrons plus loin.

tre de Cyprien ntonin, que de midie. mière : légi-ité de tion de t Cor-lius.

13. Pour le moment, il nous faut suivre le cours des agitations extérieures et intérieures qui menaçaient alors l'Église. L'élection régulière de saint Cornelius au souverain pontificat avait eu lieu durant une courte absence de l'empereur Dèce. « Ce prince, dit saint Cyprien, eût supporté plus patiemment un compétiteur au trône impérial qu'un pontife de Dieu à Rome » Mais les succès d'une invasion de Goths dans la Mésie et la Thrace, vinrent le détourner quelques instants de l'attention exclusive qu'il apportait aux massacres des chrétiens. Il avait d'abord envoyé contre les barbares son fils aîné Herennius Etruscus, qui ne put réussir à les repousser. Obligé de se mettre en personne à la tête de ses légions, Dèce quitta Rome, au printemps de l'an 250, avec le regret d'y laisser des chrétiens après lui. Les fidèles profitèrent de l'intervalle, et, le 4 juin, saint Cornelius prenait place sur le trône de saint Pierre. Saint Cyprien nous a conservé les détails de cette élection, et nous a fait connaître, en même temps, les manœuvres schismatiques que Novatien, soutenu par Novat, l'hérétique transfuge de Carthage, essaya vainement contre elle. La catholicité tout entière fut émue par la faction d'un antipape qui prétendait, en face de la persécution sanglante, élever autel contre autel, et déchirer la tunique sans couture de Jésus-Christ. Antonien, évêque de Numidie, s'était adressé à saint Cy-

prien pour en obtenir une règle de conduite. Nous citons en entier la réponse de l'évêque de Carthage. C'est l'histoire écrite sur place, et racontée par un de ses plus illustres témoins. « J'ai reçu de vous, bien-aimé frère, une première lettre, dans laquelle, fermement uni à l'Église catholique et fidèle observateur de la concorde épiscopale, vous m'annonciez que vous aviez refusé de communiquer avec Novatien; que, suivant mon conseil, vous demeuriez attaché à la communion de l'évêque Cornelius. Vous me chargiez même de transmettre une copie de votre lettre au pontife romain, afin de dissiper son inquiétude à votre égard et de l'assurer que vous étiez en communion avec lui, c'est-à-dire avec l'Église catholique. Mais depuis, le prêtre Quintus m'a remis de nouvelles lettres où j'ai cru remarquer que vous vous êtes laissé ébranler par les communications émanées du parti de Novatien. Vous semblez revenir sur votre détermination première, et vous me demandez de vous préciser nettement en quoi Novatien est hérétique, et pourquoi Cornelius admet à la communion Trophime et les autres *thurificati*. S'il n'y a là qu'un scrupule de votre conscience, cherchant la vérité pour elle-même, sans autre arrière-pensée, je ne saurais blâmer votre demande. Mais, en vous voyant revenir sur votre première détermination, il me semble opportun, très-cher frère, de vous faire observer qu'un homme grave, lorsqu'il s'est fixé une fois sur la pierre immuable de la vérité, ne doit pas se laisser ainsi agiter, je ne dis pas au souffle léger de l'opinion, mais même aux efforts les plus violents de la tempête. Pour prévenir, vis à vis de vous et de nos autres collègues, ce déplorable effet des lettres de Novatien, je crois utile de répondre à votre désir, en vous exposant toute la suite de l'affaire. Comme vous me paraissez attacher une grande importance à mon sentiment personnel, je commencerai par ce qui me concerne moi-même. Il importe qu'on ne puisse me taxer de légèreté, et qu'après m'avoir vu énergiquement défendre les fermes principes de la discipline évangélique, on ne croie pas que je les abandonne maintenant, pour accorder indistinctement la communion de l'Église à tous les apostats qui ont acheté des billets d'infamie, ou participé aux sacrifices

idolâtriques. J'espère vous convaincre que ma conduite a toujours été dictée par des motifs réfléchis et consciencieux. Au moment où le fer brillait aux mains des persécuteurs; quand l'essaim des confesseurs se pressait autour des ruches du martyre; il fallait, de tout l'effort de notre zèle et de notre éloquence, encourager la ferveur des athlètes : il fallait, aux sons de la trompette évangélique, réveiller l'âme endormie des *lapsi*. Ce n'était point assez de leur montrer toujours ouverte la voie de la réhabilitation par la pénitence et les larmes. Le champ de bataille, non fermé encore, leur offrait l'occasion de réparer une première défaillance et de renouveler le combat. C'est dans ce but que nous avons multiplié les accents de notre voix. Les prêtres et les diacres de Carthage me mandaient que les *lapsi* insistaient pour obtenir une réhabilitation immédiate; qu'ils avaient hâte de rentrer dans la communion de l'Église. Je répondais alors : Si tel est leur empressement, l'occasion les sert à merveille, et au delà même de leurs vœux. La lice est toujours ouverte; la lutte se renouvelle chaque jour. Pénitents sincères, et déplorant amèrement leur première apostasie, qu'ils aillent conquérir, sous la main du bourreau, non plus seulement une réhabilitation, mais une couronne[1] ! Voilà ce que j'écrivais. Quant au fond même de la question, je la réservais au jugement définitif d'un concile d'évêques, pour une époque de tranquillité et de calme, alors que, pesant toutes les raisons pour et contre, nous pourrons statuer en liberté sur le sort de chacun. Jusque-là nous avons interdit, sous peine d'excommunication, d'admettre témérairement les *lapsi* à la paix de l'Église. J'informai le clergé constitué à Rome durant l'interrègne de cette décision. Mes lettres adressées au prêtre Maxime et aux autres confesseurs détenus pour la foi et aujourd'hui en communion avec Cornelius, furent à ce sujet aussi explicites que possible. Leur réponse ne le fut pas moins. Vous l'avez reçue; cependant je crois bon de vous en rappeler les termes. Nous approuvons entièrement, me disaient-ils,

[1] Ces paroles sont en effet textuellement extraites de la lettre XIV[e] de saint Cyprien : *Circa causam lapsorum.*

votre conduite en cette importante affaire. Il faut pourvoir en ce moment au maintien de la paix, et renvoyer pour l'examen définitif la cause des *lapsi* à un prochain concile, où les évêques se réuniront avec les confesseurs et en présence des fidèles laïques. C'était précisément Novatien qui était alors le secrétaire de la commission romaine. Il lut aux confesseurs la lettre telle qu'il l'avait rédigée, mais le prêtre Moïse, alors prisonnier pour la foi, maintenant martyr [1], fit ajouter la clause spéciale qu'on admettrait à la communion les *lapsi* en danger de mort. Ces lettres furent expédiées dans le monde entier et portées à la connaissance de nos frères dans toute l'Église. Cependant, par un miséricordieux dessein de la Providence, la persécution s'étant assoupie, il nous a été permis de nous réunir. Un grand nombre d'évêques, demeurés fermes dans la foi et conservés par la toute-puissante protection du Seigneur, se sont assemblés à Carthage. Là, examinant scrupuleusement les textes de l'Écriture, nous avons adopté en commun, dans une délibération consciencieuse, un moyen terme qui permet de ne point fermer tout espoir aux *lapsi*. Une décision contraire, en les bannissant pour jamais du sein de l'Église, les eût rejetés sans espoir au sein de la gentilité. Cependant il ne fallait point non plus affaiblir ni relâcher le frein de la discipline évangélique; il ne fallait pas profaner la communion de l'Église, en y admettant sans discernement les coupables. Voilà pourquoi on exigea une pénitence préliminaire ; on fixa les délais indispensables pour l'examen de chaque cause et l'appréciation des dispositions et des besoins individuels, dans un esprit de paternelle mansuétude. Je suppose que vous aurez reçu d'ailleurs l'exemplaire des Actes du concile qui vous a été adressé. Si l'autorité des évêques d'Afrique ne vous paraissait pas suffisante, j'ajouterai que nous en avons référé à Rome, près de notre collègue Cornelius. Celui-ci, dans un concile nombreux, après une délibération solennelle, a cru devoir adopter les mêmes

[1] Le *Martyrologe romain* fait mémoire de saint Moïse, prêtre et martyr, à la date du 25 novembre.

règles de conduite. Cet exposé des faits suffira, je pense, à ma justification personnelle. J'arrive maintenant à ce qui concerne l'élection de Cornelius, notre collègue. Il faut que vous connaissiez avec nous ce pontife sous son véritable jour; non pas tel que l'ont dépeint la malveillance et la calomnie de ses détracteurs, mais ce qu'il est réellement, au jugement de Dieu qui l'a établi évêque, et d'après le témoignage unanime de nos frères dans l'épiscopat, qui, de tous les points du monde, ont embrassé sa communion. Un trait qui relève singulièrement notre bien-aimé Cornelius devant Dieu, devant Jésus-Christ et son Église, devant tous ses collègues, c'est qu'au lieu d'arriver subitement à l'épiscopat, il a passé d'abord par tous les ordres inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique, et mérité les faveurs divines par son zèle dans l'administration des choses saintes. C'est ainsi qu'il a, de degré en degré, atteint au faîte sublime du sacerdoce. Un second point, non moins considérable, c'est que non-seulement il n'a point brigué l'épiscopat, comme tant d'ambitieux gonflés d'orgueil; mais il repoussait le choix qu'on voulut faire de sa personne. Doux et modeste, ainsi qu'il convient à ceux que Dieu appelle, il a fallu faire violence à la pudeur virginale de sa conscience et lui imposer de force un honneur qu'il récusait. Il a été ordonné évêque par plusieurs de nos collègues qui se trouvaient alors à Rome et qui nous ont écrit, dans leurs lettres de notification, les témoignages les plus honorables pour la personne de l'élu. C'est donc par le jugement de Dieu et de son Christ, sur le témoignage presque unanime du clergé romain, par le suffrage du peuple présent, et par une assemblée d'évêques non moins vénérables par leur âge que par leurs vertus, que Cornelius a été fait évêque. Depuis la mort de Fabien, aucune autre élection n'avait eu lieu; le siége de Pierre et la chaire pontificale étaient vacants. Désormais, ce trône est occupé par un pontife élu de Dieu et confirmé par l'adhésion unanime [1]. Dès lors, quiconque prétend se faire

[1] M. l'abbé Freppel fait remarquer fort judicieusement que la forme adoptée aujourd'hui pour l'élection des papes par le collége des cardinaux a fort heureusement coupé court aux tentatives de schisme que l'élection dite populaire encourageait trop souvent. « Les lois qui règlent cette élec-

évêque de Rome, se place en dehors de l'unité de l'Église et usurpe l'ordination ecclésiastique. Quel qu'il soit, malgré sa jactance et son orgueilleuse présomption, c'est un profane, un étranger, un excommunié. La primauté n'admet pas de second rang; quiconque veut s'introduire après le seul et unique pasteur légitime, n'est point un second; il est nul. Ainsi, d'une part, dans Cornelius, le mérite d'un épiscopat qui ne fut arraché ni par la brigue, ni par la violence, mais reçu de la main de Dieu qui seule fait les prêtres. D'autre part, quelle vertu, quelle force d'âme n'a-t-il point déployées en acceptant cette charge ! Reconnaissons-le, dans la simplicité de notre cœur, et disons-le à sa louange. Il fallait une foi bien ferme pour s'asseoir sans pâlir dans la chaire pontificale de Rome, à l'époque où un tyran acharné contre le sacerdoce de Jésus-Christ usait de toute sa puissance pour l'anéantir ; préférant, disait-il, apprendre la révolte d'un compétiteur, plutôt que l'élection d'un évêque de Rome. Je vous le demande, frère bien-aimé, n'est-ce point là donner une preuve irrécusable de courage et de foi ? Ne faut-il pas ranger parmi les plus glorieux confesseurs et martyrs ce pontife qui siégea si longtemps sous le coup des menaces d'un tyran ; attendant à chaque heure la torture du bourreau, foulant aux pieds les édits de mort ; bravant tous les périls ; ne sachant si sa tête n'allait point tomber sous le glaive, s'il ne serait point crucifié, brûlé vif, ou si, par un raffinement de cruauté particulière, on ne l'éventrerait pas pour lui arracher les entrailles, et dépecer ses membres par morceaux ! Cependant Notre-Seigneur, dans sa miséricorde, a protégé son élu jusqu'à ce jour. Mais Cornelius n'en a pas moins subi ces terribles épreuves; il a triomphé du tyran, de sa colère, de ses armes et de ses menaces. Qu'un tel pontife ait pu être en butte aux traits de la

tion, telle qu'elle se pratique de nos jours, sont les décrets de Nicolas II (au 2e concile de Latran, 1059); ceux du 3e concile de Latran (1179) ; de Grégoire IX (au concile de Lyon, 1274) ; de Clément V (au concile de Vienne, 1311) ; de Clément VI (1354) ; de Jules II (1505) ; de Pie IV (1562) ; de Grégoire XV (1610) ; d'Urbain VIII (1626) ; de Clément XII (1731). (Voyez J. G. Menschen, *Ceremonialia electionis et consecrationis pontificis Romani*, Francfort, 1732. Note de M. Freppel. *S. Cyprien*, pag. 248.)

malveillance et de la calomnie, ne vous en étonnez point, frère bien-aimé. Ne savez-vous pas que le démon travaille sans cesse à déchirer par le mensonge l'honneur des serviteurs de Dieu et à outrager les plus illustres réputations? Partout où éclatent une gloire et une vertu sans tache, on cherche à les ternir dans l'opinion. Ainsi on avait dit que Cornelius avait acheté durant la persécution un *libelle* d'apostasie. On avait dit qu'il avait alors communiqué avec des évêques qui avaient eu le malheur de sacrifier aux idoles. Or, ces griefs prétendus ont été l'objet d'une scrupuleuse enquête, de la part de ceux de nos collègues qui ont ordonné Cornelius. Il nous ont écrit que c'étaient là autant de calomnies, sans aucune espèce de fondement. En ce qui concerne spécialement l'affaire de Trophime, sur laquelle vous me demandez des éclaircissements, la réalité est fort différente des bruits accrédités par la rumeur publique et de la version mensongère forgée par les apostats. Cornelius, notre bien-aimé frère, n'a fait qu'imiter en cette circonstance la paternelle mansuétude dont nos prédécesseurs nous ont donné tant d'exemples. Trophime était à la tête d'un parti tellement nombreux que la majorité du peuple lui était presque acquise. Quand il eut demandé à rentrer au sein de l'Église, confessant son erreur passée, offrant de la réparer par la pénitence, et implorant avec humilité la faveur de rentrer dans la communion ecclésiastique qu'il avait précédemment rompue, Cornelius prêta l'oreille à son repentir et exauça sa prière. Trophime a été réintégré dans l'Église de Dieu; cette réhabilitation était commandée moins encore par sa situation personnelle que par la nécessité de pourvoir au salut de ses nombreux adhérents, lesquels ne se fussent point soumis, si l'on eût fait une exception contre leur chef. Ce grand acte fut l'objet d'une délibération solennelle du concile de Rome. C'est à la suite de cette délibération que Trophime a été rétabli dans la communion de l'Église. Le fruit de cette sentence de miséricorde a été le retour à l'unité et le salut d'une portion considérable de nos frères. Du reste, il est faux que Trophime ait été réhabilité avec son rang d'évêque. C'est encore là une calomnie mise en avant par les apostats qui

vous ont mandé le fait. Trophime n'a été admis qu'à la communion laïque. L'autre reproche fait à Cornelius, de communiquer indistinctement avec tous les *lapsi*, n'est pas mieux fondé. Les schismatiques entretiennent ces rumeurs mensongères. Du jour où ils se sont séparés de nous, ils ont été dans l'obligation de tout calomnier chez nous. Rebelles à l'Église, ils ne peuvent se maintenir qu'en arrachant par tous les moyens des enfants à l'Église. Ainsi, désormais, frère bien-aimé, n'acceptez pas si légèrement les accusations colportées sur le compte de Cornelius et sur le mien [1]. »

14. Nous croyons devoir interrompre la lecture de cette Épître, si pleine de faits et de particularités intéressantes, pour relever en passant une prétention assez singulière de certains critiques du XVII[e] siècle, lesquels, profitant habilement d'une homonymie toute fortuite, songeaient à identifier le Trophime dont il est question ici avec le fondateur de l'Église d'Arles. Cette thèse favorisait, on le conçoit, le système qui faisait évangéliser pour la première fois notre patrie, sous le règne de Dèce, en l'an 250. Mais, il faut le dire, la tentative échoua complétement, en présence d'une autre lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne I (253), où l'évêque d'Arles est formellement appelé Marcien et non point Trophime. Il est donc impossible de confondre le Trophime, disciple de saint Paul et premier évêque d'Arles, avec le personnage du même nom dont saint Cyprien nous raconte la pénitence et la réhabilitation à Rome. Toutefois, à un autre point de vue, la mention faite incidemment du rôle joué par Trophime, sous le pontificat de Fabien et de Cornelius, mérite de fixer l'attention. On n'a point oublié la révélation que les *Philosophumena* nous ont apportée sur l'existence d'une série d'antipapes, jusqu'ici négligés ou inconnus, dont le premier anneau remonte à Natalius [2]. L'auteur des *Philosophumena*, Béron, ou tout autre que l'avenir nous fera sans doute connaître plus exactement, avait recueilli le siége schismatique laissé vacant par la pénitence de Natalius. A ce second antipape, un

[1] S. Cypr., Epist. LII, *ad Antonian.*, 1ª pars, *Patrol. lat.*, tom. III, col. 762-779. — [2] Cf. tom. VII de cette *Hist.*, pag. 598.

troisième aurait succédé, qui eût été Trophime. Le passage malheureusement trop peu explicite consacré à ce personnage par saint Cyprien, nous semble autoriser cette conjecture. On faisait un crime à saint Cornelius d'avoir reçu ce Trophime à la communion de l'Église. Trophime n'était point du nombre des *lapsi* ordinaires. C'était un hérétique qui venait spontanément confesser son erreur passée, *errorem pristinum confitente*. La faveur qu'il réclamait, la communion qu'il sollicitait, il les avait dédaignées auparavant : *fraternitatem quam nuper abstraxerat revocante*. Sa conversion entraîna celle d'un parti tellement nombreux qu'il comprenait la majorité du peuple de Rome : *cum Trophimo pars maxima plebis abscesserat*. Trophime était donc à Rome, et non point à Arles ; il y était le chef d'une faction schismatique. Il y exerçait les fonctions et l'autorité épiscopales, puisque saint Cyprien ajoute qu'en le réhabilitant Cornelius ne l'avait cependant admis qu'à la communion laïque. Enfin, il est impossible d'identifier la faction de Trophime avec celle des partisans de Novatien, puisque ce sont ces derniers qui se scandalisent de voir Cornelius communiquer avec Trophime. Tous ces caractères réunis nous semblent parfaitement convenir à un troisième antipape, qui aurait continué, après l'auteur des *Philosophumena*, à combattre, au sein même de Rome, l'autorité de l'Église catholique, travestie par les partisans de la secte sous le nom d'école *Callistienne*. Ainsi, le dénoûment du schisme inauguré sous le pontificat de saint Zéphyrin et un instant ébranlé par la conversion de son premier antipape Natalius, aurait été le retour définitif de Trophime, troisième antipape, avec tous ses adhérents, à la communion de l'Église, sous le pontificat de saint Cornelius.

13. Quoi qu'il en soit, après avoir si noblement vengé Cornelius des accusations répandues contre lui, saint Cyprien, dans la seconde partie de sa lettre, nous fait connaître le caractère et les intrigues de Novatien, qui faisait succéder un nouveau schisme à celui qui venait d'être si heureusement éteint par la pénitence sincère de Trophime. Le grand évêque de Carthage établit d'abord les vrais principes qui dominaient la question alors si vivement

controversée des *lapsi*. Il rappelle les distinctions à observer par rapport aux degrés divers de culpabilité ; puis il ajoute : « Au lieu de ces préceptes de miséricorde qui s'allient avec ceux de la justice, dans la pratique de l'Église, les sectaires affectent une rigidité stoïque ; ils prétendent que tous les péchés ont la même gravité, et que l'austérité du christianisme n'admet pas facilement le pardon. Entre cette théorie des philosophes et la mansuétude de Jésus-Christ, il y a un abîme. L'Apôtre a dit : « Prenez garde de vous laisser séduire par les déceptions mensongères d'une fausse philosophie [1]. » C'était nous prémunir contre le rigorisme présomptueux de ces durs sectaires du stoïcisme. Les Écritures nous apprennent de Moïse qu'il fut le plus doux des hommes. Notre-Seigneur, dans l'Évangile, nous dit lui-même : « Soyez miséricordieux pour les autres, dans la proportion où votre Père céleste l'a été vis-à-vis de vous [2]. » Ailleurs, il s'exprime ainsi : « Ceux qui sont en santé n'ont que faire de médecin ; ce sont les malades qui en ont besoin [3]. » Or comment pourraient-ils exercer un ministère médical, ceux qui disent : Je n'admets au traitement de l'Église que les âmes saines ; et je bannis absolument toutes celles qui auraient besoin de guérison ! Il est donc évident que nous devons aux âmes blessées et malades les secours de notre ministère. Gardons-nous de considérer comme des morts sans espérance les *lapsi* que la persécution a jetés à terre. Ils ne sont qu'étourdis de leur chute ; ils peuvent revenir à la vie : la preuve, c'est que nous en voyons tous les jours se relever d'une première défaillance pour affronter de nouveau le combat et mériter la palme du martyre. Ne croyez pas non plus, frère bien-aimé, qu'en leur ouvrant la porte de la pénitence et du salut, nous énervions le courage des frères et que nous tarissions les sources de l'héroïsme chrétien. N'admettons-nous point tous les jours des adultères à la pénitence, afin de les préparer à la réhabilitation ? Est-ce que cette mesure de miséricorde a éteint dans l'Église la glorieuse pratique de la virginité, ou celle de la continence ? Ne brille-t-elle pas toujours immaculée, au milieu de nous, cette couronne virginale de Jésus-Christ.

[1] Col., II, 8. — [2] Luc., VI, 36. — [3] Marc., II, 17 ; Luc., V, 31.

rehaussée bien davantage encore par la pénitence de ceux qui ont failli? Quant à ce qui concerne personnellement Novatien, vous désirez que je vous fasse connaître exactement la nature de l'hérésie qu'il professe. Permettez-moi de vous faire observer d'abord que, dès qu'il enseigne en dehors de l'Église, son enseignement est contraire à l'esprit de l'Église. Par le seul fait de sa situation, et quel qu'il puisse être d'ailleurs, cet homme a cessé d'être chrétien puisqu'il ne fait plus partie de l'Église du Christ. Qu'il s'enorgueillisse donc à son gré de sa sagesse ou de son éloquence! En rompant le lien de la charité fraternelle; en brisant l'unité de l'Église; il a perdu tous les mérites qu'il pouvait avoir précédemment acquis. Un évêque légitime avait été donné à l'Église; il avait reçu la consécration pontificale des mains de seize de nos collègues; et voilà que Novatien prétend se faire ordonner à son tour! Non, ce n'est point un évêque, c'est un adultère et un intrus; il s'est servi du ministère de quelques déserteurs pour usurper un titre qui ne lui appartient pas. L'Église du Christ est une; les évêques dispersés par tout l'univers ne forment qu'un seul épiscopat. Après qu'une élection légitime avait transmis le pontificat à Cornelius, dont l'Église catholique tout entière a reçu la communion; Novatien se lève et dit: Je vais constituer une autre Église! Il envoie ses émissaires dans les cités, avec ordre d'y asseoir les fondements du schisme nouveau. Aux évêques constitués depuis longtemps dans les provinces et dans chaque chrétienté, à ces évêques que la majesté de l'âge, l'intégrité de la foi, les épreuves de la persécution, ont rendus si vénérables, il oppose de pseudo-évêques, ses créatures! Vraiment, croit-il, dans son obstination, qu'il lui sera donné de triompher de tout l'univers et de briser le faisceau compacte de l'Église catholique? Ne sait-il pas que tous les schismes, à leur début, ont une sorte d'ardeur factice? Mais avec le temps vient la réflexion. Tout ce beau feu s'éteint, et la tache d'origine empêche l'œuvre de croître. Quiconque n'observe pas l'unité de l'Esprit, le lien de la paix, l'union du collége sacerdotal et de l'épiscopat, ne saurait prétendre à l'autorité, à l'honneur des pontifes [1].»

[1] S. Cypr., *Epist. ad Antonian.*, pars altera, *ibid.*

16. Des renseignements plus étendus sur Novatien manquaient probablement encore à l'évêque de Carthage, lorsqu'il écrivit cette belle lettre. Nous allons en trouver de plus explicites dans les monuments contemporains, qu'il nous reste à étudier. « Novatien, prêtre de l'Église romaine, dit Eusèbe, se mit à la tête d'une secte d'hérétiques qui s'appelaient les *purs* (Καθαροὶ), et refusaient, même après les épreuves d'une confession sincère et d'une pénitence satisfactoire, d'admettre les *lapsi* à la communion et à la paix de l'Église. Soixante évêques, et un nombre beaucoup plus considérable de prêtres et de diacres, se réunirent en concile à Rome pour examiner cette affaire. D'un concert unanime, on rédigea le décret suivant, qui fut promulgué dans tout l'univers, comme règle de conduite et de foi. Novatien, avec ses adhérents et tous ceux qui partageraient sa doctrine rigoriste, contraire à l'esprit de fraternelle charité et de mansuétude évangélique, sont bannis du sein de l'Église. Les frères qui ont eu le malheur de succomber durant la persécution seront soumis à la pénitence et admis à la paix, quand ils auront donné des marques sincères de repentir. — Nous avons encore la lettre-circulaire adressée par le souverain pontife à Fabius, évêque d'Antioche, pour lui notifier ce décret et les autres actes du concile romain [1]. A cette première Épître officielle en était jointe une seconde dans laquelle Cornelius faisait connaître en détail les attentats schismatiques de Novatien [2]. Nous allons en donner quelques extraits pour que le lecteur puisse apprécier exactement le caractère et les mœurs du sectaire. Depuis longtemps, dit Cornelius, cet ambitieux nourrissait l'espoir d'arriver au pontificat; mais il dissimulait soigneusement sa pensée. Il réussit, dans le premier moment, à séduire les confesseurs qui l'avaient associé aux travaux de la commission intérimaire. C'est ainsi qu'on vit un instant dans son parti les prêtres Maxime et Urbain, illustrés par une double confession de la foi devant les persécuteurs, et deux autres martyrs, Sidonius et Celerinus. Ce

Lettre du pape saint Cornelius à Fabius d'Antioche, au sujet de l'antipape et du concile de Rome.

[1] Cette lettre, dont parle Eusèbe, ne nous est point parvenue. — [2] Cette seconde Épître est également perdue ; nous n'en avons plus que les extraits cités par Eusèbe. Nous les reproduisons en entier.

dernier, véritable héros de courage et de constance, avait supporté, malgré la faiblesse de sa constitution, les plus cruelles tortures : il avait triomphé de toute la rage des bourreaux. Ces quatre confesseurs ne tardèrent pas à découvrir l'hypocrisie, la fraude, les mensonges et les parjures de Novatien. Ils eurent horreur du cruel rigorisme de ses principes et rentrèrent bientôt dans le sein de l'Église. En présence des évêques, des prêtres et des fidèles rassemblés, ils nous dévoilèrent toute la série des attentats de cet homme. Leur récit était entrecoupé de larmes : ils s'accusaient, en pleurant, d'avoir un instant abandonné la sainte Église pour s'attacher à ce mercenaire, loup dévorant, introduit dans le bercail du Christ. Le fait est, frère bien-aimé, que l'hypocrite Novatien s'était démasqué, avec une promptitude vraiment extraordinaire. La veille, il avait juré devant quelques évêques, avec les serments les plus terribles, qu'il ne songeait point au pontificat; et le lendemain, comme par un coup de théâtre, on le vit apparaître revêtu des insignes épiscopaux. Ce prétendu vengeur de la discipline ecclésiastique et de la foi rigide n'avait pas reculé devant un crime, pour usurper le trône pontifical auquel Dieu ne l'avait point appelé. Deux de ses émissaires s'étaient rendus par son ordre dans une province lointaine de l'Italie. Ils se mirent en rapport avec trois évêques, hommes simples, auxquels ils persuadèrent de se rendre avec eux à Rome, sous prétexte d'y assister au concile réuni pour traiter la question des *lapsi*. Arrivés en cette ville, ces trois évêques, incapables de soupçonner la malice de leurs guides, furent circonvenus par les affidés de Novatien. On les tint enfermés dans une maison où on leur servit un copieux repas; et vers la dixième heure [1], quand ils furent gorgés de vin et de viandes, Novatien les contraignit, dans une sacrilége parodie, de lui imposer les mains. Telle est la prétendue ordination dont il revendique aujourd'hui les droits. L'un de ces évêques ne tarda point à revenir à l'Église. Il confessa en pleurant sa faute. Tout le peuple intercéda pour lui et nous l'avons admis à la communion laïque. Les deux autres ont été déposés; leurs suc-

[1] Quatre heures du soir.

cesseurs, ordonnés et envoyés par nous, ont pris possession de leurs siéges. Tel est ce Novatien, qui se pose en défenseur de l'Évangile! Il ne pouvait ignorer cependant qu'un seul évêque préside à l'Église catholique. Il savait que, sous cet évêque unique, la ville de Rome compte quarante-quatre prêtres, sept diacres et autant de sous-diacres; quarante-deux acolytes; cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers, et enfin plus de quinze cents pauvres, infirmes et veuves [1]. A tous, par la grâce et la bonté de Dieu, l'évêque répartit les secours nécessaires. Le spectacle de cette imposante unité, dans une si grande multitude; la vue de ce peuple immense des laïques réunis sous la direction d'un pasteur légitime, n'ont point ému cet ambitieux, qui a osé déchirer le sein de l'Église sa mère! Mais, il nous faut remonter plus haut dans son histoire, pour le connaître plus à fond. Novatien est-il un de ces prêtres vertueux, dont toute la vie se serait écoulée dans la fidélité au Seigneur; dont les longs travaux auraient été couronnés par une courageuse confession de la foi, devant les persécuteurs? Non. Voici les circonstances qui déterminèrent sa conversion au christianisme. Il était devenu possédé du démon, et resta quelque temps en cet état. Des exorcistes commencèrent à lui donner les secours de leur ministère, lorsqu'il tomba gravement malade. On le croyait à toute extrémité, et il avait entièrement perdu connaissance, lorsque, sur son lit de douleur, il reçut le baptême par infusion. Echappé à cette maladie, il ne se mit point en peine de se faire suppléer les autres cérémonies fixées par la règle ecclésiastique, et ne reçut jamais la confirmation de la main d'un évêque. Quand donc aurait-il reçu l'Esprit-Saint, lui qui ne fut jamais confirmé? Lorsque la persécution fut déclarée, Novatien eut une telle frayeur de la mort qu'il abdiqua son caractère sacerdotal. Des diacres vinrent le trouver dans la cellule où il se tenait caché, et le prièrent d'aller porter les secours de son ministère à quelques infirmes. Sur son refus, ils insistèrent. Novatien, dans sa fureur, prit la fuite, en leur

[1] Cette énumération suppose, suivant les calculs les plus modérés, une population d'au moins cinquante mille fidèles.

criant : Je ne suis plus prêtre ! J'ai embrassé une autre philosophie ! Ainsi, il abandonnait lâchement cette Église de Dieu qui, après la grâce du baptême, lui avait conféré la dignité du sacerdoce. L'évêque [1] lui avait en effet imposé les mains, malgré la protestation de tout le clergé et d'un grand nombre de fidèles, qui rappelaient la règle ecclésiastique par laquelle il est interdit d'admettre au rang de la cléricature ceux qui ont reçu le baptême par infusion en danger de mort [2]. L'évêque demanda qu'on fît exception à cette loi, en faveur de Novatien. Ce dernier devait, hélas ! se montrer trop tôt indigne d'une telle dispense. Depuis qu'il a consommé son schisme, chaque fois qu'il célèbre les saints mystères, au moment où il distribue la communion à ses malheureux adeptes, voici l'horrible serment qu'il substitue aux paroles de la bénédiction sacramentelle. Chacun d'eux s'approche tour à tour, s'agenouille devant le sectaire, qui lui prend la main droite dans les deux siennes et lui dit : Jure-moi, par le corps et le sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur, que tu n'abandonneras jamais mon parti ; que tu ne retourneras point à la communion de Cornelius ! — Nul ne reçoit l'Eucharistie avant d'avoir prononcé cette imprécation. Quand on lui présente le pain sacré, au lieu de répondre *Amen* ! le communiant dit : Je ne retournerai jamais à l'Église de Cornelius ! Malgré ces précautions sacriléges, j'ai le bonheur, frère bien-aimé, de pouvoir vous assurer que chaque jour voit diminuer le nombre des schismatiques. Novatien restera bientôt seul ; les frères le quittent tous, pour rentrer au sein de l'Église. J'ajoute que le bienheureux martyr Moïse, qui a naguère si glorieusement consommé son témoignage, avait, de son vivant, pressenti l'audacieuse ambition du sectaire. Il l'avait excommunié, avec cinq autres prêtres qui s'étaient déjà séparés de l'Église pour s'attacher à lui. — Après cet exposé, dit Eusèbe, la

[1] Cet évêque, ainsi désigné, dut être vraisemblablement saint Fabien.

[2] Telle était en effet la discipline de l'Église à cette époque. Les *clinomènes*, c'est-à-dire ceux qui avaient reçu le baptême dans leur lit et en danger de mort, étaient exclus des ordres. Mais la dispense légitime de l'évêque pouvait relever de cette irrégularité : ce fut ce qui eut lieu pour l'ordination de Novatien.

lettre pontificale donnait le nom et le siége de tous les évêques qui, dans le concile tenu à Rome, avaient souscrit la condamnation solennelle de Novatien. Elle y joignait ceux des autres évêques de toutes les provinces de l'Occident, qui n'ayant pu assister au concile, avaient écrit des lettres d'adhésion [1]. »

Lettre du pape saint Cornelius à Lupicin, évêque de Vienne.

17. Nous ne saurions trop regretter qu'au lieu de cette dernière et brève analyse, Eusèbe n'ait pas jugé à propos de reproduire intégralement la nomenclature des évêques qui siégèrent au concile de Rome et de ceux qui adhérèrent depuis à sa sentence. Nous y trouverions, sans aucun doute, la liste des évêchés de notre patrie. Si l'on considère, d'une part, que le nombre des évêques réunis en concile à Rome, fut de soixante-quatre, et, de l'autre, que les évêques absents envoyèrent leur adhésion par écrit; on se rend parfaitement compte que tout l'Occident chrétien dut être représenté dans cette liste. Dès lors les Gaules, la Germanie, la Grande-Bretagne, l'Illyrie, la Grèce, la Thrace, occupaient certainement une place dans ces archives, aujourd'hui perdues pour nous. Dans sa lettre à Fabius d'Antioche, le pape saint Cornelius ne nomme pas les trois évêques qui avaient consacré Novatien. Mais son silence, imposé par une mansuétude et une charité paternelles, est suppléé par un monument ancien, qui nous apprend que ces trois évêques étaient Marcel d'Aquilée, Agamemnon de Trèves, et Evariste, dont le siége nous est inconnu [2]. On conçoit que la présence d'un évêque de Trèves à Rome, en l'an 250, renverse de fond en comble le système suranné qui assignait précisément cette date à la première évangélisation de la Germanie et des Gaules. Il en est de même de la lettre suivante, adressée par saint Cornelius à Lupicin, évêque de Vienne : « Vous n'ignorez pas, bienheureux frère, dit le pape, que le souffle de la persécution balaie en ce moment l'aire du Seigneur; et que les décrets des empereurs livrent les chrétiens au bourreau, sur tous les points du monde. Dans notre ville de Rome, le préfet a été spécialement chargé de veiller à la stricte exécution de ces lois

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XLIII.
[2] D. Coustant, *Notæ ad Epistol. Cornelii ad Fab., Patrol. lat.*, tom. III, col. 741.

de sang. Il ne nous est plus possible de célébrer les saints mystères, je ne dis pas en public, mais même dans les catacombes, dont quelques-unes, les plus illustres, ont été découvertes par les païens. C'est donc maintenant qu'il vous faut redoubler d'ardeur et de zèle, pour encourager les fidèles. Redites-leur la parole évangélique : « Ne craignez point ceux qui ne peuvent tuer que le corps; craignez uniquement celui qui peut tuer à la fois et l'âme et le corps[1]. » Déjà un grand nombre de nos frères ont reçu la couronne du martyre; priez pour qu'il nous soit donné à nous-même de consommer glorieusement notre témoignage. Fortifiez-vous dans le Seigneur, et saluez de notre part tous ceux qui nous aiment dans le Christ[2]. » L'école gallicane fut unanime à répudier l'authenticité de cette lettre. On pourrait demander quand et par qui elle eût pu être inventée. Evidemment le faussaire supposé qui l'eût écrite postérieurement, aurait été un habile homme. Il aurait su à merveille la topographie de la Rome chrétienne; il aurait connu l'importance des catacombes au point de vue de la célébration des saints mystères, et leur division en deux catégories, selon leur plus ou moins de célébrité. Ces données pratiques, si pleinement confirmées par les explorations catacombaires de l'archéologie moderne, échappaient à l'appréciation des critiques du XVIIe siècle. Ils relevaient dans cette Épître deux notes qui leur semblaient apocryphes au premier chef : l'une était l'expression de *Missas agere* qu'on y rencontre; l'autre la suscription ainsi conçue : *Cornelius episcopus, fratri Lupicino archiepiscopo Viennensi, salutem.* Or, disaient-ils, le mot latin de *Missa*, pour désigner le sacrifice eucharistique, ne fut employé que plus tard. Il en est de même du titre d'archevêque, qui ne fut usité dans l'Église qu'à une époque postérieure : donc la lettre est fausse. Nous avons déjà répondu à ces deux fins de non-recevoir, par l'observation fondamentale que la lettre de saint Cornelius à Lupicin, comme celle du même pape à Fabius d'Antioche, avait dû être primitivement rédigée en grec. Le traducteur latin, dans sa version posthume, a fort bien pu

[1] Matth., x, 28. — [2] *Cornelii Epist. ad Lupian., Patr. lat.,* tom. III, col. 839.

rendre les termes correspondants à l'idée du sacrifice eucharistique et au titre métropolitain de Vienne, par ceux de *Missa* et d'*Archiepiscopus*, usités de son temps, sans que cette modification ait en rien altéré le caractère d'authenticité de la lettre pontificale. Ajoutons qu'à l'époque où cette lettre fut écrite, les diptyques de l'église de Vienne nous apprennent que l'évêque Florentius, mort quelques mois auparavant, avait en réalité pour successeur saint Lupicin. En tout état de cause, il faut convenir que rien, ni dans la lettre pontificale, ni dans les diptyques de l'église viennoise, ne justifie l'idée de faire évangéliser pour la première fois notre patrie en 250. Aussi croyons-nous devoir reproduire intégralement le paragraphe assez embarrassé que Fleury consacrait à cette question. « Ce fut cette même année, 250 de Jésus-Christ, sous le consulat de Decius et de Gratus, dit-il, que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, commença à s'y établir; et dans le même temps, plusieurs autres évêques fondèrent des églises en diverses villes considérables des Gaules, savoir : Gratien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Stremoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. Saint Denis, de Paris, et saint Saturnin de Toulouse, furent martyrs, mais apparemment dans quelqu'une des persécutions suivantes; autrement ils n'auraient pas eu le temps de former des disciples, et de fonder ces célèbres Églises qui ont toujours subsisté depuis. Toutefois, une autre tradition porte que Paul Ier, évêque de Narbonne, et Trophime d'Arles, étaient disciples de l'apôtre saint Paul; et il est certain d'ailleurs que du temps de Decius, l'évêque d'Arles se nommait Marcien, et favorisait l'antipape Novatien [1]. » Voilà tout ce que la question des origines chrétiennes de notre patrie, demande d'érudition à Fleury. On peut s'étonner qu'une thèse aussi peu sérieusement défendue et présentée d'une manière si dubitative, ait obtenu la rare fortune d'être citée partout comme péremptoirement prouvée par le grave et judicieux Fleury. Dans la réalité, cet historien s'est montré en effet grave et judicieux, en laissant indécise une ques-

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. VI, § 49, tom. II, pag. 223.

tion qu'il n'a pas le moins du monde tranchée, comme on le répète généralement. Je suis persuadé qu'à l'époque où il écrivait, les chefs de l'école gallicane durent le trouver trop judicieux, malgré l'espèce de satisfaction qu'il donnait sous toutes réserves, au système alors prédominant. Je n'insisterai pas davantage sur l'impossibilité matérielle où se fussent trouvés les fondateurs prétendus de nos Églises, d'accomplir leur mission dans les Gaules en 250, à l'époque où la persécution de Dèce, l'une des plus violentes, sévissait dans toute sa fureur, couvrant le monde de bûchers et de chevalets. Ce point d'histoire a été suffisamment éclairci dans les volumes précédents. Il était bon néanmoins de rétablir l'attitude véritable de Fleury dans une controverse qui de son temps passionnait tous les esprits en France, et qu'un engouement en quelque sorte officiel imposait à l'opinion.

18. Cette digression nous a quelque peu écartés du schisme de Novatien et de l'agitation qu'il causait dans l'Église entière. L'affaire des *lapsi* intéressait toutes les consciences. L'histoire de cette époque est pleine d'épisodes relatifs à cet objet. Saint Denys, évêque d'Alexandrie, écrivait à Fabius d'Antioche : « Nous avions ici un saint vieillard, nommé Sérapion, dont la conduite avait toujours été irréprochable. Durant la persécution, il eut le malheur de succomber. Depuis, il avait confessé sa faute et en avait sollicité le pardon ; cependant, comme il était du nombre des *sacrificati*, il ne fut point réhabilité. Une maladie lui survint; il resta trois jours sans parole et sans connaissance. Le quatrième jour, ayant repris ses sens, il appela son petit-fils. Jusques à quand voulez-vous donc prolonger mes souffrances et ma vie? lui dit-il. Hâtez-vous de faire venir un prêtre qui m'admette à la communion. — A peine il avait achevé ces paroles qu'il retomba dans sa léthargie. Le jeune homme courut chez un prêtre. Mais c'était la nuit, et ce prêtre était malade lui-même. Cependant, comme j'avais donné l'ordre de recevoir les mourants à la paix de l'Église, surtout quand ils avaient auparavant confessé leur faute et sollicité le pardon, le prêtre remit au jeune homme une parcelle de pain eucharistique, lui recommandant de l'administrer au vieil-

lard, après l'avoir imbibée d'eau. Le jeune homme revint donc. Au moment où il rentrait, le vieillard retrouva subitement la parole : Enfin, mon fils, vous voilà ! dit-il. Le prêtre n'a pu vous accompagner, mais faites vite ce qu'il vous a commandé. — Le jeune homme humecta le pain eucharistique, et le plaça dans la bouche du vieillard. Celui-ci eut le temps de consommer peu à peu les saintes espèces, et aussitôt il rendit l'âme. N'est-il pas évident que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'avait conservé le saint pénitent en ce monde, que pour lui laisser la joie d'être réconcilié avec l'Église, et de recueillir ainsi le mérite de ses bonnes œuvres, après que son crime avait été effacé par le repentir [1] ? » On voit par cette lettre les sentiments orthodoxes de saint Denys d'Alexandrie. Aussi, dans un concile tenu à Antioche, après la mort de Fabius, il s'éleva avec force contre les partisans du schisme, et confondit toutes leurs espérances [2]. L'antipape Novatien lui avait adressé, comme à tous les évêques du monde, une circulaire dans laquelle il cherchait à l'attirer à sa communion. Voici la réponse du saint évêque : « Denys au frère Novatien, salut. Si, comme vous l'affirmez, c'est malgré vous qu'on vous a promu au pontificat, vous nous le prouverez en abdiquant. Il ne vous eût pas été moins glorieux de souffrir la mort, pour éviter un schisme à l'Église, que de l'affronter pour ne pas sacrifier aux idoles. Je crois même que cela eût été plus grand encore. Car, enfin, un martyr ordinaire ne meurt que pour le salut de son âme seule ; le prêtre qui mourrait pour éviter un schisme, mourrait pour le salut de toute l'Église. Cependant si vous réussissiez, par la voie de la persuasion, ou par celle de l'autorité, à ramener vos adhérents au sein de l'unité catholique, votre mérite serait plus grand encore que votre faute. Celle-ci serait effacée : on ne se souviendrait plus que de celui-là. Que s'il vous est impossible de prendre cet empire sur vos partisans, du moins songez à sauver votre âme. Je vous souhaite de rentrer dans la paix, et, à ce prix, de vous fortifier dans le Seigneur [3]. »

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XLIV. — [2] *Ibid.*, cap. XLVI.

[3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XLV. Nous croyons devoir faire remarquer ici que l'identité de nom entre saint Denys l'Aréopagite, saint Denys de

19. Dans cette grande lutte, nulle intervention ne fut plus active ni plus dévouée que celle de saint Cyprien. A la nouvelle que Maxime, Nicostrate, Urbain et les autres confesseurs qui avaient administré l'Église de Rome durant l'interrègne, avaient un instant donné leur adhésion au schisme, le grand évêque de Carthage leur écrivait en ces termes : « Mes lettres précédentes, bien-aimés frères, vous ont assez prouvé le respect dont j'honorais vos chaînes et mon attachement inviolable à votre communion. Aujourd'hui, je vous en conjure, cédez à mes instances, quand elles ont pour but de conserver à votre passé son glorieux éclat. Vous le dirai-je, en toute simplicité ? Mon âme a été accablée de tristesse, mon cœur s'est brisé d'affliction, en apprenant que, contrairement à la discipline de l'Eglise, à la loi de l'Évangile et à l'unité catholique, vous aviez consenti à l'élection d'un second évêque, en d'autres termes, à l'établissement d'une seconde Église. Chose monstrueuse et à jamais regrettable ! C'est déchirer les membres du Christ et lacérer, par un schisme funeste, le troupeau du Seigneur, lequel ne doit former qu'un corps et qu'une âme. Je vous en supplie, faites immédiatement cesser ce divorce scandaleux. Songez à votre honneur illustré par la confession du nom de Jésus-Christ ; songez aux préceptes de la tradition divine ; revenez à l'Église, votre mère, qui applaudissait naguère à votre héroïsme, lorsque vous vous élanciez aux combats de la foi! Ne vous imaginez pas sou-

Corinthe et saint Denys d'Alexandrie, a prêté, durant tout le moyen âge, à une confusion entre les reliques de ces divers personnages. C'est ainsi que, dans le bréviaire de Soissons, imprimé en 1742 par ordre de Mgr de Fitz-James, on lisait, sous la rubrique du 3 octobre, fête prétendue de saint Denys l'Aréopagite, les paroles suivantes : *Caput beati martyris in Constantinopolitanæ urbis capella imperiali repositum, sub initium seculi decimi tertii, Niveloni Suessionensi episcopo, a Balduino primo in Latinis imperatore donatum est, et in Longipontanum ordinis Cisterciensis monasterium in diœcesi Suessionensi deportatum.* La relique ainsi mentionnée existe encore à Longpont, sous le titre de *Caput S. Dionysii Areopagitæ ;* mais il est facile de comprendre que, lors du partage des reliques, au moment de la conquête de Constantinople par les croisés, les indications hâtivement faites durent être très-brèves. Vraisemblablement le *Caput Dionysii Alexandriæ*, à la faveur des abréviations alors en usage, fut transformé en *Caput Dionysii Areopagitæ ;* de là l'erreur si longtemps accréditée et reproduite en dernier lieu par le bréviaire gallican de Soissons.

tenir les intérêts de l'Évangile, quand vous vous séparez du troupeau de Jésus-Christ, et quand vous répudiez la concorde et la paix du Seigneur. Plus un guerrier a conquis d'illustrations et de grades, plus il doit respecter la discipline intérieure du camp, et se dévouer au salut commun. Vous le savez, le faisceau de notre unité ne doit jamais être rompu. Nous ne pouvons sortir de l'Église pour aller à vous ; c'est donc à vous de revenir à l'Église votre mère et à notre communion. Tel est l'objet de mes vœux les plus sincères et de mes plus ardentes supplications[1]. » La réponse ne se fit pas attendre ; elle était conçue en ces termes : « Au frère Cyprien, Maxime, Urbain, Sidonius et Macarius, salut. Nous ne doutons pas, frère bien-aimé, que vous ne partagiez notre joie. Après avoir mûrement délibéré sur la conduite à tenir ; ne consultant que l'utilité de l'Église et le bien de la paix ; laissant de côté toutes les autres considérations que nous abandonnons au jugement de Dieu, nous avons fait la paix avec Cornelius, notre évêque, et avec tout le clergé catholique. Cette démarche a comblé de joie l'Église universelle ; nous voulons que vous en soyiez informé l'un des premiers, vous qui y prendrez une si grande part[2]. » De son côté, le pape Cornelius mandait la même nouvelle à saint Cyprien, en ces termes : « Autant notre amertume et notre affliction avaient été grandes, lorsque les intrigues du schismatique Novatien eurent entraîné les confesseurs de la foi dans son parti, autant nous avons éprouvé de consolation dans le Seigneur, quand nous les avons vus, dans la simplicité d'une conscience droite, revenir à l'Église qu'ils avaient un instant abandonnée. Déjà quelques-uns de nos frères nous avaient prévenu du changement qui s'opérait dans leurs dispositions ; mais nous n'osions pas nous livrer pleinement à cette douce espérance, lorsque deux de ces confesseurs, Urbain et Sidonius, vinrent en personne trouver nos prêtres et leur affirmèrent que Maxime, cet illustre prêtre, demandait avec eux à rentrer dans le sein de l'Église. Je voulus les entendre moi-même. Ils me furent donc présentés, et me dirent que Novatien avait abusé de

[1] S. Cypr., Epist. XLIV, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 340. — [2] Id., Epist. L.

leur nom pour envoyer à toutes les églises du monde des lettres pleines de mensonge et de calomnies : ils affirmaient que tout cela avait été fait à leur insu et que Novatien ne leur communiquait point le contenu de ses lettres schismatiques; ils confessaient cependant la part qu'ils avaient prise personnellement au schisme, en laissant imposer les mains, comme pour une consécration épiscopale, sur la tête du sectaire. Ils manifestaient le plus vif repentir et nous suppliaient de jeter un voile sur le passé et de réhabiliter leur mémoire, en les admettant à notre communion. Je donnai l'ordre de convoquer le *presbyterium*, qui s'est tenu aujourd'hui même. Cinq évêques, qui sont en ce moment à Rome, se sont joints à cette assemblée. Maxime, Urbain, Sidonius et la plupart des frères que leur exemple avait entraînés dans le schisme, se présentèrent. A leur vue, ce fut comme une explosion de tous les cœurs, qui éclatèrent en actions de grâces rendues à Jésus-Christ. On les embrassait, comme s'ils venaient de sortir de la prison où ils ont été si longtemps enfermés pour la foi. Ils s'exprimèrent ensuite en ces termes : Nous savons que Cornelius a été élu par le Dieu tout-puissant et par Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour être l'évêque de la très-sainte Église catholique. Nous confessons notre erreur; nous avons été le jouet de l'imposture ; on nous avait circonvenus par des discours captieux et perfides. Bien qu'on nous ait vus communiquer extérieurement avec un schismatique et un hérétique, notre cœur n'en était pas moins tout entier et sincèrement attaché à l'Église. En effet, nous ne l'ignorons pas : comme il n'y a qu'un Dieu, un seul Christ Notre-Seigneur, à qui nous avons rendu le témoignage du martyre, un seul Esprit-Saint, il ne doit y avoir qu'un seul évêque de l'Église catholique. Telle fut leur profession de foi : vous comprendrez à quel point nous en sommes émus. Etait-il possible après cela de refuser la communion de l'Église à ces illustres confesseurs ? Aussi nous avons donné l'ordre d'admettre Maxime à la paix, en lui conservant sa dignité sacerdotale. Tous les autres ont été successivement réhabilités, au milieu des acclamations de joie du peuple fidèle. A l'instant même où ce grand acte vient de s'accomplir, je vous en

adresse le récit et je fais partir l'acolyte Nicéphore pour vous le transmettre, en sorte que, comme si vous aviez été présent à cette assemblée, il vous sera possible d'associer vos actions de grâces à celles que nous adressons pour cette heureuse journée au Dieu Tout-Puissant et à Jésus-Christ Notre-Seigneur. Vous aurez, frère, à communiquer ces lettres aux Églises d'Afrique, pour qu'on sache partout que la faction schismatique va chaque jour s'affaiblissant. Adieu, frère bien-aimé [1]. »

20. Ces nouvelles remplirent de joie le cœur de Cyprien. Aux confesseurs réhabilités, il s'empressait d'adresser des paroles de félicitation. « Rien ne manque plus, disait-il, à l'intégrité de votre foi, depuis que vous avez proclamé l'unité inviolable de l'Église, en vous séparant d'une erreur et d'un schisme qui avaient abusé de votre nom. Gloire à vous d'être rentrés dans le camp d'où vous étiez sortis naguère pleins de vigueur pour affronter les bourreaux et braver la mort! Vous avez rapporté les trophées de la victoire aux mêmes lieux où vous aviez revêtu la céleste armure, et ainsi l'Église du Christ ne demeurera pas privée des généreux athlètes que le Christ avait préparés lui-même au triomphe [2]! » En même temps, l'évêque de Carthage écrivait au pape : « J'ai reconnu l'affection dont vous nous honorez dans l'empressement avec lequel vous m'avez envoyé l'acolyte Nicéphore pour nous communiquer l'heureuse nouvelle du retour des confesseurs au sein de l'unité, et nous transmettre de vive voix des renseignements explicites sur les pernicieuses manœuvres déployées par Novatien et Novat contre l'Église du Christ. Deux jours auparavant, leurs émissaires débarquaient ici, pour renouer le fil de la conspiration qu'ils y ont ourdie depuis si longtemps. L'arrivée de Nicéphore, le surlendemain, a donc été comme un coup de la Providence. Nous avons immédiatement publié la sentence que vous avez portée contre Évariste [3]. D'évêque qu'il était auparavant, il

[1] S. Cypr., Epist. XLVI, *Patrol. lat.*, tom. III, col. 716. — [2] S. Cypr., Epist. LI, *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 342.

[3] Cet Evariste était l'un des trois évêques consécrateurs de Novatien. Les deux autres, comme nous l'avons vu précédemment, s'étaient rétractés et avaient été admis à la communion laïque.

n'est plus même un simple laïque. Banni de son siége, privé de toute juridiction sur son peuple, excommunié par l'Église, il va sans doute errer de province en province pour chercher à entraîner de nouvelles victimes dans son naufrage. Nicostrate, que vous avez déposé du diaconat dont il avait souillé le caractère par ses fraudes, ses extorsions et ses rapines, essaie vainement de propager l'erreur sur cette terre d'Afrique [1]. Son arrivée ici ne ressemble guère à ce qu'il s'en était promis. On ne voit en lui qu'un transfuge sacrilége. La mémoire de ses forfaits le suit partout. Vainement ce déserteur de l'Église cherche à se parer de son ancien titre de confesseur, comme si l'on pouvait donner encore ce nom glorieux à un apostat [2] ! »

21. Dans un premier concile de soixante-dix évêques, réunis à Carthage, saint Cyprien avait fait reconnaître l'autorité du pape légitime (251). Félicissime et les cinq prêtres qui avaient causé tant de troubles dans cette église furent anathématisés. La question des apostats, sérieusement examinée, y fut résolue par des canons pénitentiaux qui se résument ainsi : 1° Les *libellatici* qui avaient embrassé la pénitence aussitôt après leur chute, seront dès lors admis à la communion ; 2° Les *sacrificati* seront traités plus sévèrement, sans toutefois leur ôter l'espérance du pardon, de peur qu'une rigueur excessive ne les jette dans le schisme ou l'hérésie. La durée de leur pénitence canonique sera proportionnée à leur degré de culpabilité et à leurs dispositions actuelles. Ceux qui n'ont cédé qu'à la violence des tourments, seront admis après trois

[1] Nicostrate, qui avait fait partie avec saint Moïse et le prêtre Maxime de la commission intérimaire de Rome, n'imita malheureusement pas la conduite des autres confesseurs. Il persista dans le schisme, fut fait évêque par l'antipape et envoyé à Carthage, pour essayer de s'emparer de ce siége. Le *Liber Pontificalis* dans la notice de saint Cornelius, avait brièvement indiqué le fait : *in Africa Nicostratum.* Cette courte mention est explicitement justifiée par l'Épître de saint Cyprien que nous reproduisons. C'est une nouvelle preuve de la véracité des témoignages du *Liber Pontificalis.* Nous la relevons ici, après tant d'autres qui sont déjà passées sous les yeux du lecteur, pour établir de plus en plus l'autorité d'un monument si longtemps dédaigné en France.

[2] S. Cypr., Epist. LV, *Patr. lat.*, tom. III, col. 726.

ans de pénitence. — On régla tout le détail de l'examen qu'on ferait subir aux *lapsi*, et la gradation des pénitences diverses à leur imposer. Ces réglements, avec les actes du concile, furent adressés au pape saint Cornelius. Pour commenter les ordonnances qui venaient d'être adoptées, saint Cyprien composa et publia son traité *de Lapsis*, où l'on trouve toute l'éloquence d'un Père de l'Église et toute l'âme d'un bon pasteur. Au point de vue historique, dogmatique et disciplinaire, cet ouvrage a une importance capitale. Lu tout entier en concile, il fut solennellement approuvé par l'auguste assemblée. « Les voilà donc au milieu de nous, disait saint Cyprien, les voilà ces illustres confesseurs, couronnés des palmes de la victoire ! Il nous est donné de les contempler de nos yeux ; de les couvrir de saints baisers ; de les presser sur notre cœur ; et de nous dédommager enfin d'une si longue absence. La voilà cette blanche cohorte du Christ, qui a brisé l'impétuosité farouche de la persécution ; qui a triomphé du cachot par la patience, de la mort par la vertu ! Vous avez héroïquement résisté au siècle ; vous avez laissé à l'avenir un exemple immortel ! Votre bouche a fidèlement confessé le Christ auquel vous liaient vos premiers serments. Vos mains accoutumées aux œuvres de Dieu se sont noblement refusées à des sacrifices sacriléges. Vos lèvres, sanctifiées par l'aliment céleste du corps et du sang du Seigneur, ont rejeté avec dégoût le contact des mets profanes, restes impurs des idoles. Votre tête n'a point été souillée par l'imposition du voile d'infamie avec lequel les apostats s'approchaient de l'autel idolâtrique. Votre front pur, où brille intact le signe de la croix, n'a point subi la couronne du diable et s'est réservé aux couronnes de notre Dieu. Quelle joie, pour l'Église votre mère, de vous accueillir au retour de tant de glorieux combats ! Avec quels transports d'allégresse elle ouvre ses portes à votre phalange invincible et reçoit de vos mains les trophées arrachés à l'ennemi ! A côté de ces triomphateurs, qu'elles viennent les femmes généreuses qui ont vaincu deux fois en luttant et contre les bourreaux et contre la faiblesse de leur sexe ! Qu'elles approchent ces légions de vierges et d'enfants chrétiens, dont l'héroïsme s'est élevé au-dessus même de

l'âge ! Toute cette assemblée vous acclame, chacun ici voudrait baiser la trace de vos pas [1] ! — Cependant parmi les joies triomphales de ce jour, ma pensée se reporte avec une douleur indicible sur les autres enfants que l'ennemi a arrachés à mes entrailles paternelles. Les paroles ne suffiraient point à vous exprimer mon affliction. Voyez mes larmes et comprenez combien est lamentable la blessure qui nous a été infligée; combien sont sensibles les pertes multipliées d'un troupeau naguère si florissant ! Je pleure, frères bien-aimés, je pleure avec vous ! Quoique votre pasteur n'ait point failli personnellement, il souffre avec vous de vos blessures. Mon cœur se brise avec le vôtre; je prends ma part de cet immense poids de tristesse et de deuil; avec chacun de vous je me frappe la poitrine; je mêle mes pleurs à vos pleurs, mes sanglots à vos sanglots; avec vous je me prosterne en suppliant. Les traits de l'ennemi qui ont atteint votre âme, ont percé la mienne; le glaive qui vous a frappé a déchiré mes entrailles [2]. — Cependant, mes bien-aimés, les ténèbres de la persécution n'ont point obscurci pour jamais le rayon de la lumière et de la miséricorde divines. Si nous étudions la cause de nos malheurs, nous saurons y trouver un remède. Le Seigneur a voulu éprouver son Église. Une longue paix avait énervé parmi nous les liens de la discipline; la foi languissante et endormie avait besoin pour se réveiller d'un coup de tonnerre [3]. On voyait les chrétiens, oubliant la sainteté de leur profession, se livrer avec une ardeur insatiable à la poursuite des richesses de ce monde. On ne trouvait plus chez les prêtres la piété ni le dévouement; chez les ministres inférieurs, le sentiment du devoir et de la foi. Les œuvres n'étaient plus saintes, les mœurs n'étaient plus disciplinées. Les hommes s'abandonnaient à un luxe tout païen, les femmes n'élevaient plus vers le ciel que des yeux chargés d'un fard adultère, une tête ornée d'une chevelure menteuse ! Les mariages avec les infidèles se multipliaient; on prostituait aux gentils les membres du Christ. Le blasphème, que dis-je?

[1] S. Cypr., *de Lapsis*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. IV, col. 466. — [2] S. Cypr., *de Lapsis*, cap. IV. — [3] Id., cap. V.

le parjure étaient devenus familiers ; plus de respect pour les supérieurs ; plus de concorde ni d'union ; des médisances et des haines perpétuelles. Un certain nombre d'évêques, au lieu de prêcher la vertu par leur parole et leur exemple, abandonnaient la direction spirituelle de leur église ; ils devenaient des administrateurs de biens. Désertant leur chaire pontificale et le peuple confié à leurs soins, ils voyageaient dans les provinces lointaines, pour des affaires de commerce, des trafics de marchands. Pendant que les frères mouraient de faim dans l'église, l'or regorgeait dans leurs mains vénales [1]. A Dieu ne plaise, mes bien-aimés, que je dissimule ces tristes égarements d'un passé qui nous préparait tant de désastres ! Les cœurs déjà enchaînés par l'amour des choses de la terre, pouvaient-ils s'élever au-dessus de la persécution et prendre un libre essor vers les cieux [2] ? De là cette multiplicité de défaites et de chutes. J'avoue cependant, qu'en dehors de cette raison générale de défaillance, il y eut des surprises involontaires. C'est ainsi que nous avons vu les confesseurs Castus et Æmilius succomber d'abord à la rigueur des tourments. Mais Dieu leur fit la grâce de se présenter une seconde fois au combat. Ils triomphèrent des flammes qui les avaient précédemment vaincus. Ils obtinrent leur pardon, non plus seulement par des larmes de repentir, mais par les flots de leur sang généreusement versé [3]. Voilà une sainte et courageuse expiation. Pour les autres *lapsi*, il n'y a de remède que dans la pénitence, l'exomologèse (confession) de leur faute, la purification de leur conscience par le sacrement et l'imposition des mains du prêtre. Se présenter à la communion avant ces épreuves préliminaires, ce serait profaner le corps et le sang du Seigneur ; ce serait renouveler la première apostasie [4]. Sous nos yeux, des exemples terribles ont prouvé qu'une telle conduite attire sur les coupables la vengeance du ciel. Un de ces malheureux, qui était monté spontanément au Capitole pour abjurer le Christ, lorsqu'il eut

[1] S. Cypr., *de Lapsis*, cap. VI. — [2] Id., cap. XI, XII. — [3] Id., cap. XIII. Un ancien calendrier de l'Église de Carthage, publié par Mabillon, indique la fête des saints martyrs Castus et Æmilius le 11 des calendes de juin (22 mai). — [4] *De Lapsis*, cap. XVI.

prononcé les paroles de son apostasie, fut soudain frappé de mutisme. Sa langue paralysée se refusa depuis à formuler la confession de son crime. Une femme, qui avait agi de même, au sortir du Capitole, se rendit aux thermes publics. Elle était à peine dans le bain, quand elle fut saisie du malin esprit. De ses dents convulsivement serrées, elle s'arracha la langue qui venait de prononcer les paroles d'abjuration. Devenue son propre bourreau, elle ne tarda pas à expirer dans les plus horribles souffrances. Écoutez un autre fait, qui eut lieu en ma présence. Un père et une mère, fuyant la persécution, avaient laissé leur petite fille aux mains de sa nourrice. Cette femme porta la pauvre abandonnée aux magistrats païens, qui, ne pouvant faire manger des viandes offertes aux idoles à une enfant à la mamelle, se contentèrent de lui faire avaler un peu de pain détrempé dans le vin du sacrifice. Quelque temps après, la mère chrétienne vint reprendre sa petite fille, laquelle ne sachant point encore parler, ne put naturellement pas raconter ce qui avait eu lieu. La nourrice avait d'ailleurs eu soin de garder le silence sur le passé. Or, un jour que je célébrais les saints mystères, la petite fille fut présentée par sa mère à la réception des sacrements, Durant les prières, l'enfant s'agitait d'une manière inaccoutumée; tantôt elle fondait en larmes; tantôt elle avait des mouvements convulsifs, comme si elle eût voulu témoigner par ses gestes ce qu'il lui était impossible d'exprimer par son langage. Enfin, après que les saintes cérémonies furent achevées, le diacre présenta le calice aux assistants ; quand ce fut au tour de l'enfant, celle-ci, comme frappée d'une vision divine, détourna la tête, serrant les dents, et repoussant de ses petites mains le calice. Le diacre insista : de vive force, il introduisit dans la bouche de l'enfant quelques gouttes du breuvage eucharistique. Mais aussitôt la petite fille fut prise de vomissements. L'Eucharistie ne put séjourner sur des lèvres profanées. Le sang du Seigneur s'échappa de cette poitrine impure ; tant est formidable la majesté du sacrement dominical ! Devant cette pure lumière, tous les secrets de ténèbres sont dévoilés. Les fautes les plus ignorées ne sauraient se dissimuler aux prêtres de Dieu. Voilà ce qui eut lieu pour une enfant

qui n'avait pas encore l'usage de la parole. Maintenant, voici qui concerne une jeune fille, déjà parvenue à l'adolescence. Un autre jour que j'offrais le saint sacrifice, cette malheureuse, coupable d'une précédente apostasie, se glissa parmi les autres fidèles, et reçut l'aliment eucharistique, ou plutôt le glaive divin qui allait lui donner la mort. Elle n'eut pas plutôt consommé le sacrilége, qu'elle tomba sans vie à nos pieds. Une autre, dans les mêmes conditions, avait renfermé les saintes espèces dans une armoire de sa maison. Un jour qu'elle voulut prendre le sacrement dans ses mains indignes, un jet de feu s'élança de la muraille et l'empêcha d'approcher. Un des *sacrificati* avait obtenu, dans des conditions pareilles, sans expiation préalable, un fragment du pain eucharistique : il l'emporta dans sa maison ; mais il ne lui fut donné ni de toucher, ni de consommer le corps du Seigneur. Arrivé chez lui, quand il ouvrit la main, au lieu du sacrement, il ne trouva plus qu'un peu de cendres inertes. Je pourrais multiplier à l'infini ces exemples. Combien de *lapsi*, qui, sans confession ni pénitence préliminaires, s'étant présentés à la communion, sont tombés immédiatement en la possession du démon ! Combien qui sont devenus énergumènes et fous furieux[1] ! Ah ! qu'elle est plus grande et plus salutaire, la conduite de ceux qui, sans être liés par le forfait idolâtrique d'un sacrifice ou d'un *libelle* acheté des magistrats, mais simplement pour en avoir eu la pensée ou la tentation, viennent avec sincérité et repentir confesser cette faute aux prêtres du Seigneur, découvrir le fond de leur conscience, déposer un fardeau qui leur pèse, et, à de légères blessures, appliquer des remèdes énergiques, se rappelant qu'il est écrit : On ne se rit pas impunément de Dieu[2]. Sans doute, les martyrs ont le droit d'adresser des demandes d'indulgence; mais pourvu qu'elles soient justes et légitimes, pourvu que le prêtre de Dieu consente à les accueillir[3]. Le Seigneur peut sanctionner ce que les martyrs sollicitent et ce que les prêtres ont fait pour les coupables, mais à la condition qu'auparavant inter-

[1] *De Lapsis*, cap. XXIV-XXVI. — [2] *Ibid.*, cap. XXVIII ; Gol., VI, 7. — [3] *Ibid.*, cap. XVIII.

viennent une expiation sincère, les larmes d'un véritable repentir et l'humble confession de la faute [1]. Je vous en conjure donc, mes très-chers frères, que chacun de vous confesse son péché, pendant qu'il est encore en ce monde, et que sa confession peut être méritoire et valable; pendant que la satisfaction, et l'absolution donnée par le prêtre, peuvent être agréées du Seigneur [2]. » On ne saurait trop insister près du protestantisme moderne, sur des textes de l'an 250, écrits par saint Cyprien, et si formellement explicites au sujet des dogmes de la présence réelle et du sacrement de pénitence. « Eh quoi! ajoute le grand évêque de Carthage, en revenant de l'autel du démon, voilà ces *lapsi* qui s'avancent vers le saint du Seigneur, les mains souillées par un encens fétide! Avec le hoquet qu'ils rapportent des viandes offertes aux idoles, pendant que leur bouche exhale encore leur crime, avec l'odeur d'une contagion infecte, ils envahissent le corps du Seigneur! C'est donc en vain que l'Apôtre aurait dit : Quiconque mange le pain et boit le calice du Seigneur indignement, se rend coupable du corps et du sang de Jésus-Christ! Toutes ces choses, on les méprise, on les foule aux pieds! Avant l'expiation des crimes, avant la confession du péché, tandis que la conscience n'est pas encore purifiée par le sacrifice et la main du prêtre, quand le courroux du Seigneur éclate encore en menaces, les sacriléges font violence au corps et au sang de Jésus-Christ, plus coupables par ce péché commis de la bouche et de la main que par leur apostasie précédente! Ils prennent pour la paix ce qu'on leur fait accepter comme tel à force de ruses et de captieuses paroles! On n'est pas uni à l'Église, quand on se sépare de l'Évangile. Pourquoi appeler le dommage un bienfait? Pourquoi donner à la cruauté le nom de miséricorde? A des hommes qui devraient incessamment pleurer leur faute et en solliciter le pardon, pourquoi faire espérer une réconciliation chimérique, avant l'épreuve des larmes et de la pénitence? De pareils ministres sont aux apostats ce que la grêle est aux moissons; l'ouragan aux arbres; l'épidémie aux troupeaux; la tempête aux

[1] S. Cypr., *de Lapsis*, cap. XXXVI. — [2] *Ibid.*, cap. XXIX.

navires. Ils enlèvent la consolation de l'éternelle espérance; ils arrachent l'arbre dans sa racine; ils sèment la contagion par leurs homicides promesses; ils brisent contre l'écueil le vaisseau qui allait arriver au port [1] ! »

Second concile de Carthage, sous saint Cyprien. Schisme de Fortunat.

22. Le traité *de Lapsis*, composé pour le premier concile de Carthage, fut bientôt suivi du magnifique ouvrage de l'*Unité de l'Église*, le chef d'œuvre de saint Cyprien. Un second concile de quarante-deux évêques [2] s'était réuni dans la même ville. En prévision d'une nouvelle et prochaine persécution, Cyprien crut devoir tempérer quelque peu la rigueur de la discipline. Les canons pénitentiaux relatifs aux apostats y furent modifiés dans un sens plus miséricordieux. On devait admettre les *lapsi* à la communion, sans attendre qu'ils fussent en danger de mort, et sans insister sur la durée précédemment fixée de la pénitence. C'est ainsi que dès lors l'Église, attentive au bien spirituel de ses enfants, savait appliquer, modifier, tempérer les règles suivant les circonstances. Immuable dans sa foi, elle proportionnait la discipline aux besoins divers des temps. Privat, l'évêque hérétique de Lambèse, en Numidie, dont nous avons déjà signalé les efforts séditieux, se présenta au second concile de Carthage, pour se justifier des crimes qui l'avaient fait déposer. Cette nouvelle tentative échoua comme les précédentes. Pour se venger, il réunit un conciliabule dans lequel, après avoir anathématisé saint Cyprien, il ordonna comme évêque de Carthage, Fortunat, un des cinq prêtres séditieux qui entretenaient le trouble dans cette Église. Ainsi le schisme établi à Rome par l'antipape Novatien, se compliquait de celui d'un évêque intrus en Afrique. Sans nul doute, l'affaiblissement de la discipline, le relâchement des mœurs, la décadence de l'esprit de foi, dont saint Cyprien nous traçait tout à l'heure un tableau aussi indigné

[1] S. Cypr., *de Lapsis*, cap. XV, XVI.

[2] Pour se rendre compte du progrès de la foi sur la terre africaine, à l'époque de saint Cyprien, on consultera avec fruit le savant ouvrage de M. Guérin : *Voyage archéologique dans la régence de Tunis, exécuté et publié sous les auspices et aux frais de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut.* Paris, 1862, 2 vol. in 4°, Plon.

qu'éloquent, avaient dû contribuer pour une large part au succès relatif de ces schismatiques tentatives. Mais nous aurions presque le droit de bénir ces excès d'un autre âge, puisqu'ils nous ont valu le magnifique exposé doctrinal de la hiérarchie ecclésiastique, tel que l'évêque de Carthage nous l'a laissé dans le livre *de Unitate*. On nous pardonnera d'insister autant sur cette partie des œuvres de saint Cyprien. Plus on les a négligées jusqu'ici, plus il importe de les mettre en lumière. D'ailleurs, l'intérêt que le gallicanisme avait à les tenir dans l'ombre n'existe plus pour nous, et le protestantisme, qui recule encore devant la soumission à la chaire apostolique, a besoin de savoir ce qu'on pensait de la grave question de l'autorité du Saint-Siége, en l'an 251.

23. « Ce n'est pas seulement la persécution qu'il nous faut craindre, frères bien-aimés [1], dit saint Cyprien : la violence ouverte prévient tout d'abord contre elle [2]. Ses attaques multipliées n'ont point empêché le monde de se ranger en masse sous la loi de l'Évangile. Mais en voyant déserter de toutes parts les autels idolâtriques et les temples des faux dieux, le démon a imaginé un nouveau moyen de séduction, au sein même du christianisme. Par l'hérésie, par le schisme, il corrompt la vérité de Jésus-Christ, et rompt le faisceau de l'unité. Il arrache à l'Église ses conquêtes, et verse ses ténèbres au sein même des radieuses splendeurs de la rédemption ; en sorte que des hommes qui se croient et se nomment chrétiens ne sont plus que les séides de l'Antechrist. La cause d'une erreur si lamentable c'est qu'on ne remonte point à l'origine de la vérité; qu'on ne se rattache point au chef du pouvoir ecclésiastique; qu'on abandonne la céleste doctrine [3]. Pour quiconque veut y réfléchir attentivement, il n'est pas besoin de longues investigations. Notre foi s'appuie sur une démonstration facile et simple. Le Seigneur a dit à Céphas : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre

[1] S. Cypr., *de Unitat. Eccles.*, cap. I. — [2] *Ibid.*, cap. II. — [3] *Ibid.*, cap. III.

sera délié dans les cieux [1]. » Une seconde fois, après sa résurrection, Notre-Seigneur dit à Pierre : « Pais mes brebis [2]. » C'est donc sur Pierre seul que le Seigneur a voulu bâtir son Église ; c'est à lui seul qu'il a confié le soin de paître ses brebis. Il est vrai qu'à tous les apôtres réunis, après la résurrection, Jésus-Christ disait : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie ; recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez [3]. » Mais il n'en avait pas moins constitué l'unité de l'Église sur une chaire unique, celle de Pierre ; de son autorité divine, il avait placé l'origine et la source de l'unité sur la tête d'un seul. Nul doute que les autres apôtres ne fussent ce qu'était Pierre : ils entraient en partage avec lui d'honneur et de puissance : cependant le fondement de l'unité est posé sur la primauté de Pierre. C'est ainsi que l'Église du Christ est une ; qu'elle ne présente qu'une seule chaire. Bien que tous les évêques soient pasteurs, il n'y a pourtant qu'un seul troupeau, sous la direction unanime des successeurs des apôtres [4]. Il n'y a qu'un seul épiscopat, dont tous les évêques président solidairement une partie ; il n'y a de même qu'une seule Église, quoique par les accroissements de sa glorieuse fécondité elle s'étende à une multitude de membres. Le soleil envoie beaucoup de rayons, mais il n'y a qu'une seule lumière ; l'arbre se divise en plusieurs rameaux, mais il n'y a qu'un seul tronc, une seule racine ; la source distribue au loin ses ondes, mais quelle qu'en soit l'abondance, l'origine des nombreux ruisseaux reste la même. Séparez le rayon lumineux de son foyer, il s'éteint ; détachez un rameau de l'arbre, il meurt ; isolez le ruisseau de la source, il tarit. Il en est de même de l'Église du Seigneur : les rayons de sa clarté illuminent l'univers, mais pour être ainsi répandue, sa lumière n'en reste pas moins une. Arbre mystérieux, l'Église étend ses rameaux sur le monde ; fleuve immense, elle arrose toutes les contrées de la terre de ses eaux vivifiantes ; mais l'arbre

[1] Matth., XVI, 18, 19. — [2] Joan., XXI, 15. — [3] Joan., XV, 21-23. — [4] *De Unit. Eccles.*, cap. IV.

n a qu'une seule tête ; le fleuve qu'une source ; c'est partout le même principe, partout la même origine, partout une même mère, riche des trésors de sa fécondité. Son sein nous a portés ; son lait nous a nourris ; son esprit nous anime [1]. Se séparer de l'Église, c'est s'unir à la femme adultère ; c'est se priver des promesses faites à l'Église. Jamais il n'obtiendra les récompenses promises par le Christ, celui qui abandonne l'Église du Christ ! C'est un étranger, un profane, un ennemi. On cesse d'avoir Dieu pour père, quand on n'a plus l'Église pour mère [2] ! » Tel est, dans ses données principales, le traité de saint Cyprien sur l'*Unité de l'Église*, expression fidèle de l'idée qu'on se formait de la société chrétienne, au IIIe siècle. « Un évêque, centre de l'unité et du gouvernement dans chaque diocèse, avec des prêtres, des diacres, exerçant leur ministère sous son autorité ; un épiscopat, un, quant à son origine, universel dans son expansion, embrassant le monde entier par la totalité de ses membres ; et enfin, à la tête de ces évêques, l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, l'évêque de l'Église racine et mère de la catholicité, de l'Église d'où découle l'unité sacerdotale, voilà le plan que saint Cyprien déroule sous nos yeux, tel que le Christ l'avait conçu, tel qu'il s'était réalisé dans les faits [3], » tel qu'il subsiste encore aujourd'hui, pour durer jusqu'à la consommation des siècles.

24. Il est probable que le traité *de Lapsis* fut envoyé par son illustre auteur au pape saint Cornelius, en même temps que les actes du IIe concile de Carthage, portant condamnation de Privat, évêque de Lambèse, et de ses créatures. De leur côté, les schismatiques dépêchèrent à Rome Félicissime, et l'adressèrent, chose remarquable, non pas à Novatien, tant l'influence de l'antipape s'était amoindrie aux yeux même de ses partisans-nés ! mais à saint Cornelius. Le pontife rejeta de telles avances avec une vigueur apostolique, et en écrivit à saint Cyprien pour lui reprocher en termes pleins de bienveillance de n'avoir reçu, à ce sujet, aucun

[1] S. Cypr., *de Unitat. Eccles.*, cap. V. — [2] *Ibid.*, cap. VI. — [3] Freppel, *Saint Cyprien*, p. 289.

avis de sa part. L'illustre évêque de Carthage répondit en ces termes : « Les schismatiques osent donc encore franchir les mers et porter leurs lettres à la chaire de Pierre, à l'Église principale d'où est émanée l'unité du sacerdoce, sans penser que ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains, dont l'Apôtre a loué si hautement la foi, et près desquels l'infidélité ne saurait trouver accès ! Condamnés par notre concile, ces désespérés ne regardent sans doute pas comme suffisante l'autorité des évêques d'Afrique. Leur cause a été examinée, leur sentence prononcée. » Quelques écrivains peu favorables à la primauté du siége de Rome, ont prétendu voir, dans cette lettre de saint Cyprien, une protestation contre les appels au souverain pontife en général. Mais Cécilien, successeur de saint Cyprien, qui en appellera à Rome contre les Donatistes ; saint Athanase, qui en appellera à Rome contre les Ariens ; saint Jean Chrysostôme, qui en appellera à Rome contre ses ennemis particuliers ; saint Cyprien lui-même, qui en avait appelé précédemment à Rome contre Novat et Félicissime, suffisent à établir, par des faits assez frappants, la doctrine de l'Église sur ce point. Dans le fait, les schismatiques dont il est question ici n'appelaient point : sachant comme tout le monde que la chaire de Pierre était la source de l'unité et de la légitimité sacerdotales, ils voulurent en avoir des lettres de communion pour autoriser leur faux évêque.

§ II. Synchronisme.

25. La paix relative dont jouissait l'Église, tenait à la mort inopinée de l'empereur Dèce, survenue en décembre 251. Une nouvelle invasion des Goths avait rappelé ce prince en Mésie. La discipline des légions romaines eut facilement raison de quelques tribus nomades, auxquelles la tactique militaire, mais non le courage, faisait défaut. Les barbares, refoulés sur le Danube, demandèrent la paix, offrant de rendre tous les prisonniers faits par eux et d'abandonner leur butin. Dèce voulait mieux ; il croyait l'occasion favorable pour exterminer des ennemis si remuants. Au lieu

d'accepter leurs propositions, il donna l'ordre à Gallus, son lieutenant, de se porter sur l'arrière de l'armée barbare pour lui couper la retraite, pendant que lui-même, avec le césar Herennius Etruscus, son fils, engagerait une bataille décisive. Gallus n'exécuta qu'une partie des ordres de son maître. Il avait son programme particulier, dont il ne jugea point à propos d'informer l'empereur. Il s'éloigna avec ses légions, et se posta entre la rive du Danube et l'ennemi. Mais là se borna son intervention. Il laissa le reste de l'armée, sous la conduite de Dèce et de son fils, entamer contre les barbares une lutte inégale. Le jeune Herennius Etruscus, blessé à mort par une flèche, tomba de cheval. Ce n'est qu'un homme de moins! cria l'empereur aux soldats. Compagnons, ne nous arrêtons pas à pleurer inutilement un mort. En avant! — En parlant ainsi, il se jetait lui-même, avec la fureur du désespoir, au milieu des ennemis qui l'entourèrent de toutes parts, et il périt sous leurs coups. Ainsi finit, à l'âge de cinquante ans, après deux ans de règne, l'un des plus cruels persécuteurs de l'Église. Son nom a laissé dans le martyrologe une longue trace de sang. Nous relevons ici les noms des victimes qui n'ont point encore trouvé place dans l'énumération donnée précédemment : A Anagni, la vierge Secundina [1]; à Apollonia en Phrygie, les saints Thyrse, Leucus et Callinique [2]; à Alexandrie, saint Isidore [3]; à Ravenne, les saintes Maure et Fusca [4]; à Astorga, en Espagne, la vierge sainte Marthe [5]; en Asie, saint Troade [6]; en Chypre, saint Conon [7]; à Corinthe, les saints Denys, Cyprien, Anicet, Paul et Crescent [8]; en Afrique, les saints Térence et Pompée [9]; à Nicomédie, saint Quadrat [10]; à Camerino, saint Anastase [11]; à Rome, les saints Calocerus et Parthenius, officiers de la maison impériale [12]; à Arezzo, les deux frères Pergentius et Laurentin [13]; à Chio, sainte Mérope [14] et saint Faustus [15]; en Achaïe, le saint prêtre Myron [16]; à Césarée, en Cappadoce, les saints Germain, Théophile, Césaire et Vital [17]. L'un des plus célèbres

[1] 15 janvier. — [2] 28 janv. — [3] 5 février. — [4] 13 fév. — [5] 23 fév. — [6] 2 mars. — [7] 6 mars. — [8] 10 mars. — [9] 10 avril. — [10] 7 mai. — [11] 11 mai. — [12] 19 mai. — [13] 3 juin. — [14] 13 juillet. — [15] 16 juillet. — [16] 17 août. — [17] 3 nov.

martyrs de la VII[e] persécution générale fut saint Christophe, dont le culte resta si populaire en Italie, en Espagne, dans les Gaules et en Germanie, durant tout le moyen âge. Ses reliques, rapportées de Constantinople, lors de la conquête de cette ville par les Latins (1204), étaient d'une proportion au-dessus de l'ordinaire et justifient la tradition qui donne à ce saint une taille gigantesque. Son nom de Christophore (*Porte-Christ*) a seul fait naître la symbolique légende racontée par Jacques de Voragine. « Un ermite rencontre le géant au bord d'un fleuve et lui dit : Puisque tu es si prodigieusement grand et robuste, et que tu veux mettre ta force au service de Jésus-Christ, mon roi, établis-toi sur ces rives et passe sur tes épaules les pèlerins qui viennent chercher ici les paroles de salut. Ainsi tu seras agréable à mon Dieu, et peut-être daignera-t-il se manifester à toi. — Le géant accepta la proposition. Quelques jours après, un jeune enfant d'une merveilleuse beauté se présente pour passer le fleuve. Christophe le charge sur ses épaules ; mais le poids du jeune inconnu étonne le géant ; ce poids augmente à mesure qu'il avance, et quand enfin il a pu atteindre l'autre rive, Christophe dépose son fardeau vivant sur le rivage. Enfant, dit-il, je croyais sentir peser sur moi le monde, en te portant sur mes épaules ! — Christophe, répondit l'inconnu, cesse de t'en étonner. Tu viens, en effet, de porter sur tes épaules celui qui a créé le monde [1]. » Cette parabole monastique, pour laquelle la critique du dernier siècle s'est montrée si injustement sévère, était, comme l'ont fort judicieusement remarqué les Bollandistes, une vive image de la situation du monde barbare, dont la force exubérante devait se mettre au service de Jésus-Christ. Le sens mystique du moyen âge ne se trompait donc point, en adoptant la moralité d'un tel récit, qui n'a d'ailleurs rien de commun avec la vie réelle du saint. Les Actes de saint Christophe, publiés par les Bollandistes, nous apprennent qu'après de nombreuses conversions opérées par lui à Samos, il fut arrêté, et jeté dans un cachot. Après l'avoir fait d'abord meurtrir à coups de verges, dans une

[1] *Legend. aurea*, cap. XCV. Cf. Bolland., *Act. sanct.*, S. Christoph., 25 julii.

sanglante flagellation, les juges essayèrent contre lui un nouveau genre d'épreuves. Ils introduisirent dans la prison du soldat chrétien deux misérables créatures, Nicæa et Aquilina. Mais au lieu de réussir à corrompre le serviteur de Dieu, ces deux jeunes filles se convertirent à sa voix, abjurèrent les désordres de leur vie passée et confessèrent le nom de Jésus-Christ. Elles eurent la gloire de consommer leur martyre, au milieu des plus cruelles tortures. Saint Christophe eut la tête tranchée, le 25 juillet de l'an 251. — C'est encore de la courte mais terrible persécution de Dèce, que date le mouvement qui porta plus tard les fidèles au désert, et enfanta les merveilles des institutions monastiques. Un jeune homme de la basse Thébaïde (251), nommé Paul, fuyant les bourreaux, trouva une grotte ombragée d'un palmier, près de laquelle coulait une fontaine. Paul s'enferma dans cette grotte; y vécut, sous l'œil de Dieu, quatre-vingt-dix ans, et remporta cette gloire de la solitude, qui a fait de lui le premier ermite chrétien.

26. Après la fin tragique de l'empereur Dèce, son successeur, on l'a déjà deviné, fut le perfide lieutenant qui avait assisté, l'arme au bras, à la défaite de l'armée romaine. Caïus Vibius Trebonianus régna donc, sous le nom plus connu de Gallus. Soit pour écarter le reproche de trahison qu'il n'avait que trop mérité, soit pour complaire aux prétoriens restés fidèles à la mémoire de Dèce, il associa le second fils de ce dernier, Hostilianus Decius, à l'empire, et se contenta de faire porter à Volusien, son propre fils, le titre de César. Cette révolution militaire, accomplie en un jour, dans l'enceinte d'un camp, à trois cents lieues de Rome, se justifiait, dans l'esprit des légions, par la nécessité de terminer glorieusement la lutte contre les barbares. Mais Gallus ne l'entendait point ainsi. Aussitôt que, revêtu des insignes impériaux, il eut été salué, ainsi que son collègue Decius le Jeune, en qualité d'Auguste, au lieu de marcher contre les Goths, il conclut avec eux une paix honteuse, leur laissant tous leurs prisonniers, tout leur butin, et s'engageant à leur verser chaque année, à titre de subside, un tribut considérable; de leur côté, les barbares promettaient de respecter fidèlement les frontières de l'empire. Après cette capitula-

tion indigne du nom romain, Gallus et son collègue impérial Decius le Jeune vinrent étaler au Capitole, à défaut des lauriers de la victoire, leur pourpre déshonorée. La date de leur avénement coïncidait avec celle de la mort d'Origène. Ce grand homme, encore tout meurtri des tortures subies durant la persécution, « émigra de cette vie, dit Eusèbe, à l'âge de soixante-dix ans. » L'historien grec, pour nous faire comprendre l'attitude hostile que Gallus conserva contre les chrétiens, emprunte le fragment suivant d'une Épître contemporaine, écrite à Hermammon par saint Denys d'Alexandrie. « Gallus, disait saint Denys, ne comprit point la portée de la faute commise par Dèce ; la punition céleste qui en fut la suite ne l'éclaira point. Il vint donc se heurter à la même pierre où s'était brisé son prédécesseur. La paix succédait aux guerres incessantes contre les barbares; une prospérité inaccoutumée renaissait pour l'empire. Gallus n'en profita que pour persécuter les hommes de Dieu, qui priaient chaque jour pour le maintien de la paix et la conservation de l'empereur. En les mettant à mort, il étouffait dans le sang les prières qui s'élevaient en sa faveur, au pied du trône de Dieu [1]. »

27. Les chrétiens étaient en effet par excellence les hommes de la prière. Saint Cyprien, après avoir pourvu aux besoins des *lapsi* par de sages règlements de pénitence; aux dangers du schisme de Novatien, par le traité *de Unitate Ecclesiæ*, adressait à son peuple un éloquent appel à la prière. Son livre *de Oratione dominica*, que saint Augustin regardait comme un chef d'œuvre [2], et après lequel saint Hilaire ne se sentait pas le courage de rien écrire sur le même sujet [3], fut publié au moment où Gallus reprenait les errements hostiles de Dèce, et où la peste, dont nous parlerons bientôt, commençait sa terrible apparition sur divers points de l'empire. « Le Dieu qui nous fait vivre, dit saint Cyprien, a voulu nous apprendre lui-même à prier. Une oraison que le Fils a placée lui-même sur nos lèvres, arrive plus facilement à l'oreille du

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. I. — [2] S. August., *de Lib. arbitr.*, cap. XIII. Epistol. 223. — [3] Hilar., *Comment. in Matth.*, cap.

Père. Ainsi il y a une discipline de la prière. S'en écarter ne constitue pas seulement une ignorance, mais une véritable faute, flétrie dans l'Évangile par ces paroles du divin Maître : « Vous rejetez le commandement de Dieu pour y substituer vos propres traditions [1]. » Ainsi, quand nous nous réunissons avec les frères pour assister au sacrifice célébré par le prêtre de Dieu, il nous faut respectueusement observer la discipline de la prière ; suivre d'une voix modeste et pieuse les formules prescrites, sans clameurs désordonnées, sans précipitation tumultueuse ; car notre Dieu écoute plus les cœurs que les voix. Le Seigneur n'a-t-il pas dit : « Toutes les Églises sauront que je scrute les reins et les cœurs [2]? » — Ces considérations générales de saint Cyprien, sont la preuve irrécusable qu'il existait dès cette époque au sein de l'Église des formules consacrées pour la prière publique et pour les rites sacramentels. S'en écarter constituait dès lors, non pas seulement une ignorance, mais une faute caractérisée : *Non ignorantia sola sed et culpa.* On le voit, les principes conservateurs de l'unité liturgique ne sont pas nés d'hier au sein de l'Église. L'oraison dominicale, ce *compendium* de la doctrine céleste, ce type de toutes les prières privées, avait dû nécessairement avoir pour corollaire l'unité de la prière publique au sein des assemblées chrétiennes. Les heures consacrées à cette prière publique sont ainsi déterminées par saint Cyprien : « Sous la loi juive, nous savons, par l'exemple de Daniel et des trois héroïques Hébreux ses compagnons de supplice et de captivité, que les heures de tierce, de sexte et de none, étaient officiellement les heures de la prière. Sous cette triple manifestation quotidienne se cachait encore le mystère de l'auguste Trinité, qui devait se révéler glorieusement au monde, à l'avénement du Sauveur. La loi évangélique a confirmé et maintenu ces trois anciennes divisions de la prière publique. En effet, c'est à l'heure de tierce, que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres. C'est à l'heure de sexte, que Pierre, montant à l'étage

[1] Marc., VII, 8 ; S. Cypr., *de Orat. domin.*, cap. [illegible]. — [2] Apoc., II, 23; *de Orat. domin.*, cap. IV.

supérieur de la maison pour prier, reçut l'ordre d'appeler les Gentils à la foi ; de même c'était à l'heure de sexte que Notre-Seigneur avait été attaché à la croix ; comme ce fut à l'heure de none que, consommant le sacrifice de son sang vivificateur et rédempteur, il triompha de la mort, en mourant pour le salut du monde. Mais, frères bien-aimés, à ces trois heures observées unanimement par les justes du Testament antique, la révélation nouvelle en a ajouté deux autres. Il nous faut célébrer la résurrection dominicale, qui eut lieu le matin, par la prière des Matines. De plus, quand le soleil matériel disparaît à notre horizon et que le jour touche à son déclin, il nous faut prier encore. En effet, pour nous, c'est le Christ qui est le vrai soleil, le véritable jour. Lors donc que l'astre lumineux s'éteint pour faire place à la nuit, nous demandons que luise bientôt pour nous, dans son avénement immortel, la lumière indéfectible du Christ, notre Sauveur. En pressant davantage cette comparaison, puisque Jésus-Christ est seul notre soleil et notre lumière, il n'y a pour nous aucune heure du jour et de la nuit où nous devions interrompre la prière. Le chrétien ne connaît pas les révolutions diurnes et nocturnes du monde extérieur, puisque le chrétien est fils du jour et que son soleil l'illumine même dans la nuit. Quand pourrait-il être dans les ténèbres, celui qui porte la lumière dans son cœur? A quel instant manqueraient pour lui le soleil et le jour, quand le Christ est son unique jour et son véritable soleil? Voilà pourquoi, nous qui vivons à la lumière du Christ, nous n'interrompons pas, même la nuit, le cercle de nos prières. C'est ainsi qu'Anna, la veuve évangélique, prolongeait ses oraisons et ses veilles, « ne sortant jamais du Temple, et servant Dieu nuit et jour dans le jeûne et la prière [1]. » Les Gentils qui n'ont pas encore reçu le rayon divin de la foi, les Juifs qui l'ont dédaigné, peuvent se croire dans les ténèbres, quand la nuit étend ses voiles sur l'horizon. Mais pour nous, nos très-chers frères, pour nous qui sommes immergés dans la lumière du Seigneur, pour nous qui sommes demeurés fidèles à notre vocation et

[1] Luc., II, 37.

qui en sentons tout le prix, la nuit est vraiment le jour. Pas d'éclipse à notre soleil ; nous avons quitté pour jamais la région des ténèbres. Voilà pourquoi nos heures nocturnes s'épanouissent dans la prière, au sein d'une veille courageuse et vaillante. Récréés par la grâce de notre Dieu, régénérés spirituellement, nous commençons ici-bas la vie que nous devons mener sans fin. De même que, dans le royaume éternel, la prière et l'action de grâce ne se tairont jamais, de même ici-bas nous ne cessons de prier et de célébrer les louanges de notre Dieu [1]. » — Nous tenions à faire passer sous les yeux du lecteur ces textes de saint Cyprien. Ils intéressent au plus haut point la tradition liturgique. Qu'est devenue au sein du protestantisme cette énumération des prières de l'Église, en l'an 250 de notre ère ? Qu'a-t-il fait des nocturnes que les premiers chrétiens chantaient en l'honneur du Christ, soleil qui ne se couche jamais sur le monde ? Où sont les matines et l'hymne triomphal de la résurrection ; tierce et son souvenir de l'Esprit-Saint répandu sur notre terre ; sexte et la mémoire du crucifiement ; none et l'écho du dernier soupir de Jésus-Christ ; vêpres, cet élan de la foi chrétienne vers le second avénement du grand juge et le triomphe définitif de Dieu notre Père dans son royaume éternel ? Que signifient, devant le témoignage précis de saint Cyprien, les reproches de superstition monacale adressés à l'immortel bréviaire de l'Église catholique ? Nous supplions les universités protestantes d'Angleterre et d'Allemagne de vouloir bien y réfléchir. Elles pourront se convaincre que le catholicisme pratique aujourd'hui la prière universelle, selon la forme indiquée par le grand évêque de Carthage. Le traité *de Oratione dominica* nous fournit un témoignage non moins précieux, au point de vue du dogme eucharistique. En commentant les paroles : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ; » saint Cyprien s'exprime ainsi : « Ce texte a deux sens, l'un spirituel, l'autre littéral, qui ont chacun leur divine importance pour le salut. Spirituellement, il est question ici du pain de vie lequel est le Christ. Ce pain n'appar-

[1] *De Orat. domin.*, cap. XXXIV, XXXVI ; *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 541-544.

tient pas à tous; il est nôtre, parce que le Christ est le pain de ceux qui reçoivent le sacrement de son corps. Nous renouvelons chaque jour la demande de ce pain, de peur que nous, qui vivons dans le Christ et qui recevons chaque jour l'aliment eucharistique du salut, nous ne venions à tomber dans quelque faute grave qui nous forcerait à nous abstenir de la communion et à ne plus participer au corps du Christ. Le Sauveur a dit en effet : « Je suis le pain de vie, descendu du ciel; celui qui mange de mon pain, vivra éternellement. Or le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour le salut du monde [1]. » Dès lors qu'il atteste que la vie éternelle est le partage de ceux qui mangent de son pain, il est clair que tous ceux qui participent légitimement au sacrement d'Eucharistie et reçoivent le corps de Jésus-Christ ont la vie en eux. Mais, par une raison inverse, il nous faut craindre de perdre ce privilége; il nous faut prier, afin de ne point tomber en l'état du péché, où nous serions séparés de la participation au corps du Seigneur, et où nous tomberions sous l'anathème qu'il a prononcé lui-même en disant : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous [2]. » Voilà pourquoi nous demandons à Dieu de nous donner chaque jour notre pain, qui est le Christ, afin que nous, qui vivons et nous mouvons dans le Christ, nous ne soyons pas séparés de la sanctification qui nous est donnée par la communion de son corps [3]. » — Nous prendrons la liberté de le demander à tout homme de bonne foi. Y a-t-il, dans la Cène calviniste ou luthérienne, quoi que ce soit qui puisse de près ou de loin concorder avec ce texte explicite de saint Cyprien?

§ III. Martyre de Saint Cornelius (14 Septembre 252).

28. Cependant, le pontificat de saint Cornelius touchait à son terme. Après la glorieuse journée où le grand pape avait eu la joie de recevoir l'abjuration du prêtre Maxime et des autres confesseurs

[1] Joan., VI, 51. — [2] Joan., VI, 53. — [3] *De Orat. domin.*, cap. XVIII; *Patr. lat.*, tom. IV, col. 531.

égarés un instant dans les sentiers du schisme de Novatien, le souvenir le plus attendrissant de son administration si laborieuse et si difficile fut sans contredit celui de la translation des reliques de saint Pierre et de saint Paul, déposées trente ans auparavant dans la catacombe de la voie Appienne, par saint Calliste[3]. Nous avons établi précédemment, par les découvertes récentes de l'archéologie romaine, la certitude historique du fait relatif à saint Calliste. Le premier des papes qui vit un schisme s'attaquer à son autorité pontificale, avait donc consacré sa légitimité en disposant des précieuses reliques des princes des apôtres, ces deux colonnes de l'édifice de l'Église. Saint Cornelius, objet de persécutions analogues de la part d'une faction impudente et sacrilége, eut l'honneur de restituer à leurs tombeaux primitifs les restes mortels des deux apôtres. Nous avons encore l'épître circulaire dans laquelle il rend compte de cet épisode solennel à tous les évêques de la catholicité. « En présence des témoignages de dévouement et de charité que vous prodiguez à la chaire apostolique, dont vous soutenez avec tant de zèle la doctrine et la foi, dit-il, je crois devoir vous informer d'un événement qui intéresse l'honneur des saints Apôtres, et qui s'est produit avec la grâce de Dieu au sein de l'Église romaine. Vous aurez, je l'espère, à nous en féliciter. Sur les instances de la pieuse chrétienne et clarissime matrone, Lucina, les corps des bienheureux apôtres Pierre et Paul ont été naguères transférés des catacombes où ils reposaient. Dans le silence de la nuit, le corps du bienheureux Paul fut d'abord extrait du sépulcre provisoire et transporté dans le *prædium* de Lucina, sur la voie d'Ostie, au lieu même où le grand Apôtre fut décapité. Nous soulevâmes ensuite respectueusement le corps du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et nous l'avons replacé dans le tombeau qu'il occupait antérieurement, au milieu des évêques de Rome, non loin du temple d'Apollon sur le mont d'Or, au Vatican, près du palais de Néron. Cette translation s'est effectuée le III[e] des calendes de juillet (29 juin 251). En célébrant cette sainte cérémo-

³ Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 563 et suiv.

nie, nous adressions à Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur, par l'intercession des saints apôtres, les plus ferventes prières, pour qu'il daigne effacer le souvenir des iniquités passées, et qu'en vous faisant croître dans la pratique des bonnes œuvres, il vous conserve en paix, durant ces tristes jours. L'ennemi antique ne cesse de multiplier contre nous les embûches et les piéges. Novatien, ordonné contrairement à toutes les règles de l'Église, continue le schisme, en s'appuyant de l'influence de Novat. Ensemble ils ont envoyé l'hérétique Nicostrate en Afrique. Ils travaillent sans cesse à dévaster le troupeau du Seigneur. Mais, si nous avons eu à déplorer de nombreuses défections, c'est avec une grande joie que nous avons accueilli le retour des illustres confesseurs qui, avec le prêtre Maxime, s'étaient un instant séparés de l'unité catholique. Ils y sont glorieusement rentrés, et ont reconquis, par cet acte solennel, toute leur antique gloire[1]. » Cette Épître de saint Cornelius n'avait pas seulement été répudiée comme apocryphe, par la critique outrée du XVII[e] siècle, mais elle avait paru suspecte au cardinal Baronius lui-même, par la raison précisément qui aujourd'hui nous en démontre l'authenticité. L'illustre historien était persuadé qu'il n'y avait eu qu'une seule translation des corps de saint Pierre et de saint Paul, celle dont parle saint Grégoire le Grand et qui eut lieu deux mois après le martyre des saints apôtres[2]. Les critiques gallicans, de leur côté, soutenaient que même cette première translation n'avait jamais eu lieu et que le récit de saint Grégoire le Grand était une légende romaine sans valeur. On conçoit dès lors l'hésitation du cardinal Baronius et la dénégation absolue de la critique gallicane, vis-à-vis de l'Épître de saint Cornelius. Les découvertes récentes de M. de Rossi, l'illustre archéologue catacombaire, sont venues tour à tour constater la véracité de la première translation sous le pontificat de saint Lin ; de la seconde par Calliste I et de la troisième sous saint Cornelius. L'authenticité du fait historique s'étend donc aujourd'hui

[1] Epistola Decretalis S. Cornelii, *Patr. lat.*, tom III, col. 841. — [2] Cf. t. VI de cette *Hist.*, pag. 214.

sur la lettre de ce dernier pape et nous restitue un monument pontifical trop longtemps méconnu.

Les objections de la critique du XVIIe siècle.

29. L'étude des cryptes sacrées, où l'histoire des trois premiers siècles s'inscrivait jour par jour avec le sang des martyrs, nous fournit d'ailleurs, relativement à saint Cornelius, des constatations non moins précieuses. Le *Liber Pontificalis*, dont nous avons reproduit la notice, affirmait que ce pape avait été relégué à Centumcelles (*Civita-Vecchia*), par ordre de l'empereur Dèce, et que ce fut dans un cachot de cette ville qu'il reçut des mains du diacre Celerinus, la lettre par laquelle saint Cyprien reconnaissait sa juridiction et sa légitime autorité. Dès lors saint Cornelius, qui fut élu le 2 juin 251, qui reçut l'abjuration des confesseurs quelques semaines après, et qui, le 29 du même mois, procédait à la translation des reliques des saints apôtres et tenait à Rome, vers la même époque, un concile de soixante-quatre évêques, dut être relégué au lieu de son exil vers la fin du mois de juillet. Ainsi s'explique comment la première lettre de Carthage, et toutes celles qui suivirent, le trouvèrent dans son exil de Centumcelles. Mais voici où commençait la difficulté chronologique. L'empereur Dèce perdit le trône et la vie en décembre 251. Cependant le *Liber Pontificalis* atteste que saint Cornelius fut décapité, le 24 septembre 252, par l'empereur Dèce, qui donna personnellement l'ordre du martyre. Comment un empereur tué deux ans auparavant par les Goths, près de Philippopolis, dans la Thrace, pouvait-il être ressuscité pour faire traîner un pape au supplice? En 252, c'était Gallus qui régnait. Il y avait donc, aux yeux de la critique, une impossibilité radicale à admettre la leçon du *Liber Pontificalis*. Pour que le martyre de saint Cornelius eût pu coïncider avec l'époque de Dèce, il aurait fallu le reporter à l'an 251. Or, d'une part, les lettres parfaitement authentiques de saint Cyprien, adressées à ce pape dans le cours de l'année 252, prouvent que Cornelius vivait encore à cette époque. D'un autre côté, tous les monuments connus, le *Catalogue Libérien*, les inscriptions de Saint-Paul *hors les murs*, le *Liber Pontificalis* lui-même s'accordent à donner plus d'un an de règne à saint Cornelius. Donc il fallait de toute nécessité que le nom de Dèce,

inscrit dans le *Liber Pontificalis*, fût une erreur. Dès lors tout le reste de son récit était également apocryphe. En conséquence, Fleury, qui supprimait de l'histoire « les dissertations et les discussions critiques, » se croyait en droit de raconter la mort de saint Cornelius en ces termes : « Saint Corneille ayant refusé de sacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur *Gallus*, à Centumcella, qui était un lieu très-agréable, à quarante-cinq milles de Rome. Là, il reçut une lettre de saint Cyprien, qui le congratulait et toute l'Église romaine de sa glorieuse confession. L'évêque de Carthage fait remarquer dans cette lettre que les persécuteurs laissaient en repos l'antipape Novatien ; puis il conclut en ces termes : Puisque nous sommes avertis par la Providence divine que le jour de notre combat approche, appliquons-nous sans cesse avec tout le peuple aux jeûnes, aux veilles et aux prières. Souvenons-nous les uns des autres, et qui que ce soit de nous qui sorte d'ici le premier, par la miséricorde de Dieu, que notre charité continue auprès de lui et que nos prières ne cessent point pour nos frères. Ainsi parlait le confesseur Cyprien au confesseur Corneille. Le pape saint Corneille mourut dans son exil cette même année 252, le 14 de septembre, après avoir tenu le saint siége un an et environ cinq mois [1]. » Quand le grave historien écrivait ces lignes, il ne se doutait guères que le tombeau de ce pape, mort paisiblement à Centumcella, « lieu très-agréable, à quarante-cinq milles de Rome, » se retrouverait en 1852 à Rome, sur la voie Appienne, dans la catacombe de Calliste, exactement au lieu où la « bienheureuse Lucina, comme parle le *Liber Pontificalis*, lui avait donné la sépulture. »

Découvertes catacombaires. Justification des traditions romaines et des données du *Liber Pontificalis*.

30. Il nous faut donc désormais compter plus sérieusement avec les témoignages du *Liber Pontificalis* et ne les point écarter par les procédés sommaires et les fins de non-recevoir du XVII[e] siècle. Il est certain que saint Cornelius fut rappelé de Centumcella à Rome, pour y rendre compte d'une prétendue conspiration qu'il entretenait contre l'empire. Il est certain qu'il consomma son martyre de

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, lettre 7, n. 9, tom. II, pag. 257-259.

la manière que nous l'avons raconté plus haut, d'après le *Liber Pontificalis*. Il est certain que ce ne fut point Dèce l'aîné, mais son fils Dèce le Jeune, collègue impérial de Gallus, qui ordonna son supplice. Enfin il est certain qu'une lettre de saint Cyprien, reçue par le saint pape, donna lieu aux mesures de rigueur prises contre le pontife exilé. Voici en effet la révélation archeologique des catacombes. Dans la crypte désignée par le *Liber Pontificalis*, M. de Rossi retrouva, en 1852, non-seulement le tombeau du saint pape avec cette inscription : CORNELIVS MARTYR EP, mais une peinture murale désormais connue de toute l'Europe savante, et reproduite par la gravure dans la *Roma sotterranea*. Cette fresque représente dans un seul encadrement, et accolées l'une à l'autre, les deux figures en pied de saint Cornelius et de saint Cyprien, avec les inscriptions incontestables : SCI CORNELII PP. — SCI CIPRIANI. L'illustre archéologue romain croit que ces peintures, restaurées par Léon III, sont de beaucoup antérieures à ce pape, et qu'on peut reporter leur composition primitive au IIIe siècle [1]. Et maintenant nous demanderons si l'on peut expliquer, sans le texte du *Liber Pontificalis*, la présence d'une image de saint Cyprien à côté de celle du pape Cornelius, dans la crypte romaine. Le martyre du pape avait été motivé par Dèce le Jeune sur la correspondance échangée entre saint Cornelius et l'évêque de Carthage. Voilà le fait que le peintre chrétien des catacombes avait voulu immortaliser en reproduisant à côté l'un de l'autre les deux portraits de Cornelius et de Cyprien. C'est ainsi que de toutes parts la vérité historique et l'authenticité des monuments traditionnels s'affirment en face du XIXe siècle.

31. Quelques jours avant le martyre de Cornelius, un prêtre de Rome, saint Hippolyte, différent de l'évêque de Porto, du même nom, versait son sang pour la foi. « Le prêtre Hippolyt dit saint Prudence, avait eu le malheur de renier l'orthodoxi pour embrasser le schisme de Novatien. Mais, à l'heure de passion, il donna à la foi véritable un témoignage d'autant

[1] De Rossi, *Roma Sotterranea*. tom. I, 3a par

glorieux qu'il était plus inespéré. Comme on le traînait au tribunal du gouverneur, les fidèles lui demandèrent quelle Église il tenait pour légitime et sainte, celle de Cornelius ou celle de Novatien? — Fuyez, répondit le martyr, fuyez le schisme exécrable de Novatien! Rentrez dans le sein de l'Église catholique, celle de Cornelius. Elle est l'unique Église, fondée par Jésus-Christ, présidée par la chaire de Pierre, confessée par le grand apôtre Paul. Ce que j'ai enseigné, je le rétracte! De pécheur transformé en martyr, je proclame saint et vénérable ce que j'accusais d'être faux et contraire au culte de Dieu! — En parlant ainsi, il arriva au tribunal. Le gouverneur de Rome était venu depuis quelques jours à Ostie, voyageant, comme la peste, pour porter, dans toutes les cités du voisinage, la mort aux chrétiens. Une troupe de généreux confesseurs était déjà rangée en cercle dans le prétoire. Debout, le visage pâle, meurtri, exténué, ils attendaient leur tour pour subir la torture. Tous les chevalets étaient occupés. On entendait les verges tomber avec un bruit sourd sur les chairs vives, et les lanières siffler comme une grêle sanglante. Les ongles de fer s'enfonçaient dans les flancs des martyrs et leur déchiraient les entrailles. Cependant, le gouverneur allait et venait, tremblant de rage et de fureur, au milieu des questionnaires essoufflés. Assez, bourreau! s'écriait-il, puisque la torture est vaine, la mort y suppléera. Qu'on tranche la tête à celui-ci! Crucifiez celui-là! Qu'on allume un brasier immense et qu'on y jette les autres! Ceux qui restent seront embarqués sur un navire défoncé, et noyés à la sortie du port! — Au milieu de cette scène de carnage, le vieillard Hippolyte est amené au pied du tribunal. Une troupe effrénée et furieuse le précède, en criant : Voilà l'un des chefs chrétiens! C'est une des têtes de cette secte impie! — Comment le nommez-vous? demanda le gouverneur. — Hippolyte! hurla la foule. — Il est donc le bien nommé, reprit le juge. S'il a jamais conduit des chevaux, des chevaux le traîneront, comme jadis le fils de Thésée! — Aussitôt la foule se précipite et va prendre dans les pâturages voisins deux chevaux indomptés. On y attache le martyr par une corde assujettie au moyen d'un double nœud. Sous les coups de fouets,

et la piqure de mille aiguillons, les deux farouches animaux s'élancent dans une course furibonde. O Jésus, s'écria le vieillard, ils entraînent mon corps, prenez mon âme ! — Ce furent ses dernières paroles. Quelques minutes après, il ne restait plus du martyr que des lambeaux épars sur les pierres du chemin, les ronces des buissons, et les rochers de la montagne. Les fidèles suivaient en pleurant ce sillon de pourpre, recueillant avec des éponges et des linges le sang et les membres mutilés du martyr. Ils furent pieusement rapportés à Rome et ensevelis dans les catacombes. » Tel est le touchant et poétique récit du martyre de saint Hippolyte, écrit par saint Prudence. En face de ces drames sanglants qui remplissent les trois premiers siècles de l'histoire ecclésiastique, la critique officielle ose plaider les circonstances atténuantes en faveur de la tolérance odieusement calomniée du monde romain, vis à vis du christianisme naissant !

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT LUCIUS I (17 Octobre 252-4 Mars 254).

§ I. PERSÉCUTION, GUERRE ET PESTE.

1. Notice de saint Lucius I, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Mort de Dèce le Jeune. Gallus, seul empereur. Le livre *de Mortalitate* de saint Cyprien. — 3. Épître de saint Cyprien à Demetrianus. — 4. Martyre de sainte Reine. — 5. Sermon de saint Denys d'Alexandrie, le jour de Pâque de l'an 253. — 6. La peste à Néocésarée. Saint Grégoire le Thaumaturge. — 7. Incursion des barbares en Numidie. Les captifs chrétiens. Lettre de saint Cyprien aux évêques Numides. — 8. Lettre de saint Cyprien à Cæcilius, évêque de Bilta en Mauritanie. *De Sacramento dominici calicis*.

§ II. MARTYRE DE SAINT LUCIUS I.

9. Mort de Gallus et de Volusien, son fils. Avénement et mort d'Emilien. Avénement définitif de Valérien. — 10. Retour de saint Lucius I à Rome. Lettre de félicitation de saint Cyprien. — 11. Martyre du pape saint Lucius I.

PONTIFICAT DE SAINT ÉTIENNE I (9 Avril 254-2 Août 257).

§ I. SOLLICITUDE PONTIFICALE.

12. Notice de saint Étienne I, d'après le *Liber Pontificalis*. — 13. Lettre de saint Denys d'Alexandrie à saint Étienne I pour lui apprendre le retour de l'Orient à l'unité catholique. — 14. Traité de saint Cyprien *de Opere et Eleemosynis*. — 15. Correspondance diverse de saint Cyprien. Sa lettre à saint Etienne I au sujet de Marcien, évêque d'Arles. — 16. Discussion de la lettre de saint Cyprien au point de vue de la chronologie des évêques de Gaule. — 17. Lettre de saint Cyprien et du quatrième concile de Carthage au sujet des évêques espagnols Basilide de Léon et Martial d'Astorga. — 18. Discussion de la lettre synodale.

§ II. DE REBAPTIZANDIS.

19. Le baptême des hérétiques. Opinion de saint Cyprien. — 20. La question du baptême dans le sens catholique. — 21. Réserves critiques de Mgr Tizzani sur l'authenticité des monuments. — 22. Concile d'Icone et de Synnade en Asie-

Mineure. — 23. Le parti de la conciliation. — 24. Lettre de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, à saint Cyprien. — 25. Discussion de la lettre de Firmilien. — 26. Cinquième concile de Carthage, premier sur la question du baptême. Lettre synodale. — 27. Véritables notions théologiques. — 28. Lettre de saint Cyprien au laïque Magnus. — 29. Lettre de saint Cyprien à Quintus, évêque de Mauritanie. — 30. Sixième concile de Carthage, deuxième sur la question du baptême. Lettre synodale au pape saint Étienne I. — 31. Réponse du pape saint Etienne. Lettre de saint Cyprien à Pompée, évêque de Sabra. — 32. Lettre de saint Cyprien à l'évêque Jovien ou Jubaïen. — 33. Septième concile de Carthage, troisième sur la question du baptême. — 34. Discussion critique de Mgr Tizzani sur l'authenticité des monuments. — 35. Huitième concile de Carthage, quatrième sur la question du baptême. Rétractation de saint Cyprien et des évêques d'Afrique.

§ III. HUITIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

Synchronisme. — 37. Martyre du pape saint Étienne I.

PONTIFICAT DE SAINT LUCIUS I (252-254).

§ I Persécution, Guerre et Peste.

Notice de saint Lucius I d'après le Liber Pontificalis.

1. « Lucius, dit le *Liber Pontificalis*, était Toscan d'origine. Il naquit à Lucques et eut pour père Lucinus. Il reçut la couronne du martyre et siégea depuis le consulat de Gallus et Volusien (252) jusqu'à celui de Valerien III et Gallien II (254). Après avoir été exilé pour la foi, Dieu permit qu'il retournât sain et sauf à son Église. Il prescrivit, par un décret, que deux prêtres et trois diacres accompagneraient partout l'évêque, pour constituer auprès de sa personne le témoignage ecclésiastique. Il fut décapité le III des nones de mars (3 mars 254), par ordre de Valérien. En se rendant au lieu du supplice, il confia le gouvernement de l'Église à Étienne, son archidiacre. En deux ordinations, au mois de décembre, il imposa les mains à quatre prêtres, quatre diacres et trois évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans le cimetière de Calliste, sur la voie Appienne, le VIII des calendes de septembre. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant pendant trente-cinq jours. »

La promotion du nouveau pape au trône pontifical ne fit que le

désigner plus spécialement à la proscription de Gallus, dont la politique à l'égard des chrétiens semble avoir été de frapper de préférence les pasteurs, pour mieux atteindre le troupeau. Saint Lucius I fut donc exilé, comme son prédécesseur, et reçut, au lieu inconnu pour nous de son bannissement, des lettres de saint Cyprien qui le félicitaient de sa glorieuse confession.

2. La peste frappait alors aux portes de l'empire. Dèce le Jeune, qui venait de mettre à mort saint Cornelius, en fut, à Rome, l'une des premières victimes; ou peut-être, car le fait n'a pas été suffisamment éclairci, on mit sur le compte de la peste le poison qui lui fut versé par ordre de Gallus. Mais c'était en Afrique surtout que le fléau sévissait avec une horrible intensité. Le courage des fidèles chancela un instant, en face de ce nouveau genre de péril. Saint Cyprien adressa alors à son clergé et à son peuple le livre *De Mortalitate*, un de ses plus beaux écrits. « Le monde semble crouler, dit l'évêque de Carthage; ce n'est pas l'épuisement de la vieillesse, on dirait que c'est la fin dernière et universelle. Voilà donc pour les chrétiens le moment de rendre grâces à Dieu; une prompte mort va nous soustraire aux ruines, aux naufrages et aux tortures des persécutions. Considérez, très-chers frères, que pour nous, étrangers à ce monde, pèlerins sur cette terre, la peste est la délivrance. Elle nous arrache aux piéges de ce siècle pour nous transporter dans la patrie, dans les joies du royaume éternel. L'exilé à qui l'on ouvre le chemin du sol natal, ne s'empresse-t-il pas de traverser les mers, pour aller revoir dans la patrie les êtres chéris qu'il y a laissés? Or notre patrie à nous c'est le Paradis. Là nous avons tous nos aïeux, les patriarches, tous nos parents, les saints. Ils nous attendent, les chœurs glorieux des apôtres; le bataillon sacré des prophètes, les innombrables phalanges des martyrs; la légion immaculée des vierges; enfin toutes ces âmes miséricordieuses qui ont accompli les œuvres de la justice par leurs largesses envers les pauvres, et qui, fidèles aux préceptes du Seigneur, ont échangé les patrimoines de la terre contre les célestes trésors! Volons vers eux. Les rejoindre, aller au Christ, n'est-ce pas pour nous le bonheur suprême? Que Jésus-Christ Notre-Seigneur lise cette pensée au fond de nos âmes! L'ardeur de

notre foi sera la mesure de notre récompense[1] ! — Donc, que l'épidémie, avec son flux d'entrailles épuise toutes nos forces corporelles ; que le feu bouillonnant jusque dans la moelle des os, dessèche la langue dans le gosier ; que des vomissements ébranlent tout l'organisme ; que la fièvre ardente injecte les yeux de sang ; que parfois même, sous l'influence de la contagion morbide, la putréfaction gagne les pieds et fasse détacher quelques membres ; que notre corps s'affaisse dans une langueur qui abat toutes les facultés, paralyse les jambes, obstrue les organes de l'ouïe et de la vue[2] ; qu'importe ! — Messager céleste, le fléau vient explorer la justice de chacun et interroger notre âme ; pour observer si l'homme en pleine santé va servir le malade ; si les proches aiment tendrement ceux qui leur sont unis par les liens de la parenté ; si les maîtres prennent pitié de leurs serviteurs défaillants ; si les médecins n'abandonnent pas le pestiféré qui implore leurs secours ; si la colère étouffe ses emportements ; si l'avarice éteint, en présence du tombeau, son insatiable soif de l'or ; si l'orgueil apprend enfin à courber la tête ; si une méchanceté audacieuse consent à s'adoucir ; si les riches, voyant tomber à leurs côtés ceux qui leur étaient chers, distribuent aux pauvres des biens qui ne trouveront plus d'héritiers. Supposons que l'épidémie ne procure aucun autre avantage, elle aura du moins cette utilité pour les chrétiens et pour les serviteurs de Dieu, qu'en apprenant à ne pas craindre la mort, ils commenceront à désirer le martyre. N'appelez donc pas du nom de funérailles ces devoirs sublimes que vous impose le fléau. Ils deviennent un triomphe pour les âmes fortes ; ils préparent la couronne immortelle parmi les ruines du trépas[3]. » Les échos de cette éloquente parole, recueillis de siècle en siècle par le catholicisme, ont inspiré l'héroïsme des Borromée, des Belzunce et des Sœurs de charité. Mais il y avait à Carthage, à côté des terreurs pusillanimes qu'il fallait relever, des scrupules d'un genre tout différent qu'il fallait guérir. Nous transcrivons cette page de saint Cyprien.

[1] S. Cypr., *de Mortalitate*, cap. XXV-XXVI ; *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 600-602. — [2] Nous avons reproduit le texte latin de ce passage, tom. VII de cette *Hist.*, pag. 257. *De Mortalit.*, cap. XIV. — [3] *Ibid.*, cap. XVI.

Elle est digne de fixer l'attention, parce qu'elle nous révèle, au sein de la primitive Église, des trésors inconnus de charité et d'amour divin. « Peut-être, continue l'évêque de Carthage, quelqu'un de vous me dira : Dans cette épidémie, ce n'est pas la mort que je crains. Je m'étais préparé au martyre ; j'avais l'espoir de confesser glorieusement le nom de mon Dieu dans les supplices, et voilà qu'un trépas obscur, au milieu des langueurs de la peste, me prive de la couronne et met en question mon bonheur [1]. — Très-chers frères, écoutez ma réponse. Un de mes collègues, vénérable évêque, accablé par la maladie et déjà proche des angoisses de la mort, supplia le Seigneur de différer pour lui l'heure du trépas. Tout à coup le moribond vit apparaître à son chevet un jeune inconnu, au visage resplendissant et céleste. Sa taille était élancée ; des éclairs jaillissaient de ses yeux. Il était tel enfin qu'on nous dépeint les anges, dont la vue échappe d'ordinaire à nos regards mortels, et qui se manifestent parfois au chrétien, quand ses yeux prêts à se fermer aux ombres d'ici-bas, s'ouvrent déjà sur les horizons éternels. D'une voix menaçante et presque indignée, la mystérieuse apparition fit entendre ces mots : Eh quoi ! vous craignez la souffrance ; vous refusez de mourir ! Que puis-je faire pour vous? — C'était nous dire à tous, à ceux qui redoutent, comme à ceux qui désirent la persécution, que nos vœux, nos projets, nos désirs ne sont rien ; que Dieu se réserve à lui seul le droit de régler notre avenir, et que le chemin par lequel il lui plaît de nous appeler est le seul que nous devions ambitionner et suivre [2]. »

3. Le contraste entre la conduite des fidèles et celle des idolâtres, pendant la durée du fléau, fut une des preuves les plus saisissantes de la divinité du christianisme. Les chrétiens étaient partout où l'on avait besoin d'un secours. Evêques, prêtres, diacres, laïques, hommes, femmes, enfants même, tout ce qui portait sur le front le signe de la croix, et, dans le cœur, la flamme de la charité du Christ, soignaient les pestiférés, sans distinction de famille ni de culte. Loin d'ouvrir les yeux et de bénir du moins cet héroïsme,

[1] *De Mortalit.*, cap. XVII. — [2] *Ibid.*, cap. XIX.

sauf à le punir plus tard du dernier supplice, quand le danger serait passé, les magistrats païens profitaient de l'occasion pour une calomnie nouvelle. Si les chrétiens se montraient partout, disaient-ils, c'était pour propager la peste. Sous prétexte de secourir la population, ils l'empoisonnaient. Voilà les bruits que d'infâmes dénonciateurs propageaient parmi la foule. Le plus ardent de ces sycophantes était Demetrianus, un ancien condisciple et rival d'école de saint Cyprien. Il avait obtenu quelque succès au barreau de Carthage. Revêtu de fonctions judiciaires par la puissance romaine, il avait continué ses relations avec le saint évêque, et lui faisait de fréquentes visites, moins pour discuter sérieusement avec lui que pour exhaler sa colère contre les chrétiens. Saint Cyprien l'appelait son *aboyeur*. Demetrianus semait à profusion, parmi le peuple, des pamphlets où il affirmait que la peste, la famine, la guerre, tous les fléaux qui dévastaient en ce moment l'empire, étaient l'œuvre des chrétiens. Eux seuls devaient être responsables de tant de calamités. Ennemis des dieux, ils méritaient la haine du genre humain. L'illustre évêque répondit à ces outrages par son *Épître à Demetrianus*. Il flétrit énergiquement la lâcheté cupide des païens en face du fléau. « La peste, dit-il, a révélé, ou grossi, la liste de vos crimes. Elle a montré d'une part l'insensibilité de l'égoïsme et de la peur qui refusent des secours aux malades; de l'autre, l'avarice convoitant, bouche béante, la dépouille des morts. On a vu des hommes sans entrailles fuir la couche d'un parent atteint du fléau et se précipiter ensuite sur la succession du défunt, afin de mieux constater qu'ils délaissaient le moribond uniquement dans la crainte de retarder sa mort par quelques soins charitables! Parmi les ravages de l'épidémie, l'effroi ne parvient pas à conseiller la vertu. A l'aspect des victimes qui tombent par milliers, nul ne songe que lui aussi est mortel. On se presse, on pille, on vole. Plus d'hésitation dans la rapine; partout on jette le masque. A voir l'empressement, la rapacité cupide de chacun, vous diriez que la spoliation est devenue licite; que le déprédateur remplit un devoir; et que, s'abstenir du bien d'autrui, ce serait perdre le sien. Les brigands, dans les rochers de leurs montagnes, gardent du moins quelque retenue;

ils vont cacher leurs crimes dans la solitude ; leurs forfaits ont pour voile les ténèbres de la nuit. Ici la cupidité ne se dissimule même plus. Protégée par son audace, elle marche la tête haute, elle étale au grand jour sa brutale convoitise. Les faussaires, les empoisonneurs, les assassins, promènent en plein forum leur scandaleuse impunité. Les scélérats pullulent et il ne se trouve pas un homme vertueux pour les flétrir et les châtier ! Juges, tribunaux, accusateurs, tout est muet contre eux; ils n'ont plus à redouter ni institutions, ni magistrats. Les gens de bien se taisent; les témoins tremblent; les juges sont vendus, les tribunaux impuissants[1]. Voilà ce que vous êtes; et c'est nous que vous accusez ! N'est-ce donc point assez de cette explosion sauvage de vices, de crimes, de turpitudes et de rapines, dont vous donnez le spectacle au monde ? Ne vous suffit-il pas de déshonorer la religion véritable par des superstitions infâmes, et vous faut-il encore déchaîner les fureurs de la persécution et de la haine populaire sur des innocents qui adorent le vrai Dieu. Vous refusez vos hommages à ce Dieu ; mais du moins respectez ceux qui ont le courage de mieux faire. La fumée des victimes remplit vos temples ; vous égorgez à votre aise des troupeaux entiers. Cependant vous renversez partout les autels du vrai Dieu. On vous voit prosternés devant des crocodiles, des cynocéphales, des cailloux, des serpents ! Dieu seul n'est point adoré sur la terre, ou, si vous rencontrez un de ses adorateurs, vous le tuez ! On compte par milliers les justes, les innocents que vous avez fait périr au supplice, les foyers que vous avez dépeuplés; les patrimoines que vous avez spoliés; les victimes que vous chargez de fers, que vous précipitez dans les cachots, que vous jetez au glaive, aux bêtes, aux flammes des bûchers[2]. Ah ! vous ne méritez que trop les fléaux que Dieu multiplie sur vos têtes[3] ! — Tu rejettes sur les chrétiens la caducité de ce monde qui chancelle sous le poids de ses crimes, et qui s'éteint dans l'impuissance ! Sans doute les vieillards nous rendront bientôt responsables de ce que leurs oreilles n'entendent plus, de ce que leurs yeux s'éteignent ; de ce que leurs jambes ne les veulent plus sou-

[1] S. Cypr., *Liber ad Demetrian.*, cap. x, xi: *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 552.— [2] *Ibid.*, cap. xii. — [3] *Ibid.*, cap. ix.

tenir, et de ce qu'un octogénaire n'est plus un jeune homme [4] ! — Vous outragez le vrai Dieu ; vous blasphémez son nom ; et vous vous étonnez que la pluie ne descende plus sur vos champs arides ; que le sol desséché produise des plantes maigres et avortées ; que la grêle laboure vos vignobles ; que la tempête déracine vos oliviers ; que les fontaines tarissent ; que des souffles pestilentiels infectent l'air et moissonnent les populations ! Etonnez-vous donc de vos crimes et mettez-y un terme. Ce sont eux qui ont produit tous ces désastres [5]. — Tu te plains que les éléments se refusent à la satisfaction de tes besoins, ou de tes plaisirs ! Mais toi, sers-tu le Dieu par qui toutes les créatures te servent? Obéis-tu à celui qui a mis la nature entière sous tes lois? Tu exiges bien de ton esclave une soumission absolue ; homme, tu exiges d'un autre homme une obéissance aveugle. Et pourtant, vous ne différez en rien l'un de l'autre pour les conditions de la naissance et de la mort ; votre corps est de même matière, votre âme d'une commune nature ; c'est à égal droit et en vertu des mêmes lois que tous deux vous êtes entrés en ce monde et que tous deux vous en sortirez. N'importe ! Si ton esclave ne te sert pas suivant tes caprices, s'il oublie ou néglige la moindre de tes volontés, tu prends le fouet pour venger ton autorité méconnue. Faim, soif, cachot, croix, que sais-je ? tout sera mis en œuvre pour punir la faute d'un moment. Malheureux ! C'est ainsi que tu abuses de ta domination tyrannique et tu ne veux pas te soumettre à l'autorité légitime de Dieu ! Ose encore te plaindre que la main du Seigneur s'arme à son tour des fléaux de la vengeance, pour châtier des coupables endurcis, des blasphémateurs rebelles [6] ! »

Martyre de sainte Reine.

4. Telle était l'attitude officielle du monde romain. Il tremblait devant la peste, mais il redoutait encore plus la contagion du christianisme. Ce qui se passait à Carthage avait lieu de même en Asie, en Grèce, en Italie, dans les Gaules. « Un jour, un préfet romain, nommé Olibrius, se rendant de Marseille en Germanie, traversait sur son char les campagnes voisines d'Alesia, jadis illustrées par la victoire de César et la défaite de Vercingétorix. Il aperçut

[4] S. Cypr., *Liber ad Demetrian.*, cap. IV. — [5] *Ibid.*, cap. VII. — [6] *Ibid.*, cap. VIII

une jeune fille de quinze ans, qui faisait paître ses brebis dans la plaine. La beauté de cette inconnue le frappa. Il voulut l'interroger. Qui est-tu ? lui demanda-t-il. — Je me nomme Regina. — Quelle est ta condition ? — Je suis de race libre, et je professe la religion de Jésus-Christ. — Vraiment, toi aussi, tu appartiens à la secte Galiléenne? Tu adores l'imposteur de Nazareth ! — Oui, j'adore le Christ mon Seigneur et mon Dieu. Puissé-je être digne de sa protection ! — Le magistrat la fit arrêter et conduire à la prison d'Alesia. Lui-même, à son arrivée dans cette ville, ordonna de prèparer un sacrifice aux dieux ; et, prenant place au tribunal, il procéda publiquement à l'interrogatoire de la captive. J'ai pitié de ta jeunesse et de ta beauté, lui dit-il. Reconnais la majesté de nos dieux, et tu n'auras qu'à te louer de moi. Sinon, les bourreaux sont prêts. — La jeune martyre refusa noblement. Le Romain la fit dépouiller de ses vêtements, étendre sur un chevalet, et flageller par ses soldats. Les fouets plombés meurtrissaient ses membres et faisaient voler des lambeaux sanglants de chair. A ce spectacle, quelques-uns des assistants ne purent retenir leurs larmes. Ils disaient à la martyre : Peux-tu sacrifier ainsi ta jeunesse et t'obstiner dans ton incrédulité ! — Non ! dit Regina. Ne me donnez point de tels conseils. J'adore Jésus-Christ, c'est lui qui m'inspire la force de souffrir pour son nom ! — Le juge irrité lui fit arracher les ongles, et donna ordre aux bourreaux de lui labourer tout le corps avec des crocs de fer. Le supplice fut tellement horrible que le juge lui-même se couvrit le visage d'un pan de sa chlamide. Regina, dit-il enfin, mets un terme à tes propres tortures. Sacrifie aux dieux. Si tu n'y consens point, je n'ai pas le pouvoir de t'absoudre. — Elle répondit encore par un refus, et le juge la fit reconduire dans sa prison. La nuit suivante, la bienheureuse était en prières, quand elle aperçut une colombe et une croix lumineuses, qui se dessinaient sur la muraille obscure du cachot. Une voix céleste lui dit : Salut, Regina ! La couronne de gloire se prépare pour toi au ciel. — A ces mots, la vierge, dans le transport de son allégresse, rendit grâces à Dieu. Le lendemain, présentée de nouveau au magistrat elle fut encore appliquée

au chevalet, et les bourreaux approchèrent de ses flancs des torches ardentes. On lui garrotta ensuite les pieds et les mains, et on la jeta dans un bassin plein d'eau ; mais son corps, soutenu par une force divine, surnageait, et la martyre rendait grâces au Seigneur : Soyez béni, disait-elle, Jésus-Christ, mon Dieu. Vous avez eu pitié de votre humble servante ! On la retira de l'eau, et le magistrat lui fit trancher la tête[1] ! » Nous avons reproduit, dans leur simplicité antique, ces Actes de sainte Reine. Cette fleur de virginité, éclose l'une des premières pour l'honneur du Christ sur le sol de notre catholique Bourgogne, est restée en vénération dans sa patrie. Son culte a résisté aux dénégations du gallicanisme. En traduisant aujourd'hui, d'après les Bollandistes, la *Passio* si longtemps oubliée de sainte Reine, nous nous demandons ce qui, dans cette pièce si simple et d'un caractère si manifestement archaïque, avait pu choquer la critique du XVIIe siècle et offenser la sévérité de son regard.

Sermon de saint Denys d'Alexandrie le jour de Pâque de l'an 253.

5. Pour les chrétiens, le martyre était un triomphe, la peste une fête. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de cette dernière parole, suffisamment expliquée d'ailleurs par les textes de saint Cyprien, que nous lisions tout à l'heure. On a vu, dans toutes les épidémies, des monstres à face humaine défier les rigueurs du fléau, profiter des calamités publiques, s'enrichir du deuil général, et s'enivrer de luxure ou de vin sur les cadavres des victimes. Ce n'est point en ce sens que les fidèles de Jésus-Christ acceptaient les terribles invasions des maladies contagieuses. Ils se mettaient au service des pestiférés, en attendant que, frappés à leur tour, la mort, obscurément subie dans l'exercice de la charité, vînt leur ouvrir la porte du ciel. La joie, bannie du reste du monde, se retrouvait, pure et sincère, dans les fêtes chrétiennes. Voici un discours que saint Denys d'Alexandrie adressait à son peuple, lors de la solennité pascale de l'an 253. « Pour les païens, le temps présent ne paraît guère propre à célébrer une fête. Hélas ! fussent-ils au milieu des prospérités qu'ils regrettent, il n'y a jamais pour eux de motifs de joie véritable ! Mais enfin, à l'heure

[1] Boll., *Act. sanct.*, 7 sept.

où je parle, des lamentations retentissent de toutes parts; les larmes tombent de tous les yeux; en face des milliers de morts et des milliers de mourants, la ville entière pousse un cri de gémissement vers le ciel. L'immense clameur des Égyptiens pleurant leurs premiers-nés, comme parlent les Livres saints, se répète au milieu de nous. Pas une maison sans funérailles et plût à Dieu qu'il n'y eût qu'un mort en chaque maison! D'autres calamités ont pour nous précédé le fléau. On nous avait bannis de la cité. Seuls, expulsés par tous, opprimés, persécutés, nous avons toujours célébré nos fêtes. Quelque fut le lieu de notre exil, les champs, le désert, les pontons des navires, les étables, les cachots, partout, comme dans un temple, nous nous sommes réunis pour nos assemblées saintes. Dans ce concert de pieuse allégresse, ceux qui ont le plus heureusement fêté nos solennités, furent les martyrs qui allèrent achever au ciel le festin de délices commencé ici-bas. A la persécution vinrent se joindre la guerre et la famine. Ces deux derniers fléaux, les païens les ont supportés comme nous, en les aggravant, à notre charge, des supplices qu'ils nous ont fait endurer à nous seuls. Puis vint cette paix bénie que le Christ daigna nous accorder. Nous respirions à peine, quand la peste s'est abattue sur la cité; la peste, terreur des païens, fléau qui, pour me servir des expressions d'un de leurs auteurs, dépasse en ce moment la crainte et l'imagination universelles! Mais, pour nous, la peste n'a point ce caractère; elle est, comme tous les maux que Dieu nous envoie, une épreuve et un moyen de dévouement; elle nous tue comme les autres; elle ne saurait nous vaincre. Combien d'entre nos frères, oubliant le soin de leur propre conservation, n'écoutant que la voix de la charité, se sont audacieusement établis au chevet des malades, ont assisté les moribonds, porté des médicaments aux victimes! Quelques-uns, comme s'ils avaient attiré à eux et absorbé la contagion, sont morts, à côté de ceux qu'ils avaient guéris. Des prêtres, des diacres, de pieux laïques, ont succombé de la sorte, héros de la charité! Pensez-vous que ce genre de mort soit beaucoup moins glorieux que le martyre! Soulevant dans leurs bras, appuyant snr leur poitrine le corps des saints, nos chrétiens

leur ferment la bouche et les yeux, les portent sur leurs épaules, les lavent soigneusement, les revêtent de leur dernière parure, et, après leur avoir donné le baiser de paix les déposent dans le tombeau. Bientôt après, victimes de leur dévouement, ils meurent à leur tour et d'autres frères leur rendent les mêmes honneurs. Cependant que font les païens ? Dès qu'un membre de leur famille est atteint, ils l'expulsent de leur maison, ou s'enfuient eux-mêmes, laissant le moribond dans la solitude et le désespoir. Les rues sont pleines de ces infortunés, gisant à côté de cadavres privés de sépulture. Voilà les cruelles lâchetés de la peur ! Les idolâtres craignent de contracter la contagion ; ils fuient la vue même des pestiférés et pourtant ils ne réussissent point à éviter la peste [1] ! »

La peste Néocésarée. Saint Grégoire le thaumaturge.

6. Cette horrible épidémie, l'une des plus désastreuses à la fois et des plus longues dont l'histoire ait gardé le souvenir, présentait, nous l'avons déjà fait observer [2], la plupart des caractères de notre choléra, lequel n'a de moderne que son nom. L'itinéraire du fléau, en 253, fut exactement celui que les communications internationales de cette époque rendaient vraisemblable. De Carthage, il longea le littoral africain jusqu'à Alexandrie, importé par les navires qui reliaient ces deux grands ports de commerce. De Carthage encore, il dut être, par la même voie, directement transmis à Rome, où son apparition permit à Gallus de se débarrasser sourdement de son collègue impérial, Dèce le Jeune. Les vaisseaux d'Alexandrie, qui sillonnaient incessamment la route maritime des côtes de la Syrie et de l'Asie-Mineure, ne tardèrent pas à disséminer la contagion sur tout ce vaste parcours. Les concentrations d'hommes agglomérés, soit pour les nécessités de la guerre contre les barbares, soit pour des pèlerinages idolâtriques, activaient l'intensité du foyer pestilentiel et centuplaient son énergie. Ce fut ainsi qu'en 253, durant la célébration des fêtes annuelles en l'honneur des dieux, à Néocésarée, dans le Pont, la foule

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXII. — [2] Tome VII de cette *Histoire*, pag. 457, note.

accourue de toutes les provinces de l'Asie-Mineure fut telle que les musiciens et les acteurs durent renoncer à se faire entendre dans l'amphithéâtre. Le sourd grondement des flots humains qui encombraient le cirque et la ville entière couvrait les voix et étouffait le bruit de tous les instruments. Quand les sacrifices commencèrent, il y eut un instant où la multitude, écrasée dans l'enceinte et aux abords du temple, poussa des hurlements de détresse et cria : Jupiter, fais-nous de la place! — L'évêque de Néocésarée, saint Grégoire le Thaumaturge leur fit dire : Vous aurez bientôt plus de place que vous n'en voudrez! — En effet, le soir même, le fléau faisait son invasion au milieu de cet immense concours et changeait les festins, les jeux, les danses, en un appareil de mort. La contagion éclata avec la rapidité de la foudre. Les temples étaient remplis de pestiférés, qui expiraient en invoquant le secours de leurs muettes idoles. Les fontaines étaient assiégées par des multitudes agonisantes, qui voulaient à tout prix étancher les ardeurs d'une soif inextinguible. Les maisons, les places, les rues, étaient encombrées de cadavres. Les vivants ne songeaient même pas à enterrer les morts, ils n'auraient pu suffire à cette tâche, et, dans leur désespoir, on vit des moribonds se traîner jusqu'à leurs tombeaux de famille pour s'y donner à l'avance la sépulture. Saint Grégoire justifia alors son surnom de Thaumaturge. Il parcourut toutes les maisons de la ville. Partout où il se présentait, il invoquait le nom de Jésus-Christ et le fléau s'arrêtait. Ce fut bientôt autour de lui comme un délire d'enthousiasme. Les prêtres idolâtres interrompirent leurs sacrifices pour aller à l'évêque et se faire bénir de sa main. Cette bénédiction était le seul remède qu'il employât, mais ce remède était infaillible. Tout ce qui survivait à Néocésarée s'attachait aux pas du Thaumaturge; on ne voulait le perdre de vue, ni jour, ni nuit. La veille, Néocésarée et sa province étaient presque toutes païennes; le lendemain, les adorateurs de Jésus-Christ se comptaient par centaines de mille. A la voix du Thaumaturge, le fléau cessa ses ravages et passa en d'autres contrées.

7. Gallus, qui savait profiter même de la peste, et qui avait utilisé l'invasion des Goths pour se donner une couronne, n'était pas — Incursion des barbares en Numidie.

es captifs chrétiens. Lettre de saint Cyprien aux évêques numides.

homme à défendre l'empire contre les invasions barbares. Toute la préoccupation de sa politique se concentrait vers un seul but, celui d'anéantir les chrétiens. Ce rêve, caressé par tant d'autres, avant et après lui, n'est pas si facile à réaliser qu'il l'imaginait. Cependant les tribus insoumises de la Mauritanie et de la Bysacène, comptant d'une part sur l'inertie de l'empereur et de l'autre sur l'impuissance et l'abattement où la peste avait réduit l'Afrique romaine, se précipitèrent en masse dans les provinces Numides. Les hommes sans défense furent massacrés, et les barbares se retirèrent emmenant prisonniers une multitude infinie de femmes et d'enfants. A la nouvelle de ce désastre, saint Cyprien écrivit aux évêques de Numidie la lettre suivante : « C'est au milieu des sanglots et des larmes de nous tous, que j'ai lu à mon peuple la lettre où vous m'informez du sort lamentable de nos frères et de nos sœurs, captifs chez les barbares. Quand la charité fraternelle ne nous ferait pas un devoir de les arracher à leurs fers, la pensée seule du Christ nous y contraindrait. Ne sont-ils pas les membres de Jésus-Christ, les temples de l'Esprit-Saint, ces chrétiens aujourd'hui esclaves en Mauritanie ? Quand le Christ nous a rachetés de nos péchés, ne devons-nous pas le racheter nous-mêmes de la captivité qu'il subit dans la personne de ses membres? Quel père ne s'attendrirait à la vue de tant de fils arrachés à leurs pères; quel époux demeurerait insensible aux dangers de tant d'épouses violemment arrachées au toit conjugal? Quelle angoisse, quel serrement de cœur, à la pensée de tant de vierges chrétiennes, pour lesquelles nous avons moins à redouter les tortures de la captivité, ou les chaînes des barbares, que les infâmes délices du sérail ! Quoi ! des membres consacrés à Jésus-Christ par un vœu de continence éternelle, sont en ce moment le jouet d'un brutal et farouche vainqueur! Dans ces sentiments, qui nous sont communs à tous, nous avons rapidement et largement contribué, pour subvenir à tant de désastres. Soyez bénis d'avoir songé à nous, en cette circonstance, et de nous avoir ouvert le champ fertile où nous jetons la semence de notre aumône, pour qu'elle puisse germer et mûrir en une moisson d'immortalité. Nous vous envoyons cent mille sesterces, produit des offrandes du

clergé et du peuple de l'église de Carthage [1]. Nous en remettons la dispensation à votre sagesse, afin que vous puissiez, au moyen de ces ressources, racheter le plus grand nombre possible de captifs. Nous joignons ici les noms de nos frères et de nos sœurs qui ont voulu s'associer à cette bonne œuvre. Ils la continueront avec d'autant plus d'ardeur et de zèle qu'ils sont convaincus que vous daignerez vous souvenir d'eux et prononcer leur nom devant le Seigneur [2]. » On a souvent relevé ces actes de charité de la primitive Église; mais on ne s'est pas, je crois, suffisamment rendu compte de leur signification et de leur portée, au point de vue social. Dans les grandes calamités publiques, l'empire romain penchant vers sa décadence, abandonnait les peuples, comme des troupeaux que ne défendent plus leurs maîtres. C'était vers l'Église que se tournaient alors les vœux et les espérances des populations désolées, parce que le secours ne leur venait plus que de là. La collecte des fidèles de Carthage ne fut point isolée. Toutes les chrétientés d'Afrique et d'Asie en firent de semblables. En peu de temps, les malheurs de la Numidie furent réparés, grâce à la charité de l'Église, et nous verrons bientôt les évêques de cette province, au nombre de dix-huit, reprendre leurs conciles, au milieu de populations redevenues florissantes. Voilà comment par ses bienfaits l'Église, même sous un régime païen, s'élevait à la hauteur d'une puissance sociale; voilà comment, quand le monde fut chrétien, l'Église dut nécessairement être associée à l'empire et fonder le règne des deux majestés, temporelle et spirituelle, dont l'union sera toujours la meilleure sauvegarde des sociétés. C'est là pourtant ce qu'il a plu au rationalisme moderne d'appeler l'usurpation de l'Église!

8. L'invasion des barbares de la Mauritanie supérieure n'interrompit même pas la persécution officielle dirigée contre les chrétiens dans la Mauritanie inférieure, ou Sétifienne. Il semblerait

[1] Tillemont évaluait de son temps cette somme à 25,000 livres tournois, qui représenteraient aisément une valeur de 50,000 francs de notre monnaie actuelle.

[2] S. Cypr., *Epist.* LIX; *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 559.

...ritanie. ... *Sacra-* ...*to domini* ...*licis.*

vraiment qu'à certaines époques le monde soit livré à l'aberration et au délire. Donc, au nom de César, on tuait dans cette province, située à l'extrémité des frontières romaines, tout ce qui portait le nom de chrétien. Les assemblées des fidèles se tenaient la nuit, dans des grottes souterraines, au milieu des rochers. Partout alors l'Église en était réduite aux catacombes. Mais l'expérience de sept persécutions successives avait fini par instruire les bourreaux. Ils savaient que les chrétiens se réunissaient, pour manger un pain mystérieux et boire, dans le même calice, un vin auquel on attribuait des propriétés secrètes et inconnues. Or, les bourreaux, sans autre souci que de découvrir, par n'importe quelle voie, les rebelles chrétiens, avaient imaginé de les reconnaître à leur haleine. S'ils rencontraient à l'aurore, un homme, une femme, dont la bouche exhalât l'odeur du vin, ils l'arrêtaient de prime abord; et presque toujours ils avaient en effet mis la main sur un disciple de Jésus-Christ. Les évêques de Mauritanie firent alors ce que l'Église latine fait partout aujourd'hui. Ils ne distribuèrent plus la communion aux fidèles que sous la seule espèce du pain. Seulement, comme les populations tenaient à l'usage du calice, ils prononçaient les paroles sacramentelles sur un vase rempli d'eau, qu'ils faisaient boire ensuite aux membres de l'assemblée. C'était là un véritable abus, contre lequel saint Cyprien réclama énergiquement, dans sa lettre à Cæcilius, évêque de Bilta, chef-lieu de la Mauritanie inférieure. « Très-cher frère, lui dit-il, ne croyez pas qu'un sentiment d'amour-propre, ou la pensée d'une téméraire ingérence, me dictent cette lettre. Dieu seul me l'a inspirée, et j'obéis humblement à cette divine volonté, en vous écrivant [1]. Sachez donc que, dans l'oblation du calice, il ne nous est pas permis de nous écarter de la tradition du Seigneur. Ce que Jésus-Christ a fait le premier, en offrant, lors de la dernière Cène, du vin mélangé d'eau, nous le devons faire nous-mêmes en mémoire de lui. Il avait dit : Je suis la vigne véritable [2]. Conséquemment le sang du Christ ne peut être de l'eau,

[1] S. Cypr., *Epist.* LXIII, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 372. — [2] Joan., XV, 1.

mais du vin. Et comment ce sang, qui nous a rachetés et vivifiés, pourrait-il remplir votre calice, si celui-ci ne contient d'abord du vin véritable, élément figuratif qui, dans le sacrement de nos autels, célébré par toutes les Écritures, se change au sang du Christ [1]? Remarquez d'abord que l'eau seule, toutes les fois qu'elle est mentionnée dans les Livres Saints, représente uniquement le sacrement de baptême [2]. « J'ouvrirai pour vous, dit le prophète, des fleuves d'eau vive [3]. » Et ailleurs : « Il fera jaillir pour eux, des rochers du désert, l'eau vivifiante dont mon peuple s'abreuvera à longs traits [4]. » Cette promesse de l'antique loi, l'Évangile l'a réalisée, lorsque le Christ, la pierre vivante, percé d'un coup de lance, laissa échapper de son cœur l'eau avec le sang. Mais, quand il s'agit du sacrement eucharistique, l'apôtre Paul, élu et envoyé par le Seigneur, divinement constitué pour prêcher la vérité de l'Évangile, nous a fixé la règle qu'il nous faut suivre, lorsqu'il écrit dans son Épître : « Le Seigneur Jésus, la nuit où il devait être trahi, prit du pain, et, après avoir rendu grâces, le rompit, en disant : Ceci est mon corps qui sera livré pour vous. Semblablement, il prit le calice, et, après la Cène, il dit : Ce calice est le testament nouveau de mon sang. Faites cela, toutes les fois que vous le boirez, en mémoire de moi. Chaque fois donc que vous mangerez ce pain et boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à son dernier avénement [5]. » Telle est l'institution dominicale, confirmée par la tradition de l'Apôtre. Il ne nous est pas permis de nous écarter en rien de ce que le divin Maître a prescrit et de ce que ses disciples nous ont enseigné [6]. J'ai donc lieu de m'étonner qu'en certaines de vos églises, sans respect pour l'enseignement de Jésus-Christ et la tradition apostolique, on prétende consacrer de l'eau dans le calice [7]. L'eau seule ne suffit pas ; le vin seul ne suffirait pas ; il faut du vin mêlé d'un peu d'eau. Car voici précisément le mystère du calice, figuré par le miracle de Cana. Le Christ, portant les iniquités du peuple et de nous tous, c'est l'eau que nous mêlons au calice, et

[1] S. Cypr.. *Epist.* LXIII, cap. II. — [2] *Ibid.*, cap. VIII. — [3] Isa., XLIII, 18-21. — [4] Isa., XLVIII, 21. — [5] I Cor., II, 25-26. — [6] S. Cypr., *Epist.* LXIII, cap. X. — [7] *Ibid.*, cap. XI.

le vin c'est le sang même du Christ, ce sang rédempteur qui a vivifié le monde. » Nous recommandons toute cette lettre à la sérieuse attention du protestantisme.

§ II. Martyre de saint Lucius I.

Mort de Gallus et de Volusien son fils. Avénement et mort d'Émilien. Avénement définitif de Valérien.

9. Gallus avait associé son fils Volusien à l'empire et lui avait fait prendre la place de Dèce le jeune, mort du poison, ou de la peste, au gré des politiques de l'époque, auxquels on laissait le choix entre les deux versions. Cette habileté dynastique n'était d'ailleurs accompagnée d'aucun génie militaire. Tous les barbares, riverains du Danube, enhardis par l'exemple des Goths, franchirent les frontières romaines. Les Scythes poussèrent leurs avant-gardes au cœur même des provinces de l'Asie-Mineure, et les Perses, refoulant les légions mal commandées, s'avancèrent jusqu'à Antioche. Un coup de main leur livra la capitale de la Syrie. Gallus et Volusien laissaient faire. Évidemment l'empire du monde, sollicité par les barbares au nord, au sud, à l'orient, à l'occident, devait leur appartenir un jour. La résistance qui ne partait plus du chef, venait de quelque lieutenant isolé, moins lâche, ou plus habile. Ainsi Marcus Julius Æmilianus, qui commandait en Mésie, prit sur lui de combattre les Goths et de repousser leur invasion (253). Quelques succès partiels signalèrent son nom à la reconnaissance publique. Ses soldats le proclamèrent empereur. A peine si l'on s'en doutait seulement à Rome. Quand cette nouvelle y parvint, le sénat et le peuple protestèrent contre la tentative de l'usurpateur inconnu. Mais déjà Émilien, remontant la côte septentrionale de l'Adriatique, franchissant les Alpes Rhétiennes, et traversant l'Illyrie, était, avec son armée, au pied de l'Apennin. Gallus n'aimait pas la guerre. Il envoya d'abord son lieutenant Valérien contre le rebelle. Émilien n'en retarda pas d'un seul jour sa marche triomphale : déjà il était aux portes de Rome, lorsque Gallus et son fils Volusien, à la tête d'une armée plus nombreuse que fidèle, essayèrent de lui barrer

[1] S. Cypr., *Epist.* LXIII, cap. XIII.

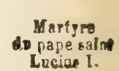
le passage. Un simulacre de combat eut lieu près de Terni. Gallus et Volusien furent égorgés, soit par leurs propres troupes, soit par celles de leur rival, et Émilien reçut une députation de sénateurs qui venaient à genoux le supplier de régner sur eux. Il accepta. Ce fut un abonnement de trois mois. Valérien, au lieu d'exécuter les ordres de Gallus, son maître, était allé pour son propre compte recruter les légions cantonnées en Gaule et en Germanie. A leur tête il passa les Alpes, et vint demander au nouvel empereur de quel droit il pensait gouverner l'univers. Émilien reprit le rôle et les troupes de Gallus. Il mena ces dernières jusqu'à Spolète, dans l'espoir d'étouffer la rebellion. Mais les prétoriens l'assassinèrent (septembre 253), et Valérien vint à son tour recevoir les banales acclamations du sénat et du peuple de Rome. Les historiens anciens semblent avoir éprouvé le sentiment de dégoût qui nous oppresse nous-même, au récit de ces bassesses et de ces crimes de la décadence. En enregistrant le nom d'Émilien, empereur d'un jour, ils disent : *Obscurissime natus, obscurius imperavit.* Ils ont évidemment cherché à lutter de laconisme avec la brièveté de ces règnes éphémères.

Retour de saint Lucius I à Rome. Lettre de félicitation de saint Cyprien.

10. Valérien régnait donc. Le hasard des révolutions qui l'amenait au trône ne lui ôta rien des préjugés dynastiques de tous les parvenus, ses prédécesseurs. Il se hâta d'associer à l'empire son fils Publius Licinius Gallien. Ce nom devait s'associer à de nouveaux désastres. Dans l'intervalle, le souverain des catacombes, le pontife exilé, saint Lucius profitait de ces révolutions soudaines pour rentrer, aux acclamations du peuple fidèle, dans sa ville épiscopale. Saint Cyprien, informé de cet heureux événement, lui écrivait en ces termes : « Il y a quelques mois, frère bien-aimé, je vous écrivais pour vous féliciter du double honneur auquel la miséricorde divine vous réservait, en vous appelant à diriger l'Église et à l'illustrer en même temps par votre confession glorieuse. Aujourd'hui je vous adresse de nouveau, à vous, à vos compagnons, à toute la chrétienté, mes congratulations. Le Seigneur vous a enfin ramené de l'exil; le pasteur est rendu au troupeau; le pilote au gouvernail; le chef à son peuple. En sorte que votre

bannissement semble avoir été ménagé par la Providence, non pour que l'Église restât veuve de son évêque, mais pour que l'évêque revînt plus grand et plus honoré à son Église. Si les jours d'épreuve ont été abrégés pour vous, l'autorité de votre épiscopat n'a fait que s'accroître. Pontife, en montant à l'autel de notre Dieu, vous n'aurez plus besoin de paroles, pour confirmer la foi du peuple; votre passé est assez éloquent. Pour armer les fidèles contre la persécution imminente, il vous suffira d'en appeler à votre exemple et à votre précédent martyre. Il nous est maintenant permis, frère bien-aimé, de scruter les conseils de la divine Providence, à l'égard de son Église. Nous comprenons pourquoi la fureur de la persécution et toutes les haines du pouvoir civil se sont déchaînées sur le bienheureux martyr Cornelius, votre prédécesseur, et sur vous; pendant que le chef de la faction schismatique demeurait tranquille à Rome. Dieu voulait ainsi manifester solennellement au monde quels étaient son Église véritable, le pasteur de son élection, divinement ordonné, chef légitime du clergé et du peuple. Satan laissait en paix sa créature, pendant qu'il faisait bannir ou mettre à mort les pasteurs légitimes. C'est que l'ennemi du Christ ne sévit que contre les vrais soldats du Christ. Il dédaigne et foule aux pieds les schismatiques, qui se sont prosternés sous son empire. Satan n'attaque que ce qui est debout, il écrase ce qui est à ses pieds. Et plût à Dieu, frère bien-aimé, qu'il me soit donné, en ce moment, de me mêler à la foule pieuse qui acclame votre retour! Quelle allégresse chez tous les frères! Quel immense concours des fidèles de Rome, pour vous recevoir et vous embrasser! Tous les yeux fixés sur vous, tous les cœurs volant sur votre passage, tel est ce spectacle, que je contemple en esprit, et qui me fait songer aux joies inénarrables dont le second avénement de Jésus-Christ sera le signal. De même que Jean le Précurseur annonça la venue du Christ, ainsi l'évêque confesseur qui nous revient aujourd'hui nous apparaît comme le précurseur du souverain Maître. Mes collègues et moi, ainsi que les chrétientés de nos provinces, me chargent de vous transmettre, par cette épître collective, leurs sentiments de joie et de fidélité. Dans nos

sacrifices et nos prières, nous ne cessons de rendre grâces à Dieu le Père et à Jésus-Christ son Fils et Notre-Seigneur, lui demandant de vous conserver et d'accroître encore la gloire que vous avez acquise par cette première confession. Peut-être Dieu ne vous a-t-il rappelé à Rome que pour donner à votre futur martyre un théâtre plus éclatant. Il convient que la victime qui offre à toutes les chrétientés l'exemple de la foi poussée jusqu'à l'héroïsme, consomme son sacrifice sous les yeux de tous les frères [1]. »



Martyre du pape saint Lucius I.

11. La prophétie de l'illustre évêque de Carthage devait se réaliser bientôt. Un antique manuscrit du Mont-Cassin, édité par les Bollandistes dès l'année 1578 [2], mais tenu dans l'ombre, je ne sais trop pourquoi, par tous nos historiens français, nous apprend que saint Lucius I, en présence des désastres causés par la peste, multiplia les efforts de sa charité, et envoya des secours à toutes les chrétientés du monde. Les efforts de son zèle ne passèrent point inaperçus. Le peuple de Rome s'habituait déjà à tourner ses espérances vers les vicaires de Jésus-Christ, comme vers ses véritables pères. Ce mouvement des esprits devait provoquer une réaction païenne. Les prêtres de Jupiter Capitolin, les sénateurs idolâtres, la majorité officielle qui représentait alors le pouvoir, organisèrent une véritable émeute contre saint Lucius. Traîné devant les tribunaux et sommé de sacrifier aux dieux de l'empire, le pape répondit par un refus. En ce moment, la populace soudoyée qui remplissait le prétoire, éclata en injures et en vociférations. On se précipita sur le vénérable pontife; on l'entraîna, en l'accablant d'outrages. Lucius se laissa conduire, comme un agneau docile, et, après avoir subi tous les genres de tortures, il eut la tête tranchée par le glaive du bourreau (4 mars 254). Bien que ce martyre ait eu lieu sous le règne de Valérien, il précéda cependant de cinq années l'édit de persécution générale que ce prince devait promulguer plus tard contre les chrétiens. Ce fut un épisode isolé, uniquement dû à la haine du parti idolâtrique. Valérien ne s'y opposa pas. Son pou-

[1] S. Cypr., *Epist. ad Lucium Papam; Patrol. lat.*, tom. III, col. 972. — [2] Boll., *Act. sanct.*, 4 martii; *Vita S. Lucii I, papæ*, auctore Gaiferio monacho ex Ms. Cassinensi. *Ex Breviario Sleswicensi.*

voir, d'origine si récente, était encore mal affermi. Il ne jugea point à propos de le compromettre, ni dans un sens, ni dans l'autre. Personnellement, loin de songer à frapper l'Église, il eût voulu alors la protéger, comme il le fit dans la suite. Mais, incapable de constance dans ses idées et dans son caractère, on le vit tour à tour subir la pression des magistrats hostiles; puis réagir contre elle en se déclarant favorable aux chrétiens; enfin en dernier lieu tourner contre ceux-ci toutes les armes que lui donnait le pouvoir souverain.

PONTIFICAT DE SAINT ÉTIENNE I (254-257).

§ I. Sollicitude pontificale.

Notice de saint Étienne I, d'après le *Liber Pontificalis*.

12. « Étienne, Romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Julius. Il siégea [1] quatre ans, deux mois, dix jours et reçut la couronne du martyre. Il gouverna l'Église sous le règne de Valérien et Gallien depuis le consulat de Valérien II (254) jusqu'à celui de Valérien IV et Gallien III (257). Exilé d'abord pour la foi, il revint ensuite, par la grâce de Dieu, sain et sauf, à son Église. Mais trente-quatre jours après, arrêté par ordre du préfet Maximien, il fut jeté en prison avec neuf prêtres, les deux évêques Honoratus et Castus, et les trois diacres Sixte, Denys et Caïus. Dans sa prison de l'*Arcus Stellæ*, il tint un synode, remit tous les vases sacrés, ainsi que le trésor de l'Église, à Sixte, son archidiacre. Six jours après, il fut extrait de la prison sous escorte et conduit au temple de Mars. Bientôt après, il eut la tête tranchée. Étienne définit, par une constitution, que les vêtements sacrés, réservés exclusivement au ministère ecclésiastique, ne pourraient jamais servir à l'usage ordinaire des prêtres et des lévites. En deux ordinations au mois de décembre, il imposa les mains à sept prêtres,

[1] Nous avons précédemment expliqué le sens réel de cette expression. Elle se rapporte non point au règne comme pape, mais à la date de la consécration épiscopale. C'est là ce qui explique la divergence qui existe, dans presque toutes les notices du *Liber Pontificalis*, entre les dates consulaires et les années d'épiscopat de chaque souverain pontife. La critique du XVII[e] siècle n'avait pu éclaircir ce mystère, que les modernes bénédictins de Solesmes ont mis dans [illegible] son jour.

cinq diacres et trois évêques destinés à diverses provinces. Il fut enseveli dans le cimetière de Calliste, sur la voie Appienne, le IV des nones d'août (12 août 257). Après lui, le siége épiscopal demeura vacant vingt-deux jours. »

Saint Étienne I, durant son exil et sa captivité, choisissait pour son vicaire l'archidiacre Sixte. Lui-même avait rempli les mêmes fonctions, pendant la rélégation de saint Lucius I. Il faut noter avec soin que cette investiture d'un pouvoir délégué par le pontife vivant, ne constituait point une nomination anticipée de successeur. La preuve c'est qu'à la mort de saint Lucius I le siége épiscopal demeure vacant trente-cinq jours; après la mort de saint Étienne I, vingt-deux jours. Bien que, dans l'un et l'autre cas, l'élection ait appelé au souverain sacerdoce le vicaire du pape défunt, ce ne fut point en vertu de ce titre, périmé au décès du pontife qui l'avait conféré, mais en vertu du choix libre du clergé et du peuple, déterminé par le mérite personnel de ces illustres personnages, que chacun d'eux put s'asseoir sur le trône pacifique et sanglant de saint Pierre. — Le sens de la constitution relative aux ornements sacrés, édictée par saint Étienne, nous est clairement indiqué par le passage suivant de la lettre de ce pontife à Hilarius, évêque dont le siége n'est point désigné : « Les ornements et les habits ecclésiastiques employés pour le ministère du Seigneur et pour le culte divin, doivent être considérés comme des objets saints et sacrés. Dès lors qu'ils ont été dédiés et consacrés au Seigneur, ils ne peuvent plus être convertis à aucun autre usage, ni employés à autre chose qu'à cet auguste ministère. Les laïques d'ailleurs ne peuvent jamais s'en servir. Jadis la vengeance divine éclata contre l'impie Balthazar, pour une transgression de ce genre. Elle frapperait également ceux qui, de nos jours, tenteraient de renouveler ce sacrilége [1]. »

13. Au moment où saint Etienne I inaugurait son pontificat, l'antipape Novatien siégeait toujours, avec l'appui du pouvoir impérial, sur sa chaire usurpée. Ce fut vraisemblablement

Lettre de saint Denys d'Alexandrie à saint Etienne

[1] *Epist.* I *Stephani Papæ I ad Hilarium episc. Patrol. lat.*, tom. III, col. 1000.

pour lui apprendre le retour de l'Orient à l'unité catho-

aux dénonciations de sa faction schismatique que fut dû l'exil du pontife légitime. Séparé de son peuple fidèle, saint Étienne eut la consolation de recevoir, de saint Denys d'Alexandrie, l'assurance que, si le schisme avait encore assez de consistance, à Rome même, pour tenir le pasteur éloigné du troupeau, il avait du moins perdu, en Afrique et en Asie, tout son crédit sur les fidèles. « J'ai la joie de vous informer, frère, écrivait saint Denys, que toutes les églises de nos provinces et celles de l'extrême Orient qui avaient eu le malheur de s'engager dans le schisme, sont enfin revenues à l'unité; en sorte que, dans toutes les chrétientés, tous les évêques n'ont plus qu'un cœur et qu'une âme. Dans le sentiment commun d'une même foi, ils font monter vers le Seigneur des actions de grâces continuelles pour le bienfait de la paix qui nous est inopinément rendue. Je cite nommément Demetrius, évêque d'Antioche; Theoctiste de Césarée; Mazabanes, successeur d'Alexandre à Ælia [1]; Marin à Tyr; Héliodore, successeur de Thelymidris à Laodicée; Helenus à Tarse; toutes les églises de la Cilicie; enfin Firmilien, avec la Cappadoce entière. Je me borne à mentionner les siéges les plus importants, pour ne pas surcharger cette liste outre mesure. Je veux cependant désigner spécialement les provinces de Syrie et des chrétientés arabes, auxquelles votre charité a fait passer naguère des secours importants, ainsi que la Mésopotamie, le Pont et la Bithynie. En un mot, dans tout notre Orient, les fidèles tressaillent d'allégresse et rendent grâces à Dieu d'avoir vu partout se rétablir la concorde et la charité fraternelles [2]. » Les secours en argent que saint Étienne envoyait en Syrie et dans les provinces arabes, étaient nécessités par le double fléau de l'invasion barbare et de la peste. Cette dernière venait d'éclater à Rome, avec une foudroyante intensité. On y compta jusqu'à cinq mille victimes par jour. Il est probable que la charité du monde catholique fit alors retour au centre de la catholicité, et que l'Église romaine, qui avait envoyé ses largesses à tous les points du monde, fut à son tour secourue, dans cet immense désastre, par les libéralités de l'univers.

[1] Jérusalem, appelée, depuis Adrien : *Ælia Capitolina.* — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. V.

Traité de saint Cyprien *de Opere et Eleemo*...

14. Pour élever la charité chrétienne à la hauteur de pareils besoins, saint Cyprien adressait à son peuple, sous forme d'instruction pastorale, le magnifique traité : *Des bonnes œuvres et de l'aumône* [1]. Il donne pour principe et assigne comme mesure à notre charité celle de Jésus-Christ lui-même, qui a mis au rachat du genre humain sa divinité tout entière [2]. « Songez-y, nos très-chers frères, dit-il, l'aumône est en nos mains l'instrument de la miséricorde divine, pour nous purifier de nos fautes. Or, quel est celui d'entre nous qui se pourrait dire sans péché? Quelle est la conscience qui ne se sent point atteinte par l'amour-propre, l'orgueil, la colère, ou l'envie? Bénissons donc la clémence de notre Dieu qui a placé le remède à côté de la blessure, en nous fournissant ce moyen salutaire de racheter nous-mêmes nos fautes par nos bonnes œuvres [3]. — Vous craignez peut-être que les ressources de votre patrimoine soient taries par vos largesses, une fois que vous les aurez commencées. Malheureux ! de qui tenez-vous la vie ? Ne comprenez-vous pas que pendant que vos mains se resserrent, pour garder une fortune d'un jour, Dieu, votre maître, peut couper le fil de vos jours [4] ? Et quand donc la munificence du Seigneur a-t-elle laissé le juste dans la détresse ? Des corbeaux servaient le prophète Elie dans la solitude; le repas préparé pour les moissonneurs allait nourrir Daniel dans la fosse aux lions ! Cœurs étroits, âmes inquiètes et chancelantes, écoutez la parole évangélique. « Voyez les oiseaux du ciel, disait Notre-Seigneur, ils ne sèment ni ne moissonnent ; ils n'entassent pas de récolte dans les greniers, et cependant votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas mieux que les oiseaux du ciel [5] ? » Pensez-vous que si vous nourrissez le Christ, le Christ ne saura pas vous nourrir à son tour; que si vous lui sacrifiez les biens de la terre, il ne vous rendra pas au centuple les trésors impérissables du ciel ? Et d'où viendrait cette défiance incrédule et sacrilége? La foi ne domine-t-elle plus vos pensées et vos affections? Non, ils ne sont plus

[1] *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 602. — [2] S. Cypr., *de Opere et Eleemosynis*, cap. I, II. — [3] *Ibid.*, cap. III. — [4] *Ibid.*, cap. X. — [5] *Ibid.*, cap. II; Matth., VI, 26.

chrétiens, ces hommes que nous voyons, dans le sein même de l'Église, demeurer sourds aux provocations de la charité. Ce sont des pharisiens, comme ceux qui, dans l'Évangile, résistaient aux instances du Sauveur et se riaient de ses exhortations, parce qu'ils étaient les esclaves de la cupidité [1]. Dieu t'a fait riche, Dieu t'a fait opulent. Va donc, avec tes trésors, acheter de Jésus-Christ l'or éprouvé au feu qui te purifiera de tes souillures et te sanctifiera par l'aumône. Va acheter cette robe blanche de l'innocence recouvrée. Fils d'Adam, ton premier père t'avait laissé nu en ce monde ; c'est le Christ qui vient t'apporter un nouveau manteau de gloire. Vous êtes une de ces matrones clarissimes, qui avez eu le bonheur d'être enrôlée sous le drapeau du Christ. Cessez dès lors de farder votre visage, d'orner votre personne des parures du diable ; avec l'argent ainsi économisé, achetez les bracelets et les collyres de Jésus-Christ ; de la sorte vous acquerrez le droit de le voir un jour et de régner avec lui [2]. Espérez-vous sans cela parvenir au salut? Quoi ! vos yeux se détournent de l'indigent et du pauvre ! Vous ne jetez pas même un regard sur le *corban* de l'aumône, qui sollicite votre offrande, et vous croyez, avec cette dureté de cœur, servir le Dieu des miséricordes ! Vous prétendez participer au sacrifice, sans contribuer en rien au sacrifice ! Elle vous condamnera, au jour du jugement, la pauvre veuve de l'Évangile, laquelle, sous les yeux du Sauveur, déposa dans le *Gazophilacium* du temple les deux oboles qui lui restaient à la main. Sa foi et sa charité émurent le divin Maître. « En vérité, en vérité, je vous l'affirme, dit-il à ses disciples, cette veuve a plus donné à Dieu que tous les autres. Pendant que ceux-ci offraient de leur superflu au Seigneur, elle a donné tout ce que possédait son indigence, tout ce qui lui restait pour acheter un morceau de pain [3] ! » Voilà les offrandes que Notre-Seigneur aime. Et ne croyez pas que la pensée de vos enfants, le souci de leur fortune, de leur avenir, puissent vous dispenser du devoir de la charité. Jésus-Christ doit passer avant vos proches, avant vos

[1] S. Cypr., *de Opere et Eleemosynis*, cap. XI ; Luc., XVI, 14. — [2] *Ibid.*, cap. XIV. — [3] *Ibid.*, cap. XV ; Luc., XXI 13.

enfants avant vous-mêmes. Il l'a dit expressément : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi[1]. » Le Dieu qui multipliait la goutte d'huile, dans l'urne de la veuve de Sarepta, n'est-il plus votre Dieu ? Et cependant la veuve de Sarepta ne connaissait pas encore les préceptes ni la loi de Jésus-Christ. Elle n'avait point encore été rachetée par la passion et la croix du Sauveur ; elle n'avait point mangé la chair, ni bu le sang du Fils de l'homme. Combien plus n'est-il donc pas coupable le chrétien qui se préfère, lui et ses enfants, au Christ, et refuse de partager son patrimoine avec ses frères indigents[2] ! Je suppose que le démon s'avance tout à coup avec ses esclaves, c'est-à-dire avec tout son peuple voué à la perdition et à la mort, et qu'en présence du Christ, le prenant lui-même pour juge, il compare ainsi les siens aux disciples du Sauveur : Tu vois ceux qui sont à mes côtés ; je n'ai été ni fouetté, ni souffleté pour eux ; pour eux je n'ai ni porté la croix, ni répandu mon sang ; je n'ai pas racheté ma famille au prix de mes souffrances et de ma passion ; je ne lui promets pas un royaume céleste ; je ne l'appelle pas à retrouver l'immortalité dans le paradis. Et cependant quels jeux splendides ma famille apprête à mon honneur ! Temps, fatigues, dépenses, rien ne lui coûte pour en rehausser l'éclat ; elle va même dans ce but jusqu'à engager sa fortune, jusqu'à vendre ses patrimoines ; et si la pompe, si la richesse du spectacle ne répond pas à l'attente générale, l'ordonnateur est sifflé ; parfois même il courrait le risque d'être lapidé par le peuple en furie ! Eh bien ! ô Christ, montre-nous chez les tiens de pareilles largesses. Ils peuvent être riches, nager dans l'opulence ; mais donnent-ils jamais, au sein de ton Église, devant toi et sous ta présidence, des spectacles aussi magnifiques ? Les voit-on jamais engager à cet effet, ou distraire une partie de leur fortune, ou même l'échanger contre une meilleure possession, contre les trésors du ciel ? Dans mes fêtes toutes frivoles, toutes

[1] S. Cypr., *de Opere et Eleemosynis*. cap. XVI ; Matth., X, 37. — [2] *Ibid.*, cap. XVII.

terrestres, pas d'indigence soulagée, pas de nudité recouverte, pas de soif éteinte, pas de faim apaisée. Entre la folie ambitieuse qui donne et l'aveugle admiration qui regarde, tout périt, infructueusement consumé dans des prodigalités extravagantes. Pour toi au contraire, tu prétends être vêtu et nourri dans tes pauvres. A qui les assiste, tu promets la vie éternelle ; et cependant tes serviteurs auxquels tu assignes le ciel pour récompense, soutiennent à peine le parallèle avec les miens, qui n'ont à espérer que la mort[1] ! » Nous ne connaissons pas de mouvement oratoire plus touchant à la fois et plus sublime que cette prosopopée.

Correspondance diverse de saint Cyprien. Sa lettre à saint Etienne I, au sujet de Marcien, évêque d'Arles.

15. La réputation de vertu et de science de saint Cyprien le faisait consulter de toutes parts, comme l'oracle de l'Église universelle. Il succédait à l'éclatant héritage d'Origène; sa volumineuse correspondance atteste son zèle pour le maintien de la foi et de la discipline ecclésiastique. Fortunatien, évêque d'Assur, ayant apostasié pendant la persécution, avait été déposé et remplacé par Epictète. Quand la paix fut rendue à l'Église, Fortunatien voulut reprendre possession de son siége. Saint Cyprien écrit à Epictète et aux fidèles d'Assur qu'ils ne doivent point le souffrir. — Un évêque, nommé Encratius, consulte saint Cyprien, au sujet d'un comédien qui, après avoir quitté le théâtre, s'était converti, mais qui continuait à former des jeunes gens pour la scène. « Je crois, répond l'évêque de Carthage, qu'il ne convient ni à la majesté de Dieu, ni à la discipline de l'Évangile, de souiller la pureté de l'Église par une telle infamie. Si ce comédien allègue sa pauvreté, qu'il soit secouru avec les autres pauvres nos frères. » — Un prêtre de l'Église de Furnes, en Afrique, nommé Geminius Faustinus, avait accepté l'administration d'une tutelle. Saint Cyprien rappelle la discipline dès lors en vigueur, et notamment le décret d'un des précédents conciles de Carthage, qui défendait de nommer par testament un clerc tuteur ou curateur, pour ne le point détourner de la prière et du ministère des autels. « Si quelqu'un, dit-il, malgré cette défense, osait le faire, on n'offrirait point pour

[1] S. Cypr., *de Opere et Eleemosynis*, cap. XXII.

lui le saint sacrifice. » — Marcien, évêque d'Arles, dans les Gaules, s'était séparé de la communion catholique pour s'attacher à l'antipape Novatien. Faustin, évêque de Lyon, et les autres évêques de la province, le mandèrent à saint Cyprien, qui en référa au pape et le pria d'interposer son autorité dans cette affaire. Voici les paroles de l'illustre évêque de Carthage : « Faustin, évêque de Lyon, notre collègue, m'a écrit à deux reprises pour me faire des communications qui vous ont été en même temps adressées à vous-même, je le sais, et par lui et par les autres évêques nos collègues, établis dans cette province, au sujet de Marcien, évêque d'Arles, qui s'est jeté dans le schisme de Novatien. Il vous faut donc adresser les lettres les plus explicites aux évêques, nos collègues, établis dans les Gaules, pour qu'ils ne laissent pas plus longtemps insulter à l'honneur de l'épiscopat, par Marcien, cet esprit obstiné et superbe, ennemi de la divine piété et du salut de ses frères. Il ne conviendrait pas qu'il fût supporté davantage par nous, quand, dans son orgueil, il se vante, depuis longtemps, de son adhésion à la secte de Novatien, et de sa rupture ouverte avec notre communion. — Adressez donc à la province et au peuple d'Arles des lettres où vous ordonnerez de déposer Marcien, et d'élire un évêqne à sa place, afin que le troupeau du Christ, aujourd'hui scandalisé et dispersé par un apostat, soit de nouveau réuni au bercail. C'est déjà trop que, dans les années qui viennent de s'écouler, un si nombre grand de nos frères soient morts sans avoir reçu la paix de l'Église[1]. »

[1] « *Faustinus collega noster Lugduni consistens, semel atque iterum mihi scripsit, significans ea quæ etiam vobis scio utique nunciata, tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eâdem provinciâ constitutis, quod Marcianus Arelate consistens, Novatiano se conjunxerit... quapropter facere te oportet plenissimas litteras ad coepiscopos nostros in Galliis constitutos; ne ultra Marcianum pervicacem et superbum, et divinæ pietatis ac fraternæ salutis inimicum, collegio nostro insultare patiantur; quod necdum videatur a nobis abstentus, qui jam pridem jactat et prædicat, quod Novatiano studens, et ejus pervicaciam sequens a communione se nostra segregaverit... Dirigantur in Provinciam et ad plebem Arelate consistentem a te litteræ, quibus abstento Marciano alius in locum ejus substituatur, et grex Christi, qui in hodiernum ab illo dissipatus et vulneratus contemnitur, colligatur. Sufficiat multos illic ex fratribus nostris, annis istis superioribus, excessisse sine pace.* » (Epistola S. *Cypriani Carthag. episcop.* ad Stephanum Papam; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 990, 991, 993, 994.)

16. Voilà comment saint Cyprien parlait, en 254, de la chrétienté d'Arles. Cela n'empêche pas les adversaires de l'apostolicité de nos Églises de soutenir, d'après le fameux texte de saint Grégoire de Tours, que le fondateur de l'Église d'Arles, saint Trophime, avait mis pour la première fois le pied sur la terre des Gaules, en l'an 250. Est-ce possible? Comment saint Trophime, arrivé à Arles en 250, avait-il en 254 un successeur qui depuis longtemps se faisait gloire de couvrir le schisme de Novatien de son autorité épiscopale, et qui avait laissé mourir, dans les années précédentes, un grand nombre de frères séparés de la communion de l'Église? Qu'il nous soit permis d'insister un peu sur ce passage de saint Cyprien, pour en faire ressortir toute la portée. Si l'on songe à l'état des communications entre l'Afrique et les Gaules, tellement accéléré aujourd'hui, mais si lent en 254, combien n'avait-il pas dû s'écouler de temps entre la lettre de Faustin de Lyon à Cyprien de Carthage, et la lettre de ce dernier au pape saint Etienne? Et quand Faustin écrivait la lettre à laquelle saint Cyprien fait allusion, il réitérait une instance précédente : *Semel atque iterum mihi scripsit*. Précisons, par un calcul approximatif, la durée vraisemblable des négociations qu'entraîna cette affaire. En 254, saint Cyprien écrit la lettre que nous avons citée au pape saint Etienne. La dernière lettre de Faustin de Lyon, qui l'y détermine, devait bien avoir trois ou quatre mois de date. Ce n'est pas peu présumer de la rapidité de la correspondance, si l'on tient compte de la nécessité où se trouvaient les évêques de confier leurs lettres à des exprès, qui devaient attendre souvent l'occasion d'un navire dont les départs n'étaient point réguliers. Or Faustin avait déjà écrit une première fois à saint Cyprien sur le même sujet : *Semel atque iterum mihi scripsit*. Un assez long intervalle s'était nécessairement écoulé depuis cette première communication, pour que l'évêque de Lyon lui eût laissé le temps de produire l'effet qu'on s'en promettait. Il dut attendre, et que saint Cyprien eût reçu sa lettre; et qu'il eût pu en écrire à Rome; et que le pape saint Etienne eût pris le temps d'examiner l'affaire; et que la décision du siége apostolique eût pu arriver dans les Gaules. Ce ne fut qu'après

avoir vu échouer chacune de ces espérances que Faustin dut se résoudre à invoquer de nouveau l'intervention de l'évêque de Carthage. Fixer à un an ces divers intervalles ne semble pas exagéré : nous remontons ainsi au commencement de 253, époque à laquelle vraisemblablement Faustin écrivit sa première lettre à Carthage. Mais, entre la chute de Marcien et cette première démarche de l'évêque de Lyon, il dut encore s'écouler un certain laps de temps. C'est chose éminemment grave, même de nos jours, de faire parvenir au Saint-Siége une information canonique contre un évêque. Quand cette information y est solennellement envoyée par d'autres évêques, comme dans le fait qui nous occupe, elle ne peut être l'œuvre de la précipitation. Un acte irréfléchi et isolé, une démarche imprudente ou mal interprétée, une parole équivoque recueillie ou commentée par la malveillance, ne suffiraient point pour déterminer les évêques à prendre, contre un de leurs collègues dans l'épiscopat, une semblable mesure. Il faut une succession de faits constants, parfaitement établis, de notoriété publique, avérés enfin. Le respect pour le caractère et la dignité épiscopale en fait une loi. Or cette loi existait, au temps de saint Cyprien, comme au nôtre ; tant de saints évêques qui illustraient alors les siéges des chrétientés diverses la rendaient, s'il est possible, plus inviolable encore. Ainsi la chute de Marcien d'Arles ; l'éclat qui la suivit ; les informations dont elle fut l'objet de la part de Faustin de Lyon et des autres évêques des Gaules, avant qu'ils eussent pris le parti d'en référer au pape et de recourir à l'intervention de saint Cyprien près du Saint-Siége, durent occuper un intervalle qu'on peut, sans exagération, évaluer encore au moins à six mois. Nous sommes donc conduits au milieu de 252. Il faut encore maintenant remarquer qu'entre la chute de Marcien et son élection au siége d'Arles il avait dû s'écouler un certain temps. Le choix d'un schismatique avoué eût éveillé des protestations dont on ne trouve aucune trace dans la lettre de saint Cyprien. Supposons que Marcien n'ait attendu qu'une année après sa promotion pour donner à l'Église le

scandale de sa chute, nous arrivons à fixer son élection à l'an 251. Mais, dans le système qui fait arriver saint Trophime à Arles, en 250, pour y prêcher la foi, ce ne pouvait être Marcien qui fut évêque d'Arles en 251. Saint Trophime, tout le monde en convient, fut le premier évêque de cette ville; de plus tous les martyrologes s'accordent à lui donner le titre de confesseur, et non celui de martyr. *Apud Arelatem, natalis sancti Trophimi, episcopi et confessoris*, disent les martyrologes d'Adon, d'Usuard, aussi bien que celui de Rome; en sorte qu'on n'a pas même la ressource de le faire mourir sous le coup de la persécution, dans l'intervalle de 250 à 254, pour expliquer l'apparition de Marcien en cette dernière année. Et nous sommes bien forcé d'ajouter que, quand même on s'inscrirait en faux contre le titre de confesseur, donné unanimement à saint Trophime par la tradition; quand on supposerait, pour les besoins du système préconçu, qu'il fut martyrisé dans cet intervalle de deux ans, il resterait encore à faire mourir dans ce même espace de temps les quinze ou dix-huit successeurs que les dyptiques d'Arles lui donnent jusqu'à Marcien; il resterait à expliquer comment tant d'élections épiscopales furent renouvelées de mois en mois, sous la hache des bourreaux. Supposons pourtant que tant d'invraisemblances accumulées ne fussent pas suffisantes pour décourager le génie le plus inventif, il faudrait encore expliquer comment des martyres si fréquents d'évêques n'auraient point laissé de traces dans le souvenir, dans la tradition, ni dans les écrits contemporains. Il faudrait expliquer comment cette persécution locale fut si acharnée à Arles, quand la persécution générale de Dèce avait cessé en 251, par la mort de cet empereur, et ne fut renouvelée par Valérien, que vers l'an 259. Et en admettant comme possible, à la rigueur, cette persécution locale dans les Gaules, on ne ferait qu'aggraver une dernière difficulté : celle d'expliquer comment les premiers apôtres, n'étant arrivés sur le sol de notre patrie qu'en 250, et y ayant rencontré une persécution telle qu'en un an elle moissonne dix-huit évêques d'Arles, la foi avait cependant pu faire en 254 de si grand

progrès dans les Gaules, que saint Cyprien écrit au pape d'adresser des instructions explicites aux évêques, ses collègues, établis dans les Gaules. Est-ce assez multiplier les difficultés, les conjectures, les hypothèses, sans trouver une solution, je ne dis pas concluante, mais seulement satisfaisante? Nous demandons pardon d'avoir tant insisté sur ce texte; Launoy eût voulu s'en débarrasser beaucoup plus simplement, en le rejetant comme apocryphe. Mais Baluze ne lui laisse pas cette ressource suprême. « La lettre de saint Cyprien, dit-il, se trouve dans les divers manuscrits de Saint-Maur-des-Fossés, de Corbie, de Foix, appartenant aujourd'hui à M. de Colbert, aussi bien que dans ceux de Vérone, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Pierre-le-Moustier, de Saint-Victor. Son style, ainsi que le font observer Nicolas Rigault et Jean Fell, évêque d'Oxford, dans leurs éditions de saint Cyprien, est parfaitement conforme, pour les expressions et les tours de phrase, au style connu de ce Père. Nul ne doit donc s'arrêter aux objections conjecturales par lesquelles Jean de Launoy s'est efforcé d'en rejeter l'authenticité. Cette lettre doit plutôt servir à réfuter l'erreur de ce critique célèbre, qui prétend qu'à l'époque du pape saint Etienne, le siége d'Arles était occupé par saint Trophime : tandis qu'il est certain que, l'an 450, longtemps avant Grégoire de Tours, sur l'autorité duquel s'appuie principalement Launoy, les évêques de Provence, dans leur lettre au pape Léon-le-Grand, tenaient pour un fait incontestable que saint Trophime avait été envoyé à Arles par saint Pierre [1]. »

[1] « *Exstat enim (hæc Epistola) in Fossatensi, Corbeiensi, Fuxensi, nunc Colbertino, Veronensi, Turonensi, scilicet, S. Martini, S. Petri Monasteriensis, Victorino manuscriptis. Præterea styli ejus cum cæteris summa consensio, ut etiam Nicol. Rigaltius atque Oxoniensis editor observarunt, et verborum ac sententiarum Cypriano familiarium usus de vero ejus parente dubitare nos non sinit. Hinc moveri nullus debet conjecturis, quibus Joannes Launoius epistolam tot momentis fultam Cypriano abjudicare nititur. Inde potius clarissimi hujus viri opinio, quâ Trophimum Arelatensi Ecclesia Stephani temporibus profuisse censet, corrigenda est. Certe anno 450, adeoque longe ante Gregorium Turonensem, cujus in primis auctoritate nititur Launoius, episcopi Provinciæ ad Leonem papam scribentes, Trophimum a B. Petro Arelatem missum pro certo habebant.* » (Baluzius, *In op. S. Cypr., notæ; Patrol. lat.*, tom. III, col. 990, 991.)

17. La lettre de saint Cyprien au sujet de Marcien, suffirait à elle seule en l'absence de tout autre document historique, pour renverser complétement le système qui faisait arriver les premiers missionnaires de la foi dans les Gaules au plus fort de la persécution de Dèce, en l'an 250. Une autre lettre de saint Cyprien, relative à deux évêques espagnols, Martial d'Astorga et Basilide de Léon, vient encore indirectement protester contre la théorie gallicane. Ces deux évêques avaient eu la faiblesse d'apostasier durant la persécution. Au retour de la paix, ils furent déposés par leurs collègues de la péninsule Ibérique. Ils recoururent à Rome, implorèrent la miséricorde du pape saint Etienne I, se soumirent à la pénitence qui leur fut imposée et revinrent en Espagne, réhabilités par une décision du Saint-Siége. Mais, dans l'intervalle, on leur avait donné pour successeurs Sabinus et Félix. Dès lors surgit une compétition dont nous allons suivre les diverses péripéties. Notons d'abord que la tradition espagnole n'a jamais compté les siéges de Léon et d'Astorga comme les premiers érigés dans l'antique Ibérie. Tous les monuments locaux s'accordent à reconnaître qu'après la courte apparition de saint Jacques le Majeur et de l'apôtre saint Paul dans la péninsule, les premiers disciples de Jésus-Christ qui y abordèrent étaient compagnons de saint Denys l'Aréopagite. Tolède, la grande et antique primatie de l'Espagne, a toujours honoré saint Eugène I, disciple de l'apôtre d'Athènes et de Lutèce, comme son fondateur. Indirectement donc, l'épisode de Martial d'Astorga et de Basilide de Léon, en 254, confirme la tradition et met à néant les prétentions du moderne système de Baillet et de Launoy. Quoi qu'il en soit, les deux évêques espagnols, à leur retour de Rome, avec les lettres de communion de saint Etienne I, ne furent point remis en possession de leurs siéges. Sabinus et Félix, leurs successeurs, protestèrent contre la sentence de réhabilitation. Ils prétendirent qu'on avait surpris la bonne foi du pontife romain. Or, à cette époque, l'Afrique chrétienne était émue par la grande controverse des *Rebaptisants*, dont nous allons avoir à nous occuper bientôt. Un concile était en ce moment réuni à Carthage. Saint Cyprien, qui le présidait, avait

pris, dans la question, une attitude manifestement hostile aux décisions de Rome. Sabinus et Félix vinrent donc à Carthage et y apportèrent leur protestation contre la mesure prise par le pape en faveur de Basilide et de Martial. Dans les dispositions où se trouvait alors l'église d'Afrique, la plainte de Sabinus et de Félix ne pouvait manquer d'être accueillie. Voici la lettre que saint Cyprien, au nom du concile, leur remit pour les fidèles d'Astorga et de Léon. « Notre assemblée a reçu, frères bien-aimés, les lettres que vous nous avez fait remettre par Félix et Sabinus, nos collègues dans l'épiscopat. Nous y avons reconnu votre zèle pour la pureté de la doctrine et l'intégrité de la foi. Vous nous informez que Basilide et Martial ont été déposés de l'épiscopat et du sacerdoce, comme *libellatici;* vous désirez savoir si nous tenons leur déposition pour légitime, et l'élection de leurs successeurs pour irrévocable [1]. Après avoir sérieusement examiné les faits il nous a paru que l'élection de Sabinus au siége d'Astorga s'est accomplie conformément aux règles de la tradition divine et aux prescriptions des apôtres [2], observées dans toutes les Églises du monde pour les élections canoniques. Les évêques de la province y assistèrent; le peuple fut convoqué; les suffrages se sont portés en connaissance de cause sur un candidat dont la vie, les actions et les mœurs sont irréprochables. Le témoignage de toute l'église d'Astorga, celui des évêques présents, et les lettres de communion adressées par les évêques absents, ont donc très-légitimement conféré le siége épiscopal à Sabinus, substitué ainsi à Basilide. Cette ordination, inattaquable en droit, n'a pu être rescindée par les faits subséquents. Il est vrai qu'après que ses crimes eurent été découverts, et qu'il en eut fait lui-même l'aveu, Basilide partit pour Rome. Là, trompant la vigilance d'Etienne

[1] S. Cypr., *Epist.* LXVIII, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 1024.

[2] *De traditione divina et apostolicâ observantia.* Ces dernières paroles se réfèrent évidemment à un ensemble de prescriptions apostoliques, connues et observées du temps de saint Cyprien. Il y a donc lieu de s'étonner qu'on ait constamment répété que saint Cyprien ne fait pas une seule fois allusion aux *Canons apostoliques*.

notre collègue, lequel dans son éloignement ne put être instruit de la vérité, ni de la portée réelle des faits, il travailla à être rétabli injustement sur un siége dont il avait été juridiquement déposé. Mais loin de se justifier, en agissant de la sorte, Basilide n'a fait que mettre le comble à la mesure de ses fautes, ajoutant le dol et la tromperie à ses crimes précédents. Nous n'accusons point en effet celui qui a, par négligence, rendu une décision évidemment subreptice; nous faisons retomber toute la responsabilité sur celui dont les coupables manœuvres ont extorqué la sentence. Si Basilide a pu tromper les hommes, il ne saurait tromper Dieu. Il en est de même de Martial, qui ne peut, après les crimes dont il s'est rendu coupable, exercer le ministère épiscopal. L'Apôtre l'a dit : « Il faut qu'un évêque soit irréprochable [1]. » Ainsi, frères bien-aimés, des lettres que vous nous avez écrites, du témoignage de Félix et Sabinus, nos collègues, et d'une attestation écrite que nous a envoyée l'évêque de *Cæsaraugusta* (Saragosse), Félix, autre défenseur de la vérité et gardien de la foi, il résulte clairement, d'une part, que Martial et Basilide sont des *libellatici* notoires; que Basilide, tombé malade, a spontanément confessé sa faute, avouant son apostasie, la déplorant, et consentant, pour l'expier, à être déposé de l'épiscopat et admis le reste de ses jours à la communion laïque. D'autre part, il est également avéré que Martial s'est montré, durant la persécution, aux festins idolâtriques du collége des augures et des prêtres païens; qu'il a fait ensevelir ses fils dans les sépultures païennes de ce collége, avec les rites des gentils, et dans les tombeaux profanes. Il est constant, d'après les registres officiels, qu'au tribunal du procureur fiscal (*procuratorem ducenarium*), il a déclaré qu'il embrassait le culte des idoles et reniait la foi de Jésus-Christ. En présence de ces faits graves, nombreux, et de notoriété publique, ce serait en vain que Basilide et Martial prétendraient continuer les fonctions de l'épiscopat. De tels hommes sont évidemment indignes de présider dans l'Église du Christ, et d'offrir à Dieu le sacrifice auguste; d'autant plus que, de concert

[1] S. Cypr., *Epist.* LXVIII, cap. V; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 1028, tit. I, 7.

avec nous et avec tous les évêques du monde entier, Cornelius, notre collègue, ce pontife de justice et de paix, honoré depuis de la palme du martyre, a décrété que les *lapsi* de cette catégorie pouvaient être admis à la pénitence, mais qu'ils seraient privés des honneurs du sacerdoce et de l'ordre même de la cléricature [1]. Ne vous étonnez pas d'ailleurs, frères bien-aimés, si, dans ces derniers temps, la foi paraît, dans un grand nombre d'âmes, défaillir et chanceler; si la crainte religieuse des jugements de Dieu semble s'affaiblir; si la concorde fraternelle s'ébranle de toutes parts. Les prophètes nous ont appris qu'il en devait être ainsi au dernier jour. Le Seigneur lui-même, et les apôtres après lui, nous ont révélé qu'à l'approche de l'Antechrist et au déclin du monde, le bien, la justice, la vertu, seraient bannis de la terre et que le mal seul triompherait [2]. Grâce à Dieu, il n'en est point encore ainsi. Malgré les apostasies de ces derniers temps; bien que la vigueur évangélique paraisse énervée dans l'Église de Dieu, que l'énergie du courage et de la foi chrétienne soit fort languissante, il reste pourtant encore debout une légion épiscopale et sacerdotale qui proteste contre ces défaillances, et maintient héroïquement l'honneur dû à la majesté divine, en même temps que la dignité du sacerdoce. Pendant que les autres cèdent au torrent et succombent, nous nous rappelons l'exemple de Mathathias, et nous cherchons, comme lui, à faire triompher la loi de Dieu. Puisque tout homme est sujet à l'erreur; puisque Dieu seul ne se trompe jamais, que devons-nous faire, nous les serviteurs et les prêtres de Dieu, sinon répudier les mensonges et les erreurs des hommes, pour demeurer fermes dans la vérité et l'observance des lois du Seigneur [3]? En conséquence, frères bien-aimés, la conduite de ceux de nos collègues qui, au mépris de la discipline ecclésiastique, osent admettre Basilide et Martial à leur communion, ne doit point ébranler votre âme. L'Esprit-Saint a flétri ces lâches complaisances quand il dictait cette parole au Psalmiste : « Si tu voyais un voleur, tu t'empressais de courir à lui et tu parta-

[1] S. Cypr., *Epist.* LXVIII, cap. VI. — [2] *Ibid.*, cap. VII. — [3] *Ibid.*, cap. VIII.

geais le pain de l'adultère [1] ! » Nous ne pouvons donc que vous féliciter sincèrement du zèle que vous avez montré jusqu'ici pour le maintien de la discipline et l'intégrité de la foi. Autant qu'il est en notre pouvoir nous vous exhortons à persévérer dans cette ligne de conduite et à ne pas, dans une communion sacrilége, vous joindre à des évêques profanes et souillés [2]. »

18. Telle est cette fameuse lettre de saint Cyprien et du IV[e] concile de Carthage, aux églises espagnoles d'Astorga et de Léon. La sentence de réhabilitation prononcée par le pape saint Etienne n'y est point présentée comme un abus de pouvoir, une immixtion usurpatrice, une tentative de despotisme pontifical. On insinue seulement qu'elle a été extorquée à la bonne foi de l'évêque de Rome par deux intrigants qui ont dissimulé la vérité, dénaturé les faits et profité de l'éloignement pour tromper la vigilance romaine. Cette accusation est déjà fort grave. Car enfin les cités d'Astorga et de Léon n'étaient pas plus voisines de Carthage que de Rome. Qui donc pouvait assurer saint Cyprien et son concile qu'ils n'étaient pas trompés eux-mêmes en sens contraire par les dépositions intéressées de Félix et de Sabinus? La première condition de tout jugement impartial, c'est d'établir préalablement un débat contradictoire. Or, le concile de Carthage n'entendit qu'une seule des parties et ne se crut pas moins en droit de condamner l'autre. De plus, avant de taxer de subreptice la sentence romaine, il eût fallu établir, autrement que par une simple hypothèse, que cette sentence avait été rendue sur un exposé incomplet ou faux. Le concile de Carthage n'administre aucune preuve de ce genre. L'eût-il fait, eût-il prouvé que réellement le pape saint Etienne I, exilé en ce moment pour la foi, avait été trompé par des manœuvres frauduleuses et des témoignages suspects, c'était à Rome mieux informée qu'il aurait fallu en rappeler. Saint Cyprien le comprenait; il le laisse suffisamment entendre, quand il formule cette réserve significative : « Autant qu'il est en notre pouvoir : » *Quantum possumus.* D'une part donc, le concile de Carthage n'avait pas autorité pour

[1] Psalm. XLIX, 18. — [2] S. Cypr., *Epist.* LXVIII, cap. IX et ultim.

juger cette affaire. Il apporte à Félix et à Sabinus, non le concours d'une sentence juridique et définitive, mais l'appui de son opinion : *Auxilium nostræ sententiæ*. D'autre part, la véritable question qui surgissait là, n'est pas même effleurée par la lettre de saint Cyprien. Les griefs articulés à la charge de Basilide et de Martial ne faisaient pour personne l'ombre d'un doute, puisque les deux évêques les avaient confessés eux-mêmes, en avaient témoigné leur repentir et s'étaient publiquement soumis à la pénitence canonique. Mais il s'agissait de savoir, s'il existe, au sein de l'Église catholique, un pouvoir suprême qui a le droit prééminent de faire grâce. Basilide et Martial, pénitents sincères ou non, s'étaient adressés à ce tribunal, et ils en avaient obtenu leur réhabilitation. Précédemment, saint Cyprien avait eu recours à la même juridiction, non pour solliciter l'indulgence dont il n'avait pas besoin, mais pour demander justice. Aujourd'hui, il semble croire que le pape saint Etienne, irrévocablement enchaîné par la constitution disciplinaire de saint Cornelius, son prédécesseur, n'avait pas le pouvoir de se montrer miséricordieux et clément envers des évêques coupables. En cela, saint Cyprien se trompait : le droit de grâce, combiné avec celui de la justice, est expressément renfermé dans les paroles de Notre-Seigneur à saint Pierre : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. »

§ II. De Rebaptizandis.

19. Il est facile de sentir, dans la dernière lettre de saint Cyprien, un ton d'aigreur et d'amertume contre Rome. Le parallèle plutôt insinué que dessiné entre la fermeté apostolique de Cornelius et la mollesse de son successeur saint Etienne I; les allusions aux défaillances de la foi, à l'énervement de la discipline, à l'abaissement des courages, se rapportent évidemment à la personne du souverain pontife. Ce qui avait rompu la bonne harmonie, si longtemps

Le baptême des hérétiques. Opinion de saint Cyprien.

existante entre le Saint-Siége et l'évêque de Carthage, était la question inopinément soulevée du baptême des hérétiques. Saint Cyprien professait, comme toute l'Église catholique, la foi à la déchéance originelle et à la nécessité du sacrement de baptême pour le salut. Dans une lettre qu'il adressait à un évêque africain, Fidus, nous avons la preuve incontestable de sa parfaite orthodoxie sur ces deux points fondamentaux. Fidus avait émis une opinion erronée sur le baptême des enfants. Il prétendait qu'on ne devait pas le leur conférer avant le huitième jour, parce que, disait-il, tel était le délai fixé pour la circoncision mosaïque. Saint Cyprien releva vigoureusement l'erreur de son collègue africain. Dans la lettre synodale écrite à ce sujet, il prouve que l'enfant, dès sa formation au sein maternel, est susceptible de la grâce du baptême. « S'il pouvait y avoir, dit-il, un obstacle à la réception de ce sacrement, il existerait plutôt pour les adultes et les personnes avancées en âge, dont les fautes sont plus graves. Mais puisque les plus grands pécheurs, quand ils ont embrassé la foi, sont admis au pardon des fautes innombrables accumulées dans tout le cours de leur vie précédente; puisque nul n'est exclu ni du baptême, ni de la participation à la grâce rédemptrice; encore moins faut-il en éloigner l'enfant qui vient de naître. En ouvrant les yeux à la lumière du jour, il n'a point commis de péché; il a seulement, comme fils d'Adam, contracté, par sa naissance, selon la chair la contagion originelle. Dans cette situation, il est d'autant plus apte à recevoir la grâce du sacrement que la faute dont il est purifié ne lui est point personnelle; qu'elle est très-réellement la faute d'autrui, dont il a subi la solidarité par sa filiation charnelle [1]. » Il est certes impossible d'imaginer une décision plus conforme à la rigueur théologique du dogme chrétien. Mais ce fut précisément la nécessité absolue du sacrement de baptême pour le salut des âmes rachetées par Jésus-Christ, qui fit dévier l'esprit de saint Cyprien et celui

[1] S. Cypr., *Epist.* LIX; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 1014.

d'un très-grand nombre d'évêques d'Asie et d'Afrique, en les jetant dans une exagération d'autant plus dangereuse qu'elle prenait sa source dans un sentiment en apparence plus légitime. Si le baptême, disaient-ils, est l'unique porte du ciel, comme Jésus-Christ seul est venu nous ouvrir, au prix de sa passion, cette porte si longtemps fermée, il s'ensuit qu'un seul baptême est valide, celui-là seulement qui est conféré par l'Église catholique, unique héritière des clefs du ciel. En dehors de son sein, il ne saurait y avoir de sacrement de baptême. Donc, celui que les hérétiques, les apostats, les schismatiques, prétendraient conférer, est nul de soi; donc, il faut renouveler le baptême, ou plutôt, car ce terme de réitération qui conviendrait à nos anabaptistes modernes, était bien loin de la pensée de saint Cyprien, il faut, dis-je, conférer réellement le baptême à ceux qui font retour à l'unité de l'Église et qui n'ont reçu de la main des sectaires qu'une cérémonie sans efficacité, sans valeur, sans production de grâce spirituelle. Voilà comment la question se présentait à l'esprit de saint Cyprien. Dans la lutte si longue et si laborieuse contre les deux schismes de Rome et de Carthage, le grand évêque avait profondément médité sur l'importance capitale du dogme de l'unité de l'Église. On trouve déjà, dans le beau traité *de Unitate Ecclesiæ,* publié trois ans auparavant, le germe de l'erreur que saint Cyprien va désormais soutenir, de bonne foi sans doute, mais avec une persistance qui touche à l'opiniâtreté. Il partait de ce principe incontestable qu'il n'y a pas de salut hors de l'Église, et que rompre avec la grande société fondée sur Pierre, c'est se détacher de Jésus-Christ lui-même. « Assurément, dit M. Freppel, rien n'est plus vrai que cette proposition, mais n'y avait-il pas moyen d'excéder la mesure en soutenant une thèse si exacte au fond? De ce que les hérétiques ne participent plus à la grâce sanctifiante, ni aux dons de l'Esprit-Saint, doit-on en conclure qu'ils perdent toute espèce de droit ou de pouvoir dans l'ordre surnaturel? C'est ici que l'opposition de saint Cyprien se produit sous une forme trop exclusive. « Il ne peut y avoir qu'un baptême, dit-il dans le traité *de Unitate Ecclesiæ*, et les hérétiques se croient en droit de l'administrer! Ils ont

abandonné la source de la vie et ils promettent la grâce de l'eau qui vivifie pour le salut ! Qu'ils ne s'y trompent pas ! Leurs eaux souillent, au lieu de purifier ; elles mettent le comble aux péchés et ne les effacent pas. Cette naissance illégitime donne des enfants au démon et non à Dieu [1]. » Déjà Tertullien, dans son traité *du Baptême*, avait dit : « Le point capital, c'est que d'après les paroles de l'Évangile [2] et celles de l'Apôtre [3], il n'y a qu'un seul baptême; comme il n'y a qu'une Église et qu'un Christ. Or les hérétiques n'ont rien de commun avec nous, puisqu'ils sont séparés de notre communion. Donc je ne puis reconnaître qu'ils aient avec nous le même Dieu, le même Christ, et par conséquent non plus, le même baptême [4]. » Le rigorisme exagéré de Tertullien trompait ici sa logique. Il est parfaitement clair que les hérétiques, par le seul fait de leur séparation d'avec l'Église, ne perdent ni la foi au vrai Dieu, ni la foi au Christ notre Sauveur. Saint Cyprien, dans la question du baptême, se laissa donc visiblement égarer par l'influence de Tertullien son maître. L'illustre évêque de Carthage avait encore un autre précédent, et comme un héritage traditionnel qui le poussa dans cette voie. L'un de ses prédécesseurs, l'évêque Agrippinus, à la fin du II[e] siècle, dans un concile tenu sous sa présidence à Carthage même, avait statué que « nul ne pouvait recevoir le baptême hors de l'Église, parce qu'il n'y a qu'un seul baptême établi par Notre-Seigneur [5]. En conséquence, le sacrement conféré par les hérétiques était nul de soi, et ne produisait aucun effet spirituel [6]. » Ajoutons enfin que les Canons et les Constitutions apostoliques, cet ensemble de règles traditionnelles, dont l'existence plus ou moins dissimulée par la loi du secret, n'en est pas moins historiquement constatée au III[e] siècle, prêtait encore à l'équivoque en ordonnant de renouveler le baptême conféré par les sectateurs de la gnose, désignés *in globo* sous le terme général

[1] S. Cypr., *de Unitat. eccles.*, cap. XI; *Patrol. lat.*, tom. IV, col. 508; Freppel, *S. Cyprien*, pag. 380. — [2] Joan., III, 5. — [3] Ephes., IV, 5. — [4] Tertull., *de Baptismo*, cap. XV; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 1216. — [5] S. Cypr., *Epist.* LXX, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 1038. — [6] S. Cypr., *Epist.* LXXI, cap. II; *Patr. lat.*, tom. III, col. 1109.

d'hérétiques. Nous avons eu précédemment l'occasion d'en faire la remarque [1]. Toutes ces circonstances donnèrent à la question du baptême des hérétiques un caractère particulier de vivacité, d'ardeur, de passion même.

20. Aujourd'hui que la lutte est depuis longtemps oubliée, et que nous considérons de sang-froid l'origine, le but et les phases de la controverse, avec la rectitude dogmatique que les décisions de l'Église, depuis longtemps acceptées et connues, ont établie sur ce point, nous sommes forcés de convenir que le génie africain, dans sa rigueur absolue, méconnaissait complétement la mission du baptême, et voulait emprisonner, dans un cercle par trop étroit, l'efficacité du sang rédempteur. L'Incarnation du Verbe, ce grand acte d'adoption de l'humanité par le Fils de Dieu, avait, à elle seule et indépendamment de la création postérieure de l'Église, constitué, entre le genre humain et la divinité réconciliée, une alliance intime et des rapports nouveaux qu'il ne sera plus possible aux hommes, malgré leur perversité, de rompre entièrement. Aussi, dans la question spéciale du baptême, que saint Cyprien et les évêques d'Orient envisageaient au point de vue exclusif du schisme contemporain, non-seulement les hérétiques, les partisans de l'antipape, les sectaires de tout genre, avaient le privilége de conférer validement ce sacrement essentiel ; mais tous les païens, tous les hommes en général, par le bénéfice de l'Incarnation, avaient ce même pouvoir. En administrant le baptême avec de l'eau naturelle, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans l'intention réfléchie et sérieuse de faire ce que fait l'Église, ils conféraient réellement la grâce sacramentelle. Ce n'est pas un vain mot que le titre de frère de Jésus-Christ, conquis pour tous les hommes, au prix du sang d'un Dieu. Saint Cyprien ne comprit pas ces grandes vues. Lui en ferons-nous un crime? Hélas ! que saurions-nous de ces sublimes vérités, si l'Église Romaine ne nous les avait enseignées? Il serait donc à la fois et souverainement injuste, et profondément ingrat, le catho-

La question du baptême dans le sens catholique

[1] Cf. tom. VI de cette *Hist.*, pag. 613-615; *ibid.*, pag. 623, 624.

lique qui se prévalant de nos jours d'une science que le catéchisme met à la portée des enfants, oserait se montrer sévère vis-à-vis d'une mémoire aussi illustre que celle de saint Cyprien, pour lui reprocher d'avoir ignoré de son temps ce qui est pour nous d'une notoriété vulgaire. Ce que nous connaissons maintenant, c'est l'Église Romaine qui nous l'a enseigné. Elle seule, résistant aux entraînements du génie, aux sollicitations de la foule, aux injures mêmes de ses plus chers et de ses plus glorieux enfants, a maintenu dans son intégrité la foi catholique dont nous sommes si fiers. Je dis les injures. Elles ne furent point en effet, durant cette controverse, épargnées au pape saint Etienne. Nous allons les reproduire, telles qu'elles sont inscrites dans les monuments. Chose singulière! aucun des documents émanés du souverain pontife et signés de son nom glorieux, dans cette lutte ardente des *Rebaptisants*, n'est parvenu jusqu'à nous. De même que, dans l'attaque posthume des *Philosophumena*, c'est le mémoire de la partie adverse qui nous a été seul transmis; ainsi, dans la querelle théologique engagée à propos du baptême des hérétiques, ce sont les pièces hostiles Sau aint-Siége qui nous restent. Et pourtant la doctrine soutenue alors avec tant d'abnégation et d'énergie par saint Etienne I, est demeurée la foi de l'Église catholique. Tous les efforts de saint Cyprien, corroborés par trois conciles provinciaux d'Afrique, par les synodes d'Icone et de Synnade, par l'assentiment d'une foule d'évêques d'Asie, n'ont pu prévaloir contre cette pierre de l'immuable vérité, sur laquelle Jésus-Christ a édifié son Église!

Réserves critiques de Mgr Tizzani sur l'authenticité des monuments.

21. Je ne dois pas cependant dissimuler qu'en face de ce torrent de calomnies et d'outrages qui va se diriger de l'Afrique et de l'Asie contre la personne et l'autorité du souverain Pontife, en l'absence significative de tous les monuments émanés du Saint-Siége et ravis subrepticement à notre appréciation, un doute légitime est venu à quelques doctes esprits. Les pièces du procès conservées par les hérétiques ont pu être sciemment exagérées, falsifiées même. En 1862, un savant professeur d'histoire ecclésiastique, aujourd'hui archevêque de Nisibe, Mgr Tizzani, publiait à Rome une remar-

quable dissertation intitulée : *La celebre contesa fra san Stefano et san Cypriano* [1], avec cette devise empruntée aux œuvres de saint Augustin : « Beaucoup de personnes croient que les lettres attribuées à saint Cyprien, dans cette affaire, ne sont pas de lui, et qu'elles ont été publiées sous son nom par des faussaires posthumes [2]. » Dans l'opinion du docte prélat, les historiens qui depuis quatorze cents ans ont enregistré comme authentiques toutes les lettres de saint Cyprien, relatives à cette discussion, auraient été induits en erreur par une fraude posthume des Donatistes. « Je sais, dit-il, que cette proposition fera jeter les hauts cris à la foule des indifférents qui aimeraient mieux laisser dormir une controverse éteinte; aux ennemis du Saint-Siége qui ont, de temps immémorial, la ressource de puiser dans cette partie de la correspondance de saint Cyprien comme dans un arsenal; enfin à l'immense majorité des lecteurs qui se font, avec les opinions convenues, une habitude équivalente à une seconde nature [3]. Moi-même, ajoute-t-il, dans les premières années de ma vie, je dus subir la contagion du préjugé dominant, et tout en rendant ici justice à mes illustres professeurs d'histoire ecclésiastique, J.-B. Palma et P. di Signore, je conviens qu'ils partageaient sur ce point le sentiment général. Mais depuis j'ai étudié sérieusement les pièces. Pour moi, ce n'est plus une question : il est indubitable que les monuments acceptés jusqu'ici avec bonne foi sont réellement apocryphes [4]. » Une déclaration si nette et si énergique, lorsqu'elle émane d'un professeur émérite de l'Université romaine, élevé depuis à un rang d'honneur dans la hiérarchie ecclésiastique, mérite de fixer sérieusement l'attention. Nous en prenons acte, et nous ferons connaître les motifs sur lesquels elle s'appuie. Mais il nous faut

[1] *La célèbre controverse entre le pape saint Etienne I et saint Cyprien.* Roma, *Salviucci,* 1862, 1 vol. in-8° de 365 pages.

[2] *Quanquam non desint qui hoc Cyprianum prorsus non sensisse contendunt, sed sub ejus nomine a præsumptoribus atque mendacibus fuisse confectum.* (S. August., *Epist.* XCIII, *ad Vincentium ; Patrol. lat.,* tom. XXXIII, col. 340.)

[3] Tizzani, *Contesa fra S. Stefano e S. Cypriano,* pag. 10, 11.

[4] *Ibid.,* pag. 12.

auparavant esquisser à grands traits l'historique de la question tel qu'il était adopté jusqu'ici, et reproduire intégralement toutes les injures contre le Saint-Siége, qu'on est depuis des siècles habitué à voir figurer à ce point précis de l'histoire ecclésiastique [1].

Concile d'Icone et de Synnade en Asie-Mineure.

22. Parmi les évêques orientaux, dont le retour à l'unité, après les erreurs momentanées du schisme, était annoncé par saint Denys d'Alexandrie au pape saint Étienne, figuraient Helenus de Tarse et Firmilien de Cappadoce [2]. Ce n'était pas sans raison que saint Denys faisait au souverain Pontife une mention spéciale de ces deux évêques, qui venaient d'abjurer le parti de l'antipape Novatien. Déjà saint Étienne leur avait adressé un rescrit pontifical destiné à toutes les chrétientés de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie et de l'Asie-Mineure, où il leur enjoignait de ne pas renouveler le baptême aux schismatiques, qui rentraient dans la communion de l'Église, sous peine d'encourir eux-mêmes une sentence d'excommunication [3]. Nous n'avons plus cette lettre de saint Étienne I : mais son existence affirmée par saint Denys d'Alexandrie lui-même est incontestable. Or Helenus et Firmilien ne se soumirent pas à la

[1] On nous a souvent demandé si nous publierions *in extenso* les pièces historiques hostiles à la papauté et contraires à la suprématie du Saint-Siége. Il fallait, pour nous adresser une pareille question, bien peu nous connaître. Est-ce que les Évangélistes ont dissimulé les injures que les Pharisiens adressaient à Jésus-Christ Notre-Seigneur? La vérité n'a besoin ni de réticences, ni de palliatifs. Nous insisterions plus volontiers sur les injures que sur les éloges, par la raison fort simple que la vérité, en ce monde, est beaucoup plus souvent outragée et méconnue que respectée et servie. L'Église catholique, née à l'aurore des siècles, combattue dans sa période préparatoire pendant quatre mille ans, et depuis son avénement définitif pendant mille huit cent soixante-six ans, ne craint ni les attaques, ni les récriminations, ni les calomnies. Elle a été trempée dans le sang du Calvaire. Les coups de lance que l'ennemi croit lui porter au cœur ouvrent pour elle des sources inépuisables de vie et d'immortalité.

[2] Cf. nº 13 de ce chapitre.

[3] Ἐπέσταλκει μέν οὖν πρότερον (Στέφανος) καὶ περί Ἑλένου καὶ περί Φιρμιλιανοῦ, καὶ πάντων τῶν τε ἀπὸ τῆς Κιλικίας καὶ Καππαδοκίας καὶ Γαλατίας, καὶ πάντων τῶν ἑξῆς ὁμορούντων ἐθνῶν, ὡς οὐδὲ ἐκείνοις κοινωνησών διὰ τὴν αὐτὴν ταύτην αἰτίαν, ἐπειδὴ τοὺς αἱρετικοὺς, φησὶν, ἀναβαπτίζουσι. (S. Dionys. Alexand., *Ad Sixt. II Epist. fragm.; Patr. lat.*, tom. V, col. 99.

sentence venue de Rome. Trente ans auparavant, deux synodes de Phrygie, tenus à Icone et à Synnade, avaient formellement embrassé le sentiment contraire. Helenus et Firmilien, qui habitaient la Phrygie, se crurent donc en droit de préférer leur tradition locale aux décisions du souverain Pontife. Ces faits résultent implicitement d'un récit, plein d'intérêt, qu'Eusèbe emprunte à l'Épître adressée par saint Denys d'Alexandrie au prêtre romain Philémon, relativement à la question de la réitération du baptême. « Depuis quelques jours, dit le saint évêque, je me suis mis à lire les ouvrages des hérétiques, au risque de me souiller un peu à un tel contact. Cependant j'y trouve un avantage réel, c'est qu'à part moi je réfute en secret l'erreur qui me frappe les yeux, et je la déteste davantage. Tel ne fut pas toutefois l'avis d'un de mes frères, de l'ordre des prêtres. Il m'avertit que je courais là un véritable danger [1]; je sentais pourtant qu'il n'en était rien et une vision céleste me confirma dans cette pensée. Une voix divine se fit entendre au plus intime de mon âme; elle me disait : Lis tout ce qui pourra te tomber sous la main. Tu es suffisamment préparé à choisir entre la vérité et l'erreur. Du reste, c'est par des lectures de ce genre que tu fus amené à embrasser la foi du Christ. Je m'arrêtai à cette solution. Elle me semble conforme à la parole apostolique : Soyez comme les habiles changeurs [2], qui savent parfaitement connaître le poids et la valeur de la monnaie.

[1] On peut voir ici l'antiquité de la mesure disciplinaire par laquelle l'Eglise interdit la lecture des livres hérétiques ou dangereux.

[2] Γίνεσθε δόκιμοι τραπεζῖται. *Hæc verba non leguntur in Apostolo. In prima quidem Epistola ad Thessalonicenses,* cap. V, *hæc leguntur :* Omnia probate quod bonum est tenete. *Quæ profecto eamdem vim habent ac priora illa :* Estote boni trapezitæ. *Sed Origenes, tomo X :* In Evangelium Joannis, *et post illum Hieronymus in Epistola* ad Minervium et Alexandrum, *diserte affirmant hoc mandatum :* Estote boni trapezitæ, *a Christo traditum esse, eique consentire doctrinam Pauli in Epistola ad Thessalonicenses. Quare assentior doctissimo viro Jacobo Usserio, qui hoc Christi verbum ex Evangelio secundum Hebræos desumptum esse censuit in* Prolegomenis ad Ignatii Epistolas, *cap.* VIII. *Citantur hæc verba etiam a Cyrillo Hierosolymitano in* Catechesi *sextâ, sub finem :* Γίνου δόκιμος τραπεζίτης, τὸ καλλὸν κατέχων, ἀπὸ παντὸς εἴδους πονηροῦ ἀπεχόμενος. » (Henri de Valois, *In Euseb. Hist. eccles.*, lib. VII, cap. VII, not. 93; *Patrol. græc.*, tom. XX, col. 647.)

Quant à ma conduite au sujet du baptême des hérétiques, voici la règle que je tiens du bienheureux *pape* Heraclas, mon prédécesseur. Il admettait à la communion de l'Église, après pénitence, ceux qui demandaient à y rentrer, mais ne croyait pas devoir leur réitérer le sacrement de baptême. Cependant la coutume contraire a été introduite, non-seulement en Afrique, et de nos jours, mais bien longtemps auparavant par des Églises très-florissantes. Deux conciles à Icone et à Synnade, d'autres en divers lieux, ont soutenu qu'il fallait renouveler le baptême des hérétiques. Pour ma part, je n'oserais pas attaquer cette coutume, ni contredire ces statuts synodaux, dans la crainte de susciter de nouveaux troubles et de rallumer la discorde. Il est écrit [1] : « Tu ne déplaceras point la borne du voisin, et tu la laisseras telle que l'ont posée tes pères [2]. »

Le parti de la conciliation.

23. On le voit, saint Denys d'Alexandrie dans la question du baptême prenait, vis-à-vis de saint Étienne I, l'attitude de saint Irénée près du pape saint Victor, dans l'affaire des Quatordécimans [3]. Le grand évêque de Lyon ne partageait point l'erreur de ces derniers, il suppliait toutefois saint Victor de ne pas presser l'exécution de la loi. De même, l'évêque d'Alexandrie ne croyait pas qu'on dût renouveler le baptême des hérétiques : mais il pensait qu'il serait plus opportun de ne pas soulever la question et de laisser aux diverses provinces la liberté de suivre sur ce point leurs règlements particuliers, ou leurs coutumes traditionnelles. Cependant, que fût devenue l'unité dogmatique et disciplinaire, au sein de l'Église, avec ce système de transaction libérale? A toutes les époques, on a vu se produire certaines erreurs qu'on pourrait appeler favorites. Le courant de l'opinion les protége et les porte; elles se présentent avec un appoint de suffrages si nombreux et si compactes, que les plus fermes esprits craignent de compromettre l'édifice même de l'Église, en les combattant. C'est dans de telles circonstances qu'il nous faut admirer plus particulièrement la fermeté de coup d'œil, le courage, la décision des successeurs de

[1] Deuter., XIX, 14. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. VII. — [3] *Cf.* t. VII cette *Hist.*, pag. 449-451.

saint Pierre. Aucun d'eux n'a jamais sacrifié la moindre parcelle de vérité pour sauver le navire en péril. Quand, de toutes parts, on leur crie : Laissez faire ! Laissez passer ! ils répondent uniformément par le *Non possumus* apostolique. Sur le vaisseau de l'Église, dont les papes sont les pilotes, la vérité seule a droit de passage ; l'erreur est impitoyablement jetée à la mer. Voilà pourquoi saint Victor ne suivit point les conseils de modération, de patience et d'attermoiement, que lui donnait saint Irénée. Voilà pourquoi saint Étienne I passa outre aux insinuations analogues de Denys d'Alexandrie. Il en sera de même, à toutes les époques et pour tous les papes. La sentence qui condamnait le renouvellement du baptême ne fut point du goût de Firmilien. Chose remarquable ! Cet évêque qui venait à peine d'abjurer le schisme de Novatien, s'étonnait que le souverain Pontife, au lieu d'aggraver sa situation en le forçant à réitérer le baptême conféré de ses propres mains, alors qu'il suivait la faction de l'antipape, déclarât au contraire que ce baptême était valide et qu'il ne fallait point le renouveler. Ces sortes d'inconséquences se retrouvent fréquemment dans l'histoire des hommes. Les opposants de la veille sont d'ordinaire les zélateurs les plus exagérés du lendemain. Firmilien va nous en donner la preuve.

Lettre de Firmilien évêque de Césarée en Cappadoce, à saint Cyprien.

24. Voici ce qu'après la réception de la sentence pontificale il écrivait à saint Cyprien : « Le diacre Rogatien m'a remis vos lettres, bien-aimé frère. Il m'est doux de penser que, malgré la distance qui nous sépare, nous habitons cependant l'un et l'autre la même région spirituelle, la même demeure, celle de Dieu [1]. C'est là une grande consolation, au milieu des divisions qui nous contristent. En vérité, je suis tenté de bénir l'inhumanité d'Étienne, puisqu'elle me procure l'occasion de connaître votre zèle, votre foi et votre charité. Et pourtant ce ne peut être une circonstance atténuante en faveur d'Étienne, car enfin la trahison de Judas n'en est pas moins un crime, quoiqu'elle ait ouvert au Sauveur le champ de la passion pour le salut du monde [2]. Mais laissons là Étienne et ses

[1] *Epist.* Firmilian. *ad Cyprian.*, cap. I ; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 1154. —
[2] *Ibid.*, cap. II.

actes. Oublions son audace et son insolence; ne nous désolons pas davantage de ses méfaits. Il nous suffit que vous marchiez courageusement dans la voie du Christ, et que vous ayez pris les dispositions les plus conformes à la vérité et à la sagesse évangéliques. Nous en avons rendu grâces au Seigneur; dans l'allégresse de notre âme, nous bénissons la divine Providence d'avoir ménagé cette uniformité de sentiments entre des églises si éloignées l'une de l'autre [1]. J'ai retrouvé, dans votre lettre, un écho de mes propres pensées; je ne me suis pas contenté de la lire une fois ou deux; je l'ai apprise toute entière; j'en possède chaque phrase dans ma mémoire [2]. Avec quelle énergie vous réfutez l'assertion d'Étienne! Il prétend que les apôtres ne renouvelaient point le baptême aux hérétiques convertis, et que telle est la règle transmise par eux à la postérité. Eh qui donc serait assez insensé, dites-vous, pour croire à l'existence d'une pareille tradition? Ne sait-on pas quelle était la doctrine impie et sacrilége de Marcion, de Cerdon, d'Apelles, de Valentin, de Basilide, dont le baptême n'a jamais été qu'une véritable infamie [3]? Il est facile d'ailleurs de se convaincre que Rome ne se montre pas toujours fidèle observatrice des antiques traditions, et qu'en invoquant ici l'autorité des apôtres elle se couvre d'un vain prétexte. Qui ne sait quelle divergence règne parmi ses adhérents sur la célébration de la pâque et sur l'administration des sacrements? La pratique de Rome n'est pas la même que celle de Jérusalem; il existe, dans un grand nombre de provinces, des coutumes locales différentes entre elles. Or on n'a jamais, pour ces variantes, brisé le lien de la paix et de l'unité catholique. C'est pourtant ce qu'Étienne ose essayer aujourd'hui contre vous: il veut rompre l'union que ses prédécesseurs entretinrent avec vous par des témoignages de mutuelle affection et d'honneur réciproque. Il déshonore les bienheureux apôtres Pierre et Paul, en voulant les faire complices des hérétiques; eux qui dans leurs Épîtres ont si énergiquement proscrit toutes relations avec les héré-

[1] *Epist.* Firmilian *ad Cyprian.*, cap. III; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 1154. — [2] *Ibid.*, cap. IV. — [3] *Ibid.*, cap. V.

tiques [1]. Vous faites ressortir à merveille l'absurdité du raisonnement d'Étienne, quand il dit que les sectaires eux-mêmes sont tellement convaincus de la validité essentielle du baptême qu'ils ne renouvellent point ce sacrement à leurs récents adeptes. Outre le ridicule qu'il y aurait à vouloir s'appuyer ici sur la coutume des hérétiques, argument que vous présentez dans toute sa force, je puis ajouter que les sectaires font si bon marché des dogmes capitaux de la foi, que leur indifférence à propos du baptême est la conséquence naturelle de leurs autres erreurs. Quand, par exemple, les Cataphryges ne reconnaissent pas le Père pour véritable et unique Seigneur, comment peuvent-ils avoir la foi vraie au Fils et à l'Esprit-Saint? Par la même raison qu'un hérétique ne peut conférer ni le sacrement de l'ordre, ni celui de la confirmation, il ne peut non plus administrer le baptême, ni faire aucune des fonctions et des cérémonies saintes, puisqu'il ne communique plus à la source spirituelle et féconde de la divine sainteté [2]. Je veux, à ce propos, vous citer un trait de notre histoire locale. Quelques années après la mort de l'empereur Alexandre-Sévère, la Cappadoce et le Pont furent le théâtre d'événements sinistres. Des tremblements de terre d'une formidable intensité renversaient des villes entières. Les païens rejetèrent ces calamités sur le courroux de leurs prétendus dieux et l'on persécuta partout les fidèles de Jésus-Christ. Notre province avait alors pour gouverneur le préfet Serenianus, ennemi déclaré des chrétiens. Il sévit contre eux avec une cruauté inouie. Pour échapper à sa vengeance, des Églises entières émigraient de l'Asie-Mineure et allaient chercher la paix dans d'autres contrées. Durant ce désastre, une femme, possédée de l'esprit du mal, se fit passer pour prophétesse. Elle se vantait d'ébranler à sa volonté la terre et de faire trembler le sol à sa voix. Des faits prodigieux se passèrent en effet; la crédulité publique environna bientôt cette femme d'une auréole. Sans doute les tremblements de terre ne furent point produits en réalité par sa puissance; mais l'esprit de Satan indiquait à la pythonisse le moment

[1] Firmilian., *Epist.*, cap. VI. — [2] *Ibid.*, cap. VII.

précis où ils devaient avoir lieu sur quelque point; elle profitait ensuite de cette connaissance pour en imposer aux masses. Bientôt elle se vit entourée d'une multitude de fanatiques. Ils la suivaient, pieds nus, parmi les neiges et les glaces des rochers, et n'éprouvaient même pas la sensation du froid. Elle prétendait venir de Jérusalem, disant qu'elle avait la faculté de s'y transporter instantanément. Or, cette femme avait l'audace de contrefaire la consécration sacramentelle, d'offrir le sacrifice auguste et de distribuer le pain eucharistique. Elle administrait aussi le baptême et se servait des formules ordinaires, pour que rien dans sa liturgie ne parût différer des rites ecclésiastiques [1]. Eh bien! je le demande, que faudra-t-il donc penser du baptême administré par cette démoniaque? Étienne et ses fauteurs seront bien forcés, d'après leur système, d'en reconnaître la validité, d'autant plus que cette femme n'omettait, dans la collation de son baptême, ni la récitation du symbole, ni l'interrogation légitime et ecclésiastique, ni la profession de foi relative à la Trinité. Cependant, comment admettre que la rémission des péchés par le bain salutaire de la régénération ait pu être produite dans cette contrefaçon des cérémonies saintes opérée sous l'influence satanique [2]? Ici je ne puis dissimuler l'indignation que m'inspirent la conduite d'Étienne, l'absurdité manifeste de l'opinion qu'il veut faire prévaloir. Lui qui se glorifie de la prééminence de son siége; qui se nomme avec fierté le successeur de Pierre, ce fondement sur lequel est bâtie l'Église; il ne s'aperçoit pas qu'il va substituer d'autres pierres à la pierre fondamentale, et introduire une foule de fausses églises au sein de la véritable. Car enfin c'est le baptême qui multiplie les enfants de l'Église. Or, reconnaître pour enfants légitimes de l'Église les baptisés de l'hérésie, du schisme, de l'erreur sous toutes ses formes, c'est ruiner par la base la pierre immuable de la vérité sur laquelle repose l'Église [3]. Et qu'on ne nous oppose pas la coutume! Vous avez répondu à cette frivole objection, quand vous avez dit: La coutume ne saurait prescrire contre la vérité. D'ailleurs, vous

[1] Firmilian., *Epist.*, cap. X. — [2] *Ibid.*, cap. II. — [3] *Ibid.*, cap. XVI.

autres Africains, vous avez en effet à expliquer le motif qui vous a fait abandonner une coutume évidemment mauvaise. Mais ici, nos Églises de l'Asie-Mineure ne sont pas dans la même situation. A la coutume des Romains, nous pouvons opposer notre coutume contraire. Toujours ici nous avons professé le principe que l'Église est une; que le seul baptême saint est celui qui est conféré par la sainte Église. Au concile d'Icône, quelques-uns de nos collègues hésitaient au sujet du baptême conféré par des hérétiques qui croient comme nous à la divinité du Père et du Fils, et ne se séparent de nous que parce qu'ils rejettent les prophéties. Nous avons examiné scrupuleusement cette question, et nous avons statué que tout baptême, conféré, de quelque manière que ce fût, en dehors de l'Église, était radicalement nul [1]. Et maintenant admirez la douceur et la mansuétude d'Étienne. L'Apôtre avait dit : « Je vous exhorte, moi le captif du Seigneur, à marcher dans votre vocation en toute humilité, patience, douceur et charité, conservant l'unité de l'esprit et du cœur [2]. » Tel est le précepte apostolique; voici comment Étienne l'a observé. Il a miséricordieusement rompu avec un nombre infini d'évêques; il a semé partout le germe de la discorde; il a brisé le lien de la paix, d'abord avec nos églises orientales, puis avec vos églises d'Afrique! Les évêques que nous avons députés vers lui n'ont pas même été admis à une conférence publique. Ce n'était point assez; toujours en vertu des principes de mansuétude et de charité, il les a excommuniés; il a prescrit à l'Église universelle d'avoir à refuser à ces évêques, non-seulement la paix et la communion, mais la simple hospitalité des frères. Tel est cet Étienne, qui ne rougit pas de prendre contre nous le parti des hérétiques; de diviser l'Église à leur profit et de donner au grand Cyprien les injurieuses épithètes de faux Christ; de pseudo-apôtre; d'ouvrier de mensonge! C'est à lui que s'appliquent tous ces noms; et il en a bien la conscience, puisqu'il essaie de les rejeter ainsi sur un autre [3]! »

[1] Firmil., *Epist.*, cap. XX. — [2] *Ephes.*, IV, 1-6. — [3] Firmil., *Epist.*, cap. XXV et ultim.

Discussion de la lettre de Firmilien.

25. Après les injures de l'auteur des *Philosophumena* contre saint Calliste, celles de Firmilien contre saint Étienne se font lire avec intérêt. De part et d'autre, c'est la même violence, disons le mot, la même rage. Et cependant c'était saint Étienne I qui soutenait la vérité catholique contre Firmilien, de même que saint Calliste la maintenait contre l'auteur des *Philosophumena*. Il est bien regrettable que nous n'ayons plus le texte de la sentence romaine contre laquelle Firmilien se déchaîne avec l'aveuglement d'une passion qui a perdu tout respect de soi-même et des autres. Vraisemblablement le ton du rescrit pontifical contrasterait, par sa modération et son calme, avec la fougue et les invectives de l'évêque de Cappadoce. Quoi qu'il en soit, nous nous bornerons à relever, dans ce monument de colère et de haine, deux témoignages en faveur de la primauté du Saint-Siége, d'autant plus concluants qu'ils sont moins suspects de partialité. A ce titre, nous les recommandons à l'examen du protestantisme. Firmilien donc constate que saint Étienne appuyait l'autorité de ses décisions « sur la prééminence de son siége; » sur son titre de « successeur de Pierre, fondement de l'Église [1]. » Il est vrai que Firmilien reproche à saint Étienne de « déshonorer la mémoire des bienheureux apôtres Pierre et Paul [2], » en enseignant l'erreur. Mais il se trouve que le contraire était vrai ; que Firmilien et ses adhérents professaient seuls l'erreur ; pendant que le pape, au prix de tant d'injures, maintenait la vérité catholique et l'intégrité de la foi. Un second aveu tombé de la plume de Firmilien n'est pas moins significatif. D'Orient et d'Afrique, on députe à saint Étienne I des évêques pour chercher à ébranler sa détermination et à le faire revenir sur sa première sentence : *legatos episcopos* [3]. Mais si le pontife romain n'eût été, selon le système protestant, qu'un évêque comme un autre, sans plus de prérogatives et sans juridiction prééminente, pourquoi affluer de toutes parts vers son siége comme vers un centre? Pourquoi tant s'agiter autour de lui; pourquoi attacher une telle impor-

[1] Firmil., *Epist.*, cap. XVII; *Patr. lat.*, tom. III, col. 1169. — [2] *Ibid.*, col. 1159. — [3] *Ibid.*, col. 1174.

tance à sa pensée, à ses décisions, à ses actes? Enfin comment expliquer cette autre parole de Firmilien : « Étienne a prescrit à l'Église universelle de ne pas communiquer avec nos envoyés : » *Præcepit fraternitati universæ* [1]. Qu'on veuille bien peser la valeur de ce témoignage. Saint Cyprien, ce grand évêque, primat d'Afrique, écrit des lettres synodales à sa province; des lettres particulières à ceux qui le consultent. Jamais il n'adresse une injonction à l'Église universelle. Qu'était donc le pape dans l'Église, en l'an 250? Ce qu'il est aujourd'hui, rien de plus, rien de moins. Il promulguait des décisions en matière de foi; ses décisions étaient obligatoires pour l'Église universelle; mais pas plus alors qu'aujourd'hui ses décisions n'avaient la bonne fortune de plaire à ceux dont elles condamnaient la doctrine.

Cinquième concile de Carthage, premier sur la question du baptême. Lettre synodale.

26. Dans un concile de la province d'Afrique, tenu à Carthage en 256 [2], sous la présidence de saint Cyprien, on avait une première fois agité la question du baptême des hérétiques. Les évêques Numides étaient indécis. Un simple laïque, Magnus, avait éveillé leurs scrupules sur ce point. Il disait que les Novatiens, dans la formule et les rites du baptême, se conformaient exactement aux rites canoniques. Par conséquent, ajoutait-il, leur baptême est valide; on ne doit pas le réitérer à ceux qui font retour au sein de l'Église. Ce théologien, inconnu, simple laïque, raisonnait juste; mais d'autres soutenaient que la réitération du baptême était un moyen efficace de purifier les Novatiens des souillures contractées au sein de leur secte. La question fut donc portée au concile de Carthage, et la solution adressée aux évêques Numides dans une lettre synodale qui s'exprimait ainsi : « Vous nous avez consultés, bien-aimés frères, au sujet du baptême des hérétiques et des schismatiques qui font retour à l'unité. Vous avez, en le réitérant, conservé la règle catholique et vraie. Telle est notre commune pensée; elle n'innove rien; nous ne faisons que suivre la décision de nos prédécesseurs. Comme eux, nous tenons pour certain que

[1] Firmil., *Epist.*, cap. XVII; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 1178.

[2] Ce concile est le cinquième dans l'ordre chronologique des conciles de Carthage célébrés sous l'épiscopat de saint Cyprien.

nul ne peut recevoir le baptême en dehors de l'Église, puisque le baptême, dans son unité divine, est le privilége exclusif de la sainte Église. L'eau baptismale doit d'abord être purifiée et sanctifiée par le prêtre, avant de produire les effets sacramentels. Or, comment l'immonde hérétique, séparé de l'Esprit-Saint, pourrait-il purifier et sanctifier l'eau baptismale ? Comment un baptisant qui aurait besoin lui-même de l'absolution de l'Église, pour obtenir la rémission de ses propres péchés, pourrait-il remettre les péchés d'autrui? La formule d'interrogation usitée au baptême suffirait pour nous convaincre de cette vérité [1]. Nous demandons en effet au néophyte : Croyez-vous à la vie éternelle, et à la rémission des péchés par la sainte Église ? N'est-ce pas explicitement professer que l'Église catholique seule possède le pouvoir de remettre les péchés. Dès lors, les hérétiques, vivant en dehors de l'Église, n'ont pas ce privilége. Donc ceux qui prétendent que le baptême des hérétiques est valide, devront, ou changer la formule d'interrogation, ou déplacer le siége de la véritable Église pour le faire passer aux hérétiques. Ce n'est pas tout. Le baptisé reçoit une onction ; le saint chrême qui coule sur ses membres le rend l'oint du Seigneur, et le fait participer à la grâce émanée du Christ. A la suite de cette onction, le baptisé est admis à la communion eucharistique, à l'autel sanctifié. Or, celui qui n'a ni autel, ni église, ne peut sanctifier l'huile par le ministère sacré. L'onction spirituelle ne saurait exister chez les hérétiques, puisqu'ils ne peuvent consacrer ni le saint chrême, ni l'Eucharistie [2]. C'est là le nœud précis de la question ; c'est l'argument capital qui démontre la nullité du baptême des hérétiques et des schismatiques. Ce qu'ils peuvent d'un côté, ils doivent le pouvoir de l'autre. S'ils peuvent baptiser, ils peuvent également conférer le Saint-Esprit. Or, il est constant qu'un hérétique constitué en dehors de l'Esprit saint, ne peut conférer le Saint-Esprit. Donc il ne saurait non plus administrer le baptême. Le baptême est un; de même que l'Esprit saint; de même que l'Église du Christ [3]. »

[1] S. Cypr., *Epist.* LXX, cap. I; *Patr. lat.*, tom. III, col. 1136-1140. — [2] *Ibid* col. 1040-1043. — [3] *Ibid.*, cap. III.

27. Il n'est pas un seul enfant de nos catéchismes qui ne soit aujourd'hui en mesure de répondre à cet argument capital de saint Cyprien. L'hérétique ne peut licitement conférer les sacrements d'Eucharistie et de Confirmation; mais, s'il a été ordonné évêque ou prêtre, il le peut validement. Les sacrements ont été institués pour les hommes, par un Dieu qui les avait inaugurés librement, volontairement, sciemment, au profit du premier des hérétiques, des apostats, des traîtres, Judas Iscariote. Le génie de saint Cyprien est donc ici dans une déviation complète. D'ailleurs l'analogie qu'il prétend établir entre le baptême et les autres sacrements, constitue une erreur théologique encore plus saillante. Un évêque hérétique peut validement quoiqu'illicitement administrer le sacrement de confirmation. Un évêque ou un prêtre hérétique peuvent validement quoiqu'illicitement consacrer le pain eucharistique. Quant au baptême, cette porte du salut largement ouverte par la miséricorde divine à toutes les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, ni l'évêque, ni le prêtre, n'en sont les ministres exclusifs. Tous les membres du genre humain, en leur qualité de frères ou de sœurs de Jésus-Christ, ont le pouvoir de le conférer validement. Il ne s'agit plus d'évêques, de prêtres, ni de diacres; il n'est plus question d'hérétiques ou de schismatiques. Le païen, l'idolâtre, le proconsul persécuteur qui ordonna le supplice de saint Cyprien, pouvait prendre quelques gouttes d'eau, les verser sur la tête d'un enfant, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Cette action gravement et sérieusement faite, en union d'esprit avec l'Église, suffisait pour constituer un sacrement. La bénédiction de l'eau baptismale, la consécration de l'huile des catéchumènes, ces sacramentaux qui frappaient à un tel point l'imagination du saint évêque de Carthage, n'étaient pourtant que des accessoires. Il en faisait l'objet principal. Encore une fois, saurions-nous toutes ces choses, si le Saint-Siége, pierre immuable, centre infaillible de la vérité dogmatique, ne les eût, par sa révélation persévérante, rendues familières à nos esprits? Loin donc de nous scandaliser de l'opposition si tranchée et si radicale du saint évêque de Carthage, à propos d'une controverse qui n'avait pas encore été définie

Véritables notions théologiques.

de son temps, nous aimons à constater que le dogme catholique n'est pas l'œuvre d'un génie humain; qu'il n'est pas sorti tout armé du cerveau d'un grand homme quelconque. Les plus illustres esprits ont pu s'égarer dans l'appréciation qu'ils en ont faite. Mais au dessus d'eux était divinement constituée une autorité infaillible. Cette autorité reposait alors entre les mains de saint Étienne I. Humainement parlant, le pape saint Étienne pouvait ne pas avoir la supériorité d'intelligence de saint Cyprien. Il ne nous reste aucun écrit authentique de ce pape; notre hypothèse est donc très-légitime. Mais, au point de vue doctrinal, saint Étienne I avait sur Cyprien le privilége d'infaillibilité divine conféré à Pierre et à ses successeurs par la parole du Maître : *Confirma fratres tuos*. Aussi saint Étienne, dont il ne nous reste aucun écrit, a néanmoins triomphé de l'opposition de saint Cyprien dont tous les écrits nous ont été conservés. Cela vaudrait la peine d'être examiné sérieusement par nos frères du protestantisme.

Lettre de saint Cyprien au laïque Magnus.

28. Le système erroné de saint Cyprien se trouvait constamment en face d'une objection, très-simple en soi, mais fort grave, que le laïque Magnus avait fait valoir dans toute sa force. On peut concevoir, disait Magnus, des doutes sérieux sur le baptême des gnostiques. Ceux-ci n'entendent point, par les expressions Père, Fils et Saint-Esprit, le même Dieu, un dans sa Trinité, que nous adorons. De plus ils n'observent point la forme canonique du baptême. Mais les Novatiens ont la même foi que nous au mystère de la sainte Trinité. La forme sacramentelle n'a pas été altérée chez eux. Leur baptême est donc valide; dès lors on ne doit point le renouveler. Saint Cyprien, dans une longue Épître, spécialement adressée à Magnus, essaie de répondre à cette objection et reproduit les arguments déjà développés dans la Lettre synodale. « Aucun hérétique, aucun schismatique, dit-il, ne saurait avoir une puissance ou un droit quelconque dans l'Église. Donc le baptême des Novatiens est nul. » Le principe posé par le grand évêque de Carthage est vrai, mais la conclusion est fausse. Pour rester dans la rigueur de la logique et dans l'exactitude d'une saine théologie, l'illustre évêque de Carthage aurait dû restreindre la conséquence aux termes mêmes des prémisses

et dire : Les schismatiques n'ont ni pouvoir ni droit ; donc le baptême est administré illicitement par eux. — C'était là en effet la distinction fondamentale qui échappait au génie du grand évêque. Il confond toujours la validité intrinsèque du sacrement avec la licéité de l'administration du sacrement. La lettre à Magnus nous offre toutefois au sujet du baptême par aspersion, ou par infusion, une décision pleinement orthodoxe. « Vous me demandez, très-cher fils, dit saint Cyprien [1], ce qu'il faut penser du baptême administré dans cette forme aux malades. Ceux auxquels il a été conféré sont-ils de vrais chrétiens ; ont-ils réellement reçu la grâce régénératrice ? Sans prétendre imposer mon sentiment à personne, voici ce que, dans l'humilité de mon esprit, je crois la vérité sur cette question. A mon avis, les dons de Dieu ne souffrent ni affaiblissement ni altération. Là où se trouvent, et de la part de celui qui reçoit, et de la part de celui qui donne, la plénitude et l'intégrité de la foi ; là aussi les grâces célestes se répandent sans mesure. Le baptême, ce sacrement auguste qui purifie les souillures de l'âme, n'a rien de commun avec les bains vulgaires. Il ne lui faut, pour produire ses effets, ni la piscine, ni l'escabeau, ni l'appareil usité dans les thermes, où l'on va chercher seulement l'ablution matérielle du corps. Ici c'est l'âme qui est purifiée par les mérites de la foi. Dans les sacrements qui donnent la vie, la munificence divine supplée, en cas de nécessité, à ce qui pourrait être défectueux dans la forme et confère à ceux qui croient, l'intégrité de la grâce [2]. Cependant, un assez grand nombre de personnes protestent contre la validité du baptême reçu dans ces conditions. Ce ne sont point là des chrétiens, dit-on, ce sont des *cliniques !* J'ignore où l'on est allé prendre ce terme injurieux de cliniques. Peut-être, plus familiarisés avec la lecture d'Hippocrate et de Soranus qu'avec celle des Écritures, les importateurs de cette nouvelle expression l'ont-ils prise dans les livres de médecine. Pour moi, je ne connais d'autre clinique que celui de l'Évangile, et je sais que la paralysie qui le tint

[1] S. Cypr., *Epist.* LXXVI, *ad Magnum*, cap. I ; *Patr. lat.*, tom. III, col. 1138. — [2] *Ibid.*, cap. XII.

si longtemps cloué sur son lit, ne fut point un obstacle à la réception instantanée et complète de la grâce du ciel. Fort de cette grâce qui répara soudainement toutes ses infirmités précédentes, non-seulement il se leva de son lit de douleur, mais le chargeant sur ses épaules, il l'emporta en sa demeure [1]. » On se demande pourquoi saint Cyprien, qui comprenait si excellemment la miséricordieuse économie de la rédemption des âmes, refusait d'admettre, pour le baptême conféré par les hérétiques, le principe qu'il admettait pour le baptême par infusion, ou par aspersion.

Lettre de saint Cyprien à Quintus, évêque de Mauritanie.

29. Cependant, malgré l'autorité du grand évêque de Carthage, son opinion et celle du concile présidé par lui rencontrait une vigoureuse opposition, non-seulement de la part de saint Etienne I, mais au sein même de l'Eglise d'Afrique. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante, adressée par saint Cyprien à un évêque de Mauritanie, nommé Quintus. « Vous avez chargé le prêtre Lucien, bien-aimé frère, de m'interroger personnellement sur la question du baptême des hérétiques et des schismatiques. Je vous ai déjà cependant adressé la lettre synodale qui contient toute notre doctrine à ce sujet. Ce n'est pas sans étonnement que je vois la présomption de quelques-uns de nos collègues à maintenir la validité du baptême administré par les hérétiques. Préfèrent-ils donc s'unir à ces derniers, au lieu de se ranger à notre sentiment [2] ? Ils invoquent l'antique coutume. Mais, chez les anciens, à la naissance des hérésies et des schismes, ceux qui se séparaient de l'Église avaient préalablement été baptisés par elle. Il n'était donc pas nécessaire de les baptiser de nouveau, lorsqu'ils faisaient retour à l'unité. C'est ce que nous observons encore nous-mêmes. Quand, avant sa défection, un hérétique a été baptisé au sein de l'Église, s'il revient ensuite à l'unité, nous nous contentons de lui imposer les mains par le sacrement de pénitence. C'est une brebis égarée qui rentre au bercail et qui est reçue dans les bras du pasteur [3]. Il

[1] S. Cypr., *Epist. ad Magnum*, cap. XIII; Marc., IX, 11 et seqq.; Joan., V, 8 et seqq. — [2] S. Cypr., *Epist.* LXXI, *ad Quintum*, cap. I; *Patr. lat.*, tom. III, col. 1103. — [3] *Ibid.*, cap. II.

n'en saurait être de même pour ceux qui ont reçu le baptême des mains des hérétiques. Ceux-là, quand ils nous reviennent, nous disons qu'il faut non pas les rebaptiser, mais les baptiser réellement et pour la première fois ; le baptême des hérétiques étant nul et sans valeur [1]. Ce n'est pas la coutume qui doit prescrire pour faire loi ; c'est par la raison qu'il faut triompher [2]. Pierre, l'apôtre choisi le premier, ce fondement sur lequel le Seigneur a bâti son Église, nous a donné un mémorable exemple. Dans la question engagée avec Paul, au sujet de la circoncision, Pierre ne songea point à revendiquer le droit de sa primauté. Il ne voulut pas s'en prévaloir pour exiger d'avance une soumission absolue à ses décrets, de la part des chrétiens de son temps et de la postérité tout entière. Il consentit à écouter les raisons de Paul, cet ancien persécuteur devenu apôtre. Il se rendit aux conseils de la sagesse, et reconnut la valeur des motifs légitimes que Paul mettait en avant. Il y a, dans ce fait, un grand enseignement de concorde et de support mutuels. Ne soyons donc pas si opiniâtrément attachés à notre manière de voir ; sachons obtempérer à ce qu'il peut y avoir d'utile et de salutaire dans les observations de nos collègues. Quand nous reconnaissons une erreur, ou que nous découvrons une pratique meilleure que la nôtre, ce n'est pas une défaite que nous subissons ; nous remportons au contraire une véritable victoire. C'est dans ces sentiments, bien-aimé frère, que je vous expose en toute sincérité notre doctrine, savoir que les ennemis de Jésus-Christ ne sauraient, en administrant le baptême, conférer la grâce de Jésus-Christ. Telle est la règle établie autrefois par notre prédécesseur Agrippinus, de glorieuse mémoire, dans un concile où les évêques d'Afrique et de Numidie avaient mûrement examiné la question. Nous maintenons leur décision, pleinement convaincus qu'elle est sainte, légitime, salutaire, et en tout conforme à la foi de l'Église catholique [3]. » Le ton de cette lettre est déjà rempli d'aigreur ; ce n'est point encore, il est vrai, la violence

[1] S. Cypr., *Epist.* LXXI *ad Quintum*, cap. I. — [2] *Non est autem de consuetudine præscribendum, sed ratione vincendum.* — [3] S. Cypr., *Epist. ad Quintum*, cap. II et ultim.

et le débordement d'injures dont Firmilien nous a donné un échantillon. Grâces à Dieu, saint Cyprien n'ira jamais si loin. Mais enfin il y a une hostilité déclarée et ouverte contre Rome, dans cette lettre à Quintus. Ajoutons que la fameuse maxime, empruntée à Tertullien Montaniste : « La coutume n'est rien, la vérité est tout, » constituerait, dans son sens absolu, une hérésie formelle. Quand Jésus-Christ a promis à son Église d'être « avec elle jusqu'à la consommation des siècles, » il a précisément rendu impossible, au sein de l'Église catholique, une coutume qui autoriserait l'erreur et contredirait intrinsèquement la vérité dogmatique et disciplinaire.

Sixième concile de Carthage, deuxième sur la question du baptême. Lettre synodale au pape saint Étienne I.

30 Quoi qu'il en soit, Cyprien, pour donner plus de force et de poids à sa décision, crut devoir, l'année suivante (256), convoquer un concile de soixante-dix évêques de Numidie, d'Afrique et de Mauritanie. Deux décrets y furent promulgués. L'un était relatif aux évêques *lapsi*. On y déclarait qu'ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, être rétablis dans leur ordre, et qu'on se bornerait, après une pénitence publique et suffisante, à les admettre à la communion laïque. C'était indirectement condamner la mesure prise par saint Etienne I, en faveur de Basilide et de Martial, les évêques espagnols de Léon et d'Astorga. Le second décret portait, en termes formels, que le baptême conféré par les hérétiques n'était pas seulement illicite ou invalide, mais radicalement nul. Une lettre synodale, rédigée au nom de ce concile, fut adressée au souverain pontife. Elle était ainsi conçue : « Cyprien et les autres évêques d'Afrique, à Etienne, leur frère, salut. Réunis pour traiter en commun les affaires de notre Église, nous avons, frère bien-aimé, sanctionné diverses mesures importantes. Nous voulons surtout vous informer de ce qui intéresse plus spécialement l'autorité sacerdotale, l'unité de l'Église catholique et la dignité de votre rang divin [1]. Nous avons déclaré qu'il fallait administrer le bap-

[1] *Dignitatem de divinæ dispositionis ordine venientem.* Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles émanent d'un concile qui, tout en promulguant un décret notoirement hostile à la doctrine de saint Étienne I, reconnaît en même temps la primauté d'ordre divin du Saint-Siége

tême à tous ceux qui font retour à l'unité ! après avoir été souillés par la profane ablution des hérétiques et des schismatiques. Ce serait trop peu en effet de leur imposer les mains par le sacrement de pénitence et la réception des grâces de l'Esprit-Saint, s'ils n'avaient pas auparavant reçu le baptême de l'Église, sans lequel ils ne pourraient être de véritables enfants de Dieu, « régénérés dans l'eau et l'Esprit-Saint pour la vie éternelle [1]. » Nous lisons, au livre des *Actes*, que telle fut la coutume des apôtres. Dans la maison du centurion Corneille, l'Esprit-Saint était descendu sur l'assemblée toute composée de Gentils. Le bienheureux Pierre, fidèle observateur du précepte évangélique, n'en voulut pas moins administrer le baptême à ces néophytes prévenus par la grâce céleste, de peur d'omettre un seul point de la discipline apostolique et des préceptes de l'Évangile. Quant à la nullité radicale du baptême conféré par les hérétiques, nous l'avons suffisamment démontrée, dans une lettre récente à Quintus, évêque de Mauritanie, et dans l'épître synodale à nos collègues Numides. Nous vous transmettons un exemplaire de l'une et de l'autre. Nous avons cru devoir également déclarer qu'à l'avenir tout évêque, prêtre, ou diacre, qui rentrerait dans le sein de l'Église, après avoir publiquement embrassé l'hérésie, ou le schisme, ne pourrait être admis qu'à la communion laïque. Nous portons ces diverses mesures à votre connaissance, frère bien-aimé, dans l'intérêt de notre dignité commune et pour obéir à la loi de la charité. Nous avons d'ailleurs la confiance qu'elles auront votre assentiment, puisqu'elles sont également conformes et à la religion et à la vérité. Du reste, nous savons, par expérience, que certains esprits ne renoncent pas facilement à leur manière de voir, et ne veulent pas changer leurs anciennes coutumes. Tout en maintenant le lien de la communion et de la paix avec leurs collègues, ils se réservent le droit de suivre leurs traditions particulières. C'est là un état de choses que nous ne prétendons point combattre. Nous ne voulons faire violence à personne ; ni imposer à qui que ce soit nos décrets. Chaque

[1] Joan., III, 5.

évêque, à la tête de son église, administre à son gré, et selon la plénitude de son libre arbitre. Il ne doit compte de ses actes qu'à Dieu [1]. » — Que cette lettre soit, ou non, une œuvre authentique de saint Cyprien, elle n'en renferme pas moins deux hérésies matérielles et formelles. Elle affirme la nullité radicale du baptême des hérétiques, tandis qu'il est de foi que le baptême conféré selon la forme de l'Église, même par un païen, est valide. « Tout évêque, à la tête de son église, ajoute saint Cyprien, administre comme il l'entend, selon la plénitude de son libre arbitre, et ne doit compte de ses actes qu'à Dieu. » Cette proposition n'est pas seulement une hérésie vingt fois condamnée; c'est un non-sens absurde. Si elle était vraie, si elle avait jamais été mise en pratique, il y a longtemps que l'Église ne subsisterait plus. Un pareil principe serait la négation de tout ordre, de toute discipline, de toute loi ; ce serait le triomphe de l'anarchie dans l'Église. A quoi se réduirait la primauté de saint Pierre divinement établie par Jésus-Christ lui-même, ainsi que le reconnaît ailleurs saint Cyprien, si chaque évêque ne devait compte de ses actes qu'à Dieu?

31. Saint Étienne I répondit à cette étrange communication. Nous n'avons plus sa lettre; mais Vincent de Lérins qui la lisait encore en 431, la résume ainsi : « Le pape Étienne I, dit-il, adressa son Épître à tous les évêques d'Afrique. Il y posait comme règle fondamentale cet axiome : *Nihil novandum nisi quod traditum est :* Il ne faut rien innover, il faut suivre la tradition. Dans sa prudence, le saint pontife comprenait que la piété solide et véritable n'admet comme légitime que ce qui est conforme à l'enseignement de nos pères dans la foi; il savait que nous n'avons point à entraîner la religion dans la voie qui pourrait nous plaire, mais à la suivre dans le chemin qu'elle nous trace; enfin il savait que le chrétien humble et fidèle n'a point à se préoccuper de laisser à la postérité ses propres inventions, mais qu'il a le devoir d'observer scrupuleusement les règles fixées par les anciens [2]. »

[1] S. Cypr., *Epist.* LXXII *ad Stephanum Papam; Patrol. lat.,* tom. III, col. 1046-1050. — [2] Vincent. Lerin., *Commonitor.,* I, cap. VI; *Patr. lat.,* tom. L, col. 646.

Saint Augustin ajoute la considération suivante : « Les apôtres, dans leurs écrits, n'avaient formulé aucune règle applicable à la controverse actuelle. La coutume que saint Étienne I invoque contre saint Cyprien n'était donc appuyée que sur une tradition orale, émanée des apôtres. Il en est ainsi de beaucoup d'autres usages observés au sein de l'Église catholique. On les tient avec raison comme d'origine apostolique, bien qu'on ne les trouve point formulés dans les écrits des apôtres [1]. » Saint Cyprien paraît avoir été vivement irrité de la réponse de saint Étienne I. C'est du moins ce que nous sommes autorisés à conclure de la lettre adressée sous son nom à Pompée, évêque de Sabra, dans la province de Tripoli. Voici cette lettre : « Je vous envoie la réponse qui m'est adressée par notre frère Étienne. En la lisant, vous déplorerez de plus en plus l'erreur de ce pontife qui semble s'être donné la tâche de faire prévaloir la cause des hérétiques, au préjudice des véritables chrétiens et de la sainte Église de Dieu. Après diverses affirmations, les unes pleines de jactance, d'autres contradictoires, ou inutiles au sujet, accumulées sans jugement et sans motif, il pose sa fameuse règle : Si donc, de quelque hérésie que ce soit, on revient à vous, il n'y a rien à innover. Observez ce qui est prescrit par la tradition, et contentez-vous d'imposer les mains pour administrer le sacrement de pénitence à ces enfants qui rentrent au sein de l'Église. C'est du reste ce que les hérétiques observent entre eux. Ils ne réitèrent point le baptême à leurs nouveaux adeptes, mais ils leur donnent de suite la communion. Voilà ce qu'ordonne Étienne! Donc il reconnaît comme juste et légitime le baptême conféré par n'importe quel hérétique. Or, chaque secte a son baptême ; chaque secte a ses erreurs particulières. Étienne les englobe toutes dans sa communion et les rassemble dans son sein. Qu'on n'innove rien, qu'on observe la tradition! Et d'où vient donc cette tradition? Notre-Seigneur n'a-t-il pas prescrit à ses apôtres, en les envoyant baptiser les nations, d'observer tous les commandements qu'il leur avait donnés? Où trouve-t-on

[1] S. August., *de Baptismo contra Donatistas*, lib. V, cap. XXIII.

dans l'Évangile, les Actes ou les Épîtres des apôtres qu'il faille recevoir le baptême des hérétiques et les admettre à ce sacrement de pénitence sans les avoir préalablement régénérés par l'eau sanctifiante? L'Écriture nous apprend au contraire que les hérétiques sont les adversaires du Seigneur, de véritables antechrists, avec lesquels il n'est pas même permis de communiquer. Voilà ce qu'enseigne la véritable tradition apostolique. Ce serait la déshonorer que de la rendre complice des infamies des sectaires. Belle et légitime tradition vraiment, que nous offre notre frère Étienne, et qu'il prétend nous imposer par son autorité! Les hérétiques eux-mêmes, dit-il dans son Épître, ne renouvellent pas le baptême à leurs adhérents; ils les admettent de suite à la communion. L'Église de Dieu, l'Épouse du Christ en serait-elle donc arrivée à cet excès d'opprobre d'en être réduite à aller chercher ses modèles parmi les hérétiques! Quoi! dans l'administration des sacrements célestes, la lumière allierait ses rayons aux ténèbres; les fidèles de Jésus-Christ iraient se renseigner à l'école des antechrists! Se peut-il imaginer rien de comparable à une telle aberration, ou à une telle perversité! Si l'on prétend reporter sur la puissance intrinsèque du nom de Jésus-Christ l'effet spirituel du baptême, en sorte que partout et toujours, pourvu que ce nom soit prononcé, le baptême soit valide, pourquoi n'accorderait-on pas la même efficacité universelle et générale à l'imposition des mains pour le sacrement de confirmation? Si le baptême conféré par les mains de l'hérésie peut faire un vrai chrétien, un temple de Dieu; pourquoi la confirmation donnée par un hérétique ne vivifierait-elle pas ce temple par l'infusion de l'Esprit-Saint? Mais alors le baptisé, le confirmé sera plus grand que celui qui lui aura conféré la confirmation ou le baptême! Voilà les extrémités où l'on se précipite par une présomption sans bornes et un attachement obstiné à l'erreur. Saint Paul disait à Timothée: « L'évêque ne doit pas être un homme de contention, ni de controverse, il faut qu'il soit un modèle de douceur et de docilité: » *mitem et docibilem*[1]. C'est qu'en

[1] II Timoth., II, 24.

effet l'évêque, chargé d'enseigner les autres, a besoin d'apprendre pour lui-même ; et il ne saurait distribuer la vérité qu'autant qu'il la pénètre chaque jour davantage, par ses progrès dans la science sacrée. Quoi qu'il en soit, remontons à la source de la tradition divine et l'erreur humaine disparaîtra bientôt. Puisque nous voyons se tarir le canal qui nous avait distribué jusqu'ici, avec tant d'abondance, l'eau des enseignements divins, allons désormais à la fontaine principale ; rendons-nous compte de l'obstacle qui vient d'arrêter la transmission. Sachons si les veines desséchées de la source ne donnent plus d'eau, ou si le vice ne tient pas à un accident du canal intermédiaire; dans ce cas, nous réparerons le canal; il continuera à verser une onde pure dans le réservoir commun où toutes les brebis du troupeau doivent venir s'abreuver [1]. » Telle est cette lettre à Pompée. Les leçons de docilité que saint Cyprien adresse au pape saint Etienne I pourraient facilement être renvoyées à leur auteur. Mais nous ne nous sentons pas le facile courage d'être si sévère pour l'égarement passager d'un illustre génie. Il nous convient mieux d'insister sur les dernières paroles, où le grand évêque de Carthage compare la papauté à un canal intermédiaire entre Jésus-Christ, la source de toute vérité, et l'Église universelle. Saint Cyprien reconnaît que jusque-là ce canal, divinement institué, avait admirablement rempli son but. Il croit maintenant à une avarie ; il s'offre à la réparer, pour que toutes les brebis du troupeau continuent à venir puiser au réservoir central de l'Église Romaine. Nous voilà bien loin de la thèse protestante, qui n'a jamais rien découvert de la primauté du successeur de Pierre, ni de la prééminence du siége apostolique !

Lettre de saint Cyprien à l'évêque Jovien ou Jubaien.

32. Un incident curieux se produisit soudain, au milieu de l'ardente controverse élevée entre saint Étienne I et l'évêque de Carthage. Jusque-là Novatien n'avait jamais songé à baptiser les adhérents nouveaux qui sortaient de l'unité catholique pour grossir les rangs de son schisme. Le pape, dans son rescrit pontifical, avait cru devoir faire allusion à ce fait, non point, comme le

[1] S. Cypr., *Epist.* LXXIV *ad Pompeium*; *Patr. lat.*, tom. III, col. 1128-1137.

lui reproche saint Cyprien, pour emprunter leur doctrine aux hérétiques, mais pour établir que la tradition de la légitimité du baptême, conféré n'importe par qui, dans la forme usitée par l'Église, était un point doctrinal tellement notoire que l'antipape l'avait conservé. Cet argument allait bientôt se retourner contre saint Cyprien. Novatien crut faire acte d'habileté politique en se mettant lui-même à rebaptiser tous ceux de ses adeptes qui avaient reçu le baptême catholique. Il croyait par là donner un gage aux églises d'Afrique, aux partisans de la réitération du baptême et les attirer à son drapeau. Un tel appoint ne pouvait qu'être infiniment désagréable à saint Cyprien. Il s'en exprime avec vivacité dans l'Épître à Jovien [1], évêque dont le siége ne nous est pas connu. « Je ne m'inquiète guère, frère bien-aimé, dit-il, de la nouvelle que vous me transmettez. Les schismatiques, me dites-vous, commencent à réitérer le baptême à ceux d'entre nous qu'ils ont entraînés dans leurs erreurs. Qu'importe ce que font les ennemis de l'Église ? Nous n'avons à nous préoccuper que d'une chose : maintenir inviolables l'honneur de notre prédication et l'intégrité de notre foi. Les singes ne sont pas des hommes et cependant ils copient tous les gestes humains. Tel est Novatien. Intrus ; banni de l'Église ; ennemi déclaré de l'Église ; il croit se donner de l'importance en imitant ce qu'il voit pratiquer dans l'Église [2]. » Ce revirement des schismatiques avait ébranlé Jovien, qui s'était rallié, après les deux conciles de Carthage, à la doctrine de la réitération du baptême. Il avait fait part de ce nouveau scrupule à saint Cyprien. Celui-ci cherche à le rassurer, et reproduit dans son Épître tous les arguments déjà présentés dans la correspondance précédente. Mais, au lieu d'insinuations blessantes, ou d'attaques directes contre l'autorité du Saint-Siége, l'évêque de Carthage, ému sans doute du

[1] On avait jusqu'ici adopté le nom de Jubaien, comme celui de cet évêque correspondant de saint Cyprien. Mais la découverte par les Bollandistes du texte grec original des *Actes* du septième concile de Carthage, a substitué à ce vocable, évidemment barbare, le véritable nom Ιοβιανος, Jovien.

[2] S. Cypr., *Epist.* LXXIII *ad Jubaianum*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. III, col. 1141.

danger que pouvait faire naître la manœuvre schismatique de Novatien, termine par une profession de foi solennelle en faveur du maintien de l'unité. « Je vous ai exposé sincèrement, dit-il, et dans la mesure de ma médiocrité, ce que je crois vrai. Mais je ne veux rien prescrire, ni rien préjuger ; chacun des évêques prendra sur ce point le parti qu'il jugera le plus sage, dans la plénitude de son libre arbitre. Autant qu'il est en nous, nous évitons d'entrer en discussion avec nos collègues, à propos du baptême des hérétiques, et nous conservons, avec ceux qui ne sont point de notre avis, le lien de la divine concorde et de la paix du Seigneur. Nous maintenons, en toute patience et longanimité, la charité du cœur, la dignité du collége épiscopal, le lien de la foi, la concorde du sacerdoce. C'est dans ces sentiments que je viens de composer un traité : *Des avantages de la patience*. Je vous en adresse un exemplaire, comme un gage de mutuelle affection dans le Seigneur [1]. » — Ce sont là de nobles paroles qui suffiraient seules à justifier saint Cyprien de l'accusation d'hérésie et de schisme, dirigée plus d'une fois contre lui. Dès lors que le grand évêque de Carthage laissait facultative et libre, au sein de l'Église, l'une ou l'autre opinion relative au baptême des hérétiques, c'est qu'il ne la regardait point comme une question de foi, mais comme une pratique purement disciplinaire, sur laquelle il ne croyait pas que l'Église eût encore pris une décision définitive et suffisamment justifiée. Cette attitude de saint Cyprien nous explique pourquoi la communion ne fut jamais rompue entre le pape saint Etienne et lui, malgré l'ardeur de la controverse.

33. Jovien, dans une réponse que nous n'avons plus, se déclara satisfait des explications de saint Cyprien, et crut pouvoir sans scrupule reprendre la pratique de la réitération du baptême. L'évêque de Carthage réunissait en ce moment un concile provincial plus nombreux que tous les précédents. L'assemblée s'ouvrit le 1er septembre 256. Sauf deux absents qui avaient donné leur

[1] S. Cypr., *Epist.* LXXIII *ad Jubaianum*, cap. II; *Patrol. lat.*, tom. III, col 1126-1128.

procuration en bonne forme à un de leurs collègues, l'épiscopat africain y assistait tout entier, au nombre de quatre-vingt-cinq évêques. Nous possédons les Actes authentiques de ce concile, dans leur rédaction originale, faite en latin, et dans une traduction grecque fort ancienne, publiée pour la première fois par les Bollandistes. Saint Cyprien fit lire d'abord au sein de la réunion, le rescrit de saint Etienne et les diverses pièces de sa récente correspondance avec Jovien. Il prit ensuite la parole en ces termes : « Vous avez entendu, bien-aimés collègues, l'exposé de mes sentiments sur l'impie et illégal baptême des hérétiques. Vous avez vu que Jovien, au nom des évêques de sa province, se déclare satisfait des raisons que je lui présentais et qu'il me rend grâce d'avoir dissipé ses scrupules et fixé ses hésitations. C'est à chacun de vous maintenant à donner son avis sur la question, sans prétendre toutefois juger personne, et sans retrancher de notre communion ceux qui ne partageraient pas notre sentiment. Personne, dans cette assemblée, ne se constitue évêque des évêques : nul d'entre nous ne songe à imposer sa propre autorité à ses collègues. Chaque évêque agit dans la plénitude de sa liberté ; sans vouloir juger les autres, mais sans en être jugé. Tous, nous attendons humblement le jugement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui seul a le pouvoir de nous confier le gouvernement de son Église et de nous demander compte de nos actes. » — Dans ces paroles synodales du grand évêque de Carthage, nous retrouvons, outre l'insinuation outrageante contre l'évêque des évêques, c'est-à-dire le pape, une erreur déjà formulée dans une lettre précédente, savoir l'indépendance absolue de chaque évêque, lequel ne relèverait que de Dieu. Si grande que soit l'autorité de saint Cyprien, et si nombreux qu'ait été son concile provincial, cette affirmation n'en est pas moins une erreur théologique. On procéda ensuite à l'appel nominal de chacun des membres du concile, qui furent invités successivement à donner leur avis. Cæcilius, évêque de Bilta, dit : « Je ne connais qu'un seul baptême, celui de l'Église. Chez les hérétiques, c'est l'Antechrist qui prétend donner une ablution, au nom du Christ ; ce sont les démoniaques qui prétendent exorciser ; ce sont les serviteurs du diable qui prétendent

sacrifier sur l'autel du Seigneur ! Et l'on voudrait nous contraindre à légitimer de telles horreurs ! Jamais. Nous avons le devoir de protester énergiquement et de maintenir l'unité du baptême, privilége exclusif de la sainte Église. » — Primus, de Migirpa; Polycarpe, d'Adrumète; Novatus, de Tannuz, votèrent dans le même sens, mais avec plus de modération dans la forme. Némésien de Thubuna joignit à l'expression de son sentiment, identique quant à la question du baptême, une nouvelle erreur au sujet de la confirmation. Il soutint que la régénération spirituelle ne s'opère que par l'action simultanée de ces deux sacrements, lesquels ne sauraient être séparés l'un de l'autre. Januarius, de Lambèse; Lucius, de *Castra-Galbæ ;* Crescens, de Cirtha; Nicomède, de Segerma; Theogène, d'Hippone; tous enfin donnèrent leur avis dans le sens de la réitération du baptême. Nous ne relèverons ici que certaines paroles plus passionnées ou plus absolues. Successus, évêque d'Abbir, s'exprima en ces termes : « Ou les hérétiques n'ont aucun droit, ou ils les ont tous. S'ils peuvent baptiser, ils peuvent donner le Saint-Esprit. Or, il est évident qu'ils ne sauraient conférer le Saint-Esprit. Donc, ils ne peuvent baptiser. » Successus ne prenait pas la peine de distinguer entre la validité du sacrement et la licéité de son administration. Cette confusion malheureuse égarait ainsi tout le débat. Privatus, de Suffète, dit : « L'hérésie vient-elle donc de Dieu, pour conférer une grâce divine? » — Victorinus, de Thabraca, dit : « Si les hérétiques peuvent baptiser, s'ils ont le pouvoir de remettre les péchés, pourquoi leur donnons-nous donc l'épithète infamante d'hérétiques? » — Libosus, de Vaga, formula ainsi son sentiment : « Jésus-Christ a dit dans l'Évangile : *Je suis la vérité.* Il n'a pas dit : *Je suis la coutume.* Arrière donc la coutume, puisque nous avons la vérité. » — Un peu plus de réflexion aurait sans doute épargné cette antithèse à Libosus. Jésus-Christ, qui est toute vérité, a promis de résider jusqu'à la consommation des siècles avec son Église, fondée sur la chaire indéfectible de Pierre. Voilà pourquoi la coutume de l'Église est essentiellement la vérité. On avait, pour l'appel nominal, procédé, non par rang d'ordination, mais par rang de siége. Pudentianus,

de Cuicoli, et Victor, d'Octava, dirent modestement : « Nous sommes depuis peu constitués dans l'épiscopat ; nous croyons donc devoir nous en rapporter au jugement des anciens, nos collègues. » Il y eut unanimité de suffrages en faveur de la réitération du baptême, et saint Cyprien le constata en ces termes : « Vous connaissez d'avance mon opinion ; elle est conforme à la vôtre. L'Évangile et les Épîtres des apôtres donnent aux hérétiques le nom d'antechrists. Lors donc que les hérétiques rentrent au sein de l'unité, il faut les baptiser du baptême de l'Église, afin que d'antechrists ils deviennent chrétiens [1]. »

34. Nous avons promis d'analyser les motifs que Mgr Tizzani fait valoir pour démontrer la fausseté des pièces nombreuses et diverses attribuées à saint Cyprien, dans ce conflit célèbre. Il insiste d'abord sur le silence absolu gardé par Denys d'Alexandrie, qui, dans les fragments considérables de ses œuvres, ne nomme pas une seule fois saint Cyprien parmi les opposants. Nous sommes forcé de convenir que le silence d'un évêque voisin de Carthage, dont la correspondance avec le pape saint Etienne, au sujet des rebaptisants, fut très-active et très-détaillée, forme en effet un argument sérieux. Mgr Tizzani démontre ensuite que les injurieuses allégations contre le Saint-Siége, dont les lettres attribuées à saint Cyprien sont pleines, constituent une évidente contradiction avec la correspondance authentique de l'évêque de Carthage, adressée à la commission intérimaire de Rome *sede vacante*. Cette considération me paraîtrait moins décisive que la précédente. Une vie d'homme, une vie de saint, n'est pas nécessairement à l'abri des variations de la faiblesse humaine. On pourrait donc les admettre dans l'existence de saint Cyprien. Mais ce qui est plus grave, c'est que chacune des pièces qui sont attribuées au grand évêque de Carthage, renferme des impossibilités chronologiques très-caractérisées. Ainsi, la lettre aux évêques de Numidie suppose que ceux-ci, en s'adressant à saint Cyprien, ignoraient quelle était la coutume de Carthage, leur mé-

[1] *Carthaginiense concilium sub Cypriano septimum. Acta latina; Patr. lat.*, tom. III, col. 1051-1078; *Act. græc.*, *ibid.*, col. 1079-1102.

tropole, au sujet du baptême des hérétiques. Or, d'une part, la lettre à Quintus affirme que la coutume de la réitération du baptême à Carthage, remontait à un concile tenu cinquante ans auparavant par Agrippinus. De l'autre, la réponse attribuée à saint Cyprien commence par affirmer que les évêques de Numidie, se conformaient de temps immémorial à cette coutume et suivaient en cela la règle catholique. Evidemment la question est mal posée dans cette prétendue lettre. Puisque les évêques de Numidie connaissaient depuis cinquante ans la décision d'Agrippinus, ils n'auraient pu demander à saint Cyprien quelle était la coutume de Carthage. Je ne vois guères ce qu'on pourrait répondre à cet argument, et jusqu'à plus ample informé, il me semble décisif. Il s'applique avec la même netteté et la même rigueur de démonstration à la lettre adressée par saint Cyprien à Quintus, un des évêques de la Mauritanie, avec cette circonstance aggravante que, géographiquement parlant, Quintus était beaucoup plus à portée que les évêques de Numidie de connaître les décisions tant anciennes que nouvelles prises dans les conciles de Carthage, par rapport au baptême des hérétiques. L'Épître de saint Cyprien au pape saint Etienne présente des difficultés non moins considérables. Comment admettre qu'après la protestation si formelle d'indépendance épiscopale affichée dans la lettre à Quintus, saint Cyprien se fût résolu à demander au pape saint Etienne la confirmation de ses décrets synodaux? Comment expliquer que cette prétendue lettre synodale soit rédigée sur un ton de douceur, de soumission et de filiale obédience, quand les précédentes lettres accusaient une hostilité manifeste et une outrageante rebellion [1]? Il y a donc, en tout cela, des traces non équivoques d'une interpolation commise par les Donatistes.

Huitième concile de Carthage, quatrième sur la question du baptême. Rétractation de saint Cyprien et des évêques d'Afrique.

35. Nous ne poursuivrons pas davantage l'examen de la thèse soutenue avec autant d'érudition que de sagacité par Mgr Tizzani. Désormais il ne sera plus possible aux théologiens ni aux exégètes de passer à côté de ces arguments, sans les discuter en détail et reprendre pied à pied l'étude de cette longue controverse. Pour le moment, il nous suffit d'avoir indiqué les points principaux du

[1] Tizzani, *La celebre contesa fia Stefano et Cypriano*, passim.

débat, sur le nouveau terrain où les futurs critiques sont appelés à l'éclaircir. Sans vouloir ici préjuger le résultat définitif, il nous importe de citer en terminant deux textes qui dominent la question et que l'école du XVII[e] siècle avait, sinon complétement passés sous silence, du moins tenus dans une ombre discrète. Donc, saint Jérôme nous apprend que, dans un concile tenu en 257, l'année qui suivit cette fameuse assemblée synodale dont nous venons de rendre compte, saint Cyprien et tous les évêques d'Afrique, revenant sur leurs précédents suffrages, déclarèrent à l'unanimité qu'ils s'étaient trompés l'année précédente, et qu'il ne fallait point renouveler le baptême des hérétiques [1]. Le docte Baluze fut le premier qui eut le courage de signaler ce texte à l'attention du monde savant. « Bien que je sois persuadé, disait-il, que saint Jérôme s'est trompé dans l'énonciation de ce fait, je veux cependant mentionner sa parole. Chacun en croira ce qu'il voudra. Mais enfin, si le fait est exact, il faut admettre qu'il y aurait eu un VIII[e] concile de Carthage, lequel aurait annulé les délibérations des précédents [2]. » On conçoit qu'à l'époque où écrivait Baluze, il y eût quelque intérêt à laisser dans le doute la rétractation de saint Cyprien et des évêques d'Afrique. Mais cet intérêt, en supposant qu'il existât aujourd'hui, ne saurait exercer personnellement sur nous aucune influence. Grâces à Dieu, nous ne connaissons d'autre intérêt que celui de la vérité. Or le texte de saint Jérôme, cité par Baluze, est formel. Saint Jérôme écrivait un siècle seulement après la mort de saint Cyprien. Il était secrétaire du pape Damase; il avait sous la main toutes les archives de l'Église romaine, et quand il parlait ainsi de saint Cyprien, dont le nom figure au canon de la messe, dont l'image vénérée avait sa place à côté du pape saint Cornelius dans les catacombes romaines, saint Jérôme devait savoir ce qu'il disait. Il ne suffit donc pas, pour annuler son témoignage, de mettre en avant cette vague énonciation de Baluze, savoir que saint Jérôme a pu se tromper. Si l'affirmation

[1] S. Hieronym., *Dial. adversus Luciferianos*, cap. XXIII; *Patr. lat.*, tom. XXIII; col. 177, 178. — [2] *Patr. lat.*, tom. III; *Concilium Carthag.* VIII, col. 1101, 1102.

de saint Jérôme était fausse, pourquoi saint Augustin écrivait-il dans le même temps : « Je n'ai pas entre les mains la preuve de la rétractation de Cyprien; mais je suis fondé à croire qu'elle a réellement eu lieu. Peut-être les documents ont-ils été supprimés par ceux qui, épris de la même erreur, n'ont pas voulu se priver d'un tel patronage. Il est certain d'ailleurs qu'on n'a pas écrit tout ce que firent les évêques d'alors; et j'avoue du reste que pour ma part je ne connais pas tout ce qui en a été écrit [1]. » Ce nouveau témoignage de saint Augustin me paraît bien fort. Cependant un doute pourrait encore subsister. Saint Jérôme, par sa situation même, est suspect de partialité envers le Saint-Siége. La réserve dubitative de saint Augustin ne saurait trancher la question. Mais voici qui, pour nous, met fin à toutes les incertitudes et fait tomber l'hésitation. Le vénérable Bède, le plus docte et le plus érudit des écrivains du VIIe siècle, à une époque où subsistaient encore des monuments perdus depuis, s'exprime en ces termes : « L'Apôtre a dit : « S'il arrive que, de bonne foi, vous tombiez en quelque erreur, la révélation divine vous viendra en aide [2]. » Le sens de cette parole est celui-ci : Si vous faites le bien, sous l'inspiration de la charité, la grâce divine vous retirera des erreurs involontaires dans lesquelles vous pourriez tomber. Nous en avons un exemple illustre, dans l'histoire du bienheureux Cyprien. A la tête des évêques d'Afrique, ses collègues, il avait, contrairement à la coutume de l'Église, décrété qu'il fallait réitérer le baptême aux hérétiques. Tel était son sentiment. Il y abondait, comme dit l'Apôtre [3]. Mais il était de bonne foi; et, dans cette erreur involontaire, il continuait les œuvres de son zèle et de sa charité. Ainsi il mérita la divine faveur de comprendre enfin la vérité. On le vit se ranger à la foi de l'Église universelle et au sentiment de tous les saints [4]. » Tel fut donc le dénoûment pacifique d'une controverse soutenue longtemps avec opiniâtreté par saint Cyprien, et noblement rétractée par lui. Les événements allaient appeler le souverain Pon-

[1] S. Augustin., *Cont. Donat.*, lib. II, nº 4. — [2] Philipp., III, 15. — [3] *Unusquisque in suo sensu abundet. Rom.*, XIV, 5. — [4] Bedæ, *Aliquot quæstion. liber*, cap. V; *Patr. lat.*, tom. XCIII, col. 458.

tife saint Étienne I et l'illustre évêque de Carthage sur d'autres champs de bataille.

§ III. Huitième Persécution Générale.

36. Valérien régnait depuis cinq ans. Lors de son avénement à l'empire, il avait trouvé l'opinion publique encore exaltée contre les chrétiens par les récents souvenirs de la persécution de Dèce. Pour ne pas heurter de front ce courant d'hostilité et de haine, il avait laissé proscrire le nouveau pape saint Étienne I. Mais ce fut à contre-cœur qu'il donna ce gage à l'effervescence populaire et à la politique officielle. Valérien était d'un naturel doux et bienveillant. A mesure que l'opinion publique se calmait, Valérien témoigna ouvertement sa sympathie pour les chrétiens. « Jamais, dit saint Denys d'Alexandrie, aucun empereur ne les avait, comme lui, protégés ni traités avec autant de distinction. La famille impériale comptait dans son sein un grand nombre de fidèles; le palais semblait une église [1]. » Ces détails historiques, en nous faisant comprendre comment le pape saint Étienne put revenir bientôt de son exil, confirment indirectement le fait brièvement indiqué par le *Liber Pontificalis*. Quoi qu'il en soit, tant que Valérien continua à favoriser les chrétiens, le succès couronna toutes ses entreprises. Les Germains et les Franks, repoussés au-delà du Rhin par ses armes victorieuses, s'engagèrent par un traité à respecter de ce côté les frontières de l'empire. Sur les rives du Phase et dans les provinces voisines de l'ancienne Colchide, une tribu scythique, les Borains, menaçaient l'Asie-Mineure d'une invasion formidable. Faisant appel à tous les barbares, les Borains se précipitèrent comme un torrent sur Trébizonde, pillèrent l'opulente cité de Chalcédoine et entrèrent à Nicomédie, dont un général romain, Chrysogonus, leur ouvrit les portes par trahison. Valérien s'était transporté à Bysance. Sous ses ordres, des généraux dont le nom devait s'inscrire plus tard sur la liste impériale, Claude, Aurélien,

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. x.

Probus, réussirent à débarrasser l'Orient de cette nuée de barbares. Cependant on apprenait qu'Antioche venait de tomber par surprise aux mains de Sapor, roi des Perses. Ce prince avait eu le temps d'entrer en Mésopotamie, où Carrhes et Nisibe tombèrent en son pouvoir, avant que l'empereur, occupé contre les Scythes, pût être prévenu de ce mouvement offensif. Sapor ne trouvant point de résistance, pénétra en Syrie. Sa marche fut si rapide et si secrète qu'au moment où il parut à Antioche, la ville entière assistait aux jeux de l'amphithéâtre. Un mime, fort aimé du public, jouait alors une scène burlesque. Tout-à-coup il s'interrompt et s'écrie : « Est-ce un rêve? Voilà les Perses! » Ce n'était point un rêve. Déjà les faubourgs de la ville étaient en flammes. Les malheureux habitants sortirent du cirque pour trouver la mort. Quelques jours après Sapor se retirait devant les forces supérieures de Valérien, et ce prince faisait joindre sur ses médailles, aux titres de Germanique et de Scythique, celui de Restaurateur d'Antioche. Ce fut son dernier triomphe. De retour à Rome, les dispositions si favorables qu'il avait manifestées vis-à-vis des chrétiens changèrent tout-à-coup. « Il avait, dit saint Denys d'Alexandrie, élevé aux plus hautes fonctions militaires et à la dignité de maître du palais un égyptien, de naissance obscure, nommé Macrien. Ce favori détestait la religion du Christ et était l'un des plus fervents hiérophantes de la magie égyptienne. Il profita de son influence sur l'esprit du faible empereur pour lui persuader que la secte abominable des chrétiens avait abusé jusque-là de sa bonne foi[1]. » Valérien le crut. Gallien, son fils, dont les mœurs scandaleuses ne pouvaient s'accommoder d'une religion austère et sainte, joignit ses instances à celles du maître du palais : et le huitième édit de persécution générale fut publié au mois d'avril 257. Ce fut un véritable coup de foudre, quand on apprit, dit encore saint Denys d'Alexandrie[2], que l'empereur jusque-là surnommé ironiquement par les païens le Καθολικός, vouait à la mort tout ce qui portait le nom de chrétien. Déjà, depuis quelques mois, la persécution était commencée à Rome.

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, loc. citat. — [2] *Ibid.*

37. Saint Étienne I, dans une assemblée des fidèles aux catacombes, avait préparé son troupeau au martyre. « L'heure est venue, avait-il dit, mes fils bien-aimés ! Écoutez une dernière fois la parole de votre pontife, pauvre pécheur, et serviteur indigne de Jésus-Christ. Prenez tous votre croix et suivez le Sauveur jusqu'au Calvaire. Amenez-moi les catéchumènes qui n'ont point encore reçu le baptême; je leur donnerai le sacrement de régénération, et ils seront armés pour les combats du Seigneur [1]. » Bientôt après les massacres de chrétiens commençaient. Le greffier Maximus était précipité dans le Tibre, du haut du pont Milvius. Adrias et Paulina, avec leurs deux enfants, Néon et Marie; les diacres Marcel et Hippolyte, avaient la tête tranchée. Il en fut de même du tribun Nemesius et de sa fille Lucilla, dont le pape saint Étienne avait guéri la cécité. L'intendant Sempronius, le tribun Olympius et sa femme Exuperia furent brûlés vifs. Les deux sœurs Rufina et Secunda étaient décapitées, ainsi que Tertullien, l'intendant du tribun déjà martyr Olympius. Le pape saint Étienne I était surtout désigné aux recherches des bourreaux. Il fut pris avec les clercs qui ne l'avaient point quitté : Valérien l'admit seul en sa présence. Les deux souverainetés de la foi et du glaive se trouvaient face à face; l'une pouvait tuer, mais l'autre savait mourir; l'avenir était à cette dernière. — « C'est toi, dit Valérien, qui cherches à renverser la république, et qui persuades au peuple d'abandonner le culte des dieux? — Je ne cherche point à renverser la république, répondit Étienne, mais j'exhorte le peuple à abandonner le culte des démons que vous adorez sous la forme des idoles. Je prêche le vrai Dieu et celui qu'il a envoyé, Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Valérien fit conduire le saint pape au temple de Mars, pour y entendre sa sentence, et lui fit trancher la tête, le 2 août 257. Le corps du pontife fut enterré dans le cimetière de Calliste; mais il fut transporté, le 17 août 762, sous saint Paul I, dans l'église des saints Étienne et Sylvestre, que ce pape fit construire, et qui est nommée aujourd'hui Saint-Sylvestre *in capite* parce qu'on y conserve le chef (*caput*) de saint Jean-Baptiste.

[1] *Act. sanct. Eusebii presbyteri, Marcelli diaconi et sociorum*, 2 déc.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT SIXTE II (24 août 257 - 6 août 259).

§ I. LES MARTYRS.

1. Martyre de l'acolyte saint Tarsicius. Notice de saint Sixte II, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Martyre de saint Cyprien à Carthage. — 3. Principaux martyrs de la huitième persécution générale dans les diverses provinces de l'empire. — 4. Martyre de saint Cyrille, jeune enfant de Césarée en Cappadoce. — 5. Martyre du pape saint Sixte II et de saint Laurent, son diacre.

§ II. FIN DE LA HUITIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

6. Les martyrs de *Cirtha* (Constantine). — 7. Martyre du patricien Pontius à *Cimelia* (Nice). — 8. Martyre de sainte Columba, dans la capitale des *Senonenses* (Sens). — 9. Martyre de saint Patrocle dans la capitale des *Tricasses* (Troyes). Aurelia Theudosia de la cité des *Ambiani* (Amiens). — 10. Invasion des barbares. Captivité de Valérien. Fin de la huitième persécution.

PONTIFICAT DE SAINT DENYS (29 septembre 259 - 26 décembre 269).

§ I. SYNCHRONISME.

11. Notice de saint Denys, d'après le *Liber Pontificalis*. Éclaircissements historiques et chronologiques. — 12. Lettre de saint Denys d'Alexandrie au pape saint Denys. — 13. Mort de l'antipape Novatien. — 14. Une caricature de la croix, dessinée sur les murs du palais des Césars. — 15. Les captifs de Césarée. Charité du pape saint Denys. Guerre civile à Alexandrie. Le soldat chrétien Marinus.

§ II. PORPHYRE.

§ III. HÉRÉSIES.

§ IV. LES TRENTE TYRANS.

§ V. MORT DU PAPE SAINT DENYS.

PONTIFICAT DE SAINT SIXTE II (257-259).

§ I. Les Martyrs.

1. La chaire apostolique demeura un mois vacante, après le martyre du pape saint Étienne I. L'Église de Rome, veuve de son pasteur, apprenait chaque jour le massacre de l'un de ses

enfants. C'est ainsi que l'acolythe Tarsicius fut arrêté par les païens, au moment où il avait sur lui la sainte Eucharistie. Les soldats, qui se saisirent de sa personne, voulurent savoir ce qu'il portait. L'héroïque ministre de Jésus-Christ refusa de découvrir les saintes espèces, et se laissa assommer à coups de pierre et de bâton par la populace [1]. Dans une réunion solennelle aux catacombes, le clergé et les fidèles de Rome, bravant la fureur de la persécution, eurent le courage de donner un successeur au pontife martyr. On se rappelle que saint Étienne I avait confié à Sixte, son archidiacre, le gouvernement de l'Église, pendant que lui-même, emprisonné pour la foi, il subissait les premières atteintes de la huitième persécution. Les suffrages de l'assemblée se portèrent sur le couragenx archidiacre, auquel le *Liber Pontificalis* consacre la notice suivante : « Sixte, grec d'origine, était un converti de la philosophie à la foi. Il siégea deux ans, onze mois, six jours, depuis le consulat de Maxime et Glabrion (257), jusqu'à celui d'Æmilianus et Bassus (259), sous le règne de Valérien. Il reçut la couronne du martyre dans cette cruelle persécution. Saisi par ordre de l'empereur avec six de ses diacres, Félicissime, Agapitus, Januarius, Magnus, Vincent et Étienne, le VI des ides d'août (6 août 259), il eut la tête tranchée. Le *presbyterium* dirigea l'Église après sa mort. Trois jours après le martyre du bienheureux Sixte, son archidiacre Laurent, avec le sous-diacre Claude, le prêtre Severus, le lecteur Crescentius et le portier Romanus souffrirent la mort pour le nom de Jésus-Christ, le IV des ides d'août (10 août 259). En deux ordinations, au mois de décembre, Sixte avait imposé les mains à quatre prêtres, sept diacres, et deux évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans le cimetière de Calliste, sur la voie Appienne. Ses compagnons de martyre reçurent la sépulture dans le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, le VIII des ides d'août (5 août 259), à l'exception du bienheureux Laurent, qui fut enseveli dans le cimetière de Cyriaque, sur la voie Tiburtine, en une crypte de l'*Agro-Verano*,

d'après *Liber Pontificalis*

[1] *Martyr. rom.*, 15 januar.

avec plusieurs autres confesseurs de la foi, le IV des ides d'août (10 août 259). Le siége épiscopal demeura vacant pendant trente-cinq jours. » — Le souverain pontificat, dans de telles circonstances, n'était que l'occasion plus prochaine du martyre. Saint Sixte II se montra digne de cette sublime vocation. Sous le coup de la persécution qui le menaçait, il trouva assez de calme et de tranquillité d'âme pour terminer, de concert avec saint Denys d'Alexandrie, l'affaire des rebaptisants. Saint Denys, chassé de son siége par Émilien, préfet d'Égypte, avait été exilé sur les côtes de Lybie, dans la petite ville de Céfro. Les habitants, qui étaient tous païens, se convertirent à sa voix ; et il retrouva bientôt, dans cette contrée éloignée, une église aussi fervente que celle dont la violence le tenait séparé. Il écrivit plusieurs lettres à saint Sixte, pour l'informer des efforts qu'il faisait pour ramener les dissidents à la décision du pape saint Étienne Ier. Il eut la consolation de voir rentrer dans l'unité tous ceux qu'une erreur passagère en avait écartés.

Martyre de saint Cyprien à Carthage.

2. Saint Cyprien, à la première nouvelle de la persécution, avait écrit, en style brûlant, une *Exhortation au martyre*, qu'il adressait à tous les fidèles de son église. Il fut pris le premier et conduit devant le proconsul d'Afrique, nommé Paternus, qui se contenta de l'envoyer en exil à Curube, port de mer, à une vingtaine de lieues de Carthage. Mais Galère Maxime, successeur de Paternus, arriva à Carthage avec des sentiments plus hostiles. Il donna l'ordre d'amener le saint évêque au prétoire. Une multitude immense se rassembla, pour assister à l'interrogatoire de l'illustre docteur. — « Es-tu Thascius Cyprien? lui demanda le proconsul. — Je le suis, répondit le saint. — Es-tu l'évêque de ces sacriléges chrétiens? — Je le suis. — Les augustes empereurs ordonnent de sacrifier aux dieux. — Je ne sacrifierai pas. — Songe à ce que tu veux faire. — En une chose si juste, il n'y a point à délibérer. Exécutez les ordres que vous avez reçus. » La sentence fut portée, et le proconsul lut ce décret : « Thascius Cyprien sera puni par le glaive. — *Deo gratias!* » répondit le généreux évêque. Les chrétiens, mêlés à la foule, s'écrièrent alors :

« Qu'on nous fasse mourir avec lui ! » Une scène tumultueuse suivit le jugement : le proconsul donna l'ordre de conduire saint Cyprien hors de la ville, pour prévenir la sédition qu'il craignait. L'évêque de Carthage se banda lui-même les yeux ; un prêtre et un diacre, qui l'accompagnaient au lieu du supplice, lui lièrent les mains ; il fit remettre vingt-cinq pièces d'or à l'exécuteur, et présenta sa tête au bourreau qui l'abattit d'un coup. Les chrétiens recueillirent le sang du martyr dans des étoffes de lin et de soie (14 septembre 258). Huit de ses disciples, la plupart clercs de l'église de Carthage, Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victorin, Primulus, Renus et Donatien, imitèrent leur saint évêque dans son courage et dans sa mort.

3. En Espagne, saint Fructueux, évêque de Tarragone, fut amené avec deux de ses diacres, devant le gouverneur impérial, Émilien. « Avez-vous appris l'ordre des empereurs ? demanda le proconsul. — Je ne sais ce qu'ils ont ordonné, répondit l'évêque ; pour moi, je suis chrétien. — Ils ont ordonné d'adorer les dieux. — J'adore un seul Dieu qui a fait la ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment. — Ne sais-tu pas qu'il y a des dieux ? — Non. — Eh bien, on te l'apprendra. » Le gouverneur se tournant alors vers Augure, l'un des diacres, lui conseilla de ne pas s'arrêter à ce que Fructueux venait de dire. Augure répondit qu'il adorait aussi le seul Dieu tout-puissant. « Et toi, dit alors Emilien à Euloge, l'autre diacre, adores-tu aussi Fructueux, ton évêque ? — Je n'adore point Fructueux, mais le Dieu que Fructueux adore. — Es-tu donc évêque ? demanda le gouverneur saint Fructueux. — Je le suis. — Dis plutôt que tu l'as été. » Et il les condamna tous trois à être brûlés vifs. — A Antioche, le gouverneur faisait conduire au lieu de l'exécution le prêtre Saprice. Un chrétien, nommé Nicéphore, qui nourrissait depuis quelques années une violente inimitié contre ce prêtre, le suivait, mêlé à la foule, et, durant le trajet, le suppliait de lui pardonner, avant de monter au ciel. L'âme de Saprice demeura inaccessible à tout sentiment de miséricorde. Arrivé au lieu du supplice, le malheureux prêtre, si dur envers son frère, n'eut pas le courage de voir

la mort en face ; il s'écria qu'il était prêt à sacrifier aux dieux. Les bourreaux le relâchèrent. « Que faites-vous ? lui dit Nicéphore. Martyr de Jésus-Christ, ne perdez pas la couronne que vous avez déjà méritée par tant de tourments ! » — Ses exhortations furent inutiles ; et cette couronne immortelle, dont Saprice venait de se rendre doublement indigne, Nicéphore la recueillit ; car les bourreaux ne firent que changer de victime, et, par ordre du gouverneur, lui tranchèrent la tête.

Martyre de saint Cyrille, jeune enfant de Césarée en Cappadoce.

5. A Césarée, en Palestine, trois amis scellèrent leur amitié par le martyre. Ils se présentèrent ensemble, et d'eux-mêmes, au gouverneur, qui les condamna aux bêtes. Le nom de ces trois héros de l'amitié chrétienne était Priscus, Malchus et Alexandre. — Un trait plus merveilleux encore, de la part d'un enfant, nommé Cyrille, fit l'admiration de la ville de Césarée en Cappadoce. Le père de Cyrille était idolâtre. Dans sa haine du nom chrétien, il avait chassé son fils de la maison, l'abandonnant sans secours à la charité publique. Cyrille fut amené par des soldats en présence du gouverneur. « Mon enfant, lui dit le juge avec douceur, je veux bien te pardonner tes fautes, en considération de ton âge. Il ne tient qu'à toi de rentrer dans les bonnes grâces de ton père ; sois sage et renonce à ta superstition. » Le saint enfant répondit : « Je suis bien aise de souffrir des reproches pour ma conduite. Je me réjouis d'être chassé de la maison de mon père ; Dieu me recevra dans une demeure plus grande et plus somptueuse. Je renonce volontiers aux biens de ce monde, pour être riche dans le ciel. Je ne crains pas la mort, parce qu'elle est suivie d'une meilleure vie. » Alors le juge, prenant un ton propre à intimider un enfant, le menaça des plus cruels supplices ; il le fit lier, comme pour le conduire au lieu de l'exécution : il ordonna de préparer un bûcher et d'y mettre le feu. Le courage de Cyrille n'en parut que plus assuré. Il se laissa conduire, sans verser une larme ; on l'approcha du feu comme pour l'y jeter ; mais il ne perdit rien de sa constance. Le juge avait secrètement donné l'ordre de ne pas aller plus loin. Quand on vit que l'aspect du supplice n'avait fait aucune impression sur lui, on le ramena au juge qui lui dit : « Tu as vu le

feu, tu as vu le glaive, seras-tu sage à présent; et, par ta soumission à ma volonté et à celle de ton père, mériteras-tu qu'il te rende son affection et qu'il te reçoive chez lui? » Le jeune Cyrille répondit : « Vous m'avez fait grand tort de me rappeler; je ne crains ni le feu ni l'épée; j'ai hâte d'aller à une demeure beaucoup plus désirable, et je soupire après des richesses bien plus solides que celles de mon père. Ne tardez pas à me faire mourir pour que j'aille plus promptement à Dieu. » Les assistants pleuraient en l'entendant parler; mais il leur disait : « Vous devriez vous réjouir, au lieu de pleurer ainsi. Loin de chercher à m'affaiblir par vos larmes, vous devriez m'encourager et m'animer à tout souffrir. Vous ne savez pas quelle est la gloire qui m'attend, quelle est mon espérance, quelle est la cité céleste où je vais! Laissez-moi finir ma vie mortelle. » Ce fut dans ces sentiments qu'il reçut la couronne du martyre. En lisant cette page de l'histoire de l'Église, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou la foi qui inspire à un âge si tendre une telle hauteur de vues et un tel héroïsme, ou l'aveuglement des païens, qui croyaient triompher d'une telle foi par le glaive et les bûchers.

5. Saint Sixte II avait précédé dans le ciel cette pléiade de glorieux martyrs, que les édits de Valérien multipliaient sur tous les points du monde, et dont l'histoire de la terre n'a pu garder tous les noms. Le 6 août 258, pendant que le pontife célébrait les saints mystères, au cimetière de Calliste, des soldats s'emparèrent de sa personne et le conduisirent au supplice. Laurent, archidiacre de l'Église romaine, le suivait en pleurant, et lui disait : « Où allez-vous, mon père, sans votre fils? Où allez-vous, saint pontife, sans votre diacre? » Sixte lui répondit : « Ce n'est pas moi qui t'abandonne, ô mon fils. Mais un plus grand combat t'est réservé : tu me suivras dans trois jours. » Comme il achevait ces mots, un soldat lui trancha la tête. Il avait occupé le saint siége onze mois et six jours. Il avait envoyé en Gaule saint Peregrinus, premier évêque d'Auxerre. Parmi les louanges que l'antiquité a données à saint Sixte II, on remarque surtout celle de pontife doux et pacifique. C'est à sa mansuétude qu'était réservée la consolante mission

de terminer la querelle des rebaptisants, qui avait rempli d'amertume le pontificat de son prédécesseur. Cependant le préfet de Rome, croyant que les chrétiens avaient de grands trésors à leur disposition, et voulant s'en emparer, se fit amener l'archidiacre Laurent qui en avait la garde. « Vous autres chrétiens, lui dit-il, vous vous plaignez que nous vous traitons cruellement. Il n'est point ici question de supplices; je vous demande ce qui dépend de vous. On dit que dans vos cérémonies les pontifes offrent des libations avec des vases d'or; que le sang des victimes est reçu dans des coupes d'argent, et que, pour éclairer vos sacrifices nocturnes, vous avez des cierges fixés sur des chandeliers d'or. On dit que, pour fournir à ces offrandes, les frères vendent leurs héritages, et réduisent parfois leurs enfants à l'indigence; mettez au jour ces trésors cachés. L'empereur en a besoin pour solder les troupes et rétablir les finances de l'État. J'apprends que, selon votre doctrine, il faut rendre à chacun ce qui lui appartient : or, l'empereur reconnaît comme sienne la monnaie sur laquelle est empreinte son image : rendez donc, comme vous dites, à César ce qui est à César. Si je ne me trompe, votre Dieu ne fait point battre monnaie; il n'a pas apporté d'argent en ce monde, il n'y a apporté que des paroles : rendez-nous l'argent et gardez les paroles. — J'avoue, répondit Laurent, que notre Église est riche; l'empereur lui-même ne possède pas de si grands trésors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux; donnez-moi seulement quelque temps pour tout mettre en ordre, dresser l'état de toutes nos richesses et en faire le calcul. » Le préfet lui donna trois jours de délai. Dans cet intervalle, Laurent parcourut la ville, pour chercher en chaque rue les pauvres que l'Église nourrissait. Il les rassembla tous : lépreux, aveugles, boîteux, paralytiques, malades couverts d'ulcères, et les rangea dans la cour de l'église. « Venez, dit-il ensuite au préfet, vous verrez une grande cour pleine de vases précieux et de lingots d'or, entassés sous les galeries. » Puis, ouvrant une porte, il montra au préfet toutes les infirmités humaines réunies. « Voilà, lui dit-il, les trésors dont je vous parlais. J'y ai joint les perles et les pierreries; vous voyez les vierges et les veuves : c'est la couronne de

l'Église. Profitez de ces richesses pour Rome, pour l'empereur et pour vous-même. » Le préfet, exaspéré, se livra à tous les transports de sa fureur. Il fit apporter un immense gril de fer, sous lequel on mit des charbons ardents. Le saint diacre y fut étendu et trouva encore la force, au milieu des tortures, de dire au tyran : « Faites-moi retourner, je suis assez rôti de ce côté. C'est assez cuit, vous pouvez manger. » Et il rendit ainsi son âme à Dieu, martyr de la foi et de la charité.

§ II. Fin de la huitième Persécution Générale.

6. La persécution semblait redoubler de violence. Les listes du Martyrologe devenaient impossibles à dresser, tant le nombre des victimes s'accroissait. Ainsi, à Utique, on vit un jour le proconsul faire ériger dans la plaine un autel à Jupiter. Non loin était creusée une immense fosse, remplie de chaux vive. Trois cents chrétiens furent amenés devant le magistrat. Au lieu de sacrifier sur l'autel idolâtrique, ils se précipitèrent d'eux-mêmes dans la chaux fumante qui dévora leur chair. On appela cette triste hécatombe la *Masse blanche*, parce que la chaux, mêlée aux ossements calcinés, fut précieusement recueillie par les fidèles d'Utique. Au temps de saint Augustin, ces précieuses reliques enrichissaient toutes les églises africaines, et le grand évêque d'Hippone illustra le souvenir de ces héros de Jésus-Christ dans un discours en leur honneur [1]. — A Rome, la vierge Eugénie, d'une famille consulaire, avait la tête tranchée. Sa mère Claudia, Protus et Hyacinthe, ses serviteurs, subissaient la même peine [2]. Le soldat Romanus, converti par saint Laurent, donnait aussi sa vie pour Jésus-Christ [3]. Arcadius, un des plus illustres citoyens de Césarée en Mauritanie, eut le corps coupé en morceaux dans l'amphithéâtre, en présence de tout le peuple assemblé [4]. La terre d'Afrique fut partout

Les martyrs de Cirtha (Constantine)

[1] S. Augustin., *Sermo* 306, *in Psalm.* CXLIV. — [2] Siméon Metaphr., *Martyr. S. Eugeniæ; Patrol. græc.*, tom. CXVI, col. 610. — [3] *Martyr. rom.*, 9 august. — [4] *Ibid.*, 12 januar.

abreuvée de sang chrétien. Voici, dans toute sa naïve simplicité, un récit dont le narrateur, témoin oculaire, a voulu cependant garder l'anonyme. « Je parcourais, dit-il, la Numidie avec Marianus, l'un de nos frères, de l'ordre des lecteurs, et le diacre Jacob, dont vous vous rappelez l'amitié pour moi. Nous séjournâmes dans le petit village de Mugoë, près de la colonie romaine de Cirtha. La persécution sévissait alors avec fureur. Deux évêques, Agapius et Secundinus, passèrent dans ce village. Une escouade de soldats les conduisait au gouverneur romain à Cirtha. Nous eûmes le bonheur d'offrir une hospitalité de quelques instants à ces deux confesseurs, qui reprirent bientôt leur route, laissant Jacob et Marianus remplis d'une sainte ardeur pour le martyre. Agapius et Secundinus furent mis à mort à Cirtha, en compagnie du soldat Emilien et des deux vierges Antonia et Tertulla. Deux jours après, le village de Mugoë fut investi par les païens. On se saisit du bienheureux diacre et de Marianus son compagnon. Traînés à Cirtha, ils furent mis à la torture par un *stationnaire*. Marianus fut suspendu par les pieds à une potence; Jacob fut appliqué au chevalet. Ils déclarèrent tous deux que non-seulement ils étaient chrétiens, mais qu'ils avaient l'honneur de compter parmi les ministres de l'Église, l'un comme diacre, l'autre comme lecteur. Après cet aveu, on les mit en prison, où ils se réjouirent, dans la compagnie de leurs frères, de ce qu'ils venaient de souffrir pour le Seigneur. La nuit suivante, Marianus eut une vision. Saint Cyprien lui apparut, dans l'éclat céleste de son triomphe, et lui présenta une coupe d'eau limpide et fraîche, puisée aux fontaines jaillissantes du Paradis. Quelques jours après, le gouverneur fit réunir tous les confesseurs dans une vallée voisine de Cirtha. Ils étaient en si grand nombre qu'on les rangea en file, à la suite les uns des autres, pour que le bourreau n'eut qu'à parcourir cette ligne en abattant les têtes. L'exécution eût été trop longue, si les martyrs eussent été frappés successivement à la même place, et il y aurait eu trop de cadavres entassés en un seul monceau. Quand on leur eut bandé les yeux, selon la coutume, ils dirent à quelques-uns des frères qui les entouraient : « Pendant qu'on

nous dérobe la clarté du jour, le ciel s'ouvre aux regards de notre âme. Voici les légions des anges et des saints qui viennent au devant de nous. » Marianus, saisi soudain d'une inspiration divine, s'écria : « Païens, vous allez nous mettre à mort, mais l'heure de la vengeance céleste approche. La captivité, la peste, la famine, les tremblements de terre, tous les fléaux envoyés par le Seigneur vous feront expier le crime que vous allez commettre ! » Il avait à peine prononcé cette prophétique menace, que le glaive du bourreau lui trancha la tête. Or, la mère de Marianus était présente au supplice de son fils. Comme autrefois la mère des Machabées, elle éclata en transports de joie, et se précipita sur le corps du martyr, couvrant de baisers sa chair encore palpitante. » — La vallée voisine de Cirtha, où ces illustres soldats de Jésus-Christ remportèrent la palme du triomphe, est devenue, grâce à la bravoure de nos soldats, une terre française. Cirtha se nomme aujourd'hui Constantine, et la science de nos archéologues a constaté sur place l'authenticité des Actes des martyrs. « C'est au bord du Rummel, entre le Mansoura et le Coudit-Ati, en aval de Constantine, dit M. Carette, qu'il faut placer la scène des martyrs. Ce fut souvent le but de nos promenades durant notre séjour à Constantine. Nous allions souvent nous placer sur les derniers gradins de Coudit-Ati. Du haut de cet amphithéâtre naturel, où une foule avide venait, il y a seize cents ans, s'enivrer d'un horrible spectacle, nous assistions par la pensée à cet épisode sanglant de nos premiers siècles. Un matin, nous avions gravi plus tôt que de coutume les pentes raides de la colline ; nous nous étions assis sur un reste de construction antique, et nous admirions, aux premiers rayons du soleil, les riches découpures de l'horizon. Il existait sur la rive opposée un rocher taillé à pic. Quoiqu'il régnât sur une assez grande longueur, il n'avait point encore attiré notre attention, parce que, durant nos précédentes visites, il était éclairé de face et ne réfléchissait qu'une clarté uniforme. Mais en ce moment les rayons qui tombaient obliquement dessinaient, avec une fidélité minutieuse, toutes les aspérités de la surface. Parmi ces jeux d'ombre et de lumière, nous crûmes distinguer des lignes régulières, et, descendant

aussitôt pour examiner de plus près, ce n'est pas sans surprise que nous trouvâmes l'inscription suivante, gravée sur le roc :

DIE IIII NONAS APRILIS PASSIONES MARTYRVM
SANCTORVM HORTENSIVM MARIANI ET
IACOBI DATII APRI RVSTICI CRISPINI
DONATI MELITVNIS PASTORIS SILVANI
EGIPTII................. ET OMNIVM
QVORVM NOMINA SCIT IS QVI FECIT.

« Le quatre des nones d'avril, passion des saints martyrs de la vallée [1] : Marianus, Jacob, Dativus, Aper, Rusticus, Crispinus, Donat, Meliton, Pastor, Silvain, Egiptius [2]..... et de tous les autres dont les noms sont connus de Dieu [3]. »

7. Les Gaules, qui devaient un jour reporter le drapeau de la foi à la patrie de saint Cyprien, avaient en ce moment leurs martyrs. Dans l'antique cité romaine de *Cimelia*, au pied des Alpes maritimes, non loin du lieu où s'élève aujourd'hui la ville de Nice, flo-

[1] Le sens du mot *Hortensium* de l'inscription a été, croyons-nous, mal compris par M. Hase. Le savant académicien propose cette traduction : « Les pieux patrons de nos jardins. » M. Quatremère a parfaitement démontré que cette interprétation de son illustre collègue était inadmissible. Il proposait donc de remplacer le mot *Hortensium* par celui d'*Horreensium*. La ville d'*Horrea*, nom qui se rencontre assez fréquemment dans la géographie de l'Afrique romaine, aurait été, dans cette hypothèse, la patrie de tous les martyrs de Cirtha. Malgré notre respect pour la mémoire de M. Quatremère, nous n'admettons pas plus sa proposition que celle de M. Hase. Outre que l'inscription, fruste en beaucoup d'autres endroits, laisse très-exactement lire HORTENSIVM, il serait assez invraisemblable que, dans la sanglante hécatombe des chrétiens massacrés à la fois dans la vallée de Cirtha, tous fussent originaires d'un même pays. Nous nous permettons donc de prendre le terme d'*Hortensium* dans une autre acception. La vallée de Cirtha où furent décapités les martyrs, devait être découpée en tous sens par les jardins de la ville. On appela donc *Martyres hortenses*, ces héros de Jésus-Christ qui avaient en ce lieu versé leur sang pour la foi.

[2] L'inscription est presque illisible en cet endroit. Nous préférons lui laisser ce caractère, et nous n'adoptons aucune des leçons proposées par les deux académiciens pour remplir cette lacune.

[3] *Académie des inscriptions et belles-lettres*. Mémoires des savants étrangers, tom. I, 1843. *Une inscription trouvée à Constantine*, par M. Carette, capitaine du génie, membre de la Commission scientifique d'Algérie.

rissait une chrétienté fervente. La foi avait été prêchée dans cette province, dès le Ier siècle de l'ère chrétienne, par saint Nazarius, qui eut pour disciple et successeur un gallo-romain, Celsus. Les diptyques de l'église de Cimelia renferment une série non-interrompue d'évêques, jusqu'à l'époque de Valérien. Pontius, qui eut la gloire de donner alors son sang pour Jésus-Christ, était né à Rome d'une famille sénatoriale. Élevé dans le paganisme, il suivit les leçons des plus célèbres philosophes de la capitale du monde. Un jour, il se rendait de grand matin à l'école de l'un d'entre eux; en traversant le quartier des Urberavennates, il entendit des chants pieux qui retentissaient dans une maison voisine. C'était l'assemblée chrétienne qui, sous la présidence du pape Pontien, achevait les prières de la vigile matinale. Le jeune homme prêta l'oreille à ces accents, nouveaux pour lui. Les voix disaient : « Notre Dieu à nous est au ciel; c'est lui dont la volonté commande partout en souveraine. Les simulacres des nations sont d'argent et d'or; une main d'homme les fabrique à son gré. Ils ont une bouche et ne parlent pas; des yeux et ne voient pas; des oreilles qui n'entendent point; des pieds qui ne sauraient se mouvoir. Semblables à leurs muettes idoles sont les insensés qui les adorent ! » Cette poésie inconnue, ces cantiques de la vérité, qui n'avaient jamais jusque-là frappé son oreille, intéressèrent le jeune patricien. Une émotion involontaire le gagnait; il frappa à la porte. Un des *Ostiarii*, regardant par une fenêtre supérieure, l'aperçut et alla dire à l'évêque Pontien : « Il y a en bas un jeune homme qui frappe à coups redoublés. — Faites-le entrer, dit l'évêque soudainement inspiré par la grâce divine. Le royaume des cieux est fait pour de tels hôtes. — L'adolescent fut introduit au rez-de-chaussée de la maison et y demeura jusqu'à ce que les augustes mystères fussent terminés. On le fit alors monter dans le Cénacle. A la vue du vénérable pontife, il se jeta à ses pieds et les baisa en disant : Père saint, montrez-moi, je vous prie, les poèmes que chantait naguère l'assemblée de vos fidèles. — Mon fils, répondit Pontien, Dieu m'a révélé l'état de votre âme. Vous cherchez sincèrement la vérité, vous la trouverez. — A partir de ce jour, le jeune patricien

devint l'humble disciple du pontife de Jésus-Christ. Il prit place parmi les catéchumènes, reçut plus tard le baptême et devint l'apôtre de sa propre famille. A sa voix, le sénateur, son père, se convertit. Pontius était lié avec les deux Philippe, père et fils, qui régnèrent quelque temps après. Ce fut grâce à son intervention que ces princes embrassèrent la foi du Christ. A l'avénement de Dèce, il quitta Rome et vint au pied des Alpes habiter la ville de Cimelia. Il y demeura jusqu'aux édits de persécution lancés par Valérien. Le président Claudius le fit d'abord incarcérer; mais, n'osant ordonner l'exécution d'un patricien, il demanda des instructions à Rome. L'empereur fit répondre que, si Pontius persistait dans son attachement à la foi chrétienne, il fallait sévir sans pitié contre lui. Pontius fut donc mis à la question. Étendu sur le chevalet, il ne cessa de confesser le nom de Jésus-Christ. On l'exposa ensuite à deux ours, dans l'amphithéâtre de la ville. Au lieu de le mettre en pièces, ces animaux lui léchèrent les pieds. Enfin le magistrat, désespérant de vaincre sa constance, lui fit trancher la tête (14 mai 259) [1]. La ville de Cimelia, ayant été, deux siècles après, détruite par les Lombards, il n'en resta plus qu'une abbaye célèbre sous le nom de Saint-Pons de Cimiès. Plus tard les reliques du saint martyr furent transférées à Tomiers, en Languedoc, où Ponce, comte de Toulouse, bâtit un monastère qui fut le berceau de la ville de Saint-Pons de Tomiers, érigée en évêché par le pape Jean XXII.

Martyre de sainte Colomba, dans la capitale des *Senonenses* (Sens).

8. En même temps que le patricien Pontius mourait pour la foi, Bassus, évêque de Cimelia, était brûlé vif [2]. Le gouverneur général des Gaules était alors Aurélien, grand homme de guerre, qui devait un jour ceindre la couronne impériale. Zélé pour le culte des faux dieux, il joignait à des qualités incontestables une haine profonde contre les chrétiens. Selon les vues de sa politique, l'unité du monde romain lui paraissait compromise par la religion nouvelle. Dans toute l'étendue des Gaules, Aurélien proscrivait les fidèles. A son passage dans la capitale des *Senonenses* (Sens) il fit déca-

[1] Bolland., *Act. sanct.*, 14 maii. — [2] 5 décembre.

piter la vierge Colomba, dont le culte est resté populaire sous le nom de sainte Colombe [1]. Colomba appartenait à la royale famille d'un des chefs ibériques, qui se partageaient alors, par droit de conquête ou d'hérédité, le sol destiné à devenir la catholique Espagne. L'amour de Jésus-Christ avait de bonne heure absorbé toutes les facultés de son âme. Le zèle apostolique, qui devait plus tard embraser le cœur de sainte Thérèse, dévorait celui de Colomba. A quinze ans, elle quittait la maison paternelle, franchissait les Pyrénées et traversait toute la Gaule méridionale, prêchant, plus encore par ses exemples que par ses discours, le nom de Jésus-Christ. Telles autrefois les saintes femmes de l'Évangile quittaient tout pour suivre le divin Maître. Colomba était dans le chef-lieu des *Senonenses*, au moment où Aurélien y arrivait. Elle lui fut signalée comme l'une des plus ferventes chrétiennes. Or, Colomba n'avait pas plus de seize ans. La grâce céleste ajoutait un éclat souverain à la beauté de la jeune vierge, dont la distinction native attestait la royale origine. Quand elle parut au tribunal, Aurélien se sentit ému; il avait un fils; il songeait à l'empire : une alliance avec la fille d'un roi des Ibères ne lui semblait pas à dédaigner. Colomba fut accueillie non comme une captive, mais comme une reine. Adore les dieux et sois ma fille, lui dit Aurélien. — Il expliqua davantage sa pensée et fit briller aux yeux de la jeune vierge tous les avantages de l'union qu'il ambitionnait lui-même. A chaque instance nouvelle, Colomba répondait par ces mots : Le Christ est mon époux! — Aurélien passa de l'espérance à la fureur. Il s'emporta en invectives contre le fanatisme des chrétiens, qui séduisaient ainsi les plus nobles caractères. Enfin, croyant avoir trouvé le moyen d'abattre cette fière virginité, il commanda d'enfermer l'héroïne proche du bestiaire, dans une des cellules de l'amphithéâtre, et il

[1] 31 décembre. Cf. Coffinet, *Enseigne du pèlerinage de sainte Colombe de Sens*, Troyes, 1866. Il ne faut pas confondre la vierge et martyre de Sens avec la sainte du même nom, originaire de Cordoue. (Cf. *Martyrol.* Baronii, In notis, 31 decemb.). Brullée, *Histoire de l'abbaye royale de Sainte-Colombe lez Sens*, in-8°. *S. Damiani, Sermo* LXV, *de S*a *Columbâ; Patrol. lat.*, tom. CXLIV, col. 881.

eut l'infamie d'envoyer dans ce réduit un débauché vulgaire. Quand la vierge de Jésus-Christ vit s'ouvrir la porte de son cachot, elle aperçut cet homme, dont la parole et l'attitude ne lui révélèrent que trop l'abominable mission. « Insensé ! lui dit-elle, que venez-vous faire ici ? Prenez garde que Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Dieu, ne vous foudroie à mes pieds ! » Puis, levant les bras en croix, elle se mit en prières. — A l'instant, par une porte du bestiaire qui s'ouvrit soudain, un des ours tenus en captivité pour les jeux de l'amphithéâtre se précipita sur l'audacieux et le terrassa. D'un geste, la vierge dompta l'animal farouche qui repoussa sa victime et vint humblement se coucher à la porte entr'ouverte du cachot. « Vous le voyez, dit Colomba au jeune homme ; cette bête sauvage elle-même reconnaît le pouvoir de Jésus-Christ, mon Dieu. Serez-vous plus aveugle qu'elle ? — Le jeune homme, épouvanté de ce qu'il avait vu, s'était agenouillé. A la voix de Colomba, la grâce pénétra dans son cœur. Je crois, dit-il, que Jésus-Christ est Dieu et que vous êtes sa servante ! — Il sortit ensuite, publiant dans toute la ville les merveilles dont il avait été témoin. On l'arrêta, on le soumit aux plus cruelles tortures ; mais il persista à confesser le nom de Jésus-Christ, et il eut la gloire de donner son sang pour cette religion divine qu'il blasphémait la veille. Or, le nom de ce martyr gallo-romain était Baruca. Cependant l'ours, échappé de sa loge, n'avait pas voulu quitter le poste d'honneur qu'il avait pris à la porte du cachot de Colomba. Pour le forcer à quitter ce lieu, on entassa des branchages de bois sec auxquels on mit le feu. Cerné par les flammes, l'animal se rua parmi la foule qui l'entourait, s'ouvrit un passage, et, traversant la cité, regagna les forêts voisines. Cependant Colomba était en prières ; le feu approchait de sa cellule, et la vierge entrevoyait dans cette horrible mort la fin de sa captivité, lorsqu'une pluie soudaine vint éteindre l'incendie et retarder l'heure de son martyre. Aurélien, superstitieux comme tous les idolâtres, croyait que les fidèles du Christ étaient les plus habiles d'entre les magiciens. Il ne vit en tout cela que des opérations magiques, et se hâta de faire décapiter l'héroïque vierge. Colomba fut menée hors

de la ville, sur les bords d'une source qui se nomme aujourd'hui *Fontaine d'Azon*, entre les deux villages de Saint-Clément et de Saint-Denys. Là elle remit son écharpe aux bourreaux, en leur demandant quelques minutes pour faire une dernière prière. Elle s'agenouilla, et, tenant les bras en croix, les yeux levés vers le ciel, elle pria avec ferveur. En ce moment une voix intérieure lui disait : Viens, Colombe bien-aimée, ta couronne est préparée au ciel ! — Le bourreau lui trancha la tête (31 décembre). Plus tard un prieuré, maintenant détruit, s'éleva près de la fontaine d'Azon que la piété des pèlerins de la Bourgogne et de la Champagne visite encore. En 620, Clotaire II fondait le royal monastère de *Sainte-Colombe-lez-Sens*, non loin du lieu où l'héroïque vierge avait versé son sang pour Jésus-Christ. Enfin, au XVIIe siècle, la critique gallicane passait à son tour, semblable au glaive du soldat romain, et prétendait effacer le nom de sainte Colombe du souvenir des populations chrétiennes. Comme s'il n'avait pas suffi aux martyrs de la Gaule d'être décapités une première fois, une science posthume venait gravement leur infliger à nouveau ce supplice ! Grâces à Dieu, la reconnaissance publique a protesté contre le vandalisme d'une prétendue science; et le culte de sainte Colombe a survécu aux attaques des modernes dénicheurs de saints.

9. En la cité des *Tricasses* (Troyes), un Gallo-Romain, d'une naissance illustre, nommé Patrocle, fut signalé à Aurélien comme l'un des plus fervents disciples de Jésus-Christ. Patrocle habitait une villa, à quelque distance de la cité. Le gouverneur donna l'ordre de l'arrêter et le fit comparaître devant son tribunal. Quel Dieu adores-tu? — Le Tout-Puissant qui habite les cieux, et dont la providence gouverne le monde. — Laisse-là cette folie : adore les dieux de l'empire. — Il n'y a qu'un seul Dieu. — Vainement Aurélien essaya d'ébranler le courage du confesseur. Ses promesses et ses menaces furent inutiles. Il fit rougir au feu des chaînes de fer; on en garrotta les mains du martyr, qui fut jeté en prison. Trois jours après, Patrocle, dans un second interrogatoire, persista dans son noble refus d'offrir de l'encens aux statues de Jupiter, d'Apollon et de Diane. Aurélien le condamna à être

décapité. L'exécution eut lieu hors de la ville, sur les bords de la Seine. Deux vieillards chrétiens enlevèrent le corps du martyr, et la nuit suivante, le prêtre Eusèbe, assisté du diacre Libère, lui donna la sépulture [1]. » Une autre perle, détachée de l'écrin hagiographique de la Gaule, nous a été révélée en ces derniers temps, au sein des catacombes de Rome. Une illustre chrétienne, du territoire des *Ambiani* (Amiens), fut martyrisée dans la capitale du monde, sous l'empire de Valérien. Elle se nommait Aurelia Theudosia. Voici l'inscription trouvée sur sa tombe, dans la crypte de Saint-Hermès, en l'an 1842 :

AVRELIÆ THEVDOSIÆ
BENIGNISSIMÆ ET
INCOMPARABILI FEMINÆ
AVRELIVS OPTATVS
CONIVGI INNOCENTISSIMÆ
DEP. PRIDIE KAL. DEC.
NAT. AMBIANA
B. M. F.

« A Aurelia Theudosia, très-bénigne et incomparable femme, Aurelius Optatus. A son épouse très-innocente, déposée la veille des calendes de décembre (30 novembre), de la nation des Ambiani, il a consacré ce tombeau à son mérite et à ses vertus. » Les insignes du martyre, la palme et la fiole de sang, décoraient cette tombe si longtemps oubliée. La partie de la catacombe de Saint-Hermès, où le corps de sainte Théodosie reposait dans le Seigneur, est une œuvre de la seconde moitié du IIIe siècle. Tout porte donc à croire que l'illustre martyre gallo-romaine versa son sang durant la persécution de Valérien. Aujourd'hui la Gaule a repris possession de ses saintes reliques, qui sont devenues le palladium de la fidèle cité d'Amiens.

10. Après la mort des victimes, la punition des persécuteurs. Rarement la justice divine se montra d'une manière plus éclatante.

[1] Bolland., *Act. sanct.*, 21 Januar.

La peste recommença ses ravages, avec une fureur jusque-là inconnue. Les éléments eux-mêmes semblaient, dans leur bouleversement, s'apprêter à venger le sang des justes. Durant plusieurs jours, l'Italie fut enveloppée d'épaisses ténèbres. Rome, la Lybie et l'Asie tout entière, furent couvertes de ruines par un tremblement de terre affreux. Cependant les Barbares commençaient à prendre possession du monde romain. Les Germains envahirent la Gaule jusqu'aux Pyrénées, traversèrent ces montagnes, ravagèrent une partie de la péninsule hispanique et se montrèrent sur les rivages de la Mauritanie, étonnés de cette nouvelle race d'hommes. Les Allamans, autres Germains, au nombre de trois cent mille, s'avancèrent en Italie, jusque dans le voisinage de Rome. Les Goths, les Sarmates et les Quades dévastèrent l'Illyrie. La Scythie vómissait ses peuples sur l'Asie-Mineure et sur la Grèce. Ces guerriers, à demi-nus, s'embarquèrent sur le Pont-Euxin, dans des espèces de cabanes flottantes, se confiant à une mer orageuse et à des marins inexpérimentés. Ils surprirent Trébizonde, ravagèrent la province de Pont, et, enchaînant les Romains captifs aux rames de leurs vaisseaux, revinrent triomphants au désert. D'autres Goths ou d'autres Scythes, encouragés par cet exemple, firent construire une flotte par leurs prisonniers. S'élançant ensuite des rives du Tanaïs, et franchissant le Bosphore, ils abordèrent en Asie, pillèrent Chalcédoine, et se retirèrent à la lueur des flammes qui embrasaient Nicée et Nicomédie. Enfin, pour compléter ce tableau de tous les désastres, Valérien, qui avait inondé le monde de sang chrétien, devenu prisonnier de Sapor, roi de Perse, servait de marchepied à son vainqueur lorsqu'il montait à cheval. Comme si la vengeance eût dû survivre au crime, après la mort de l'empereur romain, sa peau empaillée, tannée et teinte en rouge, demeura suspendue pendant plusieurs siècles aux voûtes du principal temple de Perse. Le propre fils de Valérien, Gallien lui-même, regardant le malheur comme une abdication, se contentait de dire, à cette affreuse nouvelle : « Je savais que mon père était mortel ! » Cette série de calamités mit fin à la huitième persécution générale. Le sénat décréta l'apothéose de Valérien, et l'on ne parla plus du défunt empereur.

Valérien. Fin de la huitième persécution.

Gallien, seul maître du trône, se préoccupait, nous l'avons vu, de fonder des villes modèles, dont il eût donné le gouvernement à Plotin et aux autres philosophes. Le monde romain se précipitait vers la ruine. Cependant le christianisme s'ouvrait, à la faveur des invasions barbares, des sources nouvelles de fécondité et de vie. Les Germains, les Scythes et les Goths, dans les captifs chrétiens qu'ils emmenaient au fond de leurs contrées sauvages, trouvèrent des vainqueurs inattendus. Ce furent de pauvres prêtres, des diacres, parfois un ou deux évêques, qui devinrent les premiers missionnaires de leurs conquérants. Ainsi s'élaborait, dans le secret de la Providence, l'immense transformation sociale qui devait bientôt s'opérer par les Barbares.

PONTIFICAT DE SAINT DENYS (259-269).

I. Synchronisme.

Notice de saint Denys, d'après le *Liber Pontificalis*. Éclaircissements historiques et chronologiques.

11. Après un mois et demi d'interrègne, le clergé et les fidèles de Rome purent donner un successeur à saint Sixte II. « Denys avait commencé, dit le *Liber Pontificalis*, par embrasser la vie monastique. Nous n'avons pu retrouver la généalogie qui faisait connaître son origine et le lieu de sa naissance. Il siégea dix ans, deux mois et sept jours, sous le règne de Gallien, depuis le XI des calendes d'août (22 juillet), sous le consulat d'Æmilianus et Bassus (259), jusqu'au VII des calendes de janvier (26 décembre), sous le consulat de Claude et Paternus (269). Ce pontife procéda à une nouvelle délimitation des églises, cimetières, paroisses et diocèses. En deux ordinations, au mois de décembre, il imposa les mains à douze prêtres, six diacres et huit évêques destinés à diverses provinces. Il fut enseveli dans le cimetière de Calliste, sur la voie Appienne, le VII des calendes de janvier (26 décembre 269). Après lui le siége épiscopal fut vacant cinq jours. »

On peut remarquer une contradiction apparente entre la date du 22 juillet 259, donnée ici comme celle de l'avénement de saint Denys, et celle du 6 août, même année, assignée précédemment à la mort de saint Sixte II. Nous avons déjà expliqué ces prétendues

anomalies, qui déconcertaient la critique française du XVII[e] siècle, bien qu'elles eussent été complétement éclaircies par l'érudition des annotateurs allemands et romains du *Liber Pontificalis*, Schelstrate, Altaserra et Blanchini. Saint Denys avait été ordonné évêque le 22 juillet 259. De même que saint Sixte II avait été associé à l'administration de l'Église par saint Étienne I, ainsi le pape Sixte agissait à son tour, en choisissant Denys pour son vicaire. Le *Liber Pontificalis* nous donne donc la date exacte de la promotion de saint Denys à l'épiscopat (22 juillet 259), du vivant même de saint Sixte II, lequel ne consomma son martyre qu'au mois suivant (6 août). Or, comme nous l'avons déjà fait observer plusieurs fois, l'élection seule conférait le souverain pontificat. Voilà pourquoi, après la mort de saint Sixte II « le siége épiscopal, dit le *Liber Pontificalis* [1], demeura vacant un mois et demi, » c'est-à-dire très-exactement depuis le martyre de saint Sixte (6 août) jusqu'au 29 septembre 253, date réelle de l'avénement de saint Denys sur la chaire de saint Pierre. Ainsi, d'une part, se justifie l'antique discipline de l'Église, formulée par les Canons et les Constitutions apostoliques, lesquels défendaient à un évêque vivant de se choisir lui-même son successeur : ainsi, d'autre part, s'expliquent les difficultés et les contradictions de chronologie qu'on croyait apercevoir dans le *Liber Pontificalis*. Nous avons déjà eu l'occasion, à propos du pape saint Hygin [2], de signaler l'exactitude avec laquelle ce catalogue fut rédigé sur les monuments authentiques. A l'époque de cette rédaction, la *généalogie* du pape saint Denys était perdue; l'auteur le constate : *Cujus generationem non potuimus reperire.* Évidemment, il y a, dans cette parole, une preuve implicite d'authenticité officielle. Nous croyons inutile d'insister sur l'opportunité de la mesure attribuée par le *Liber Pontificalis* au pape saint Denys et relative à une nouvelle circonscription ecclésiastique de Rome et du territoire suburbicaire. Après les désastres de la huitième persécution générale, qui avait sévi de préférence sur les

[1] Notice de saint Sixte II, reproduite précédemment. — [2] Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 109, 110.

évêques, les prêtres et les titulaires ecclésiastiques, on conçoit facilement qu'une réorganisation dût être nécessitée par les circonstances elles-mêmes. Au nombre des évêques ordonnés par saint Denys, la tradition de l'Église de Bologne compte saint Zama, premier évêque de cette ville.

Lettre de saint Denys d'Alexandrie au pape saint Denys.

12. Avant d'être élevé au souverain pontificat, Denys, simple prêtre à Rome, était déjà tellement connu par son mérite et sa vertu, que le grand évêque d'Alexandrie, son homonyme, était en commerce épistolaire avec lui. Eusèbe qui rapporte le fait, nous a conservé un fragment de la correspondance échangée entre Denys d'Alexandrie et le vicaire de saint Sixte II. Il est relatif au schisme de Novatien. « C'est à juste titre, dit l'évêque alexandrin, que nous fuyons avec horreur ce sectaire. Il a scindé l'Église; il a perverti par son impiété et ses blasphèmes un certain nombre de chrétiens. Le premier, il a semé dans le monde ces maximes rigoristes qui représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ, la clémence infinie, sous les traits d'un impitoyable tyran. Méconnaissant le caractère sacré du baptême, il annulle l'efficacité du sacrement; il bouleverse la foi et altère la formule de confession qui précède le baptême. Enfin, il condamne les malheureux *lapsi* au désespoir, soit en refusant d'admettre à la communion ceux que la grâce de l'Esprit-Saint a déjà purifiés, soit en fermant toutes les portes du repentir à ceux qui voudraient recourir à la pénitence [1]. » Il y a dans la rigueur stoïque du premier des antipapes, une analogie frappante avec la doctrine du Jansénisme. Des deux côtés c'est la même tendance à étouffer la miséricorde divine et l'action des sacrements, sous un système de formalisme étroit et sans entrailles. Pour les partisans de Novatien, comme pour ceux de Jansénius, Jésus-Christ, le Verbe Sauveur, né dans une crèche et mort sur une croix par amour, n'est plus qu'une divinité inexorable, environnée d'autant de foudres, dans les bras de Marie, sa mère, que l'était jadis le Jéhovah des Hébreux sur le Sinaï. Au IIIe siècle de l'ère chrétienne, il ne manqua pas d'esprits pusillanimes qui joignirent la terreur à l'i-

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. VIII.

gnorance, et se rangèrent sous l'étendard de Novatien, absolument comme au XVIIe siècle on désertait le sein maternel de l'Église catholique, dont la miséricorde semblait une faiblesse; la douceur une apostasie; la mansuétude un acte de relâchement. Nous pouvons juger du progrès que les idées schismatiques faisaient dans le monde entier, sous l'influence de l'antipape Novatien, par cet autre fragment d'une lettre de saint Denys d'Alexandrie, au souverain Pontife Sixte II. « J'ai vraiment besoin de vos conseils, frère bien-aimé, disait le patriarche d'Alexandrie. Je sollicite donc votre avis sur un incident qui m'est survenu naguères et au sujet duquel je craindrais, sans vous, de m'égarer. Un de nos frères les plus assidus aux assemblées de l'Église et qui se montrait déjà tel du vivant d'Héraclas, mon prédécesseur, assistait, l'autre jour, au baptême solennel que je conférais à Alexandrie. Il écoutait attentivement les formules d'interrogation et les réponses des catéchumènes. Tout-à-coup, il quitta sa place et vint se prosterner à mes pieds. Fondant en larmes et déplorant son malheur, il me dit qu'il avait autrefois reçu le baptême de la main des hérétiques; que la cérémonie pratiquée par eux ne ressemblait en rien au sacrement catholique; qu'elle était pleine de détails impies et blasphématoires. Enfin, disait-il, mon âme est bourrelée de remords: je n'ose plus lever les yeux vers le ciel; il me semble que les paroles et les initiations de ces infâmes hérétiques, m'ont complétement souillé. Je vous en supplie donc, faites-moi la grâce de me régénérer maintenant par le bain salutaire du Christ! — Malgré ses vives instances, continue le saint évêque d'Alexandrie, je n'osai point assumer une pareille responsabilité et faire ce qu'il me demandait. Je répondis que la fréquentation de l'Eucharistie, à laquelle il était admis depuis si longtemps, me semblait suffire pour lui. Vous avez assisté durant des années aux saints mystères, lui dis-je. Avec les autres chrétiens vous avez répondu : *Amen!* Vous vous êtes approché de la table sacrée; vous avez étendu les mains pour recevoir l'aliment eucharistique; vous avez participé au corps et au sang de Jésus-Christ. Dans une telle condition, je ne me sens pas le courage de vous renouveler le baptême. Ainsi j'essayai de le ras-

surer et de calmer les scrupules de sa conscience, l'engageant à continuer à s'approcher des saints mystères. Mais il n'en veut rien faire, et depuis, malgré toutes mes exhortations, il ne cesse de pleurer et ose à peine assister aux prières sacramentelles. » Eusèbe en nous conservant ce récit, ne nous a pas fait connaître la réponse du Souverain Pontife. Nul doute qu'elle n'ait été de nature à apaiser enfin les terreurs et les angoisses du pieux fidèle d'Alexandrie, lequel confondait avec l'essence du sacrement de baptême ce qui n'en était que l'accessoire. L'interrogatoire des hérétiques devait probablement contenir des imprécations contre l'Église catholique. C'est ainsi que Novatien exigeait, de ceux à qui il distribuait la sainte Eucharistie, le serment de ne jamais retourner à la communion de Cornelius. Quelque impies que fussent ces préliminaires sacriléges, ils n'atteignaient cependant pas la validité intrinsèque du sacrement lui-même.

13. Au moment où le pape saint Denys prenait place sur le trône pontifical de Rome, Novatien était mort, mais son erreur ne s'éteignit point avec lui. Transmise de main en main par d'obscurs sectaires, elle devait se réveiller avec plus d'éclat sous l'influence des donatistes, à l'époque de saint Augustin. La tactique des partisans de Novatien, durant cette période d'incubation écoulée jusqu'à Donat, fut encore exactement semblable à celle du jansénisme. On fit circuler de faux récits d'un prétendu martyre de Novatien. Eulogius, l'un des successeurs de saint Denys sur le siége patriarcal d'Alexandrie, réfuta cette fable, dans un traité plein d'érudition, dont Photius nous a conservé quelques fragments[1]. Saint Pacien, évêque de Barcelone, en 397, s'élevait encore avec énergie contre cette rumeur apocryphe[2]. Malgré toutes les protestations, l'erreur continuait à s'accréditer sur les frontières extrêmes de la Phrygie, où la coutume de réitérer le baptême s'était maintenue, et où le culte de Novatien florissait encore en 458. « On y croyait fermement, dit l'historien Socrate, que Novatien avait reçu la couronne

[1] Photius, *Myriobibl.*, cod. 280; *Patr. græc.*, tom. CIV, col. 354. — [2] Pacian., *Epist.* II, cap. VI; *Patr. lat.*, tom. XIII, col. 1062.

du martyre dans la persécution de Valérien [1]. » Ce n'était cependant qu'un nombre assez restreint d'évêques phrygiens, qui s'isolaient ainsi de la catholicité et formaient une véritable *petite église*. Ils tenaient de temps en temps des synodes, dans quelque obscure bourgade. Socrate nous apprend qu'ils se réunirent un jour à Pazzo, petit village situé à la source du fleuve Sangar, là, ils renouvelèrent leurs anathèmes contre l'Église catholique, et prescrivirent à tous leurs fidèles de célébrer la Pâque le jour où cette fête tombait dans le calendrier juif. On le voit, l'obstination, les faux actes de martyre et sans doute les faux miracles, sont des armes fort anciennes aux mains de l'hérésie. Loin d'être persécuté par les empereurs romains, l'antipape, et c'est saint Cyprien qui nous l'apprend, vivait dans la paix la plus profonde, pendant que les souverains pontifes légitimes donnaient leur sang pour Jésus-Christ. La persécution, l'hérésie, le schisme, ont toujours été de fidèles alliés.

14. On a trouvé, dans l'une des salles du palais des Césars, le 11 novembre 1856, une peinture du IIIe siècle, qui dut être contemporaine de la persécution de Valérien, et qui fait admirablement comprendre à quel point le paganisme officiel cherchait à soulever contre les chrétiens le mépris populaire. C'est une caricature. L'histoire sérieuse ne doit pas dédaigner ces sortes de documents, manifestations spontanées, sous forme ironique et légère, du sentiment public. On pourrait suivre à la trace les mouvements de l'opinion en France, depuis un siècle, rien qu'en parcourant la collection de ces estampes souvent indécentes, toujours imbéciles, où un crayon vénal traînait dans la fange les bafoués du jour, sauf à les environner le lendemain d'une auréole. Nous avons donc le devoir d'insister ici sur la découverte maintenant fameuse du P. Garrucci, dans le palais ruiné des empereurs romains. La caricature n'est pas née d'hier. Cet art, si l'on peut l'appeler ainsi, sans profaner le nom même de l'art, fut connu, cultivé, fort goûté même, dans les civilisations païennes en général, et chez les Romains en particulier. On le conçoit d'autant mieux

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXVIII; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 540.

qu'il est par excellence une œuvre de dénigrement, lequel est lui-même la grande arme de l'erreur contre la vérité. Voici donc ce que le caricaturiste inconnu imaginait d'offrir aux railleries de la plèbe romaine, gorgée des largesses impériales et des boucheries du cirque, pendant que Valérien faisait jeter les chrétiens aux bêtes, à la dent de fer des roues homicides, à la flamme des bûchers, ou aux chaudières d'huile bouillante. Sur une croix ayant la forme de la lettre grecque T (*tau*), est étendue la monstrueuse figure d'un homme à tête d'onagre, ou âne sauvage. Au pied de cette grotesque victime, un suppliant lève la main droite et s'incline dans l'attitude de la prière. Une légende explicative donne le sens de cette parodie : Ἀλεξάμενος σέβεται θεόν. « Alexamène en adoration devant son Dieu. » Voilà donc reprise une fois encore cette absurde calomnie du Dieu à tête d'âne, exploitée précédemment par Tacite, et si éloquemment réfutée par Tertullien. C'est sur les murs du palais des Césars que cette exhibition est officiellement étalée. Elle avait pour but de faire pénétrer dans les masses et applaudir par les esclaves et les oisifs, la politique de sang qui vouait les chrétiens à mort. L'artiste n'a pas signé son œuvre, mais on peut affirmer qu'il était de l'école de Porphyre. Celui-ci délayait en ce moment, dans des œuvres d'apparence plus sérieuse, la même ironie et la même haine contre Jésus-Christ. La plume des philosophes, le crayon des caricaturistes, étaient au service du bourreau pour l'aider à accabler les victimes. Triste spectacle qui se renouvelle à toutes les époques d'abaissement moral ! Alors on fait consister le courage à épauler les forts, pour écraser les innocents et les faibles. A un autre point de vue, la caricature de la croix, exposée ainsi sur les murailles du Palatin, renferme une leçon de théologie dogmatique, dont nous croyons devoir signaler l'importance à l'attention du protestantisme. La découverte du P. Garrucci constate, d'une manière irréfragable, que le culte de la croix était en vigueur dans l'Église, en l'an 250 de notre ère. Le culte de la croix n'est donc point une invention récente et idolâtrique du catholicisme, ainsi que les protestants l'ont si souvent prétendu.

15. Pendant qu'à Rome on insultait le Dieu rédempteur, le

de Césarée. Charité du pape saint Denys. Guerre civile à Alexandrie. Le soldat chrétien Marinus.

vicaire de Jésus-Christ étendait sa sollicitude paternelle sur le monde romain, livré par la faiblesse de l'empereur aux invasions barbares. Les calamités qui désolaient l'univers offraient un vaste champ au zèle et à la charité du pape saint Denys. Il envoya des sommes d'argent considérables à Césarée de Cappadoce, pour racheter les captifs tombés entre les mains des Barbares. On eût dit que les chrétiens n'étaient occupés qu'à payer par des bienfaits les maux que leur avaient fait souffrir les persécuteurs. L'autre saint Denys, l'illustre évêque d'Alexandrie, en revenant d'exil, trouva sa ville épiscopale livrée aux fureurs de la guerre civile. Chaque édifice, dans cette immense cité, devint une forteresse ; chaque rue un champ de bataille. Une partie de la population avait péri, et le Bruchion resta vide. On ne pouvait passer d'un quartier dans un autre ; il était plus facile d'écrire et d'avoir une réponse d'Orient en Occident, que d'Alexandrie à Alexandrie. A la guerre civile succédèrent la famine et la peste. L'évêque et les fidèles se multiplièrent pour faire face à tous les besoins, pour calmer toutes les haines, pour soulager toutes les misères. C'était un grand spectacle de voir le christianisme dominer les ruines que les passions humaines accumulaient autour d'elles, et s'accroître de tout ce qui semblait devoir l'anéantir. Une vertu de vie s'épanchait ainsi du nom de Jésus-Christ sur le monde : le paganisme s'usait dans les plaisirs ou dans des rêves insensés. A chaque nouvelle désastreuse, Gallien riait et demandait quels seraient les festins, les jeux du lendemain. Porphyre écrivait des traités contre les chrétiens que les empereurs faisaient mettre à mort. Il ne faudrait pas croire en effet que la persécution, suspendue officiellement à l'avénement de Gallien, ne se renouvelât pas, à chaque caprice des magistrats, sur les divers points de l'empire. Voici ce qu'écrivait l'historien Eusèbe : « La paix était rendue à l'Église, et cependant l'Église comptait encore des martyrs. Un soldat chrétien, Marinus, venait d'être promu au grade de centurion. L'enseigne de cet office militaire consiste, on le sait, dans un sarment de vigne, qui représente, chez les Romains, le bâton du commandement. Les troupes étaient réunies pour reconnaître le nouveau dignitaire, lorsqu'un dénon-

ciateur s'approche du tribunal. Je proteste, dit-il, contre la promotion de Marinus ; elle est contraire aux lois. Un chrétien qui refuse d'offrir des sacrifices à la divinité de l'empereur, ne saurait être investi d'une dignité dans l'armée romaine. J'insiste donc pour que l'élection soit annulée, et pour qu'il me soit permis de faire valoir les droits que j'ai moi-même à la dignité de centurion. — Achæus, l'officier qui siégeait au tribunal en qualité de président, accueillit la réclamation. Il interrogea Marinus et lui demanda quelle religion il professait. Je suis chrétien, répondit le noble accusé. — Je te donne trois heures pour réfléchir et te rétracter. — Marinus sortit. Au seuil du prétoire, il trouva l'évêque de Césarée, Théotecne, qui le prit par la main et le conduisit à l'église chrétienne. Là il le fit placer près de l'autel, et soulevant le pan de la chlamyde militaire qui retombait sur l'épée du soldat, d'une main il lui montrait un exemplaire des saints Évangiles, de l'autre le glaive qu'il tenait de l'empereur. Choisis entre les deux, lui dit-il. — Sans hésiter, Marinus étendit la main, prit le livre de l'Évangile et le pressa sur son cœur. Mon fils, dit alors Théotecne, demeure donc fidèle à ton Dieu. Supporte héroïquement les suites de ta libre élection. Vas en paix où le Seigneur t'appelle ! — Marinus retourna au prétoire. Déjà le héraut faisait retentir son nom sous les portiques, car le délai fixé par le juge était expiré. Le soldat de Jésus-Christ reparut au tribunal : il y confessa de nouveau sa foi, et fut condamné immédiatement au supplice de la décapitation. A peine le cadavre du martyr eut-il roulé sans vie aux pieds du bourreau, qu'on vit un patricien, du nom d'Asterius, s'approcher respectueusement. Il roula les restes ensanglantés dans une tunique de pourpre ; les chargea sur ses épaules, et leur donna la sépulture dans le tombeau de ses ancêtres [1]. »

§ II. Porphyre.

16. Le double courant qui cherchait alors à entraîner le monde, se trouvait donc partout en lutte : à Rome, à Césarée, en Afrique,

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XV, XVI.

en Europe, en Asie. Il n'est pas sans intérêt d'étudier ici, parallèlement aux grandes figures de l'Église, un de ces personnages qui se levaient de temps en temps pour prendre en main la cause surannée du paganisme. Nous avons eu déjà l'occasion d'insister sur les doctrines de Porphyre, ce « Malch » tyrien, disciple d'un illustre philosophe, traître à la mémoire de Plotin, son premier maître, et distillant, sous le nom de ce grand homme, une haine acharnée contre les chrétiens. Tant qu'il se borna à mutiler ou à tronquer les manuscrits de Plotin, Porphyre ne fut qu'un éditeur infidèle. Il avait une ambition philosophique plus haute, et nous ne craindrons pas d'avouer qu'il la justifia, en un certain degré, par une valeur intellectuelle considérable et par une sérieuse érudition. Il crut donc pouvoir entrer personnellement en lice contre la religion de Jésus-Christ. En quarante ans d'efforts et de labeurs opiniâtres, il accumula contre ce nom détesté une prodigieuse quantité de sophismes. Tous ne nous sont point parvenus. La liste des œuvres de Porphyre comprenait : 1° *Vie et doctrine de tous les philosophes ;* 2° *Philosophie tirée des oracles ;* 3° *Lettres à Marcella* son épouse ; 4° *L'Antre des nymphes ;* 5° *Les statues des dieux ;* 6° *Le Styx*, ou l'enfer des païens ; 7° Quinze livres *Contre la religion du Christ ;* 8° *Traité de l'abstinence des viandes.* Ce dernier écrit est le seul qui nous soit resté. On ne saurait trop déplorer la perte de l'immense encyclopédie en quinze livres, où Porphyre avait réuni tout ce que son érudition païenne, doublée des réminiscences de Celse l'épicurien, lui avait fourni d'arguments contre la foi. Peut-être ce monument de polémique antichrétienne sera-t-il un jour exhumé des catacombes de l'histoire, et retrouvé dans quelque poudreux manuscrit de l'Orient. Quoi qu'il en soit de cette espérance, il nous est dès ce moment possible d'avoir une idée assez nette du système de Porphyre, par les nombreux fragments de ses divers ouvrages, cités dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe. Avant de les passer rapidement en revue, nous ne voulons pas omettre une tradition que l'historien Socrate nous a conservée. Elle porte avec elle son enseignement. « Porphyre avait d'abord embrassé le christianisme, dit l'annaliste du IVe siècle. Un jour,

comme il était à Césarée, quelques uns de ses coreligionnaires, qui avaient à se plaindre de lui, l'injurièrent, et allèrent, dit-on, jusqu'à le bâtonner. Dès lors Porphyre ne mit plus de bornes à son ressentiment. Il abjura la religion des chrétiens, et commença contre elle cette lutte acharnée qui ne finit qu'avec la vie du philosophe. Eusèbe de Césarée a raconté le fait dans l'un des ouvrages qu'il composa pour la réfutation de Porphyre [1]. » Le livre d'Eusèbe auquel Socrate empruntait ce témoignage, n'est point arrivé jusqu'à nous. Reste donc uniquement la mention de l'épisode tel que Socrate nous le raconte. Ainsi Porphyre aurait été un apostat. Sa défection eût été provoquée par une vengeance fort peu évangélique, exercée contre lui par quelques chrétiens de Césarée. Un emportement injustifiable de la part de ces chrétiens, aurait produit ce résultat sinistre, et donné à l'Église un de ses plus fougueux adversaires. Qui pourrait compter les flots de sang que la rage de Porphyre a fait répandre, en déchaînant, par tant de pamphlets, l'indignation publique contre la foi des chrétiens? Cependant, la faute des fidèles de Césarée ne saurait légitimer celle de Porphyre lui-même. Malheur au chrétien qui n'a point appris, à l'école de la croix, le pardon des injures! La flétrissure de l'apostat demeurerait donc tout entière et marquerait d'une empreinte ineffaçable la mémoire de Porphyre, si le fait raconté par Socrate pouvait être authentiquement prouvé. Mais, en l'absence de tout autre témoignage identique et par conséquent d'un moyen quelconque de contrôle, nous croyons devoir laisser à ce récit son caractère traditionnel, sans l'en faire sortir pour le ranger au nombre des vérités historiques.

L'éclectisme de Porphyre. L'infaillibilité philosophique et l'infaillibilité du pontife romain.

17. La donnée fondamentale du système de Porphyre paraît avoir été celle d'un vaste éclectisme philosophique et religieux, dans lequel il avait la prétention d'amalgamer toutes les théories et tous les cultes, prenant à son gré des unes et des autres ce qui lui semblait acceptable, et répudiant de même tout ce qui lui sem-

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXIII; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 445.

blait faux, absurde ou pervers. Cette tentative, renouvelée de nos jours avec non moins d'éclat quoiqu'aussi inutilement, suppose, au point de départ, un immense orgueil individuel. Pour opérer un triage aussi gigantesque entre la vérité et l'erreur, il faudrait d'abord posséder la science adéquate de tous les systèmes philosophiques et de toutes les doctrines religieuses. Est-il un seul homme qui puisse sérieusement se croire en possession d'une pareille omniscience? Il faudrait de plus que le génie, chargé, au sein de l'humanité, d'accomplir cette œuvre de grand commun diviseur, fût philosophiquement, politiquement, moralement et religieusement infaillible. Quel est le sophiste qui oserait affirmer, en face des mortels, sa propre infaillibilité? Un homme infaillible! Ces deux termes sont contradictoires. La contradiction est tellement flagrante que toutes les hérésies, tous les rationalismes, toutes les incrédulités, sont venus successivement dire à l'Église catholique: Vous prétendez que le pontife qui siége sur la chaire de saint Pierre ne peut se tromper, quand, dans la plénitude de sa puissance et la liberté de son action, il prononce dogmatiquement sur une question de foi. Or, ce pontife est un homme; vous en convenez. Donc il ne saurait être infaillible! N'est-ce pas là, en effet, l'argument le plus répandu, le plus notoire, je dirais le plus vulgaire, qu'on nous oppose chaque jour? C'est qu'en effet, ce n'est point en tant qu'homme, ce n'est pas en sa qualité de mortel, que le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, a le privlége de l'infaillibilité dogmatique, privilége divin par essence, et complétement surnaturel. C'est par une communication divine, par une délégation spéciale, authentique et formelle du Verbe, que ce privilége est accordé, en matière de foi, au pontife qui prend place sur la pierre où fut bâtie divinement l'Église. L'Église catholique affirme qu'elle est d'institution divine; elle le prouve surabondamment par son histoire. Le miracle de sa fondation appelle le miracle d'infaillibilité de son pontife suprême. Mais où est l'homme en tout cela? Les génies et les saints se comptent par myriades, dans les dix-neuf siècles de l'histoire de l'Église; nul génie, nul saint n'a été infaillible. Saint Grégoire le Grand, saint Léon, Inno-

cent III, Benoit XIV, étaient d'illustres docteurs, avant leur promotion au souverain pontificat. Comme simples docteurs, ils ont pu se tromper. Mais le jour où l'élection légitime les appela à l'héritage immortel des vicaires de Jésus-Christ, ce jour-là, la parole vivante de l'Évangile, le Verbe de Dieu, les investissait de l'infaillibilité en matière de foi. Il leur était dit : « Tu es la pierre sur laquelle j'ai bâti mon Église. Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. J'ai prié pour que ta foi ne défaille point. » Il y a donc, entre l'infaillibilité du successeur de saint Pierre et l'orgueilleuse infaillibilité des génies humains, la même distance qu'entre la terre et le ciel.

18. Porphyre ne s'en préoccupa vraisemblablement guère, et nos rationalistes modernes imitent assez volontiers son dédain. Quoi qu'il en soit, le philosophe antichrétien du IIIe siècle semble s'être préparé par d'immenses études à son rôle d'éclectique. Il voulut approfondir tous les systèmes des écoles de la Grèce et de Rome. Les fragments conservés de lui par Eusèbe prouvent que les théogonies orientales des Chaldéens, des mages persans, des gymnosophistes ou brachmanes de l'Inde, des hiérophantes de l'Égypte, lui étaient aussi familières que les mystérieuses initiations d'Eleusis, de Delphes ou de Thèbes. Un instant, il parut succomber sous le poids de tant de matériaux hétérogènes. Dans son voyage à la recherche de la vérité, il ne rencontrait que des montagnes d'erreurs. Voici comment il s'en exprime à l'hiérophante égyptien, Anebo : « Je suis dans une perplexité indicible. Comment ces dieux, dont nous implorons le secours, se montrent-ils si humbles devant nos évocations, et souvent plus pervers encore que le mage qui les appelle ? Des dieux qui devraient imposer la justice à leurs adorateurs, obéissent à des conjurations sacriléges, iniques, impies ! Ils exigent qu'on soit pur en approchant de leur autel, et je les vois prescrire d'abominables infamies ! Les *Vates*, les interprètes de l'oracle, ne peuvent monter sur le trépied qu'après s'être abstenus, pendant de longs jours, de l'usage de la viande. Sans cela, dit-on, les vapeurs animales offusqueraient leur intelligence et mettraient obstacle aux communications divines. Cependant, les

sacrifices, qui plaisent tant aux dieux, infestent l'air d'exhalaisons animales ; cependant, c'est dans les entrailles des victimes immolées que l'on fouille pour chercher les secrets de l'avenir ; cependant, c'est sur des cadavres d'animaux égorgés qu'ont lieu les évocations les plus puissantes ! Pour comble d'absurdité, le dernier des hommes ne craint pas d'adjurer, par les imprécations les plus formidables, je ne dis pas un démon de bas étage, ou l'âme de quelque défunt. Non ! il interpelle en maître le soleil, roi des astres, la lune et les plus grands d'entre les dieux célestes, pour les prendre à témoins d'une bagatelle. Que le ciel tremble ! que les voiles d'Isis se déchirent ! que les impénétrables secrets d'Abydos paraissent à la lumière ! que le navire égyptien s'arrête dans sa course ! que les membres déchirés d'Osiris deviennent la proie de Typho ! telles sont les imprécations par lesquelles on force les dieux à manifester leur pensée ou leurs décrets. Mais, de la part de celui qui les articule, sans savoir ce qu'il dit et sans pouvoir effectuer une seule de ces menaces, c'est une véritable folie ; et, de la part des dieux, c'est le comble de l'abjection de se montrer soumis à un pareil empire. Vous le savez, le grand hiérophante Chæremon a recueilli toutes ces formules, comme les plus efficaces de celles que nous a transmises la science antique des Egyptiens. Quelles sottes prières pourtant; quelles absurdes évocations ! Est-ce que le soleil, chaque matin, sort, comme le dit ce rituel, d'un fangeux marécage ? Est-ce qu'il se repose jamais sur la fleur du lotus ? Est-ce qu'il s'avance sur un navire éthéré ? Est-ce qu'il change à chaque heure d'aspect ou de forme ? Est-ce qu'il revêt à chaque saison l'une des figures du zodiaque ? Ces gens-là se sont payés d'apparences. Ils ont pris leurs imaginations pour des réalités, et ils ont consigné tout cela dans des formules obligatoires. Que si une pensée symbolique se cache sous ces mystérieuses enveloppes, je demande qu'on me l'explique. Enfin, pourquoi tant de termes dépourvus de sens; pourquoi ces mots barbares, ou inintelligibles, employés de préférence dans les évocations? Si les dieux entendent la voix qui les conjure, c'est à la pensée de l'évocateur, non à ses paroles, qu'ils doivent se montrer sensibles. Dès lors un terme ou

l'autre importe peu. Une langue ne saurait ici primer l'autre. La voix même est-elle nécessaire, puisqu'un Dieu doit savoir lire la pensée au fond du cœur? Il y a donc là des artifices et des prestiges, mis en avant par les incantateurs; ou bien il faut dire que nous nous faisons de la divinité une idée fort éloignée du vrai [1]. »

19. Quand Porphyre relevait, de ce ton incisif, les contradictions, les absurdités, les impostures du culte païen, il est clair qu'il n'avait pas encore trouvé le mot de l'énigme, la clef du problème. La conclusion légitime eût été de répudier franchement le polythéisme; mais un apostat ne pouvait s'arrêter à cette idée; un ennemi déclaré de l'Église, encore moins. Porphyre continua donc à creuser dans le chaos, espérant toujours, à force de persévérance, faire jaillir la lumière du sein des ténèbres. Il crut avoir réussi, quand il eut découvert un prétendu moyen de dégager le paganisme de ses langes grossiers, pour le transformer en une religion idéale, pleine du symbolisme le plus élevé, de la morale la plus pure, et de la plus sublime théologie. « Les anciens, plus rapprochés que nous de la divinité, dit-il, en comprenaient mieux la notion essentielle. Ils savaient que le *Numen divinum*, sous mille formes diverses, est partout répandu; qu'il habite l'âme humaine; qu'il descend et remonte des cieux à la terre; qu'il réside en tous les êtres animés ou inanimés. Voilà pourquoi les statues des dieux nous offrent tant de représentations, bizarres en apparence, mais d'un symbolisme aussi vrai que profond : des accouplements de formes humaines avec des figures d'oiseaux ou de quadrupèdes; tantôt le corps d'un homme surmonté d'une tête de lion ou d'aigle; tantôt le corps d'un animal et une tête humaine. Par là, les anciens voulaient nous apprendre que la divinité est le lien de toute la nature; que l'espèce humaine est appelée à régner pacifiquement sur le monde animal. Dès lors, nous comprenons pourquoi le lion a pu être adoré comme un dieu. Un nome d'Égypte, celui de Léontopolis, en porte le nom; une autre région, celle de Busiris, avait adopté le bœuf; celle de Cunopolis, le chien. Mais partout c'est le

[1] Euseb., *Præpar. Evangel.*, lib. V, cap. x; *Patr. græc.*, tom. XXI, col. 341.

même principe divin adoré sous des manifestations différentes. Il en est de même pour les éléments, ou objets inanimés, l'eau, le feu, tout ce que la divinité suprême a mis au service de l'homme dans la nature entière. C'est donc avec raison qu'on les vénère dans nos temples. Dans le sanctuaire de Sérapis, le rite solennel de l'expiation se pratique encore aujourd'hui par l'eau et le feu. Le *Vates*, en chantant l'hymne aux dieux, répand, d'une main, l'eau sacrée, et, de l'autre, porte la torche à la flamme mystérieuse. C'est ainsi qu'au seuil du temple il évoque en langue égyptienne le dieu de ses pères. La vénération se reporte ici sur les objets mêmes qui nous mettent en communion avec les dieux, et, comme les animaux sont par excellence la matière du sacrifice, le culte de latrie s'applique aux animaux. Ailleurs, dans le *pagus* d'Anabis par exemple, les honneurs divins sont rendus à l'homme; on lui a dressé des autels; on lui immole des victimes. Il n'est pas difficile de justifier ce culte par le grand principe de l'unité de l'essence divine, dont l'homme est une des plus sublimes manifestations[1]. » — Nous ne savons si Porphyre était fort satisfait personnellement de sa théorie; mais elle était la meilleure qu'il eût pu trouver. Il la développa dès lors avec une opiniâtreté infatigable. Le paganisme défaillant se rattacha, en désespoir de cause, autour de son défenseur, et l'on peut conjecturer que le succès de Porphyre, dans la société idolâtrique du IIIe siècle, ne dut pas être moins considérable que celui de Voltaire, dans la période d'athéisme du XVIIIe.

20. Le panthéisme déborde de toutes parts dans l'exposition doctrinale de Porphyre; c'est le sort fatalement réservé aux philosophies éclectiques. Mais, dans le monde païen, l'idée panthéistique était au fond de tous les cultes. Elle ne révoltait donc pas, comme aujourd'hui, les intelligences. De là, un nouvel attrait en faveur de la théorie de Porphyre près des idolâtres, ses contemporains. Le succès encourage. Le sophiste païen s'éleva bientôt à la hauteur du dithyrambe. « Prête l'oreille, dit-il, fais silence dans les régions les plus profondes de ton âme; je vais te révéler la sagesse mysté-



[1] Euseb., *Præpar. Evangel.*, lib. III, cap. IV.

rieuse et cachée de la religion des Grecs. Jupiter, c'est l'universalité des choses, l'âme des âmes, le dieu des dieux. En tant qu'âme, il est lumière ; il est action et vie universelles. Les théologiens ont longuement disserté sur la nature et les attributs de la divinité. Nulle image poétique, nulle représentation figurée ne pourrait la peindre à nos yeux. Si pourtant on pouvait parvenir à en imaginer quelqu'une, il semble que ce devrait être une sphère, ayant pour centre la vie et pour circonférence l'immensité. Cependant on a généralement adopté, pour représenter Jupiter, la forme humaine; parce que celle-ci est une sorte de miroir où se reflète l'idée de l'âme créatrice et souveraine, renfermant en elle les types et le germe des êtres. D'ordinaire le dieu est représenté assis, pour signifier l'immobilité sereine de sa toute-puissance. La poitrine et la partie supérieure du corps sont nues; parce que c'est dans les régions supérieures du ciel que l'on jouit de la claire vue de la divinité : les parties inférieures du corps sont recouvertes d'une draperie; parce que, dans les régions infimes de la nature, la divinité se couvre de mystères et d'ombre. De la main gauche, le dieu tient un sceptre; parce que, dans l'homme, le cœur placé au côté gauche domine toutes les autres facultés. C'est donc là le symbole le plus naturel de la souveraineté féconde de Jupiter. De la main droite, il porte tantôt un aigle, tantôt une statue de la Victoire : l'aigle, emblème du génie créateur; la Victoire, symbole d'universelle domination [1]. » — Nos modernes rationalistes s'accommoderaient, je crois, fort peu du symbolisme idolâtrique de Porphyre. Aussi n'est-ce point par ce côté que le philosophe a conquis leurs sympathies. Ce qu'ils admirent en lui, c'est sa haine pour l'Église catholique, et sa complaisance pour la morale indépendante. Il nous faut expliquer ces deux points, en faisant ressortir à la fois les analogies et les différences entre l'incrédulité de nos adversaires actuels et la crédulité païenne de leur ancêtre Porphyre.

Démonologie de Porphyre.

21. Celui-ci croyait sincèrement aux démons, à la magie, à l'astrologie, aux incantations, aux sciences occultes. Quelle faiblesse !

[1] Euseb., *Præpar. Evangel.*, lib. III, cap. IX.

diront les rationalistes. Ce n'est pas à moi à leur refaire un aïeul plus digne d'eux. Je le prends tel qu'il fut, sans le défigurer ni l'embellir. Avait-il raison de croire aux démons? Oui; mais affirmer le démon c'est affirmer le surnaturel. Eh bien, Porphyre avait cette supériorité sur ses descendants. La nature lui prouvait le surnaturel. En ce point, il se montra vraiment philosophe. Chose plus étonnante encore, il croyait que les démons étaient une race spirituelle, menteuse, perverse, séductrice. Voici ses paroles : « Les démons, dit-il, affectent souvent l'apparence d'esprits honnêtes et purs; ils emploient toutes leurs ruses pour entraîner les hommes sur la pente des voluptés; parfois ils se donnent comme des dieux supérieurs et veulent être adorés comme tels. Leur puissance de déception est effrayante. On les a vus séduire les plus sages d'entre les philosophes, les plus sublimes d'entre les poètes, pour arriver par là à pervertir les multitudes. Ce sont eux qui ont fixé des règles et des formulaires de prestiges mensongers et d'incantations impies, dans le but de se substituer par ce stratagème à la divinité véritable dont ils ont usurpé les honneurs et le culte. Les âmes assez faibles pour ne pas secouer le joug tyrannique du démon qui les obsède, sont livrées comme une proie à toutes les convoitises et à toutes les agitations du mal. On les appelle, avec raison, *démoniaques*, parce qu'elles sont en la possession du principe malfaisant et impie. Cependant, aucun de nos sens corporels ne saurait percevoir ou atteindre le démon, parce que les démons, partagés en une variété infinie d'espèces et de formes différentes, n'ont point de corps. Ils apparaissent ou s'évanouissent, selon des signes convenus; ils changent d'aspect et de formes selon leurs caprices. Du moins, telle est la manière d'agir de ceux de la pire espèce. Leur substance, toute spirituelle qu'elle soit par rapport à nous, est néanmoins corporelle; c'est ce qui explique comment elle est sujette à la corruption et au changement. Bien que les démons s'attachent aux âmes et leur impriment en quelque manière le sceau de leur substance, cette possession n'est point définitive, parce qu'eux-mêmes ne sont pas éternels et que leur condition est une mobilité incessante. Cette

race maudite séjourne dans les régions les plus voisines de la terre; elle se tient toujours prête à exercer sa domination malfaisante. Il n'est pas de crimes qu'elle n'enfante chaque jour [1]. »

22. A côté de ces puissances du mal, Porphyre admettait des démons bienfaisants, sortes de divinités secondaires, dans le genre du génie familier de Socrate. A ses yeux, Notre-Seigneur Jésus-Christ était l'un de ces êtres supérieurs, manifesté corporellement au monde. Les chrétiens n'avaient pas tort de l'adorer; mais ils étaient le jouet d'une formidable erreur, ou les complices d'une exécrable imposture, quand ils enseignaient que le Christ était le Verbe divin, créateur de l'univers. « Jamais, disait-il, le fils de Marie n'afficha une telle prétention. L'Écriture sainte, œuvre des démons du bien, n'était pas plus la parole inspirée du Dieu tout-puissant que Jésus-Christ n'en était le Fils. » Dès lors l'Église chrétienne, fondée sur un mensonge, devenait l'institution la plus abominable. Elle cherchait à faire dévier le genre humain de sa voie; elle le ravissait à l'empire des dieux supérieurs, pour le courber sous le joug d'une puissance secondaire. « Étonnez-vous, ajoutait Porphyre, que telle cité soit, depuis deux siècles, dévastée par la peste! Esculape et les autres dieux l'ont abandonnée; ils ont cessé de protéger les hommes, depuis que Jésus-Christ est devenu le dieu de la multitude [2]. » Cette parole, conservée par Eusèbe, nous explique le succès du système antichrétien de Porphyre. A une époque où la crédulité populaire était épouvantée par les fléaux qui décimaient le monde; quand la peste, la guerre, la famine, les invasions barbares unissaient leurs ravages et que tout croulait à la fois, hommes, institutions, armées et royaumes; on comprend quelle habileté infernale il y eut à rejeter sur l'Église naissante la responsabilité de tant de désastres. Ajoutons que, pour compléter son ensemble de philosophie éclectique, Porphyre avait su y coudre une morale d'une pureté irréprochable. Le procédé n'était pas difficile. Tout ce que la loi chrétienne a de

[1] Euseb., *Præpar. Evangel.*, lib. IV, cap. XXI, XXII. — [2] Id., *ibid.*, lib. V, cap. I.

plus parfait, le sophiste en faisait hommage à ses dieux. Tempérance, justice, charité, patience, égalité d'âme, Porphyre ordonnait tout cela au nom de Jupiter; il revendiquait ces vertus comme le bien propre et l'héritage légitime du paganisme ; il s'indignait au besoin contre les débordements de son siècle : peu s'en fallait qu'il ne les attribuât par ricochet à la perverse influence des chrétiens qui avaient banni les dieux de l'empire du monde. Telle fut la polémique inaugurée contre l'Église par Porphyre. Celui-ci est oublié, et l'Église a survécu à ses attaques. Mais nous verrons bientôt par combien de flots de sang le triomphe fut acheté. Porphyre eut la joie de vivre jusqu'à l'époque où Dioclétien lança les fameux édits de la dixième persécution générale. Il mourut quelques mois après, persuadé que le christianisme ne se relèverait plus. Où sont aujourd'hui Porphyre et Dioclétien?

§ III. Hérésies.

23. Aux violences de la persécution, l'Église catholique opposait l'héroïsme de ses martyrs. Aux attaques de l'apostasie, elle répondait par la voix de ses docteurs. Après Origène, Cyprien ; après Cyprien, saint Denys d'Alexandrie. Celui-ci se chargea de réfuter les sophismes de Porphyre. On n'a pas assez remarqué jusqu'ici ce rôle de l'apologétique chrétienne dans le passé. Nous vivons à une époque de tempérament, de conciliation. Quand on attaque l'Église, il y a, dans le voisinage, le parti des modérés qui crie aux fidèles insultés dans leur honneur, leur morale et leur doctrine : Taisez-vous ; laissez passer l'injure ; essuyez votre joue ; vous n'êtes pas blessés! Combien de fois, et avec quelle variété de formules, n'a-t-on pas répété ce langage? On invoque, au besoin, le grand principe de la charité chrétienne, du pardon évangélique des injures. On est allé jusqu'à dire : Les premiers chrétiens mouraient et ne répondaient pas! C'est une erreur : les premiers chrétiens mouraient ; mais après avoir répondu. Aux légistes du prétoire, Tertullien répondait; à Celse l'épicurien, Origène répondait; à Porphyre, saint Denys d'Alexandrie ne dédaignait pas de répondre. Il en sera ainsi tant

que, dans un cœur catholique, jaillira une étincelle de charité et de foi. Certes, l'apologiste chrétien, tout en poursuivant l'erreur, n'a que des sentiments de charité pour l'errant; il veut le salut et la vie de son frère égaré ; et, s'il attaque parfois avec véhémence, c'est pour préserver les multitudes du poison des fausses doctrines. Que faisait saint Paul, en face des schismatiques de Corinthe; ou saint Jean, vis-à-vis l'hérésiarque d'Éphèse? Accusera-t-on ces deux grands apôtres d'avoir manqué de charité? Il est vrai qu'ils s'élevaient au-dessus des considérations humaines, des lâches condescendances de la peur ou de l'intérêt personnel; mais ils sauvaient les âmes. Il en doit toujours être ainsi dans l'Église. On n'y établira jamais un régime de libre échange, où la vertu et le vice, l'erreur et la vérité, vivront côte à côte, en se renvoyant un salut dérisoire et d'hypocrites hommages. Jésus-Christ est un roi qu'on trahit souvent, mais qui ne transige jamais. Pendant que Porphyre inaugurait ouvertement sa lutte contre l'Église, dans une antichambre du palais de Gallien, saint Denys d'Alexandrie lui répondait par une véritable encyclopédie catholique. Il ne nous en reste plus que de courts fragments conservés par Eusèbe. L'illustre docteur avait intitulé son ouvrage : *De Naturâ rerum* [1]. Il y combattait victorieusement les doctrines panthéistiques de Porphyre. « Qui donc, disait-il, pourra jamais croire sérieusement que cet immense édifice de l'univers, où éclatent partout les traces d'une intelligence créatrice, soit une agglomération d'atomes éternels, fortuitement rassemblés dans une divine et merveilleuse unité? Prenez l'homme en particulier ; étudiez le mécanisme admirable de sa structure, et dites s'il est possible que les aggrégats inconscients de molécules éternels aient produit, dans une telle variété d'organes, une si constante harmonie, un si prodigieux concert ! » Le docteur alexandrin portait, on le voit, l'apologétique chrétienne sur le terrain envahi par le philosophisme idolâtrique. Si son grand ouvrage *de Naturâ rerum* nous était parvenu, il serait la réfutation la plus complète du système de Porphyre. Dieu a permis que jus-

[1] S. Dionys. Alexandrini, *de Natura; Patr. græc.*, tom. X, col. 1250-1270.

qu'ici l'attaque et la défense soient restées dans l'ombre. Un jour peut-être l'une et l'autre surgiront d'un si long oubli, et l'on s'étonnera de rencontrer, au IIIe siècle de notre ère, les objections que le XVIIIe avait cru inventer.

Le millénarisme de Népos. Conférence d'Arsinoé entre saint Denys d'Alexandrie et Coracion

24. Sur la terre africaine, immortalisée naguère par le martyre de saint Cyprien, c'était donc saint Denys d'Alexandrie qui portait maintenant le sceptre du génie et de la foi. Dans le nome d'Arsinoé, un prêtre, Coracion, moins prudent que pieux, s'était engoué de la doctrine des millénaires. Il croyait, sur une fausse interprétation des textes de l'Apocalypse, à un règne terrestre de Jésus-Christ et aux félicités d'un prétendu chiliasme qui devait précéder le jugement universel. Les populations chrétiennes de cette contrée avaient adopté son erreur. On comprend qu'en face des persécutions qui sévissaient alors, l'espérance d'un règne prochain du Christ dût répondre à un besoin des âmes. L'enthousiasme avec lequel les rêveries du millénarisme étaient accueillies, s'explique donc parfaitement. Mais le grand évêque d'Alexandrie veillait, avec une sollicitude et un zèle infatigables, pour le maintien des saines doctrines et l'intégrité de la foi. « Je me trouvais, dit-il, dans la préfecture d'Arsinoé, à l'époque où l'erreur des Chiliastes s'y propageait, entraînant des églises entières dans la défection et le schisme. Des prêtres, des docteurs, parcouraient les campagnes, pour y répandre le poison de cette hérésie. Je leur proposai une conférence publique, où la question serait solennellement débattue, en présence de tous les fidèles. Ils acceptèrent, et, au jour convenu, me présentèrent, comme une forteresse inexpugnable, un livre où leur opinion était, disaient-ils, péremptoirement démontrée. Ce livre est l'œuvre d'un évêque, nommé Népos, qui se laissa jadis séduire par l'erreur du millénarisme, et crut sincèrement avoir prouvé, par les textes de l'Écriture, que le Christ devait revenir ici-bas fonder en personne un empire terrestre. J'admire, pour tout le reste, et je chéris la mémoire de Népos. Sa foi, son zèle, sa science des Écritures sont au-dessus de tout éloge. Nous lui devons une série d'hymnes et de pieux cantiques, qui

font encore aujourd'hui les délices des fidèles [1]. Il couronna d'ailleurs, par une sainte mort, une vie pleine de bonnes œuvres. J'aime donc et révère la mémoire de Népos ; mais j'aime bien davantage la vérité ; je la préfère à tout. S'il convient de lire avec reconnaissance et d'admirer sans restriction les ouvrages orthodoxes que nous ont laissés les saints, c'est aussi pour nous une obligation stricte et rigoureuse de noter, dans ces ouvrages, les erreurs ou les inexactitudes qui pourraient s'y être glissées. Si Népos était présent au milieu de nous ; s'il pouvait, de vive voix, dans cette conférence, exposer son opinion, nul doute qu'il ne reconnût la vérité enseignée par l'Église et qu'il ne lui donnât son entière adhésion. Mais le livre de Népos, passé maintenant à l'état de texte muet, depuis la mort de son auteur, ne saurait prévaloir sur l'autorité de l'Évangile et des Épîtres des apôtres. Il serait donc souverainement injuste de lui attribuer un crédit qu'il ne saurait avoir, pour substituer, aux vérités que la foi nous enseigne sur le glorieux avénement du Sauveur et la grande résurrection finale, je ne sais quelles idées rétrécies et quelles frivoles espérances d'un règne terrestre et mortel. Quoi qu'il en soit, durant trois jours consécutifs, depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, assis au milieu des prêtres d'Arsinoë, je discutai l'un après l'autre tous les textes cités dans le livre de Népos. Un grand nombre de fidèles assistait à la conférence. J'admirai tout à la fois leur modération, leur intelligence, leur amour pour la vérité, et l'empressement avec lequel ils la recevaient. Interrogations, difficultés, objections, tout fut présenté par eux avec une méthode, un calme et une modestie qui me touchèrent. De mon côté, je pris soin d'établir d'abord quelques principes, dont ils reconnaissaient avec moi l'inébranlable solidité. Je les ramenais sans cesse à ce terrain fixe, répondant d'ailleurs à toutes leurs objections et n'en éludant aucune, mais ne laissant point égarer la discussion sur des points étrangers. S'il m'arrivait d'avoir présenté un argument défectueux, ou faible, je

[1] Nous n'avons plus ces hymnes, composées par Nepos, ni aucun autre de ses ouvrages.

ne mettais aucun amour-propre à le maintenir. De bonne foi, et dans l'allégresse d'une conscience sincère, je remerciais Dieu de m'avoir fait connaître la vérité. Enfin, quand tous les témoignages de l'Écriture, successivement passés en revue, eurent porté la lumière dans les esprits, Coracion, le chef de ces millénaires, déclara publiquement devant toute l'assemblée et prit Dieu à témoin qu'il abandonnait son opinion, la condamnait et ne l'enseignerait plus jamais aux fidèles. Il avouait que les arguments développés par moi l'avaient surabondamment convaincu. Ses paroles furent accueillies par des applaudissements unanimes, et tous les frères se donnèrent le baiser de paix, dans l'unité d'une même foi [1]. »

25. Le millénarisme survécut cependant à la conférence d'Arsinoé. Quelques années après, saint Denys d'Alexandrie écrivait, pour le combattre, le traité *De Promissionibus*, mentionné par Eusèbe. L'Apocalypse de saint Jean, dont certains passages mal interprétés avaient donné naissance à l'erreur des Chiliastes, n'était point encore, à cette époque, définitivement fixée au canon des Écritures. Ce livre, admis par les uns, rejeté par les autres, n'avait pas le rang incontesté qu'il occupe aujourd'hui dans la collection des écrits apostoliques. Voici en quels termes saint Denys d'Alexandrie s'exprime à ce sujet : « Parmi nos prédécesseurs, quelques-uns ont rejeté l'Apocalypse et l'ont même réfutée, article par article, comme un livre plein de visions chimériques, dénuées de tout fondement. Ils prétendaient que la suscription qui attribue cet ouvrage à saint Jean l'Évangéliste est apocryphe ; ils ne reconnaissaient aucun des caractères apostoliques à une révélation si mystérieuse et si obscure. Suivant eux, elle eût été l'œuvre de Cérinthe, qui aurait voulu accréditer par ce moyen sa théorie insensée d'un règne temporel et terrestre de Jésus-Christ, où il plaçait les jouissances grossières et les voluptés d'un paradis tout sensuel. Quant à moi, je n'oserais pas rejeter l'Apocalypse, en présence de la multitude

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXIV.

d'églises qui la considèrent comme un livre du plus grand prix. Mais, tout en faisant cette réserve, je déclare que son intelligence dépasse la portée de mon esprit. Il se cache vraisemblablement sous les mystères de la lettre un arcane divin et une vue admirable des secrets providentiels. Insuffisant à les découvrir, j'en pressens néanmoins l'existence. Je fais donc abstraction de ma personnalité, et, ne voulant d'autre guide que la foi, je confesse qu'il y a là des sublimités auxquelles je ne puis atteindre. A Dieu ne plaise que je condamne ce qu'il ne m'est pas donné de comprendre ! Je m'incline d'autant plus que je découvre une hauteur plus admirable[1]. » Après cette humble profession de foi, l'évêque d'Alexandrie commentait tout l'ensemble de la prophétie. Eusèbe ne nous a point conservé cette partie de l'œuvre de saint Denys. Il nous fait seulement connaître la conclusion de l'illustre docteur. « Certainement, dit-il, Jean est l'auteur de l'Apocalypse ; mais ce Jean est-il le même que l'Évangéliste ? La question ne me paraît pas résolue. Dans l'Évangile de Jean, l'auteur se désigne lui-même sous des traits qui le font reconnaître tout d'abord. Il se nomme tantôt : « le disciple que Jésus aimait ; » tantôt : « celui qui reposa sur le cœur de Jésus-Christ ; » tantôt : « frère de Jacques ; » tantôt : « celui qui a vu et entendu le Seigneur. » Mais, dans l'Apocalypse, l'auteur s'appelle uniquement : « le témoin de Jésus-Christ. » Cette désignation n'est point suffisamment explicite. Il se pourrait donc que la prophétie fût l'œuvre d'un homonyme, également disciple du Seigneur, tel par exemple, que Jean, surnommé Marc, le compagnon de Paul et de Barnabé. D'ailleurs, il y a de grandes dissemblances entre le style de l'Apocalypse et celui de l'Évangile de Jean. L'Évangile n'est pas seulement irréprochable, au point de vue grammatical ; il a de plus une élégance véritablement attique ; tout s'y enchaîne avec méthode, et la trame du discours est suivie avec un art qu'on ne saurait méconnaître. Nulle trace d'idiotismes, de solécismes, encore moins de barbarismes. L'Évangéliste possédait évidemment, outre l'inspiration divine, une science

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. xxv.

approfondie de l'idiome grec. Je cherche en vain ces qualités extrinsèques dans l'Apocalypse. Cela n'ôte rien sans doute au mérite de la prophétie, mais je remarque seulement qu'elle est rédigée en un grec moins pur, où les locutions étrangères ne sont pas rares. Il n'entre pas dans mon dessein de noter ici tous les idiotismes que je pourrais y relever. J'exprime un doute, je ne voudrais pas qu'on pût y voir une dérision [1]. » L'Église a prononcé sur la question qui paraissait douteuse au grand évêque d'Alexandrie. L'Apocalypse est bien réellement l'œuvre de l'Évangéliste saint Jean ; elle a pu être primitivement rédigée en hébreu, ce qui expliquerait les dissonances grammaticales qui frappaient l'évêque d'Alexandrie. La tradition catholique, dépôt suprême de la vérité religieuse, ne s'est pas plus trompée sur ce point que sur tous les autres.

26. Une erreur plus dangereuse que celle des millénaires venait de surgir dans la Lybie Cyrénaïque. Sabellius, né à Ptolémaïs, l'antique Barcé, était un génie subtil et intrigant, qui joignait à une certaine perspicacité dans l'intelligence un jugement assez médiocre et beaucoup d'opiniâtreté. Disciple de Noët, il avait puisé à l'école de ce sectaire les faux principes de Praxeas et des Patripassiens sur le dogme de la Trinité. Il enseignait qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne, le Père, dont le Fils et l'Esprit-Saint émanent, à titre d'attributs ou d'opérations distinctes, sans constituer de véritables hypostases. Plusieurs évêques d'Afrique adoptèrent ces erreurs, et la nouvelle hérésie se propagea tellement qu'on n'osait plus donner à Jésus-Christ son titre de Fils de Dieu. Saint Denys d'Alexandrie, en apprenant le péril de la foi, multiplia les exhortations, les lettres et les efforts, pour faire triompher la saine doctrine. Voici en quels termes il informait le Saint-Siége de toutes ses démarches. « La secte impie, qui vient de surgir dans la Pentapole, ne cesse de proférer ses blasphèmes contre le Dieu Tout-Puissant, Père de Jésus-Christ ; elle détruit la foi à la divinité du Verbe fait chair, l'*Unigenitus* et le

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXV.

premier né de toute créature ; elle altère essentiellement la notion de l'Esprit-Saint. Les deux partis en lutte à Ptolémaïs, orthodoxes et hérétiques, m'ont écrit chacun de leur côté. Je vous envoie copie des réponses que je leur ai adressées. Autant qu'il était en mon pouvoir et que Dieu m'en a donné la grâce, je me suis efforcé de faire briller la vérité catholique dans tout son éclat. J'ai eu des conférences publiques à ce sujet ; enfin je travaille, selon la mesure de mes forces, au maintien de la foi véritable [1]. » En effet, à partir de ce moment, le saint évêque d'Alexandrie insista plus vivement que jamais, dans ses traités et ses discours, sur la distinction des trois personnes au sein de l'auguste Trinité. La controverse devenait chaque jour plus ardente. Les textes de l'Écriture et de l'Évangile étaient cités de part et d'autre dans le débat. Saint Denys s'était servi de cette expression de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui disait en parlant de lui-même : « Je suis la vigne, mon Père est le vigneron. » — « Or, concluait l'évêque d'Alexandrie, la vigne et le vigneron, l'œuvre et l'ouvrier, ne sont point une même chose. Il y a donc une distinction entre le Père et le Fils. On ne saurait donc les identifier, ni les confondre, ainsi que le fait Sabellius. » Cet argument était solide. Cependant, comme toute comparaison est nécessairement défectueuse en quelque point, celle du vigneron et de la vigne, appliquée à la distinction des personnes dans la Trinité, présentait une équivoque dangereuse. En pressant les termes, on pouvait y trouver une infériorité inacceptable entre le Père et le Fils. Celui-ci, représenté par la vigne, n'était plus qu'une créature du Père. Quelques docteurs égyptiens, en lisant les paroles de l'évêque d'Alexandrie, les comprirent en ce sens ; ils crurent que l'illustre patriarche avait eu l'intention d'enseigner que le Fils était une créature, et qu'il ne le regardait point comme ὁμοούσιος ou consubstantiel au Père. — Ce terme de *consubstantiel*, qui soulèvera tant d'orages, est remarquable dans la bouche de simples fidèles, soixante ans avant le concile de Nicée. — On prit de là occasion d'accuser saint Denys d'Alexan-

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. VI.

drie auprès du pape son homonyme. Le souverain pontife assembla à Rome (261) un concile qui condamnait à la fois les deux impiétés opposées, mais également criminelles, de ceux qui soutenaient la doctrine de Sabellius, et de ceux qui disaient que le Verbe avait été créé, fait ou formé, et qu'il n'était pas *consubstantiel* au Père. Le pape écrivit ensuite à saint Denys d'Alexandrie, pour qu'il eût à expliquer sa doctrine et à se justifier des erreurs qu'on lui imputait. Le patriarche d'Alexandrie répondit en protestant de sa foi au Verbe *consubstantiel*. Il expliqua, dans sa lettre au pape et dans un traité spécial, les raisons qui l'avaient porté à insister plus particulièrement sur les preuves de la distinction des personnes dans la sainte Trinité, pour répondre à l'hérésie de Sabellius. Sa justification fut complète, parce que son attachement à la vraie doctrine n'avait point varié, et plus tard saint Athanase se servait de son nom et de sa parole pour confondre les Ariens.

27. Plus redoutable que Sabellius, un nouvel hérésiarque dogmatisait alors en Syrie. C'était Paul de Samosate, évêque d'Antioche, dont nous avons précédemment fait connaître la mauvaise foi, les ruses déloyales et les sacriléges entreprises [1]. Le monument le plus auguste de la tradition mutilé par sa main impie, les Constitutions Apostoliques frauduleusement altérées, cette œuvre de faussaire imprime à la mémoire de Paul de Samosate une flétrissure ineffaçable. De mœurs plus que suspectes, d'un caractère arrogant et altier, aimant l'éclat et le faste, l'évêque d'Antioche n'avait vu, dans la haute dignité dont il était revêtu, qu'un moyen de satisfaire ses passions. Il affectait le luxe des magistrats et des proconsuls romains; sa chaire épiscopale ressemblait au tribunal des gouverneurs de province; il voulait des applaudissements pour relever l'éloquence de ses discours. Ce qui contribuait à entretenir son orgueil, c'est la faveur dont il jouissait près de Zénobie, reine de Palmyre. Juive de naissance, cette princesse avait désiré être instruite de la religion chrétienne, et s'était adressée pour cela à Paul de Samosate. L'indigne évêque d'Antioche

Paul de Samosate.

[1] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 589-593.

prétendait expliquer le mystère de l'Incarnation en admettant en Jésus-Christ deux personnes, ou suivant le mot grec deux *hypostases*, l'une, Fils de Dieu par nature et préexistant aux siècles, l'autre, fils de David, né dans le temps, et qui n'avait reçu le nom de Fils de Dieu, après son union avec le Verbe, que comme une ville reçoit le nom de son souverain, une maison celui de son fondateur. Cette erreur, que les ariens devaient reprendre plus tard, fut vigoureusement réfutée par saint Denys d'Alexandrie. On retrouve partout ce grand homme sur la brèche, quand il s'agit de défendre la vraie foi. « Le Verbe s'est fait chair, disait le saint patriarche, sans division ni partage. On ne distingue point en lui deux personnes, comme si le Verbe habitait dans l'homme et ne lui fût pas uni. Comment osez-vous donc appeler Jésus-Christ un homme distingué par son génie, lui vrai Dieu, adoré par toutes les créatures avec le Père et le Saint-Esprit, incarné de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu ? » Le nom de Mère de Dieu, Θεότοκος, donné à la Vierge Immaculée par saint Denys d'Alexandrie, et confirmé plus tard par le concile général d'Ephèse, n'était point nouveau dans l'Église. Saint Méthodius de Patare l'avait déjà employé ; Origène s'en était servi dans son *Commentaire sur l'Évangile de saint Luc*, et, dans son *Traité sur l'Épître aux Romains*, ce grand docteur développait longuement les raisons qui l'ont fait donner à la sainte Vierge. Deux conciles, réunis successivement à Antioche (264-268), condamnèrent les erreurs de Paul de Samosate; mais leur auteur, en usant de subterfuges et en protestant de sa soumission, avait réussi à éviter un anathème nominal. Nous dirons plus loin comment un troisième concile (269), tenu dans la même ville, le déposa solennellement et élut un autre évêque à sa place.

§ IV. Les Trente Tyrans.

Caractère de Galien. Sapor et Odenath.

28. Avant de continuer la revue des hérésies qui semblaient éclore de chaque point du sol catholique, il nous faut jeter un coup d'œil sur les graves événements qui agitaient alors l'empire, et dont le contre-coup se faisait nécessairement ressentir

à l'Église. Nous avons déjà esquissé en peu de mots le caractère de Gallien, ce prince voluptueux et cruel qui portait dans ses mains débiles le sceptre du monde. Il s'était composé un sérail, à la façon des rois orientaux. Un chef des Marcomans, Attalus, lui avait cédé sa fille Pipa, pour y tenir le premier rang. Gallien avait conclu le marché au prix d'une province. Les provinces ne coûtaient rien à ce débauché. En apprenant la révolte d'Alexandrie, il s'était contenté de répondre : « Est-ce que nous ne trouverons pas moyen de vivre sans le lin d'Égypte? » Antioche venait d'être reprise une troisième fois par les Perses. « Tant pis pour les blanchisseuses, dit Gallien, elles n'auront plus de nitre ! » L'Asie approvisionnait alors de cette substance le monde entier. Un autre jour, un message apportait la nouvelle de l'insurrection des Gaules. L'empereur se mit à rire et dit à ses courtisans : « Croyez-vous donc la République ruinée, parce que nous ne pourrons plus acheter les étoffes fabriquées par les *Atrebates?* (Arras.) » Gallien, sans interrompre un seul instant ses plaisirs, recommençait ses exhibitions scandaleuses dans les rues de Rome, à la manière de Caligula et de Néron ; il bâtissait en feuilles de roses des réduits champêtres, et construisait des forteresses avec des fruits amenés à grands frais de tous les points du monde. Un empire ainsi défendu avait toutes les chances possibles de crouler. Mais l'heure de la Providence n'était pas venue. L'empire fut sauvé par la vertu désintéressée d'un barbare. Odenath, chef d'une tribu arabe campée dans le désert de Palmyrène, était depuis longtemps l'allié des Romains. Il portait le titre de roi de Palmyre, et avait épousé cette fameuse Zénobie dont l'évêque d'Antioche, Paul de Samosate, s'était fait le complaisant théologien. Lors de la captivité de Valérien, Sapor, enivré de ses victoires, avait fait jeter dans le Tigre les présents que lui envoyait Odenath. Il avait dit à ses ambassadeurs : « Si votre maître prétend obtenir de moi quelque faveur, qu'il vienne les mains liées derrière le dos se prosterner aux pieds de mon trône. Qu'il me demande pardon de ses anciennes relations avec Rome. A ce prix, je consentirai à lui faire grâce et à le laisser vivre dans les sables de son royaume. » Cette réponse de Sapor sent le barbare et serait désavouee par le

plus mince des hommes d'État. Il n'est jamais habile de réduire au désespoir un ennemi, si faible qu'il soit. Les diplomates de Sapor négligèrent cette maxime et ne tardèrent pas à s'en repentir.

29. Odenath ne pouvait plus compter que sur son courage et sur l'alliance des Romains vaincus. L'alliance de Gallien ne pouvait peser beaucoup dans la balance. Fort heureusement, le général des armées romaines en Orient, Balista, valait mieux que son maître. C'était un de ces grands caractères qui savent allier à un sentiment profond de l'équité et de la justice administrative une fermeté à toute épreuve et une persévérance inébranlable. Sous un tout autre maître que Gallien, il fût resté le modèle de la probité et de l'honneur. Ecrasé par les forces supérieures de Sapor, Balista ne songea qu'à rallier les malheureux débris de ses troupes. Il les réorganisait silencieusement, pendant que le vainqueur étalait aux yeux de l'univers le trophée de Valérien, l'ex-empereur, servant de marchepied à l'orgueilleux roi des Perses. On comprend facilement l'alliance qui s'établit entre Odenath et le généralissime romain. Les intérêts étaient les mêmes, et, des deux côtés, l'on ne respirait que la vengeance. Balista s'était attaché aux flancs de l'armée de Sapor. Il la harcelait sans merci, évitant du reste de se commettre jamais au point d'avoir à livrer une grande bataille. Chaque étape abandonnée par le roi des Perses était immédiatement occupée par le général romain. La Syrie tout entière rentra ainsi au pouvoir de Gallien, lequel, nous l'avons vu, ne s'en préoccupait guères. Odenath s'était réservé un rôle plus décisif. Au moment où Sapor, franchissant l'Euphrate, rentrait en triomphateur dans la Mésopotamie, les troupes arabes, savamment échelonnées sur un terrain étudié d'avance et fortifié à loisir, infligèrent aux Perses une des plus complètes déroutes dont l'histoire ait gardé le souvenir. Tout le trésor royal, enrichi par le pillage de la Syrie ; tout le sérail, et il était nombreux ; toute la cavalerie persane, la mieux montée alors et la plus fameuse de l'univers, tombèrent aux mains de ce petit roi de Palmyrène, que Sapor avait naguères si cruellement outragé. Ce fut un vrai désastre pour le roi de Perse. Il abandonna précipitamment Nisibe, Charres, toutes ses conquêtes anté-

rieures, et fut assez heureux pour gagner la ville de Suze. Par une ironie de la fortune, comme disaient les Romains, mais plutôt par un secret dessein de la Providence, Odenath, qui aurait volontiers donné le trésor, le sérail et la cavalerie des Perses, pour délivrer Valérien, n'avait pu réussir à mettre la main sur l'impérial captif. Son triomphe manqua donc du relief le plus brillant. Dieu ne voulait pas que le persécuteur des chrétiens fût arraché à l'ignominieuse servitude de Sapor. Vainement Odenath, enhardi par le succès, alla mettre le siége devant Ctésiphon. Vainement il fit prisonniers de nombreux satrapes, dont il proposa ensuite l'échange contre l'ex-empereur. Sapor se montra inflexible ; il laissa égorger ses satrapes ; mais il garda Valérien. C'était l'unique conquête dont il pût se vanter aux yeux du monde, car tout le territoire précédemment envahi était redevenu romain.

30. L'évêque d'Antioche, Paul de Samosate, en flattant la reine de Palmyre, s'inclinait donc devant la puissance la plus universellement redoutée en Orient. Cette circonstance explique, sans la justifier, la misérable conduite de l'hérésiarque. Combien de ces adorateurs du succès nous aurons encore à rencontrer sur la route des siècles ! Quoi qu'il en soit, Odenath, grandi par ses triomphes, resta fidèle à l'alliance romaine. N'ayant pu délivrer Valérien, il demeura intimement attaché à son fils, sans prendre la peine d'examiner si ce fils était digne d'un pareil dévouement. Il n'en fut pas de même de Balista. Ce général sentait que l'empire n'avait pas de chef. Il voulut lui en donner un. « Je suis vieux, disait-il, bientôt je ne pourrai plus monter à cheval. Il faut choisir un chef à cet empire qui s'écroule. » Ses soldats le comprirent ; ils donnèrent la pourpre à Fulvius Julianus Macrien, l'ancien préfet du prétoire qui avait jadis déterminé Valérien à signer l'édit de la huitième persécution générale. Marcien se disposa dès lors à partir pour Rome, dans l'intention de détrôner Gallien. Balista devait rester en Orient pour y maintenir l'autorité du nouveau César. En réglant son itinéraire, Macrien s'était décidé à prendre la route la plus longue, celle de terre, qui consistait à traverser l'Asie Mineure, pour passer en Grèce, descendre en Illyrie et arri-

ver à Rome par l'Italie septentrionale. Ce plan lui permettait de se faire reconnaître par un plus grand nombre de provinces et d'accroître sa puissance en la montrant à ses nouveaux sujets. Mais le proconsul d'Achaïe, Valens, affichait des dispositions hostiles. Macrien envoya un détachement commandé par Pison, avec ordre de tuer le proconsul récalcitrant. Valens, informé à temps, réunit toutes les troupes de sa province, se fit proclamer empereur ; et quand Pison arriva en Thessalie, il y trouva une population toute dévouée au César Valens. Le lieutenant de Macrien crut sauver sa vie en se décorant lui-même de la pourpre impériale, opposant ainsi majesté contre majesté. Valens n'en fit pas moins poignarder Pison ; et quelques jours après, Valens lui-même était massacré par ses propres troupes, dans une de ces émeutes prétoriennes que le plus futile prétexte suffisait à faire naître. Ces événements, fort imprévus, tournèrent à l'avantage de Macrien, qui voyait s'ouvrir devant lui la route d'Achaïe. Le succès des négociations qu'il avait entamées avec Odenath ne lui fut pas si favorable. L'époux de Zénobie avait positivement refusé de reconnaître l'usurpateur ; il avait déclaré qu'il demeurerait fidèle à l'alliance de Gallien. Dans cette situation, Macrien dut laisser des forces considérables en Orient sous le commandement de Balista, et partit lui-même, avec le reste de ses légions, pour aller conquérir les acclamations du sénat et du peuple de Rome. Il ne devait jamais les entendre.

Usurpation et mort d'Ingenuus et de Regillianus.

31. Ce qu'il venait d'essayer en Orient, Decimus Lælius Ingenuus, gouverneur de Pannonie, l'avait tenté dans sa province. Brave guerrier, administrateur vigilant et probe, Ingenuus avait su conquérir l'affection des soldats et celle du peuple. Toute l'Illyrie le proclama empereur et vint se ranger sous ses drapeaux. Gallien, cette fois, s'arracha aux réduits voluptueux du Palatin, et, trouvant dans sa colère un courage qui n'était pas dans ses habitudes, se mit à la tête d'une armée formidable, pour aller châtier l'orgueilleux lieutenant devenu son rival. La rencontre eut lieu dans les plaines de Murse, en Pannonie; elle fut extrêmement sanglante. Un Dace, Manius Acilius Aureolus, qui commandait la cavalerie de Gallien, fixa, par sa valeur personnelle et l'opportunité

de sa manœuvre, la victoire longtemps indécise. Les troupes illyriennes furent contraintes de plier. Bientôt la défaite prit les proportions d'une déroute, et Ingenuus, désespéré, se poignarda, de peur de tomber entre les mains d'un vainqueur impitoyable. La vengeance de Gallien fut ce qu'on pouvait l'attendre d'une âme aussi basse que cruelle. Il défendit de faire aucun prisonnier; soldats et habitants, tout fut passé au fil de l'épée. Il avait hâte de retourner à Rome étaler son triomphe au Capitole. En partant, il laissait au nouveau gouverneur de Pannonie les instructions suivantes : « Je ne serai content de vous qu'autant que vous aurez anéanti toute la population rebelle. Il faudrait étendre aux vieillards et aux enfants les ordres de massacre. On ne le pourrait peut-être pas sans compromettre les intérêts de l'empire ; du moins, faites tuer tous les hommes en état de porter les armes. Je vous ordonne également de mettre à mort quiconque aura mal parlé de moi. Déchirez, tuez, écartelez ; telles sont mes instructions écrites de ma propre main. » La main impériale qui signait de pareils ordres était celle d'un monstre. Dans cette extermination en masse de l'Illyrie, durent être compris un grand nombre de chrétiens, martyrs inconnus, dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Le refus de sacrifier à la divinité de César était un crime aussi énorme que celui d'avoir mal parlé de Gallien. Quoi qu'il en soit, les mesures sanguinaires prescrites par l'empereur furent exécutées avec une telle rigueur que les légions et les habitants de la Mésie, redoutant pour eux-mêmes un pareil traitement, se donnèrent un défenseur et proclamèrent un nouveau César. Quintus Nonus Regilianus était, dit-on, issu du fameux Décébale, roi des Daces, dont le nom avait jeté un si grand éclat sous Domitien et sous Trajan. Regilianus avait hérité de la valeur et des talents militaires de son aïeul. Valérien lui avait confié la défense des frontières illyriennes ; il s'était illustré par de nombreuses victoires sur les Sarmates. Sa promotion à l'empire ne devait cependant pas avoir un meilleur sort que celle de tant d'autres Césars éphémères. Une sédition qui s'éleva dans son armée et qui commença parmi les barbares servant en qualité d'auxiliaires

eut pour résultat de faire perdre au petit-fils de Décébale le trône et la vie.

Mort de Macrien. Promotion de Quietus, son fils. Trahison de Balista. Mort de Quietus. Usurpation et mort de Balista.

32. Telle était la situation politique et militaire dans la Mésie, la Pannonie et l'Illyrie, lorsque Macrien y arriva, après avoir traversé le Bosphore et parcouru la Grèce en vainqueur. Aureolus, l'ancien général de cavalerie qui avait si puissamment contribué à la victoire de Gallien contre Ingenuus, vint offrir la bataille à Macrien. Celui-ci avait sous ses ordres quarante-cinq mille légionnaires aguerris, dévoués, brûlant du désir de conduire leur maître au Capitole. Telles étaient du moins leurs dispositions, le jour où le combat fut engagé avec un égal acharnement de part et d'autre. L'issue de cette première lutte ne fut pas décisive. Aureolus resta, il est vrai, maître du champ de bataille, et Macrien perdit quinze mille hommes. Mais, avec les trente mille qui lui restaient, celui-ci pouvait encore lutter avantageusement contre les troupes très-affaiblies elles-mêmes d'Aureolus. Plein d'ardeur et d'espérance, il vint donc une seconde fois engager le combat. En ce moment, ses soldats, leurs armes renversées, passèrent en masse dans le camp ennemi. Macrien et l'aîné de ses fils, ainsi abandonnés, supplièrent les derniers amis demeurés fidèles à leur cause de leur donner la mort. On leur rendit ce service suprême (mars 262). Ainsi finit, après un an de règne, le principal auteur de la cruelle persécution ouverte par Valérien contre l'Église. Quietus, second fils de Macrien, était resté en Orient, sous la garde de Balista. A la nouvelle de la mort de son père, Quietus prit le titre d'empereur. Mais il avait peu de chance de le conserver longtemps. Les troupes victorieuses d'Aureolus pouvaient en quelques mois passer en Syrie, et anéantir la petite armée de Balista. Ce ne fut pourtant point de ce côté que se montra le péril. Odenath, jusque-là engagé dans son expédition contre Sapor, revenait enfin triomphant. Il tourna immédiatement ses armes contre le César usurpateur, entra en Syrie, repoussa Balista et Quietus, et les assiégea dans la ville d'Emèse. Il se produisit alors une de ces trahisons ignominieuses qui soulèvent l'indignation, même après toutes les hontes et les turpitudes dont l'histoire de l'humanité nous a tant de fois offert le spectacle.

Balista comprit qu'il ne pouvait tarder à succomber dans une ville dénuée d'approvisionnements militaires et assiégée par une armée supérieure en nombre. D'un autre côté, il savait qu'Odenath se préoccupait uniquement de la personne même de Quietus, et qu'il cesserait la guerre si le rival de Gallien venait à disparaître. Un matin, le jeune fils de Macrien dormait dans son palais. Balista lui fit trancher la tête, et jeta ce trophée sanglant par-dessus les murailles d'Emèse, dans le camp arabe. Balista venait d'acheter la paix par ce crime. Odenath ne tarda guère à regagner son royaume de Palmyre ; et Balista, deux fois traître, se fit aussitôt proclamer empereur. Dans ces jeux sanglants de la fourberie humaine, il arriva plus d'une fois que les plus habiles, même lorsqu'ils étaient les plus coupables, furent aussi le plus longtemps heureux. Rien ne démontre mieux, à notre avis, l'action de la Providence sur le monde, que les succès momentanés des pervers. Il faudrait, pour les entraver, une intervention directe de la main de Dieu dans les affaires humaines, et par conséquent une manifestation immédiate de la divinité, qui paralyserait le libre essor de chaque individu, au profit du bien général. Or, telle n'est pas la loi du gouvernement divin. Il laisse les âmes aux mains de leur libre arbitre, et se sert des passions mêmes pour flageller ceux qui s'y abandonnent. Il en fut ainsi de Balista. Sa ruse perfide et cruelle lui réussit. Odenath accueillit le sanglant trophée comme un gage de paix. Il avait à peine regagné la frontière de ses états, que le traître Balista prenait la pourpre et se déclarait empereur. Trois ans il porta sa couronne usurpée, jusqu'à ce que le roi de Palmyre, qui ne voulait point en appeler aux hasards d'un combat, vis-à-vis d'un général si habile, le fit clandestinement assassiner par la main vénale d'un soldat.

33. Trebellius Pollio nous a seul transmis l'histoire de cette période agitée. Il lui a donné le nom d'ère des trente tyrans. Le nombre concret fut choisi par lui pour le nombre abstrait. Les usurpateurs ne dépassèrent pas celui de dix-huit. Peut-être n'avons-nous pas d'ailleurs la liste exacte de tous les ambitieux qui se décorèrent alors de la pourpre. Quoi qu'il en soit, le meurtre de

Balista rendait l'Orient à la légitime autorité de Gallien. Légitime est un mot plus expressif qu'il ne conviendrait. Car en somme, quelle était la légitimité de Gallien, fils de Valérien, lequel avait usurpé le trône sur Gallus? Si le succès fut jamais un titre au pouvoir, ce fut à cette époque. Mais enfin, Odenath croyait à la légitimité de Gallien, et, ce qui est plus considérable, il lui était fidèle. Chose plus rare encore, Gallien fit effort sur lui-même et se montra reconnaissant. Il fallait que toutes les contradictions se rencontrassent à la fois, en ce siècle bouleversé. Rarement on trouve de la reconnaissance, même chez les meilleurs princes. Gallien était un monstre; il fut reconnaissant vis-à-vis d'Odenath. Le roi de Palmyrène fut associé à l'empire, avec le titre d'Auguste et de César; Zénobie, sa femme, fut déclarée impératrice; et l'univers applaudit à cette récompense méritée. On frappa des médailles où le vainqueur de Sapor était représenté traînant à sa suite les Perses chargés de chaînes. On disait partout : « Gallien n'a fait en sa vie qu'une bonne action; il a comblé Odenath! » On le voit, la reconnaissance était déjà une exception, dans les mœurs officielles du IIIe siècle. Cependant, Gallien mettant sur son propre compte les victoires remportées en Orient contre Sapor par son impérial collègue, et y joignant les heureuses nouvelles de la mort de Macrien, de Quietus et de Balista, voulut donner à Rome le spectacle d'un triomphe plus magnifique que tous ceux qu'on avait vus jusque-là. Le contraste fut d'autant plus piquant que Valérien n'avait pas encore cessé de vivre, et qu'il subissait toujours en Perse cette affreuse captivité dont tout l'univers s'entretenait. Les malheurs du père ne devaient point retarder d'une minute les joies d'un fils dénaturé. On vit donc, dans la capitale du monde, cette grotesque bouffonnerie d'une pompe triomphale, conduite par un empereur qui n'avait jamais mis le pied sur le sol de la Perse, et qui triomphait des Persans. Des esclaves habillés en Sarmates, en Goths, en Francs, en Perses, représentaient les diverses nations que Gallien aurait pu conquérir, s'il en avait jamais conquis aucune. Le quadrige impérial, traîné par huit chevaux blancs, suivait cette mascarade. Gallien, vêtu en Apollon, guidait lui-même ses fougueux

coursiers. Tout allait bien, et le défilé, dépassant l'arc de Titus, s'échelonnait déjà sur les pentes du Capitole, lorsqu'un incident vint troubler l'ordre de la cérémonie. Quelques plaisants se glissèrent dans le groupe des faux captifs déguisés en Persans. Ils les examinaient l'un après l'autre, avec des gestes d'attention excessive. Gallien remarqua ce manége. « Que faites-vous? leur demanda de sa part un courtisan. — Nous cherchons, répondirent-ils, le père de l'empereur! » — Gallien fit jeter dans une fournaise ardente ces courageux railleurs, et passa outre. Du reste, tout était, pour cet indigne prince, un sujet de plaisanterie. Un jour, le toréador, dans l'arène, avait donné dix coups d'épée à un taureau, sans l'abattre. Gallien décerna une couronne d'or au gladiateur malheureux et fit crier dans l'arène par un héraut : « Manquer un taureau dix fois de suite est un chef-d'œuvre que nul de vous ne pourrait imiter! » Une autre fois, un marchand de perles avait vendu à la fameuse Pipa des bijoux faux. Grande colère de la part de celle-ci. Gallien l'apaisa en lui promettant une vengeance exemplaire. Le lendemain devait avoir lieu un combat de bêtes dans l'amphithéâtre. Le joaillier infidèle fut enfermé dans le bestiaire, et devait être exposé à un lion furieux. Tout le sérail de l'empereur, placé dans des tribunes grillées, attendait impatiemment le commencement des jeux. Enfin, on ouvre la porte du bestiaire, le marchand, plus mort que vif, est traîné jusqu'au milieu de l'arène. Une autre porte s'ouvre; le malheureux se voyait déjà dévoré par un lion de l'Atlas. Mais, au lieu du farouche roi des déserts, il voit un chapon qui, du bec et de l'aile, vient l'assaillir. Un éclat de rire universel salua cette exhibition, et le héraut, parcourant l'enceinte de l'amphithéâtre, allait criant : « Cet homme avait trompé l'empereur, l'empereur le trompe à son tour! »

34. Heureux si les fantaisies de Gallien eussent toujours été aussi inoffensives! Mais on ne gouverne pas le monde avec des plaisanteries. L'Égypte n'était pas restée étrangère à la manie d'usurpation qui courait alors par tout l'univers. Nous avons déjà parlé de l'émeute d'Alexandrie, au point de vue de ses rapports avec l'histoire ecclésiastique. Il nous faut maintenant la faire connaître

par son côté politique et civil. Comme si tous les graves événements de ce siècle devaient avoir une physionomie grotesque, la sédition qui faillit arracher pour jamais l'Égypte au sceptre des empereurs eut la cause la plus ridicule qui se puisse imaginer. Un esclave, assis sur le port, montrait ses sandales à un soldat, et lui soutint qu'elles valaient mieux que la chaussure réglementaire payée par l'empereur. Le légionnaire se fâcha et battit l'esclave. Mais le peuple d'Alexandrie, le plus mutin et le plus séditieux du monde, prit parti pour l'esclave contre le soldat. Une rixe aussi saugrenue se changea bientôt en émeute. Les soldats romains, assaillis dans leurs quartiers par la populace, ripostèrent à coups d'épées et de lances. Ce fut une vraie boucherie. Les rues de la ville, encombrées de cadavres, ruisselantes de sang, sous un soleil torride, ne tardèrent pas à devenir un foyer d'infection. La peste envahit la cité. Le gouverneur Emilien essaya de calmer l'effervescence populaire : il prescrivit aux légions de rester dans leurs casernes ; il fit enfin tout ce qu'un honnête préfet essaie en pareil cas. Rien ne lui réussit. Peuple et soldats ne voulaient plus de Gallien pour empereur. La paix entre la soldatesque et la populace fut conclue, aux cris de : Vive le César Emilien ! L'histoire ne dit pas que le préfet, transformé en empereur, ait beaucoup résisté à cet élan de l'opinion publique. Elle affirme au contraire qu'il mit un certain empressement à seconder le mouvement et à le régulariser. L'Égypte, déclarée indépendante, obéit donc au pouvoir d'Emilien, qui remonta le Nil, visita la Thébaïde, et reçut partout les honneurs souverains. Les Arabes, les Éthiopiens, refoulés par ses armes, conclurent avec lui des traités de paix. L'Égypte paraissait à jamais séparée de Rome. Cela ne troublait point le sommeil de Gallien ; mais le conseil impérial n'en prenait pas si facilement son parti. Un prince éthiopien, du nom de Théodote, avait jusque-là repoussé toute alliance avec le César d'Alexandrie. La politique romaine entrevit, dans ce fait, une ressource suprême. On fit passer à Théodote des secours en hommes, en argent et en munitions. Longtemps même on hésita pour savoir si l'on ne donnerait point à cet allié barbare le titre de proconsul romain. Mais un vieil

oracle, rédigé du temps de César, et probablement en vue de Pompée, portait que la République romaine finirait le jour où un général, précédé des faisceaux consulaires, mettrait le pied en Égypte. La prédiction était depuis longtemps accomplie ; cependant personne n'y songeait, et Théodote, sur la foi de cette prophétie sibylline, demeura simple roi d'une tribu éthiopienne. Il ne fut point proconsul ; d'ailleurs, il n'avait guère besoin de ce titre insignifiant. Grâces aux largesses du conseil impérial, il put se ménager des intelligences en Égypte. Son armée descendit le Nil sans coup férir ; Emilien, battu sous les murs d'Alexandrie, se réfugia dans le quartier du Bruchium, pendant que Théodote prenait possession du reste de la ville.

Les deux chrétiens d'Alexandrie Anatolius et Eusebius. Mort d'Emilien.

35. Ici se place un épisode raconté d'une manière fort touchante par Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*. « Deux illustres chrétiens, Anatolius et Eusebius, dit-il, vivaient alors dans une étroite amitié à Alexandrie; ils furent depuis successivement évêques de Laodicée. A cette époque, Anatolius avait la réputation du plus grand philosophe de son temps. Les sciences exactes, la physique, l'astronomie, la dialectique n'avaient pas de secrets pour lui. A la prière de ses compatriotes, il avait ouvert une école publique où il enseignait la méthode aristotélicienne qu'il possédait à un degré éminent. Le diacre Eusebius partageait la supériorité scientifique et intellectuelle de son ami ; il s'était fait à Alexandrie une position considérable par son courage, son désintéressement et sa charité. Au moment où Théodote envahit Alexandrie, Anatolius se trouva enfermé avec les assiégés dans le quartier du Bruchium, pendant qu'Eusebius était resté libre dans l'autre partie de la ville, occupée par les assiégeants. Le blocus fut gardé avec tant de rigueur que les malheureux, enfermés dans le Bruchium, ne tardèrent pas à souffrir toutes les horreurs de la famine. Anatolius trouva le moyen de faire parvenir un message à son ami et de concerter avec lui les mesures nécessaires pour sauver la vie à toute une population décimée par la faim. Eusebius jouissait, grâces à son influence sur ses compatriotes et à son mérite personnel, d'un certain crédit près du chef de l'armée

assiégeante. Il obtint de lui la promesse que tous ceux des assiégés qui voudraient passer dans le camp allié des Romains auraient la vie sauve. Aussitôt qu'il en eut la parole officielle, il se hâta de le faire savoir à son ami Anatolius. Celui-ci convoqua aussitôt le Sénat alexandrin, et, dans un exorde brusque et véhément, il insista sur la nécessité de rentrer en grâces avec l'empereur et ses alliés. Cette proposition de paix, jetée inopinément au milieu d'une assemblée qui ne respirait encore que la haine de Rome et le désir de se venger de l'invasion du roi des Arabes, souleva tous les esprits. Anatolius avait compté sur une explosion de clameurs indignées. Il laissa tranquillement passer cet orage, puis, quand le calme se fut rétabli, il reprit la parole. Soit donc! point de paix, dit-il. Mais, du moins, je suis sûr que vous allez être unanimement de mon avis sur une question bien autrement urgente. Que faites-vous ici de cette population inutile de vieillards, de femmes et d'enfants, qui expirent sous vos yeux dans les tortures de la faim? Continuerez-vous à partager, quoique dans une mesure insuffisante, avec cette foule de moribonds, les provisions de blé et de vivres qu'il nous faut réserver exclusivement pour entretenir la vigueur de nos soldats? Songez-y. C'était sur ce point que je voulais appeler l'attention du Sénat. — Une délibération s'engagea donc. Anatolius la soutint avec toutes les ressources de son éloquence; on procéda aux suffrages, et l'unanimité des sénateurs vota cette résolution. « Tout ce qui n'est point en état de porter les armes, sera immédiatement expulsé du Bruchium. Quelque rigoureuse que soit cette mesure, elle est indispensable au salut de la république; elle est même la seule qui puisse offrir des chances de vie à toute une multitude exposée ici à mourir de faim. » Aussitôt qu'Anatolius eut fait passer ce décret, il s'occupa de l'exécuter, et il y réussit de manière à sauver le plus grand nombre possible de ses chers compatriotes. On se rend bien compte des difficultés qu'il dut avoir à surmonter. La foule, qu'il s'agissait de déterminer à sortir de Bruchium, était persuadée qu'on l'envoyait à la boucherie, et que les soldats arabes de Théodote passeraient tous les malheureux transfuges au fil de l'épée. Anatolius

savait le contraire, mais il ne pouvait, sans s'exposer à une accusation de trahison, expliquer quelles étaient les assurances qui lui avaient été transmises du camp ennemi. Il s'adressa donc d'abord aux chrétiens, sur lesquels il exerçait une influence plus directe, et les fit sortir les premiers. Du haut des remparts, la multitude inquiète attendait quel serait l'accueil fait à ces malheureux, quand ils approcheraient des lignes ennemies. Au lieu d'un massacre qu'on redoutait, Eusebius avait tout préparé pour recevoir les affamés, et leur distribuer des vivres dont ils étaient privés depuis si longtemps. A cette vue, la foule, renfermée au Bruchium, reprit confiance et quitta la forteresse assiégée. Toutes les femmes, tous les vieillards, tous les enfants eurent ainsi la vie sauve. Anatolius, que le Sénat avait chargé de surveiller l'exécution de la mesure, en étendit le bienfait à une multitude d'hommes valides, qui, sous des habits de femmes, purent sortir pendant la nuit et gagner le camp romain. Eusebius, avec un zèle infatigable et une charité qui improvisait les ressources, suffit à entretenir ces malheureux et devint leur providence. » Tel est ce récit d'Eusèbe. Le siége ne fut pas d'ailleurs de longue durée. Dans un assaut, les troupes de Théodote s'emparèrent du Bruchium. Emilien tomba en leur pouvoir. Théodote l'envoya vivant à Gallien, qui se donna le barbare plaisir de faire étrangler, dans un cachot, cet ancien rival.

36. L'Égypte redevint ainsi terre romaine. Cependant les usurpations ne discontinuaient pas. Un ancien général, Celsus, qui depuis longtemps avait abandonné le service actif, vivait dans la retraite près de Carthage. Le proconsul Vibius Passienus et le tribun militaire Pomponianus vinrent le trouver avec leurs légions et le saluèrent du titre d'empereur. Comme on n'avait pas de pourpre sous la main pour en revêtir le nouveau César, les rebelles prirent la robe d'*Urania*, la déesse de Carthage, et en décorèrent Celsus. Tout cela ressemblait à une parade de comédie ; mais le dénoûment fut aussi imprévu que tragique. Sept jours après, les habitants de Sicca, demeurés fidèles à Gallien, fondirent sur la petite troupe de Celsus, s'emparèrent de l'empereur improvisé, le muti-

lèrent avec une infâme barbarie et livrèrent son corps aux chiens. Comme si ce n'eût point été assez de vengeance, ils dressèrent une croix et y attachèrent un mannequin à l'effigie de Celsus. Ce fut la première fois que ce supplice, encore réservé aux esclaves, bien que divinisé par la passion du Sauveur, fut infligé à l'un de ceux qui portèrent le nom de César. — Il n'y avait si petite contrée qui ne voulût avoir son empereur. L'Isaurie, région montagneuse près des lacs du Taurus, n'avait pas même eu l'honneur d'obtenir des Romains le titre de province. Elle était une dépendance de la Lycaonie. Un chef de brigands, Trebellianus, y prit la pourpre et fut proclamé empereur romain. Il fit frapper monnaie à son auguste effigie et se maintint quelques années dans ses montagnes, défiant toutes les colères de Gallien. Enfin Causilaüs, frère du roi arabe Théodote, chargé de réduire l'Isaurie sous la domination romaine, vint à bout de vaincre Trebellianus et le tua de sa main. Un autre empereur de hasard, Saturninus, dont l'histoire n'a conservé qu'une réponse judicieuse et sage, fut revêtu de la pourpre par la légion qu'il commandait, on ne sait dans quelle province. « Hélas ! dit-il, vous avez perdu un bon général, et vous faites un mauvais empereur. » Deux mois après, les mêmes soldats qui l'avaient couronné le massacraient.

Le consul Naulobat, chef des Hérules. Chrocus, roi des *Alamanni*. Martyre de saint Desiderius (Didier), évêque des Lingons.

37. Avec tant d'empereurs, il ne restait plus d'empire. Les barbares franchissaient toutes les frontières du monde romain. Pendant qu'Odenath refoulait les Perses dans l'extrême Orient, les Scythes pénétraient jusqu'en Italie, d'où l'on eut beaucoup de peine à les déloger. Les Hérules, franchissant le Palus Méotide avec cinq cents navires légers, s'emparèrent de Byzance et de Chrysopolis, descendirent jusqu'à Cysique qu'ils livrèrent au pillage ; puis, remontant sur leurs barques, ravagèrent les îles de l'Archipel, toute la côte du Péloponèse, Corinthe, Sparte, Argos. Gallien vint en personne, dans l'espoir d'arrêter ce torrent dévastateur. Après quelques escarmouches insignifiantes, aimant mieux acheter la paix que la conquérir, il entra en pourparlers avec Naulobat, le chef barbare, le nomma consul romain et lui

paya ce qu'il voulut, pour le décider à vider le territoire de l'empire. Ce fut durant cette glorieuse expédition que Gallien, faible contre les forts et cruel contre les faibles, donna l'ordre épouvantable de massacrer toute la population de Byzance. Il prétendait se venger ainsi de ce que cette ville avait, deux ans auparavant, livré passage à l'usurpateur Macrien et à son armée. Cet ordre de bon plaisir impérial fut exécuté, et Bysance dépeuplée resta ouverte aux nouveaux habitants qui voulurent s'y établir. Voilà ce qu'était le monde sous la domination des Césars païens! Aujourd'hui certains littérateurs essaient de ressusciter cet idéal de gouvernement. Ils croient que la suprême félicité des sujets est en raison proportionnelle avec l'athéisme des lois. Ils s'imaginent que la suppression de l'élément religieux est le progrès final de toute nation bien constituée. Toutes ces théories sont démenties par l'histoire du passé, et ne produiraient que des désastres dans l'avenir, si jamais elles étaient complétement appliquées au gouvernement des peuples. Quoi qu'il en soit, le mouvement barbare, surexcité par ses propres triomphes, envahissait l'empire dont Gallien était toujours le chef nominal. Un roi des *Alamanni*, Chrocus, à la tête d'une formidable armée, envahissait la Gaule. Les nuées de sauterelles qui s'abattent quelquefois sur nos provinces d'Afrique, peuvent nous donner l'idée de ce qu'était une armée barbare. Le sol en était couvert sur d'immenses surfaces : cela ressemblait non point à un campement militaire, mais à l'émigration en masse de tout un peuple. L'orage barbare vint fondre sur la cité des *Lingons* (Langres). Desiderius en était alors évêque. Ce nom gallo-romain, défiguré dans notre langue vulgaire par les équivalents : *Didier*, *Dizier*, représentait à la fois celui d'un saint et celui d'un grand citoyen. A cette époque on n'avait pas inventé la moderne séparation de l'Église et de l'État. Desiderius, entouré de son clergé, était en prières lorsque Chrocus pénétra dans la malheureuse cité. Conduit devant le farouche vainqueur, l'évêque lui dit : « Prince, si votre cœur est accessible à un sentiment de clémence, sauvez la vie de tant de milliers d'hommes innocents et faites cesser le carnage dans une

ville maintenant désarmée ! — Ces paroles, prononcées en latin, ne furent point comprises du roi barbare. Il fit signe qu'il n'entendait pas ce langage. Desiderius, sans se déconcerter, essaya de se faire comprendre par un geste plus éloquent. Inclinant la tête, il offrit sa vie pour racheter celle de son troupeau. Chrocus comprit alors et donna l'ordre à un soldat de faire tomber à ses pieds cette tête épiscopale, puis il ajouta que tous les adorateurs du Christ auraient à subir le même sort.

38. Chrocus, semant ainsi la dévastation sur son passage, pénétra dans le territoire des Arvernes. Près de la cité des *Claromontani* (Clermont), s'élevait un temple fameux dédié à Teutatès, le Mars gaulois. Chrocus faisait la guerre à tout ce qui était riche ; il détruisit le temple de Teutatès, et en pilla les trésors. Parmi les ministres du temple druidique se trouvait un gaulois, nommé Victorinus, qui professait contre le christianisme une haine implacable. Un pieux fidèle, nommé Cassius, avait réuni dans une bourgade voisine un certain nombre de chrétiens qui vivaient sous sa direction. Victorinus allait de temps en temps dans cette bourgade insulter par ses sarcasmes les disciples de Jésus-Christ. Mais un jour Cassius rencontra le prêtre païen ; il lui démontra le néant du culte des idoles et le convertit à la foi. Chrocus fit massacrer toute cette chrétienté. Une légion de martyrs s'élança au ciel, de ce petit coin de l'Arvernie. Les saints Victorin, Cassius, Anatolien, Maxime, Liminius (vulgairement Linguin) reçurent en ce jour la palme immortelle. Leur nom et leur culte se sont conservés dans la fidèle province d'Auvergne. Au VIIe siècle, saint Præjectus (saint Prix), évêque de Clermont, recueillit les Actes de leur martyre. Mais ces Actes ne nous sont point parvenus et la mémoire des martyrs d'Auvergne ne nous est connue que par la tradition locale. Nous sommes mieux renseignés au sujet de Privatus (saint Privat), évêque de la cité gallo-romaine, dite *Mimatensis* (Mende), la future *Gabalum* du moyen âge, capitale de la province Occitanique de la Gaule, le Gévaudan moderne. Vincent de Beauvais nous a conservé les Actes primitifs du saint évêque. Nous nous faisons un devoir de les reproduire ici. « Au temps de Gal-

lien, dit l'auteur anonyme, les *Alamanni*, sous la conduite de Chrocus, leur roi, avaient passé le Rhin et envahi la Gaule. Ils se répandirent comme un torrent dans la région de Gabala (Mende). Les habitants épouvantés se réfugièrent sur la montagne fortifiée de *Gredona* (La Grèze). Or, l'évêque de ce lieu, Privatus, s'était depuis longtemps ménagé, dans une grotte de la montagne, une retraite où il vivait en solitaire, ne paraissant au milieu de son peuple qu'aux jours des grandes solennités. L'invasion des barbares fut si rapide qu'il n'eut pas le temps de rejoindre son troupeau. Chrocus mit le siége devant Gredona. La situation était favorable aux assiégés ; l'armée barbare s'arrêta près de deux ans devant cette forteresse. Tous les recoins de la montagne furent fouillés par les assiégeants. On leur disait que l'évêque de Gabala n'était point avec son peuple ; qu'il n'avait pas eu le temps de le rejoindre ; et qu'il demeurait caché dans une des anfractuosités de la montagne. Les Alamanni avaient appris, chez les Lingons et les Arvernes, ce que valait un évêque. Ils recherchèrent donc activement Privatus ; ils espéraient s'en servir, soit comme d'un négociateur, soit comme d'un otage, pour déterminer les défenseurs de Gredona à une capitulation. La retraite du saint évêque fut bientôt découverte. Privatus, amené devant le chef des Alamanni, fut sommé par Chrocus de servir d'intermédiaire près des assiégés, pour les déterminer à une capitulation. Vous pouvez me tuer, dit Privatus, mais je ne me prêterai point à votre désir. — On flagella le saint évêque, sans pouvoir ébranler sa détermination. Chrocus le fit conduire en vue des assiégés, et lui ordonna de leur conseiller de se rendre. Ils ne me croiraient pas, répondit le martyr. Un évêque ne peut donner un tel conseil. — Du moins, sacrifie aux dieux, lui fit dire Chrocus par son interprète. Je sais que les empereurs romains l'exigent. — Il est vrai, dit Privatus ; ils ont le malheur d'être païens comme vous. C'est précisément ce qui attire sur leurs peuples tant de calamités. Mais je n'ai jamais en ce point obéi aux empereurs, et je ne vous obéirai pas davantage. — Sur cette réponse, le courageux évêque fut mis à la torture. Les barbares ne se lassaient pas de le faire souffrir et lui ne se

laissait pas de confesser le nom de son Dieu, lorsqu'une sortie des assiégés vint changer la situation. Chrocus, désespérant de venir à bout de la résistance de Gredona, fit subitement lever le siége. Les chrétiens délivrés accoururent en foule près de leur saint évêque. Privatus vivait encore, mais il expira bientôt, entouré de ses pieux fidèles qui baisaient respectueusement les plaies du martyr [1]. » Le chef des Alamanni poursuivit sa route à travers la Gaule, laissant partout une longue traînée de sang chrétien. A *Vesontio* (Besançon), l'évêque saint Antidius était massacré par ses ordres. La ville d'Albi conserve le souvenir d'un courageux chrétien, Amaranthus, qui fut martyrisé dans le *pagus* de *Viana* (Vians ou Vieux). Cependant la vengeance divine attendait le barbare Chrocus sous les murs d'Arles. Vaincu par le général romain Marius, le roi des Alamanni fut fait prisonnier. On le donna en spectacle aux populations que son rapide passage avait terrorisées. Successivement il traîna ses chaînes dans toutes les villes de la Gaule où il s'était montré en vainqueur. Nul supplice ne pouvait valoir celui-là. Néanmoins on n'épargna point les tortures à un tyran qui en avait tant abusé pour les autres; après qu'il eut subi la flagellation, les torches ardentes et le chevalet, il eut la tête tranchée.

39. L'invasion alamannique dans la Gaule fit comprendre aux populations de cette province la nécessité d'un pouvoir plus fort que celui de Gallien. Posthumus, général des légions campées à Cologne, se fit proclamer empereur. Il avait dans son armée un des fils de Gallien, le César Saloninus. Ce jeune prince fut égorgé et Posthumus régna pendant sept ans sur cette immense province romaine, qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'à la Méditerranée et l'Océan, comprenant la Belgique, la France et l'Espagne actuelles. La vigilance de Posthumus et son activité militaire ne suffirent pas à arrêter les invasions des Barbares. Les Francs, montés sur une flottille de petites barques grossièrement construites, eurent l'audace d'affronter les périls d'une longue navigation. Ils arrivèrent

[1] Bolland., *Act. sanct.*, 21 august.

au détroit de Gibraltar, et, se divisant en deux bandes, les uns se jetèren[illegible] sur l'Afrique, les autres descendirent en Espagne, où, s'avan[illegible] jusqu'à l'Ebre, ils prirent d'assaut Tarragone et la dévastère[illegible] [illegible]urant douze années consécutives, l'Espagne fut ainsi ravagé[illegible] les invasions des tribus franques. Posthumus profita, pour se [illegible]tenir dans les Gaules, de l'éloignement de cette belliqueuse na[illegible] mais il eut à se défendre contre les attaques de Gallien qu[illegible] deux fois se mesurer en personne avec son rival. La seco[illegible]is, Posthumus fut complétement vaincu. Gallien le fit po[illegible]vre par Aureolus, ce général qui avait jadis triomphé de M[illegible]. Il ne restait à Posthumus aucun espoir d'échapper. Il dut so[illegible]t à Aureolus, qui méditait de son côté des projets d'usurp[illegible] et n'avait dès lors aucun intérêt à grandir le pouvoir d[illegible]ître qu'il voulait détrôner. L'empereur, furieux de voir [illegible] ses projets de vengeance, vint assiéger Posthumus dans [illegible]eresse où celui-ci s'était réfugié. Mais les chances de la [illegible]rent défavorables à Gallien. Il reçut une blessure grave [illegible]illit mourir. Songeant alors que la vie lui était plus pré[illegible]'une province, il se hâta de faire la paix avec son rival en [illegible]donnant la souveraineté des Gaules. Que serait-il advenu de n[illegible]tre patrie, si elle avait pu définitivement se constituer, d[illegible] époque, en une monarchie indépendante? Nul ne le sau[illegible]oir. Pour le moment, la fièvre d'usurpation, qui régnait d[illegible]monde romain, fit éclore dans les Gaules une tentative de r[illegible] contre Posthumus. Les légions, campées sur les bords du R[illegible]roclamèrent empereur Ulpius Cornelius Lælianus et le [illegible]èrent à *Moguntia* (Mayence). A la nouvelle de cet attentat [illegible]n autorité, Posthumus accourut à marches forcées et sur[illegible]untia. Lælien avait eu le temps de s'échapper avec ses [illegible]es troupes. Posthumus, satisfait de sa victoire, voulait [illegible]r la cité dont les légions demandaient le pillage. Résistant [illegible]ances des soldats, il déclara que Mayence serait épargn[illegible]était agir noblement. Mais les légionnaires, accoutumés à di[illegible]es lois à leurs maîtres, ne ratifièrent point la sentence. Un[illegible]eute éclata dans le camp; Posthumus fut égorgé avec le

jeune prince son fils (267). Lælien espérait profiter de cette révolution; il se fit immédiatement reconnaître comme empereur. Des largesses faites à propos lui donnèrent pour quelques jours un semblant de popularité. Mais, quand il voulut organiser plus solidement son pouvoir et exiger des légions un service militaire régulier, elles tournèrent contre lui leurs armes et le massacrèrent (267). Victorin, neveu de Posthumus, aidé par sa mère Aurelia Victoria, à laquelle les vétérans avaient donné le surnom de *Mater Castrorum*, parvint à se faire proclamer empereur. Ce ne fut que pour tomber l'année suivante sous le poignard des soldats (268). Il eut pour successeur un ancien forgeron, Marius, le vainqueur du tyran alamannique Chrocus. Marius ne réussit pas davantage à se maintenir sur le trône ensanglanté de la Gaule. Trois jours après sa promotion, il fut assassiné par un soldat qui lui dit en lui plongeant son épée dans la poitrine : « Tiens, c'est toi qui l'as forgée ! » Tétricus, un patricien, fut ceint de la pourpre à *Burdigala* (Bordeaux), pendant qu'Aureolus, demeuré si longtemps au second plan, se laissait enfin proclamer empereur par les légions campées en Rhétie.

§ V. Mort de saint Denys.

Usurpation et mort d'Odenath. Zénobie, reine d'Orient. Usurpation d'Aureolus en Rhétie.

40. La fin de tant de troubles était proche. Le souverain nominal d'un empire ainsi divisé, Gallien, traînait dans les plaisirs une vie déshonorée. Odenath s'était lassé de lui demeurer fidèle. Il venait de se déclarer indépendant, et de détacher l'Orient du monde romain. Entre Aureolus et Tetricus, maîtres de toutes les provinces septentrionales de l'Europe, d'une part; et Odenath, maître de toute l'Asie, de l'autre, il ne restait à Gallien qu'un simulacre d'empire. C'était encore plus qu'il n'en pouvait porter. Cependant, il fit un effort suprême pour sortir de cette situation humiliée. Une armée romaine, commandée par Héraclien, marcha contre Odenath, pendant que Gallien, en personne, allait combattre Aureolus. Selon toutes les apparences, Héraclien devait échouer dans sa tentative. Le nom d'Odenath était populaire dans tout l'Orient. Les populations, humiliées du joug honteux que Gallien

faisait peser sur elles, préféraient le régime de la gloire à celui de l'infamie. Tout l'Orient se rangeait donc sous les drapeaux du vainqueur des Perses, et acclamait unanimement Odenath, lorsque celui-ci fut assassiné (mai 267) au milieu d'un festin, à Emèse, par Méonius, un de ses officiers, qui se fit aussitôt proclamer empereur. Méonius ne jouit pas plus d'un mois du fruit de son crime. Zénobie vengea virilement la mort de son époux. Elle punit du dernier supplice le traître Méonius, et se fit proclamer reine de l'Orient. Héraclien fut obligé de reculer devant une femme. L'armée qu'il commandait revint en Grèce, et Zénobie régna tranquillement dans sa capitale de Palmyre, étendant sa domination depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée, et depuis les déserts de l'Arabie jusqu'au centre de l'Asie-Mineure (268).

Assassinat de Gallien à Mediolanum (Milan). Promotion de Claude le Gothique.

41. Cependant, Gallien était venu à la rencontre d'Aureolus. Ce dernier ne prétendait point, comme Posthumus, se contenter d'une souveraineté limitée à la Germanie et à la Gaule. Il savait que Rome, fatiguée du règne de Gallien, souffrait impatiemment ce maître cruel et dissolu. Franchissant donc les Alpes Rhétiennes, Aureolus était arrivé jusqu'à *Mediolanum* (Milan), acclamé sur sa route par des populations ivres de joie. Gallien vint l'y assiéger. Mais, après quelques jours de blocus, les deux armées se renvoyèrent l'une à l'autre la grande nouvelle que Gallien venait d'être assassiné dans sa tente par les prétoriens. Quelle main avait soudoyé les meurtriers ? On ne le sut pas. Certains auteurs prétendent qu'Aureolus avait payé le crime. Mais si l'on songe à la cruauté habituelle de Gallien, qui s'amusait parfois à faire tuer en un seul jour trois et quatre mille soldats, par manière de passe-temps, on concevra facilement qu'une conspiration militaire ait pu débarrasser l'empire d'un tel monstre, sans faire remonter la responsabilité de l'événement sur un rival assiégé. Quoi qu'il en soit, après l'assassinat de Gallien (268), les deux armées belligérantes se séparèrent. Aureolus, à la tête de la sienne, retourna en Germanie, et les prétoriens revinrent à Rome, où ils donnèrent la pourpre à leur général Marcus Aurelius Flavius Claudius, un plébéien parvenu, que l'histoire a enregistré sous le nom de Claude le Gothique.

Mort du pape saint Denys, de Grégoire le Thaumaturge et de saint Félix de Nole.

42. Le pape saint Denys mourait à cette époque (26 décembre 268), après dix ans de pontificat. — A peu près vers le même temps, s'endormait dans le Seigneur un autre disciple d'Origène, non moins illustre, saint Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée, que les ennemis mêmes de l'Église appelaient un autre Moïse, à cause de ses miracles. « Je rends grâces à Dieu, dit-il avant d'expirer, de ce que, n'ayant trouvé, à mon arrivée dans cette ville, que dix-sept chrétiens, je n'y laisse à mon successeur que dix-sept infidèles. » Il défendit qu'on lui achetât un lieu spécial pour sa sépulture, « afin, dit-il, que la postérité sache que Grégoire n'a rien possédé sur cette terre, pas même un tombeau. » Heureux âge de l'Église naissante, où la sainteté se transmettait comme un héritage et où il se trouvait toujours un disciple pour recueillir le manteau d'Élie! A Nola (Nole), en Campanie, s'éteignait dans la paix du Christ un confesseur dont le nom et le culte sont restés populaires. Félix était fils d'un vétéran, syrien d'origine, nommé Hermias. Après quarante ans de laborieux services dans les armées romaines, Hermias s'était fixé à Nola, sur les terres que les Césars distribuaient alors en récompense aux vieux et fidèles soldats. Ce fut là que naquit Félix. Les antécédents paternels semblaient l'appeler à la carrière militaire, qui, à cette époque de guerre universelle, était le grand chemin des honneurs. Mais, le jeune homme aspirait à une milice plus noble et à une vocation plus élevée. Félix était chrétien. De bonne heure, il avait fait vœu de ne servir qu'un seul maître : Jésus-Christ. A la mort d'Hermias, Félix vendit une partie des biens de la succession paternelle et en distribua le prix aux pauvres. Il vint ensuite trouver saint Maxime, alors évêque de Nole, lui remit la disposition du reste de sa fortune, le priant d'agréer à la fois, pour le service de l'Église, propriétaire et propriétés. Saint Maxime l'ordonna successivement lecteur, exorciste, diacre et enfin prêtre. La vertu de Félix, l'innocence de ses mœurs et sa prudence consommée, lui conquirent l'affection du saint vieillard et la vénération de tous les fidèles. Or, ceci se passait peu de temps avant la cruelle persécution de l'empereur Dèce. Quand l'édit sanguinaire fut promulgué, les chrétiens de Nole supplièrent le saint

évêque Maxime de s'éloigner de sa ville épiscopale. Il y consentit, et laissant l'administration de sa chère église au prêtre Félix, le vieillard sortit à pied, durant la nuit, pour chercher un asile dans les rochers de la montagne. Le lendemain, Félix était arrêté par ordre du magistrat. Après avoir subi le supplice de la flagellation, il fut jeté, pieds et mains liés, dans un étroit cachot, dont le sol était semé de débris de verre cassé. Le généreux confesseur rendit grâce à Dieu d'avoir été trouvé digne de souffrir pour son nom. La nuit était venue, sans mettre fin à sa prière. Tout à coup, la cellule s'illumina d'une splendeur céleste ; un ange apparut au prisonnier, et lui dit : Félix, serviteur de Jésus-Christ, suis-moi. — Le confesseur croyait rêver. Il répondit, en montrant ses chaînes et la porte fermée du cachot : Je ne saurais faire un mouvement dans l'intérieur de cette prison ; les gardes qui veillent derrière cette porte m'empêcheraient de sortir, quand même vous l'ouvririez sous mes pas. — Lève-toi, lui dit l'ange. — Félix fit un effort pour se soulever sur son lit de douleur. En ce moment, les fers qui entravaient ses pieds et ses mains se détachèrent d'eux-mêmes. La porte s'ouvrit, sans que le sommeil des gardes fût interrompu. Félix, sur les pas de son guide céleste, sortit donc. Ils marchèrent longtemps sans rien dire par des chemins inconnus. Au moment où l'ange l'abandonna, Félix était dans une région déserte de la montagne voisine de Nole. Le jour commençait à paraître. En regardant autour de lui, Félix aperçut un vieillard étendu sans mouvement et presque sans vie sur le rocher. C'était le saint évêque Maxime, demeuré sans nourriture depuis son départ de sa ville épiscopale. Il attendait la mort dans ce désert. Félix s'approcha, essayant de le réchauffer dans ses bras et de le rappeler à la vie. Une grappe de raisin sauvage était suspendue aux flancs du rocher. Félix en fit distiller la liqueur sur les lèvres desséchées du vieillard. L'évêque reprit un peu de force, la parole lui revint, il reconnut son libérateur, l'embrassa tendrement et lui dit : Vous êtes donc enfin venu ! Dieu me l'avait promis. Ramenez-moi, je vous prie, au milieu de mon bien-aimé troupeau. C'est là qu'un évêque doit mourir. — Félix chargea le vieillard sur ses

épaules, et le porta dans la maison d'une pauvre chrétienne, où le saint évêque se tint caché jusqu'à la fin de la persécution. A la mort de Maxime, le clergé et les fidèles de Nole demandèrent unanimement Félix pour lui succéder. Le saint confesseur résista à leurs instances, et fit élire à sa place un prêtre nommé Quintus. Il se retira ensuite dans une solitude, pour se livrer tout entier à la contemplation des choses divines. Sa parole était pleine de gravité et de solennels enseignements. Le ministère de la prédication l'attirait seul au milieu des hommes. Le reste du temps, il vivait dans un jardin isolé qu'il cultivait de ses mains, et dont il partageait les fruits avec les pauvres. Pauvre lui-même, il n'avait qu'un habit qu'il échangeait souvent contre celui d'un mendiant ; quand on le pressait d'accepter les présents de l'opulence, il répondait en souriant qu'il ne voulait être riche que de la grâce de Jésus-Christ et des biens éternels. Il acheva ainsi son pèlerinage, au terme d'une heureuse vieillesse, et fut enterré dans sa chère solitude, à laquelle il voulut rester fidèle même après sa mort. Mais, dans l'Église de Jésus-Christ, les saints ne meurent pas, ou plutôt c'est à leur mort que commence pour eux une vie nouvelle, plus féconde que la première. Sous le règne de Constantin, une basilique fut élevée sur la tombe du glorieux confesseur. Le culte de saint Félix s'étendit à toute l'Italie et au monde entier. Les guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession du serviteur de Dieu, se multiplièrent tellement qu'au ve siècle, on accourait à Nole du fond de la Germanie et de l'Espagne. Nous verrons plus tard saint Damase, saint Augustin, saint Paulin, se prosterner devant les reliques vénérées du protecteur céleste de Nole dont la puissance fit fléchir l'orgueil du farouche Alaric.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX I (269-274).

§ I. CLAUDE LE GOTHIQUE.

1. Notice de saint Félix I, d'après le *Liber Pontificalis*. L'autel des Martyrs. — 2. Persécution locale en Italie sous Claude le Gothique. — 3. Les Actes des martyrs d'Ostie. La prison. — 4. Martyre de Cyriaque, Maxime et Archelaüs. Martyre de la vierge Chryséis, de saint Hippolyte et de Sabinianus. — 5. Mort de Claude le Gothique. Avénement d'Aurélien.

§ II. PAUL DE SAMOSATE.

6. Lettre de six évêques d'Orient à Paul de Samosate. — 7. Lettre de saint Denys d'Alexandrie à l'hérésiarque. Réponse de Paul de Samosate. — 8. Troisième concile d'Antioche. Déposition de Paul de Samosate. Lettre synodale adressée au pape. — 9. Le terme théologique de *consubstantiel*, ὁμοούσιος. — 10. Réponse du pape saint Félix I aux pères du concile d'Antioche. Sentence d'Aurélien contre Paul de Samosate.

§ III. SYNCHRONISME.

11. Invasion des Germains en Italie. Victoire d'Aurélien. Défaite et mort de Tetricus à Châlons-sur-Marne. Soumission définitive des Gaules. — 12. Victoires d'Aurélien en Orient. Captivité de Zénobie. — 13. Aurélien, persécuteur. Martyre du pape saint Félix I.

PONTIFICAT DE SAINT EUTYCHIEN (275-283).

§ I. NEUVIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

14. Notice de saint Eutychien, d'après le *Liber Pontificalis*. Le colobium et la dalmatique des martyrs. — 15. Question du vase de sang. Corps saints extraits des catacombes. — 16. Nombreux martyrs sur tous les points du monde. — 17. Emeute à Rome. Voyage d'Aurélien dans les Gaules. Restaura-

tion de la cité de *Genabum* sous le nom d'*Aurelia* (Orléans). — 18. Saint Révérien, évêque des *Nivernenses* (Nevers). Les martyrs d'*Altisiodurum* (Auxerre). — 19. Sabinianus, Sabina, Julia et leurs compagnons martyrs au pays des *Tricasses* (Troyes). Assassinat d'Aurélien. — 20. Avénement de l'empereur Tacite. Paix rendue à l'Église. — 21. Mort de Tacite. Avénement de Probus.

§ II. MANÈS.

22. Saint Archelaüs, évêque de Charres. Marcellus, gouverneur de Mésopotamie. Lettre de Manès à Marcellus. — 23. Antécédents de Manès. Réponse de Marcellus à Manès. — 24. Conférence publique de Charres entre saint Archelaüs et Manès. Exposition du système dualiste par Manès. — 25. Objection d'Archelaüs. Embarras de Manès. Sa défaite. — 26. Seconde conférence publique entre Archelaüs et Manès à Diodoride. — 27. Manès écorché vif par ordre du roi de Perse. — 28. Cosmogonie manichéenne. — 29. Théologie manichéenne. — 30. Morale manichéenne. Organisation occulte.

§ III. MORT DE SAINT EUTYCHIEN.

31. Constitution du pape saint Eutychien contre le manichéisme. — 32. Assassinat de l'empereur Probus. Avénement de Carus. — 33. Mort du pape saint Eutychien. Saint Clair, évêque des *Namnetenses* (Nantes).

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX I (269-274).

§ I. Claude le Gothique.

Notice de saint Félix I, d'après le *Liber Pontificalis*. L'autel des martyrs.

1. « Félix, Romain de naissance, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Constantius. Il siégea cinq ans, dix mois et vingt-cinq jours, sous les règnes de Claude et d'Aurélien, depuis le consulat de Claude et Paternus (269), jusqu'à celui d'Aurélien et Capitolinus (274). Il régla par une constitution la célébration des saints mystères sur les sépulcres des martyrs. En deux ordinations, au mois de décembre, il imposa les mains à neuf prêtres, deux diacres et cinq évêques destinés à diverses Églises. Il érigea la basilique de la voie Aurélienne, au second milliaire de Rome, et y fut enseveli le III des calendes de juin (30 mai 274). Le siége épiscopal fut vacant pendant cinq jours. »

La constitution liturgique de saint Félix I, ne créait pas un usage nouveau dans l'Église. Dès le siècle apostolique, on offrait le saint sacrifice sur la tombe des martyrs. Le fait résulte clairement des paroles si connues de saint Jean dans l'Apocalypse : « Je vis, sous

l'autel, les âmes des fidèles mis à mort pour le Verbe de Dieu et pour la confession qu'ils ont faite de la vérité. Ils criaient à haute voix : Quand donc, Seigneur, Dieu saint et véritable, vengerez-vous notre sang répandu à grands flots par les habitants de la terre [1]? » Depuis lors, sans loi écrite, sans décret officiel, la tradition de l'autel des martyrs, s'était perpétuée dans toutes les églises du monde. La constitution de saint Félix I eut donc pour objet spécial d'enregistrer cette coutume apostolique et de la rendre obligatoire, en défendant d'offrir les augustes mystères sur un autel qui ne posséderait pas au moins quelques reliques des martyrs. Tel est le sens précis du décret pontifical. Le culte des reliques, solennellement confirmé par une ordonnance officielle, en l'an 269, ne plaît guère au protestantisme. Mais historiquement aucun fait n'est environné de preuves plus explicites. Nous racontions naguère, d'après un poème de Prudence, le martyre du prêtre saint Hippolyte, qui précéda de quelques années celui de son homonyme, l'illustre évêque de Porto, dont nous traduirons bientôt le glorieux récit. Or Prudence nous apprend que les restes mutilés du bienheureux prêtre Hippolyte furent recueillis dans une urne de marbre : « table auguste sur laquelle, dit-il, on offre le divin sacrifice, en sorte que, dépositaire fidèle des ossements qu'elle garde pour l'avénement du Juge suprême, cette table sert encore au banquet spirituel où les habitants des rives du Tibre viennent chercher la vie de leurs âmes [2]. » On se rappelle les paroles significatives des Actes de saint Irénée que nous avons reproduites précédemment [3] : « Le bienheureux Zacharie recueillit les précieuses reliques de l'évêque martyr et les déposa dans une crypte ignorée des persécuteurs. Un autel s'élève aujourd'hui sur ce corps sacré, hostie

[1] *Apoc.*, VI, 9, 10.

[2] *Illa sacramenti donatrix mensa, eademque*
Custos fida sui martyris apposita,
Servat ad æterni spem judicis ossa sepulcro,
Pascit item sanctis Tibricolas dapibus.

(Prudent., *Peristephanon*, hymn. XI ; *Patr. lat.*, tom. LX, col. 549.)

[3] Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 530.

immolée pour le Christ. Là, le bienheureux évêque distribue encore à son troupeau fidèle les célestes aliments des divins mystères, le couvre de sa protection et le fortifie par ses miracles. » Les pontifes romains, de temps immémorial, célébraient le sacrifice eucharistique sur les tombeaux vénérés de saint Pierre et de saint Paul. Les diverses translations de ces tombes augustes, dont nous avons parlé plus haut, avaient précisément pour but de faciliter aux papes la célébration des mystères dans des catacombes encore ignorées des persécuteurs. Quand la paix fut rendue à l'Église, à l'avénement de Constantin, les reliques des apôtres et des martyrs furent entourées de nouveaux et triomphants hommages. On construisit autour d'elles ces monuments d'un genre tout particulier, dont la forme s'est conservée dans les principales basiliques de Rome, sous le nom de *Confession*. En souvenir des persécutions, le corps des martyrs reste dans une crypte souterraine. Il faut descendre par des escaliers de marbre précieux, éclairés par des lampes d'or, jour et nuit allumées, pour pénétrer jusqu'à l'autel où reposent les précieux ossements. C'est ainsi que, durant trois siècles, des générations de fidèles descendaient les marches dérobées qui conduisaient dans le dédale obscur des arénaires, où les pontifes offraient pendant la nuit l'auguste victime, sur le corps de leurs prédécesseurs martyrs. La Confession de Saint-Pierre et de Saint-Paul avait, dès l'époque Constantinienne, la forme traditionnelle qu'elle conserve aujourd'hui. Voici en quels termes la décrivait saint Paulin de Nole. « L'architecture, la sculpture, la peinture ont décoré le sanctuaire de leurs chefs-d'œuvre; sur les frises et les lambris de l'édifice sacré, le statuaire et le peintre ont épuisé toutes les ressources de leur art. Voyez quelle splendeur éclate dans cette voûte sculptée, où l'ivoire se mêle aux bois précieux. Les lampes, suspendues par des chaînes d'airain, répandent un jour plein de mystère en ce lieu vénérable. Des colonnes de marbre ont remplacé les lourds piliers de l'arénaire; l'argent et l'or recouvrent l'ancien et grossier ciment. Des galeries supérieures ont été ménagées pour qu'on puisse d'en-haut découvrir l'autel où sont renfermés les corps des saints. La cendre des apôtres est déposée sous la table eucha-

ristique; ces restes augustes qui respirent la bonne odeur du Christ sont chaque jour arrosés par la libation divine du sang de Jésus-Christ [1]. » C'est ainsi, comme le dira plus tard saint Ambroise, que l'Église primitive « réunissait ses victimes triomphales autour de l'hostie non sanglante du sacrifice eucharistique. Pendant que le Christ s'immolait sur l'autel pour le salut des hommes, le corps des martyrs, rachetés par Jésus-Christ, reposait sous l'autel, comme le témoignage de la divine rédemption [2]. » Libre donc au protestantisme de crier à l'idolâtrie, quand l'Église catholique vénère aujourd'hui les reliques des saints. Il nous suffira de lui retourner la réponse que saint Jérôme adressait de son temps à l'hérétique Vigilance : « Honneur au pontife romain qui célèbre les divins mystères sur le corps des glorieux apôtres ! Pour vous, ce précieux dépôt n'est que la cendre inerte de deux hommes morts; pour nous ces ossements sont sacrés et vénérables. Vous n'y voyez qu'une poignée de poussière; nous y voyons l'autel de Jésus-Christ [3]. »

2. L'avénement de saint Félix I sur le siége épiscopal de Rome coïncidait avec celui de Claude II, sur le trône des Césars. La mort

Persécution locale en Italie, sous

Trina manus variis operata decoribus illam
Excoluit ; bijugi laqueari et marmore fabri
Pictor imaginibus divina ferentibus ora.
Ecce vides quantus splendor, velut æde renata
Rideat insculptum camerâ crispante lacunar !
In ligno mentitur ebur : tectoque superne
Pendentes lychni spiris retinentur ahenis,
Et medio in vacuo laxis vaga lumina nutant
Funibus ; undantes flammas levis aura fatigat.
Nam quasi contignata sacris cœnacula tectis
Spectant de superis altaria tota fenestris,
Sub quibus intus habent sanctorum corpora sedem.
Namque et apostolici cineres sub cœlite mensâ
Depositi, placitum Christi spirantis odorem
Pulveris inter sancta sacri libamina reddunt.

(Paulin., *Poema* XXVII, vers. 384 ; *Patr. lat.*, tom. LXI, col. 657.)

[2] *Succedant victimæ triumphales, ubi Christus hostia est ; sed ille super altare qui pro hominibus passus est ; isti sub altare qui illius redempti sunt passione.* (S. Ambrosius, *Epist.* XXII, cap. XIII ; *Patr. lat.*, tom. XVI, col. 1023.)

[3] S. Hieronym., *Ad Vigilant.*; *Patr. lat.*, tom. XXIII, col. 346.

d'Aureolus était venue fort à propos affermir le pouvoir chancelant de ce prince, qui s'était d'ailleurs empressé de reconnaître la souveraineté de Tetricus dans les Gaules. Débarrassé des préoccupations extérieures, qui pouvaient menacer sa nouvelle couronne, Claude II se hâta de persécuter les chrétiens. Il appartenait, lui aussi, à cette école de politiques et d'hommes d'État qui voient dans la religion de Jésus-Christ un danger social et une menace pour l'empire. Un premier édit confisqua les propriétés des fidèles. Bientôt on les condamna eux-mêmes à la déportation, ou aux travaux forcés. Ainsi deux cent soixante chrétiens furent d'abord employés à l'extraction de la pouzzolane, dans les arénaires de la voie *Salaria*. Mais Claude ne respira pas en liberté tant qu'il les sut vivants. Un jour, le 1er mars 269, pendant les jeux publics, on amena les confesseurs au milieu de l'amphithéâtre; des archers les tuèrent l'un après l'autre en les perçant au cœur de leurs flèches. Le 24 du même mois était l'anniversaire de la promotion de Claude à l'empire. Il restait un second fils de Philippe l'Arabe, du nom de Cyrinus. Il était chrétien. Claude le fit tuer et jeter dans le Tibre. Il se débarrassait ainsi, en une seule exécution, d'un compétiteur possible et d'un chrétien avoué. Les fidèles recueillirent le corps du martyr et lui donnèrent la sépulture dans la catacombe de Pontien. Plus tard ces précieuses reliques furent transportées à Tegernsée, en Bavière. Trois nobles romaines, Tryphonia, Cyrilla, sa fille, et la vierge sainte Prisca, reçurent à cette époque la couronne du martyre. Toute une famille, originaire de Perse, eut le même sort. Maris, avec Martha, sa femme, et leurs fils Audifax et Abacum, étaient venus du fond de l'Asie pour visiter les tombeaux des saints apôtres. Les largesses de ces nobles Persans aux pauvres de Rome signalèrent leur arrivée dans la capitale du monde. C'était le moment où Claude venait de faire massacrer dans l'amphithéâtre trois cents chrétiens à la fois. Maris et sa famille passèrent la nuit suivante à recueillir et à inhumer les restes des martyrs. Arrêtée à son tour, cette famille étrangère fut livrée aux plus affreux supplices. La flagellation, le chevalet, les ongles de fer, les torches ardentes, furent successivement employés par

les bourreaux sans pouvoir triompher de la générosité des victimes. Martha, après avoir eu les mains coupées, fut noyée dans un étang. Son époux et ses deux fils eurent la tête tranchée. On brûla leurs corps. Mais les chrétiens en recueillirent les cendres qu'ils déposèrent pieusement dans un *loculus* des catacombes. Plus tard, ces précieuses reliques furent transportées à Rome, sous le pontificat de Pascal I, et exposées à la vénération des fidèles dans l'église de Saint-Adrien. C'est là qu'elles étaient à l'époque de Charlemagne, qui en obtint une portion considérable. Les églises de Saint-Médard de Soissons, de Gemblours en Brabant, de Pruym, au diocèse de Trèves, durent à la munificence impériale de ce prince, les précieux fragments qu'elles en ont longtemps possédés. Les égorgements de chrétiens continuèrent à Rome pendant tout le règne de Claude II. Les prêtres Valentin, Eutychius, Hyacinthe, Justin, et le diacre Césaire furent décapités avec dix-huit fidèles; quarante-six soldats et cent-vingt autres confesseurs dont les noms ne nous ont point été conservés subirent le même sort. Deux évêques, Ptolémée et Romain, peut-être du nombre de ceux que le pape saint Félix avait sacrés, reçurent la couronne du martyre. La persécution ne fut cependant point générale. Elle se localisa à Rome et dans les provinces italiennes. Ainsi l'évêque de Terni, saint Valentin, eut la tête tranchée avec huit de ses prêtres. La Toscane compta quarante-deux martyrs dont les plus célèbres furent saint Gracilianus et la vierge Felicissima. On croit que l'érection d'une nouvelle catacombe, à deux milles de Rome, sur la voie *Aurelia*, par le pape saint Félix I, eut précisément pour but de soustraire les assemblées des fidèles aux recherches des persécuteurs. Les autres κοιμητήρια avaient successivement été découverts, depuis trois siècles : il importait donc de déplacer les lieux de réunions et d'en ouvrir de nouveaux. Bosio et Boldetti ont retrouvé l'emplacement de la catacombe de saint Félix I, et la basilique dont parle le *Liber Pontificalis*, transformée avec les siècles, est aujourd'hui connue sous le nom des saints Processus et Martinien, dont les reliques y furent plus tard déposées.

Les Actes des martyrs d'Ostie. La prison.

3. La plus illustre victime de la persécution de Claude le Gothique fut saint Hippolyte, évêque de Porto, ce docteur de l'Église dont nous avons précédemment analysé les nombreux et savants ouvrages. Les Actes de sa passion, découverts en 1795 et publiés pour la première fois par Simon de Magistris, sont encore peu connus en France. En voici la traduction : « Sous le règne du César impie Claude, le vicariat de Rome fut confié à Romulus Ulpius, et une cruelle persécution s'éleva contre les fidèles de Jésus-Christ. Or le maître des offices, Censurinus, était lui-même un chrétien fervent; il multipliait en secret les jeûnes, les prières et les aumônes. Il ne quittait pas le tribunal ; chaque fois qu'une sentence d'emprisonnement ou de mort était prononcée, il trouvait moyen d'entretenir en secret les confesseurs pour les fortifier dans la foi. Il envoyait des vivres aux captifs et venait les servir dans leurs chaînes. L'empereur en fut informé, il donna l'ordre d'arrêter Censurinus et voulut procéder lui-même à son interrogatoire. Jusqu'ici, lui dit-il, tu m'as fidèlement servi ; ma clémence impériale n'oublie pas tes bons offices. Mais tu sais que je place le culte des dieux au-dessus même de mes affections particulières. J'ai juré de le faire respecter dans toute l'étendue de la république. — Censurinus répondit : Le vrai Dieu, le véritable Seigneur est Jésus-Christ. Je suis heureux de pouvoir en ce jour lui rendre publiquement témoignage. Il est mort sur une croix ; il fut enseveli ; mais il est ressuscité, à la vue même de ses bourreaux, selon qu'il l'avait prédit lui-même. Il est le Dieu longtemps annoncé, qui a daigné paraître de nos jours et s'incarner dans le sein d'une Vierge. — Tu es fou, Censurinus ! s'écria l'empereur, et sans prolonger davantage l'entretien, pour ne pas donner à Rome le spectacle de l'incarcération d'un maître des offices, il fit transporter le confesseur à Ostie. Là, Censurinus fut chargé de chaînes et détenu dans la prison militaire. Or, le martyr passait les jours et les nuits à chanter les louanges du Seigneur. Il y avait dans ce temps à Ostie, une vierge d'une naissance illustre, nommée Chryséis [1],

[1] Le nom grec de Χρυσῆ, porté par la vierge d'Ostie, fut rendue par son équivalent latin *Aura,* sous lequel la sainte est connue et invoquée.

qui avait plusieurs fois déjà confessé le nom de Jésus-Christ devant les tribunaux. Elle avait fait de son *prædium* une assemblée de fidèles, et vivait ainsi dans la société des chrétiens, des veuves et des vierges consacrées au Seigneur. Chaque jour elle allait porter des secours et des vivres à Censurinus dans sa prison. Elle lavait le visage, les mains et les pieds du confesseur et baisait pieusement ses chaînes. Or, le prêtre Maxime, assisté du diacre Archelaüs, célébrait chaque jour les saints mystères, au chant des hymnes sacrés, dans le *prædium* de Chryséis. Ils accompagnaient la bienheureuse vierge dans ses visites quotidiennes à Censurinus. La sainteté de Maxime était si grande que Dieu la glorifiait par des miracles. Un jour qu'il entrait dans le cachot, les chaînes du prisonnier se détachèrent d'elles-mêmes, et Censurinus put se lever pour saluer le prêtre de Jésus-Christ. Témoins de ce prodige, les gardes restèrent stupéfaits. Maxime leur dit alors : Frères, abandonnez le culte des démons; abjurez de vaines idoles, et reconnaissez la souveraineté de Jésus-Christ, roi immortel des siècles, qui viendra juger le monde et le condamner au feu éternel. Le ciel et la terre passent. Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Dieu, était hier; il est aujourd'hui; il règnera dans l'éternité. — Mais comment, répondirent les gardes, serons-nous admis à connaître le Christ, ce Dieu que vous nous prêchez? — Que chacun de vous, dit Maxime, se prépare à recevoir le baptême. Commencez d'abord par croire à la divinité de Jésus-Christ; renoncez aux idoles et faites pénitence. Ainsi ce grand Dieu vous pardonnera d'avoir précédemment blasphémé son nom saint et mis ses serviteurs à mort. — Or, les gardes, au nombre de dix-sept, savoir : Félix, Maxime, Taurinus, Herculanus, Neberius, Storacinus, Mennas, Commode, Hermès, Maurus, Eusèbe, Rusticius, Monaxius, Amandinus, Olympius, Cyprius et leur tribun Théodore, se jetant aux pieds du saint prêtre, le supplièrent de leur conférer le baptême. Après qu'ils eurent été instruits des vérités de la foi, le bienheureux évêque Cyriaque les baptisa et les marqua sur le front de l'onction du Christ. Quelque temps après, Cyriaque, Maxime et la vierge Chryséis passaient dans une rue de la ville, se rendant

à la prison, lorsqu'ils entendirent, dans une échoppe voisine, des gémissements et des sanglots. C'était un artisan qui pleurait la mort de son fils, jeune enfant âgé de douze ans. Maxime s'approcha du malheureux père. Croyez en Jésus-Christ, lui dit-il, et votre fils vous sera rendu. — Hélas! répondit-il en versant un torrent de larmes, je suis habitué dès mon enfance à blasphémer le nom du Christ, comment pourrai-je croire en lui? — Faites pénitence, dit Maxime. Notre Dieu ne mesure pas les fautes selon leur énormité. Il vous pardonnera et vous fera miséricorde. — Cet homme dit alors : Je crois que Jésus-Christ est Dieu. Baptisez-moi en son nom. — Maxime le marqua du signe de la croix, et entra avec l'évêque Cyriaque dans la chambre où l'enfant venait de rendre l'âme. L'évêque saint Cyriaque se mit en prières et parla ainsi : Seigneur Jésus, vous qui avez daigné revêtir la forme d'un esclave pour nous arracher à la servitude du démon; vous qui d'une parole avez ressuscité Lazare, et rendu à une pieuse veuve son fils unique; faites éclater aujourd'hui votre puissance miséricordieuse en faveur de cet enfant. Rendez-le à la vie, afin qu'il apprenne à vous connaître et à vous aimer, vous le Dieu qui régnez dans les siècles des siècles. — *Amen* ! répondirent les assistants avec un élan d'espérance et de foi. En ce moment, le jeune mort ouvrit les yeux. Quand il put prononcer quelques paroles, il dit : J'ai vu Jésus-Christ, mon Dieu! C'est lui qui m'a rappelé de la mort à la vie. L'enfant fut instruit des vérités de la foi. Cyriaque lui administra le baptême et lui donna l'onction sainte. La vierge Chryséis le reçut au sortir de la piscine baptismale. Or le bruit se répandit que les prières des chrétiens avaient ressuscité un mort. Claude en fut informé et s'écria : C'est encore là une des opérations magiques qui leur sont familières! — Il appela Romulus Ulpius et lui dit : Chryséis continue à deshonorer son nom et sa race par son commerce sacrilége avec les chrétiens. Qu'on la contraigne de sacrifier aux dieux; sinon, qu'elle soit mise à mort avec tous ceux qui partagent son impiété. »

4. « Ulpius se transporta lui-même à Ostie, et fit immédiatement arrêter tous les saints. Le jour suivant, la vierge Chryséis fut

Archelaus. Martyre de la vierge Chryséis, de saint Hippolyte et de Sabinianus.

amenée devant son tribunal. Renonce aux infâmes pratiques de la magie chrétienne, lui dit-il; c'est trop longtemps insulter à l'honneur de ta famille et de la pourpre sénatoriale! — Je n'ai insulté que le démon, répondit Chryséis. J'ai renoncé au culte des vaines idoles pour adorer le Dieu véritable, Jésus-Christ, juge suprême des vivants et des morts. — Abjure ces illusions sacriléges, dit Ulpius; abandonne ce culte misérable et montre-toi digne de ta noble race. — La vierge, en entendant ces paroles, fit une insufflation, comme si elle eût voulu repousser la tentation de Satan, et s'écria : Malheureux! si vous connaissiez le Dieu qui a créé le ciel et la terre, vous ne blasphémeriez pas ainsi sa puissance! — Le magistrat la fit alors appliquer au chevalet. Pendant que les bourreaux resserraient les cordages, la vierge, dont les membres distendus craquaient sous la pression, paraissait souriante et disait : Soyez béni, Jésus-Christ, mon Dieu! Vous m'arrachez aux douleurs de cette vie pour m'introduire dans les joies du ciel. — Ulpius l'interrompit : Où est-il donc, ce Jésus-Christ que tu invoques? disait-il. Qu'il vienne t'arracher à nos mains. — Je ne suis pas digne d'une telle faveur, reprit la vierge. Cependant Jésus-Christ, mon Dieu, est assez puissant pour vous anéantir, vous et l'empereur dont vous exécutez les ordres. — En ce moment le chevalet se rompit. Ulpius fit alors soumettre la vierge au supplice de la flagellation. Pendant que les verges frappaient la martyre, un héraut criait à la foule : Apprenez, par l'exemple de cette femme impie, à adorer les dieux et à respecter la puissance du César Claude, le maître du monde! — La martyre continuait à prier : Jésus-Christ, mon Dieu, disait-elle, c'est maintenant qu'il m'est donné de vous voir! — Ulpius dit aux bourreaux : Brûlez-lui les flancs avec des torches ardentes. — Misérable! s'écria la vierge. Ne respecteras-tu point, dans une femme, le sexe qui t'a donné ta mère? — Une magicienne, rebelle à la majesté des dieux et à l'autorité de l'empereur, dit Ulpius, a perdu tous ses droits au respect et à la pitié. — L'ordre fut donc exécuté sans pudeur, et Chryséis, à demi morte, fut réintégrée dans son cachot. L'évêque Cyriaque, le prêtre Maxime, et le diacre Archelaüs parurent alors

au tribunal. C'est vous, leur dit Ulpius, qui séduisez les hommes par vos doctrines impies et les détournez du culte des dieux? — Nous ne séduisons personne, répondit Maxime. Mais, avec la grâce de Dieu, nous travaillons à délivrer le monde du règne de l'erreur, pour lui donner, au nom de Jésus-Christ, la grande émancipation des âmes. — Le magistrat ne voulut point en entendre davantage. Ceux-ci ont mérité la mort, dit-il. — Il les fit donc conduire, avec tous les gardiens qui avaient embrassé la foi, sous le portique du théâtre. Là ils eurent la tête tranchée et leurs corps furent jetés à la mer. Le prêtre Eusèbe eut la joie de les recueillir, à mesure que le flot les ramenait sur le rivage. Il réussit à soustraire son pieux fardeau à la vigilance des persécuteurs, et donna la sépulture aux martyrs dans une catacombe peu éloignée de Rome sur la *Via Ostiensis*. A l'exception de Taurinus, Herculanus et du tribun Théodore qui furent ensevelis à Porto même, tous les autres furent déposés dans la catacombe, près de l'évêque Cyriaque et du prêtre Maxime. Cinq jours après, Ulpius fit de nouveau comparaître la vierge Chryséis devant son tribunal. Celle-ci l'interpella la première, et, dans la ferveur de sa charité, lui parla ainsi : J'ai pitié de vous. Pourquoi perdre votre âme, quand le temps présent ne vous est accordé que pour la sauver? Cessez d'adorer des statues de bois, d'airain, d'argent ou d'or, vaines et muettes idoles. Reconnaissez l'unique Dieu véritable qui a créé le monde, et adorez Jésus-Christ, son Fils et notre rédempteur. — Ton Christ, répondit Ulpius, tu le verras bientôt, si tu refuses de sacrifier aux dieux! — Vous dites plus vrai que vous ne pensez, répliqua la vierge. Il est certain que je ne sacrifierai point aux dieux, et dès-lors il est certain que je verrai Jésus-Christ, mon Dieu, dans sa gloire. — Le magistrat, irrité, la fit frapper au visage à coups de pierre. Gloire à vous, Jésus-Christ, mon Dieu! s'écria la martyre. Vous daignez donc me compter au nombre de vos serviteurs! — Pendant le supplice, Ulpius redoublait ses instances : Songe donc à tes nobles aïeux, disait-il; adore les dieux de l'empire, comme ils les ont adorés eux-mêmes. César voudrait te donner un époux digne de toi. — Un *époux!* dit la vierge. Celui que j'ai choisi com-

mande à la terre et aux cieux. Il se nomme Jésus-Christ. Hélas! pourquoi le blasphémez-vous sans le connaître; pourquoi, au lieu de l'adorer, vous êtes-vous fait l'esclave des démons? — Ulpius ordonna de la flageller à coups de fouets plombés, jusqu'à ce qu'elle rendît l'âme. Mais on eût dit que Chryséis puisait de nouvelles forces dans les tortures. Les bourreaux se lassèrent inutilement à la frapper. Le magistrat lui fit alors attacher au cou une lourde pierre et on la précipita ainsi dans les flots. Le bienheureux évêque Hippolyte, alors nonagénaire, recueillit sur le rivage le corps inanimé de la martyre. Il l'ensevelit dans le *prædium*, qu'elle avait si longtemps habité, hors des murs d'Ostie, le IX des calendes de septembre (24 août 269). Sabinianus, intendant de la vierge Chryséis, avait été arrêté le lendemain de la mort de sa maîtresse. La sacrilége Chryséis a expié ses forfaits, lui dit Ulpius. Elle avait confiance en toi. Dis-moi donc où elle a caché ses trésors Après ta déclaration juridique, tu sacrifieras aux dieux et tu seras libre. — La vierge Chryséis ne m'a laissé qu'un seul trésor, dit Sabinianus. C'est Jésus-Christ, mon Dieu, qu'elle m'apprit à connaître et à servir. — Misérable ! dit Ulpius. Les biens confisqués aux sacriléges sont la propriété des empereurs. Hâte-toi de faire ta déclaration, ou tu vas expirer sous le fouet. — Frappez, répondit le généreux chrétien. L'or que vous cherchez a depuis longtemps été distribué aux pauvres. Quant à moi, je ne sacrifierai jamais aux idoles. Faites ce que vous voudrez. — Ulpius le fit frapper à la tête à coups de fouets plombés, et cependant le héraut criait : Apprenez à respecter les dieux et les déesses de l'empire ! — En ce moment, le bienheureux vieillard Hippolyte, s'ouvrant un passage à travers la foule qui assiégeait le tribunal, vint se placer en face d'Ulpius et lui dit : Malheureux ! vous ne savez ce que vous faites en torturant de la sorte les serviteurs de Jésus-Christ. C'est lui seul qui est le Dieu véritable, et cependant vous adorez des idoles insensibles ! — Ulpius, sans répondre, fit saisir le vieillard. On lui lia les pieds et les mains, et il fut précipité du haut d'une tour du palais dans une fosse profonde, où il eut la tête brisée. Il expira sur-le-champ. Cependant les Romains présents à son supplice

entendirent, durant une heure, des voix pareilles à celles d'une troupe d'enfants qui disaient : Gloire à Dieu ! — Encore un prestige de leur magie! s'écria Ulpius. S'acharnant donc avec une nouvelle fureur contre Sabinianus : Voleur et magicien, je t'anéantirai, lui dit-il, ou tu sacrifieras aux dieux ! — Des bourreaux se relayèrent alors pour frapper le martyr à coups de bâton. Le héraut criait : Ne recélez point les trésors des empereurs et reconnaissez la puissance des dieux de la république. — De son côté Sabinianus priait en ces termes : Je vous rends grâces, Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Dieu, de ce que vous daignez m'associer aux souffrances de vos serviteurs. — Son visage respirait une joie céleste au milieu des tortures. On l'étendit sur le chevalet, il continua sa prière : le magistrat, furieux de cette constance invincible, disait : Insensé, il compte probablement sur les ressources de sa magie ! — On mit le feu à un bûcher [1], et on y précipita le martyr. Une dernière fois la voix de Sabinianus se fit entendre : Seigneur, disait-il, recevez mon esprit. — En prononçant ces paroles, il expira. Son corps, à demi consumé par les flammes, fut jeté dans un puits. A quelque temps de là, le prêtre Concordius vint pendant la nuit enlever les précieuses reliques et les déposa dans le tombeau de la vierge Chryséis, le v des calendes de janvier (28 décembre 269), sous le règne de Jésus-Christ, notre Seigneur, auquel appartiennent la gloire et l'empire, dans les siècles des siècles [2]. »

Mort de Claude le Gothique. Avénement d'Aurélien.

5. Pendant que le sang chrétien inondait Rome et l'Italie, Claude II avait été appelé en Macédoine par une nouvelle invasion des Goths. Trois cent-vingt mille de ces barbares, suivis par une flotte de deux mille voiles, dévastaient la Grèce. A l'approche de l'armée impériale, cette nuée d'ennemis abandonna ses conquêtes, Claude les poursuivit à marches forcées et les atteignit enfin à Naïssus, ou Nissa, ville de la Servie actuelle. Une lutte terrible s'engagea. Les Romains, inférieurs en nombre, comptaient sur la supériorité de leur tactique. Cependant ils allaient être contraints

[1] Les païens croyaient que tous les artifices de la magie étaient impuissants contre le supplice du feu. — [2] *Acta S. Hippolyti*; *Patr. græc.*, tom. X, col. 551-570.

de lâcher pied, lorsque l'empereur, à la tête d'un détachement, réussit, par des sentiers presque impraticables au flanc de rochers abrupts, à tourner la position des barbares et vint les attaquer de revers. Cette manœuvre décida la victoire. Les Goths prirent la fuite dans toutes les directions, laissant cinquante mille morts sur le champ de bataille. Vaincus, mais non découragés, les barbares se rallièrent et firent tête aux Romains. Il fallut une nouvelle série de combats pour les anéantir. Claude en vint à bout; il expédia au Capitole un message annonçant une double victoire: trois cent mille barbares exterminés, et deux mille navires coulés à fond. Rome n'était plus guère habituée à des triomphes de ce genre. Celui-ci souleva un enthousiasme indescriptible. On érigea au César victorieux une statue d'or de dix pieds de haut, en face du temple de Jupiter Capitolin. Une autre statue d'argent massif, du poids de quinze cents livres romaines, s'éleva dans le *Rostrum*, en face de l'ancienne tribune aux harangues. Les noms les plus chéris du peuple furent donnés par acclamation au triomphateur impérial. On le surnomma Trajan, Antonin, Auguste. De ces glorieux surnoms, auxquels il faut joindre celui de *Gothique*, le seul qui lui soit resté, Claude ne devait guère jouir. La peste vint l'atteindre, au milieu de ses conquêtes, et il mourut à Sirmium (mai 270), sans avoir eu le temps d'apporter lui-même ses lauriers au Capitole. La Rome païenne pleura sa mort inopinée, dans laquelle Rome chrétienne vit un juste châtiment des cruautés exercées contre l'Église. Du reste, en ces siècles de luttes incessantes entre le paganisme et la foi de Jésus-Christ, un persécuteur nouveau succédait presque sans interruption au persécuteur de la veille. Claude le Gothique laissait un frère, Quintilius, qui se hâta de prendre la pourpre à Aquilée, où il se trouvait alors. Mais les légions d'Illyrie ne ratifièrent point sa promotion spontanée. Un général de cavalerie, dont le nom nous est déjà connu par de nombreux massacres de chrétiens dans les Gaules, Aurélien, venait de se couvrir de gloire, sous les ordres de l'empereur Claude, à la dernière expédition contre les barbares. Ce fut lui que les soldats choisirent pour leur chef, dans

l'espoir qu'il saurait défendre comme empereur les frontières qu'il avait si bien gardées comme simple général. Ils ne se trompaient pas. Aurélien se mit à leur tête, et les mena d'abord contre son compétiteur Quintilius. Celui-ci avait quelques troupes sous ses ordres. Il les rangea en bataille sous les murs d'Aquilée, et, dans une harangue chaleureuse, les exhorta à lui demeurer fidèles. Mais sa parole n'eut point d'écho; il voyait, de la tribune où il était placé, les escadrons passer, aigles déployées, du côté d'Aurélien. Éperdu, désespéré, il rentra dans la ville, commanda un bain, et, dès qu'il y fut plongé, s'ouvrit lui-même les quatre veines. Aurélien n'avait plus de rival. Il continua sa course sur Rome où il fut acclamé par le sénat et le peuple. Ces démonstrations banales ne le trompèrent point, mais elles servirent du moins sa politique. Tetricus régnait toujours dans les Gaules et Zénobie en Orient. Le nouvel empereur s'était promis de faire cesser un tel état de choses. Pour y réussir, il avait besoin de popularité. Il accueillit donc avec une apparente crédulité les vœux des Romains, et tout entier aux grands desseins qu'il méditait, il laissa un instant de repos à l'Église.

§ II. Paul de Samosate.

Lettre des évêques d'Orient à Paul de Samosate.

6. La persécution de Claude le Gothique n'avait pas dépassé les limites de l'Italie. Cette particularité tint moins à la modération de l'empereur qu'à la situation particulière où se trouvait alors l'empire. Les provinces occidentales, gouvernées par Tetricus, n'avaient plus de rapports avec Rome; l'Orient relevait presqu'en entier du sceptre de Zénobie, la fameuse reine de Palmyre. Cette femme, d'un caractère viril, avait toutes les passions religieuses de sa race. Juive de naissance, et plus tard convertie à un christianisme fort peu éclairé, elle avait trouvé dans l'évêque d'Antioche, Paul de Samosate, un instrument docile qui se prêtait à la fois à ses caprices de judaïsante et à ses vues ambitieuses de souveraine. Il en résultait pour Paul de Samosate une situation exceptionnelle d'influence et de crédit dans tout l'Orient. Il en usait,

nous l'avons dit précédemment, pour la satisfaction de sa vanité, qu'il poussait jusqu'au délire, et il couvrait son hérésie d'un pan du manteau impérial. Les évêques, ses collègues, avaient donc à ménager en lui une véritable puissance. Ces sortes de personnalités mixtes, chez lesquelles la dignité ecclésiastique se trouve jointe à un pouvoir de circonstance emprunté aux relations avec le monde politique et civil, ne sont pas rares dans l'histoire de l'Église. Quand l'esprit de foi leur manque, elles deviennent un des plus grands obstacles au bien. Il en fut ainsi de Paul de Samosate. Les avertissements fraternels ne lui manquèrent pas. Six de ses collègues lui écrivirent la lettre suivante : « Hymenæus [1], Théophile, Théotecne [2], Maxime [3], Proclus et Bolanus, à Paul de Samosate, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Déjà, dans une conférence publique, nous nous sommes réunis avec vous, et nous vous avons déclaré notre sentiment. Mais pour donner plus de méthode et de clarté à notre exposition de principes, il nous semble convenable de résumer ici par ordre les dogmes traditionnels qui ont été transmis jusqu'à ce jour au sein de l'Église catholique par les apôtres, témoins et ministres du Verbe, dont l'enseignement, promulgué sous la Loi nouvelle, forme un ensemble appuyé sur l'Ancien Testament, les Prophètes et la révélation de Jésus-Christ. Il n'y a qu'un Dieu, non engendré, sans principe, invisible, immuable, que nul entre les hommes n'a vu ni ne peut voir, dont la gloire et la grandeur dépassent toute intelligence humaine. La notion de Dieu, telle qu'il est donné à notre infirmité de la concevoir, nous a été révélée par son Fils. Il est écrit en effet : « Nul ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui auquel le Fils l'a révélé [4]. » Quant ce Fils, nous confessons et déclarons, conformément à la doctr de toutes les Écritures, qu'il a été engendré ; qu'il est le Fils uniqu image du Dieu invisible, premier-né de toute créature, sagesse, verbe et vertu de Dieu avant tous les siècles ; Fils de Dieu non par prescience, mais substantiellement et hypostatiquement. Qui-

[1] Évêque de Jérusalem. — [2] Évêque de Césarée en Palestine. — [3] Évêque de Bosra. — [4] Matth., XI, 27.

conque oserait soutenir que le Fils de Dieu ne préexistait pas à tout commencement; quiconque dit : Croire et professer que le Fils est Dieu, serait admettre l'existence de deux divinités, par conséquent le Fils n'est pas Dieu; celui-là nous le regardons comme un hérétique. Sur ce point toutes les églises de la catholicité sont d'accord avec nous, parce que les textes des Livres saints sont unanimes à déclarer que le Fils de Dieu est Dieu comme son Père. Nous ne rappellerons point ici ces textes; nous réservant de les produire en temps opportun. Le Fils est inséparable du Père. Nous croyons que c'est le Fils qui, accomplissant le décret paternel, a créé le monde. C'est le mot de l'Évangile : « Tout a été fait par le Verbe, rien sans lui [1]. » Ainsi le Fils coexiste et opère véritablement comme Verbe à la fois et comme Dieu. C'est par lui que le Père a fait toutes choses, mais non point comme par un instrument, ni par une vertu sans hypostase. Non. Le Père a engendré le Fils comme une énergie vivante, subsistante par elle-même, et opérant tout en toutes choses. Le Fils n'a pas seulement assisté comme témoin à l'acte de la création : c'est lui qui opérait d'une manière active et appelait les êtres du néant à la vie. L'Écriture nous apprend que le Fils apparut à Abraham sous le chêne de Mambré. Par l'ordre du Père il s'est manifesté aux patriarches, tantôt sous le nom de Dieu et de Seigneur, tantôt sous le titre d'Ἄγγελος « Envoyé. » Car le Fils est réellement l'envoyé du Père, bien qu'il soit lui-même Seigneur et Dieu. Le Fils de Dieu, dont l'Écriture déclare si formellement la divinité, est préfiguré dans l'Ancien Testament comme homme. C'est ce que l'Apôtre enseigne quand il dit : « Qu'était l'antique loi? Une barrière posée contre la transgression, jusqu'à l'avénement du Fils de la promesse; une constitution régie par les Anges, sous la main du médiateur. Et le médiateur entre Dieu et l'homme, c'est Jésus-Christ, Fils de Dieu, Dieu et homme à la fois [2]. » Enfin nous croyons et professons, que le Fils coexistant avec le Père et comme lui Dieu et Seigneur de toutes les créatures, fut envoyé du ciel par le Père, et que, s'in-

[1] Joan., I, 3. — [2] Galat., III, 19; I Timoth., II, 5.

carnant, il s'est fait homme. Dans ce grand acte de l'Incarnation, le corps pris au sein de la Vierge, est devenu « l'habitacle où réside corporellement la plénitude de la divinité [1]. » Il fut uni à la divinité d'une manière indissoluble; il fut déifié. Voilà pourquoi Jésus-Christ est à la fois Dieu et homme. Tel l'Ancien Testament et les prophètes l'avaient annoncé; tel le reconnaissent et l'adorent toutes les églises du monde, qui croient avec l'Apôtre que, dans sa personne, « l'égal de Dieu s'est anéanti lui-même, nous apparaissant comme le Fils de David selon la chair [2]. » C'est comme Dieu que Jésus-Christ opérait les miracles décrits par l'Évangile. C'est comme homme, que participant à toutes les infirmités de la chair, sauf le péché, il a subi la tentation, la souffrance et la mort. Voilà les points principaux de notre croyance. Nous désirons savoir si vous les admettez et les enseignez comme nous. Veuillez donc nous déclarer catégoriquement si vous partagez notre foi [3]. »

7. Nous ignorons quelle fut la réponse de Paul de Samosate. Peut-être se dispensa-t-il d'en faire aucune. Sa vanité personnelle semblait prendre plaisir à tout le bruit qui se faisait autour de son nom. Saint Denys d'Alexandrie avait deviné le caractère orgueilleux de l'hérésiarque. Dans les lettres qu'il lui adressait, il évitait de lui donner son titre d'évêque, se bornant à l'appeler : « Mon ami [4]. » Il insistait sur la frivolité de ses arguments, sur son ignorance profonde de la doctrine catholique, et sur l'inintelligence avec laquelle il ne saisissait des Écritures que la lettre sans en prendre l'esprit. « En vérité, lui disait-il, Jean l'Évangéliste eut raison d'écrire que le monde ne comprendrait point la doctrine du Verbe. Vous êtes l'un de ces lecteurs qui ne comprennent pas. Vous êtes condamné au triste rôle du serpent des anciens jours, forcé de se rouler sur le limon, se nourrissant de la terre qu'il souille, et s'efforçant de mordre la pierre immuable, c'est-à-dire le Christ [5]. » Paul de Samosate n'était point habitué à un langage aussi énergique. La faveur de Zénobie

[1] Coloss., II, 9. — [2] Philipp., II, 7 ; Rom., I, 3. — [3] Labbe, *Concil.*, tom. I, col. 844-849. — [4] *Epist.* Dionys. Alexand., *ad Paul. Samosat.;* Labbe, *Concil.*, tom. I col. 850. — [5] Id., *ibid.* col. 851.

lui ménageait un cercle d'admirateurs faciles, dont les complaisances et l'adulation ne manquaient jamais à son amour-propre. Voici comment il répondit au courageux évêque d'Alexandrie : « J'honore en votre personne ce qui est réellement digne d'honneur, votre âge vénérable et les stigmates du Christ, cicatrices de la persécution. Quant à votre sagesse et à votre prudence, je les abandonne aux éloges du vulgaire. Vos injures ne sauraient m'atteindre. Peu importe que vous m'appeliez un serpent, nourri de terre et soufflant l'abjection. Ces sortes d'aménités ne valent pas la peine d'un prologue. Vous me demandez d'expliquer clairement ma doctrine. Je vais le faire, ou plutôt, ce sont les paroles mêmes de l'Écriture qui vont le faire pour moi. Répondez, si vous le pouvez, aux dix questions suivantes : 1° Vous dites et vous écrivez que le Christ est Dieu par nature, et non point un homme comme nous. Or, nous l'entendons s'écrier dans sa Passion : « Mon âme est troublée [1]. » Est-ce là, dites-moi, la parole d'un Dieu? 2° Quelques instants après il ajoute : « Mon âme est triste jusqu'à la mort [2]. » Est-ce encore là une parole divine? Et ne sommes-nous pas obligés d'y voir l'infirmité de la nature humaine, impuissante à surmonter ses angoisses? 3° Lorsque les Juifs demandaient au Christ un prodige pour confirmer sa mission, il leur dit : « Détruisez ce temple et je le rebâtirai en trois jours. — « Il entendait, ajoute l'Évangéliste, le temple de son corps [3]. » Eh bien! direz-vous que le Verbe de Dieu fut détruit par les Juifs? Non, sans doute. Ce serait un blasphème. Convenez donc que le Christ mis à mort n'était point le Verbe, mais seulement le Temple du Verbe, comme Jésus-Christ le dit lui-même. 4° Il est écrit dans l'Évangile : « Après avoir pris le calice, Jésus rendit grâces, et dit : Recevez et partagez entre vous. Ce calice est le Testament nouveau de mon sang qui sera répandu pour vous [4]. » Moi je demande comment le sang d'un Dieu aurait pu être partagé et répandu? 5° L'Évangile dit encore : « L'enfant croissait et se

[1] Joan., XII, 27. — [2] Matth., XXVI, 38. — [3] Joan., II, 19-21. — [4] Luc., XXII, 17-20.

fortifiait [1]. » Or, le Jésus, seul né du Saint-Esprit et de la Vierge, pouvait croître. Comment donc osez-vous soutenir que ce Jésus préexistait à tous les siècles, au sein du Père, sans avoir ni commencement, ni fin? 6° On lit de même dans l'Évangile : « L'Ange du Seigneur apparut en songe à Joseph et lui dit : Lève-toi, prends l'enfant avec sa mère et fuis en Égypte. Car Hérode cherche l'enfant pour le mettre à mort [2]. » Direz-vous que cet enfant fugitif avec sa mère était coéternel au Père et résidant au sein de la divinité? Comment eût-il été l'immuable, lui qu'on transporta d'un lieu à un autre? Comment eût-il été l'Éternel, lui dont l'Évangéliste vient de raconter la naissance à Bethléem? 7° Je n'ai point trouvé dans l'Écriture que la forme corporelle et l'âme puissent exister en un homme sans constituer une hypostase. Aussi je voudrais bien savoir comment vous entendez le passage de l'Apôtre : « Le Christ, qui avait la forme de Dieu, s'est anéanti jusqu'à prendre la forme d'un esclave, et il parut sous l'extérieur d'un homme [3]. » Mais s'il a pris la forme d'un esclave, s'il en avait l'extérieur, il en avait donc aussi l'hypostase ou la personne. L'Écriture nous défend de reconnaître deux dieux. Vous le proclamez; je le sais comme vous. Que sera-ce pourtant que cette forme impersonnelle? cette apparition sans hypostase? Si le Christ n'eut pas de réalité substantielle, qu'était-il? Comment pouvait-il avoir une forme sans personnalité? — 8° Un autre épisode évangélique n'est pas moins significatif. Jésus, à l'âge de douze ans, s'était rendu au temple de Jérusalem avec Joseph et Marie. « Au retour, dit le texte sacré, l'enfant resta seul dans la ville; ses parents ne s'aperçurent point de son absence. Ils le croyaient avec le reste de la caravane. Le soir venu, ils le cherchaient parmi leurs parents et leurs amis. Ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem. Jésus était assis dans le Temple, au milieu des docteurs. Sa mère lui dit : Mon fils, pourquoi avez-vous agi de la sorte? Voilà que votre père et moi nous vous cherchions, pleins d'inquiétudes et d'angoisses [4]. » Or, je vous le demande,

[1] Luc., II, 40. — [2] Matth., II, 13. — [3] Philipp., II, 7. — [4] Luc., I, 43-48.

cet enfant que ses parents cherchent ainsi, peut-il être l'Éternel, le Verbe immuable, demeurant au sein du Père? 9° Il est écrit au livre d'Isaïe : « Dieu, le grand, l'éternel, ne souffre ni la faim, ni la soif; il ne se fatigue pas : sa science ne saurait croître parce qu'elle est infinie [1]. » Cette parole du Prophète n'est-elle pas la condamnation anticipée de votre doctrine? Est-ce que Jésus n'a pas souffert la faim, la soif, le travail, la fatigue? Il n'était donc pas le Dieu grand et éternel. 10° Enfin, vieillard, voici ma dernière objection. Je suppose que Pierre, l'apôtre, le disciple privilégié du Sauveur, avait plus que tous les autres une notion exacte de la nature du Christ. Vous ne le nierez pas, c'est un fait que vous affectez d'ordinaire de mettre particulièrement en évidence. Or, voici les paroles que Pierre adressait aux Juifs : « Sachez-le, maison d'Israël. Le Juif que vous avez mis en croix est celui que Dieu a fait Seigneur et Christ [2]. » Maintenant, vieillard, m'accuserez-vous d'inventer une doctrine mensongère? Ce n'est pas moi, c'est l'apôtre Pierre qui déclare que le Jésus crucifié par les Juifs a été fait, par Dieu, Christ et Seigneur. Donc c'est vous qui inventez une erreur, quand vous dites que le Christ crucifié était coéternel avec le Père [3]. »

Troisième concile d'Antioche. Déposition de Paul de Samosate. Lettre synodale adressée au pape.

8. Telles étaient ces dix objections de Paul de Samosate. Il les croyait triomphantes; elles n'embarrasseraient plus aujourd'hui le moindre élève de théologie. Paul de Samosate confondait en Jésus-Christ les personnes avec les natures. Il dédoublait la personnalité du Sauveur, et faisait du Verbe une hypostase, du Christ une autre hypostase. Saint Denys d'Alexandrie essaya vainement d'éclairer cet esprit vaniteux. Deux conciles se tinrent successivement à Antioche. L'hérésiarque y comparut. Un saint prêtre, illustre par son érudition et son éloquence, Malchion, fut chargé de soutenir une conférence publique contre le sectaire. Les arguments présentés de part et d'autre, dans la discussion, étaient recueillis par des sténographes. Paul de Samosate fut réduit au silence; mais il ne s'avoua pas vaincu. Un troisième

[1] Isa., XL, 28. — [2] *Act.*, II, 36. — [3] Labbe, *Concil.*, tom. I, col. 850-894.

concile, plus nombreux que les précédents, se réunit alors. Cent cinquante évêques y assistèrent. Denys d'Alexandrie ne put venir le présider. Il était déjà atteint de la maladie qui devait terminer sa carrière mortelle, mais son zèle et sa foi paraissaient lui survivre pour animer cette imposante assemblée. On avait convoqué tous les évêques de l'Asie-Mineure, et, à leur tête, Firmilien de Cappadoce, le même qui, après avoir un instant suivi le parti de l'antipape Novatien, avait ensuite pris une part active dans la controverse du baptême. Entraîné deux fois dans l'erreur, il avait deux fois réparé sa chute par une noble rétractation. Firmilien se mit en route, malgré son grand âge, pour venir une fois encore attester la divinité de Jésus-Christ; mais il mourut à Tarse, le 28 octobre 269, sans avoir pu achever son voyage. L'Église catholique a inscrit son nom au catalogue des saints. Paul de Samosate aurait pu trouver dans Firmilien un glorieux exemple à suivre. Ce que l'Église condamne dans les hérétiques ce n'est pas la faiblesse humaine, toujours sujette à l'erreur; c'est l'obstination qui refuse de s'incliner devant la vérité définie par l'autorité de Pierre; c'est l'orgueil qui affiche hautement sa révolte contre le Saint-Esprit. Denys d'Alexandrie envoyait au concile une réponse détaillée à toutes les objections de Paul de Samosate. Il établissait la vérité catholique dans toute sa netteté. Les deux natures en Jésus-Christ sont étroitement unies, disait-il, mais elles ne forment pas deux hypostases ou personnes. C'est donc bien réellement que Jésus-Christ est Dieu; c'est bien réellement que la Vierge Marie porte le titre de Mère de Dieu, Θεοτόκος, expression que l'illustre évêque répète après Origène et saint Denys l'Aréopagite [1]. Nous n'avons plus les actes du concile d'Antioche. Eusèbe les résume en ces termes : « Jamais un pareil nombre d'évêques n'avait été réuni. On eût dit que toute l'Église catholique s'était donné rendez-vous pour confondre la sacrilége doctrine de Paul de Samosate. Condamné unanimement, convaincu d'erreur et de mauvaise foi, il fut excommunié et déposé. Celui qui se distingua le plus, dans la con-

[1] Labbe, *Concil.*, tom. I, loc. citat.

troverse soutenue au sein de l'assemblée, fut le prêtre d'Antioche, Malchion, que sa vertu et sa science éminentes avaient fait placer à la tête du didascalée chrétien de cette ville. Malchion, réfuta avec une vigueur irrésistible tous les sophismes de son adversaire. Dans une exposition pleine d'éloquence et de solidité, il mit à nu les fraudes et les déguisements de l'hérésiarque. Tous les Pères souscrivirent la sentence de condamnation, et adressèrent au pape saint Denys I, dont ils ignoraient encore le glorieux martyre, ainsi qu'à Maxime d'Alexandrie, qui venait de succéder au patriarche saint Denys, mort lui-même dans l'intervalle, une lettre ainsi conçue : « A Denys de Rome, à Maxime d'Alexandrie, à tous les ministres de Dieu, évêques, prêtres et diacres de l'Église catholique; Helenus et Hymenæus, Théophile, Théotecne, Maxime, Proculus, Nicomas, Émilien, Paul, Bolanus, Protogène, Hierax, Eutychius, Théodore, Malchion, Lucius avec tous les autres évêques, prêtres et diacres de l'Église de Dieu réunis de toutes les provinces de l'Orient, salut dans le Seigneur. — A la nouvelle du progrès de l'hérésie, nous avons convoqué les évêques des provinces les plus lointaines, afin de pouvoir, en un concile solennel, mettre un terme à l'arrogance de Paul de Samosate. Ainsi nous avons invité spécialement Denys d'Alexandrie et Firmilien de Cappadoce, ces pontifes de bienheureuse mémoire. Denys ne put se rendre à notre appel. Il adressa toutefois une lettre détaillée au clergé et aux fidèles d'Antioche. Dans cette lettre, fidèle au précepte de l'Apôtre, il ne voulut même pas inscrire de salutation pour l'hérésiarque. Nous joignons ici une copie de cette lettre. Firmilien de Cappadoce avait précédemment assisté aux deux conciles qui ont été tenus contre Paul de Samosate. Il avait flétri de ses anathèmes la nouvelle hérésie. Nous fûmes témoins du zèle qu'il déploya dans ces deux circonstances. Cependant l'hérésiarque, par de vaines promesses de soumission, avait trompé Firmilien, lui jurant d'abandonner son erreur. Ce n'était qu'une feinte. Firmilien touché de ses démonstrations hypocrites consentit à différer la sentence d'excommunication. En apprenant la duplicité de Paul de Samosate, l'évêque de Cappadoce, malgré son

grand âge, se mit en route pour venir au concile. Nous attendions avec impatience l'arrivée de ce saint pontife; mais il s'endormit à Tarse dans les bras du Seigneur. Après avoir procédé à l'examen des doctrines de Paul de Samosate, nous dûmes commencer une enquête sérieuse sur sa conduite et ses mœurs. Il fut solennellement établi que ce docteur de mensonge avait abandonné la vérité catholique; qu'il a commis une foule d'altérations et d'interpolations pour accréditer ses erreurs; enfin qu'il s'est banni lui-même de la communion de l'Église. Quant à sa conduite, elle n'est pas moins scandaleuse. Né de parents pauvres, élevé par la charité des fidèles, n'ayant jamais acquis par des moyens licites aucune fortune, il nage aujourd'hui dans l'opulence. L'argent et l'or dont il dispose sont le fruit d'industries sacriléges, ou de concussions criantes. Ainsi il se fait payer par les solliciteurs des services qu'il dédaigne de leur rendre, après en avoir touché le prix. Dans les procès qui surviennent entre les frères, il vend aux deux parties sa future sentence, et transforme le tribunal du Christ en un comptoir de marchand. Tout respire autour de sa personne le faste et l'arrogance. Il exerce plusieurs dignités civiles qu'il préfère à celles de l'Église : il aime mieux son titre de procureur fiscal que celui d'évêque. Il se montre au forum dans l'appareil d'un proconsul, recevant des placets, lisant sa correspondance et dictant des lettres aux secrétaires qui l'accompagnent. Précédé d'une multitude servile, suivi d'un troupeau d'adulateurs, il étale ainsi aux yeux du public un luxe et un faste qui excitent la haine et l'envie contre notre religion sainte. Dans les assemblées des frères auxquelles il préside, c'est toujours la même pompe mondaine, le même déploiement d'un cortége tout profane. Il veut dominer les consciences par la terreur. Il s'est fait ériger un trône, non point comme en ont les évêques de Jésus-Christ, mais absolument pareil à ceux des magistrats civils ; il l'appelle son tribunal et ne permet pas qu'on lui donne un autre nom. Quand il y vient prendre place, on le voit s'agiter au moindre prétexte, se livrer parfois aux transports de sa fureur et frapper du pied comme un proconsul mécontent. Il veut y être applaudi, comme un acteur;

il a, parmi la foule, des satellites qui donnent le signal, et si quelques fidèles, par respect pour la maison de Dieu, refusent de s'associer à ces indécentes manifestations, il les interpelle avec des menaces et des injures. Parmi ceux de nos pieux collègues qui ont cessé de vivre, il en est contre lesquels il se déchaînait dans ses discours avec une véritable rage. Au contraire, il ne parlait jamais de lui-même que pour exalter sa capacité, son mérite et sa science. On eût dit un sophiste, ou un charlatan. Il en vint à ce point d'orgueilleuse folie de substituer aux hymnes et aux cantiques en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ des vers à sa propre louange. Ce fut pendant la solennité pascale qu'il inaugura ces chants sacriléges. Des actrices les exécutèrent au milieu des fidèles que ce spectacle fit frémir d'horreur. Parmi les évêques et les prêtres du voisinage, il s'en est associé un certain nombre qui se font ses échos au milieu de leurs populations et travaillent à propager son impiété et son erreur. Il refuse de dire avec nous que le Fils de Dieu soit descendu du ciel. Il a répété vingt fois devant nous que le Christ, né comme tous les autres hommes, est un homme semblable à nous. Cependant, lui qui refuse à Jésus-Christ le titre de Dieu, se laisse effrontément proclamer un ange du ciel, dans les hymnes qu'il fait chanter en son honneur et dans les discours de ses adeptes. Il prend plaisir à ces adulations infâmes, et ne manque jamais d'aller en personne les entendre. Nous rougissons d'avoir à déclarer qu'il vit notoirement dans un commerce impudique. Les prêtres et les diacres de son parti imitent ses désordres et l'on a inventé à Antioche un nom pour désigner les femmes qui se prêtent à leurs honteuses passions. On les appelle : συνείσακται, *subintroductæ*. Couvert de tant de crimes, Paul de Samosate s'est fait des complices en autorisant dans ses inférieurs les débordements dont il se rend lui-même coupable. Il espérait ainsi ensevelir dans un éternel silence les forfaits dont il est souillé. Ses richesses lui permettent de gorger ses créatures, en sorte qu'il s'est formé un parti qui l'exalte et prend sa défense. Frères bien-aimés, nous savons que l'évêque et le clergé ne doivent donner aux fidèles que des exemples de la vertu. Or, nous avons acquis

la certitude que cette funeste coutume des *subintroductæ* a déjà causé la chute d'un grand nombre de prêtres d'Antioche, et fait peser sur tous les autres les plus odieux soupçons. Qu'on n'essaie donc point de la justifier, en taxant d'exagération notre sentence De quel front un évêque oserait-il prêcher aux fidèles la chasteté, la fuite des occasions, quand on l'a vu prendre d'abord dans sa maison une jeune femme dont il s'est lassé bientôt et qu'il a remplacée par deux créatures, éclatantes de jeunesse et de beauté, qu'il traîne partout à sa suite, et dont il se fait accompagner dans ses somptueux festins! Le scandale était à son comble; les vrais chrétiens gémissaient en silence; la crainte du tyran leur fermait la bouche. A ces causes, nous avons d'abord solennellement excommunié Paul de Samosate, cet orgueilleux esprit en révolte contre Dieu et son Église. Comme il a refusé de se soumettre, nous l'avons déposé de l'épiscopat et nous avons élu à sa place un pontife selon le cœur de Dieu, Domnus, fils de Démétrien [1], pontife d'heureuse mémoire, qui avant Paul de Samosate avait saintement présidé l'Église d'Antioche. Domnus s'est fait remarquer jusqu'ici par toutes les qualités qui conviennent à un saint évêque. Nous vous notifions donc sa promotion, afin que vous receviez ses lettres, et que vous l'admettiez à votre communion [2]. »

Le terme théologique de consubstantiel. ὁμοούσιος.

9. Dans ces fragments de la lettre synodale d'Antioche, Eusèbe n'a reproduit *in extenso* que les détails relatifs à la conduite scandaleuse de Paul de Samosate; il a écourté, ou passé sous silence toute la partie dogmatique. C'est que l'historien, attaché du fond du cœur à l'Arianisme, avait quelque intérêt à laisser dans l'ombre

[1] Nous n'avons pas besoin après les anathèmes que le concile vient de prononcer contre les συνείσακται d'expliquer ici que le saint évêque Démétrien, père de Domnus, avait été promu à l'épiscopat après avoir été marié. Le protestantisme passe volontiers sous silence la question des *subintroductæ*, mais il relève avec soin la mention d'un évêque d'Antioche, fils d'un autre évêque, espérant, à l'aide d'une équivoque vingt fois éclaircie par les témoignages explicites de l'histoire, persuader aux lecteurs inattentifs que les évêques et les prêtres de la primitive Église ne renonçaient point au mariage pour entrer dans les ordres.

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXX.

une discussion qui condamnait d'avance la doctrine d'Arius. La personnalité divine de Jésus-Christ avait, dans sa courte manifestation sur la terre, si puissamment saisi le cœur du monde, que, durant les trois premiers siècles de l'Église, toutes les discussions, toutes les controverses dogmatiques eurent cette personnalité pour objet. Les gnostiques de toute nuance la représentaient comme l'incarnation du démiurge, inférieur il est vrai au Dieu éternel, mais supérieur à tout le *cosmos* visible. Les patripassiens, exagérant dans un autre sens, confondaient Jésus-Christ avec le Père; Paul de Samosate divisait en deux la personnalité de Jésus-Christ. L'une des personnes avait été un homme, l'autre un Dieu. Arius reprendra cette thèse en la développant, et tombera sous l'anathème du concile de Nicée, comme Paul de Samosate sous celui du concile d'Antioche. Un terme théologique déjà employé pour désigner l'union hypostatique des deux natures en la personne de Jésus-Christ, le mot de consubstantiel, ὁμοούσιος, fut sérieusement discuté par les Pères du concile d'Antioche. Cette particularité importante, qu'Eusèbe n'a pas cru devoir signaler, nous est attestée à la fois par saint Basile et saint Athanase. « Les évêques réunis pour la condamnation de Paul de Samosate, dit saint Basile, écartèrent le terme de consubstantiel, parce qu'il prêtait à une interprétation fausse, en exprimant la notion de la substance et de ses accidents, selon l'acception matérielle du mot; en sorte qu'il pouvait impliquer une division complète entre les deux termes jouissant de la consubstantialité. Par exemple, deux pièces de monnaie, frappées d'un même métal, sont réellement consubstantielles. Mais c'était là une acception trop grossière pour qu'on pût raisonnablement l'appliquer à la substance divine, en laquelle il n'y a point de partie divisible, ni plus ancienne l'une que l'autre. Le penser seulement serait une impiété. Qu'y a-t-il en effet de plus ancien que ce qui n'a point de commencement? Un tel blasphème détruirait l'essence même du dogme catholique. Entre le Père et le Fils il y a consubstantialité, sans division, quoiqu'avec distinction de personnes [1]. » Ces paroles de

[1] Basil., *Epist.* LII; *Patr. græc.*, tom. XXXII, col. 393.

saint Basile, exactes quant au fond, présentent néanmoins dans la forme une erreur que saint Athanase a relevée. D'après le témoignage de saint Basile, on pourrait croire que les Pères d'Antioche rejetèrent absolument le terme de consubstantiel : ils se contentèrent seulement de l'expliquer et de prévenir ainsi la fausse interprétation que lui donnait Paul de Samosate. Voici comment saint Athanase s'exprime à ce sujet : « Les évêques qui déposèrent Paul de Samosate avaient admis le terme de consubstantiel. Mais l'hérésiarque abusa de cette expression pour la détourner dans le sens de son erreur. Vous distinguez la substance divine en trois hypostases, disait-il. Je veux bien admettre cette distinction. Mais il en résulte nécessairement que, sur ces trois substances, il y en a une qui a précédé les deux autres, et c'est ce que je soutiens. Tel est le sens dans lequel le concile d'Antioche répudia le mot de consubstantiel. Du reste, ce terme était usité bien antérieurement dans l'Église. Ainsi les fidèles avaient dénoncé, à Rome, saint Denys d'Alexandrie, sous prétexte que ce grand évêque refusait d'employer le mot de consubstantiel. Le pontife romain lui écrivit à ce sujet pour lui attester que ce terme était reçu par toute l'Église catholique. Denys d'Alexandrie se justifia près du pape, son homonyme, dans un livre intitulé : « Exposition de Foi et Apologie. » Il y parlait ainsi : « J'ai déjà repoussé l'accusation mensongère par laquelle on prétend que je me refuse à déclarer que le Christ est consubstantiel à Dieu. Je n'ai jamais repoussé le terme de consubstantiel ; j'ai seulement dit, ce qui est vrai, qu'il ne se trouve nulle part dans les Écritures. Mais quant au sens qu'il exprime, je le tiens pour indubitable et l'ai toujours professé [1]. » Il est donc incontestable que le mot de consubstantiel, qui devait plus tard si souverainement déplaire à Eusèbe de Césarée, était déjà, en l'an 260, consacré dans le langage théologique de l'Église. Les Pères d'Antioche formulèrent en ces termes leur profession de foi, qu'Eusèbe n'a pas jugé à propos d'insérer dans son Histoire, mais qui nous a été conservée par le concile d'Éphèse : « Nous confessons que Jésus-Christ, notre Sei-

[1] Athanas., *de Synodis*, cap. XLIII, XLIV ; *Patr. græc.*, tom. XXVI, col. 770-771.

gneur, engendré du Père avant les siècles, s'est incarné en ces derniers temps dans le sein de la Vierge; qu'il n'y a en lui qu'une seule personne, mais qu'il réunit les deux natures, divine et humaine. Tout entier Dieu; tout entier homme; il est Dieu avec le corps; mais ce n'est pas en raison du corps qu'il est Dieu. Tout entier homme avec la divinité, ce n'est point en raison de la divinité qu'il est homme. Ainsi il est tout entier adorable avec le corps, bien que ce ne soit point en raison du corps qu'il est adorable. Tout entier adorateur avec la divinité, ce n'est point selon la divinité qu'il est adorateur. Tout entier incréé avec le corps, bien que selon le corps il ne soit point incréé. Tout entier informé avec la divinité, bien que selon la divinité il n'ait point été formé. Tout entier consubstantiel à Dieu, même avec le corps, bien que ce ne soit point selon le corps qu'il est consubstantiel à Dieu. Par la même raison ce n'est point selon la divinité qu'il est coessentiel aux hommes, bien que, selon la chair, et même avec sa divinité il soit coessentiel aux hommes [1]. »

Réponse du pape saint Felix I aux pères du concile d'Antioche. Sentence d'Aurélien contre Paul de Samosate.

10. Quand la lettre synodale adressée au pape saint Denys par les pères d'Antioche arriva à Rome, c'était saint Félix I qui occupait la chaire de saint Pierre. Il confirma solennellement la sentence portée contre l'hérésiarque, et écrivit aux évêques d'Orient une lettre dont nous possédons encore un fragment : « Notre foi à l'Incarnation, disait-il, est celle que nous ont transmise les apôtres. Nous croyons que Jésus-Christ Notre-Seigneur, né de la Vierge Marie, est le Verbe, le Fils éternel de Dieu, et non point un homme élevé par Dieu à cet honneur, de telle façon qu'il serait autre que Dieu même. Le Fils de Dieu n'a point choisi un homme pour se l'associer, en telle sorte qu'il y aurait deux personnes en Jésus-Christ. En s'incarnant au sein de la Vierge, le Verbe, Dieu parfait, est devenu homme parfait [2]. » Il était assez facile de condamner Paul de Samosate et de le déposer canoniquement; mais l'exécution de la sentence semblait devoir présenter plus de difficultés. L'hérésiarque joignait à son titre

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 980. — [2] *Patr. lat.*, tom. V, col. 143.

d'évêque celui de procureur de Zénobie à Antioche. Il disposait donc de la force armée, et il en usa pour se maintenir dans l'Église au mépris de la sentence du concile. Domnus ne put prendre possession de son siége. Il se produisit alors une intervention tout à fait inattendue, mais que la situation politique à cette époque explique à merveille. Aurélien, nous l'avons dit, songeait à relever le pouvoir de Rome en Asie. Il tourna donc ses armes contre la reine de Palmyre. L'une des premières conquêtes d'Aurélien fut précisément Antioche, cette capitale de la Syrie, qui était alors comme la clef de l'Orient. « Or, dit Eusèbe, les chrétiens s'adressèrent à l'empereur, pour en obtenir l'expulsion de Paul de Samosate. L'empereur voulut lui-même examiner l'affaire ; il prononça la sentence en ces termes : L'église d'Antioche et les bâtiments qui en dépendent doivent être livrés à celui des deux compétiteurs qui est reconnu par l'évêque de Rome et en correspondance avec lui [1]. » Les officiers impériaux se chargèrent d'exécuter cette sentence. Paul de Samosate, banni par eux, alla mourir dans l'exil et vraisemblablement dans l'impénitence finale. L'histoire du moins ne parle pas de son repentir.

§ III. Synchronisme.

11. Il ne faut voir dans la décision favorable d'Aurélien, à propos de l'affaire de Paul de Samosate, qu'une combinaison politique. Ce prince n'avait rien perdu de ses préjugés contre le christianisme, mais il laissait en ce moment respirer en paix les fidèles, utilisant même le crédit dont ils jouissaient en Orient pour le succès de ses vastes desseins. L'année précédente (271), il avait signalé ses armes par une double victoire en Italie et dans les Gaules. Les Germains, traversant les Alpes, s'étaient avancés dans l'Italie septentrionale jusqu'à Placentia (Plaisance). Sous les murs de cette ville, une grande bataille, livrée par un des lieutenants impériaux, n'avait abouti qu'à l'entière défaite des Romains. Un

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXX.

cri d'effroi retentit alors dans la capitale du monde. Rome était ouverte et n'attendait plus que l'arrivée de trois cent mille barbares, habitués au massacre et au pillage. Sous l'influence de la terreur générale, les superstitions païennes se ravivèrent; on mit en œuvre tous les genres de libations et de sacrifices pour apaiser le courroux des dieux. Aurélien lui-même écrivait aux sénateurs : « Pères conscrits, j'ai lieu de m'étonner qu'en présence des dangers de la patrie vous n'ayiez point encore songé à consulter les livres sibyllins. Ne siégez-vous donc plus au Capitole? vous croyez-vous par hasard dans un temple de chrétiens? » Les sénateurs, tremblants, s'excusèrent de leur mieux, en disant qu'ils avaient voulu éviter au trésor de l'empire les frais immenses nécessités par les hécatombes d'hommes et d'animaux qui devaient, selon les rites sacrés, accompagner l'ouverture des livres fatidiques. « Je ne reculerai devant aucune dépense, répondit Aurélien; j'offre d'avance tous les captifs de quelque nation qu'ils soient et toutes les espèces d'animaux dont il sera besoin. » On ouvrit donc les fameux livres sibyllins. Le sang des victimes humaines se mêla à celui des bœufs et des moutons pour inonder toutes les places de Rome. Les temples des dieux regorgèrent d'offrandes. Aurélien fit placer quinze mille livres d'or devant la statue de Jupiter Capitolin. Cependant, les Germains approchaient toujours. Déjà leurs tentes étaient dressées sur les rives du Métaure, près de la cité actuelle de Pesaro, dans la même vallée où, cinq siècles auparavant, Asdrubal avait péri avec son armée de Carthaginois. Ce fut là qu'Aurélien vint attaquer les barbares. Il fut assez heureux pour les anéantir. Le carnage dura trois jours. L'empereur, victorieux, poursuivit le cours de ses succès, pénétra dans les Gaules et vint jusque dans les plaines Catalauniques (Chalons-sur-Marne) offrir la bataille à Tétricus, ce César qui tenait depuis si longtemps la puissance romaine en échec. Tétricus fut défait et mis à mort. Les légions gauloises essayèrent encore de soutenir la lutte ; mais elles finirent par succomber et la Gaule redevint province romaine.

12. Tels étaient les glorieux antécédents d'Aurélien, quand, traversant l'Illyrie et la Thrace, il se présenta en Orient (272).

Depuis Antioche jusqu'à Alexandrie, toutes les cités obéissaient au pouvoir de la reine de Palmyre. Le nom romain était tombé dans un discrédit universel. Aurélien voulut venger la majesté de l'empire. Sur son passage, il cherchait à reconquérir l'affection des peuples par la douceur qu'il affectait personnellement et surtout par la discipline qu'il faisait régner dans son armée. Les fidèles d'Antioche, ainsi que nous l'avons dit, l'accueillirent comme un libérateur. Zénobie lui livra une première bataille sous les murs de cette ville. Mais la victoire se déclara pour les Romains. Un autre combat plus décisif, à Émèse, fit perdre à cette courageuse reine l'espoir de retenir l'Orient sous son sceptre. Elle se promit du moins de conserver son royaume de Palmyre, et courut s'enfermer dans cette ville. Palmyre, ou Thadmor, fondée par Salomon dans une oasis, au milieu du désert, n'avait jamais cessé d'être la capitale d'un royaume indépendant. Placée entre les deux grands empires de la Perse et de Rome, elle devait à sa situation et à l'appui des populations arabes une indépendance que Zénobie voulait à tout prix lui maintenir. Aurélien vint en personne investir cette place. Quelques jours après son arrivée, il écrivait au sénat : « On ne saurait se faire l'idée des fortifications de Palmyre. Il n'est aucun point de ses murailles qui ne soit défendu par trois ou quatre balistes. Certains engins de guerre lancent des feux du haut des remparts. Jamais cité ne fut mieux préparée à faire une longue et vigoureuse résistance. » La perspective de rester deux ans peut-être sous les murs d'une forteresse presque impénétrable, à l'extrémité de l'empire, à huit cents lieues de Rome, effrayait Aurélien. Il essaya de fléchir le courage de Zénobie, et lui adressa ce message : « Aurélien, empereur et restaurateur de la puissance romaine en Orient, à Zénobie et à tous ceux qui se sont rangés sous ses étendards. Vous auriez dû vous déterminer de vous-même à la démarche que je vous prescris par cette lettre ; rendez-vous : à cette condition je veux bien vous promettre une amnistie complète. Zénobie sera traitée en reine par le Sénat et le peuple de Rome. Je garantis aux habitants de Palmyre le maintien de tous leurs priviléges. » La lettre impériale n'eut aucun succès. Voici la

réponse qui y fut faite : « Zénobie, reine d'Orient, à Aurélien Auguste. C'est par les armes, non par une lettre, qu'on obtient ce que vous exigez. Jadis Cléopâtre a préféré la mort au pompeux esclavage que vous m'offrez. La Perse m'envoie des auxiliaires ; les Arabes et les Arméniens mourront pour ma cause. Avez-vous oublié qu'une poignée d'Arabes mettait naguère en fuite vos légions ? Que sera-ce, quand les troupes alliées que j'attends seront venues ? » — Cette fière réponse avait été rédigée par le fameux Longin, que Zénobie entretenait à sa cour ; elle devait coûter la vie à son auteur. Après cet échange de messages inutiles, le siége commença, soutenu de part et d'autre avec une égale vigueur. Les Perses se présentèrent, comme l'avait imprudemment annoncé Zénobie. Aurélien n'avait pas négligé cet avis téméraire. Il s'était tenu sur ses gardes, et les Perses furent taillés en pièces avant leur arrivée en vue des lignes romaines. Les Arabes du désert, et les chefs d'Arménie, gagnés à prix d'or, abandonnèrent le parti de Zénobie pour celui de l'empereur. Malgré ces succès partiels, le siége n'avançait pas. Il est probable que, sans la famine qui se déclara parmi les assiégés, jamais Aurélien n'eût mis le pied dans Palmyre. Mais, après de longs mois de résistance, les vivres manquèrent. Zénobie prit un parti héroïque ; elle parvint à sortir de la cité, monta un chameau des plus légers à la course et se dirigea vers la Perse, pour y solliciter en personne du secours. Elle était arrivée au bord de l'Euphrate, et montée sur une barque, elle allait traverser le fleuve, lorsqu'un détachement de cavaliers romains la reconnut et la fit prisonnière. On l'amena à Aurélien. « Comment, lui dit-il, avez-vous osé défier la puissance de tant d'empereurs ? — Je n'ai jusqu'à ce jour connu qu'un seul empereur, répondit Zénobie. Gallien et ses semblables ne méritaient pas ce beau nom. Vous le portez dignement, parce que vous savez vaincre. » — Il y avait dans cette réponse autant de finesse que de dignité. Aurélien le comprit peut-être ; mais il ne se montra pas, dans sa conduite ultérieure, digne d'une pareille louange. Longin fut décapité par son ordre, ainsi que tous les anciens conseillers de Zénobie. Ce sang a fait tache sur la gloire du vainqueur. Non content

de cette cruauté inutile, Aurélien voulut faire escorter son char triomphal au Capitole par la reine captive. Vainement on lui dit que triompher d'une femme c'était se déshonorer. Il n'en crut rien, parce qu'il estimait Zénobie, et avec juste raison, au-dessus de la plupart des hommes. Il n'en est pas moins vrai que l'histoire, flétrissant ce triomphe, a donné raison aux conseillers de l'empereur. Ajoutons cependant que, fidèle du moins à sa promesse, Aurélien ne fit pas mourir sa captive. Zénobie acheva ses jours dans une somptueuse villa de Tibur. Heureuse, si le voisinage des papes persécutés lui procura l'occasion de mieux connaître, dans sa retraite, la religion du Christ que la conduite de Paul de Samosate, au temps de sa splendeur, avait dû lui apprendre à mépriser!

Aurélien, persécuteur. Martyre du pape saint Félix I.

13. Sous ce rapport, la condition des princes est la plus malheureuse de toutes. La vérité ne leur apparaît presque jamais qu'à l'époque de leurs disgrâces. La prospérité, qui les enivre déjà assez par elle-même, attire encore autour d'eux les stupides adulations des ambitieux et des parasites. Comment se fait-il que cette leçon de l'histoire, si souvent répétée à l'oreille des souverains, ne les corrige jamais? Il serait si simple de savoir cela une fois et d'en profiter toujours. Mais l'infirmité humaine est telle que l'expérience de tous les siècles ne suffit pas à corriger un seul homme. Aurélien, avant son triomphe, s'était montré simple dans ses goûts, modeste dans ses habitudes, passionné pour le travail, l'ordre et la régularité. C'était par ces qualités qu'il était grand. Rome fut toute surprise de le voir, à son retour d'Orient, s'environner d'un luxe asiatique. Lui qui refusait jadis une robe de soie à l'impératrice, sa femme, « parce que, disait-il, la soie était plus chère que l'or, » ne se montrait plus en public qu'avec un manteau de pourpre indienne, comme jadis Caligula et Héliogabale. Un diadème en pierres précieuses sur la tête, un sceptre d'or et de diamants à la main, il parcourait les rues de la ville sur un quadrige traîné par des éléphants, pendant que la foule prosternée criait : Salut à notre Dieu! Chose remarquable, ce changement subit dans les mœurs d'Aurélien, constaté par tous les historiens profanes, coïncida chez lui avec un changement non moins radical

vis à vis de l'Église chrétienne. Depuis son avénement à l'empire, laissant dormir les préjugés païens qu'il nourrissait jadis contre les fidèles, il n'avait point renouvelé les anciens décrets de proscription. « Mais, dit Eusèbe, avec le temps, ses dispositions se modifièrent. Dans son conseil se trouvaient des hommes hostiles à l'Église ; il prêta l'oreille à leurs calomnies et à leurs récriminations. On parla bientôt de renouveler la persécution. Ce bruit gagnait chaque jour dans l'opinion publique. Déjà les édits avaient été préparés ; on les apporta à l'empereur ; mais, au moment où il allait y apposer sa signature, la foudre éclata et arrêta sa main. C'était un avertissement céleste. Aurélien ne le comprit pas ; il persista dans ses cruels desseins et quelques jours après les sanglantes ordonnances étaient promulguées [1]. » La neuvième persécution générale commençait. L'une de ses premières victimes fut le pape saint Félix, qui mourut dans les tourments, le 29 décembre 274 [2]. Nous n'avons plus les actes de son martyre.

PONTIFICAT DE SAINT EUTYCHIEN (275-283).

§ I. Neuvième Persécution Générale.

14. L'orage soulevé contre l'Église n'empêcha point le clergé et les fidèles romains de donner un successeur au pontife mort pour la foi. L'élection dut avoir lieu dans la nouvelle catacombe ouverte par saint Félix I et dans laquelle on venait de lui donner à lui-même la sépulture. Après un interrègne de cinq jours seulement, le dimanche 3 janvier 275, Eutychien fut promu sur le siége de saint Pierre. « Eutychien, dit le *Liber Pontificalis*, était étrusque d'origine. Son père, Marinus, habitait la cité de Luna [3]. Il siégea sous les règnes d'Aurélien, Tacite, Probus et Carus, depuis le

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXX.

[2] Cette date est certaine. Cependant le Martyrologe romain fait mémoire du pontife martyr sous la rubrique du 30 mai. Vraisemblablement cette dernière date fut postérieurement adoptée, à la suite de la translation des reliques de saint Félix I.

[3] Aujourd'hui *Luneggiano*, ville maritime de Toscane, sur la Macra.

consulat d'Aurélien III et Marcellin (275), jusqu'aux ides de décembre, sous le consulat de Carus II et Carin (6 décembre 283). Il régla, par une constitution, la cérémonie de la bénédiction des fèves et du raisin sur l'autel du Seigneur. Durant sa vie, il ensevelit de sa main, en divers lieux, trois cent quarante-deux martyrs. Il ordonna, par un décret spécial, que tous les martyrs fussent revêtus de la dalmatique et du *colobium* de pourpre, avant d'être inhumés ; en même temps il enjoignait de lui adresser un rapport exact de la sépulture. En cinq ordinations, au mois de décembre, il imposa les mains à quatorze prêtres, cinq diacres, et neuf évêques destinés à diverses églises. Il reçut la couronne du martyre, et fut enseveli dans le cimetière de Calliste. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant pendant huit jours. » Le *colobium* de pourpre et la dalmatique étaient déjà employés à l'usage des ministres de l'Église, quand ils servaient à l'autel. C'est le motif qui inspira au pape saint Eutychien l'idée de les rendre obligatoires pour la sépulture des martyrs. Une pareille distinction constituait dans l'avenir une garantie d'authenticité pour les saintes reliques. « Le *colobium*, dit M. Martigny, paraît avoir été le premier vêtement des clercs dans l'Église romaine. Il leur était tellement propre que plus tard il fut appelé *levitonarium*, c'est-à-dire : habillement des lévites [1]. Le colobium, chez les Romains, était affecté aux hommes libres [2]; dans la suite, il fut exclusivement réservé aux sénateurs [3] C'était une espèce de tunique étroite, se prolongeant jusqu'aux talons et sans manches, ou du moins dont les manches ne descendaient pas plus bas que le coude, κολοβος, et du genre de ceux que les Grecs appelaient *exomides*. Dans la symbolique chrétienne, la suppression des manches signifiait, selon Cassien [4], le retranchement des œuvres et des superfluités du monde. Il paraît que les apôtres se servaient de ce genre de tunique dans la vie commune : on conserve dans la basilique des apôtres le colobium de saint Thomas [5]. Le colobium était ordinairement de lin, et quelquefois

[1] Suidas, *Glossar. vetus.* — [2] Servius, *In IV Œneidos.* — [3] *Cod. Theodos.*, lib. XIX, tit. X. — [4] Cassian., *Instit.*, lib. I, cap. IV. — [5] Macri, *Hierolex*, ad h. v.

il était orné sur le devant de bandes de pourpre appelées *clavi*, genre de décoration usité pour les sénateurs et qui a donné naissance au laticlave [1]. La dalmatique, ainsi nommée parce que les Romains avaient emprunté ce genre de vêtement aux Dalmates, avait été adoptée comme ornement ecclésiastique dès le Ier siècle. C'était une longue tunique à larges manches descendant jusqu'au coude. La dalmatique fut de toute antiquité l'un des insignes des papes, quand ils officiaient pontificalement. De bonne heure, les souverains pontifes furent dans l'usage de la décerner aux évêques comme une distinction et une récompense; ceux-ci en faisaient quelquefois la demande au Saint-Siége, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs diacres, dont les fonctions étaient des plus importantes dans la primitive Église. Jusqu'au pontificat d'Adrien I (772-795), la dalmatique resta l'ornement spécial des diacres de l'Église romaine. Les autres ne pouvaient en user sans un privilége du souverain pontife; ils portaient seulement l'aube, le manipule et l'étole [2]. » Ces détails d'érudition ecclésiastique nous font comprendre le but de saint Eutychien, quand il décorait les martyrs des deux vêtements sacrés, le colobium et la dalmatique. La pourpre du colobium convenait à la phalange empourprée des martyrs. La dalmatique des pontifes marquait la consécration des saintes reliques. Cet ensemble de mesures qui attestent si solennellement l'antiquité du culte des reliques, ne saurait être du goût des protestants, mais qu'importe? La vérité catholique subsiste, malgré leurs impuissantes dénégations.

Question du vase de sang. Corps saints extraits des catacombes.

15. A un autre point de vue, la critique moderne pourrait trouver ici quelques renseignements sur l'authenticité des corps saints exhumés des catacombes. On sait qu'une discussion sérieuse s'engagea naguères, au sujet des témoignages extérieurs du martyre que Rome a, de tout temps, considérés comme péremptoires. On disait que les palmes, gravées sur les marbres des *loculi* et la fiole de sang insérée dans le revêtement de plâtre, au moment même de la décomposition du corps, n'étaient pas des garanties certaines d'authenticité. Les palmes pouvaient n'être qu'un emblème con-

[1] Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, pag. 161, 162. — [2] Id., *ibid.*, pag. 200

ventionnel, un symbole d'espérance déposé par la piété filiale sur la tombe d'un chrétien mort dans la foi de l'Église, mais sans avoir subi le martyre. Enfin on disait que les fioles de sang encastrées dans le revêtement de plâtre avaient pu être des reliques que le défunt avait vénérées pendant sa vie et qu'il voulait conserver après sa mort, pour veiller sur ses cendres. Cet échafaudage d'hypothèses plus ou moins ingénieuses tombe devant les réalités historiques. La sépulture des martyrs dans les catacombes était environnée de tant de précautions et de soins qu'il est impossible d'admettre ces fins de non-recevoir. Les papes voulaient y présider eux-mêmes. Saint Eutychien avait enseveli de ses mains trois cent quarante-deux martyrs. Ce chiffre formidable n'avait cependant pu se répartir qu'entre les trois persécutions générales de Dèce, de Valérien et d'Aurélien. Mais ce chiffre lui-même, si minutieusement noté, prouve l'importance qu'on attachait à la sépulture des martyrs. Leur mémoire ne se perdait plus ; elle était inscrite aux registres des *Notarii*, contrôlée par la vigilance des souverains pontifes qui voulaient être minutieusement informés de tous les détails relatifs à l'inhumation. Comprendrait-on, alors que saint Eutychien prenait une mesure de ce genre et défendait de procéder à la sépulture d'un martyr, sans lui en avoir transmis l'avis préalable, comprendrait-on, dis-je, qu'on eût oublié de désigner la tombe renfermant des restes si précieux, par des signes extérieurs qui la fissent distinguer des *loculi* ordinaires ? Quand on enveloppait les dépouilles sacrées du colobium des diacres et de la dalmatique des pontifes, il est clair qu'on entendait leur rendre un culte. Mais comment perpétuer ce culte, si la tombe, une fois refermée, n'offrait aucun signe caractéristique qui la désignât à la vénération des fidèles? Le corps de chaque héros chrétien qui tombait sous le fer des bourreaux devenait un autel. Les constitutions pontificales, rendues avant saint Eutychien, nous l'ont suffisamment appris. Or, il eût été complétement impossible d'exécuter ces décrets des papes, si le *loculus* d'un martyr n'avait pas différé extérieurement de celui d'un simple fidèle. Voilà pourquoi le *fossor* des catacombes, sur le marbre qui fermait le sépulcre, gra-

vait les palmes du martyre ou les divers instruments de supplice, tantôt une ancre, quand on avait jeté le confesseur dans le Tibre, tantôt le glaive ou la hache du licteur, quand la victime de Jésus-Christ avait été décapitée. « C'est par le sang que l'Église fut purifiée, dit un poète chrétien, c'est dans le sang qu'elle a germé; par le sang elle s'est accrue, dans le sang elle trouvera son triomphe et sa fin [1]. » Nous avons, dans cette exclamation héroïque, la preuve du culte rendu dès le premier âge au sang des martyrs. Rome est toute empourprée de ce sang répandu à si grands flots, disait saint Cyprien, « que l'on compterait plutôt les grains de sable des mers que le nombre des martyrs [2]. » Or, ajoute le grand évêque, « ces innombrables témoins de Jésus-Christ n'ont pas de meilleure preuve de leur confession glorieuse que leur sang lui-même [3]. » Dès lors, comme garantie du martyre, on scellait sur le tombeau une fiole remplie du sang des généreux soldats du Christ. Vainement on avait prétendu que le vase de sang ne se trouvait jamais sur les *loculi*, simultanément avec une inscription constatant explicitement le martyre. C'est le contraire qui est vrai [4]. Il faut cependant noter qu'il y a, et en grande quantité, des tombes de martyrs, près desquelles on n'a pas dû trouver d'ampoule de sang, par suite du genre de mort infligé à ces héros

Sanguine mundata est Ecclesia, sanguine cæpit
Sanguine succrevit, sanguine finis erit.
(Gruter, *Polianth.*; Boldetti, pag. 127.)

[2] S. Cypr., *de Exhort. martyr.*, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. V, col. 672.

[3] *Quos sanguis suis martyris esse clamat.*

[4] Voici une série de sept inscriptions où les *loculi* étaient munis de la fiole de sang :

RVFFINVS ET CHRISTI MARTYRES
CL MARTYRES CHRISTI.

(Cimetière Sainte-Priscille, Boldetti, pag. 233; Aringhi, tom. II, pag. 149.)

MARCELLA ET CHRISTI MARTYRES
CCCCCL.

(Boldetti, pag. 233; Marini, pag. 440.)

PETRVS ET PANCARA PO
SVERVNT MARTYRE FELICITATI.

(S. Cyriaque, Boldetti, pag. 434; Marini, pag. 15.)

de la foi. Ainsi il n'y avait pas effusion de sang, lorsqu'ils étaient brûlés vifs, noyés dans des puits, précipités dans le Tibre, ou plongés dans l'huile bouillante. Mais, en ce cas, les *lapicidæ* et les *fossores* gravaient sur leur tombe un emblème significatif, soit une ancre, soit une chaudière. Fort souvent on n'avait point le temps, dans ce travail précipité des catacombes, d'inscrire le nom du martyr. L'ampoule de sang et la palme y suppléaient. De là « ces marbres muets, » dont parle Prudence, qui couvrent les saints « dont le Christ seul connaît les noms. » Mais, dira-t-on, ne pouvait-il pas se faire que le vase de sang, recueilli par un pieux chrétien comme une relique précieuse, ait été plus tard déposé sur la tombe de ce chrétien pour protéger ses cendres? Dès lors, la présence de ce signe extérieur témoignerait, il est vrai, de l'antiquité du culte des reliques, mais ne garantirait pas l'authenticité du tombeau d'un martyr. Cette objection, plus spécieuse que solide, suppose une ignorance absolue des notions élémentaires de la législation et de l'histoire de l'Église. Aujourd'hui encore, les lois canoniques défendent absolument d'inhumer un fidèle avec

ΕΖΗϹΕΝ ΜΑΡΤΙΡΙΟΣ
ΕΤΗ ΕΙΚΟΣΙ ΔΥΩ
ΕΙΡΗΝΗ ϹΟΙ Χᴾ

Ἔζησεν μαρτίριος ἔτη εἴκοσι δύω. Εἰρήνη σοι ἐν Χριστῷ.

(Muratori, pag. 1918; Marini, pag. 416.)

CÆSONIVS SALVIVS BONE MEMORIÆ
INNOX. QVI VIXIT ANNIS XX M. VI ET HORAS III
CVI FECERVNT SVCCISSA MARTIR MARINVS FRATER.

(Cæmet. Viæ Salariæ; Marini, pag. 368.)

MARCVLVS CIVIS NEPESINVS HAC DIE XXII
IVLII MARTYRIO CORONATVS CAPITE TRVNCATVS
IACET QVEM EGO SAVINILLA IESV CHRISTI ANCIL
LA PROPRIIS MANIBVS SEPELIVI.

(Cæmeter. S. Sabinillæ ext. civit. Nepesin; Marini, 390, 3; Boldetti, pag. 580.)

SANCTIS MARTYRIBVS TIBVRTIO
BALERIANO ET MAXIMO QVORVM
NATALIS EST XVIII KAL. MAIAS.

(Boldetti, pag. 234; Marini, pag. 408. Cf. E. de l'Hervilliers, *Catéchisme des Catacombes*, pag. 491 et suiv.)

les reliques qu'il vénérait durant sa vie. Certes ! si cette règle subsiste même de nos jours, à plus forte raison devait-elle être observée dans la primitive Église, où le culte des reliques était en si grand honneur. Durant les cinq premiers siècles, tant que les catacombes furent visitées par un nombre prodigieux de pèlerins, l'histoire nous apprend que les fidèles reconnaissaient la tombe des martyrs aux ampoules de sang placées à l'extérieur des *loculi*. On faisait toucher à ces ampoules des linges et d'autres objets qu'on emportait avec vénération. Or, si quelqu'un a dû connaître la discipline des catacombes, ce furent certainement les premiers chrétiens qui les habitaient, et leurs successeurs immédiats auxquels cette tradition avait été directement transmise. Mais, puisque les uns et les autres reconnaissaient au vase de sang la tombe d'un martyr, il serait vraiment dérisoire de rejeter aujourd'hui une preuve admise par les contemporains. La question du vase de sang n'est d'ailleurs pas nouvelle. Au temps de Mabillon, elle donna lieu à d'assez longues controverses. Le savant bénédictin s'était d'abord déclaré contre cette preuve d'authenticité; après avoir étudié sur les lieux, Mabillon se rétracta solennellement. Il adhéra sans réserve au décret de la congrégation des Rites, qui, le 10 avril 1558, avait prononcé que l'ampoule, ou vase de sang, avait été attachée par les premiers chrétiens aux tombeaux de leurs frères, afin de constater, par ce témoignage parlant, la réalité de leur martyre. Les récentes discussions, élevées de nos jours sur le même sujet, ont abouti à une seconde décision qui renouvelle le décret de 1558. Cette décision a reçu l'approbation du pape Pie IX, comme la première fut sanctionnée par l'autorité de Benoît XIV. Voici donc, en dépit des objections du rationalisme moderne, la pratique de l'Église de Rome au sujet des reliques extraites des catacombes. Nous empruntons ces intéressants détails à la plume autorisée du docte bénédictin D. Guéranger. « D'abord, il faut savoir, dit-il, que, sauf une portion très-restreinte des cryptes romaines, totalement épuisées de corps saints, il n'est permis à personne, sans autorisation spéciale, d'y pénétrer. Défense est faite, sous peine d'excommunication, même à ceux qui ont sur leurs propriétés quelqu'une des

ouvertures conduisant aux catacombes, d'y descendre, et, au cas qu'ils en obtiennent la permission, il leur est pareillement défendu d'enlever quelque objet que ce soit. Deux personnes seulement ont le droit de faire exécuter des fouilles : le cardinal-vicaire, et le prélat préposé à la sacristie pontificale, lequel est toujours décoré du titre d'évêque de Porphyre, *in partibus*. Ces deux personnages président une administration qui entretient six mois de l'année, à partir de novembre, un certain nombre d'ouvriers mineurs, occupés constamment à déblayer les sentiers interceptés des diverses cryptes. Si ces ouvriers viennent à découvrir quelque tombeau muni des signes de *la palme* et du *vase de sang*, ils vont aussitôt faire leur déclaration au personnage ecclésiastique préposé, soit par le cardinal-vicaire, soit par l'évêque de Porphyre, à la reconnaissance et à l'ouverture du sépulcre. Celui-ci descend immédiatement aux catacombes, accompagné de plusieurs membres de son administration, et souvent aussi de quelques étrangers qui ont sollicité cette faveur. On examine d'abord les indices du martyre ; puis, si les trois briques ou plaques de marbre sont entières, en sorte qu'il soit hors de doute que le tombeau n'a jamais été ouvert. S'il apparaît quelque défaut dans la réalité des signes ou dans l'intégrité du sépulcre, il est défendu de passer outre. Dans le cas contraire, on procède immédiatement à l'ouverture du tombeau. Les ouvriers détachent avec précaution l'ampoule de sang en enlevant même le morceau de ciment durci qui la contient ; on réserve la pierre, ordinairement celle du milieu, si elle offre une inscription ; enfin les ossements sont enlevés respectueusement l'un après l'autre et déposés dans une caisse préparée à cet effet. Après l'avoir soigneusement fermée, on croise des bandelettes sur lesquelles est apposé le sceau du cardinal-vicaire ou celui de l'évêque de Porphyre. A l'ouverture du tombeau, le corps apparaît ordinairement couché sur le dos ; les ossements, dans un certain état de dépression, ont néanmoins gardé leur place, en sorte qu'il est facile, avec de légères notions d'anatomie, de déterminer l'âge et le sexe. La consistance des ossements est en raison du plus ou moins d'humi-

dité répandue dans l'atmosphère des diverses cryptes. On a remarqué que celles dont la température est plus sèche, présentent les corps dans un état généralement moins solide ; mais dans toutes, pour l'ordinaire, une portion plus ou moins considérable des ossements tombe en poussière au moindre contact. Le crâne, les mâchoires, les os des bras et des jambes sont les parties qui gardent généralement le plus de solidité ; mais tout est recueilli avec un égal respect. Chaque corps, ainsi découvert, est rapporté à Rome et placé dans un dépôt sous la garde de l'une des deux administrations dont nous avons parlé. Il est aussitôt dressé procès-verbal de la découverte, avec mention de toutes les circonstances qui l'ont accompagnée. On comprend aisément qu'il est impossible d'obtenir sur les martyrs ainsi retrouvés d'autres renseignements que ceux qui sont inscrits sur la pierre du tombeau, c'est-à-dire le nom et souvent aussi l'âge. Mais les tombeaux sont parfois muets, sauf la palme et l'ampoule, ils ne présentent aucune indication. L'usage est, en pareil cas, d'imposer un nom à ces saints inconnus, et on les désigne vulgairement sous le titre de *saints baptisés*, à la différence des autres qu'on appelle *saints de nom propre : nominis proprii.* L'absence du nom pour les premiers n'ébranle en rien la certitude de leur martyre et par conséquent de leur sainteté ; mais, comme dans le dénument de notions où l'on se trouve à l'égard de ces saints, les plus légères indications sont toujours d'un très-grand prix, on ne peut blâmer ceux qui cherchent à obtenir de préférence les reliques d'un saint de *nom propre*. Dans l'impuissance où l'on se trouve d'assigner le véritable nom d'un martyr, on cherche du moins à s'en rapprocher, en lui conférant pour nom un adjectif latin qui rappelle son courage, son dévouement, ou la récompense dont il est entré en possession. Tels sont les noms de *Generosus*, *Constans*, *Fidelis, Coronatus*, *Faustus*, *Felix,* etc. Cet usage d'ailleurs remonte à la plus haute antiquité. Ainsi, le 4 novembre, la chrétienté honore quatre saints frères, martyrisés sous Dioclétien, lesquels ne sont désignés dans les martyrologes que sous le nom générique des *Quatre couronnés*, *Quatuor coronati*. Le 30 août, les plus anciens calendriers portent

avec saint Félix un autre martyr qui n'est connu que sous le nom d'*Adauctus*, parce qu'il fut associé aux combats du premier et immolé aussitôt, sans que les fidèles eussent pu connaître son véritable nom. La même remarque s'applique à la *Massa candida* des martyrs immolés en Afrique au temps de saint Cyprien, et dont saint Augustin disait : *Massa ob numeri multitudinem, candida ob causæ fulgorem* [1]. Il reste maintenant à éclaircir un point de discipline ecclésiastique relatif au culte qui doit être rendu à ces saints martyrs. Du moment où ils sont reconnus pour tels, il est évident qu'ils ont droit à la vénération des chrétiens. C'est pour cela que, dans l'acte qui constate le don que le souverain pontife fait de quelqu'un de ces corps, est toujours exprimée la faculté de l'exposer dans toute église et oratoire pour y être l'objet du culte des fidèles. Cependant, par une autre clause du même acte, il est défendu d'en faire l'office et d'en célébrer la messe. Ce serait une grande erreur de croire que le Saint-Siége ait intention par là de jeter quelque défaveur sur ces saints, ou de les placer en un état d'infériorité relative à l'égard des autres. Cette restriction se rattache à tout un ensemble de règles précédemment fixées par la congrégation des Rites et dont il importe d'avoir une notion exacte. Vers la fin du XVI[e] siècle, sous le pontificat de Grégoire XIII, le Saint-Siége ayant clos et fixé d'une manière absolue le Martyrologe romain, se trouva dans la nécessité de confirmer, par des décrets spéciaux, l'ordre qu'il venait d'établir, et afin que force restât à cette grande mesure de la rédaction définitive du Martyrologe, la congrégation des Rites défendit, sous les peines de droit, par un décret du 11 août 1691, de faire l'office et dire la messe de tous les saints et bienheureux qui ne se trouveraient pas inscrits dans ce catalogue universel, à moins que leur culte ne fût appuyé sur une possession immémoriale, ainsi qu'il existe pour plusieurs saints, évêques ou autres, dans un grand nombre de diocèses particuliers. Or, les saints qu'on découvre journellement dans les catacombes, sont inconnus ; par conséquent, ils ne peu-

[1] S. August., serm. 47.

vent se trouver au Martyrologe, ni avoir été l'objet d'un culte immémorial; rien n'est donc plus naturel que l'application qui leur est faite du décret du 11 août 1691. Pour en pouvoir légitimement faire l'office ou célébrer la messe, il faut obtenir préalablement une autorisation spéciale de la congrégation des Rites; du reste, cette autorisation est toujours accordée lorsqu'on la demande [1]. »

16. Les mesures prises par saint Eutychien pour assurer l'authenticité des reliques des martyrs, avaient alors une triste opportunité. La persécution d'Aurélien moissonnait sur tous les points du monde des milliers de fidèles. A Rome, le lecteur Synesius, ordonné jadis par le pape saint Sixte II, signalé à l'empereur comme un des ministres les plus zélés de la foi de Jésus-Christ, eut la tête tranchée, le 12 décembre 274. Quelques mois après, Julius et Basilides, avec vingt-deux autres confesseurs, avaient le même sort. Le 10 août suivant, cent soixante-cinq soldats chrétiens étaient amenés sur la voie Salaria, pour y recevoir la couronne du martyre. A Ostie, cinquante autres soldats, qui avaient naguères reçu le baptême des mains de saint Félix I, versaient de même leur sang pour la foi. Eutrope, Zozime et leur sœur Bonosa, également convertis par saint Félix, montrèrent le même courage et partagèrent la même récompense. A Sora, une vierge illustre, Restituta, épuisait la rage des bourreaux et défiait la colère du proconsul Agathius. A Preneste, aujourd'hui Palestrina, un enfant de quinze ans, Agapitus, était soumis à la plus cruelle flagellation. Au milieu des tourments, il élevait la voix pour bénir le nom de Jésus-Christ. Le préfet Antiochus ne put vaincre sa constance, et le noble adolescent ne cessa de prononcer ce nom divin que quand la hache du licteur eut fait tomber sa tête. Le greffier, Anastase, chargé de présider au supplice, fut tellement frappé du courage du jeune martyr, qu'il se déclara lui-même chrétien. On l'arrêta, et, quelques jours après, il était conduit à Salone, pour y être in-

[1] D. Guéranger, *Explications sur les corps des saints martyrs extraits des catacombes de Rome et sur le culte qu'on leur rend*, pag. 15-19, Angers, 1839.

terrogé par Aurélien. L'empereur lui reprocha, comme une trahison, sa foi nouvelle. Mais Anastase resta invincible dans sa généreuse confession et fut décapité. A Clusium en Étrurie, le diacre Irénée et la noble matrone Mustiola; à Sutri, le prêtre Félix, versèrent aussi leur sang pour la foi. Les édits de proscription avaient été promptement portés à la connaissance de tous les gouverneurs de provinces. L'Orient, témoin naguère de la douceur affectée d'Aurélien envers l'Église de Jésus-Christ, compta de nombreux martyrs. En Cappadoce, un berger, saint Mamas, vulgairement connu sous le nom de saint Mammès, expirait au milieu des tourments [1]. Le frère de saint Grégoire le Thaumaturge, Athénodore, évêque d'une cité du Pont, fut brûlé vif. A Iconium, en Isaurie, Conon et son fils étaient suspendus par les pieds au-dessus d'un brasier à demi éteint, dont la fumée les étouffa. En Pamphylie, saint Héliodore; à Ancyre, Philomenus; à Ptolémaïs, saint Paul et sa sœur Juliana, avec le soldat Stratonicus, mouraient pour le Christ.

17. Le sang chrétien inondait le monde. Cependant Aurélien élevait un temple au dieu soleil, et instituait des jeux annuels en l'honneur de cette divinité. Une entreprise plus sérieuse fut celle des fortifications de Rome, qu'il développa autour de la ville éternelle sur une étendue de près de cinquante milles. Aurélien avait la manie du bâtiment. A Ostie, il élevait en marbre et en porphyre un forum magnifique, auquel il donna son nom. Pour tous ces travaux somptueux, ou gigantesques, il fallait de l'argent. L'empereur, à son retour d'Orient, avait fait libéralement aux débiteurs du trésor public la remise de leurs dettes. On avait accueilli la mesure avec enthousiasme. Mais quand les besoins du fisc se furent multipliés avec les constructions nouvelles, Aurélien crut pouvoir impunément doubler les impôts. Les acclamations de la veille se changèrent alors en cris de rage. La plèbe se révolta et vint camper sur le mont Cælius. Heureusement pour Aurélien, l'armée lui de-

[1] Au commencement du XIII[e] siècle, on transporta le chef de S. Mam de Constantinople à Langres. C'est depuis cette époque que le culte berger martyr est devenu si célèbre dans nos contrées.

meura fidèle. Tous les séditieux, cernés dans leur retraite, furent massacrés. Cette victoire, si l'on peut l'appeler ainsi, coûta la vie à sept mille soldats. Elle mit fin à la popularité de l'empereur, qui profita de la circonstance pour faire égorger, dans les familles patriciennes, tous ceux qu'il soupçonnait de n'aimer pas son gouvernement. A ce titre, il aurait pu complétement dépeupler Rome. Il aima mieux s'en éloigner, et, sous prétexte que les Gaules, désorganisées depuis seize ans, avaient besoin de sa présence, il s'y transporta. Une antique cité, dévastée récemment par les barbares, *Genabum* était en ruines. Elle eut à s'applaudir du voyage d'Aurélien, qui la fit relever et lui donna le nom sous lequel elle est maintenant connue, *Aurelia* (Orléans).

18. Cette restauration fut la seule mesure réellement utile qui ait marqué le dernier voyage d'Aurélien dans notre patrie. Le temps de son séjour ne fut employé qu'à des massacres de chrétiens. A partir de Vienne, où il s'arrêta quelques jours, jusqu'à sa sortie des Gaules, son passage fut marqué par de nouvelles traces de sang. On eût dit qu'il voulait dépasser, comme empereur, les cruautés qu'il avait précédemment exercées, comme simple général. A Autun, le prêtre saint Paul, avec dix de ses compagnons, fut mis à mort. L'évêque saint Révérien fut massacré sur le territoire des *Nivernenses* (Nevers). La réputation d'Aurélien était telle qu'à son approche les populations chrétiennes prenaient la fuite. Ce fut sans doute à cette époque que la terreur publique imagina cette chanson, dont Vopiscus nous a conservé un vers : « Nul ne boit autant de vin que ce César a versé de sang [1]. » Les forêts voisines d'*Altisiodurum* (Auxerre), étaient remplies de chrétiens fugitifs. Aurélien y envoya Alexandre, officier de ses gardes, avec ordre de les massacrer tous. Le *protector sacri lateris* (c'est le titre sous lequel cet Alexandre est désigné dans les Actes), s'engagea, à la suite de quelques guides païens, dans l'épaisseur des forêts. Arrivés au lieu qui s'appela depuis *Tussiacum* (Toussy-sur-Yonne), les soldats romains se virent en présence d'une multitude

[1] Vopiscus, *In Aurelianum*.

de fidèles qui chantaient les hymnes du Seigneur. Leur évêque Priscus était au milieu d'eux et se préparait à offrir le divin sacrifice. « Séditieux! lui cria Alexandre. Vous êtes découverts! — Nous ne sommes point des séditieux, répondit Priscus. Nous sommes les sujets fidèles de l'empereur, et nous sommes réunis pour adorer Jésus-Christ, notre rédempteur et notre Dieu. — Quoi! dit Alexandre, vous avez l'audace de vous déclarer chrétiens, en présence même des envoyés de l'empereur! — Un cri unanime s'éleva de toute l'assemblée. Oui! dirent les fidèles, le Dieu qui donne la vie aux empereurs nous fait la grâce d'avoir ce courage. — C'est Jupiter qui protége nos princes, dit Alexandre. — Vous vous trompez, reprirent les chrétiens. Jupiter ne fut qu'un homme déshonoré par ses crimes. Il ne saurait être l'auteur de la vie. — Mensonges et blasphèmes! reprit Alexandre. Vous êtes fascinés par les prestiges de je ne sais quel misérable, crucifié autrefois pour ses méfaits. Le dieu du monde est Jupiter. Adorez-le, ou j'exécuterai sur l'heure les ordres du César Aurélien. — Faites ce qui vous est commandé, dirent les fidèles. Nous n'abandonnerons pas le culte du créateur pour celui de la créature! — En ce moment Priscus s'approcha de l'officier romain, et le pria de se retirer un instant, comme pour laisser à l'assemblée le temps de délibérer sur sa proposition. Alexandre y consentit, dans l'espoir que le vieillard emploierait son influence à calmer les esprits. C'était précisément le contraire que se promettait le saint évêque. Quand les soldats romains se furent un peu écartés, il adressa à tout son peuple des paroles brûlantes, à l'encourager au martyre. Nous mourrons tous pour Jésus-Christ! Nous en faisons le serment! dirent-ils. — Priscus reçut leur déclaration solennelle et la transmit à Alexandre. Pour toute réponse, l'officier romain fit décapiter le saint évêque, et donna l'ordre de commencer le massacre. Tous les chrétiens se laissèrent égorger, comme ils l'avaient promis. Un seul d'entre eux, Cottus, à la faveur du tumulte général, saisit la tête du saint évêque, et s'enfonça avec son pieux fardeau dans l'épaisseur de la forêt. Des soldats se mirent à sa poursuite et le tuerent. Cottus n'avait point quitté, même en mourant, la tête de Priscus. Les

fidèles du voisinage l'ensevelirent avec elle, au lieu même où il avait souffert la mort. Un village s'éleva depuis sur cet emplacement. Il porte le nom de Saint-Prix, abréviation vulgaire du nom romain de Priscus.

Sabinianus, Sabina, Julia et leurs compagnons martyrs au pays des *Tricasses*. Assassinat d'Aurélien.

19. Les mêmes scènes de carnage se renouvelèrent au territoire des *Tricasses* (Troyes). Elles furent présidées par Aurélien en personne. Sous la direction du prêtre Eusèbe, qui avait, quelques années auparavant, donné la sépulture au martyr saint Patrocle, une chrétienté florissante s'était perpétuée en ce pays. Un vieillard étranger, Sabinianus, s'était fixé non loin de la ville, dans une humble retraite où il passait les jours et les nuits dans la prière et l'exercice des bonnes œuvres. Le nom de *Fidiacum* (Foicy), est resté à ce lieu, comme un souvenir de vertu chrétienne, survivant aux révolutions des âges. Sabinianus comparut devant l'empereur, subit les divers supplices de la flagellation, du chevalet, des torches ardentes, et eut enfin la tête tranchée par un soldat [1]. Sa sœur, Sabina, plus connue de la piété des fidèles sous le nom de sainte Savine, arriva trop tard pour revoir ici-bas le frère qui venait d'inscrire son nom au catalogue des martyrs. En apprenant sa mort glorieuse, Sabina se mit en prières, et demanda à Dieu de la rappeler elle-même à lui. Son vœu fut exaucé, et cette martyre de la piété fraternelle expira au lieu même où la nouvelle du trépas de Savinien lui était fortuitement parvenue [2]. Une autre vierge chrétienne, Julia, fut décapitée, par ordre d'Aurélien, avec dix autres confesseurs, Claude, Justa, Jocunda, Ternus, Antoine, Irène, Théodore, Apollonius, Papyras et Satur. Leurs corps furent jetés dans un puits qui prit plus tard le nom de puits de Sainte-Jule.

[1] Les reliques de saint Savinien furent transférées, vers l'an 640, du village de Sainte-Syre-sur-Seine, lequel portait autrefois le nom de Saint-Savinien, dans la cathédrale de Troyes, où elles n'ont cessé d'être en vénération.

[2] Le Martyrologe romain fait mention de saint Savinien le 29 janvier, et de sainte Savine, le 29 août. Le corps de sainte Savine fut longtemps conservé à l'abbaye de Moutier-la-Celle, dans le voisinage de Troyes. Le lieu où expira la sainte vierge, fut consacré par une église qui porte son nom, dans l'un des faubourgs de la cité.

Un noble gallo-romain, Venerandus, également disciple de Jésus-Christ, fut attaché à un poteau où les archers d'Aurélien le criblèrent de flèches. Cependant l'heure du châtiment était venue pour Aurélien. Une invasion de barbares dans la Vindélicie[1] arracha ce prince aux cruelles exécutions dont il épouvantait la Gaule. Encore une fois la victoire couronna ses drapeaux : les soldats romains se baignèrent dans un sang qui n'était pas celui des martyrs. Mais une nouvelle insurrection des Perses, en Orient, ne permit pas à l'empereur de jouir en paix de son triomphe. L'armée romaine fut immédiatement dirigée sur la Thrace et l'Asie-Mineure. Déjà elle avait dépassé Bysance. Aurélien, monté sur son char, se dirigeait vers Héraclée, lorsque deux de ses familiers, Mnestheus, son secrétaire, et un Arabe, Mucapor, dont il avait fait son valet de chambre favori, le poignardèrent. Le sang impérial ruissela sur les roues, et vint remplir les deux ornières sur le chemin. A la nouvelle d'un attentat de ce genre, commis au milieu d'une armée romaine sur un prince victorieux, l'exaspération des soldats fut au comble. Mnestheus et son complice furent mis à la torture. Ils avouèrent que, depuis quelques jours, l'empereur avait acquis la certitude de concussions exercées par eux. Ils avaient voulu prévenir sa vengeance. On les fit dévorer tout vivants par une meute de chiens. Un temple magnifique fut élevé à la divinité d'Aurélien, au lieu même où ce dieu couronné venait de recevoir la mort.

Avènement de l'empereur Tacite Paix rendu à l'Eglise.

20. La huitième persécution générale était finie. Mais les Romains n'avaient plus d'empereur. L'armée fit prier le sénat de se charger de l'élection. Les sénateurs étaient alors présidés par un consulaire, Marcus Claudius Tacite, descendant du grand historien de ce nom. Esprit juste et ferme, cœur noble et droit, Tacite représenta à ses collègues le danger qu'il y aurait pour l'empire à user de la prérogative que l'armée leur reconnaissait. « Un empereur, dans les temps actuels, dit-il, ne peut s'appuyer que sur l'amour et la fidélité des légions. Laissez donc à celles-ci le soin de dési-

[1] Province romaine, qui comprenait le Wurtemberg et la partie occidentale de la Bavière actuelle. Auguste y avait fondé la cité d'*Augusta Vindelicorum* (Augsbourg) qui en devint le chef-lieu.

gner elles-mêmes leur *imperator.* » Cet avis fut adopté; on renvoya à l'armée l'élection que l'armée avait dévolue aux patriciens. Trois fois cet échange de déférences inouïes se renouvela. Enfin, le 25 septembre 275, le sénat se laissa vaincre par un dernier message, où les prétoriens juraient de respecter l'élu du patriciat. D'une voix unanime, les sénateurs élurent Tacite : « J'ai soixante-dix ans, leur disait celui-ci. Je ne peux plus marcher. — N'importe! répondirent-ils; ce ne sont point les pieds, c'est la tête qui commande! » — On revêtit le septuagénaire de la pourpre impériale, et le préfet de Rome, Ælius, du haut de la tribune du Champ de Mars, notifia l'élection en ces termes : « Soldats et Quirites, vous avez un empereur élu par le sénat et reconnu par toutes les armées. C'est l'illustre Tacite. Jusqu'à ce jour il avait servi la République par ses conseils, il va maintenant la gouverner par ses décrets. » — Cette forme de notification est encore aujourd'hui celle qui s'emploie à l'élection des papes, souverains temporels de Rome. Quoi qu'il en soit, l'avénement de Tacite fut accueilli par une explosion d'allégresse universelle. Les édits de persécution furent rappelés; l'ordre fut rétabli dans les finances que les folles constructions d'Aurélien avaient compromises; un décret rendit la liberté à tous les esclaves de la couronne; enfin des lois somptuaires furent opposées au débordement du luxe et de la mollesse. Tacite avait profondément médité les écrits de son illustre aïeul. Il les tenait en si haute estime qu'il obligea toutes les bibliothèques à en faire l'acquisition. Dans sa pensée, un des meilleurs moyens de réformer les mœurs, consistait à élever les intelligences en les soumettant à la forte discipline du génie. Il ne méconnaissait cependant point la force et la salutaire influence des principes religieux. Païen lui-même, et fort zélé pour le culte des dieux, il se montra favorable au christianisme, dont il semble avoir compris, théoriquement du moins, l'immense portée sociale. Voici le tableau de la situation de l'Église sous le règne de Tacite et de ses successeurs immédiats, tel qu'Eusèbe nous l'a tracé : « On vit alors, dit cet historien, resplendir, dans tout l'éclat de son libre rayonnement la religion véritable et divine que Jésus-Christ était

venu annoncer aux hommes. Elle florissait à la fois dans le monde romain et chez les nations les plus barbares. La bienveillance des empereurs était telle qu'ils choisissaient des chrétiens pour les envoyer en qualité de proconsuls et de préfets dans les provinces. Par respect pour leur foi, ils les exemptaient de l'obligation d'assister aux sacrifices idolâtriques. Leurs palais étaient remplis de fidèles. Ils laissaient à leurs officiers de tout grade, à leurs affranchis comme à leurs esclaves, la liberté entière d'accomplir leurs devoirs religieux; ils prenaient plaisir à s'entretenir avec eux des dogmes et des cérémonies du christianisme; en toute occasion, ils vantaient la fidélité des chrétiens et ne cachaient pas une certaine prédilection à leur égard. C'est ainsi que le chrétien Dorothée, qui occupa le poste le plus élevé dans la magistrature proconsulaire, jouit fort longtemps de la faveur des princes. Il en fut de même du célèbre Gorgonius, et d'un grand nombre d'autres, qui professaient comme eux la foi de Jésus-Christ. Les évêques, dans chaque Église, étaient entourés de respect et d'hommages, non plus seulement par les simples particuliers, mais par les gouverneurs eux-mêmes. Aussi la multitude des âmes qui venaient se réfugier à l'ombre de notre foi divine fut immense. Les temples chrétiens se multipliaient dans toutes les villes, et chaque jour le nombre des conversions les rendait insuffisants. On fut obligé d'abandonner les anciens édifices, trop étroits pour les nouveaux fidèles, et d'en construire de plus vastes. Rien ne semblait devoir arrêter ce magnifique élan ; ni la haine des païens; ni la malignité du démon; ni la perversité des hérétiques. Mais, quand le succès même eut amené le relâchement au sein des fidèles; quand ils commencèrent à se diviser en partis rivaux; quand on les vit s'engager dans des querelles intestines; que des évêques luttaient contre des évêques, des églises contre des églises, enfin quand la fraude, l'hypocrisie, la corruption furent à leur comble, alors la main du Dieu tout-puissant se leva pour la vengeance, et la dernière persécution, plus terrible que toutes les précédentes, passa son niveau sur tant de têtes coupables. Ce fut la réalisation de la

parole de Jérémie : « Dieu, dans sa colère, a lancé la foudre sur la fille de Sion, et abattu la gloire d'Israël [1]. »

Mort de Tacite. Avénement de Probus.

21. L'empereur Tacite ne fit que passer sur le trône. Malgré son grand âge, il crut devoir partir pour l'Orient et se montrer à l'armée que la mort d'Aurélien avait laissée sans chef. Il se fit accompagner, dans ce voyage, de Florien, son frère, auquel il venait d'accorder le titre et la dignité de César. Les soldats accueillirent avec des acclamations leur empereur septuagénaire. Sous ses ordres, ils remportèrent une victoire sur les Goths. Mais le vieillard avait trop présumé de ses forces. Il mourut d'épuisement et de fatigue (les autres disent de poison), à Tarse, en Cilicie (mars 276), après six mois seulement de règne. Florien se fit immédiatement proclamer à la succession laissée vacante par son frère. Il ne devait pas en jouir longtemps. Les légions d'Orient cantonnées à Antioche avaient alors à leur tête un général fameux, Probus, qui s'était couvert de gloire dans l'expédition d'Aurélien contre Zénobie et qui avait étouffé l'insurrection d'Égypte. Les soldats de Probus, en apprenant la mort de Tacite, coururent arracher une chlamyde de pourpre dans un temple voisin, et forcèrent leur général à s'en revêtir. Une acclamation unanime s'élevait de toutes les poitrines : « Vive l'empereur Probus! que les dieux lui soient propices! » — Seul, le héros de cette ovation militaire protestait contre elle. « Vous ne savez ce que vous faites, disait-il aux soldats. Vous n'aimerez pas mon commandement, car je ne sais point vous flatter. » — On ne l'écoutait pas, et Probus, empereur malgré lui, écrivait le soir même à Capito, préfet du prétoire : « Me voici César, sans que je l'aie voulu. On m'expose à des haines, à des jalousies implacables, et je suis dans la triste nécessité de soutenir un rôle que les soldats m'ont imposé de force. » L'armée d'Antioche se mit aussitôt en marche contre l'armée de Cilicie. Probus suivait plus qu'il ne dirigeait. Mais il n'y eut pas même de bataille. Les soldats de Florien égorgèrent leur malheureux empereur et vinrent se ranger sous les drapeaux de Probus. Celui-ci ne se

[1] Jerem., *Thren.*, II, 1 ; Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. I.

croyait pas encore véritablement César. Il écrivit au sénat. « C'est à vous, de juger s'il convient que je règne. Ordonnez à ce sujet dans la plénitude de votre indépendance ; faites, si vous le voulez, complétement abstraction de ma personne. » Le sénat confirma le choix de l'armée. Probus régna donc, il en était digne; mais son mérite et son talent devaient précisément abréger son empire et sa vie (mai 276).

§ II. Manès.

Saint Archelaüs, évêque de Charres. Marcellus, gouverneur de Mésopotamie. Lettre de Manès à Marcellus.

22. Au moment où la politique humaine se préoccupait d'une nouvelle invasion des Perses sur les frontières de l'Orient, l'Église était menacée d'une invasion plus formidable, venue de la patrie de Zoroastre. La ville de Charres, l'antique capitale de la Mésopotamie, placée entre la Perse et l'empire romain, fut le point de jonction où la doctrine du manichéisme se produisit pour la première fois et s'affirma en face de l'Église, avec la prétention de régénérer les âmes et de conquérir l'univers. Au temps de Tacite et de Probus, le gouverneur de Mésopotamie était un chrétien fervent, nommé Marcellus. Charres était le siége de sa résidence ; l'évêque de cette ville, Archelaüs, disciple de Grégoire le Thaumaturge, réunissait à la science des docteurs le zèle et la vertu des saints. Unis dans un pieux concert, l'évêque et le magistrat donnaient, dans cette cité patriarcale, l'exemple de l'hospitalité antique joint au dévouement de la charité chrétienne. Un jour, les troupes romaines, qu'on dirigeait sur tous les points de la frontière pour y combattre l'insurrection, ramenèrent sept mille prisonniers, une population tout entière, reste des nombreux massacres dont les campagnes avaient été le théâtre. La plupart étaient païens. L'évêque Archelaüs sollicita leur liberté. Mais les malheureux captifs étaient la propriété des soldats qui les avaient conquis. Le gouverneur paya, de ses propres deniers, tout ce que les vainqueurs lui demandèrent. Il pourvut à la subsistance de cette foule affamée pendant son séjour à Charres, et, comme autrefois Abraham, il voulut les servir de ses propres mains. Touchés de ce

noble traitement, les prisonniers se jetaient en pleurant aux pieds du saint évêque et du gouverneur son ami. Ils demandèrent le baptême; en échange d'une courte captivité, ils reçurent la liberté des enfants de Dieu. Quand Marcellus les renvoya dans leur pays, il remit à chacun d'eux les vivres et l'argent nécessaires pour le voyage. Si, au point de vue chrétien, cette conduite était admirable, elle ne l'était pas moins au point de vue purement politique. En confiant la direction de toutes les provinces à de tels gouverneurs, les Césars auraient réussi, mieux qu'avec leurs armées, à maintenir la subordination dans l'empire. Le nom de Marcellus était donc béni en Orient; la réputation de sa clémence et de sa paternelle bonté s'étendait jusque chez les Perses. Ce fut en cette circonstance qu'il reçut la lettre suivante : « Manès, apôtre de Jésus-Christ, et tous les saints et vierges qui sont avec moi; à Marcellus, mon fils bien-aimé, grâce, miséricorde, paix, de la part de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Que la main de lumière vous préserve des maux du siècle présent, de ses dangers et des piéges du prince du mal, Amen. J'ai appris avec joie que votre charité est grande, mais il m'est douloureux de ne point voir votre foi conforme à la vraie doctrine. Envoyé de Dieu pour redresser le genre humain qui s'égare, j'ai cru nécessaire de vous écrire pour le salut de votre âme et le bien spirituel de ceux qui vous entourent. Apprenez donc, mon fils, à discerner l'erreur qu'enseignent les docteurs vulgaires. Ils disent que le bien et le mal, la lumière et les ténèbres, la chair et l'esprit, viennent du même principe, et se confondent incessamment l'un avec l'autre. Comment peuvent-ils soutenir que Dieu soit l'auteur et le créateur de Satan et de ses mauvaises œuvres? Ils ont été plus loin encore; ils ne rougissent pas d'affirmer que le Verbe, fils unique du Père, est né d'une femme, nommée Marie; qu'il a été formé de la chair et du sang, principes de corruption et de mort. Je n'insiste pas davantage en ce moment sur leurs autres erreurs, me réservant de le faire quand je serai près de vous. Je ne doute pas de l'empressement avec lequel vous embrasserez la vraie doctrine, aussitôt que vous l'aurez connue. Du reste, ce n'est point par la contrainte,

comme les autres docteurs, c'est par la persuasion que je prétends communiquer la foi. »

23. Quel était ce Manès, « apôtre de Jésus-Christ, envoyé par la main de lumière ? » Nul ne le connaissait à Charres. L'évêque Archelaüs, en lisant un tel message, aussi plein d'arrogance que d'impiété, témoignait son indignation. On interrogea le porteur de la lettre. Il se nommait Turbo, et se disait disciple de Manès. Mon maître, dit-il, est l'incarnation du Saint-Esprit descendu sur la terre. Telle est la signification du nom de *Manachem* (Paraclet), qu'il a pris récemment. Rien, dans sa naissance, ne pouvait faire prévoir la destinée céleste qui l'attendait. Mais l'Esprit souffle où il veut. Issu d'une famille pauvre de Chaldée, le jeune Cubric fut vendu à l'âge de huit ans comme esclave. Une femme de Ctésiphon l'acheta, l'affranchit et l'adopta pour son fils. Elle-même était veuve du fameux Térébinthe, ce Bouddha de la Perse, né d'une vierge et nourri par un ange, dans les montagnes de ce pays. Térébinthe, en montant aux cieux, avait laissé pour héritage les livres sacrés qui renferment la vraie doctrine. Le jeune Cubric se nourrit de la méditation de ces livres ; il s'en appropria toute la substance. L'Esprit-Saint descendit enfin sur lui dans sa plénitude, et, ce jour-là, l'ancien esclave fut transformé en *Manachem*. Il apparut comme la sagesse de Dieu même. Les Persans, dont il combat les superstitieuses croyances, l'appellent parfois le *Zendik*, l'impie ; mais, en dépit de leur hostilité, ils ne peuvent cependant méconnaître la sublimité de sa doctrine, son caractère surnaturel et sa prodigieuse science. Ils le désignent tantôt comme le plus puissant des mages, tantôt comme *al Thanawy*, l'apôtre des deux principes, tantôt comme *al Nakasch*, le peintre ; car il excelle dans l'art de la peinture. Il n'est pas moins habile médecin, il guérit toutes les infirmités par la vertu de ses prières. Naguère, le roi de Perse l'a mandé près de l'un de ses fils, atteint d'une maladie mortelle. Turbo n'ajoutait sans doute pas que la science de son maître avait échoué dans la cure du jeune prince, lequel était mort entre les mains de l'imposteur. Cet événement avait désillusionné le roi. Manès fut jeté en prison ; mais il tua son

geôlier et réussit à gagner les déserts de l'Arabie. Tels étaient les antécédents de Manès, quand il écrivait sa lettre au gouverneur de Charres. Marcellus lui répondit en ces termes : « A Manès, salut. J'ai reçu votre lettre. Selon ma coutume, j'ai donné l'hospitalité à votre messager, Turbo. Mais je ne comprends rien à ce que vous m'écrivez. Venez donc vous-même expliquer plus clairement votre doctrine. Adieu. »

24. Le saint évêque Archelaüs avait insisté près du gouverneur, son ami, pour lui faire adopter l'idée d'une conférence publique avec Manès. De son côté, l'orgueilleux hérésiarque l'accepta de grand cœur. Son arrivée en Mésopotamie fut un événement. Son costume, non moins étrange que sa doctrine, frappait l'imagination des multitudes. Des brodequins à paillettes d'or et à talons fort élevés rehaussaient sa taille. Une jambe enveloppée d'une étoffe de pourpre, et l'autre de bandelettes vertes, symbolisaient le dogme des deux principes. Un manteau, également de deux couleurs, flottait sur ses épaules et donnait à sa démarche quelque chose d'aérien. Sa tête était coiffée de la mitre d'honneur des sages de la Perse; il tenait à la main droite un long bâton d'ébène, sous le bras un long rouleau de parchemin écrit en lettres d'or et en caractères babyloniens. Tel se montrait, semblable à un satrape, l'esclave Cubric, devenu l'hérésiarque sexagénaire Manès, le père du manichéisme. Le gouverneur avait eu soin de réunir à Charres les personnages les plus instruits et les plus considérables de la province. Pour écarter tout soupçon de partialité, il avait choisi ceux d'entre eux qui étaient païens et les avait nommés juges de la controverse qui allait s'engager entre Manès et le saint évêque. Cet honneur fut dévolu au grammairien Menippus, au médecin Ægialée et à deux rhéteurs Claude et Cléobule. Une immense assemblée se pressait dans l'enceinte du prétoire. Les juges donnèrent la parole à Manès. Il se fit un silence solennel; le docteur étranger parla ainsi : « Hommes frères, je suis le disciple du Christ et l'apôtre de Jésus. Le nom de Marcellus est béni dans toutes les contrées que j'ai parcourues. J'ai entendu le concert d'éloges qui célèbre partout les vertus de cet illustre

gouverneur. Dès lors, je n'eus plus qu'un seul désir, celui d'exposer la vérité à ses yeux et de lui prouver qu'il s'égare, en suivant la religion d'Archelaüs. Du reste, c'est à vous tous que j'apporte les promesses du royaume et l'héritage du siècle futur, quand je viens les offrir à un homme qui tient en sa main la clef de vos cœurs. Je suis le Paraclet, dont Jésus annonçait l'avénement et dont il disait « qu'il convaincrait le monde touchant le péché et touchant la justice [1]. » Paul fut envoyé avant moi; mais, comme il le déclarait lui-même, « sa science n'était que partielle, son esprit de prophétie n'était qu'incomplet [2]. » Il m'était réservé de remplacer, par la perfection absolue, ce qui était relatif et partiel. Recevez donc ma parole. En le faisant, vous trouverez le salut; sinon vous serez la proie des flammes éternelles. Autrefois les blasphémateurs Hyménée et Alexandre furent livrés au pouvoir de Satan [3]. Mais ne vous apercevez-vous pas que vous êtes vous-mêmes coupables de blasphème, quand vous dites que Dieu, le Père de Jésus, est le créateur de tout ce qui existe ; l'auteur de tous les maux, la cause efficiente de l'injustice, du désordre et de l'iniquité? Quoi, de la même source, vous prétendez tirer à la fois de l'eau douce et de l'eau salée! Quelle absurde théorie! A qui voudrez-vous croire? A vos maîtres, ces évêques qui vivent dans l'abondance et les délices, sans souci de la vérité, ou au Sauveur, le Christ Jésus, qui disait dans l'Évangile : « Un bon arbre ne saurait produire de mauvais fruits, pas plus qu'un mauvais arbre, de bons [4]? » Ailleurs, et comme pour confirmer ce principe, il ajoutait que « le diable, père du mensonge et de l'homicide, existait dès le commencement; que les ténèbres avaient toujours lutté contre le Verbe éternel; enfin, que le prince du siècle était le Dieu de ce monde, ce Dieu qui aveugle les hommes et les détourne du culte évangélique. Voilà donc ce Dieu du mal, Dieu éternel, Dieu de ce monde. Vous ne le confondrez pas, certes! avec le Dieu bon. Le Dieu du mal se nomme Satan; il est le créateur, la cause première de tous les maux. Il n'a rien de commun avec le

[1] Joan., XVI, 8. — [2] Cor., XIII, 9. — [3] I Timoth., VII, 30. — [4] Matth., VII, 18.

Dieu du bien, Père de notre Rédempteur et Sauveur. La loi ancienne, les prophéties, furent l'œuvre du principe malfaisant. Voilà pourquoi vous y rencontrez tant de notions indignes de Dieu, tant de faits où la concupiscence s'étale avec ses tentations. Le Créateur nous y apparaît avec une faim et une soif insatiables de chair et de sang. Ce fut là un artifice de Satan qui voulait ainsi se faire accepter comme le Dieu véritable, Père du Christ. Donc, de toutes les Écritures, il ne nous faut accepter que l'Évangile. C'est une erreur déplorable de retenir à la fois le Testament ancien avec le Testament nouveau, sous prétexte que le premier était la figure du second. Par ce mélange du bien avec le mal, on ne réussit qu'à corrompre et à dénaturer le bien. Il faut couper le vieux rameau pourri, qui transmettrait à tout un arbre la gangrène et la mort. L'Évangile l'a dit : « La loi et les prophètes ont cessé à l'époque de Jean-Baptiste [1]. » Comment donc persistez-vous à vous abriter sous un toit en ruines? Paul ne dit-il pas : « Si je venais à réédifier ce que j'ai détruit, je serais un prévaricateur [2]? » — En ce moment, Manès s'arrêta, comme pour attendre qu'on discutât ses principes. Mais les juges l'invitèrent à continuer l'exposition de son système, et il reprit en ces termes : « Je dis qu'il y a deux natures éternelles et coexistantes, l'une bonne, l'autre mauvaise. La première, le bien par essence, habite une région inconnue et supérieure ; la seconde, le mal absolu qui règne en ce monde visible, dont il a fait un immense *ergastulum* où toutes les créatures sont captives sous sa domination. C'est le mot de Jean l'Évangéliste : « Le monde entier repose dans le malin [3]. » S'il repose dans le malin, il n'est donc pas en Dieu. Dès lors, nous sommes contraints d'admettre qu'il y a deux séjours distincts, aussi bien que deux principes : le séjour du bien où réside le Dieu bon, et le séjour du mal où le principe mauvais a créé le monde. L'idée d'un Dieu unique, principe du bien et souverain du monde, est inadmissible. S'il n'y avait qu'un Dieu, il remplirait tout de sa

[1] Luc., XVI, 16. — [2] Gal., II, 18. *Acta disputationis S. Archelai cum Manete*, cap. XIII ; *Patr. græc.*, tom. X, col. 1451. — [3] I Joan., V, 19.

substance. Or, où placerez-vous les créatures contingentes, faibles, caduques, éphémères, périssables? Au sein du Dieu éternel? Mais ce serait absurde. Comment un Dieu immortel aurait-il pu créer la mort; comment aurait-il pu engendrer la corruption? Songez au mode de reproduction de l'espèce humaine, et dites, si vous l'osez, que tant de turpitudes réunies soient l'œuvre du Dieu de toute pureté. Ah! quand on a écrit qu'Adam, notre premier père, avait été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, on disait plus vrai que vous ne pensez. L'homme, créé par le principe du mal, ressemble en effet à son auteur. Cependant, il y eut dès l'origine un mélange du mal avec les éléments du bien qui s'opéra au profit de la nature humaine. Si vous voulez savoir comment se produisit ce mélange, je vais vous l'apprendre [1]. »

Objection d'Archelaüs. Embarras de Manès. Sa défaite.

25. « Les juges interrompirent Manès. Avant de procéder à l'exposition de ce nouveau sujet, dirent-ils, il faut d'abord que la question des deux principes coéternels soit élucidée. La parole est à Archelaüs pour répondre à cette première partie de la controverse. — Le saint évêque se leva et dit: Malgré les impiétés et les blasphèmes que vient d'accumuler avec tant d'assurance notre adversaire.... — Vous l'entendez, s'écria Manès. Il a prononcé le mot d'adversaire! Il y a donc deux principes opposés. — Archelaüs, profitant avec bonheur de cette brusque interruption, reprit: Il me semble qu'il y a ici une évidente folie. Dans une controverse publique, je donne à mon contradicteur le nom d'adversaire; mais je n'admets point pour cela la coexistence de deux natures opposées et éternelles. Manès, vous nous apportez, dites-vous, une doctrine sublime. Malheureusement rien ne peut tenir dans votre système. Ce n'est point par l'opposition essentielle et radicale de votre nature que vous êtes pour nous un adversaire; c'est tout simplement par un défaut de logique. Tous les jours on voit un adversaire de la veille se laisser convaincre par de solides arguments et devenir un adhérent du lendemain. Si vous réussissiez à me démontrer la vérité de votre système, ou réciproquement si

[1] *Act. disput.*, cap. XIV.

vous le bonheur de vous ramener à la foi, nous cesserions d'être l'un pour l'autre des adversaires. C'est que les créatures raisonnables agissent dans la plénitude de leur libre arbitre; elles ont la faculté de changer de sentiment; elles ne sont donc point opposées par nature, ni fatalement soumises à la domination de l'un ou de l'autre des deux principes que vous supposez coéternels. Réfléchissez-y. Ces deux natures que vous avez inventées les supposez-vous convertibles ou non? — Cette question surprit Manès. Il demeura quelque temps sans répondre. Si je dis qu'elles sont convertibles, pensait-il, on me retorquera le mot de l'Évangile: « Nul mauvais arbre ne peut produire de bons fruits. » Si je déclare qu'elles ne le sont pas, je ruine d'avance le système du mélange réciproque des deux natures qu'il me reste à exposer. Enfin, après quelques minutes d'hésitation, il fit la réponse suivante: Les deux natures ne sont pas susceptibles de conversion en leurs contraires, mais elles le sont en ce qui leur est propre. — Quoi! reprit Archelaüs, ignorez-vous donc la valeur même des termes philosophiques que vous employez? Vous affirmez que les deux natures sont inconvertibles en ce qu'elles ont de contraire, mais qu'elles sont convertibles en ce qu'elles ont de propre. Et moi je réponds que ce qui se convertit, ou se change en ce qui lui est propre, ne sort pas de soi, ne change pas et ne se convertit pas. Pour qu'il y ait conversion d'un être, il faut que cet être sorte de ce qui lui est propre et arrive à ce qui lui est étranger. — Les juges déclarèrent que cette réponse d'Archelaüs exprimait rigoureusement la vérité philosophique. La convertibilité, dirent-ils, suppose en effet dans un être le changement en ce qu'il n'était point. Ainsi un païen qui se convertit au christianisme abjure ce qui lui était propre. Tant qu'il offre des sacrifices et fréquente les temples des dieux, il n'est pas chrétien, il n'est pas converti. Persistez-vous, dirent-ils à Manès, dans votre réponse au sujet de la convertibilité? — Manès garda le silence [1]. » — Le grand secret de l'hérésiarque, celui qu'il avait hâte de promulguer et dont les juges de la controverse avaient retardé l'exposition, ré-

[1] *Act. disput.*, cap. XVI.

tait autre que la théorie un peu modifiée des anciens gnostiques. Selon les docteurs surannés de la Gnose, le corps humain était l'œuvre d'un démiurge inférieur, mais son âme était une émanation du principe divin. Manès, en écartant les fatigantes généalogies d'éons qui n'étaient plus de mode, avait cependant retenu le principe d'émanation gnostique pour l'âme humaine, et l'avait accommodé à son système de dithéisme absolu. Il professait donc que le corps humain était l'œuvre du Dieu mauvais, et l'âme celle du Dieu bon. Archelaüs combattit éloquemment cette erreur. « En considérant, dit-il, la merveilleuse harmonie qui règne entre le corps et l'âme, il est impossible d'admettre que l'un n'ait pas été fait pour l'autre et que chacun soit l'œuvre d'un principe opposé, ou ennemi. Ce sera, si vous le voulez, un navire construit par un habile architecte, pour résister à la fureur des vents et des flots. L'âme est le pilote; elle tient tellement les organes sous sa dépendance qu'elle s'en sert et les manœuvre à son gré. Supposez que le corps ait été créé par un Dieu méchant et jaloux, est-ce qu'il serait l'instrument docile de l'âme émanée du Dieu bienfaisant? Est-ce que les rapports qui unissent l'esprit et le corps seraient aussi constants, aussi intimes? » Passant ensuite à la notion théologique du mal, le saint évêque établit que le mal n'est ni une substance, ni un être positif, mais seulement la privation d'un plus grand bien. Les ténèbres sont l'absence, le défaut de lumière. Un défaut, une absence, une négation, ne sauraient constituer une nature éternelle et coexistante à Dieu. « Quant à la perversité de Satan, dit-il, elle se conçoit aisément par la chute de cet être spirituel, mais créé, qui occupait jadis le premier rang dans les chœurs angéliques. Il n'y a que Dieu qui, par nature, soit éternel et inaltérable. Nulle créature ne lui est consubstantielle ; dès lors, nulle créature n'est exempte d'altération, ou de défaillance. Comment Manès pourrait-il le nier, lui qui regarde l'âme comme une parcelle de la substance divine et qui admet néanmoins avec nous que l'âme peut pécher? » Passant ensuite à l'étrange prétention de l'hérésiarque qui se donnait comme l'incarnation de l'Esprit-Saint, Archelaüs reprit : « Avant d'usurper un pareil titre, il ne vous souvint donc pas, ô Manès, de

la parole de l'Apôtre : « Fissiez-vous des miracles; votre pouvoir alla-t-il jusqu'à ressusciter les morts, dès l'instant que vous nous prêchez un autre Christ, vous tombez sous l'anathème? » Mais enfin, tout apôtre de Satan que vous soyez, qu'avez-vous fait de prodigieux jusqu'ici? Où sont les morts de quatre jours ressuscités à votre voix; les hémorrhoïsses guéries; les aveugles-nés dont vous ayez ouvert les yeux? Vous a-t-on vu nourrir des multitudes avec trois morceaux de pain; ou marcher sur les flots résistants des mers? Persan, vous parlez l'idiome de votre patrie; vous ne savez ni le grec, ni le latin, ni l'égyptien; vous n'entendez point ceux qui les parlent. En fut-il ainsi de l'Esprit-Saint, quand il se reposa sur les apôtres? Ne leur communiqua-t-il pas le don des langues? En vérité, Marcion, Valentin, Basilide et les autres hérésiarques n'atteignirent jamais une pareille démence. Nul n'osa dire : Je suis le Paraclet, l'Esprit-Saint, la troisième personne de l'auguste Trinité! C'est que l'avénement de l'Esprit-Saint promis par le Sauveur est un fait depuis longtemps accompli à Jérusalem, sous le règne de Tibère, en faveur des douze apôtres qui reçurent l'effusion de l'Esprit-Saint, et qui, depuis, l'ont transmis à l'univers. Il ne saurait donc plus y avoir d'autre avénement de l'une des personnes divines que celui qui suivra la consommation finale, quand le Fils de l'homme apparaîtra pour juger l'univers. Or, je vous le demande, est-ce là l'attitude de Manès qui vient capter les âmes frivoles, séduire les ignorants, tromper les simples? A Dieu ne plaise que nous abandonnions la véritable doctrine de Jésus-Christ, pour embrasser les rêveries de ce visionnaire, de ce faux prophète, de cet apôtre menteur! » — L'assemblée témoigna par ses applaudissements qu'elle partageait la croyance d'Archelaüs. Le gouverneur romain embrassa publiquement le saint évêque, et détachant sa chlamyde proconsulaire, l'en revêtit. Manès quitta brusquement le prétoire. Les enfants de la ville lui jetaient des pierres. Ce fut pour l'hérésiarque une pompeuse défaite. Turbo, son disciple et son messager, déclara qu'il abjurait ses erreurs passées. Il s'attacha au saint évêque Archelaüs, qui l'éleva plus tard au diaconat.

26. Cependant Manès n'était point découragé. En quittant la

ville de Charres, il s'était rendu dans un village voisin, nommé Diodoride. Là il défia publiquement le prêtre qui dirigeait cette pauvre chrétienté à une conférence. Archelaüs, prévenu à temps, arriva au moment où la controverse allait s'engager. L'hérésiarque ne put dissimuler sa surprise. « Quoi ! lui dit l'évêque, vous êtes le Paraclet, l'incarnation de l'Esprit-Saint, et vous n'avez pas eu en cette qualité la prescience de mon arrivée ! » — Manès éclata en injures et en récriminations. Il reprochait au saint évêque de l'avoir outragé gratuitement, dans la conférence de Charres. Archelaüs, sans relever cette sortie de l'hérésiarque, se contenta de lui répondre, avec le plus grand sang-froid : « D'après votre doctrine des deux principes, vous n'avez pas le droit de vous plaindre. Il est en mon pouvoir de vous combattre, de même qu'il est en mon pouvoir de me faire votre adhérent. Savez-vous quel parti j'embrasserai? Si vous ne le savez pas, vous n'êtes point le Paraclet. Si je me déclare converti par vous, que deviendra votre doctrine de la dualité inconvertible? Car, si je suis d'une nature contraire à la vôtre, comment demandez-vous que je me soumette; et si j'ai l'esprit d'obéissance, comment craignez-vous que je résiste? Vous affirmez que le mal est absolu; que le méchant est condamné à l'être toujours, soyez donc fidèle à vos propres principes et ne cherchez plus à convertir personne. — Manès restait silencieux devant ces arguments *ad hominem*. Archelaüs lui demanda alors s'il admettait que Jésus-Christ fût véritablement, comme homme, né de la Vierge, mère de Dieu, θεοτόκου? — Non, répondit l'hérésiarque, Jésus-Christ ne fut point réellement ce qu'il paraissait. Vous en avez la preuve dans l'Évangile. Quand sa mère et ses frères demandent à lui parler, il les repousse. Au contraire, lorsque Pierre le proclame Fils du Dieu vivant, Jésus-Christ accueille la réponse de l'Apôtre : « Bienheureux êtes-vous, dit-il, Simon, fils de Jonas, parce que vous ne parlez point le langage de la chair et du sang. » Donc Jésus ne se regardait point comme le Fils de Marie. Il ne le fut qu'en apparence et selon la chair corruptible. » — Archelaüs réfuta victorieusement cette erreur renouvelée des Docètes, et rétablit le dogme théologique de l'incarnation sur la

Conférence publique entre Archelaüs et Manès à Diodoride.

base de l'union hypostatique des deux natures, divine et humaine, en Jésus-Christ. En terminant, le saint évêque rappela à son auditoire comment l'Église, constituée en une hiérarchie immortelle, conserve et transmet la vérité par une tradition ininterrompue, qui remonte aux apôtres instruits par le Sauveur, et inspirés par l'Esprit de Dieu. A cette majesté de l'enseignement traditionnel il compara les tentatives des hérésiarques, prédécesseurs de Manès.

Manès écorché vif par ordre du roi de Perse.

27. « Croyez-vous, dit-il, que la doctrine de ce Persan soit nouvelle? Non. Longtemps avant lui, au siècle même des apôtres, à côté de Marcion et de Cérinthe, un sophiste pythagoricien, du nom de Scythianus, essaya de remettre en honneur le principe dualiste, en l'introduisant dans le symbole chrétien. Riche et éloquent, Scythianus se fixa en Égypte, il y fonda une école florissante. Térébinthe, l'un de ses disciples, hérita des erreurs et du crédit de son maître. Il formula les doctrines de la secte en quatre livres, intitulés : Les *Mystères;* les *Chapitres;* les *Évangiles;* le *Trésor*. Avec ce bagage d'erreurs, il parcourut la Babylonie, pénétra dans la Perse et se donna comme une incarnation nouvelle de la divinité, comme un Bouddha supérieur. Les mages Persans, dans de nombreuses conférences, le réfutèrent. Parcus, un des plus illustres docteurs de ce pays, et Labdacus, fils de Mithra, démasquèrent plus d'une fois les impostures de Térébinthe. Mais celui-ci chassé d'une ville pénétrait dans une autre; il propageait parmi le peuple ses folles doctrines de la métempsycose. Il disait comment les âmes, après des migrations infinies dans le corps des animaux, ou dans la sève des plantes, remontaient ensuite dans les deux astres visibles, la lune et le soleil, pour aller enfin se réunir, en une région supérieure, à la substance même de la divinité du bien. Il racontait, d'un ton de prophète, les luttes chimériques et les combats que se livraient les deux principes coéternels. On le voyait chaque matin monter sur la plate-forme de la maison qu'il habitait. Là il invoquait à haute voix, sous des noms étranges, les princes de l'air, qu'il nommait les *sept élus*. Un jour, il se laissa tomber de la plate-forme. La veuve qui lui avait donné l'hospitalité le releva mort. Elle héritait ainsi des livres de l'hérésiarque.

Elle songea aux moyens de continuer la propagande de ses doctrines. Dans ce but elle acheta un jeune esclave nommé Cubric, l'affranchit et le fit soigneusement instruire par les plus habiles maîtres de la Perse. Mais elle mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Le jeune Cubric n'avait que douze ans. Sa bienfaitrice lui laissait toute sa fortune. Il s'en servit plus tard. Le Cubric dont je vous parle, c'est précisément le Manès que vous avez sous les yeux. Il échangea son nom servile contre le titre usurpé de *Manachem*, « Paraclet. » Sexagénaire aujourd'hui, il ne serait guère possible, sous son costume de satrape, de deviner son origine. Mais il ne saurait nier aucun de ces détails qui m'ont été racontés par Turbo, l'un de ses disciples. Vous ignorez de plus, mais il sait bien lui que le roi de Perse le fait rechercher pour le mettre à mort. Le fils de ce roi fut confié à Manès, qui prétendait le guérir et qui a précipité la mort du jeune prince par ses incantations sacriléges. Emprisonné naguère pour ce crime, il a tué ses gardiens et réussi à s'évader. C'est à cette circonstance que nous devons son arrivée au milieu de nous. » — Quand l'évêque eut terminé ces singulières révélations, on attendait que Manès désavouât les faits allégués. Mais il garda le silence. Une immense acclamation se fit alors entendre contre l'imposteur, qui prit la fuite et se hâta de traverser le fleuve Sangar, pour se retirer, au désert, dans une forteresse nommée Arabion. Quelque temps après, le roi de Perse l'y fit saisir. Le malheureux fut traîné à Gandi-Sapor, l'ancienne Persépolis, dans l'antique province d'Élam, et fut écorché vif. Sa peau, remplie de foin, fut suspendue à un gibet, près des portes de la ville. Le supplice de Manès, attesté à la fois par les historiens romains et par les historiens persans, est un fait avéré. Le récit des uns et des autres offre cependant une variante relative au motif du supplice. Les Actes d'Archelaüs disent, comme nous venons de le voir, que Manès fut condamné pour n'avoir pas guéri le fils du roi de Perse. Les sources orientales attribuent son supplice à la vengeance des mages, irrités contre un dogmatisant qui niait la résurrection des morts, l'un des points fondamentaux de la religion de Zoroastre.

Hiérarchie manichéenne.

28. Quoi qu'il en soit de ce point particulier, la doctrine de Manès survécut à son auteur, ou plutôt, par une étrange bizarrerie, elle emprunta une force nouvelle à la mort de cet imposteur. La date de son ignominieux supplice devint la grande fête des sectaires, la fête du Βῆμα, *Cathedra* « Chaire spirituelle, » par imitation sans doute des fêtes catholiques de la Chaire de saint Pierre à Antioche et à Rome. Toute une hiérarchie manichéenne fut organisée d'après le même système. Le successeur de Manès le Paraclet, fut un grand maître ou chef suprême, ayant sous ses ordres douze élus, qui tenaient la place des douze apôtres. Les douze élus sacraient soixante-douze évêques, qui ordonnaient à leur tour des prêtres, des diacres, et des ministres inférieurs. Le dogme des deux principes, dont nous avons entendu l'exposition de la bouche même de Manès, dans la conférence de Charres, se complétait par une immixtion, ou mélange du bien et du mal, opérée au sein de la création dès le premier jour. Voici comment le Manichéisme racontait l'histoire de cet étrange amalgame. Les deux principes éternels du bien et du mal régnaient souverainement, chacun dans un royaume séparé et distinct, qui se subdivise en cinq régions peuplées d'êtres innombrables, émanés de leur principe respectif. Or, les princes du royaume des ténèbres, frappés de l'éclat et du rayonnement que les splendeurs du royaume de lumière envoyaient à leurs yeux, devinrent jaloux de tant de gloire. Ils engagèrent une lutte acharnée pour conquérir le royaume ennemi. Le Dieu du bien, pour résister à leurs attaques, produisit un être nouveau, la *Mère de la vie,* qui enfanta l'*Homme primitif*, πρῶτος ἄνθρωπος, nommé Jésus dans les sphères éternelles. Ce Jésus, fils de la vie, entra résolument en lice contre les puissances de ténèbres. Mais il fut vaincu; son armure céleste, la vie qui formait sa cuirasse, sa lance, son casque et son bouclier tombèrent au pouvoir des puissances de ténèbres qui se les partagèrent. En ce moment, le Dieu bon envoya au secours de son héroïque et malheureux champion un défenseur créé pour la circonstance, l'*Esprit de vie,* ζῶν πνεῦμα. Celui-ci tendit la main à Jésus, qui était resté gisant sur le champ de bataille; il le releva et l'em-

mena dans les champs lumineux de la région du bien, en attendant qu'il pût reconquérir son armure perdue. Mais des débris de cette armure restés aux mains des princes des ténèbres, ceux-ci créèrent l'Adam terrestre, l'homme, notre premier père, sur le modèle du prototype Jésus, dont ils avaient eu le temps d'étudier la conformation et de remarquer la physionomie, dans la fameuse bataille où ils avaient eu la chance de le vaincre. Ils ne devaient pas d'ailleurs se glorifier longtemps de leur triomphe. L'*Esprit de vie*, aidé de la *Vierge de lumière*, revint à la charge, mit en pleine déroute les princes des ténèbres et les enchaîna au firmament. Les points lumineux que nous percevons dans la voûte étoilée, ne sont rien autre chose que les parcelles de lumière conquises autrefois par les esprits du mal. Pour assurer sa domination, l'Esprit de vie posa le Jésus céleste, et la *Vierge*, dans deux navires lumineux, le soleil et la lune, avec mission de centraliser la lumière. Cependant il restait une quantité énorme de matière, que les génies du mal avaient imprégnée de parcelles lumineuses. Que faire de cet amas informe? L'Esprit de vie y songea, et se résolut à en former la terre, sur laquelle il établit l'Adam créé par les mauvais anges, cet homme primitif dont nous descendons tous et qui était resté en son pouvoir, après la bataille. Depuis ce temps, la lutte entre les ténèbres et la lumière continue sans relâche avec des vicissitudes diverses. Ainsi la *Vierge de lumière* passe son temps à soutirer aux princes des ténèbres, captifs dans le firmament, leurs étincelles lumineuses. Les parcelles de lumière, encore emprisonnées dans notre planète, sont constamment sollicitées par la lumière du Jésus rédempteur. trônant dans le soleil, et par l'action de l'Esprit de vie répandu dans l'air ambiant, lequel fait monter, sous forme de sève dans les végétaux, les principes de vitalité enfouis au sein de la terre.

29. La physique de Manès ferait sourire aujourd'hui un enfant. Il n'en était pas de même au IIIe siècle. Les notions astronomiques des Chaldéens, les rêves chers aux partisans attardés du Gnosticisme, les combats de géants de la mythologie grecque et romaine, les doctrines pythagoriciennes de la métempsycose, se Théologie manichéenne.

trouvaient, dans ce système, habilement fondus avec les noms que le christianisme répétait sur tous les points du monde. Ce fut précisément là ce qui rendit le Manichéisme si populaire. La nature entière s'animait et prenait vie, dans le conflit entre les deux principes. L'homme jouait un rôle important dans la bataille séculaire. Il eût été facile aux génies du bien, disait Manès, de séparer, dans l'Adam ou homme primitif, la portion lumineuse qui y était captive, si, par malheur pour notre race, ils n'avaient été prévenus par l'infernale malice de leurs ennemis. Les princes des ténèbres avaient en effet, dès le premier jour, donné à Adam une compagne. Ils lui présentèrent donc Ève, la première femme, et allumèrent ainsi un foyer de concupiscence qui le corrompit pour de longues années. Il fallut que le Christ, investi d'un rayon lumineux du soleil Jésus, vînt travailler à la rédemption de l'espèce humaine, et enfin que l'Esprit de vie, le Paraclet, en la personne de Manès, descendît à son tour pour compléter cette œuvre laborieuse. Depuis ces deux incarnations divines, les âmes sont graduellement purifiées par la métempsycose. Elles transmigrent dans des corps d'hommes, d'animaux, ou de plantes, selon leur degré de perfection relative. A mesure qu'elles s'épurent, elles montent d'un échelon dans les règnes végétal et animal. Enfin quand, à force d'évolutions successives, elles se sont réellement transformées, elles sont recueillies dans le navire brillant de la lune. Celle-ci, comme un vaisseau qui se charge de passagers, attend que la cargaison soit complète, et se dirige alors vers le soleil dans le sein duquel elle se vide. Pendant ces voyages réguliers, l'astre disparaît à nos regards ; il revient ensuite prendre sa place dans les régions de l'éther. Il en sera ainsi jusqu'à ce que toutes les parcelles lumineuses, éparses dans l'univers physique et moral, se soient réunies à leur centre. Alors la matière inerte sera dévorée par le feu, et la restauration de l'état primordial, c'est-à-dire la séparation absolue des deux principes, recommencera pour toute l'éternité.

Morale [illegible]. [illegible] occulte.

30. La morale entée sur cette extravagante doctrine se formulait en un langage mystérieux, mais fort court. Elle était ren-

fermée, disaient les Manichéens, sous les trois sceaux de la bouche, de la main et du sein, *tria signacula oris, manuum et sinus*. Le sceau de la bouche condamnait l'usage de toute alimentation végétale ou animale, viande, laitage, œufs, vin, etc. Le sceau de la main prohibait le meurtre des animaux, l'oblation des plantes, la récolte des fruits, etc. Le sceau du sein frappait d'anathème la génération. La logique de Manès était inflexible. Dès que la matière était l'œuvre du mal, il ne pouvait être permis ni de la reproduire par la génération, ni de la multiplier par la culture, ni de se l'assimiler sous forme d'aliments. Mais alors l'espèce humaine aurait été promptement anéantie, et Manès ne voulait pas de cette conséquence rigoureuse. Voici comment il avait su y échapper. Selon leur degré de purification, les hommes se divisaient en deux catégories : les *auditeurs* et les *élus*. On les rangeait dans l'une ou l'autre de ces classes, après une série d'initiations mystérieuses qui firent en grande partie la fortune de la secte et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, dans les sociétés secrètes actuellement existantes. Or, un auditeur pouvait tuer les animaux, cultiver les plantes, etc. Quant aux élus, ils avaient le privilége, en les mangeant, d'affranchir les parties lumineuses captives dans les végétaux et les animaux. Plus ils mangeaient, plus ils rachetaient d'âmes. Par le même principe, pendant que le mariage était prohibé, au point de vue de la reproduction; la promiscuité était imposée comme la condition d'affranchissement des deux sexes. On conçoit dès lors les inénarrables désordres qui se cachaient au fond de ces abîmes d'iniquité. Le culte manichéen était une perpétuelle débauche, jointe à une continuelle orgie. Austère à l'extérieur, il affichait la prétention d'anéantir toutes les concupiscences. En réalité, une épouvantable dissolution se cachait sous ce rigorisme de parade. Les adeptes se reconnaissaient à une certaine manière de se serrer la main. Ils formaient, au milieu du monde visible, un groupe compacte qui menaçait l'existence de toutes les civilisations. Par leur association puissante, ils attiraient les ambitieux ; par leurs initiations mystérieuses, ils séduisaient les esprits téméraires ; par leurs débauches, ils gagnaient la jeunesse. Ce fut une gangrène

qui s'attacha au corps social et ne le quitta plus. Pauliciens, Bagaudes, Bogomiles, Patarins, Albigeois, Vaudois, Templiers, tous ces noms maintenant hors d'usage n'étaient que des rameaux poussés à travers les siècles sur le vieux tronc du Manichéisme. Aujourd'hui, d'autres dénominations ont pris la place de celles-là: mais ce sont encore les descendants de l'esclave Cubric qui, sous des vocables nouveaux, continuent à agiter le monde.

§ III. Mort de saint Eutychien.

Constitution du pape saint Eutychien contre le Manichéisme.

31. La propagation du Manichéisme en Occident fut rapide. Les conférences publiques de Charres avaient donné de l'éclat au nom jusque-là inconnu de l'hérésiarque Persan. Un des actes du pape saint Eutychien eut pour but de condamner indirectement la doctrine des nouveaux sectaires. Nous avons dit qu'ils réprouvaient l'usage du vin, comme une émanation du mauvais principe. Leur sévérité sur ce point était telle qu'ils ne consacraient l'Eucharistie que sous l'espèce du pain. Dans les assemblées où ils se mêlaient aux fidèles, ils repoussaient toujours le calice qui leur était offert. Ce fut précisément pour réagir contre cette tendance que le souverain pontife, modifiant en ce point l'un des canons apostoliques, déclara par une constitution qu'il était permis de bénir les fruits de la terre, présentés à l'autel du Seigneur.

Assassinat de l'empereur Probus. Avénement de Carus.

32. Cependant le règne de Probus s'écoulait au milieu de luttes sans cesse renouvelées contre les barbares. Une invasion de Germains et de Francs s'était répandue dans les Gaules; il fallut deux ans pour les en chasser. Un général romain, Quintus Bonosus, essaya de profiter des troubles pour renouveler l'usurpation d'Aureolus et de Tetricus. Il prit la pourpre. C'était un de ces gloutons impériaux dont Vitellius avait jadis été le type. On prétend qu'il pouvait boire durant toute une journée, sans en être incommodé. A cette intempérance, il joignait quelques talents militaires et Probus eut assez de peine à se débarrasser d'un tel rival. Enfin, l'ayant vaincu dans une sanglante bataille, sur les bords du Rhin, il le fit pendre et les soldats disaient en riant : Ce n'est pas un

empereur, c'est un broc que nous avons pendu ! — Probus voulait en finir avec les invasions des Germains. Il fit élever, pour leur servir de barrière, une immense muraille, flanquée de forteresses et de tours, sur une étendue de deux cents milles, depuis le Rhin jusqu'au Danube. Il mêla aux troupes nationales le contingent de soldats qu'il avait exigé des barbares, et établit sur les frontières des colonies formées de vétérans romains et de prisonniers faits sur les nations vaincues, dans le double but de garnir de soldats et d'agriculteurs les points menacés. Ces moyens artificiels ne lui réussirent pas toujours ; mais, du moins, il fit tête au danger, soit personnellement, soit par d'habiles généraux qui se formèrent sous sa direction au métier de la guerre. Quelques-uns d'entre eux, tels que Carus, Dioclétien, Maximien, Constance et Galerius, ceignirent dans la suite la pourpre des Césars. L'activité de Probus était infatigable. Durant les intervalles de paix qui s'écoulaient entre chaque nouvelle invasion, il occupait ses troupes à des travaux d'utilité publique. C'est ainsi qu'il fit couvrir de ceps de vignes les coteaux de la Gaule et de la Pannonie, réparant de la sorte, après deux siècles écoulés, la stupide proscription que Domitien avait étendue à tous les vignobles de l'Europe, autres que ceux de l'Italie. Les légions supportaient impatiemment le poids de ce travail ; elles se révoltèrent. Probus était alors à Sirmium. Il essaya de faire rentrer les mutins dans le devoir ; mais les prétoriens se jetèrent sur lui, l'égorgèrent et dépecèrent son cadavre en mille lambeaux (282). Carus, préfet du prétoire, réunit quelques troupes fidèles, tomba sur les meurtriers et vengea le crime. Il fut proclamé empereur

33. A la suite des armées romaines, les missionnaires envoyés par le souverain pontife continuaient à évangéliser les Gaules. L'évêque Clarus, sacré par saint Eutychien, vint se fixer avec le diacre Adéodat dans la cité des *Namnetenses* (Nantes). Il parcourut toute la contrée en prêchant le nom de Jésus-Christ, et mourut sur le territoire des *Venètes* (Vannes). Plus tard (878), ses reliques furent transférées à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Le siége épiscopal de Nantes, inauguré par saint Clair, fut successivement

occupé par saint Ennius et saint Similin. Les Gaules se transmettaient ainsi la sainteté comme un héritage. Dans le même temps, le siége patriarcal d'Alexandrie passait de saint Maxime à saint Théonas, et saint Meletius, surnommé par ses contemporains le « Miel attique, » charmait par son éloquence et édifiait par ses vertus les églises du Pont. Le pape saint Eutychien mourut lui-même (6 octobre 283), après un pontificat de huit années.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT CAIUS (283-295).

§ I. SYNCHRONISME.

1. Mort de Carus. Carinus et Numérien. — 2. Notice de saint Caïus, d'après le *Liber Pontificalis*. Saint Caïus et Dioclès. — 3. Martyrs divers. — 4. Meurtre de Numérien. Assassinat de Carinus. Avénement de Dioclétien. — 5. Ere de Dioclétien ou des martyrs. Nicomédie. — 6. Maximien Hercule associé à l'empire.

§ II. PERSÉCUTION SOUS MAXIMIEN HERCULE.

7. Martyrs d'Ægée. — 8. Cosmas et Damianus. — 9. Saint Sébastien. — 10. Légion Thébaine. — 11. Saint Victor à *Massilia* (Marseille). — 12. Saint Genesius ou Genès à Arles. — 13. Martyrs des Gaules. Le gouverneur Riccius Varus. Saint Crespin et saint Crespinien. — 14. Les Bagaudes. — 15. Les Hiéracites. — 16. Martyre de saint Alban dans la Grande-Bretagne. — 17. Carausius.

§ III. MARTYRE DE SAINT CAIUS.

18. Arnobe. — 19. Constance Chlore et Galerius, associés à l'empire. — 20. Instructions du patriarche d'Alexandrie, saint Theonas, au grand chambellan de Dioclétien. — 21. Macarius Magnès. — 22. Martyre de sainte Suzanne, nièce du pape saint Caïus et parente de Dioclétien. Martyre de saint Caïus.

PONTIFICAT DE SAINT MARCELLIN (30 Juin 295 - 16 Mars 304).

§ I. DIXIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

23. Notice de saint Marcellin, d'après le *Liber Pontificalis*. — 24. Cruautés de Galerius contre les chrétiens. — 25. Schisme des Méléciens. Concile d'*Illiberis* (Elvire). — 26. Édit de la dixième persécution générale. — 27. Martyrs de la maison de l'empereur. Les sophistes. Hiéroclès. — 28. Eusèbe Pamphile et Eusèbe de Césarée. Leur réponse à Hiéroclès. — 29. Martyrs d'Orient. — 30. Martyrs d'Occident.

§ II. CONCILE DE SINUESSE.

31. Légende du Bréviaire romain et du Martyrologe au sujet de la chute du pape saint Marcellin. — 32. Texte des Actes du Concile de Sinuesse. — 33. Sentiment de Baronius. — 34. Témoignages contradictoires de saint Augustin et du pape saint Nicolas le Grand, de Bossuet et du P. Labbe. — 35. Aperçu nouveau sur la question de la chute de saint Marcellin. — 36. Les Actes du concile de Sinuesse, tels que nous les possédons, ne sont pas un texte original, mais une traduction. — 37. Les personnages qui siégèrent au Concile de Sinuesse, n'étaient pas tous, comme on l'a cru, des évêques. — 38. Caractères intrinsèques de véracité des Actes. — 39. Interpolation partielle des Actes. Conclusion.

PONTIFICAT DE SAINT MARCEL I (21 Mai 304-16 Janvier 310).

40. Documents historiques sur la vie et le martyre de saint Marcel I. — 41. Suite et fin de la persécution de Dioclétien en Occident. Martyre du comédien saint Genesius (Genès) à Rome. — 42. Abdication de Dioclétien et de Maximien Hercule. Maximin Daïa et Valerius Sévère, associés à l'empire. — 43. Suite de la persécution en Orient sous Maximin Daïa. — 44. Conciliabule d'évêques traditeurs à Cirtha (Constantine). Canons disciplinaires de saint Pierre, patriarche d'Alexandrie. — 45. Constantin, proclamé empereur par les légions de la Grande-Bretagne. Maxence, fils de Maximien Hercule à Rome. Suicide du César Valerius Sévère. — 46. Saint Methodius, évêque de Tyr. Saint Antoine au désert.

PONTIFICAT DE SAINT EUSÈBE (18 Avril 310-17 Août 310)..

47. Élection, exil et mort de saint Eusèbe. Documents historiques.

PONTIFICAT DE SAINT MELCHIADE (Septembre 310-Janvier 314).

§ I. SYNCHRONISME.

48. Notice de saint Melchiade, d'après le *Liber Pontificalis*. — 49. Derniers crimes de Maximien Hercule. Son supplice. — 50. Édit de Galerius en faveur des chrétiens. Mort de Galerius. — 51. Schisme des Donatistes à Carthage. — 52. Recrudescence de la persécution en Orient, sous Maximin Daïa. Saint Grégoire l'Illuminateur. — 53. Le *Labarum*. Victoire de Constantin sur Maxence. — 54. Entrée triomphale de Constantin à Rome. Défaite et mort de Maximin Daïa. — 55. Édit de Constantin en faveur des chrétiens. — 56. Concile tenu à Rome, au palais de Latran, contre les Donatistes. — 57. Mort du pape saint Melchiade.

§ II. IDÉE GÉNÉRALE DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE.

58. Extension rapide du christianisme en Orient et en Occident. — 59. Obstacles au développement du christianisme. — 60. Moyens de propagande. — 61. Écrivains et philosophes païens hostiles au christianisme. — 62. Hérésies. Schismes. — 63. Gouvernement, discipline et culte.

PONTIFICAT DE SAINT CAIUS (283-295).

§ I. Synchronisme.



1. Les deux trônes, celui des catacombes et celui des empereurs, vaquèrent à la fois, à l'époque de la mort de saint Eutychien. Carus dont nous avons enregistré l'avénement à Sirmium, s'était hâté d'écrire au sénat : « Pères conscrits, disait-il, réjouissez-vous de ce qu'un de vos collègues et compatriotes [1] est appelé à régner sur le monde. » La joie n'était cependant pas sans mélange. Si les brillantes qualités de Carus offraient un motif légitime d'allégresse et d'espérance, il n'en était pas de même de Carinus, son fils aîné, qui devenait de droit, par la promotion de son père, l'héritier présomptif de la couronne. Ce jeune prince, nommé César, reçut d'abord la mission d'aller gouverner les Gaules. Il y donna le spectacle de toutes les cruautés joint à celui de toutes les turpitudes. Numérien, frère de Carinus, également revêtu du titre de César, était un prince accompli. Sa jeunesse studieuse s'était écoulée à suivre les leçons des meilleurs maîtres d'éloquence et de philosophie. Les sénateurs, pour accentuer leur préférence à son égard, lui décernèrent des éloges jusque-là inusités et lui remirent une adresse de félicitations sous ce titre : « A Numérien César, le plus excellent orateur et le meilleur prince du siècle ! » Ils se flattaient par là de l'espoir que l'empereur Carus, forcé de passer en Orient pour y achever la guerre contre les Perses, chargerait Numérien gouverner en son absence Rome et l'Occident. Mais ce fut écisément le contraire qui arriva. Les démonstrations sympaques dont son jeune frère était l'objet, éveillèrent la jalousie de rinus. Il fit intervertir les rôles. On lui donna à lui-même la

[1] Carus, qui se donne ici le titre de compatriote des Romains, n'était cependant pas né à Rome, mais dans la cité gallo-romaine de Narbonne. « Comme cette ville, dit Crevier, avait rang entre les plus anciennes colonies romaines, c'est sans doute à ce titre que Carus se glorifiait d'être Romain, à la différence de ses prédécesseurs immédiats : Probus, Aurélien et Claude II qui étaient nés en Illyrie. »

mission de gouverner l'Occident et Numérien dut accompagner l'empereur, son père, dans l'expédition projetée. Au lieu d'un prince intelligent, appliqué aux affaires, ami de la justice et gardien vigilant des lois, Rome allait être livrée à une sorte de bête farouche n'ayant d'autres instincts que ceux du sang et de la débauche. Pour prévenir, autant qu'il était en son pouvoir, les désordres qu'une administration confiée à de telles mains devait nécessairement produire, Carus institua près de son fils un conseil supérieur dont la sanction pouvait seule rendre obligatoires les décrets du César. Mais, trois jours après son arrivée à Rome, Carinus fit empoisonner tous les membres de ce conseil. Le préfet de Rome, qui en avait la présidence, fut la première victime; il eut pour successeur Metronianus, le confident et le complice des infâmes plaisirs de César. On vit alors à Rome des scènes qui rappelaient les souvenirs exécrés de Caligula, Domitien et Néron. Carinus épousa en quelques mois jusqu'à neuf femmes, qu'il répudia successivement. Il remplit le palais d'histrions, de courtisanes et de proxenètes. Chaque matin, pour assouvir la cupidité sans cesse renaissante de cette meute humaine, il faisait mettre à mort quelque riche patricien, dont on se partageait l'héritage comme une curée. « On tuait donc des sénateurs pour le plaisir de César, dit Vopiscus, comme on tuait des poulets pour sa table. » Carinus, vêtu du *peplum* oriental, passait le temps sur une litière d'or, couverte de feuilles de rose, à ordonner des festins impossibles et des meurtres nouveaux. Il n'était plus question d'autres affaires; la signature des décrets impériaux fut confiée à un favori qui daigna consacrer quelques heures par jour à cet ennuyeux détail. En apprenant la conduite de ce monstre, l'empereur s'écria dans son désespoir: « Je le désavoue pour mon fils! » Il était trop tard. Vainement Carus hâtait son expédition. Les Sarmates, qui s'étaient opposés à son passage à travers les montagnes de la Thrace, furent taillés en pièces. L'armée romaine victorieuse traversa l'Orient, reconquit la Mésopotamie, et entra en triomphe dans les cités de Séleucie et de Ctésiphon. Coup sur coup, les messagers couverts de lauriers apportèrent à Rome ces heureuses nouvelles. On disait

que l'empereur, nouveau Trajan, allait bientôt revenir dans sa capitale, jouir de ses glorieux travaux et reprendre lui-même pour le bonheur du monde les rênes de l'administration. Quelques semaines après, le préfet de Rome recevait de Calpurnius, secrétaire de Carus, la lettre suivante : « Une maladie soudaine a frappé l'empereur. Il était au lit, lorsqu'un orage affreux éclata. Un coup de tonnerre plus violent que tous les autres retentit. Quelques minutes après, le cri : Carus est mort ! se fit entendre dans le camp. Les *cubicularii* se précipitèrent dans l'appartement impérial. Consternés à la vue du cadavre de leur maître, ils mirent le feu à la tente. Le bruit s'est répandu parmi les soldats que l'empereur est mort foudroyé ; mais la vérité est qu'il a succombé à la maladie dont il était atteint. » La rédaction de cette missive était, on le voit, fort équivoque et fort embarrassée. En ce temps-là, comme aujourd'hui, l'on tenait compte de l'opinion, des intérêts, des préjugés populaires, dans le style des dépêches officielles. Or, c'était un préjugé, ou si l'on veut une superstition universelle à Rome, que tout empereur qui dépasserait Ctésiphon verrait fatalement se terminer ses conquêtes et sa vie. D'anciens oracles avaient accrédité cette croyance populaire, et mille avis officieux en étaient parvenus à Carus, lors de son départ pour l'Orient. L'empereur s'était contenté de sourire, en répondant que les livres sibyllins ne valaient pas une bonne armée. En effet, ce n'était point là que se trouvait le véritable danger. Carus ne mourut ni de maladie, ni d'un coup de foudre. Il fut assassiné dans sa tente par son préfet du prétoire Aper, qui aspirait à l'empire. Calpurnius, confident et peut-être complice d'Aper, n'avait garde d'en souffler mot. Sa lettre amphibologique permettait au peuple de continuer à exalter la véracité des oracles, tandis que le sénat restait libre de décréter l'apothéose de Carus, ce qu'il n'eût pu faire en conscience si cet empereur fût tombé sous la vengeance des dieux, et sous le tonnerre allumé par les destins. Une chose restait malheureusement avérée, et consternait tous les esprits à Rome. C'est que le gouvernement de Carinus, jusque-là provisoire, devenait définitif par cette mort.

Notice de saint Caïus d'après le *Liber Pontificalis*. Saint Caïus et Dioclès.

2. Les chrétiens y étaient aussi intéressés que les païens; la cruauté de Carinus sévissait indistinctement sur les uns et les autres. Cependant le clergé et les fidèles de Rome venaient d'élire un pape. « Caïus, dit le *Liber Pontificalis*, était né en Dalmatie. Son père, du même nom que lui, appartenait à la famille de Dioclétien. Il siégea sous les règnes de Carinus, Numérien et Dioclétien, depuis le XIV des calendes de janvier (19 décembre), sous le consulat de Carus II et Carinus (283), jusqu'au X des calendes de mai (22 avril), sous le consulat de Dioclétien VI et Constance II (295). Il rendit le décret relatif aux ordinations dans l'Église : Nul ne sera promu à l'épiscopat, s'il n'a préalablemant passé par les degrés de portier, lecteur, exorciste, acolythe (*sequens*), sous-diacre, diacre, prêtre. Il partagea le territoire de Rome en diaconies. Il vécut neuf ans caché dans les catacombes, pour se soustraire à la persécution de Dioclétien. Découvert ensuite par les bourreaux, il reçut la couronne du martyre. En quatre ordinations, au mois de décembre, il imposa les mains à vingt-cinq prêtres, huit diacres, et cinq évêques destinés à diverses Églises. Il eut la tête tranchée, ainsi que le prêtre Gabinius, son frère, pour avoir tous deux encouragé la vierge Suzanne, fille du prêtre Gabinius et nièce du pontife, à garder inviolablement les vœux qu'elle avait faits au Seigneur. Caïus fut enseveli dans le cimetière de Calliste, sur la voie Appienne, le X des calendes de mai (22 avril 295). Après lui, le siége épiscopal demeura vacant onze jours. »

La famille dalmate qui donna en même temps un souverain pontife à l'Église et un empereur à Rome n'était point illustre selon le monde, avant la promotion presque simultanée de deux de ses membres sur le trône des persécuteurs et sur celui des martyrs. Dioclès, avant de latiniser son nom et de s'appeler *Diocletianus*, était esclave du sénateur romain Anulinus. Né à Dioclèa, petite bourgade de Dalmatie dont les ruines subsistent encore aujourd'hui près de Narenta, il avait pour oncle Caïus, père du pontife de ce nom et du prêtre Gabinius. Ce dernier, avant d'être élevé au sacerdoce, avait été marié. Sa fille, la vierge et martyre sainte Suzanne, dont le nom est encore aujourd'hui un des titres cardi-

nalices de Rome [1], se trouvait ainsi la petite nièce de Dioclès. Tant que celui-ci ne fut que l'esclave, ou l'affranchi d'un patricien, sa parenté n'offrait ni périls, ni honneurs. Mais Dioclès avait embrassé la carrière des armes. Simple légionnaire, il était à *Atuatuca Tungrorum*, Tongres [2], sur la frontière de la deuxième Germanie, logé chez une druidesse qui lui reprochait un jour la parcimonieuse économie avec laquelle il ménageait sa maigre solde. « Je saurais bien être libéral si j'étais empereur, répondit-il. » — La prophétesse gauloise le regarda fixement et lui dit d'un ton solennel : « Tu crois n'avoir dit qu'une plaisanterie sans conséquence. Tu seras empereur, Dioclès; tu ceindras la pourpre le jour où tu auras tué le sanglier (*Aprum*). » Le soldat de fortune était naturellement ambitieux, cette étrange prédiction exalta ses espérances. Il employait les intervalles de paix que les Germains laissaient aux légions romaines à chasser dans les forêts de la Gaule et à tuer de sa main autant de sangliers qu'il en rencontrait. Ces exploits cynégétiques ne lui réussirent point; en voyant successivement monter sur le trône Tacite, Probus et Carus, le chasseur désappointé se disait tristement : « Je tue le gibier et d'autres le mangent. » La chasse aux hommes, la guerre, lui fut plus heureuse. Sous le règne de Probus, il comptait déjà parmi les meilleurs généraux de l'empire et fut élevé au consulat. Dans l'expédition de Carus, en Perse, il commandait la garde impériale, avec le titre alors fort envié de *comes domesticorum*. Un pas encore, et il touchait au but de ses ambitions si longtemps caressées. Le fatal sanglier de la druidesse allait bientôt tomber sous sa main. En attendant, la mort inopinée de Carus laissait l'empire divisé entre les deux frères Carinus et Numérien. Celui-ci, tout entier à sa douleur, versa tant de larmes qu'il en contracta une ophthalmie. L'armée romaine, victorieuse et désolée, quitta la Perse, escortant le cadavre de son empereur. Numérien laissant la direction au préfet du prétoire Aper, dont il avait épousé la fille, voyageait seul dans une litière

[1] Ce titre est actuellement porté par S. Em. le cardinal Barnabo, préfet de la Propagande. — [2] *Tundern.*

fermée, à la suite du cercueil impérial. Il devait payer de la vie ce touchant hommage rendu à la mémoire paternelle.

Martyrs divers.

3. Carinus était incapable de donner à Rome un pareil exemple de piété filiale. La nouvelle de la mort de son père fut accueillie par ce prince dénaturé et ses compagnons de débauches avec une barbare allégresse. Les meurtres des patriciens continuèrent, et le sang des chrétiens ne fut pas épargné. Deux riches époux venus d'Orient à Rome, saint Chrysanthe et sainte Daria, furent jetés dans une arénaire de la voie Salaria et ensevelis tout vivants par les bourreaux [1]. Le soir on se partageait leurs riches dépouilles dans le palais de l'empereur. Le sénateur chrétien Marinus fut étendu sur le chevalet; on lui déchira les flancs avec des ongles de fer, et son corps ensanglanté fut jeté aux bêtes de l'amphithéâtre [2]. Le tribun Claudius fut précipité, une pierre au cou, dans le Tibre. Ses deux fils Jason et Maurus furent décapités avec soixante-dix soldats chrétiens. Hilaria, veuve du tribun Claudius, recueillit les reliques de son mari et de ses fils. On la trouva priant sur leur tombe, et elle fut égorgée [3]. Le prêtre Diodore et le diacre Marcien eurent le même sort [4]. Les gouverneurs des provinces secondèrent avec empressement la haine de Carinus contre le nom chrétien. A Aquilée, l'évêque saint Hilaire, son diacre Fabien, et trois autres confesseurs, Félix, Largus et Denys furent décapités [5]. A *Constantia in Arctos*, la ville actuelle de Constance, en Suisse, l'évêque Pelagius (saint Pelay), fut mis à mort par le préfet gallo-romain Evilasius [6]. A Édesse, trois martyrs, Taléthès, Asterius et Alexander donnaient leur sang pour Jésus-Christ [7]. Enfin à Diospolis, l'antique Thèbes égyptienne, le gouverneur Sabinus faisait emprisonner sept généreux confesseurs, jadis persécutés à Corinthe sous l'empereur Dèce. Ils étaient venus depuis chercher dans les déserts de la Thébaïde une retraite ignorée, où ils pussent servir en liberté le Dieu que Rome avait proscrit. Ils se nommaient Victorinus, Victor, Nicéphore, Claudien, Sérapion, Dioscore et Papias.

[1] Bolland., *Act. sanct.; Martyr. rom.*, 25 octobr. — [2] *Ibid.*, 26 decemb. — [3] 3 decembr. — [4] 1 decembr. — [5] 16 martii. — [6] 28 august. — [7] 20 maii.

Étendus d'abord sur le chevalet, et cruellement flagellés, ces héros de la solitude refusèrent de sacrifier. Le gouverneur fit placer Victorinus debout dans un mortier, puis, avec un pilon, le bourreau commença à lui broyer les pieds, et les jambes, répétant à chaque coup : Malheureux! aie pitié de toi-même. Abjure le Christ! — Successivement tous les membres du martyr furent écrasés. Sabinus montrant alors cet horrible mélange de chair, d'os et de sang à Victor, lui dit : Sacrifieras-tu maintenant? — Oui, je sacrifierai mon corps sous le pilon de vos bourreaux, et comme Victorinus, mon frère, dans ce mortier, je trouverai l'éternelle vie. — Il parlait encore lorsqu'un soldat, d'un coup de bâton, lui fendit le crâne et l'étendit mort sur la place. Nicéphore, sans attendre qu'on l'interrogeât, courut se placer lui-même dans le fatal mortier; il épuisa la rage des bourreaux qui se réunirent tous pour le frapper à la fois. Claudien fut coupé en morceaux et l'on jeta ses membres palpitants aux pieds des trois confesseurs survivant à cette sauvage boucherie : Dioscore, Sérapion et Papias. Il ne tient qu'à vous d'éviter un pareil sort, leur dit Sabinus. Je ne vous force point à souffrir. — Vous nous connaissez mal, répondirent-ils. Avez-vous encore quelque supplice plus cruel que ceux dont nous venons d'être témoins? Nous sommes prêts à les subir pour le nom du Dieu véritable et de Jésus-Christ, son Fils! — Dioscore fut brûlé vif, Sérapion décapité et Papias jeté, une pierre au cou, dans les flots du Nil [1]. Le martyrologe a enregistré tous ces massacres de chrétiens sous la rubrique : *Numeriano imperatore,* sans doute par abréviation, au lieu de *Carino et Numeriano imperatoribus.* Mais l'histoire a su faire à chacun des deux frères couronnés la part qui lui revient dans la responsabilité de ces actes sanguinaires. Numérien y resta complétement étranger. Les ordres de proscription rédigés en nom collectif émanèrent réellement de Carinus qui continuait à Rome sa vie de plaisirs sanglants et d'ignobles voluptés.

4. Numérien continuait son funèbre voyage à travers l'Asie. Le gros de l'armée était encore à Chalcédoine, lorsqu'une sinistre

Meurtre de Numérien. Assassinat de

[1] 25 février.

Carinus. Avénement de Dioclétien.

nouvelle se répandit parmi les légions. La litière fermée qui portait Numérien marchait toujours à la suite du catafalque où les restes de son père Carus avaient été déposés. Seulement il s'en exhalait une odeur putride qui éveilla les soupçons. On ouvrit la litière; le malheureux Numérien gisait assassiné. Le sang de ses blessures s'était coagulé et le corps était déjà dans un état avancé de décomposition. Le préfet du prétoire, Aper, avait égorgé de sa main son impérial gendre (septembre 284). Au cri d'indignation qui s'éleva dans le camp romain succéda bientôt le sentiment de la vengeance. Aper fut enchaîné au pied du tribunal militaire, pendant que les légions réunies procédaient au choix d'un empereur. Tous les suffrages se portèrent sur l'ancien esclave dalmate, Dioclès. Il parut bientôt sur l'estrade de gazon, trône improvisé par les soldats, et, tirant son épée : « Je jure, dit-il, de venger le meurtre de Numérien ! » Descendant du tribunal, il s'approcha d'Aper. « Voilà, reprit-il, l'auteur du crime ! » Il lui plongea son glaive dans la poitrine, et, en le retirant, il s'écria : « Enfin j'ai tué le fatal sanglier ! » Dioclétien, le cousin-germain du pape Caïus, venait ainsi de rougir sa pourpre *de sanguine Apri*, selon le mot de la druidesse gauloise. Carinus n'était pas de taille à lui disputer sérieusement la couronne. Il l'essaya cependant. En apprenant la mort de Numérien, les légions de la Vénétie s'étaient révoltées, et pour se soustraire au joug honteux et tyrannique de Carinus, avaient donné la pourpre à leur général Sabinus Julianus. Ces nouvelles arrivèrent en même temps à Rome, et interrompirent les fêtes du palais impérial. Carinus comprit que le temps des lits de roses et des festins était passé. Il se mit à la tête des troupes romaines et quitta, pour ne plus y revenir, le palais souillé de ses débauches. Détesté des officiers et des soldats, il en fut pourtant servi avec fidélité dans sa rencontre avec Julianus. La bataille s'engagea sous les murs de Vérone. Carinus vainqueur fit massacrer son rival, et se porta, plein d'ardeur et d'espérance, au-devant de Dioclétien, qui pressait lui-même sa marche, et avait déjà atteint la Mésie supérieure. Les deux armées se joignirent dans les plaines de *Murgun*, actuellement Passarowitz.

Le choc fut terrible, les soldats de Carinus firent des prodiges de valeur; un instant, ce prince put se flatter qu'un nouveau succès allait couronner ses armes. Debout sur son char, il encourageait ses défenseurs de la voix et du geste, lorsqu'un tribun, dont il avait quelques jours auparavant déshonoré la femme, lui plongea un poignard dans le cœur (mai 285). Cet incident mit fin au combat. Les deux armées acclamèrent avec enthousiasme le nouvel empereur Dioclétien. Un mois après, les mêmes démonstrations se renouvelèrent à Rome, où le sénat et le peuple décernèrent à l'ancien esclave d'Anulinus un honneur jusque-là inusité. Il fut décrété que les années compteraient à l'avenir de la date du 17 septembre 284, jour où Dioclétien avait revêtu la pourpre impériale. On donna à cette ère nouvelle le nom d'ère de Dioclétien. L'Église l'appela ère des martyrs. Elle fut usitée dans le calendrier romain pendant deux cent quarante-quatre ans, jusqu'à ce que Justinien la remplaçât par l'ère immortelle de l'incarnation de Jésus-Christ. Toutefois, aujourd'hui encore les chrétientés Cophtes ont retenu à leur usage l'ère de Dioclétien, ou plutôt l'ère des martyrs et continuent à enregistrer ainsi leurs années trop souvent sanglantes.

Ère de Dioclétien ou des martyrs. Nicomédie.

5. Nul doute que durant ce premier séjour à Rome, le César dalmate ne se soit fait présenter les divers membres de sa famille. Le pape Caïus, le saint prêtre Gabinius et sa fille la vierge Suzanne, durent être reçus dans le palais impérial. Dioclétien n'avait point, comme ses prédécesseurs, de parents dans le patriciat. Mais il était devenu assez grand pour illustrer sa propre famille. Il se réservait donc, quand le temps serait venu, de faire contracter à la jeune Suzanne un mariage qui la rapprochât du trône. S'il fut question de religion, dans cette première entrevue, il serait difficile de le conjecturer. D'ailleurs l'impératrice Prisca et sa fille Valérie étaient chrétiennes. Le capitaine des gardes, Sébastien, était l'un des plus fervents disciples de Jésus-Christ. La cour de Dioclétien était remplie de fidèles. On aurait pu croire que l'avénement du nouvel empereur, au lieu de s'appeler l'ère des martyrs, allait inaugurer le règne du Christ. Peut-être saint Caïus eut-il cet espoir.

Mais Dieu ne voulait pas que le triomphe définitif d'une Église persécutée durant trois siècles, pût être attribué à une influence de famille. Tout avait été surnaturel dans la fondation et la propagation de l'empire spirituel des âmes; tout devait l'être dans sa victoire. Les espérances du saint pontife furent courtes, et les événements déconcertèrent toutes les prévisions humaines. Dioclétien, en politique habile, avait compris que la capitale du monde ne pouvait plus être utilement le centre d'un empire qui avait en Orient la Perse pour frontière, et ne reconnaissait point de limites en Occident, puisque le territoire occupé par les Barbares était considéré comme usurpé sur le domaine impérial. Il quitta donc Rome, après un mois de séjour, et vint se fixer à Nicomédie. La situation de cette ville sur l'Hellespont lui paraissait admirablement convenir comme point central. Rome, en effet, ne suffisait plus à l'empire fondé par elle, et dont la circonférence s'était développée en une mesure qui changeait toutes les anciennes relations. De Nicomédie, au contraire, César donnait une main à l'Europe, l'autre à l'Asie; les flottes de la Méditerranée le tenaient en communication avec l'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, l'Archipel, la Grèce, la Thrace et l'Illyrie. Tous les hommes d'État applaudirent à cette mesure. Elle était tellement alors dans les nécessités de la situation que Constantin le Grand dut l'adopter lui-même, quelques années plus tard, et élever près de Nicomédie, sur les ruines de Byzance, la fameuse cité de Constantinople, capitale forcée de toute monarchie universelle, qui réussirait, comme l'empire romain, à s'annexer les trois parties de notre ancien continent. Telles étaient alors les préoccupations des maîtres du monde. Dieu se servait de leur grandeur même pour les éloigner de Rome, qui allait devenir la métropole de l'empire de Jésus-Christ.

Maximien Hercule, associé à l'empire.

6. Comme corollaire au dédoublement de la capitale, Dioclétien crut devoir partager avec un collègue le pouvoir impérial. Ici, Dioclétien se trompa. L'unité de chef est la condition absolue de l'unité de gouvernement. Il est impossible, en multipliant les têtes couronnées, de conserver l'uniformité d'action, de vues et d'in-

térêts. Cette faute, politiquement parlant, était considérable. Dioclétien en fit plus tard une cruelle expérience. Mais, en ce moment, ébloui par la facilité avec laquelle il était parvenu au trône, et effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui seul, il crut de bonne foi servir l'empire en le divisant. Cette résolution supposait d'ailleurs un désintéressement personnel digne d'une grande âme. Son choix tomba sur l'un de ses compagnons d'armes, soldat de fortune comme lui, Marcus-Aurelius Valerius Maximianus. Les prénoms glorieux de Marc-Aurèle et de Valerius, associés au nom de Maximien, n'étaient qu'une adjonction adulatrice, de même que le titre d'*Herculius* qui lui fut encore donné par surcroît. Dans la réalité, Maximien Hercule était fils d'un paysan des campagnes de Sirmium en Pannonie. Sans éducation aucune, il s'était éleve uniquement par sa bravoure personnelle aux premiers rangs de l'armée. Les panégyristes de cour comparaient ses exploits à ceux de Scipion l'Africain ou de Metellus; mais ils s'excusaient de citer devant lui ces noms inconnus, et lui demandaient pardon de nommer ainsi les héros du passé devant un homme qui les avait éclipsés tous, sans avoir jamais lu leur histoire. Du reste, en dehors de sa valeur militaire, Maximien n'était qu'un soldat grossier, brutal, violent et débauché. Le 1er avril 286, en présence d'une foule immense et de toutes les légions réunies, Dioclétien proclama consul, César et Auguste, ce farouche guerrier. Il lui jeta un manteau de pourpre sur les épaules et l'envoya gouverner l'Occident.

§ II. Persécution sous Maximien-Hercule.

7. Maximien détestait d'instinct la religion de Jésus-Christ. Ce nom divin ne lui était historiquement pas plus connu que celui de Scipion; mais il réveillait dans son âme des idées de moralité, de foi et de vertu qui lui étaient odieuses. Cela suffisait. L'empereur délégué se prosterna devant Dioclétien *Jovius*, tel était le nouveau surnom de l'esclave dalmate. Il lui jura une éternelle fidélité, et ayant ainsi pris possession de la massue d'Hercule, il partit bien décidé à exterminer tous les chrétiens, comme le dieu son

Martyrs d'Ægée

homonyme avait jadis exterminé tous les monstres. Dès ce moment on peut suivre à la trace tous les pas de Maximien. Ils sont marqués à travers le monde par le sang des fidèles. Les martyrs d'Ægée furent ses premières victimes. Lysias, récemment nommé gouverneur de Cilicie, était la créature de Maximien. En arrivant à Tarse pour prendre la direction de sa province, il fit arrêter les trois frères Claude, Asterius et Néon, qui édifiaient par leur foi la petite chrétienté d'Ægée, port de mer de Cilicie, à quelques lieues de Tarse. Claude fut suspendu au dessus d'un brasier ardent. On lui coupa les talons et on les plaça dans les mains du martyr, afin que les laissant retomber sur les charbons, il parût les avoir sacrifiés lui-même aux dieux. Asterius eut tout le corps déchiré avec des tenailles ardentes. Néon eut la plante des pieds rôtie au feu. Lysias, désespérant de vaincre leur constance, les fit tous trois crucifier à la porte de la ville et abandonna leurs corps aux oiseaux de proie. En même temps que les trois frères, on avait emprisonné deux chrétiennes, Domnina et Theonilla. Elles comparurent successivement au tribunal : « Femme, dit Lysias à Domnina, tu vois ce bûcher, le chevalet et les autres instruments de torture. Si tu veux les éviter, viens et sacrifie aux dieux. — Domnina répondit : Je ne crains que les tourments éternels. Votre feu s'éteint, celui de l'enfer jamais. J'adore le Dieu qui a créé le ciel et la terre ; j'adore Jésus-Christ, son fils. — Qu'on la dépouille de ses vêtements, dit Lysias, et qu'elle soit flagellée. — L'ordre fut exécuté, et le *spiculator* Archelaüs vint quelques minutes après dire au magistrat : Seigneur, cette femme a expiré sous les fouets. — Qu'on jette son corps dans le fleuve, reprit le proconsul. Il fut fait ainsi, et l'on introduisit Theonilla dans l'enceinte du prétoire. Sacrifie aux dieux, dit Lysias, et tu seras libre. — Je ne sacrifie point aux démons, répondit-elle. — Lysias la fit dépouiller de ses vêtements et fouler aux pieds par ses soldats. — Je suis une femme, une étrangère, et vous me traitez ainsi ! s'écria la martyre. Dieu, qui voit votre indigne conduite, vous jugera. — Qu'on la suspende par les cheveux et qu'on la flagelle, dit Lysias. — Misérable, s'écria la sainte, ne vous souvenez-vous pas que vous devez le jour à une

femme et qu'en ma personne vous outragez votre mère. — Es-tu mariée ou veuve? demanda le gouverneur. — Il y a vingt-trois ans déjà que je persévère dans la viduité, répondit-elle. Depuis que Jésus Christ, mon Dieu, m'a fait la grâce de le connaître, j'ai passé ma vie dans le jeûne, les veilles, la prière et les œuvres de charité. — Qu'on lui rase les cheveux, dit Lysias; elle ne mérite que trop cet infâme traitement! Qu'on lui enfonce une couronne d'épines sur la tête; qu'on l'attache par les pieds et les mains à quatre pieux; qu'on laboure ses flancs avec des tenailles et des crocs de fer. — La sentence fut exécutée. L'héroïque veuve mourut dans les tortures, et son corps, cousu dans un sac auquel on attacha une lourde pierre, fut jeté à l'eau. Lysias voulait, par cette précaution barbare, priver les fidèles du bonheur de recueillir les précieuses reliques des martyrs [1]. »

8. Quelques semaines après, cinq frères étaient amenés au tribunal du gouverneur. Cosmas, Damianus, Anthymos, Léonce et Euprépès, originaires d'Arabie, avaient été élevés par une mère chrétienne, Théodotis. Leur vie offrait un admirable spectacle de dévouement et de charité. Cosmas et Damianus, jumeaux et aînés de cette famille héroïque, avaient étudié la médecine près des plus illustres praticiens; mais leur foi, accompagnée du don des miracles, dépassait encore leur science. Le peuple, qui les voyait chaque jour opérer gratuitement les cures les plus merveilleuses, les avait surnommés les frères *Anargyres*. Au lieu de l'argent qu'ils refusaient de recevoir, Cosme et Damien communiquaient à la foule immense qui se pressait autour d'eux le trésor inappréciable de la foi en Jésus-Christ. Ils comparurent les premiers devant Lysias. « Il est donc vrai, leur dit-il, que vous parcourez les cités et les provinces, soulevant le peuple contre les dieux de l'empire, et prêchant le culte d'un misérable crucifié! Infâmes séducteurs, si vous ne sacrifiez immédiatement à Jupiter, vous allez expirer dans les tourments. De quel pays êtes-vous? Quel est votre nom et l'état de votre fortune? — Nous sommes nés en Arabie, répondirent les deux martyrs. L'un de nous se nomme Cosme; l'autre

[1] Bolland., *Act. sanct.; Martyr. rom.*, 23 aug.

Damien. Nous avons encore trois frères qui se glorifient comme nous d'appartenir à la religion de Jésus-Christ. Quant à notre fortune, les chrétiens n'en reconnaissent point d'autre que d'adorer le vrai Dieu et de s'abandonner à sa providence éternelle. — Lysias fit introduire Anthymos, Léonce et Euprépès, qui montrèrent le même courage que leurs aînés. Les cinq frères furent donc étendus sur le chevalet. Pendant que les fouets des bourreaux tombaient sur leur chair ensanglantée, ils chantaient les louanges du Seigneur. Si vous avez des tortures plus cruelles, disaient-ils, faites-nous les souffrir. Nous ne ressentons point la violence de celles-ci. Avec la grâce de Jésus-Christ, nous avons la force d'en subir de plus grandes! — On les jeta à la mer; leurs corps surnagèrent et revinrent au rivage. Lysias criait à la magie. Non, dirent les généreux confesseurs, nous ne sommes point des magiciens; c'est la puissance divine de Jésus-Christ qui se manifeste en nous. Devenez chrétiens et vous en ferez vous-mêmes l'expérience! — Après les avoir inutilement exposés aux flammes du bûcher et aux tortures de la lapidation, le gouverneur leur fit trancher la tête[1]. Plus tard les reliques des saints Cosme et Damien furent transférées à Rome, où le pape saint Félix III (483-492) fit ériger en l'honneur des deux martyrs une basilique qui devint dès lors un titre cardinalice de l'Église romaine. Leur nom prit place au Canon de la messe; leur culte se répandit en Orient et en Occident. L'illustre solitaire, Sabas, fit construire sur l'emplacement de leur maison paternelle une église qui devint bientôt l'objet d'un célèbre pèlerinage. Quelques reliques des saints Cosme et Damien, rapportées de Palestine à la suite des croisades par le chevalier Jean de Beaumont, furent déposées à Luzarches, dans une magnifique collégiale dédiée sous l'invocation des deux martyrs. L'église métropolitaine de Paris obtint une portion notable de ces précieux ossements, et la dévotion de la capitale de la France envers les saints martyrs d'Ægée se signala par l'érection d'une église paroissiale en leur honneur.

[1] 27 sept.

9. Maximien Hercule se trouvait, à Rome, en face d'une légion de fidèles non moins courageux que leurs frères d'Orient. A leur tête se faisait remarquer le capitaine d'une compagnie des gardes prétoriennes, le gallo-romain Sebastianus, originaire de Narbonne. Il visitait les chrétiens emprisonnés pour la foi ; les servait de son crédit et de l'influence que lui donnait son grade; encourageant les faibles ; exhortant les païens qu'il convertissait en grand nombre à la religion de Jésus-Christ par ses exemples et sa parole. Un ancien préfet de Rome, Chromace, toute sa famille, ses clients et ses esclaves, au nombre de quatorze cents personnes, reçurent le baptême par ses soins. La maison de Chromace devint comme un temple, où le pape saint Caïus célébrait les divins mystères et distribuait à ces néophytes le corps de Jésus-Christ et le pain de la parole évangélique. Cependant les progrès du christianisme portèrent ombrage à Maximien Hercule. Pour éviter une persécution ouverte, Chromace, que sa qualité de sénateur retenait à Rome, sollicita et obtint de l'empereur, sous prétexte de rétablir sa santé chancelante, la permission de se retirer dans ses terres de Campanie. Le jour de la séparation étant arrivé, Caïus vint encore une fois offrir le saint sacrifice dans cette maison bénie. Prenant ensuite la parole : «Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit-il, connaissant la fragilité humaine, a établi deux degrés parmi ceux qui croient en lui : les confesseurs et les martyrs. Ceux qui ne se sentiraient pas assez forts pour supporter le poids de la persécution sont libres de se retirer. Tout en laissant la principale gloire aux soldats du Christ, ils pourront du moins les assister dans leurs combats. Que ceux donc qui le désirent suivent dans leur retraite Chromace et son fils Tiburce; que ceux qui en ont le courage demeurent avec moi dans la ville. La distance ne saurait séparer des cœurs unis par la grâce de Jésus-Christ. Si nos yeux ne peuvent plus vous voir, vous serez sans cesse présents au regard intérieur de notre âme. » — C'était Gédéon, ne prenant pour le combat que ses plus braves soldats. Tiburce s'écria, en entendant ces paroles : « Je vous en conjure, ô Père et Évêque des évêques, ne m'ordonnez point de fuir la persécution. Tout mon désir est de donner ma vie pour mon Dieu.

Puissé-je en avoir mille à lui offrir ! » — Saint Caïus se rendit en pleurant aux instances de ce noble jeune homme et l'assemblée se sépara. Les uns suivirent Chromace en Campanie, les autres restèrent avec le pape. Saint Sébastien fut de ces derniers. Un autre officier de la cour, Castulus, intendant des bains, les reçut dans le palais même de l'empereur, où Caïus se tint plus en sûreté que dans la catacombe. On commençait en effet à persécuter les chrétiens. Sainte Zoé, pieuse matrone, qui allait prier au tombeau de saint Pierre et de saint Paul, le jour de leur fête, fut traînée devant le magistrat. Celui-ci n'ayant pu la contraindre de sacrifier aux idoles, la fit pendre à un arbre par les cheveux et ordonna d'allumer à ses pieds un feu de fumier qui l'étouffa. On lui suspendit ensuite au cou une pierre énorme et on la jeta dans le Tibre ; « de peur, disaient les bourreaux, que les chrétiens n'en fissent une déesse. » Nicostrate, premier secrétaire de la préfecture de Rome, époux de sainte Zoé, Tranquillin, Claude, Castor, Victorin et Symphorien furent aussi arrêtés. Le préfet de Rome les fit jeter tous dans le Tibre. Le généreux fils de Chromace fut pris, par la perfidie d'un faux frère payé par la police impériale pour jouer le rôle d'espion dans les assemblées des chrétiens. « Quoi ! disait Tiburce aux magistrats, parce que je refuse d'invoquer une prostituée dans la personne de Vénus, d'adorer l'incestueux Jupiter, un fourbe comme Mercure, et Saturne, le meurtrier de ses enfants, je déshonore ma race, je suis un infâme ! » — Ce héros de la foi eut la tête tranchée. Castulus, l'hôte des chrétiens, victime de la même trahison que Tiburce, subit la question et fut enfin jeté tout vivant dans une fosse qu'on remplit de sable. Saint Sébastien, sous l'uniforme de capitaine des gardes prétoriennes, n'avait point cessé de visiter les martyrs, de les encourager dans leurs tourments, et de recueillir leurs restes après leur mort. Maximien Hercule qui avait ordonné tous ces supplices venait de passer dans les Gaules pour y combattre une insurrection formidable des Bagaudes, paysans de la Belgique, qui commençaient une révolte assez semblable à celles qui éclatèrent en France au moyen âge. On a dit mais sans preuve qu'Ælianus et Amandus

leurs chefs étaient chrétiens. Les exactions des gouverneurs romains avaient seules armé ces légions rustiques contre leurs impitoyables maîtres. En l'absence de Maximien Hercule, saint Sébastien fut dénoncé à Dioclétien lui-même, durant un voyage de ce prince à Rome. Le capitaine des gardes parut donc devant l'empereur, qui lui reprocha de payer d'ingratitude ses propres bienfaits et de se servir contre son gouvernement de l'autorité dont il l'avait lui-même investi. Sébastien répondit qu'il n'avait pas cessé d'être fidèle à ses devoirs, de faire des vœux pour le salut du prince et celui de l'empire. Mais, ajouta-t-il, depuis longtemps j'ai reconnu la folie d'adorer des dieux de pierre, de bois, d'argent, ou d'or. J'adresse mes hommages et mes prières au vrai Dieu qui est au ciel et à son fils Jésus-Christ. — Dioclétien, irrité de ce la gage, fit venir une compagnie d'archers de Mauritanie, qui servai parmi ses gardes. On dépouilla Sébastien de ses vêtements et archers le percèrent de leurs flèches. On le laissa pour mort sur place. Irène, veuve de saint Castulus, vint la nuit enlever le corps du martyr. Comme il respirait encore, elle le transporta chez elle, au palais même de l'empereur, et, quelques jours après, Dioclétien fut tout étonné de trouver au milieu des courtisans rangés sur son passage, dans l'escalier d'honneur, Sébastien, son capitaine des gardes. L'empereur, furieux, le fit conduire aussitôt dans l'hippodrome du palais où le saint martyr fut assommé à coups de bâton : son corps fut jeté dans un égoût, d'où les chrétiens le firent retirer (288).

10. Ainsi le christianisme avait tout envahi, même l'armée impériale. Maximien Hercule attachait pourtant la plus grande importance à écarter cette propagande de ses soldats, surtout au moment où il marchait contre les Bagaudes dont on disait, à tort ou à raison, les chefs chrétiens. Il s'était arrêté, en traversant les Alpes, dans un village nommé *Octodurum*, aujourd'hui Martigny, en Valais, pour laisser quelque repos à ses troupes. Il fut rejoint en cet endroit par la légion Thébaine que Dioclétien avait fait venir d'Orient, et qu'il lui envoyait pour grossir ses forces. Cette légion tout entière composée de chrétiens avait reçu ses cantonnements

Légion Thébaine.

à Agaune, au pied du mont appelé aujourd'hui le Grand-Saint-Bernard. Maximien Hercule voulut l'employer comme les autres à rechercher les chrétiens du pays, qu'il faisait mourir. La légion Thébaine s'y refusa formellement; Maximien répondit à cette première désobéissance en la faisant décimer. On rangea au hasard tous les soldats qui la composaient sur plusieurs lignes de front. Les exécuteurs passèrent en comptant les soldats, et chaque dixième avait la tête tranchée. Ce qui resta, après cette atroce boucherie, ne consentit pas davantage à obéir aux ordres de Maximien. Une seconde décimation n'eut pas plus de résultat. Le César irrité aima mieux compromettre le succès de ses armes que de paraître céder à ce qu'il appelait l'obstination d'une soldatesque mutinée. Ce ne fut pas sans une explosion de colère qu'il lut la lettre suivante, écrite au nom de cette phalange de martyrs par Maurice, le primicier (*primicerius*) de la légion : « Nous sommes vos soldats, César, mais nous sommes en même temps les soldats de Dieu. De vous, nous tenons les honneurs légionnaires ; de Dieu, nous tenons l'innocence de notre âme. Vous nous soldez nos travaux militaires ; Dieu nous fait don de la vie en ce monde et en l'autre. Quand Dieu nous défend une chose, si vous nous la commandez, César, nous ne devons point vous obéir. Pour tout le reste, nous sommes à vos ordres ; montrez-nous l'ennemi, vous nous verrez à l'œuvre ! Mais nous ne sommes ni des bourreaux ni des tortionnaires. Nous savons manier la lance et l'épée dans les batailles ; jamais nous n'emploierons les crocs de fer, les torches enflammées contre des victimes innocentes. Qui nous retient sous vos drapeaux? La foi que nous vous avons jurée. Mais quel cas pourriez-vous faire de notre serment, si nous violions celui que nous avons fait à Dieu? Le Christ a reçu le premier nos serments. Nous étions ses soldats, avant de devenir les vôtres. Pouvez-vous croire que, capables d'une trahison envers Dieu, nous le serions de fidélité envers vous ? Il vous plaît de faire égorger les chrétiens ? Nous le sommes. Commencez par nous. Tout à l'heure, nous avons vu nos compagnons de tente, nos frères d'armes, tomber comme une hécatombe autour de nous.

Nous sommes encore couverts de leur sang, et pourtant nous ne les pleurons pas! Ce n'est ni le deuil, ni la tristesse qu'on remarque sur nos visages, parmi ces funérailles fraternelles. Non, nous envions le sort de ces martyrs ; nous remercions Dieu qui les a trouvés dignes de souffrir et de mourir pour lui! Traitez-nous de même, César; ne craignez pas de nous un acte de désespoir. Nous avons des armes, nous ne les emploierons pas pour notre défense. Nos glaives resteront au fourreau; ils ne pareront pas les coups de vos licteurs. Prenez tel parti qui vous conviendra; faites-nous brûler vifs dans nos tentes; envoyez une armée de bourreaux; mettez tout ce qui reste de la légion à la torture; qu'on nous passe au fil de l'épée, nous sommes prêts; nous ne nous défendrons pas; nous sommes chrétiens. Jamais nous ne verserons le sang de nos frères! » — La réponse de César, à cette éloquente requête digne d'un Tacite chrétien, fut une boucherie sauvage. Par ses ordres, la légion Thébaine fut réunie dans une vallée qu'il cerna de ses troupes. Il fit massacrer sous ses yeux cette foule de héros qui se laissèrent égorger pour le nom du Christ dont ils étaient les soldats, avant d'être ceux de l'empire.

11. Le voyage de Maximien Hercule à travers les Gaules ressemblait à une exécution générale des chrétiens. En passant à Marseille, un officier, nommé Victor, ayant refusé devant le César lui-même de sacrifier aux dieux, fut traîné dans toutes les rues de la ville, pieds et mains liés, exposé aux injures et aux outrages d'une vile populace. Appliqué ensuite au chevalet, jeté dans le fond d'un cachot souterrain, Victor convertit les soldats qui le gardaient et les fit baptiser durant la nuit. Le lendemain, ces néophytes eurent la tête tranchée en sa présence par ordre de Maximien. Pour Victor, on le suspendit à une poutre et on le frappa à coups de nerfs de bœuf jusqu'à ce que, lassés eux-mêmes, les bourreaux le jetèrent mourant dans son cachot. Le César Hercule voulait essayer de vaincre la patience du martyr par la longueur et la diversité des supplices. Trois jours après, il le fit amener en sa présence, et lui montrant un trépied sur un autel portatif, il lui ordonna d'y brûler de l'encens en l'honneur

de Jupiter. Victor s'approcha comme pour obéir : mais du pied il renversa l'autel portatif. L'empereur furieux lui fit aussitôt couper la jambe. On le mit ensuite sous la meule d'un moulin à bras, que les bourreaux firent tourner lentement pour lui briser peu à peu les os. Durant cette horrible opération, la machine vint à casser. Pour en finir, Maximien fit trancher la tête à ce corps mutilé et meurtri qu'on jeta ensuite à la mer ; les flots le ramenèrent sur la rive. Ces restes précieux, recueillis par les fidèles, furent ensevelis dans une grotte pratiquée au flanc d'un rocher voisin.

12. Arles eut aussi son martyr célèbre dans la personne de saint Genesius (Genès), greffier du tribunal proconsulaire, qui, ne pouvant se résoudre à transcrire les injustes sentences dictées contre les chrétiens, jeta à ses pieds les tablettes de cire sur lesquelles il écrivait, s'enfuit et traversa le Rhône à la nage. Atteint sur l'autre bord, il se déclara chrétien et paya de sa tête cet acte de courageuse indignation. L'archéologie moderne a retrouvé le buste de saint Genès, le célèbre martyr d'Arles, reproduit sur un grand nombre de tombeaux chrétiens de cette ville, dans le cours du IVe et du Ve siècles. « La première fois que je visitai la nécropole Arlésienne, dit M. de Rossi, je remarquai la répétition sur une foule de monuments chrétiens d'une tête sculptée dont le type, toujours le même, accusait l'intention de représenter un véritable portrait. Le musée d'Avignon m'offrit plus tard quatre nouveaux exemplaires du même buste. Celui de Lyon en possède un cinquième. On sait que les musées d'Avignon et de Lyon se sont enrichis de sarcophages chrétiens empruntés à la nécropole d'Arles. Je me rappelai les vers de saint Prudence :

Teque præpollens Arelas habebit
Sancte Genesi !

Le culte filial que la cité rendit tout d'abord à son jeune martyr me fit supposer que les médaillons des sarcophages pouvaient reproduire les traits exacts de saint Genès. En étudiant de plus près ce point jusqu'ici négligé de l'iconographie chrétienne, je retrouvai dans les manuscrits de Marini, à la bibliothèque Vati-

cane, le dessin d'un vase de verre provenant des catacombes, où deux personnages sont représentés, l'un avec le nom LVCAS, l'autre avec celui de GENESIVS. Il se pourrait que le Genesius du vase de verre fût le martyr romain homonyme qui versa également son sang pour la foi dans la persécution de Dioclétien, et qui n'eut de commun avec le Genesius d'Arles que cette similitude de vocables. Cependant, l'accolade de saint Luc et de saint Genès sur un même monument ne saurait laisser aucun doute sur l'usage des premiers chrétiens d'associer dans leur vénération et leur culte les noms les plus anciens des temps apostoliques avec ceux des plus récents martyrs. Dès lors, ce qui se pratiqua pour le Genesius de Rome, dont les traits authentiques étaient conservés sur les monuments religieux de cette époque, put de même avoir lieu pour le Genesius d'Arles. Quoi qu'il en soit, pendant que je me préoccupais de cette intéressante question à Rome, le savant abbé Martigny l'élucidait de son côté en France. Dans un mémoire intitulé : *Explication d'un sarcophage chrétien du musée lapidaire de Lyon* [1], il arrivait à la même conclusion que moi et établissait l'identité du buste jusque-là inconnu de la nécropole Arlésienne avec le véritable portrait de saint Genè d'Arles [2]. »

Martyrs des Gaules. Le gouverneur Riccius-Varus. Saint Crespin et saint Crespinien.

13. Chaque pas de Maximien était marqué par de nouvelles victimes. Sainte Fides (Foi), vierge, près d'Agatha (Agde); saint Caprais, évêque d'Agedunum (Agen); Tibère, Modeste et Florence à Vienne; Ferréol, tribun militaire, et un de ses soldats, nommé Julien, à Brivas (Brioude); Vincent, Oronce et Victor, à Ebrodunum (Embrun); à Nantes, saint Donatien et saint Rogatien, deux frères illustres par leur naissance, eurent la tête tranchée, après avoir subi tous les genres de torture. La Belgique fut surtout le théâtre de la cruauté de Maximien Hercule secondé dans ses projets sanguinaires par Riccius Varus, gouverneur de la Gaule-Belgique, province qui comprenait une partie de la France septentrionale actuelle. Les

[1] Paris, 1864, pag. 21, 22. M. l'abbé Martigny est l'auteur du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, œuvre d'une immense et consciencieuse érudition dont nous ne saurions trop recommander l'étude. — [2] Rossi, *Bulletino d'Archeologia christiana*. juin 1864, pag. 46.

principaux martyrs furent, à Amiens, l'évêque saint Firmin, Victoricus, Lucien et Gentianus; l'évêque Quintinus, à Augusta-Veromanduorum, capitale du Vermandois, ville depuis ruinée et rebâtie sous le nom de saint Quentin ; à Turnacum (Tournay), saint Piat, prêtre ; à Fines Remorum (Fismes), près de Reims, la vierge sainte Mœcra ; à Lupara (Louvre), près de Lutèce, saint Just ou Justin ; enfin un grand nombre de martyrs à Trèves, résidence habituelle de Riccius Varus. Le nom de ce gouverneur obtint une cruelle célébrité dans les martyrologes de la Gaule. Ses dernières victimes furent les deux frères Crispinus et Crispinianus, dans la cité de Suessiones, (Soissons). Venus de Rome avec Quintinus (saint Quentin), ces deux hommes apostoliques s'étaient donné la mission de prêcher la foi aux populations idolâtres de la Gaule-Belgique. Autrefois saint Paul fabriquait des tentes : Crépin et Crépinien, citoyens romains comme saint Paul, et issus d'une famille distinguée par le rang et la fortune, se présentèrent à Soissons comme de modestes artisans. Ils fabriquaient des chaussures et se montrèrent si habiles dans cet humble métier que leur échoppe était devenue le rendez-vous de toute la province. Les deux frères se préoccupaient moins de vendre leurs produits que de sauver les âmes. Ils n'exigeaient jamais d'argent de leurs visiteurs, se contentant de ce qu'on voulait bien leur offrir ; mais à tous, ils prêchaient le nom de Jésus-Christ. Leur apostolat fut fécond ; bientôt une chrétienté nombreuse et fervente se forma sous leur direction. Durant une courte apparition dans la capitale des *Suessionenses*, Maximien Hercule se fit amener les deux frères. Dans un long interrogatoire, il apprit leur origine illustre et les renvoya au tribunal de Riccius Varus, avec ordre à ce gouverneur de sévir contre les rebelles. Les ordres du tyran furent exécutés avec la plus atroce barbarie. Crépin et Crépinien étendus d'abord sur un chevalet à poulie furent frappés à coups de bâton; de temps en temps on suspendait cette flagellation cruelle pour arracher de leurs plaies saignantes des lambeaux de chair meurtrie et pour leur enfoncer sous les ongles des mains et des pieds des broches de fer. Les deux martyrs, pendant ces horribles supplices, ne cessaient de bénir le nom de

Jésus-Christ. On suspendit à leur cou une de ces meules si nombreuses alors qui servaient en chaque famille à broyer le grain, et on jeta les deux frères dans la rivière d'*Oesis* (Oise). Mais, par un miracle de la protection divine, les deux meules surnagèrent et les saints martyrs soutenus par le flot furent doucement ramenés au rivage. La fureur de Riccius Varus, à cette nouvelle, devint une véritable rage. Poursuivi par le souvenir de tant d'exécutions sanglantes qu'il avait présidées, par le remords de tant de crimes ordonnés de sang-froid contre les fidèles, il ne se possédait plus. Un bûcher immense fut dressé par ses ordres. On y mit le feu. Quand les flammes s'élevèrent en brillante colonne, au centre du brasier ardent, il y fit jeter les deux frères. Nouveau prodige ! les flammes s'élevèrent comme un arc au-dessus de leur tête, en respectant les martyrs. Riccius Varus saisit un croc de fer et s'approcha du foyer pour en attiser les flammes. Dans sa précipitation, il fit un faux pas et tomba la tête la première sur le bûcher ardent. Il y fut étouffé. On le releva, mais il était mort. Les deux martyrs prièrent alors à haute voix Jésus-Christ, leur maître, de leur accorder enfin la couronne du ciel qu'ils avaient si bien méritée. Ils furent exaucés ; on les fit descendre du bûcher toujours inoffensif pour eux, et un licteur armé d'une hache fit tomber leur tête [1].

Les Bagaudes.

14. Tant de cruautés contre les chrétiens de la Gaule semblaient à Maximien Hercule un acte de haute politique. Ce prince avait triomphé, mais avec des peines infinies, de la révolte des Bagaudes. Il croyait, de bonne foi peut-être, que les fidèles n'étaient pas demeurés étrangers à cette formidable insurrection. Dans la réalité il n'avait eu affaire qu'avec le sentiment national, si puissant dans les Gaules, et toujours prêt à transformer en héros les plus humbles enfants de notre race belliqueuse. L'histoire ne nous a pas conservé les détails de cette expédition si intéressante pour notre patrie. On sait seulement que, refoulés pied à pied par les armées victorieuses de Maximien, les Bagaudes, nom insultant donné par les Romains aux paysans gaulois, vinrent s'enfermer dans un *cas-*

[1] 25 octob.

teilum, voisin de Lutèce, situé dans la presqu'île formée par la Marne à son confluent avec la Seine. Cette forteresse jadis construite par César pour contenir les soulèvements des *Parisii*, servit de retraite aux Gaulois dans leur lutte désespérée contre Maximien. Ils y soutinrent un long siége et furent enfin pris d'assaut. L'empereur fit passer au fil de l'épée tous les soldats qui tombèrent sous sa main, et rasa le castellum dont il ne resta plus que les fossés. Plus tard, sur cet emplacement, devait s'élever la célèbre abbaye bénédictine de Saint-Maur-des-Fossés. On ignore ce que devinrent Ælianus et Amandus, les vaillants chefs gaulois qui avaient si longtemps tenu en échec la puissance romaine. Ce qui est certain, c'est que les chrétiens n'eurent aucune part, comme direction politique, à ce mouvement national. Le manichéisme lui-même ne dut pas y avoir une influence appréciable. Il n'en fut pas de même dans une seconde révolte des Bagaudes, au ve siècle, dont Salvien nous a conservé le récit. Mais, à l'époque de Maximien Hercule, les disciples de Manès n'avaient pas encore eu le loisir de se rendre redoutables en Occident. Ils étendaient lentement, comme une lèpre, la contagion de leurs doctrines perverses parmi les provinces orientales, et nous trouvons, en 290, leur trace nettement accusée dans une secte nouvelle qui venait de prendre naissance en Égypte.

Les Hiéracites.

15. Son auteur, Hiérax, évêque de Léontopolis, était un homme de vie austère, de mœurs rigides, ne mangeant rien de ce qui avait eu vie et s'abstenant de vin. Il paraît se rattacher à cette classe d'esprits outrés dans leurs vues qui prétendaient imposer à tous les chrétiens un genre de vie saint en lui-même, mais auquel tous ne sont pas appelés. Le rigorisme de ses principes le conduisit à ne voir dans le corps qu'une émanation du génie du mal. Sous ce rapport, il se rallie aux manichéens parmi lesquels Baronius le range. Hiérax partit de ce fondement pour nier la résurrection de la chair, rapportant les textes les plus formels de l'Écriture qui établissent ce dogme à la résurrection spirituelle de l'âme. Il condamnait le mariage et n'admettait à sa communion que les vierges, excluant tous les autres du royaume des cieux. Il rejetait aussi la doctrine de l'Église sur les enfants baptisés morts avant l'âge de

raison et prétendait qu'ils ne pouvaient entrer dans le ciel, ni être couronnés, puisqu'ils n'avaient pas combattu. On trouve encore dans ses écrits des erreurs sur la sainte Trinité dont il voulait, selon la marche ordinaire des hérétiques, élucider le mystère par des images et des idées tout humaines. Ainsi il comparait les trois personnes divines à trois mèches allumées dans une même lampe et alimentées de la même huile : ce qui semblerait indiquer une substance distincte dans les trois personnes. La régularité de ses mœurs, l'érudition qu'il déploya dans ses ouvrages, entraînèrent un grand nombre de chrétiens dans sa fausse doctrine. Quand il mourut, la plume à la main, âgé de quatre-vingt-dix ans, la secte des Hiéracites était une des plus considérables de l'Égypte. On ne voit pas que l'Église l'ait condamnée avant le concile de Nicée, qui répondit victorieusement aux erreurs sur la Trinité par la magnifique et si juste expression de « Lumière de lumière, » appliquée à la génération du Fils de Dieu.

Martyre de saint Alban dans la Grande-Bretagne.

16. Maximien Hercule se promettait d'étouffer dans le sang la foi chrétienne et le dévouement patriotique des peuples qu'il avait à gouverner. Il se trompait, comme se trompent toujours les tyrans. La Grande-Bretagne, administrée par ses lieutenants d'après les mêmes principes de brutalité farouche et d'inexorable barbarie, frémissait sous le joug. C'est à cette époque que se place le martyre de l'illustre saint Alban. Albanus, né d'une famille romaine fixée à Verulam, avait reçu à Rome une éducation distinguée mais païenne. Après les premières années de sa studieuse jeunesse, il était revenu au lieu de sa naissance. Un prêtre chrétien poursuivi pour la foi lui demanda asile dans sa demeure. Alban qui ne voyait en lui qu'un malheureux à secourir, lui rendit volontiers ce service. Il ne tarda pas à admirer la vertu, la résignation et la ferveur de ce proscrit qui passait les jours et les nuits en prières. Son calme surnaturel dans une position si critique frappa l'esprit du jeune Romain. Il voulut connaître plus à fond une religion qui opérait de telles merveilles dans une âme. Le prêtre commença à l'instruire. A mesure que le voile de ténèbres qui avait jusque-là couvert les yeux d'Albanus se dissipait, la

grâce agissait sur son cœur. Il reçut le baptême et n'eut plus qu'un seul désir, celui de verser son sang pour le Dieu qui venait de se révéler inopinément à lui. Cependant la retraite du proscrit avait fini par être découverte. Un jour, les soldats du gouverneur se présentèrent à la porte de la maison pour arrêter le prêtre chrétien. Albanus changea de vêtements avec l'étranger qu'il eut le temps de faire évader par une issue secrète, et jetant sur ses épaules la *caracalle* que le fugitif venait de quitter, il se présenta aux soldats. Celui que vous cherchez, dit-il, n'est plus ici. Mais si vous voulez un chrétien, je le suis. — On le traîna au prétoire. Infâme sacrilége! lui dit le magistrat, tu as eu l'audace de donner asile à un blasphémateur et à un rebelle. Sacrifie aux dieux de l'empire, ou meurs! — Je ne sacrifierai point à des idoles muettes, à d'impuissants démons! répondit Alban. — On le flagella sans pouvoir ébranler sa constance; le juge le condamna à être décapité. Pour se rendre au lieu du supplice, en dehors de la cité, il fallait traverser un pont jeté sur la rivière de Coln. La foule, avide d'assister au cruel spectacle d'une exécution, s'était entassée sur le pont et obstruait le passage. Vainement les soldats, la lance au poing, essayaient de s'ouvrir une route. On fût resté jusqu'au soir sans avancer d'un pas. Alban fit le signe de la croix, se précipita dans le fleuve, gagna l'autre rive et alla placer sa tête sous la hache du bourreau. La multitude le suivit par ce chemin. Cependant le bourreau, stupéfait de cet acte héroïque, jeta son épée, et se prosternant aux pieds du martyr, lui dit: Dieu seul peut inspirer un pareil courage. Je crois en Jésus-Christ! — Il fallut trouver un autre soldat pour décapiter les deux chrétiens [1]. On montre encore aujourd'hui, à l'endroit où tomba la tête sanglante de saint Alban, une source qui jaillit soudain du sol et reste comme un monument de la foi primitive, dans cette île des saints, longtemps infidèle, mais que Dieu se réserve, à l'heure du triomphe définitif, de rappeler à la croyance de ses aïeux [1].

Carausius. **17.** Le sol de la Grande-Bretagne produisit par milliers des martyrs, à cette sanglante époque. Loin de fortifier la domination

[1] 22 junii.

romaine, ces cruautés gratuites la rendirent odieuse. L'île tout entière songeait à se délivrer de la tyrannie des Césars. Maximien Hercule était occupé sur les bords du Rhin à repousser une invasion de Germains et de Francs, quand il apprit que la Grande-Bretagne, de concert avec les tribus saxonnes, avait organisé une immense flottille qui couvrait ses rivages, interceptait les communications avec le continent et pillait toutes les côtes. L'empereur comptait alors parmi ses meilleurs généraux un Gaulois, Carausius, issu d'une famille obscure des *Menapii*, peuplade qui occupait les territoires situés entre la *Mosa* et la *Scaldis*, la Meuse et l'Escaut. Dès son enfance, Carausius avait été formé sur les barques de pêcheurs au rude métier des hommes de mer. Plus tard, engagé dans les armées romaines, il avait porté sur les champs de bataille sa bravoure opiniâtre et téméraire de matelot. Maximien Hercule jeta les yeux sur lui pour repousser les nuées de pirates anglo-saxons qui infestaient l'Océan. Il le chargea de rassembler une escadre, dans la rade de *Gessoriacum*, la *Bononia* des Romains, aujourd'hui Boulogne-sur-Mer. Carausius avait conservé parmi ses compatriotes des relations et un ascendant qui s'étaient accrus à mesure que l'officier de fortune s'était élevé successivement aux plus hauts grades militaires. Il eut bientôt sous ses ordres une véritable armée, dévouée à son chef immédiat mais détestant le joug des Romains. Le brigandage des navires anglo-saxons ne fut nullement entravé. Seulement les pirates payèrent un droit à Carausius, qui tenait la mer pour son propre compte. Maximien s'aperçut trop tard qu'il avait été joué. Il donna l'ordre d'arrêter Carausius et de le faire passer devant un conseil de guerre. Mais il était plus facile d'emprisonner un chrétien que de mettre la main sur un général adoré de ses troupes et résolu à vendre chèrement sa vie. La flotte de Carausius fit voile pour la Grande-Bretagne. Les Anglo-Saxons l'accueillirent avec des transports d'allégresse; on égorgea la légion romaine campée dans l'île et Carausius, acclamé par les soldats et le peuple, revêtit la pourpre. Il était empereur. On peut mieux imaginer que décrire la fureur de Maximien. Il lui fallut un an pour improviser une flotte nouvelle, dont

les navires, venus à grands frais des ports italiens, furent armés à la hâte et équipés par des recrues inexpérimentées. C'était là tout ce que Maximien Hercule était en mesure d'opposer à son rival, qui de son côté avait augmenté démesurément sa marine, fortifié ses côtes et grossi son armée de tous les Barbares, Francs, Saxons, Germains, Gaulois, à qui il avait fait appel. La lutte en de pareilles conditions ne pouvait être sérieuse. La première fois que l'escadre romaine mit à la mer, elle n'osa pas même affronter le choc des navires de Carausius et rentra précipitamment dans le port, sous prétexte que les vents et les flots lui étaient contraires. Maximien Hercule ne s'obstina pas davantage. Il écrivit à Carausius pour lui donner solennellement l'investiture d'Auguste et d'empereur de la Grande-Bretagne. Des monnaies furent frappées à l'effigie des trois Césars : Dioclétien, Maximien et Carausius. La paix fut conclue et prit le nom de *Pax Augustorum*. L'ancien lieutenant gaulois était devenu l'égal de ses maîtres. Malheureusement pour sa mémoire, il en imita la violence et les crimes. La population qui lui avait confié ses destinées ne devait pas tarder à s'en repentir. Les massacres de chrétiens continuèrent: les exactions, les violences, la rapine et les débauches furent impitoyablement exercées au nom de l'empereur Carausius, comme elles l'étaient précédemment au nom de l'empereur Maximien Hercule. On eût dit que tous ces parvenus impériaux, sortis de la Dalmatie, de la Pannonie, ou de la Gaule, n'avaient de commun qu'une seule chose, la soif du sang!

§ III. Martyre de saint Caïus.

Arnobe. 18. Pendant que Maximien Hercule multipliait les martyrs pour éteindre dans leur sang la religion de Jésus-Christ, un rhéteur fameux né à Suia, dans l'Afrique proconsulaire, étudiait en silence cette religion tant persécutée. La vérité se fit jour dans son âme jusque-là sincèrement attachée au culte païen. Lui-même avoue franchement qu'il était idolâtre pratique et de bonne foi. « Quand j'apercevais, dit-il, des bandelettes coloriées dans le creux d'un arbre, ou des pierres arrosées d'huile, je les adorais, je les sup-

pliais, comme si elles eussent renfermé quelque vertu secrète, et j'adressais sérieusement mes vœux à un tronc insensible. » Enfin la grâce fut victorieuse et Arnobe demanda le baptême. Pour donner un gage éclatant de sa conversion, il n'hésita point à brûler publiquement ce qu'il avait adoré. Il écrivit donc, d'un style vigoureux et énergique, sept livres contre l'idolâtrie où il répond à toutes les objections des païens contre l'Église. Le scandale de la croix étonnait surtout les gentils : « Votre Dieu, disaient-ils aux chrétiens, est mort sur un gibet. — Eh! qu'importe? reprend Arnobe. Pythagore a été brûlé vif; Socrate a été condamné à boire la cigüe; Régulus a péri par le plus cruel supplice; sont-ils pour cela déshonorés? Ce n'est pas la peine, c'est le crime qui fait l'infamie. — Vous avez fait un dieu de Bacchus, parce qu'il enseigna aux hommes l'usage du vin ; une déesse de Cérès, parce qu'elle leur apprit à cultiver le froment. Quels honneurs ne mériterait donc pas Jésus-Christ, même quand il ne serait qu'un homme, pour avoir apporté la science la plus nécessaire au genre humain, pour nous avoir appris à connaître Dieu, le monde et nous-mêmes ? Mais le Christ n'est pas un homme ; le Christ est Dieu, Dieu par-dessus toutes choses, Dieu par la racine même de son être. Encore une fois, malgré votre dédaigneux sourire, malgré vos injures, et dussiez-vous en avoir les oreilles rompues, le Christ est Dieu, Dieu nous apparaissant sous la forme d'un homme ! Vous en avez sous les yeux la preuve la plus frappante, la plus incontestable. Voyez en combien peu de temps sa religion s'est répandue par toute la terre. Y a-t-il une nation si barbare que cette foi n'ait adoucie et civilisée? Considérez la foule d'hommes de génie, orateurs, grammairiens, jurisconsultes, philosophes, qui sollicitent ses enseignements et abjurent pour elle les croyances de toute leur vie. Plus vous multipliez les menaces et les supplices contre la religion de Jésus-Christ, plus cette religion progresse. Vous employez les bourreaux et les ongles de fer pour l'anéantir : les ongles de fer et les bourreaux sont un nouvel attrait pour croire au Christ, et préférer sa doctrine à tous les biens de ce monde. Le doigt de Dieu n'est-il pas là? — Vous nous raillez de notre crédulité, du

penchant que nous avons à accepter la foi. Mais tout en ce monde commence par la foi. Vous-mêmes, dans l'ordre intellectuel, vous attachez foi aux paroles de tel philosophe. Nous, nous avons foi au Christ, parce qu'il a prouvé par des miracles la vérité de sa doctrine. Vos philosophes, à vous, quels miracles ont-ils faits? Quel est celui d'entre eux dont la parole ait jamais pu calmer les tempêtes, rendre la vue aux aveugles, ressusciter les morts? » — Tout l'ouvrage d'Arnobe est rempli de pareils traits. Il l'écrivait, dans la première ferveur de sa conversion, n'étant encore que simple catéchumène et imparfaitement instruit des vérités dogmatiques. Cette circonstance explique comment on rencontre sous sa plume quelques inexactitudes, quelques erreurs même, qui n'ont jamais été, de la part de l'antiquité chrétienne, l'objet de reproches, à cause de la situation particulière de l'auteur. La plus grande gloire d'Arnobe du reste est d'avoir eu pour disciple Lactance, qu'on a surnommé le Cicéron chrétien.

19. Dioclétien ne se croyait pas assez fort pour supporter, même avec l'aide de Maximien Hercule, le poids d'un empire que lui disputaient de tous côtés les Barbares. Il résolut de créer deux nouveaux Césars, pour les placer sur les frontières et leur donner la garde du Rhin et du Danube. Les nouveaux maîtres du monde, que la volonté d'un esclave couronné appelait au trône, se nommaient Constance-Chlore et Galerius. Le premier répudia sa femme Hélène, dont il avait un fils qui fut depuis Constantin le Grand, pour épouser Théodora, belle-fille de Maximien Hercule. On voit déjà, parmi ces noms de persécuteurs, poindre les destinées auxquelles s'attachait la victoire de l'Église. Galerius, au refus de la vierge Suzanne dont nous raconterons bientôt le martyre, épousa Valérie, fille de Dioclétien. C'était un César plus barbare que romain. Sa mère, esclave venue de l'autre rive du Danube, lui avait donné tout le type des nations sauvages de la Dacie. Sa taille était colossale ; le regard, la voix, le geste, tout chez lui était terrible. Les quatre nouveaux souverains allèrent se fixer, Dioclétien à Nicomédie, Maximien à Rome, Constance-Chlore à Trèves et Galerius en Pannonie.

Instructions du patriarche d'Alexandrie saint Théonas, au grand chambellan de Dioclétien

20. Pour se consoler du partage de l'empire, Dioclétien modela sa cour sur les magnificences orientales du roi de Perse. Il s'était déjà donné le surnom de *Jupiter*. Au lieu de la couronne de laurier, il ceignit le diadème; il ajouta au manteau de pourpre la robe d'or et de soie. Quiconque était introduit devant l'empereur, se prosternait pour l'adorer. Il se fit appeler *Votre Éternité*, titre que ses successeurs, qui passaient comme des ombres, eurent grand soin de conserver. Cependant il laissait les chrétiens approcher fort librement de sa personne. Plusieurs occupaient des fonctions importantes près de lui; tels étaient Dorothée, Gorgonius, saint Pierre et Lucien, revêtu de la dignité de majordome, ou grand chambellan du palais. Nous avons encore les instructions que saint Théonas, évêque d'Alexandrie, adressait à ce dernier. Elles ne sont pas la moins intéressante des pages de l'histoire ecclésiastique à cette époque. Il est curieux de voir comment l'Église, par la voix des évêques, ordonnait à ses enfants l'obéissance, le respect, le dévouement, l'affection même envers des princes au nom desquels la religion était si souvent persécutée. Saint Théonas exhorte le grand chambellan et tous les officiers chrétiens à se rendre agréables à leur maître par la régularité, la promptitude de leur service, en même temps que par la gaîté et l'amabilité de leur caractère; « afin, dit-il, que le souverain, fatigué des affaires de l'État, trouve sa joie et son repos dans la douceur, la patience, le visage ouvert et l'exacte obéissance de ses serviteurs. On doit regarder ses ordres, lorsqu'ils ne sont point contre Dieu, comme les ordres de Dieu même. » Il veut qu'aucune influence d'argent ou d'intérêt ne puisse les porter à donner de mauvais conseils au prince, à vendre leur crédit ou à faire prévaloir l'injustice. Il leur recommande d'éviter toutes les rivalités, les haines, les disputes, les intrigues; de ne jamais mêler leur nom aux partis qui se disputent l'influence dans les cours, perdant en questions de vanité personnelle un esprit et un temps qui ne devraient être employés qu'au bien public. Il les exhorte à se montrer affables, prêts à rendre service, à obliger les hommes de mérite, à user enfin de leur pouvoir pour le bien de tous. Le paragraphe consacré au bibliothécaire impé-

rial est particulièrement remarquable. « Celui d'entre vous qui sera chargé de ce dépôt par le souverain, dit Théonas, devra s'adjoindre un homme érudit, grave, intelligent, apte aux plus grandes affaires, tel que fut, sous Ptolémée-Philadelphe, le chambellan Aristée qui prit l'initiative de la traduction des Septante et que le roi égyptien députa pour ce sujet au grand-prêtre Éléazar. Si un chrétien est appelé à cette charge, il devra se livrer à une étude approfondie des auteurs profanes et des génies de l'antiquité dont les œuvres peuvent avoir les sympathies du prince. A l'occasion, il relèvera dans les poètes la sublimité du trait, la fécondité de l'invention, la beauté des images, la richesse de l'expression ; dans les orateurs, le mouvement, le feu, l'éloquence ; dans les philosophes, l'élévation de la pensée, l'amour du vrai, du beau et du bien ; dans les historiens, la peinture fidèle des mœurs antiques, la rectitude du jugement, la variété des exemples et les préceptes d'une sage politique. Dans ces entretiens, il trouvera des conjonctures favorables pour glisser un mot sur les Écritures divines dont Ptolémée-Philadelphe ordonna la traduction en notre langue. L'Évangile, les Épîtres des apôtres seront alors mentionnés. Jésus-Christ, notre Dieu, permettra peut-être que son nom soit prononcé par le prince. On insistera brièvement sur les caractères et la divinité de sa mission. Il faut donc que le bibliothécaire impérial connaisse parfaitement tous les livres dont le dépôt lui est confié. Il en dressera un catalogue méthodique. Il prendra soin de faire transcrire à nouveau les manuscrits anciens exposés par vétusté à se perdre ; il se procurera des copies exactes de tous les ouvrages qui manqueraient à sa collection. Pour ce genre de travail, il doit s'assurer la collaboration de copistes fidèles et intègres qu'il paiera généreusement. Toutefois il évitera les dépenses inutiles et le luxe superflu des ornements et des miniatures, dans la transcription des vieux parchemins, à moins que le prince ne l'exige. En tout cela il devra se conformer à la volonté du maître, sans la provoquer importunément, ni surtout la dépasser. Dans la mesure de son pouvoir et avec toute la modestie convenable, il indiquera les livres que César pourrait avec utilité se

faire lire. Il doit donc les connaître fort exactement lui-même, et se tenir prêt à fournir tous les éclaircissements historiques, géographiques ou archéologiques dont ils sont susceptibles. » Je ne crois pas qu'un seul Bibliothécaire de nos jours soit tenté de méconnaître ce qu'il y a de sagesse, de prudence et de véritable amour des lettres, dans cette instruction de saint Théonas au bibliothécaire de Dioclétien. L'illustre évêque d'Alexandrie résume en ces termes sa lettre au chambellan impérial : « Enfin, très-cher Lucianus, servez-vous de la sagesse de Jésus-Christ pour supporter charitablement les insensés du siècle et les rendre sages. Ne provoquez le courroux de personne et ne faites jamais une offense à autrui. Si l'on vous insulte, élevez le regard de votre âme vers notre divin modèle : comme vous souhaitez qu'il vous pardonne vos offenses, pardonnez celles qui vous sont faites à vous-même. Ainsi vous dompterez l'envie, vous briserez la tête de l'antique serpent, toujours prêt à calomnier vos bonnes œuvres, à dénaturer vos meilleures intentions, à entraver tous vos progrès. Ne laissez jamais passer un jour sans lire quelque chapitre des Livres saints. C'est là qu'il vous faut chercher la source du zèle véritable et l'inspiration des œuvres fécondes. Là vous apprendrez à travailler et à souffrir en toute patience, justice et piété, pour l'œuvre de Jésus-Christ, c'est-à-dire la charité divine qui récompensera des sacrifices d'un jour par une éternité de gloire. Adieu dans le Christ, Lucianus, seigneur et fils bien-aimé [1]. »

Macarius Magnès

21. A la même époque vivait à Jérusalem un saint prêtre, dont quelques écrits nous ont été conservés sous le nom de Macarius Magnès. Ils constituent l'un des plus précieux fragments de la littérature chrétienne au IIIe siècle. Le plus important de ses ouvrages avait pour titre : « Apologie de l'Évangile, adressée au païen Théotecne. » Macarius Magnès le fit suivre de cinq livres d'*Apocritiques*, ou « Réponses » aux objections des idolâtres. Tout le système antichrétien de Porphyre y était combattu avec une

[1] S. Theonæ Alexandrini, *Epistola ad Lucianum cubiculariorum præpositum*, *Patr. græc.*, tom. X, col. 1570-1574.

dialectique et une érudition victorieuses. L'unité de Dieu, l'harmonie du monde physique, l'absurdité du panthéisme y étaient démontrées. « On a donné le nom de dieux à des idoles muettes, à des figures d'hommes sculptées par la main des hommes, disait Magnès. Mais faisons abstraction de ces vocables avec lesquels une longue habitude et un culte traditionnel nous ont familiarisés. Interrogeons le bon sens et la raison publics. Jupiter, un roi de Crète que nos aïeux ont connu, put-il être le créateur du monde? J'en dirai autant de Saturne, Apollon, Mars et les autres. Ils furent des hommes mortels, semblables à nous. La piété filiale leur dressa des autels, mais cela ne fait pas un Dieu créateur. En remontant plus haut, nous voyons les honneurs divins prodigués aux éléments et aux forces de la nature. On adora la terre, l'eau, le feu, l'air, la foudre ; on offrit des sacrifices au soleil, à la lune, aux astres. Mais que diriez-vous si, dans les courses équestres, on donnait la couronne au cheval ? Vous ririez de cette folie. C'est l'écuyer, c'est le maître du cheval qui obtient le prix. Or, la lune, le soleil, les astres, tous les éléments, la terre elle-même, ne sont pas autre chose que des coursiers lumineux, dirigés dans l'espace par la main du Dieu qui les créa. » Les païens auxquels Magnès s'adressait commençaient à lire la Bible, le livre sacré des chrétiens. « La preuve que Moïse admettait la pluralité des dieux, disaient-ils au saint docteur, c'est que, dans le conseil divin qui précéda la formation de l'homme, le démiurge s'exprime ainsi : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » Il n'y avait donc pas qu'un seul Dieu, qu'un seul créateur, puisque les démiurges tiennent conseil ensemble, dans la pluralité de leur existence et de leur pouvoir simultanés. — Non, répondait Magnès, il ne s'agit point ici d'un conseil de dieux, pareil à ceux qu'Homère décrit dans les palais chimériques de l'Olympe. Il y a en Dieu trois personnes également souveraines, également puissantes, également éternelles. C'est à son Fils unique, splendeur de sa gloire et figure de sa propre substance, c'est à l'Esprit-Saint que Dieu s'adresse, quand il prononce la parole citée par Moïse : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » Les

païens insistaient. « Moïse, disaient-ils, n'a-t-il pas écrit ailleurs cette formule de sa loi : Tu ne maudiras pas les dieux : *Diis non maledices?* Il reconnaissait donc explicitement la pluralité des dieux. — Non encore, répondait Magnès, l'expression de l'historien hébreu doit s'entendre selon le sens de la langue hébraïque, qui attribuait par extension l'épithète de dieux aux rois, aux maîtres, aux seigneurs, à tout ce qui exerce une domination sur les hommes. Comment voulez-vous que Moïse entendît par là les dieux des nations, quand toute sa loi n'a d'autre objet que de combattre leur culte, de renverser leurs autels et de brûler leurs statues? D'ailleurs Moïse n'était point un fou ; il savait que ces prétendus dieux étaient des noms sans valeur, des morts impuissants, de vains souvenirs. Quel crime y aurait-il donc eu à les maudire? Comprenez mieux le sens du législateur et, s'il vous paraît quelquefois obscur, prenez la peine de vous le faire interpréter. Vous avez bien des interprètes qui passent leur vie à élucider les textes vieillis des lois romaines. » Le prêtre de Jérusalem passait ainsi successivement en revue tous les dogmes chrétiens et en établissait l'incontestable vérité. Son témoignage relatif à l'Eucharistie est un de ceux que le protestantisme voudrait à tout prix anéantir. « Prenant le pain et le vin, écrivait-il, Jésus-Christ a dit en toute vérité : *Ceci est mon corps.* En effet ce n'est point la simple figure, le mémorial inerte de son corps ou de son sang, comme l'ont rêvé quelques hérétiques, mais bien réellement le corps et le sang du Christ. Oui, Jésus-Christ a donné à ceux qui croient en lui sa propre chair et son propre sang. Il a dit : Moi, le Dieu incarné, je vous donne le pain et le vin; je veux qu'ils soient mon corps et mon sang [1]. »

22. Les mariages qui s'étaient accomplis dans la famille de Dioclétien avec quelques-uns des nouveaux Césars n'avaient qu'à moitié satisfait l'ambition personnelle de l'empereur. Il songeait toujours à la vierge Suzanne, sa nièce et celle du pape Caïus. Il s'était promis de l'approcher des marches du trône, par une al-

[1] Macarius Magnes, *Fragmenta; Patrol. græc.*, tom. X, col. 1343-1419.

liance qu'il croyait digne d'elle. En décorant Galerius de la pourpre, il avait cru préparer un mari pour Suzanne. L'événement trompa ses espérances. La jeune fille avait juré de n'appartenir qu'à Jésus-Christ. Dioclétien confia la négociation de cette affaire à l'impératrice Prisca. Celle-ci manda près d'elle la vierge chrétienne et sut bientôt le secret de son cœur. Nous avons déjà dit que Prisca était elle-même baptisée. Pendant quelque temps les deux princesses prièrent ensemble, assistèrent aux assemblées des fidèles, attendant en silence que la volonté impériale se produisît plus nettement. « Un jour, disent les Actes, Curtius, familier de Dioclétien, vint trouver l'impératrice : Mon auguste maître, dit-il, compte célébrer demain les noces de Suzanne avec le César Galerius. — Il faudrait auparavant, répondit Prisca, consulter la jeune fille. Jusqu'ici elle ne me semble avoir aucun attrait pour le fiancé qu'on lui destine. — Suzanne, informée de ce qui venait de se passer, versa un torrent de larmes et protesta à l'impératrice qu'elle mourrait plutôt que de trahir ses serments. Dioclétien, irrité, donna l'ordre de la chasser du palais et de la renvoyer dans la maison de Gabinius, son père. Suzanne prit congé de Prisca qui la bénit, en disant : Allez, ma fille. Le Dieu qui sauva jadis la juive Suzanne, protégera la Suzanne chrétienne. — Cependant Dioclétien ne comprenait pas cette obstination de jeune fille. Comment, disait-il à Prisca, vous n'avez pu déterminer Suzanne, un modèle de douceur et de sagesse, à un mariage qui comblait tous nos vœux ! — L'impératrice, pressée par les instances de son époux, finit par avouer que Suzanne était chrétienne et qu'elle avait fait vœu de virginité. — N'est-ce que cela? reprit Dioclétien, je saurai y pourvoir. — Il manda un de ses officiers, Macedonius, païen exalté, et lui dit : Suzanne est rentrée sous le toit paternel; il s'agit de la circonvenir et de l'amener doucement à sacrifier aux dieux. Point de publicité ni de bruit, va. — Macedonius se rendit à la maison du quartier de Salluste, habitée par la jeune vierge. Il portait une statuette d'or de Jupiter Capitolin, posée sur un socle enrichi de diamants. L'empereur me charge, dit-il, de vous remettre ce présent. Adorez le dieu de César. — La statuette d'or et

son trépied furent immédiatement jetés par la fenêtre et vinrent se briser sur le pavé de la place, à la vue des passants ébahis. Macedonius n'avait pas compté sur cet incident, qui pouvait initier le public au secret des dissentiments de la famille impériale. Il courut au palais et raconta la scène à Dioclétien. Celui-ci songeait dès lors à prendre contre l'Église les rigoureuses mesures que Maximien Hercule et Galerius sollicitaient obstinément. L'empire ne pouvait, disaient-ils, coexister avec Jésus-Christ. Il fallait en finir avec une religion qui troublait le monde, bouleversait les sociétés et mettait les trônes en péril. Jusque-là Dioclétien avait résisté, craignant qu'un massacre général ne fût l'occasion d'un soulèvement universel. Mais son pouvoir s'était affermi, les Césars qu'il lui prenait fantaisie de revêtir de la pourpre, étaient acceptés sans résistance ; ceux d'entre eux qui se montraient le plus hostiles au christianisme avaient toute liberté de verser le sang des martyrs, dans les provinces soumises à leur gouvernement. Dioclétien qui se faisait appeler Votre Éternité et qui commençait à prendre au sérieux son rôle de dieu vivant, comprenait que les chrétiens étaient un obstacle au succès de sa ridicule apothéose. Le mépris avec lequel Suzanne traitait ses ordres acheva de l'exaspérer. Va, dit-il à Macedonius; d'un coup de poignard tu me débarrasseras de cette jeune fanatique. — Quelques instants après, Macedonius paraissait de nouveau devant l'héroïque vierge, et, tirant son glaive, lui trancha la tête. L'impératrice vint la nuit éponger le sang de la martyre dont le corps fut enseveli dans le κοιμητήριον d'Alexandre *in Arenario*. Quelques mois après, le prêtre Gabinius et son illustre frère, le pape saint Caïus, tombaient eux-mêmes sous le fer des bourreaux.

PONTIFICAT DE SAINT MARCELLIN (295-304).

§ I. Dixième Persécution Générale.

23. Le martyre du pape saint Caïus, de son frère et de sa nièce, avait désormais creusé un abîme entre le trône de Dioclétien et

celui de Jésus-Christ. La lutte allait s'ouvrir avec une violence jusque-là inouïe. Le siége pontifical de Rome demeura vacant depuis le 22 avril 295 jusqu'au 30 juin suivant, sans qu'il fût possible aux fidèles de se réunir pour une nouvelle élection. La présence de Dioclétien à Rome fut sans doute cause de cet interrègne. Quand l'empereur retourna à Nicomédie, la surveillance devint moins sévère et un pontife fut donné pour successeur à saint Caïus. Voici la notice qui lui est consacrée dans le *Liber Pontificalis :* « Marcellin, romain d'origine, eut pour père Projectus. Il siégea huit ans, onze mois et trois jours, sous le règne des empereurs Dioclétien et Maximien, depuis la veille des calendes de juillet (30 juin) sous le consulat de Dioclétien VI et de Constance II (295) jusqu'à celui de Dioclétien IX et de Maximien VIII (304), époque où la persécution fut si grande qu'en un mois dix-sept mille chrétiens de tout âge et de tout sexe furent égorgés dans les diverses provinces. Marcellin fut traîné à l'autel des faux dieux pour y sacrifier et y offrir de l'encens. Il le fit; mais quelques jours après, touché de douleur et de repentir, il parut de nouveau devant Dioclétien, confessa courageusement la foi et eut la tête tranchée avec Claudius, Cyrinus et Antonin [1]. Pendant qu'on le conduisait au supplice, le bienheureux Marcellin conjura le prêtre Marcel de ne pas céder aux instances de l'empereur. Par ordre de Dioclétien, les corps des saints martyrs demeurèrent trente-six jours sans sépulture, au milieu du Forum, pour effrayer les chrétiens par ce lugubre spectacle. Enfin, le VII des calendes de mai, le prêtre Marcel vint pendant la nuit, avec les autres prêtres et les diacres de Rome, recueillir ces précieuses reliques. Elles furent déposées au chant des hymnes dans la catacombe de Priscille, sur la voie Salaria, dans le *cubiculum* célèbre qu'on visite encore aujourd'hui et que le pontife après sa pénitence avait désigné lui-même pour le lieu de sa sépulture, à côté de la crypte où repose le corps de saint Crescent. Marcellin, en trois ordinations au mois de décembre, avait imposé les mains à quatre prêtres, deux diacres et cinq

[1] Bolland., *Act. sanct.*, 11 august., 19 febr., 22 april.

evêques destinés à diverses églises. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant deux mois [1]. » Telle est la notice du *Liber Pontificalis*. Avant de l'examiner en détail et de chercher à élucider la célèbre controverse qui s'y rattache, il nous faut continuer l'histoire ensanglantée de cette triste époque.

Cruautés de Galerius contre les chrétiens.

24. Le Dace couronné, Galerius, avait hérité de sa mère, adoratrice des dieux des montagnes, sorte de druidesse plus exaltée encore que celles de la Gaule, une haine farouche contre les chrétiens. Ses premières armes n'avaient point été heureuses. Envoyé par Dioclétien contre Narsès, roi de Perse (294), il avait été battu trois fois ; au retour, le fier empereur le laissa, tout couvert de la pourpre des Césars, marcher à pied, durant l'espace d'un mille, à côté de son char. Galérius sentit la leçon : l'année suivante, après une seconde expédition, il présenta enchaînés, à Dioclétien, les plus illustres guerriers persans, toute la famille de Narsès captive, tous les bagages, toutes les richesses de l'armée ennemie qu'il avait complétement vaincue. De ce jour il devint redoutable à Dioclétien lui-même, et se crut le droit de venger sur les chrétiens ses humiliations passées. Il commença donc, pour son compte, et sans prendre l'assentiment des trois autres princes, à ordonner les plus rigoureux supplices contre les fidèles (298). Sa colère tomba d'abord sur les officiers de sa maison, sur les soldats et les chefs chrétiens de son armée. Il les priva de leurs emplois, les chassa de sa présence en les accablant d'outrages, et punit même du dernier supplice ceux qu'il jugeait les plus obstinés. L'histoire a conservé le nom de quelques soldats qui versèrent leur sang pour Jésus-Christ, dans cette circonstance : Maximilien, qui eut la tête tranchée, à Tébeste, en Numidie ; à Tanger, en Mauritanie, Marcel, centurion de la légion Trajane, qui, le jour de la fête de l'empereur, se refusant à sacrifier pour la vie de *Son Éternité*, jeta le sarment de vigne, marque distinctive de son grade, ôta son bau-

[1] Le texte vulgaire du *Liber Pontificalis* porte par erreur la durée de l'interrègne écoulé depuis la mort du pape Marcellin à sept ans. Nous rectifions ici le texte d'après les savantes notes historiques et chronologiques de Bianchini.

drier et sa ceinture militaire et se déclara chrétien. Il eut la tête tranchée. Pendant qu'Agricola, préfet du prétoire, dictait la sentence, le greffier nommé Cassien s'écria qu'il ne consentirait point à écrire une telle injustice, et il foula aux pieds le stylet et les tablettes. Le martyre fut le prix de sa généreuse indignation. — On rapporte à la même époque le supplice de quarante soldats chrétiens qui furent mis à mort, pour la foi, dans la province de Laureacum (Larch), ville à présent en ruine, située au confluent de l'Ems et du Danube.

25. Les cruautés exercées par l'ordre de Galerius lui étaient en quelque sorte personnelles, quoique ses collègues à l'empire ne cherchassent nullement à les empêcher. La plus grande partie de l'Église était en paix, et jouissait même d'une certaine faveur près de Dioclétien, qui venait de porter, contre les Manichéens, un édit par lequel il les condamnait à la peine du feu. Le schisme de Mélèce troublait seul l'harmonie avec laquelle l'Église se développait sous l'influence de fréquents conciles particuliers. Mélèce, évêque de Lycopolis, dans la Thébaïde, avait été convaincu de plusieurs crimes, entre autres d'avoir sacrifié aux idoles. Il fut déposé dans un concile tenu à Alexandrie par saint Pierre, successeur de l'évêque saint Théonas. Loin de se soumettre à cette condamnation et à la pénitence canonique, il se sépara de la communion de l'évêque d'Alexandrie et de ses autres collègues, commençant ainsi le schisme des Méléciens, qui s'accrut plus tard et ne fut terminé qu'en 325, au concile de Nicée. — Un concile tenu à *Illiberis*, Elvire, en Espagne (301), est célèbre par ses canons disciplinaires, les plus anciens, après ceux de Carthage, qui nous aient été intégralement conservés. Valerius, évêque de Saragosse, et Osius de Cordoue, y prirent part. La sévérité domine dans ces quatre-vingt-un canons, où, dans une douzaine de cas, les évêques refusent même à la fin de la vie, non pas, comme on l'a dit souvent, la pénitence, mais la communion aux coupables. On décerne cette peine contre le chrétien qui a volontairement apostasié; contre celui qui après son baptême accepte une charge de flamine, ou de prêtre d'idoles, et offre des sacrifices, contre le délateur qui a causé

indirectement par sa perfidie la mort de quelqu'un; contre l'homicide volontaire et prémédité; contre les femmes qui auraient quitté leur mari pour convoler à d'autres noces; contre les vierges consacrées à Dieu qui auraient trahi leurs serments pour vivre dans le désordre, etc. — Un décret remarquable est celui qui défend d'avoir des peintures dans les églises, « de peur, disent les Pères du concile, que l'objet de notre culte et de nos adorations ne soit exposé sur les murailles. » On craignait que ces peintures ne fussent, dans un temps de persécution, profanées par les infidèles, ou ne servissent de prétexte à leurs outrages et à leurs calomnies. C'est l'interprétation que l'antiquité chrétienne a toujours donnée à ce canon, qui n'a rien de commun avec les fureurs des Iconoclastes.

Edit de la dixième persécution générale.

26. Vers la fin de l'année 302, on remarquait, au palais de Nicomédie, les entretiens fréquents et mystérieux de Dioclétien et du César Galerius. Il s'agissait entre ces deux princes de reprendre le dessein de Néron et de se concerter avec tant d'habileté qu'on pût enfin réussir, par un coup terrible, mais décisif, à exterminer pour jamais le christianisme. Le vieil empereur, l'histoire lui doit cette justice, résista longtemps. « Il était dangereux, disait-il, de troubler encore le repos du monde et de verser des flots de sang. Les supplices d'ailleurs n'aboutiraient pas, puisque les chrétiens ne demandaient qu'à mourir. » — Enfin, poussé par Galerius, Dioclétien consentit à soumettre la question à un conseil de magistrats et de gens de guerre. Les conseillers tremblaient devant le César des rives du Danube ; tous les avis s'accordèrent sur la nécessité de poursuivre les ennemis du culte officiel. Dioclétien hésitant encore envoya consulter l'oracle d'Apollon de Milet. Apollon répondit : « Que les justes répandus sur la terre l'empêchaient de dire la vérité. » La pythonisse se plaignait d'être muette, les aruspices déclarèrent que les justes dont parlait Apollon étaient les chrétiens. La persécution fut résolue. On en fixa l'époque à la fête des Terminales (23 février 303), dernier jour de l'année romaine, qui devait aussi dans la pensée des persécuteurs mettre un terme à la religion chrétienne. Le décret d'extermination portait en substance : « Les églises seront renversées et les

livres saints brûlés; les chrétiens seront privés de tous les honneurs, de toutes les dignités, et condamnés au supplice sans distinction d'ordre ni de rang : ils pourront être poursuivis devant les tribunaux, sans être admis eux-mêmes à y poursuivre personne, pas même en réclamation de vol, réparation d'injures ou d'adultère. Les affranchis chrétiens redeviendront esclaves. » Un édit particulier frappait les évêques, ordonnant de les mettre aux fers et de les forcer à abjurer. — L'attaque commença par l'Église de Nicomédie, où se trouvaient les deux empereurs. Au point du jour, le préfet de la ville, suivi de généraux, d'officiers et d'une escouade de soldats, se rendit à la basilique, élevée sur une colline et environnée de grands édifices. On rompit les portes; on chercha quelque figure du Dieu que les chrétiens adoraient. Les Écritures que l'on trouva furent livrées aux flammes; un horrible pillage commença. Dioclétien et Galerius se tenaient à une fenêtre du palais, présidant à cette première exécution et encourageant leurs émissaires du geste et de la voix. Galerius aurait voulu faire mettre le feu à l'église; mais Dioclétien, craignant que l'incendie ne se communiquât au reste de la ville, envoya des prétoriens, avec des haches et des marteaux : en peu d'heures, ils eurent rasé tout l'édifice. Cependant on avait dépêché des courriers à l'empereur Maximien Hercule et au César Constance, pour leur porter les nouveaux décrets. Le vieux Maximien les accueillit avec joie : ils étaient depuis longtemps l'objet de ses désirs. Constance-Chlore, après en avoir pris connaissance, fit appeler tous les officiers chrétiens de son palais et leur proposa la double alternative, ou de demeurer dans leurs charges, s'ils sacrifiaient aux idoles; ou, s'ils refusaient, d'être bannis de sa présence et de perdre ses bonnes grâces. Quelques-uns, préférant les intérêts de ce monde à leur religion, déclarèrent qu'ils étaient prêts à sacrifier. Les autres demeurèrent inébranlables dans leur foi. La surprise des uns et des autres fut au comble quand ils entendirent Constance leur déclarer qu'il tenait les apostats pour des lâches; que, n'espérant pas les trouver plus fidèles à leur prince qu'à leur Dieu, il les éloignait pour jamais de son service! Il retint au contraire les autres

près de sa personne, leur confia sa garde particulière et les traita comme les plus dévoués de ses serviteurs. Les Gaules qui relevaient de sa juridiction échappèrent, par sa protection bienveillante, à la persécution générale : comme si Dieu se fût contenté des martyrs que Maximien Hercule y avait semés sur son passage, seize ans auparavant (287), pendant que le reste de l'Église était en paix. Toutefois Constance, pour ne pas irriter les autres empereurs en se jouant trop ouvertement de leurs décrets, laissa abattre dans les Gaules les églises matérielles, « considérant, dit Lactance, qu'après l'orage, elles pourraient être rebâties. » Cependant la persécution s'étendit en un moment des bords du Tibre aux extrémités de l'empire, les Gaules exceptées. De toutes parts les églises s'écroulaient sous la pioche des démolisseurs; les magistrats établissaient leur tribunal dans les temples ou près des statues des faux dieux, forçant la multitude à sacrifier; quiconque refusait d'adorer les dieux était condamné et livré au bourreau ; les prisons regorgeaient de victimes ; les chemins étaient couverts de troupeaux d'hommes mutilés, qu'on envoyait mourir au fond des mines ou dans les chantiers publics. Les fouets, les chevalets, les ongles de fer, la croix, les bêtes féroces déchiraient les tendres enfants avec leurs mères ; ici l'on suspendait par les pieds des femmes nues à des poteaux et on les laissait expirer dans ce supplice honteux et cruel ; là, on attachait les membres des martyrs à deux arbres rapprochés de force ; les arbres, en se redressant, emportaient les lambeaux de la victime. Chaque province eut son supplice particulier : le feu lent en Mésopotamie, la roue dans le Pont, la hache en Arabie, le plomb fondu en Cappadoce. Souvent, au milieu des tortures, on apaisait la soif du confesseur en lui jetant de l'eau au visage, dans la crainte que l'ardeur de la fièvre ne hâtât sa mort. Quelquefois fatigués de brûler séparément les fidèles, les païens les précipitaient en foule dans le bûcher et les ossements des victimes réduits en cendre étaient jetés au vent[1].

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. VI.

Martyrs de la maison de l'empereur. Les sophistes. Hiéroclès.

27. La maison de l'empereur fut, la première, exposée à la cruauté du tyran. Valérie, fille de Dioclétien, et Prisca, sa femme, n'eurent pas la force de résister aux tortures; elles sacrifièrent. Dorothée, le premier des eunuques, Gorgonius, Pierre, Jules, Mygdonius et Mardonius souffrirent la mort à Nicomédie. On versa du sel et du vinaigre sur les plaies de Pierre. Il fut étendu sur un gril, ses chairs furent rôties, comme les viandes d'un festin. On jeta pêle-mêle dans les bûchers femmes, enfants et vieillards; d'autres victimes, entassées dans des barques, furent précipitées au fond de la mer. Saint Anthime, évêque de Nicomédie, tous les prêtres, diacres et clercs de cette Église, furent saisis, et, sans autre examen, sur leur confession seule, on les mena au supplice. Pour exécuter le décret qui interdisait aux chrétiens de poursuivre quelque cause que ce pût être devant les tribunaux, on avait placé à l'entrée de chaque salle et jusque dans les cabinets des juges, des autels portatifs où l'on faisait sacrifier les parties avant de les admettre à l'audience. On vit à Nicomédie le gouverneur de la province transporté de joie comme s'il eût vaincu une nation barbare, parce qu'un chrétien, qui avait résisté pendant deux ans, céda enfin à la violence des tortures. — Deux sophistes païens de Nicomédie, en présence des victimes accumulées dans toutes les prisons de la ville, des corps mutilés et sanglants des martyrs qui encombraient la voie publique, eurent le féroce courage d'écrire des livres contre ces chrétiens qu'il fallait du moins laisser mourir en paix. L'un, professeur de philosophie, dont Lactance a analysé l'ouvrage sans prendre la peine de nous conserver le nom de l'auteur, mit dans son traité, d'une part, tant d'injures contre les victimes, de l'autre, tant de basse adulation pour les tyrans, qu'il ne recueillit que le mépris des païens eux-mêmes. L'autre, non moins violent mais plus astucieux, était juge à Nicomédie; il se nommait Hiéroclès. Il intitula son livre : *Philaléthès*, « L'ami de la vérité », comme Celse avait appelé le sien : « Discours de vérité. » Il l'adressait aux chrétiens eux-mêmes, et « touché, disait-il, de leur déplorable situation, ne voulait point les attaquer, mais seulement leur donner de salutaires conseils. » C'était se ménager adroi-

tement le double rôle, si cher à cette âme haineuse, de bourreau et de philanthrope : il se faisait, comme écrivain, le conseil et l'ami de ceux que, comme juge, il envoyait au supplice. Du reste, son livre était un tissu d'objections contre la vérité du christianisme renouvelées pour la plupart des ouvrages de Celse. Le succès dépassa, s'il était possible, les espérances mêmes du sophiste. En récompense de son injurieux libelle, Hiéroclès fut nommé par Galerius, d'abord gouverneur de Bithynie, et, bientôt après, de l'importante province d'Égypte. Il y déploya contre les chrétiens un tel acharnement que son nom est resté joint à celui des ennemis les plus sanguinaires d'une religion qui eut, dans l'espace de trois siècles, presque autant de persécuteurs que l'empire compta de tyrans.

28. Les livres d'Hiéroclès ne nous sont point parvenus, mais il nous en reste une réfutation composée par Eusèbe, le premier historien de l'Église, le disciple du célèbre martyr saint Pamphile, dont il ajouta plus tard le nom au sien, en témoignage de vénération filiale et de respectueux amour. Saint Pamphile était originaire de Béryte (Beyrouth). Sa famille occupait un rang distingué dans la colonie de *Julia-Felix*. C'est ainsi qu'Auguste avait appelé l'antique *Berytum*, en la relevant de ses ruines. Pamphile exerça lui-même, durant les premières années de sa vie, une magistrature importante. Mais il s'arracha bientôt à toutes les espérances de la terre pour suivre les pas de Jésus crucifié. Le saint prêtre Pierius était alors à la tête du didascalée chrétien d'Alexandrie. Pamphile vint se mettre sous sa direction. A cette école, il puisa un ardent amour des Livres saints. De retour en Palestine, il se fixa à Césarée, où il forma une bibliothèque ecclésiastique de plus de trente mille volumes. De nombreux néophytes se groupèrent autour de lui. Eusèbe fut du nombre. Quand la persécution vint fondre sur cette réunion de savants chrétiens, Pamphile fut arrêté avec douze de ses disciples. Il demeura deux ans dans son cachot. Peut-être sa réputation de science et de sagesse fit-elle naître à l'esprit du gouverneur Firmilien l'idée de retarder son supplice, dans l'espoir que durant l'intervalle les dispositions cruelles des empereurs pour-

raient se modifier. Quoi qu'il en soit, le saint continuait à utiliser les longues heures de sa détention pour le service de l'Église. Nous en avons une preuve incontestable dans le texte de l'Ancien Testament du manuscrit Sinaïtique. A la fin du livre d'Esther, on lit l'annotation suivante : « Cet exemplaire a été collationné sur un manuscrit plus ancien, corrigé de la main du saint martyr Pamphile, et qui porte cette mention précieuse : Revu sur les Hexaples d'Origène; écrit par Antoninus; et corrigé par Pamphile dans sa prison [1]. » Cependant la persécution continuait toujours, Firmilien se crut obligé d'en finir avec le docteur chrétien, qui fut brûlé vif avec cinq de ses compagnons de martyre [2]. Ce fut dans le cachot de saint Pamphile qu'Eusèbe de Césarée, incarcéré lui-même, composa son livre *contre Hiéroclès*. Le sophiste avait surtout insisté sur une comparaison sacrilége entre la vie d'Apollonius de Tyane, telle que nous la connaissons d'après le roman de Philostrate, et l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Est-ce sérieusement, dit Eusèbe, que vous posez la question sur cette base? Sans discuter avec vous les titres de la divinité du Sauveur, sans parler des prophètes qui annonçaient son avénement, des prodiges qui accompagnèrent sa prédication, il me suffirait de vous demander ce qui reste d'Apollonius de Tyane, en dehors de l'absurde roman dont un sophiste s'est amusé à écrire les aventures impossibles. Quoi! un Dieu aurait paru sur la terre, et il n'y aurait pas laissé de traces! Où sont pourtant les adorateurs d'Apollonius? Quelles sont les âmes qu'il a converties, les consciences qu'il a purifiées, les peuples qu'il a régénérés? Au contraire, les adorateurs de Jésus-Christ sont partout. Leur nombre ne se compte plus; leur multitude couvre la terre et fatigue vos légions de bourreaux [3]. »

29. La voix des apologistes demeura étouffée dans le sang Arnobe, Lactance, Methodius réfutèrent Hiéroclès et le philosophe

[1] *Nov. Testament. Sinait.*, præfat., pag. XXXIII. — [2] *Act. S. Pamphili martyris; Patr. græc.*, tom. X, col. 1540.

[3] Euseb. Cæsar., *Lib. contra Hierocle m; Patr. græc.*, tom. XXII, col. 795 et seqq.

inconnu. Les bourreaux n'y prenaient pas garde et continuaient leur œuvre de féroce destruction. Il serait impossible de relever chacun des noms de l'immense armée de martyrs que les persécuteurs envoyèrent au ciel, de tous les points du monde, pour exécuter les décrets des empereurs. — Le Pont, la Cappadoce, la Phrygie, l'Arménie, la Mauritanie, la Thrace virent en un instant se renouveler dans leur sein les horreurs qui avaient ensanglanté Nicomédie et la Bithynie tout entière. A Ancyre, en Galatie, saint Théodote qui tenait une hôtellerie dans cette ville fit admirer son courage et sa foi. Il souffrit le martyre avec une foule de chrétiens qu'il animait par ses exhortations et ses exemples. Sept vierges, compagnes de sainte Thécusa, exposées par d'infâmes magistrats dans des lieux de débauche, conservèrent miraculeusement leur honneur pour le présenter sans tache à l'autel de l'Agneau. — Antioche eut sa phalange de confesseurs, parmi lesquels on remarque saint Romain qui mourut étranglé par la main du bourreau, après que le magistrat lui eut fait couper la langue et subir le supplice des entraves serrées jusqu'au cinquième clou. Pendant l'interrogatoire, le juge ayant cherché à établir la supériorité du culte païen sur la religion chrétienne, Romain lui demanda la permission d'adresser quelques questions à un petit enfant, pour que la vérité sortît pure de sa bouche. On amena Barallah, âgé d'environ sept ans. Romain lui demanda : « Est-il plus raisonnable d'adorer un seul Dieu que d'en adorer des milliers qui se combattent les uns les autres? » Barallah répondit : « Il n'y a qu'un seul Dieu; on ne doit pas en adorer plusieurs. » Le juge le fit flageller si cruellement que son sang coulait de tous côtés. Les assistants fondaient en larmes. Le juge, si l'on peut associer le nom d'une justice quelconque à de pareils forfaits, condamna l'héroïque enfant à avoir la tête tranchée. La mère de Barallah le porta elle-même dans ses bras au lieu du supplice. Elle le baisa tendrement, se recommanda à ses prières, le remit à l'exécuteur, étendit son voile pour recueillir le sang du jeune martyr et obtint d'emporter ses précieux restes après l'exécution. — A Tyr, les bourreaux lassés de tourmenter les chrétiens, ayant épuisé sur eux tous les genres de supplices connus, remirent aux

bêtes de l'amphithéâtre à achever leur ouvrage. On lâcha contre les confesseurs des lions, des léopards, des ours, des sangliers. Mais ces animaux, par une permission divine, ou peut-être dédaignant les restes sanglants de la cruauté humaine, refusèrent de toucher les chrétiens; ils se rejetaient furieux contre les piqueurs qui les excitaient avec des épieux et des broches de fer. On fut obligé pour en finir de trancher la tête à tous les héros de la foi. — A Césarée, en Palestine, on traîna au tribunal un étranger, Procope, exorciste de l'Église de Jérusalem, qu'on venait d'arrêter aux portes de la ville, au moment où il y arrivait. Le gouverneur lui présenta de l'encens et lui ordonna de le brûler à la divinité des quatre empereurs. Procope répondit par ce mot d'Homère : Ἑις κοῖρανος ἔστω : « Il ne faut qu'un maître » ; immédiatement il eut la tête tranchée. Tous les évêques de Palestine furent amenés à Césarée pour y être soumis aux plus affreuses tortures. Les juges attachaient la plus grande importance à faire croire au peuple que les évêques avaient sacrifié, espérant entraîner par leur exemple la multitude des fidèles. A l'un, on liait les mains sur l'autel des idoles pendant qu'on y brûlait de l'encens, on le renvoyait ensuite en disant qu'il avait sacrifié. Un autre était emporté à demi mort du chevalet; on le relâchait en publiant qu'il avait enfin renié sa foi. S'il retrouvait assez de force pour protester contre cette imposture, on le frappait au visage; plusieurs mains lui fermaient la bouche et on le renvoyait en s'obstinant à le mettre au nombre des apostats. — L'Égypte vit des scènes de cruauté épouvantables. Dans la Thébaïde, on attachait les martyrs à un poteau, aux ardeurs d'un soleil dévorant, et on les laissait mourir de faim. Au lieu d'ongles de fer, on se servait de verres et de morceaux de pots cassés pour leur déchirer le corps; on leur soulevait les ongles avec des pointes de fer et on versait de l'huile bouillante dans la plaie; les femmes nues étaient suspendues par un pied à la potence ou aux arbres du chemin; les uns étaient brûlés sur un gril, ou crucifiés la tête en bas; les autres démembrés, ou attachés à la queue de chevaux sauvages. Ces supplices se renouvelèrent pendant deux années entières, et on compta

quelquefois jusqu'à cent exécutions par jour dans la même ville. Parmi cette foule de martyrs l'histoire a conservé le nom de Philorôma, tribun militaire à Alexandrie, et celui de Philéas, évêque de Thmuis, dont la constance et l'héroïsme arrachèrent des larmes même à leurs bourreaux. — Ces horreurs à peine vraisemblables, si nous ne savions par des exemples trop récents à quel degré de barbarie peut descendre un peuple quand il se livre à ses instincts féroces, s'exerçaient parfois sur des cités entières. En Phrygie, il se trouva une petite ville d'environ huit à dix mille âmes, dont le gouverneur, l'agent du fisc, tous les officiers et la population en masse se déclarèrent chrétiens. On en référa au conseil impérial. Dioclétien, qui avait fait décapiter les principaux citoyens d'Antioche parce qu'un prétendant à l'empire avait occupé la ville pendant deux jours, et en avait été chassé le troisième par les habitants eux-mêmes, ne pouvait pas éprouver d'embarras pour une misérable petite cité de Phrygie. Il y envoya des soldats qui mirent le feu aux quatre coins, la brûlèrent avec tous les habitants et ne revinrent qu'après en avoir fait un monceau de cendres. — Carthage et la Numidie furent également le théâtre de persécutions sanglantes. On recherchait surtout, dans cette province, les livres des Écritures. Mensurius, alors évêque de Carthage, pour les sauver des mains des soldats, eut soin de les emporter hors de la basilique et de ne laisser que les ouvrages des hérétiques. Les émissaires du proconsul, en faisant leur perquisition, emportèrent et brûlèrent tous les livres, sans y regarder de plus près; mais Paul, évêque de Cirtha, actuellement Constantine, et douze autres évêques de cette province, livrèrent les Écritures et les vases sacrés, pour éviter les tourments. On donna le nom de traditeurs à tous ceux qui montrèrent la même faiblesse. Nous verrons plus tard quelles conséquences désastreuses eut leur lâcheté.

30. L'Occident ne fut pas moins fécond en martyrs. L'Espagne, cette terre où la foi avait déjà jeté de si profondes racines, les compta par milliers. Le proconsul Dacien avait été chargé de faire exécuter les édits de persécution. Il se multiplia pour suffire à tant de confesseurs qui regardaient la mort comme un bien. Dix-huit,

à Saragosse, donnèrent leur vie pour Jésus-Christ. Le plus célèbre d'entre eux est saint Vincent, qui eut la gloire d'être loué par saint Augustin et par le poète chrétien, Prudence. Vincent était archidiacre de Valerius, évêque de *Cæsar-Augusta*, Saragosse. Ce pontife trop âgé pour dispenser lui-même la parole à son peuple avait chargé Vincent de ce soin. Le jeune diacre, plein de zèle, d'érudition et nourri de la méditation des Écritures, s'appliqua avec fruit à ce divin ministère. Au passage de Dacien, sa réputation de sainteté et d'éloquence le désignait d'avance à la persécution. Il fut arrêté avec Valerius, son évêque, que le proconsul, à cause de son âge avancé, se contenta d'envoyer en exil. Vincent fut mis à la question. A chaque torture, pendant que le chevalet disloquait ses os et que les ongles de fer déchiraient ses membres, le martyr se tournait en riant vers Dacien et lui disait : « Personne ne m'a jamais traité plus amicalement que vous ! » — Parfois il reprochait aux bourreaux couverts de sueur de manquer de vigueur et de courage. Deux fois ces ministres d'une cruauté surhumaine interrompirent les tortures, pour reprendre un peu de force et laisser refroidir les plaies du martyr, afin de redoubler la souffrance en la ravivant. Dacien écumait de rage. Il fit retirer du chevalet ce corps dont on voyait à nu les entrailles et le fit étendre sur un gril de fer, au-dessus d'un brasier ardent. Les parties du corps qui n'étaient pas tournées au feu étaient brûlées avec des lames de fer rouges. On jetait sur les plaies saignantes du sel dont le mordant aidé par l'activité du feu pénétrait profondément dans leschairs. Cette douleur dont l'atrocité révolte l'imagination ne changea rien à la constance du héros chrétien ; le proconsul le fit jeter dans un cachot dont on avait semé le fond de fragments de pots cassés. Les gardes, ayant ouvert la porte de la prison, furent étonnés de voir le martyr se promener en chantant les louanges de Dieu. Ce spectacle d'une foi invincible les convertit à la religion chrétienne. Dacien, par un nouveau raffinement de cruauté, voulant ôter à saint Vincent la gloire de mourir dans les tortures, le fit étendre sur un lit moelleux, où il comptait faire soigner ses blessures pour le tourmenter ensuite de nouveau. Mais à peine le

martyr y fut-il déposé qu'il expira. Son corps fut jeté dans la campagne pour y être dévoré par les bêtes sauvages et les oiseaux de proie. Il y resta quinze jours; le gouverneur le fit alors coudre dans un sac et précipiter à la mer. Les flots le ramenèrent au rivage et les chrétiens lui donnèrent la sépulture dans une église voisine. — A Mérida, une jeune fille de douze ans, nommée Eulalie, montra dans un âge si tendre le même courage que le diacre Vincent. Dacien, au tribunal de qui elle vint se présenter d'elle-même pour confesser sa foi, essaya d'abord de la gagner par des caresses. Il fit ensuite étaler sous ses yeux tous les instruments de torture et lui présenta de l'encens pour l'offrir aux dieux. Eulalie lui cracha au visage, renversa les idoles et jeta loin d'elle les offrandes. A l'instant, deux bourreaux déchirèrent ses membres délicats avec des crocs de fer. Elle comptait les coups en disant : « C'est là une écriture qui grave sur mon corps la victoire de Jésus-Christ ! » On appliqua sur ses blessures des torches embrasées : le feu prit à ses cheveux, et la flamme, en montant, l'étouffa. — A *Complutum* (Alcala de Hénarès), deux jeunes frères, Justus, âgé de treize ans, et Pastor, de sept, rivalisèrent d'héroïsme avec sainte Eulalie. En apprenant l'arrivée de Dacien, ils quittèrent l'école et allèrent déclarer au proconsul qu'ils étaient chrétiens. Après les avoir fait flageller jusqu'au sang, Dacien les remit au bourreau qui leur trancha la tête. — La Sicile et toute l'Italie comptèrent des milliers de martyrs : à Catane, le diacre Euplius, arrêté pendant qu'il lisait l'Évangile au peuple, fut conduit au supplice; — à Syracuse, l'illustre vierge sainte Luce, *Lucia*, dont le nom a été inséré au canon de la messe, mourut pour conserver l'honneur de sa virginité, que la protection de son Dieu garantit au sein d'un lieu infâme où le magistrat l'avait fait jeter; — en Toscane, Sabinus, évêque d'Assise, souffrit le martyre, avec Marcel et Exupérance, diacres, et plusieurs clercs. Vénustien, gouverneur de Toscane, que Sabinus avait guéri d'une ophthalmie invétérée, embrassa la foi de sa victime. Il eut la tête tranchée, avec sa femme et ses enfants convertis à son exemple.

§ II. Concile de Sinuesse.

31. Déjà saint Marcellin avait accompagné au ciel cette légion de martyrs. Nous avons reproduit le texte du *Liber Pontificalis*, qui affirme simplement et sans aucun autre détail que peu de jours avant de souffrir la mort pour Jésus-Christ le vénérable vieillard avait eu la faiblesse de brûler de l'encens sur le trépied des idoles. Voici comment s'exprime à ce sujet le bréviaire romain : « Pendant la terrible persécution de Dioclétien, le pontife se laissa ébranler par la vue des supplices. Mais bientôt, pénétré de douleur à la pensée de sa faute, il se présenta couvert d'un cilice au concile de Sinuesse, où plusieurs évêques étaient réunis. Fondant en larmes, il fit publiquement l'aveu de sa faiblesse. Aucun des évêques n'osa cependant le condamner. Tous unanimement s'écrièrent : Prononcez vous-même votre sentence. Le premier siége ne peut être jugé par personne. Nous savons que l'apôtre Pierre, pour une défaillance semblable, obtint de Dieu par ses larmes, le pardon suprême ! Marcellin revint à Rome, se présenta devant l'empereur et lui reprocha courageusement de l'avoir entraîné malgré lui à un acte si énorme d'impiété. L'empereur fit décapiter Marcellin avec trois autres confesseurs, Claudius, Cyrinus et Antonin. Leurs corps furent abandonnés sur le forum et y demeurèrent trente-six jours sans sépulture. L'empereur espérait par là intimider les chrétiens. Enfin le bienheureux prêtre Marcel, averti en songe par saint Pierre, vint pendant la nuit, avec les autres prêtres et diacres de Rome, enlever les précieuses reliques qui furent honorablement ensevelies, au chant des hymnes sacrées, dans la catacombe de Priscille, sur la voie *Salaria* [1]. » La légende du bréviaire romain donne, on le voit, un incident qui n'est point mentionné au *Liber Pontificalis*. Elle parle d'un concile de Sinuesse où plusieurs évêques se seraient réunis et où saint Marcellin serait venu spontanément confesser sa faute. Le *Martyrologe* est muet sur la double circonstance de la chute de Marcellin et

[1] *Brev. rom.*, 26 april.

du concile de Sinuesse. Voici ses paroles, à la date du 26 avril : « A Rome, fête de saint Marcellin, pape et martyr, qui, sous le règne de Dioclétien, fut décapité pour la foi du Christ avec Claudius, Cyrinus et Antonin. La persécution était alors si furieuse qu'en un mois seulement on compta jusqu'à dix-sept mille martyrs [1]. » Le silence du martyrologe, sur les deux points importants de la chute de Marcellin et du concile de Sinuesse, laisse donc subsister la question tout entière. Mais il nous reste un troisième monument explicite, précis, catégorique, dont nous allons donner la traduction. Ce sont les actes mêmes du concile de Sinuesse. Ils sont ainsi conçus :

32. « Sous les Augustes, Dioclétien et Maximien, un grand nombre de fidèles se laissèrent gagner par les menaces et les promesses des païens ; ils consentirent à offrir de l'encens aux idoles. Or Marcellin était évêque de Rome. Urbain, le pontife païen du Capitole, vint le trouver. La question s'engagea entre eux sur la question de savoir si c'était un grand crime de brûler de l'encens en l'honneur des dieux. Votre Christ, dit Urbain, celui que vous prétendez fils de la Vierge Marie, ne reçut-il point à son berceau l'or, l'encens et la myrrhe que lui présentaient les mages ? Ces mages croyaient honorer ainsi celui dont vous avez fait votre Dieu et dont vous prêchez la résurrection. Le fait de brûler de l'encens est donc, même d'après votre propre croyance, un hommage légitime rendu à la divinité. — L'évêque Marcellin lui répondit : Les mages n'offraient point leur encens à une idole vaine. En le déposant aux pieds de Jésus-Christ, ils manifestaient clairement qu'ils le reconnaissaient pour le Dieu unique et véritable. — Voulez-vous, reprit Urbain, venir un de ces jours au palais de Dioclétien et Maximien, nos invincibles et très-cléments empereurs ? En leur présence, je répondrai à toutes vos objections sur ce point. — Marcellin y consentit. Au jour fixé, qui était celui de la fête païenne de Vulcain, le pontife du Capitole dit à l'évêque : Rédigeons chacun de notre côté nos raisons par écrit, et nous les remettrons aux empereurs. — Ils le firent, et quand ils eurent été

[1] *Martyr. rom.*, eod. die.

admis à l'audience des très-sacrés princes, Marcellin, l'évêque de Rome, fidèle à sa mission, et confessant généreusement le Christ, parla avec intrépidité : Pourquoi, disait-il à Dioclétien, semer l'univers de deuil et de carnage, à propos du culte superstitieux des idoles? Pourquoi forcer tous les hommes, sous peine de mort, à brûler de l'encens devant des statues muettes? — Urbain l'interrompit en disant : Adressez-vous à moi, je suis prêt à vous confondre. N'est-il pas vrai que sous ce terme injurieux de vaines idoles vous comprenez le dieu Jupiter et l'invincible Hercule eux-mêmes? N'est-ce pas ainsi que vous blasphémez la majesté de Jupiter, qui n'est autre que le ciel uni à la terre et aux mers dans son éternelle alliance avec Saturne? Vous êtes pontife comme moi, pourquoi donc n'offrez-vous pas, ainsi que moi, de l'encens à la majesté divine? — Dioclétien prit la parole : Ne poussez point cet homme à bout, dit-il à Urbain. Rien ne prouve encore qu'il veuille se mettre en rébellion contre ma puissance et contre la majesté des dieux immortels. — Or, Dioclétien parlait ainsi parce que Romanus et Alexandre, deux de ses confidents, lui avaient dit : Si vous réussissez par la douceur à gagner l'esprit de Marcellin, toute la population de Rome obéira à vos édits et consentira à sacrifier aux dieux. — S'adressant donc à l'évêque, Dioclétien lui dit : Je reconnais ta sagesse et ta prudence. Tu es peut-être destiné à changer en une amitié fidèle la haine que je portais jusqu'ici au nom chrétien. Viens, et que le peuple soit témoin de notre réconciliation. — L'empereur se rendit aussitôt au temple de Vesta et d'Isis; il y fit entrer l'évêque, lequel était accompagné de trois prêtres, Urbain, Castorius, Juvénal et de deux diacres, Caïus et Innocent. Ceux-ci ne voulurent pas franchir le seuil de l'édifice idolâtrique. Ils quittèrent sur-le-champ l'évêque et par conséquent ne virent rien de ce qui se passa depuis dans le temple. Ils coururent au *presbyterium*, réuni au Vatican, près de l'ancien palais de Néron, et racontèrent le fait. A cette nouvelle, une foule de chrétiens, entre autres quatre-vingt-quatre témoins [1] désignés par leur nom, coururent au temple ; ils virent Marcellin jeter l'encens

[1] Les noms de ces quatre-vingt-quatre témoins sont en effet énumérés dans les *Actes*. Nous les omettons pour ne pas surcharger le récit.

sur le trépied et recevoir les félicitations de l'empereur. Or, ces témoins éprouvés selon la règle légale, *libra occidua*, affirmèrent avoir vu Marcellin offrir de l'encens. Un synode se tint. Tous les prêtres de Rome ne purent s'y réunir, parce que la persécution continuait encore. Marcellin s'y présenta ; il niait l'acte d'apostasie qui lui était reproché, s'appuyant sur cette circonstance que les prêtres Urbain, Castorius, Juvénal, ainsi que les diacres Caïus et Innocent, au lieu de l'accompagner selon le devoir de leur charge, l'avaient abandonné et ne pouvaient dès lors rendre un témoignage juridique de ce qui s'était passé en leur absence. Le synode lui répondit unanimement : Vous seul serez votre propre juge ; vous prononcerez vous-même la sentence de votre absolution ou celle de votre condamnation. Nous ne serons que des témoins. Vous êtes l'accusé, mais aussi vous êtes le juge. Quant aux prêtres et aux diacres qui ont abandonné le pontife dont ils tiennent leur sacerdoce ou leur diaconie, ils seront soumis à notre examen pour avoir déserté leur poste et trahi leur devoir juridique de témoins de l'évêque. Si le pontife eût été mis à mort, ils auraient dû l'être avec lui, et plût à Dieu qu'au lieu de vivre déshonoré, l'évêque fût mort martyr ! — Le synode s'assembla dans la crypte de Cléopâtre, en la ville de Sinuesse, et comme la crypte était trop étroite, les membres composant le synode y entraient seulement cinquante par cinquante pour siéger. Le premier jour on procéda à la condamnation des prêtres Urbain, Castorius, Juvénal et des deux diacres Caïus et Innocent. Les cinquante évêques [1] écoutaient le pontife sans le juger. Entrés secrètement dans la crypte, par crainte des Augustes, ils prononcèrent la sentence contre les trois prêtres et les deux diacres qui avaient abandonné le grenier du père de famille, permettant ainsi à l'ennemi d'entrer et de manger

[1] Le texte latin donne encore ici le nom des cinquante juges. On remarquera que quelques lignes auparavant, il ne s'agissait que d'un synode de prêtres : *Factus itaque synodus, non tamen collecti sunt in integro sacerdotes, quia curriculus urgebatur persecutionis.* Maintenant le texte parle d'évêques : *Hi sunt qui intraverunt episcopi, audientes, non tamen judicantes pontificem.* Nous reviendrons plus loin sur cette divergence.

le grain. L'anathème fut lancé. Ils jugèrent ces cinq coupables ; mais ils ne jugèrent point le pontife. Ils le laissèrent aux prises avec les soixante-douze témoins, lui à la fois accusé et juge, pour qu'il prononçât lui-même ou sa propre innocence, ou sa propre condamnation ; *nam in LXXII libra occidua reparationem resurgit annus* [1]. Il se trouva que le premier témoin introduit était un père de famille qui n'avait été marié qu'une fois [2], comme si Dieu permettait qu'un laïque, qui avait respecté la foi conjugale, fût le premier à accuser un pontife coupable d'avoir trahi ses serments de fidélité envers l'Église, son épouse sainte. Treize autres témoins comparurent avec ce premier et dirent : Nous avons vu Marcellin offrir de l'encens à Hercule, Jupiter et Saturne. — Quel jour? demanda le pontife. — Le jour où, dépouillant la pourpre de Jésus-Christ, vous aviez revêtu une robe d'écarlate. Dioclétien était radieux, parce que, triomphant de vos précédents refus, il vous avait contraint d'offrir de l'encens devant son tribunal. — L'évêque Athanasius dit : Vous entendez ces affirmations. — L'évêque Pierre ajouta : Parlez à votre tour, pontife, et jugez votre propre cause. — Les cinquante évêques souscrivirent ensuite le procès-verbal de l'interrogatoire des quatorze déposants qui déclaraient parler au nom des soixante-douze témoins. — Le lendemain arrivèrent vingt-trois prêtres de Rome. Ils souscrivirent à la condamnation d'Urbain, Castorius, Juvénal et des deux diacres Caïus et Innocent. — Le surlendemain, cinquante autres évêques [3] siégèrent dans la crypte pour la troisième session

[1] Nous nous contentons de citer en latin ce passage qui a mis à la torture l'esprit de tous les critiques. Nous essaierons de l'expliquer plus loin.

[2] On lit, dans une constitution du pape saint Sylvestre, ces paroles : *Non condemnabitur subdiaconus, acolytus, exorcista, lector, nisi in septem testimonia filios et uxores habentes et omnino Christum prædicantes.* On voit par là que l'Église exigeait comme garantie d'un témoignage contre ses ministres, la régularité de vie dans l'accusateur. D'autre part, le texte des *Actes* semble insinuer qu'à cette époque on continuait encore à préférer le chrétien qui n'avait été marié qu'une fois à celui qui, après son veuvage, avait convolé à une seconde alliance. Nous avons eu l'occasion de faire la même remarque en étudiant les canons apostoliques.

[3] Leurs noms sont tous consignés dans le texte des *Actes*. On remarquera

du synode. Marcellin, l'évêque de Rome, prit place avec eux, retenant toujours son titre de pontife, car il n'avait point été condamné et ne pouvait l'être avant que les soixante-douze témoins eussent tous été entendus. Les évêques Anastase et Anthime dirent au pontife : Prononcez vous-même dans votre propre cause, nous ne vous jugerons pas; rendez vous-même la sentence. — L'évêque Sébastien dit : N'en appelez point à notre jugement. C'est à vous à instruire et à juger votre cause. Donnez l'ordre d'introduire les témoins qui déposeront de la vérité ; car vous ne serez absous ou condamné que par vous-même. Cependant, comme les évêques qui nous ont précédés ont à juste titre prononcé la sentence contre les prêtres Urbain, Castorius, Juvénal et les diacres Caïus et Innocent, il convient d'abord que nous souscrivions à leur sentence. Il fut fait ainsi, et quatorze nouveaux témoins furent introduits. Ils déclarèrent qu'ils avaient vu le pontife offrir de l'encens. L'évêque Sallustius les adjura de songer à la portée de leurs dépositions : Gardez-vous, leur dit-il, de proférer une accusation mensongère. — Les témoins persistèrent dans leur déclaration. L'évêque Pierre dit à Marcellin : Vous l'entendez, pontife ; jugez maintenant, car vous ne pouvez être absous ni condamné que par vous-même. La santé des membres tient à celle du chef. — Marcellin prit la parole et dit d'une voix distincte : Je n'ai point sacrifié aux dieux; j'ai seulement laissé tomber quelques grains d'encens sur le trépied. — Les cinquante évêques, se levant alors, dirent aux témoins : Nous n'avons plus besoin de vos attestations, après celle qui vient de sortir de la bouche du pontife. — Ils souscrivirent donc le procès-verbal de la séance, et l'évêque Quirinus dit à Marcellin : Pontife universel, vous avez blessé tous les membres de l'Église. Après dix-huit ans d'un sacerdoce irréprochable, vous avez cédé à la malice de Satan ! — Le jour suivant, cinquante autres évêques siégèrent dans la crypte; ils souscrivirent la condamnation des trois prêtres et des deux diacres. Puis on introduisit les quarante-

encore ce brusque changement de dénomination. La veille, vingt-trois nouveaux juges, arrivés de Rome, n'étaient que de simples prêtres. Aujourd'hui ceux qui siégent dans la crypte sont des évêques.

quatre témoins qui restaient encore [1]. L'évêque Cyriaque dit au pontife : Jugez enfin dans votre propre cause. Nous attendons votre sentence pontificale. — Marcellin, se prosternant alors le front dans la poussière, d'une voix entrecoupée de sanglots, s'écria : J'ai péché devant Dieu et devant vous ; je ne suis plus digne du rang sacerdotal ; je me suis laissé séduire par les protestations captieuses de l'empereur ! — Le prêtre Helciade dit : Il est justement condamné par sa propre bouche. C'est lui qui a prononcé contre lui-même l'*anathema maranatha*, car nul évêque n'a le droit de condamner le pontife. Le premier siége n'est jugé par personne ! — Quand on souscrivit le procès-verbal de cette séance, Marcellin, le premier de tous, signa de sa main, souscrivant ainsi à sa propre condamnation. Or Dioclétien, alors occupé à l'expédition contre les Perses, fut informé de ce qui s'était passé à Sinuesse ; il en témoigna un vif ressentiment. Par son ordre, plusieurs évêques cachés dans cette ville furent traînés au supplice et reçurent la couronne du martyre. Le jugement que Marcellin rendit contre lui-même eut lieu le X des calendes de septembre, sous le consulat de Dioclétien VIII et Maximien VII (23 août 303) [2]. »

33. Le cardinal Baronius, dans la seconde édition des *Annales de l'Église*, après avoir reproduit intégralement le texte des Actes, s'exprimait ainsi : « On pourrait, dans ce monument, relever bien des détails obscurs, étranges et inexacts. Cette considération, et surtout l'incertitude qui plane encore sur la prétendue chute du pape Marcellin, nous avaient d'abord empêché de nous prononcer sur la question ; nous avions préféré l'abandonner au jugement du lecteur. Personnellement nous inclinions alors vers l'opinion qui regarde les Actes du concile de Sinuesse comme entièrement fabuleux. Mais, après un nouvel examen plus attentif, il nous a paru qu'il serait souverainement téméraire de rejeter les monuments de l'antiquité, sous prétexte que l'éloignement, l'imperfection des manuscrits, la

[1] Le texte donne le nom de ces quarante-quatre témoins. — [2] *Synodus Sinuessana; Patr. lat.*, tom. VI, col. 11-20.

négligence des copistes et la rouille des siècles, les ont comme enveloppés d'un nuage plus ou moins impénétrable à nos yeux. Il en est des pièces de ce genre comme des médailles antiques. Le numismate recueille celles-ci, même quand elles sont obstruées par une patine épaisse; il sait qu'un signe, une lettre, un mot retrouvé peut le mettre sur la trace de quelque fait historique, méconnu ou contesté. Voilà pourquoi, dans cette seconde édition des Annales, nous reprenons à nouveau l'étude de la question. Les deux principales objections qu'on oppose à la véracité des Actes de Sinuesse, sont : 1° l'impossibilité de réunir en pleine persécution un concile presque aussi nombreux que celui de Nicée, où toute la puissance de Constantin eut peine à rassembler trois cents évêques; 2° l'erreur chronologique qui place l'expédition de Dioclétien contre les Perses sous le VIIIe consulat de ce prince, VIIe de Maximien; tandis qu'il est constaté que ce double consulat coïncide avec la dernière année du règne de Dioclétien, celle même où cet empereur abdiqua solennellement le trône. Le triomphe contre les Perses avait eu lieu deux ans auparavant. Cependant, malgré l'importance de ces deux objections dont nous reconnaissons la valeur, il ne nous semble pas qu'on soit en droit d'en conclure la fausseté intégrale des Actes. Sous la persécution de Dèce, après le martyre de saint Fabien, pendant que les prêtres de Rome gouvernaient l'Église durant l'*interim*, il se trouva de nombreux évêques dans la capitale du monde. Qu'y aurait-il donc d'impossible à ce que les évêques d'Italie, d'Illyrie, des Gaules, de la Germanie fussent accourus près de Rome, à la nouvelle que le pape, fondement et chef de l'Église, venait de se rendre coupable d'un acte d'apostasie? Les Actes authentiques de saint Sébastien ne nous apprennent-ils pas que plusieurs milliers de chrétiens se retirèrent en Campanie, dans les domaines du sénateur Chromace, et que, même au plus fort de la persécution de Dioclétien, ils ne furent point inquiétés? Une réunion d'évêques et de prêtres fut donc possible à Sinuesse. Quant à la fausse indication de date, rien ne prouve qu'elle ait fait partie intégrante des Actes eux-mêmes. Le contraire semblerait plutôt vrai puisque, dans la clause finale, il est fait mention d'événements postérieurs au concile et

du martyre subséquent de plusieurs évêques. Une note inexacte, ajoutée après coup par une main posthume, ne saurait en rien nuire à l'authenticité du monument lui-même. Voilà ce que nous avions à cœur de dire. La chute de saint Marcellin nous paraît avérée; nous croyons au concile de Sinuesse; et notre amour pour les pontifes romains ne saurait nous faire dévier d'une ligne sur le droit chemin de la vérité [1]. »

34. Ainsi parlait Baronius, et comme on insistait devant lui sur ce que cette opinion paraissait injurieuse à la majesté des pontifes de Rome, il répondait : « Jésus-Christ qui leur a donné l'infaillibilité dogmatique ne les a pas rendus impeccables [2]. » Tel était déjà de son temps l'état de la question. Deux témoignages contradictoires, appartenant à la plus haute antiquité ecclésiastique, rendaient et rendent encore aujourd'hui la solution fort difficile. Dans son livre contre le donatiste Pétilien, saint Augustin disait : « Je ne perdrai point le temps à disculper les pontifes de Rome des calomnies gratuites dont on a chargé leur mémoire. On prétend par exemple que Marcellin et ses prêtres Melchiade, Marcel et Sylvestre, ont livré les saintes Écritures aux persécuteurs ; qu'ils ont offert de l'encens aux idoles. Pétilien les traite d'infâmes et de sacriléges : moi je réponds qu'ils furent innocents. Jusqu'à ce que Pétilien ait prouvé son assertion, je suis dispensé de prouver la mienne. » D'un autre côté, le pape saint Nicolas I le Grand, dans une lettre à l'empereur grec Michel II, s'exprime ainsi [3] : « Au temps des Augustes, Dioclétien et Maximien, l'évêque de Rome, Marcellin, qui consomma ensuite glorieusement son martyre, avait été tellement circonvenu par les idolâtres qu'il entra dans un de leurs temples et déposa quelques grains d'encens sur le trépied. Un nombreux concile d'évêques se réunit à l'occasion de cet acte de faiblesse. Une enquête fut ouverte. Le pontife lui-même confessa sa faute. Cependant aucun évêque n'osa le juger. Tous lui répétaient : Prononcez vous-même la sentence ; votre

[1] Baron., *Annal. eccles.*, ann. 303, n. 100 à 108. — [2] *Fecit illos infallibiles non impeccabiles.* — [3] Nicolai Papæ I, *Epist. ad Michael Græc. imperat.; Patr. lat.*, tom. CXIX, col. 1183.

cause ne relève pas de notre tribunal, mais du vôtre. Ne vous en référez pas à notre jugement, ajoutaient-ils : soyez à la fois votre conseil et votre juge. Enfin ils disaient : Le premier siége ne saurait être jugé par personne [1]. » Entre la négation absolue de saint Augustin et l'affirmation solennelle de saint Nicolas le Grand, la question reste incertaine. Bossuet se prononce énergiquement pour l'innocence de Marcellin. « Parlerai-je, dit-il, de l'absurde accusation lancée contre ce pape et du fameux concile de Sinuesse, où trois cents évêques auraient assisté à sa rétractation? Fausse ou vraie, la légende a été soutenue par Baronius ; elle a été crue pendant trois cents ans par presque tous les canonistes qui en ont tiré ce principe qu'en certains cas un synode peut se réunir, sinon pour juger un souverain pontife, au moins pour le convaincre et le forcer, par un sentiment de pudeur, à abdiquer une charge dont il se serait rendu indigne. Du reste, aujourd'hui tous les savants sont d'accord pour conspuer le prétendu concile de Sinuesse. Les actes qu'on en présente sont manifestement supposés. Leur style barbare, leur absurdité sautent aux yeux. La chute de Marcellin est une fable, dont nul auteur ancien n'a parlé. Théodoret nomme ce pape uniquement pour dire qu'il s'est illustré durant la persécution [2]. Un tel éloge aurait-il été décerné par un auteur presque contemporain à un pontife apostat? Il est vrai que les Donatistes formulèrent une accusation d'apostasie contre Marcellin, de même que contre les saints pontifes Melchiade, Marcel et Sylvestre. Mais ils ne fournissaient aucune preuve, aucun témoin ; jamais ils ne parlèrent du fameux synode de trois cents évêques. Saint Augustin, dans ses livres contre Pétilien, n'en parle pas davantage. Comme si d'ailleurs il eût été facile durant la persécution de réunir un nombre d'évêques presque égal à celui du concile de Nicée, tenu en pleine paix et protégé par toute la bienveillance de Constantin! Mais, laissons là Sinuesse et son fabuleux concile. Je suis persuadé que Baronius n'en a sou-

[1] Théodoret, lib. II, cap. III. — [2] Bossuet, *Defensio cleri Gallicani*, lib. IX, cap. XXXII, cum nota. (*Œuvres compl. de Bossuet*, Outhenin-Chalandre, tom. XVI, pag 474.)

tenu avec tant de chaleur l'authenticité, que par amour pour la fameuse maxime : *Prima sedes a nemine judicatur.* » Nous aimons à constater l'éloquente indignation avec laquelle Bossuet prenait en main la cause d'un pape que ce grand homme croyait calomnié. Cependant, pour être juste, il faut ajouter que l'auteur de la *Defensio cleri Gallicani* ne partageait aucunement la prédilection qu'il reproche à Baronius. On doit donc tenir compte de cette préoccupation en sens contraire, tout en rendant ici à l'illustre évêque de Meaux la justice qu'il mérite. Mais pendant que Bossuet parlait ainsi, un véritable savant, le P. Labbe, éditeur de la *Collection des Conciles*, tenait un langage tout opposé [1]. « Bien qu'un très-grand nombre d'érudits se soient efforcés de nos jours de prouver la fausseté des actes du concile de Sinuesse, dit-il, je crois ces actes vrais. Loin de les attribuer aux Donatistes, je les considère comme un des monuments les plus vénérables de l'antiquité. Une simple lecture suffit pour y reconnaître un caractère de véracité qui s'impose malgré soi à l'esprit. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'ils ont été unanimement acceptés par toutes les Églises; insérés dans les plus anciens martyrologes; et maintenus jusqu'ici dans le bréviaire de Rome. Saint Augustin, dit-on, n'avait entendu parler de la chute de Marcellin que par les récriminations des Donatistes. Il ignorait donc et le concile de Sinuesse et la condamnation de Marcellin. Mais oui, répondrai-je, saint Augustin ignorait tout cela, et qu'y a-t-il d'étonnant, quand ce même saint Augustin, dans sa lettre cent-dixième, écrite lorsqu'il était déjà prêtre et à la veille d'être promu à l'épiscopat, nous avoue ingénuement que non-seulement il n'avait pas encore lu les canons du concile de Nicée, mais qu'il ignorait même que ce fameux concile en eût dressé aucun ? Je ne saurais trouver étrange que les Actes de Sinuesse et le récit de la chute de Marcellin fussent demeurés inconnus aux Églises d'Afrique, quand, à cette même époque, on n'y connaissait pas encore un livre mille fois plus célèbre et déjà traduit en latin, la *Chronique d'Eusèbe*, que saint Augustin fit demander à saint

[1] Labb., *Collect. Concil.*, tom. II, col. 945.

Paulin de Nole par Alypius son ami. L'attitude de saint Augustin dans la question ne saurait donc rien établir ni pour ni contre. » Nous ne prolongerons pas davantage les citations contradictoires des divers auteurs sur cette question. Si la chute du pape Marcellin est rejetée comme une fable par de savants critiques, elle est admise comme un fait avéré par d'autres érudits non moins nombreux. Les premiers Bollandistes affirmaient la chute, Papebrock, leur successeur, la niait ; Tillemont la rejetait, Sommier l'admettait.

35. A notre tour, et avec la plus grande défiance de notre propre jugement, nous allons essayer de formuler une opinion. Tout d'abord, c'est un fait considérable que l'Église romaine, la première intéressée à l'honneur de ses pontifes, ait maintenu jusqu'à ce jour, après tant et de si minutieuses révisions de son bréviaire, la légende qui admet la chute de Marcellin. En y réfléchissant sérieusement, on se trouve amené par la force des choses à constater ici l'existence d'une tradition non interrompue, indépendante même des Actes de Sinuesse. En effet, le *Liber Pontificalis*, ce monument dont nous avons jusqu'ici contrôlé pas à pas et reconnu la véracité, ne fait pas la plus légère allusion au concile de Sinuesse. Voici ce que nous y lisons : « Marcellin, conduit pour sacrifier aux dieux et leur offrir de l'encens, le fit ; mais peu de jours après, plein de douleur et de repentir, il reçut de Dioclétien la couronne du martyre. » En comparant ce passage, si net dans sa brièveté, avec l'indication chronologique qui termine les Actes de Sinuesse et dont Baronius soupçonnait déjà l'adjonction posthume, on est frappé des divergences qui surgissent entre l'une et l'autre. Selon l'indication chronologique ajoutée aux Actes, Dioclétien aurait appris au fond de la Perse la tenue du concile de Sinuesse. Il en eût témoigné toute son irritation par un message où il ordonnait de sévir contre les évêques de ce concile. Mais il faudrait des mois pour aller et venir, même de nos jours, de Rome en Perse. Or, le *Liber Pontificalis* affirme que peu de jours après sa chute, *post paucos dies*, Marcellin témoigna son repentir et fut martyrisé par Dioclétien. Selon le *Liber Pontificalis*, Dioclétien n'était donc point

en Orient, mais à Rome. La tradition du *Liber Pontificalis* n'est donc point la même que celle des Actes de Sinuesse. La source où l'auteur du *Liber Pontificalis* a puisé est donc complétement indépendante des Actes du concile de Sinuesse. Ce point est d'une importance capitale dans la question. Si, en effet, il était prouvé, comme le crurent Bossuet, Noël Alexandre, Papebrock, Pagi et tant d'autres, que le récit de la chute de saint Marcellin est passé des Actes du concile de Sinuesse dans tous les martyrologes et bréviaires qui en parlent, le débat, circonscrit autour de l'authenticité des Actes du concile de Sinuesse, dépendrait uniquement du jugement que chaque érudit est libre de porter sur ces Actes eux-mêmes. Mais le *Liber Pontificalis*, indépendant des Actes de Sinuesse, affirme comme ceux-ci la chute de saint Marcellin. Vainement on essaierait de dire que le texte du *Liber Pontificalis* aurait été surchargé après coup dans le sens des Actes. Son texte est tellement concis, clair, suivi, qu'il est impossible d'y trouver la place d'une suture : *Marcellinus ad sacrificium ductus est ut thurificaret, quod et fecit; et post paucos dies pœnitentia ductus ab eodem Diocletiano pro fide Christi cum Claudio, Cyrino et Antonino capite sunt truncati et martyrio coronantur.* On remarquera que les Actes du concile de Sinuesse ne disent pas un mot, ni du martyre de saint Marcellin, ni de ses trois compagnons de supplice. Ce n'est pas tout : le *Liber Pontificalis* nous apprend qu'en allant au lieu de l'exécution, le pontife *conjura* le prêtre Marcel de ne pas céder aux ordres de l'empereur. Pourquoi ce terme de *conjurans*, cette formule déprécatoire, quand il ne s'agissait que d'exhorter le prêtre Marcel à la vaillance et au courage d'un soldat fidèle? Cependant le *Liber Pontificalis* ne prend pas ici un mot pour l'autre ; il se sert de l'expression *conjurans* parce qu'elle peint mieux la situation d'un pontife dont la récente faiblesse augmentait la sollicitude paternelle dans un sentiment plus profond d'humilité. Enfin le *Liber Pontificalis* termine en disant que le corps de Marcellin fut déposé dans la crypte qu'après son repentir, *pœnitens*, il avait désignée lui-même pour sa sépulture. A trois reprises donc, la notice du *Liber Pontificalis* relate clairement la chute de Marcellin, ou du moins y fait

une allusion parfaitement reconnaissable. Mais encore une fois, ce texte est lié, suivi, sans dissonance d'aucune sorte. Il est donc impossible d'admettre qu'il ait été surchargé postérieurement dans l'intention de l'harmoniser avec les Actes de Sinuesse. C'est assez dire que, comme Baronius, nous sommes porté a admettre la chute si glorieusement réparée du pape saint Marcellin.

36. Quant aux Actes eux-mêmes et à leur authenticité, la question se présente sous un autre jour. Il nous paraît certain que ces Actes, vrais dans leur ensemble, ont cependant subi une interpolation partielle. Avant de donner les raisons de ce sentiment, il nous faut écarter une question préalable, mise en avant par Bossuet. La fameuse maxime : *Prima sedes a nemine judicatur*, qui se trouve pour la première fois formulée dans ces Actes, ne saurait influer en rien sur notre jugement par rapport à leur authenticité. Ou plutôt, s'il était péremptoirement prouvé que ces Actes fussent l'œuvre apocryphe et calomnieuse des Donatistes, la maxime théologique dont nous parlons acquerrait incontestablement plus de valeur encore. Il eût fallu en effet que la doctrine de la primauté indépendante et souveraine du siége apostolique fût bien universellement reconnue au IVe siècle par l'Église tout entière, pour que les Donatistes aient songé à lui rendre si publiquement hommage, dans une pièce supposée de pure invention, où ils pouvaient donner libre carrière à leurs sentiments hostiles. On ne gagnerait donc rien, sous le rapport doctrinal, à prouver la fausseté des Actes du concile de Sinuesse. Au contraire, l'axiome relatif à l'indépendance du premier siége n'en subsisterait que mieux. Ce point éclairci, reste à examiner, avec toute l'impartialité dont nous sommes capable, le texte même de ces fameux Actes. Ils sont écrits en un latin vraiment barbare ; nous le reconnaissons volontiers avec Bossuet, et nous ajoutons que les divers manuscrits qui nous en restent sont pour la plupart mutilés ; qu'ils présentent parfois des lacunes considérables, des phrases inachevées ou incorrectes, des expressions obscures, presque inintelligibles ; telle est entr'autres l'allusion si souvent répétée, au nombre des soixante-douze témoins admis, sur quatre-vingt-quatre, à déposer contre le pontife. Le

texte rapproche sans cesse ces chiffres de celui de la *Libra occidua* sans autre détail. « Nous laissons l'énigme à débrouiller par quelque nouvel Œdipe, » disait Papebrock [1]; et il concluait à une supposition d'Actes. Aux yeux d'une saine critique, la conclusion est inadmissible. Un faussaire qui fabrique une pièce apocryphe se garde bien de la rendre à plaisir inintelligible. Quel intérêt le Donatiste prétendu avait-il à nous parler d'une *Libra occidua* qui nous est inconnue, et à parsemer son récit d'allusions qui nous semblent aujourd'hui autant de phrases débitées par un sphynx? Cette particularité qui révoltait Papebrock, étudiée plus attentivement, va nous mettre sur la voie de découvertes fort inattendues. La science historique moderne a constaté que jusqu'à l'époque de Constantin, la *Libra* usitée dans le monde romain était d'un module et d'un poids unique; elle contenait quatre-vingt-quatre *solidi*, précisément le nombre des témoins qui virent le pontife Marcellin offrir de l'encens dans le temple de Vesta. Or, à cette même époque, la *Libra* antique se divisa en *Libra orientalis* et *Libra occidua*. Les Orientaux conservèrent l'ancienne division de la livre par quatre-vingt-quatre. En Occident, il y eut ce que nous appellerions de nos jours une réduction de monnaies, et la *Libra* ne valut plus que soixante-douze *solidi*. Le rédacteur des Actes du concile de Sinuesse était contemporain de ce fait. Quand il énumère les noms des quatre-vingt-quatre témoins, il les appelle une *Libra*, parce que leur nombre était exactement celui des *solidi* de la *Libra* antique. Parlant ensuite des soixante-douze qui furent seuls admis à déposer, il constate leur nombre par le terme si souvent répété de *Libra occidua*, parce qu'en effet c'était leur nombre exact et que chacun d'eux, avant de témoigner juridiquement, avait dû déposer la soixante-douxième partie de la *Libra occidua*, soit un *solidus*, comme garantie légale de sa véracité. Loin de voir une marque de supposition dans ces détails, nous sommes bien forcés d'y reconnaître l'empreinte d'un auteur contemporain. Peut-être la

[1] Bolland., *Act. sanct.; Propylæum Maii*, tom. I; *Catalog. Pontific. In Marcellin.*

fameuse phrase, jusqu'ici marquée d'un point d'interrogation par tous les savants : *In LXXII enim libra occidua reparationem resurgit annus*, fait-elle allusion au changement qui venait d'être prescrit, cette année même, dans la monnaie impériale. Quoi qu'il en soit, l'insistance que met le rédacteur à distinguer si soigneusement la *Libra* dont il parle par l'épithète d'*occidua*, nous paraît elle-même caractéristique. Un auteur qui eût écrit en France du temps de Louis XIV, en parlant de la livre, monnaie française de l'époque, ne se serait jamais préoccupé de la différencier constamment avec la livre sterling d'Angleterre. Pourquoi donc le rédacteur des Actes du concile de Sinuesse, écrivant en Campanie, à quelques lieues de Rome, et parlant de la *Libra* usitée dans toute l'Italie, ne manque-t-il jamais de lui adjoindre le titre d'*occidua?* Evidemment il y a ici une indication d'origine et de nationalité. Celui qui rédigea le premier ces Actes n'était pas un latin, ou du moins n'écrivait pas en latin ; il était grec, ou écrivait en grec. Cette pensée, je l'avoue, m'a fortement impressionné dans l'étude du monument. La langue de l'Église pour les actes solennels, me disais-je, était encore le grec, à l'époque de saint Marcellin. Nous possédons une lettre que l'empereur Constantin écrivait à saint Melchiade, second successeur de Marcellin. Cette lettre est en grec. Les Actes du concile œcuménique de Nicée sont en grec. La réunion de Sinuesse, pour un objet aussi important que la chute d'un pape, devait employer dans son procès-verbal une autre langue que la langue vulgaire, pour ne pas exposer la majesté du siége apostolique aux indiscrétions de l'idiome national. Telles étaient nos préoccupations, en lisant et relisant le texte des Actes. Il se peut faire que nous ayons trop facilement cédé à cette impression personnelle. Mais enfin, voici nos preuves. Le terme latin désignant une réunion d'évêques est toujours celui de *concilium*. Or le texte des Actes n'emploie jamais ce mot ; il inscrit toujours le substantif grec *synode*, συνόδος. Vingt fois cette expression revient sous la plume du traducteur et vingt fois il dit synode, jamais *concilium*. En se reportant aux lettres de saint Cyprien qui ne connaît que le mot *concilium* pour ses nom-

breuses réunions d'évêques et qui n'emploie jamais le terme de *synode*, on comprendra la valeur de cette remarque. « Le synode [1] se tint donc, disent les Actes, mais tous les prêtres ne purent se réunir, parce que la persécution continuait son cours. » Il s'agit ici d'une réunion de prêtres, et quelques lignes plus loin ces « prêtres » se transforment en évêques : *Venerunt alii quinquaginta episcopi.* Cette fois nous prenons en flagrant délit l'inexactitude ou l'ignorance d'un traducteur latin. Le mot grec πρεσβύτεροι à l'époque de saint Marcellin, se prenait encore indifféremment pour désigner des évêques ou des prêtres. Le traducteur latin ne tranche pas la question ; une première fois il rend le πρεσβύτεροι par son équivalent *sacerdotes ;* puis, dans son hésitation sur la valeur réelle du grec πρεσβύτεροι, il hasarde la nouvelle traduction : *episcopi.* Deux fois on constate cette anomalie, dans un récit de quelques pages. Cette observation nous paraît concluante. Il serait facile de la corroborer par mille autres détails analogues ; nous invitons les érudits à se donner le plaisir de les découvrir eux-mêmes. L'attention une fois éveillée sur ce point ne saurait manquer de provoquer des recherches consciencieuses. Pour notre part, nous croyons fermement que les Actes de Sinuesse furent primitivement rédigés en grec, et que nous n'en possédons plus qu'une traduction latine, fort incorrecte, précipitamment dressée, transcrite par les divers copistes avec une négligence visible et des fautes manifestes.

37. Qu'on admette ou non cette pensée qui est la nôtre, il n'en faudra pas moins reconnaître un fait d'une extrême importance, et qui, je ne sais pourquoi, n'a jamais été noté par les critiques antérieurs. C'est que le texte latin tel que nous l'avons présente la contradiction si grave de prêtres rassemblés à Sinuesse, et transformés à quelques lignes de distance en autant d'évêques. Là est le véritable nœud de la question. Les Actes donnent les cent cinquante noms des juges qui siégèrent dans la crypte de Sinuesse ;

[1] *Factus itaque synodus, non tamen collecti sunt in integro sacerdotes, quia cumulus urgebatur persecutionis.*

ils ajoutent qu'il y en eut deux cent-dix en tout réunis dans cette ville. S'il nous fallait voir dans ces juges autant d'évêques, nous n'hésiterions pas, malgré les explications de Baronius, à déclarer avec Bossuet qu'une telle réunion de prélats était impossible; nous rejetterions à l'instant même les Actes de Sinuesse comme un monument entièrement apocryphe. Mais le texte latin, tel que nous le possédons, désigne les juges tantôt comme prêtres, tantôt comme évêques. De quel droit affirmer que ces juges furent tous évêques, comme l'a dit Bossuet? Pour raisonner juste, il eût du moins fallu noter cette variante si importante qui les appelle tantôt prêtres, tantôt évêques. Dès lors, la discussion eût suivi un cours légitime. Pour avoir négligé cette circonstance, les critiques ont tourné stérilement dans un cercle d'affirmations gratuites, ou de négations victorieuses. Que des milliers de chrétiens eussent trouvé un asile dans les domaines ruraux du sénateur Chromace en Campanie, ainsi que le rappelait Baronius, cela ne fait rien à la question. Deux cents évêques supposent autant de diocèses distincts : pour que deux cents évêques se fussent trouvés réunis à Sinuesse, il eût fallu que tous les évêques d'Italie, de Germanie, de la Grande-Bretagne et des Gaules eussent quitté simultanément leurs siéges pour venir à Sinuesse. Or, pendant que le synode avait lieu, le martyrologe nous montre les évêques d'Italie tombant sous le fer des bourreaux. En supposant que, profitant de la faveur exceptionnelle de Constance-Chlore, tous les évêques Germains, Gaulois, Bretons, fussent accourus à Sinuesse, au bruit de la chute du pape Marcellin, leur nombre se fût à peine élevé à soixante ou quatre-vingts, ce qui est bien loin de deux cent-dix. Enfin, il faut tenir compte d'une autre particularité non moins intéressante : c'est que, contrairement à la pratique de tous les conciles antérieurs, tels que ceux de Carthage sous saint Cyprien, par exemple, et surtout contrairement à ce que les Donatistes en particulier observaient dans leurs assemblées synodales, ainsi que nous le verrons plus tard, les noms des prétendus évêques du concile de Sinuesse ne sont jamais suivis de l'indication de leur siége. Papebrock, Noël Alexandre, d'Aguirre

et tous les autres critiques ont insisté avec raison sur ce point. Ils en déduisaient comme conséquence la fausseté des Actes, sans réfléchir que cet argument avait une force qui se retournait contre eux-mêmes, puisque jamais les Donatistes auxquels ils attribuaient cette rédaction apocryphe ne manquèrent, dans tous leurs conciliabules, d'adjoindre au nom de chaque évêque celui du siége dont il était titulaire. Placée sur ce terrain, la controverse prend donc très-réellement une nouvelle face. Si le synode de Sinuesse ne fut pas composé d'évêques, il ne présente rien d'impossible. Or, nous sommes autorisés par les Actes mêmes à ne pas le croire exclusivement composé d'évêques. Donc la difficulté capitale a disparu. Les noms des juges sont des noms de simples prêtres; il n'y avait donc point à les faire suivre d'une indication de siége qui n'existait pas. Ici il nous faut noter comme supplément de preuves le mot du bréviaire romain, dont la légende a été évidemment puisée aux deux sources distinctes du *Liber Pontificalis* et des Actes de Sinuesse. Le bréviaire romain ne dit pas que Marcellin se soit présenté à une assemblée de deux cent-dix évêques, mais devant *plusieurs* évêques. Là est la vérité. Il se trouvait sans nul doute plusieurs évêques à Sinuesse. Pour sa part saint Marcellin en avait consacré cinq. Même au temps des persécutions, il se trouvait toujours à Rome un certain nombre d'évêques étrangers. Nous l'avons constaté à l'époque de Dèce. Il en fut très-positivement de même sous Dioclétien. Le récit n'a donc plus rien d'invraisemblable, ni d'impossible.

Caractères intrinsèques de véracité des Actes.

38. Et maintenant, si l'on nous demandait de citer quelques-unes des marques d'authenticité intrinsèque qui frappaient l'esprit du père Labbe et qui frappent également le nôtre, dans les Actes de Sinuesse; nous n'aurions que l'embarras du choix. Le prêtre de Jupiter Capitolin qui vient trouver l'évêque de Rome pour discuter avec lui la criminalité de l'acte de *thurification*, sait que les chrétiens admettent l'Évangile comme parole inspirée, comme règle de leur doctrine et de leurs actes. Les fréquentes perquisitions des persécuteurs dans les catacombes, la trahison d'un certain nombre de lâches chrétiens, ont fait découvrir aux

idolâtres le texte évangélique. Le prêtre païen en a lu un exemplaire; dès les premières lignes, il a remarqué l'offrande de l'encens faite par les mages au berceau de Jésus. L'acte de *thurifier*, comme on disait alors, n'est donc point un crime; c'est en ce sens que le ministre de Jupiter argumente devant le pontife Marcellin. Pouvait-il, avec ses préjugés religieux et nationaux, parler autrement? Noël Alexandre trouve son argumentation ridicule [1]; mais un prêtre de Jupiter Capitolin n'était pas un professeur de théologie catholique. Le rôle de Dioclétien, tel que l'indiquent les Actes de Sinuesse, n'est pas moins frappant d'exactitude et de vraisemblance. Tout le monde sait la résistance que ce prince avait longtemps opposée aux sollicitations de Galerius contre les chrétiens. Il eût vraisemblablement laissé jouir l'Église d'une paix relative, sans l'influence désastreuse de son collègue impérial. En tout cas, il préférait de beaucoup les moyens d'insinuation et de douceur à la brutalité sanguinaire de Maximien Hercule et de Galerius. Sa conduite vis-à-vis de Marcellin est en tout conforme avec cette politique conciliante. Marcellin dut être séduit par les avances de l'empereur. Qui de nous, s'il tenait dans sa main la vie de milliers d'innocents, ne partagerait la même illusion? Des trépieds, garnis de charbons allumés, étaient exposés dans le temple de Vesta, comme il y en a aujourd'hui dans tous nos salons. Ce n'est pas un crime de jeter quelques grains d'encens sur un réchaud pour parfumer un appartement. Marcellin, tout entier au grand objet qui le préoccupe, songeant uniquement à tirer parti pour ses frères des dispositions favorables où il voit l'empereur, le suit au temple de Vesta, consent à jeter quelques grains d'encens, comme tout le reste du cortége, sur le trépied et va continuer un entretien d'où peut sortir la paix de l'Église. Voilà la faute de Marcellin telle que les Actes de Sinuesse nous l'exposent. Elle est bien plus matérielle que formelle, et le pontife lui-même le dit : « Je n'ai point sacrifié aux dieux; j'ai seulement jeté quelques grains d'encens sur le trépied. Je fus trompé par les promesses captieuses de l'empe-

[1] Natal. Alexandr., *Hist. eccles.*, tom. VII; *de Sinuessanâ synodo*, pag. 391.

reur. » Remarquons que la notice du *Liber Pontificalis* est beaucoup plus sévère vis à vis du pape. Voici ses paroles : « Marcellin fut conduit pour sacrifier aux dieux et leur offrir de l'encens, il le fit.» Entre l'une et l'autre version, la différence est énorme. Les Actes de Sinuesse ne disent pas que Marcellin eût été conduit au temple de Vesta pour sacrifier aux dieux, mais seulement pour que le public fût témoin de son colloque avec l'empereur. Marcellin, dans les Actes, explique que, s'il jeta quelques grains d'encens sur le trépied, ce fut un acte de pure courtoisie et non un acte idolâtrique par l'intention. Le scandale n'en était pas moins grand, aussi la pénitence et la réparation furent-elles éclatantes. Mais il est évident que si les Actes de Sinuesse eussent été forgés de toutes pièces par les Donatistes, la culpabilité du pape y eût été beaucoup plus accentuée et que du moins nous y retrouverions la version plus énergique du *Liber Pontificalis*. Nous ne comprenons donc pas ce que ces diverses circonstances pouvaient avoir d'invraisemblable aux yeux des critiques du XVIIe siècle. Noël Alexandre s'étonne que les chrétiens, informés de l'entrée de Marcellin dans le temple, s'y fussent rendus en foule pour voir ce qui allait se passer. J'avoue que c'est l'étonnement de Noël Alexandre qui m'étonne. Le pontife des chrétiens entrant amicalement avec Dioclétien dans le temple de Vesta, c'était bien le spectacle le plus extraordinaire que pussent voir les fidèles de Rome. Mais pourquoi entrent-ils, demande le critique, quand nous savons, par des textes positifs de Tertullien, que l'Église défendait aux chrétiens de mettre le pied dans le sanctuaire des idoles? En vérité, l'érudition ici se retourne contre elle-même. Les chrétiens entrent avec d'autant plus d'empressement que la défense existait et qu'ils veulent savoir pourquoi le pape la viole lui-même. Dans le système adopté par lui, Noël Alexandre approuve hautement la conduite des trois prêtres et des deux diacres qui abandonnèrent le pontife sur le seuil de l'édifice idolâtrique. Ceux-là du moins, dit-il, ont rempli leur devoir, et pourtant ce sont eux que le concile de Sinuesse condamne avec une désespérante unanimité. Pour raisonner ainsi, il fallait avoir oublié tous les décrets, cons-

titutions et canons de la primitive Église, lesquels obligent le prêtre et le diacre à suivre partout le pontife pour être les témoins juridiques de ses actions, *propter stylum veritatis*. C'est ainsi que l'authenticité du récit nous apparaît dans chaque détail de l'antique monument.

Interpolation partielle des Actes. Conclusion.

39. Cependant une partie des Actes du concile de Sinuesse semble manifestement interpolée, ou même ajoutée sous forme d'appendice par une main étrangère et posthume. C'est toute l'indication chronologique qui les termine et dont Baronius avait déjà signalé l'inexactitude et l'incohérence. Nous la reproduisons en note[1]; le lecteur le moins exercé pourra y remarquer lui-même des lambeaux de phrases surajoutées les unes aux autres, sans liaison entre elles, à mesure que chaque interpolateur croyait avoir découvert de nouveaux documents sur des faits postérieurs au concile et totalement étrangers à la question. Voilà donc, après mûr examen, ce que l'étude des monuments, sans préoccupation de parti pris, sans préjugé d'écoles, sans aucun égard pour tel ou tel docteur, nous a appris sur la question si controversée de la chute de saint Marcellin. On se tromperait étrangement si l'on croyait que notre sentiment sur ce point particulier puisse altérer en rien notre respect pour les souverains pontifes et notre ferme croyance à leur infaillibilité dogmatique. Au commencement de ce siècle, Pie VII, prisonnier, souscrivit un acte qu'il rétracta quinze jours après. Ni la faiblesse de saint Marcellin, ni celle de Pie VII, n'atteignent la doctrine de l'infaillibilité dogmatique du pontife romain, lorsqu'il prononce en liberté, du haut de la chaire apostolique, une vérité de foi. La mémoire de Pie VII est en vénération dans tout l'univers, malgré cet instant de défaillance, et le nom du pape saint

[1] *Hoc autem audito, Diocletianus dum esset in bello Persarum, audivit quod trecenti episcopi et triginta presbyteri et tres diacones in condemnationem convenirent. Dum subscripsissent omnes, ipse omnium primus manu sua propria Marcellinus conclusit in suum anathema, anathemati subscribens. Iratus autem Diocletianus in eamdem civitatem misit et multos episcopos ad martyrii coronam traxit. Factum est autem nihil aliud, dum primo damnati fuissent tres presbyteri et duo diacones damnati. Damnatus autem est Marcellinus episcopus suo judicio X kalendas septembris Diocletiano VIII et Maximiano VII.*

Marcellin fut inscrit au livre d'or des élus par la même Église romaine qui conserve dans son office liturgique le récit de la chute du pape saint Marcellin. On nous pardonnera d'avoir insisté si longuement sur cette question. Mais il importait de prouver en face de la science moderne que les légendes du bréviaire romain ne sont pas, comme on le croit trop généralement, des récits plus ou moins véritables proposés à notre piété, sans critique, sans discernement et sans preuves.

PONTIFICAT DE SAINT MARCEL I (304-310).

Documents historiques sur la vie et le martyre de saint Marcel I.

40. Après deux mois d'interrègne, les fidèles de Rome purent se réunir aux catacombes et procéder à l'élection d'un nouveau pape. « Marcel, Romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était de la région *Via Lata*, et avait pour père Benedictus. Il siégea cinq ans, six mois et vingt et un jours, sous les règnes de Constance-Chlore, Galerius et Maxence, depuis le consulat de Maximien Hercule X et Galerius VIII (304) jusqu'à celui de[1].... Marcel obtint d'une matrone nommée Priscille, un *prædium* sur la voie *Salaria*, et y établit de nouvelles catacombes. Il partagea les vingt-cinq titres de la ville de Rome en autant de paroisses distinctes, pour y administrer les sacrements de baptême et de pénitence à la multitude des païens qui se convertissaient à la foi. En une ordination faite à Rome, au mois de décembre, il imposa les mains à vingt-cinq prêtres, deux diacres et vingt et un évêques destinés à diverses provinces. La réorganisation de l'Église à laquelle il travaillait irrita Maxence, qui le fit comparaître devant son tribunal, lui ordonnant de renoncer à sa charge et de sacrifier aux idoles. Marcel résista aux menaces et aux promesses du tyran; il fut condamné à servir comme esclave dans les écuries impériales. Le pontife passa de longs jours en cette dure captivité, ne cessant, dans la prière et le jeûne, d'implorer la miséricorde du Seigneur.

[1] Il y a ici une lacune dans tous les manuscrits du *Liber Pontificalis* et dans tous ceux du catalogue dit *Libérien*.

Après neuf mois de détention, les clercs de Rome qui avaient négocié secrètement son rachat avec les officiers subalternes, vinrent pendant la nuit et le délivrèrent. Une pieuse chrétienne, Lucine, qui après avoir vécu quinze années dans la fidélité conjugale avec Marcus, son époux, avait depuis persévéré dix-neuf ans dans la viduité, donna asile au pontife. Sa maison devint dès lors un titre paroissial de Rome, sous le nom de Marcel. Le pontife y réunissait en secret les fidèles. Nuit et jour les prières et les hymnes sacrées ne cessaient de monter au trône de Dieu. Maxence en fut informé et fit de nouveau arrêter Marcel. Sur l'emplacement même de l'église, Maxence fit établir un haras où le pontife fut une seconde fois condamné à servir comme palefrenier. Ce fut ainsi qu'au milieu de vils animaux mourut le saint évêque, auquel on ne donnait pas même de vêtements et qui n'avait qu'un cilice sur le corps. La bienheureuse Lucine l'ensevelit dans la catacombe de Priscille, sur la voie *Salaria*, le XVII des calendes de février (16 janvier 310). »

Telle était, à cette funèbre époque, la barbarie avec laquelle on traitait les pontifes de Jésus-Christ; cependant l'heure du triomphe approchait. Plus les persécutions sont violentes, plus la victoire de l'Église est prochaine. Il en est ainsi depuis dix-huit siècles; les noms changent; les souverains se succèdent; l'Église est toujours persécutée. Une telle expérience aurait dû éclairer les hommes d'État, en leur prouvant que la faiblesse de Jésus-Christ est plus forte que toutes les puissances de ce monde. Logiquement cela devrait être; mais les hommes ne raisonnent pas leurs actions. Ils subissent les influences hostiles du moment, les caprices et l'engouement populaires. Le souffle de la prospérité les entraîne à leur insu dans l'abîme. Que de malheurs, d'agitations, de révolutions sanglantes épargnés au monde, si la leçon providentielle de l'histoire eût été comprise par les pouvoirs humains! Nous verrons cependant les conquérants, les politiques, les puissants de chaque siècle venir tour à tour se heurter contre la pierre du Siége apostolique, qui use toutes les résistances sans se briser jamais. Une tête couronnée, sur n'importe quel point du globe où

Dieu ait placé son trône, devrait se dire : Mes chances de durée sont en proportion de mon habileté personnelle, tant que je n'attenterai point à la tiare pontificale du successeur de saint Pierre. Donc on ne me verra jamais tourner de ce côté les rêves de mon ambition, ni les prétentions de ma puissance. J'ai bien assez de lutter contre les hommes, sans avoir à me défendre contre Dieu ! Cette politique, qui serait aujourd'hui celle du plus simple bon sens, ne souriait aucunement aux empereurs du IVe siècle. Eux du moins n'avaient pas comme nous dix-huit cents ans d'une expérience toujours renouvelée et toujours identique dans ses résultats, pour diriger leur conduite. Ce n'étaient pas seulement les Césars païens qui méconnaissaient ainsi les lois du gouvernement divin par rapport à l'Église. Une inscription, consacrée par le pape Damase à la mémoire du pontife martyr saint Marcel, nous apporte la preuve qu'un certain nombre de fidèles eux-mêmes subirent ou partagèrent en ce point l'aberration impériale. Voici le texte de l'inscription Damasienne :

VERIDICVS RECTOR LAPSIS QVIA CRIMINA FLERE
PRÆDIXIT MISERIS, FVIT OMNIBVS HOSTIS AMARVS.
HINC FVROR, HINC ODIVM SEQVITVR, DISCORDIA, LITES,
SEDITIO, CÆDES; SOLVVNTVR FÆDERA PACIS.
CRIMEN OB ALTERIVS CHRISTVM QVI IN PACE NEGAVIT
FINIBVS EXPVLSVS PATRIÆ EST FERITATE TYRANNI.
HÆC BREVITER DAMASVS VOLVIT COMPERTA REFERRE
MARCELLI VT POPVLVS MERITVM COGNOSCERE POSSET.

« Pasteur véridique, il dénonça aux *lapsi* l'obligation rigoureuse d'expier leur crime par les larmes de la pénitence, et fut considéré par ces misérables comme un ennemi public. De là les fureurs, la haine, la discorde, les querelles, la sédition. Les liens de la paix furent rompus dans l'Église, à propos d'un apostat qui refusa de se soumettre à la pénitence. Marcel, signalé à la cruauté du tyran Maxence, fut condamné à la déportation. Tels sont les faits historiques retrouvés par Damase. Il a voulu

les résumer brièvement ici, et conserver à la postérité les titres de gloire du pontife Marcel. » — Les explorations de l'archéologie moderne dans les catacombes de Rome nous ont appris le zèle pieux du pape saint Damase pour la mémoire des martyrs, ses prédécesseurs, et le soin avec lequel il recueillait tous les documents de l'antiquité ecclésiastique. Nous sommes donc en droit d'admettre l'authenticité de ses renseignements sur saint Marcel I. La haine des apostats impénitents fut la première cause des persécutions dont ce pontife fut l'objet. Quand le vicaire de Jésus-Christ mourait au milieu d'un haras ignoble, n'ayant d'autre vêtement qu'un cilice, il priait sans doute pour les enfants égarés qui lui avaient ménagé un pareil traitement. Comme le Dieu crucifié dont il était ici-bas le vicaire, il put redire la touchante parole : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! » L'apostat dont saint Damase n'a pas inscrit ici le nom survécut à son illustre victime; nous le retrouverons acharné à poursuivre de sa haine et de sa vengeance le successeur de saint Marcel.

Suite et fi[n] de la pers[é]cution de Dioclétien [en] Occident. Martyre d[u] comédien saint Genesius (Genè[s]) à Rome.

41. La violence de la persécution, qui tombait principalement sur les ministres de l'Église, devait durer quatre ans encore. Les bourreaux continuèrent dans cet intervalle à multiplier le nombre des martyrs. Sainte Agnès, vierge romaine, est une des plus célèbres. Elle avait à peine quinze ans; sa beauté avait frappé le fils du préfet de Rome, qui voulait l'épouser. Mais la jeune chrétienne avait choisi Jésus-Christ pour époux. Jetée par le préfet dans un lieu de prostitution, elle y conserva miraculeusement sa virginité. Les flammes du bûcher dans lequel elle fut précipitée s'écartèrent autour de son corps et le respectèrent. Enfin le glaive d'un soldat lui trancha la tête, et réunit l'héroïque vierge à son époux immortel. Le nom d'Agnès fut placé dans les prières du canon de la messe. Vers le même temps, sainte Sotère, vierge, l'exorciste Pierre, Arthemius, geôlier de la prison, converti par les chrétiens captifs, sa femme Candida, sa fille Pauline et le prêtre Marcellin souffrirent également le martyre à Rome. Le reste de l'Italie ne fut pas plus épargné. A Bologne, Agricola fut pris avec Vital, son esclave; l'esclave fut mis en croix et exécuté le pre-

mier, pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux dans le cimetière des juifs, d'où saint Ambroise les retira dans la suite. A Milan, Nazaire et Celse, Nabor et Félix, Gervais et Protais, dont saint Ambroise découvrit également les reliques : à Aquila, Cantius et Cantianus, avec leur sœur Cantianilla, de la famille consulaire d'Anicius, donnèrent leur vie pour Jésus-Christ. A Naples, l'illustre évêque Januarius, si connu sous le nom de saint Janvier, versait alors ce sang qui s'est miraculeusement conservé jusqu'à nos jours comme un témoignage d'héroïsme et de foi surnaturelle. — A Augusta-Vindelicorum, dans la Rhétie (Augsbourg), une courtisane, nommée Afra, convertie à la foi, donna le spectacle d'un courage héroïque; elle fut brûlée vive dans une île du Lech, par ordre du proconsul Gaïus. — En Pannonie, saint Irénée, évêque de Sirmium, et Victorinus, évêque de Petavium (Petaw), donnèrent leur vie pour Jésus-Christ. — En Thrace, Philippe, évêque d'Héraclée, Sévère, prêtre, et Hermès, diacre, furent brûlés vifs. C'étaient les dernières étincelles de la persécution en Occident. Un revirement politique, qui devait changer la face du monde, allait bientôt remettre l'Europe occidentale tout entière aux mains de Constance-Chlore. Il était réservé à ce prince équitable, vertueux, bienveillant envers les chrétiens, d'éteindre les bûchers qui ne cessaient depuis deux ans de les dévorer par milliers. Dioclétien était venu, au commencement de l'année 304, triompher à Rome des Perses, des Égyptiens et des peuples de la Lybie. Les médailles frappées en son honneur, les arcs de triomphe élevés sur son passage, rappelaient, parmi ses autres titres de gloire, celui d'exterminateur de l'impiété chrétienne. On parodia sur le théâtre les mystères de cette religion que Dioclétien se vantait d'avoir effacée de tout l'univers. En présence de l'empereur, de toute la cour, de la populace ivre de joie, le comédien Genesius (Genès) se fit revêtir d'habits blancs, comme un néophyte, et simula avec des railleries sacriléges toutes les cérémonies du baptême. Chacun des gestes de l'histrion était salué par les applaudissements frénétiques de la foule. Cependant l'eau tomba sur le corps de Genès, en même temps

qu'on prononçait les paroles sacrées. L'acteur se releva chrétien. Il s'avança au bord du théâtre. « Écoutez, dit-il, auguste empereur, officiers, philosophes et peuple de Rome ! Toutes les fois que le nom de chrétien a frappé mes oreilles, il me causait une invincible horreur. Je me suis exactement instruit des mystères de cette religion détestée, pour vous en donner le divertissement; mais quand l'eau du baptême m'a touché, le ciel s'ouvrit à mes yeux et des anges resplendirent au-dessus de moi. Ils ont lu dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance, les ont lavés dans l'eau dont j'ai été baptisé et m'ont ensuite présenté le livre plus blanc que la neige. » On crut d'abord que ces paroles étaient dans le rôle de Genesius et les applaudissements redoublèrent : mais le nouveau chrétien insista ; il parvint à triompher de l'incrédulité qui accueillait l'acteur. Dioclétien outré le fit frapper à coups de bâton ; on étendit le martyr sur le chevalet; son corps fut déchiré par les ongles de fer ; on approchait des torches enflammées de ses blessures. Enfin il eut la tête tranchée pour le Dieu qui s'était révélé si tard à lui, mais qu'il avait si fidèlement confessé dès l'instant où il l'avait connu.

42. Le martyre de saint Genès fut le dernier qu'ordonna Dioclétien. Quelques jours après, l'empereur quittait Rome où son luxe oriental avait prêté aux railleries des *Quirites*. Les Césars commençaient à trouver trop austères les mœurs des Romains dégénérés. La royauté fuyait son antique capitale. Une affreuse maladie s'empara du Dalmate couronné qui avait prétendu mesurer sa puissance à celle du vrai Dieu. De retour à Nicomédie, l'esprit affaibli par les souffrances, il rencontra Galerius qui prit avec lui un ton de maître, menaçant de le faire massacrer par ses légions s'il s'obstinait à garder l'empire. On vit donc, dans une plaine qu'inondait la foule des grands, du peuple et des soldats, le vieux tyran monter sur son tribunal, et déclarer qu'ayant besoin de repos il cédait le pouvoir à Galerius. En même temps il indiqua un nouveau César : c'était Daïa ou Daza Maximin, ancien gardeur de troupeaux, fils de la sœur de Galerius. L'empereur jeta son manteau de pourpre

sur les épaules de ce pâtre, et Dioclétien, redevenu Dioclès, prit le chemin de Salone, sa patrie (305). — Maximien-Hercule se dépouilla aussi de l'autorité souveraine à Milan, en faveur de Constance-Chlore, et nomma César, Valerius Sévère, obscur favori de Galerius, le même jour que Dioclétien accomplissait son sacrifice à Nicomédie. Maximien ayant dans la suite ressaisi la pourpre, fit inviter Dioclétien à suivre son exemple. Dioclétien répondit : « Je voudrais que vous vissiez les beaux choux que j'ai plantés à Salone, vous ne me parleriez plus de l'empire ! » Stoïques paroles, démenties par d'amers regrets. La main de Dieu s'étendit sur ces deux persécuteurs et sur leur race, dont Lactance nous a raconté la fin, dans son fameux ouvrage : *De morte persecutorum*. Nous raconterons bientôt les derniers crimes et la mort tragique de Maximien-Hercule. Sa femme fut jetée vivante dans l'Oronte, où il avait fait noyer tant de chrétiennes. Dioclétien, l'empereur sans empire, bourrelé de regrets et sans doute aussi de remords, ne dormait plus, ne mangeait plus, dans sa solitude de Salone : il se résolut à se laisser mourir de faim. Saint Jérôme nous apprend qu'avant d'expirer il vomit sa langue rongée de vers. L'impératrice Prisca, sa veuve, fugitive, cachée sous de misérables habits, fut reconnue, arrêtée, décapitée à Thessalonique et jetée à la mer. Que n'avait-elle eu du moins le courage de mourir comme la vierge Suzanne, sa parente, pour le Dieu qui donne à ses serviteurs des couronnes impérissables !

Suite de la persécution en Orient sous Maximin Daïa.

43. A ces changements de Césars les chrétiens ne gagnaient rien encore. En Orient, Maximin-Daïa qui recevait cette partie du monde à gouverner, ou plutôt à fouler aux pieds, n'entendait rien ni au métier des armes, ni aux choses de l'administration ; il n'apportait au service de l'empire qu'une insatiable férocité : c'était par ce côté qu'il avait séduit Galerius. Celui-ci, monstre couronné, donna au monde le spectacle d'une cruauté qui pouvait paraître nouvelle, même après Néron, Tibère et Caligula. Il nourrissait des ours domestiques auxquels il avait donné son propre nom. Il leur faisait jeter chaque jour sous ses yeux quelques chrétiens, et riait avec d'épouvantables jouissances en voyant

broyer des membres palpitants. C'était surtout pendant ses festins qu'il s'accordait ce plaisir de bête féroce. Un autre supplice de son invention contre les chrétiens avait surtout ses préférences, parce qu'il prolongeait davantage ses horribles spectacles. On attachait les martyrs à un poteau, et on leur mettait un feu lent sous la plante des pieds, jusqu'à ce que les chairs torréfiées se détachassent des os. Alors, avec des torches qui brûlaient sans flammes, on leur rôtissait successivement chacun des membres, en sorte que sur tout le corps il ne restât pas un endroit intact. Cependant on leur arrosait la tête avec de l'eau fraîche, on leur humectait les lèvres et l'intérieur de la bouche, de peur qu'ils n'expirassent trop tôt. On en vit résister des journées entières à ces tortures, pour la plus grande joie de Galerius qui s'abreuvait à longs traits de leurs souffrances. Le sang des martyrs continua donc à inonder l'Orient. A Aquilée, sainte Anastasie, veuve d'un ambassadeur romain en Perse, fut décapitée le même jour que le prêtre saint Chrysogone qui l'avait instruite dans la foi et soutenue au sein de sa captivité. Leurs noms furent placés tous deux par l'Église dans les prières du canon. — A Thessalonique, sainte Agape, sainte Chionie et sainte Irène furent brûlées vives. Irène, avant son supplice, avait été exposée plusieurs jours dans un lieu de débauche, où par un miracle de protection divine sa vertu fut préservée de toute atteinte. — En Cilicie, Taraque, Probus et Andronic, traînés successivement de Tarse à Mopsueste et Anazarbe pour y être interrogés par le proconsul Maxime, épuisèrent tous les genres de supplices, le chevalet, les ongles de fer, les broches rougies au feu. Aucune partie de leur corps ne resta sans blessure. Les yeux crevés, les dents brisées, la langue coupée, plus semblables à des cadavres mutilés qu'à des hommes vivants, ils furent jetés aux bêtes de l'amphithéâtre de Tarse, en présence de toute la population. Une ourse, une lionne furieuse vinrent successivement lécher leurs plaies saignantes, et se coucher à leurs pieds, en les caressant. Maxime, plus cruel que ces animaux, ordonna aux gladiateurs de trancher la tête des martyrs, qui allèrent ainsi recevoir la récompense de leur courage et de

leur inébranlable constance. — Dans la même province de Cilicie, une pieuse chrétienne, Julitta, fut arrêtée avec son fils âgé de quatre ans, saint Cyrique ou saint Cyr. En voyant torturer sa mère, l'enfant criait qu'il était chrétien comme elle. Alexandre, le gouverneur, le saisit par un pied et lui fracassa la tête sur les degrés du tribunal. La cervelle rejaillit sur le visage de Julitta, qui ne dit que ces mots : « Merci, mon Dieu, d'avoir couronné le fils avant la mère ! » Le juge lui fit plonger les pieds dans de la poix bouillante, et déchirer le corps avec les ongles de fer. Julitta ne cessait de confesser sa foi. Enfin ce juge, ou plutôt ce bourreau, la fit bâillonner et conduire au lieu du supplice, où elle eut la tête tranchée. — Un autre martyre eut lieu à Tarse, dans des circonstances extraordinaires. Boniface, païen, et intendant d'une dame romaine, nommée Aglaé, entretint longtemps avec sa maîtresse une liaison criminelle. Touchée enfin par la grâce et résolue de changer de vie, Aglaé envoya son intendant en Orient, pour lui rapporter des reliques de martyrs. Boniface prit congé d'elle et lui dit en riant : « Si jamais on vous apporte mes restes comme ceux d'un martyr, faites leur, je vous prie, bon accueil. » En arrivant à Tarse, il trouva la place publique remplie de chrétiens à qui l'on faisait souffrir les plus horribles supplices. Frappé de ce spectacle, il s'approcha des martyrs et fut si vivement touché de leur constance qu'il s'écria : « Moi aussi, je suis chrétien ! » Le gouverneur le fit prendre et le joignit aux saints confesseurs. Son corps, recueilli par les serviteurs qu'il avait amenés avec lui, fut rapporté à Aglaé. Elle plaça ces restes précieux dans un oratoire magnifique qu'elle fit élever à cinquante stades de Rome. — A Césarée, en Palestine, Appien et Edesius, frères par la naissance et par la foi, furent jetés à la mer. Agapius fut dévoré par les bêtes de l'amphithéâtre. Théodosia, vierge, âgée de dix-huit ans, fut déchirée par les ongles de fer et noyée dans la Méditerranée. — En Syrie, sainte Domnina, et ses filles, Prosdoca et Bérénice, pour éviter les outrages auxquels on exposait les personnes de leur sexe, coururent d'elles-mêmes au-devant de la mort et se précipitèrent dans un fleuve voisin.

— A Amasée, le soldat Théodore confessa Jésus-Christ devant les juges qui lui accordèrent quelques heures de liberté pour réfléchir plus mûrement au parti qu'il voudrait prendre. Théodore en profita pour aller mettre le feu au temple de Cybèle. Repris et torturé longtemps sur le chevalet, il fut enfin brûlé vif. — En Égypte, plus de deux cent cinquante confesseurs furent envoyés aux mines, après qu'on leur eut crevé l'œil droit et brûlé le nerf du pied gauche, afin que toute leur vie ne fût plus qu'un long martyre. — A Antioche, sainte Pélagie, vierge, voyant sa maison entourée de persécuteurs, se précipita du haut du toit. Sa mère et ses sœurs ayant appris qu'on les cherchait elles-mêmes, se jetèrent dans une rivière, en se tenant les unes les autres par la main, et s'y noyèrent. — En Palestine, trente-neuf confesseurs furent décapités en une seule exécution. Quatre autres, du nombre desquels étaient Pélès et Nilus, évêques égyptiens, furent consumés par le feu.

Conciliabu[le] d'évêques traditeurs [à] Cirtha (Constantin[e]). Canons dis[ci]plinaires d[e] saint Pierr[e] patriarch[e] d'Alexandr[ie].

44. Ce long martyrologe, dont les détails sont autant de traits d'héroïsme et de foi, se déroulait pendant les quatre années 304, 305, 306 et 307. Un instant de relâche dans la persécution locale avait permis, vers l'an 305, à quelques évêques traditeurs de Numidie de se réunir à Cirtha, dans l'intention de nommer un titulaire au siége épiscopal de cette ville, devenu vacant par le martyre du précédent évêque. Ce conciliabule d'apostats qui se reprochèrent d'abord mutuellement leurs crimes et qui finirent par un pacte commun d'alliance, élut pour évêque de Cirtha un prêtre notoirement traditeur, nommé Sylvain. Par une contradiction qui pourrait sembler étrange si l'expérience n'apprenait que les hommes les plus indulgents pour eux-mêmes sont ordinairement les plus sévères pour les autres, ces mêmes évêques déposèrent, six ans plus tard, Cécilien, évêque de Carthage, sous le faux prétexte qu'il avait été ordonné par des traditeurs. — Pendant que des ministres indignes du Dieu de paix et de charité offraient au monde ce scandale, saint Pierre, successeur de saint Théonas sur le siége patriarcal d'Alexandrie, donnait à son église des canons ou règles de conduite à l'égard des chrétiens faibles qui

n'avaient pu résister à la violence de la persécution. Ce monument de l'antique discipline de l'Église respire la mansuétude et la tendresse compatissantes du bon Pasteur. La plus longue durée des pénitences prescrites par saint Pierre d'Alexandrie est de trois ans. Elle regarde les maîtres qui avaient envoyé des esclaves chrétiens à leur place se présenter aux tribunaux des juges et y subir pour eux les tortures. Quant à ceux qui n'ont succombé que par faiblesse et pusillanimité, même sans avoir combattu, on pouvait les recevoir à la communion après une année de pénitence. — Telle est la vertu des saints, pleine de cette miséricordieuse condescendance du « Fils de l'homme qui est venu chercher, non pas les justes, mais les pécheurs. »

Constantin, proclamé empereur par les légions de la Grande-Bretagne. Maxence, fils de Maximien Hercule à Rome. Suicide du César Valerius Sévère.

45. Cependant le nom, si cher à l'Église, de Constantin le Grand, commençait à surgir dans le monde. La Providence qui veillait à sa destinée le dégageait peu à peu des entraves qui semblaient devoir étouffer sa gloire naissante. Issu, comme nous l'avons dit, d'un premier mariage de Constance-Chlore avec une pieuse chrétienne, Hélène, dont nous discuterons plus loin l'origine, Constantin, après la répudiation de sa mère, sans faveur, sans protection aucune, fut réduit à s'attacher à la cour de Dioclétien. Il porta les armes en Égypte et en Perse. Sa valeur, son affabilité le rendirent bientôt populaire dans les camps. L'abdication de Dioclétien le rejeta sous la puissance de Galerius, qui, jaloux de son crédit auprès des soldats, voulut se défaire de lui, en l'excitant à se battre publiquement dans l'arène d'abord contre un gladiateur sarmate ensuite contre un lion. Constantin, sorti heureusement de ces épreuves, se déroba par la fuite aux complots de Galerius. Afin de n'être pas poursuivi, il fit couper de poste en poste les jarrets des chevaux dont il s'était servi. Il rejoignit son père à Boulogne, au moment où celui-ci, vainqueur de Carausius, s'embarquait pour la Grande-Bretagne. Constance mourut à *Eboracum* (York), quelques mois après (306). Les légions, par un dernier essai de leur puissance, sans attendre l'élection du palais, proclamèrent Constantin empereur. Galerius, malgré son mauvais vouloir, fut contraint de laisser la puissance à ce rival odieux. D'autres mécomptes lui étaient ré-

servés. Sa tyrannie avait révolté les Romains qui secouèrent le joug et donnèrent la pourpre à Maxence, fils de Maximien-Hercule. Ce dernier, sortant de sa retraite, vint se joindre à son fils, gagna à force de présents l'armée que Galerius fit marcher en Italie sous la conduite de Sévère, son collègue à l'empire, et força ce général à s'ouvrir les veines (307). Galerius en personne accourut alors avec ses légions aux portes de Rome. Il trouva cette ville fortifiée et défendue par Maximien et Maxence, qui avaient prévu son attaque. Deux légions l'abandonnèrent et il s'enfuit honteusement avec le reste, faisant ravager tout le pays sur son passage pour ôter aux deux empereurs la possibilité de le poursuivre (308).

Saint Methodius, évêque de Tyr. Saint Antoine au désert.

46. Le contre-coup de ces agitations venait encore ajouter aux maux de l'Église, si cruellement éprouvée déjà par l'orage des persécutions et par les calomnies des philosophes. Au milieu de ces tempêtes, elle trouvait parmi ses enfants d'habiles et ardents défenseurs. L'antiquité chrétienne nous a conservé le souvenir des nombreux travaux de saint Méthodius, d'abord évêque d'Olympia, ville maritime de Lycie, puis évêque de Tyr. Saint Jérôme l'appelle l'orateur disert; saint Épiphane, un glorieux athlète de la vérité; saint Grégoire de Nysse, un puits d'érudition; André de Césarée, le grand Méthodius. Il écrivait durant le cours de la persécution de Dioclétien, dont il fut lui-même une illustre victime. Son principal ouvrage fut une réfutation des quinze livres d'impiétés, de calomnies et de sarcasmes, que le philosophe Porphyre avait compilés contre la religion chrétienne. Il ne nous reste de cette œuvre capitale de saint Méthodius que des fragments cités par saint Jean Damascène. Il y avait du courage à prendre en main une pareille cause, alors que les chrétiens au ban de l'univers ne rencontraient partout que des bourreaux et des supplices. Les erreurs d'Origène, ou du moins celles qui s'accréditaient sous ce nom en Orient, attirèrent aussi l'attention de Méthodius. Il écrivit pour les combattre plusieurs traités particuliers sur la *Résurrection*, sur l'épisode de la *Pythonisse d'Endor* que Samuel fit apparaître au roi Saül, sur le *Libre arbitre* et sur les *Créatures*. Des

commentaires sur la plupart des livres de l'Écriture complétaient le cycle de cette vie si utile et si occupée. Tous ces ouvrages, écrits en grec, ont été perdus pour nous. La persécution qui fermait le monde aux chrétiens leur avait ouvert la voie des solitudes. On vit à cette époque le désert se couvrir de fleurs, selon l'expression des Prophètes. Déjà saint Paul, premier ermite, en 250, lors de la persécution de Dèce, avait inauguré le chemin des solitudes chrétiennes où des générations d'âmes devaient le suivre. Un autre patriarche de la vie anachorétique illustrait en ce moment le désert. C'était saint Antoine, né en Egypte de parents nobles et riches. A vingt ans, il entendit lire dans une église la parole de l'Évangile : « Si vous voulez être parfaits, allez, vendez ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi : vous aurez un trésor dans le ciel. » Il prit le conseil évangélique à la lettre. Le lendemain, ne possédant plus rien de l'opulent héritage de ses aïeux, il sortit de son pays et se mit sous la conduite d'un saint vieillard qui vivait depuis longues années dans la solitude. Le produit des nattes de jonc qu'il fabriquait de ses mains suffit dès lors à la nourriture de ce jeune homme habitué jusque-là aux délicatesses du luxe et de l'opulence. Il s'appliquait à étouffer tous les souvenirs du monde, et méditait constamment les Écritures qu'il réussit à posséder en entier dans sa mémoire. Le démon lutta énergiquement pour étouffer dans cette âme héroïque le germe des vertus qui devaient se développer plus tard avec tant d'éclat, pour l'honneur et l'avantage spirituel de l'Église. D'impurs fantômes, des réminiscences mondaines, la noblesse de son origine, le désir de la gloire, les plaisirs de la vie, revenaient sans cesse à la pensée du jeune anachorète qui s'enfonçait alors plus avant dans la solitude, redoublant de prières, de veilles, de jeûnes et d'austérités. Ces combats intérieurs, si connus sous le nom de « tentation de saint Antoine », se terminèrent par une éclatante victoire sur l'esprit de ténèbres. Comme il disait un jour dans l'amertume de son cœur : « Où êtes-vous, Seigneur et pourquoi m'avez-vous abandonné ? » une voix lui répondit : « Je n'ai pas cessé d'être à tes côtés, j'ai voulu être

spectateur de ton courage. Parce que tu as résisté, mon secours ne te manquera jamais. » Antoine rendit grâces à son libérateur, et le lendemain il se fixait sur une montagne reculée de la Thébaïde, au milieu de ruines abandonnées, pour vivre loin du regard des hommes des seules faveurs de son Dieu. Il y demeura vingt ans inconnu au monde. La réputation de sa sainteté lui amena alors une foule de disciples. Nous le verrons plus tard sortir de sa laborieuse retraite, guérissant les malades sur son passage, consolant les affligés, apaisant les dissensions, réconciliant les inimitiés invétérées, visitant les monastères qui s'étaient peuplés sous sa conduite, les uns à l'orient du Nil, les autres à l'occident, près de la ville d'Arsinoé. Les solitaires recueillaient ses instructions comme des oracles. « Les montagnes de la Thébaïde étaient pleines de chrétiens qui passaient les jours et les nuits à chanter les psaumes, à étudier, à jeûner, à prier, à travailler pour faire l'aumône, conservant entre eux l'esprit de paix, d'union et de charité. A la vue de ces pieux solitaires dont la conversation était toute avec le ciel, on pouvait s'écrier de nouveau : Qu'ils sont magnifiques, vos tabernacles, ô Jacob ! Que vos tentes sont belles, ô Israël ! Comme des vallons pleins de fraîcheur et d'ombre, comme des îles délicieuses au milieu du fleuve, comme des pavillons que le Seigneur a dressés lui-même ! » Ce sont les paroles pleines de saint enthousiasme qu'un tel spectacle arrachait quelques années plus tard à l'éloquent évêque d'Alexandrie, saint Athanase. Dieu préparait ainsi, dans les travaux d'une solitude féconde, les futurs soldats de la vérité, les courageux défenseurs de l'Église, les intrépides adversaires de l'Arianisme.

PONTIFICAT DE SAINT EUSÈBE (310).

47. Nous avons raconté précédemment la lente agonie et la mort de Marcel I, dans l'abjecte condition où la cruauté de Maxence avait réduit le saint pontife. Depuis deux ans, un prêtre de Rome, Eusèbe, avait reçu la consécration épiscopale et gouver-

nait l'Église en qualité de vicaire du pape captif. Appelé à recueillir l'héritage d'un martyr, Eusèbe lui-même ne fit que passer sur le trône de saint Pierre. Voici la notice qui lui est consacrée par le *Liber Pontificalis.* « Eusèbe, grec d'origine, eut pour père Medicus. Il siégea quatre mois et seize jours, sous le règne de Maxence, depuis le XIV des calendes de mai (10 avril), jusqu'au XVI des calendes de septembre (17 août). Il eut la joie de ramener au sein de Rome quelques apostats à une pénitence sincère. En une ordination au mois de décembre, il avait imposé les mains à treize prêtres, dix-sept diacres et quatorze évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la crypte pontificale de la catacombe sur la voie Appienne, le VI des nones d'octobre (2 octobre 310). Après lui le siége épiscopal demeura vacant dix-sept jours. »

L'ordination dont il est question dans cette notice dut avoir lieu antérieurement à la mort de saint Marcel I. On remarquera aussi le long intervalle écoulé entre la date de la mort de saint Eusèbe (17 août), et celle de son inhumation dans la catacombe de saint Calliste (2 octobre). Cette particularité tient à un ordre de faits dont le *Liber Pontificalis* n'a point conservé la mention, mais qui nous a été transmis dans l'inscription suivante, consacrée par le pape Damase à la mémoire de saint Eusèbe.

HERACLIVS VETVIT LAPSOS PECCATA DOLERE
EVSEBIVS MISEROS DOCUIT SVA CRIMINA FLERE
SCINDITVR IN PARTES POPVLVS GLISCENTE FVRORE
SEDITIO CÆDES BELLVM DISCORDIA LITES
EXEMPLO PARITER PVLSI FERITATE TYRANNI
INTEGRA CVM RECTOR SERVARET FÆDERA PACIS
PERTVLIT EXILIVM OMNINO SVB IVDICE LÆTVS
LITTORE TRINACRIO MVNDVM VITAMQVE RELIQVIT.

« Heraclius soutenait l'inutilité de la pénitence pour les *lapsi.* Le saint pontife Eusèbe rappelait au contraire à ces malheureux la nécessité de pleurer leurs crimes. Le peuple se divisa en deux partis opposés : la sédition, les meurtres, la discorde et la guerre

intestine, hautement encouragés par le cruel tyran Maxence, désolèrent encore une fois l'Église. Fidèle défenseur des droits de la vérité, Eusèbe fut proscrit par les juges. Il mourut exilé sur les rivages de la Sicile. » — Vraisemblablement l'apostat qui avait dénoncé saint Marcel I à la fureur de Maxence était le même Heraclius, dont le nom se trouve enfin dans cette seconde inscription du pape Damase. Heraclius eut le crédit de faire bannir saint Eusèbe, comme il avait eu celui de faire incarcérer saint Marcel I dans le haras impérial. Le déplorable schisme indiqué par l'inscription damasienne pourrait faire conjecturer avec assez de vraisemblance qu'Heraclius s'attribuait les fonctions du souverain pontificat, et qu'il faudrait le compter au nombre des obscurs antipapes dont la mémoire est maintenant tombée dans l'oubli. Quoi qu'il en soit, sa doctrine de l'inutilité de la pénitence pour la réhabilitation des *lapsi* est en contradiction absolue avec celle des Novatiens. On ne saurait donc le rattacher à la secte rigoriste de ces derniers. Peut-être Heraclius était-il le coryphée des Manichéens, dont la présence à Rome nous sera constatée par la notice du successeur de saint Eusèbe. Dans ce cas, Heraclius se fût montré fidèle à la doctrine de Manès, laquelle regardait comme indifférentes en soi toutes les actions humaines, et par conséquent ne pouvait attribuer aucun caractère de culpabilité à la défection des *lapsi*. Ainsi ce serait aux intrigues ténébreuses du manichéisme, père de nos sociétés secrètes actuelles, qu'il faudrait attribuer l'exil et la mort de deux souverains pontifes, en l'an 310. Saint Eusèbe expirant sur les rivages de la Sicile, loin de Rome dont il était le père, prévoyait-il le prochain triomphe de l'Église ? Nous ne le savons ; mais les fidèles de Jésus-Christ, sous le coup de la persécution qui ne cessait de les décimer conservaient un invincible courage et l'inébranlable fermeté de leurs espérances. Nous en avons la preuve dans l'empressement avec lequel leur piété filiale alla recueillir sur la terre étrangère les restes précieux du saint pontife, pour les déposer dans un *loculus* de la catacombe de saint Calliste, récemment découvert par le savant archéologue romain, M. de Rossi.

PONTIFICAT DE SAINT MELCHIADE (310-314).

§ I. Synchronisme.

Notice de saint Melchiade, d'après le *Liber Pontificalis*.

48. « Melchiade ou Miltiade, dit le *Liber Pontificalis*, était né en Afrique ; il siégea trois ans, sept mois et douze jours, depuis le consulat de Maximien X (310), jusqu'aux ides de janvier, sous le consulat de Volusien et Anianus (10 janvier 314). Par une constitution, il défendit à tous les fidèles de jeûner le jeudi et le dimanche, parce que les Manichéens, véritables idolâtres qui infestaient alors la ville de Rome, avaient choisi ces deux jours pour leurs jeûnes solennels. Il régularisa par un décret la distribution du pain fermenté, béni par l'évêque sous le nom d'*Eulogies*. En une ordination au mois de décembre, il imposa les mains à sept prêtres, cinq diacres et douze évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la cryte pontificale de la catacombe de saint Calliste, sur la voie Appienne. Après lui le siége pontifical resta vacant seize jours. »

Derniers crimes de Maximien Hercule. Son supplice.

49. Le commencement de l'année 310 vit la punition d'un des principaux persécuteurs de l'Église. Maximien Hercule n'avait pas tardé à se brouiller avec Maxence, son fils, qui régnait à Rome. Il passa dans les Gaules et trouva près de Constantin, époux de sa fille Fausta, une noble et généreuse hospitalité qu'il ne paya que par des crimes. Une première fois (308), pendant que Constantin, occupé avec quelques légions à réprimer sur les bords du Rhin les incursions des Francs, avait laissé son beau-père avec le reste de l'armée en Provence, Maximien avait réussi à séduire les principaux officiers et les gouverneurs des villes, et s'était emparé du pouvoir. A cette nouvelle, Constantin accourut à marches forcées jusqu'à Arles qui lui ouvrit ses portes. Il poursuivit l'usurpateur et l'atteignit sous les murs de Marseille. Pour toute vengeance, Constantin dépouilla de la pourpre son indigne beau-père, tout en le gardant dans son palais, près de sa personne. L'impunité enhardit ce vieillard consommé dans le crime. Il fit promettre

à sa fille, l'impératrice Fausta, de laisser ouverte la porte de l'appartement où dormait Constantin. Une nuit, trompant la vigilance des gardes, il s'approcha du lit impérial et perça à coups de poignard un corps endormi : c'était celui d'un eunuque que Constantin, informé du complot par la fidèle Fausta, avait fait coucher dans son lit. Maximien, pris sur le fait, le poignard sanglant à la main et se livrant à toute la joie d'avoir assassiné son gendre, fut contraint de choisir lui-même son genre de mort ; il s'étrangla de ses propres mains, vengeant ainsi le sang de tant de martyrs qu'il avait eu un cruel plaisir à répandre (310).

Edit de Galerius faveur d chrétiens Mort de lerius.

50. Depuis huit ans, la persécution commencée par Dioclétien sévissait en Orient. De tous ceux qui y avaient pris part et se glorifiaient d'avoir anéanti le nom chrétien [1], il ne restait plus que Galerius. Son heure ne tarda pas à venir. Il se préparait par des cruautés nouvelles à célébrer la vingtième année de son règne, lorsque la main de Dieu s'appesantit sur lui. Un ulcère affreux s'étendit sur la partie inférieure de son corps, laissant continuellement échapper un sang noir et corrompu, des vers sans cesse renaissants et une intolérable odeur. Le haut du buste devint d'une telle maigreur qu'il ressemblait à un squelette sur les os duquel on aurait étendu une peau livide : cependant les jambes et les pieds étaient enflés au point d'avoir perdu leur forme. Dans les tortures que lui causait cette maladie incurable, Galerius passa d'un excès de fureur à une clémence inespérée. Il fit d'abord jeter aux bêtes des amphithéâtres les chirurgiens qui avaient les premiers essayé sur lui un art inutile. Comme ces exécutions ne le guérissaient pas, il fit sur le passé de sa vie de salutaires réflexions. Le souvenir des chrétiens dont il avait versé le sang à grands flots troubla ses insomnies : lassé des remèdes

[1] « Dioclétien, César Auguste, après avoir adopté Galerius, en Orient, avoir aboli partout la superstition du Christ, et étendu le culte des dieux. » Et cette autre inscription également trouvée en Espagne : « Dioclétien Jupiter, Maximien Hercule, Césars Augustes, après avoir étendu l'empire romain en Orient et en Occident, et avoir aboli la secte chrétienne qui bouleversai l'État. » (*Inscrip. numism.* apud Gruter., pag. 280.)

humains, il voulut tenter d'apaiser la colère du Dieu qu'il avait tant outragé. La ville de Sardique, témoin de ses souffrances, le fut aussi de son tardif repentir : de cette ville fut daté un édit qui rendait aux chrétiens le libre exercice de leur culte. Eusèbe nous a conservé ce monument de réparation *in extremis*. Les titres pompeux que le moribond impérial prenait soin d'ajouter à son nom ne font que mieux ressortir son impuissance à détruire une religion qui lui arrachait, sur son lit de douleur, un témoignage de bienveillance. Voici le texte de l'édit : « L'empereur César, Galerius-Valerius-Maximien, invincible, auguste, souverain pontife, très-grand Germanique, très-grand Égyptiaque, très-grand Sarmatique, très-grand Thébaïque, très-grand Persique, très-grand Carpique, très-grand Arméniaque, très-grand Médique, très-grand Adiabénique, la vingtième année de sa puissance tribunitienne, la dix-neuvième de son empire, consul pour la huitième fois, père de la patrie, proconsul, aux habitants de ses provinces, salut. Parmi les soins continuels que nous prenons des intérêts publics, nous avions cherché d'abord à faire revivre les mœurs de l'ancienne Rome et à rappeler les chrétiens à la religion de nos ancêtres. Subissant une influence nouvelle, les chrétiens ont abandonné les maximes de nos dieux, et tiennent des assemblées pour un culte jusqu'ici inconnu. En exécution de nos précédentes ordonnances, un grand nombre d'entre eux ont péri par divers supplices. Cependant comme nous voyons ce qu'il en reste persévérer dans les mêmes sentiments et refuser d'adorer les dieux de l'empire, ne consultant que notre clémence et la bonté naturelle qui nous a toujours fait incliner du côté de l'indulgence, nous avons cru devoir étendre jusqu'à eux notre paternelle miséricorde. Ils pourront donc professer librement leur religion et rétablir les lieux de leurs assemblées, en se soumettant d'ailleurs aux autres prescriptions légales. Nous ferons savoir aux magistrats par un autre décret la conduite qu'ils auront à tenir. En vertu de cette grâce que nous leur accordons, les chrétiens seront tenus de prier leur Dieu pour notre santé et pour le salut de la république, afin que l'empire prospère de toutes parts et qu'ils

puissent eux-mêmes vivre en sécurité et en paix. » — Galerius ne survécut pas longtemps à cet acte de justice suprême : il mourut comme Antiochus, après avoir vécu comme lui. Avant d'expirer, il recommanda Valérie, sa femme, et Candidien, son fils, à Licinius, qu'il avait fait de rien César. Pour acquitter sa dette de reconnaissance, Licinius se hâta de mettre à mort Valérie et Candidien, aussitôt que Galerius eut les yeux fermés. La justice divine se servait de la fureur de ces monstres couronnés pour étendre sur toute la race des persécuteurs le châtiment de leurs crimes. La mort de Galerius laissait l'empire légitimement partagé entre Constantin, Licinius et Maximin, qui, se reconnaissant tous trois pour augustes mais se disputant entre eux la prééminence, régnaient, le premier dans les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne, le second en Illyrie, le troisième dans l'Asie, l'Orient et l'Égypte. Le centre de l'empire, c'est-à-dire l'Italie et l'Afrique, était au pouvoir de Maxence. Celui-ci n'ayant jamais été proclamé empereur d'une manière régulière, ni par Dioclétien, ni par Galerius, était regardé comme un usurpateur, en latin *tyrannus*. La nouvelle de l'édit de Galerius produisit dans tout l'Orient en faveur des chrétiens ce que les Juifs avaient éprouvé à la fin de la captivité de Babylone. Les confesseurs entassés dans les cachots furent délivrés : ceux qui travaillaient enchaînés au fond des mines furent rendus à la lumière et à la liberté. On voyait dans toutes les provinces les chrétiens célébrer leurs assemblées, faire leurs collectes ordinaires pour secourir les pauvres les veuves et les orphelins. La charité reparaissait dans le monde en même temps que la religion de Jésus-Christ. Les païens qui avaient cru assister aux funérailles du christianisme, surpris d'une révolution si inopinée, proclamaient hautement que le Dieu des chrétiens, vainqueur des Césars, était le seul Dieu grand, le seul véritable. Les exilés de la foi retournaient dans leur patrie, traversant les villes au milieu des acclamations et des chants de triomphe. On les rencontrait par troupes nombreuses sur les grands chemins et les places publiques, chantant des psaumes et des hymnes d'alsse. Les populations païennes s'associaient à leur joie ;

c'était une fête publique pour l'empire que la réapparition de ces chrétiens que, depuis huit ans, on travaillait à exterminer dans tout l'univers.

Schisme des Donatistes à Carthage.

51. La première année du pontificat de saint Melchiade (311) fut marquée par la consommation du schisme des Donatistes. Les évêques d'Afrique, profitant de la paix qui venait d'être rendue à l'Église, s'étaient assemblés à Carthage pour donner un successeur à Mensurius, évêque de cette ville, mort pendant la persécution. Le diacre Cécilien fut élu d'une voix unanime. Félix, évêque d'Aptonge, lui imposa les mains, le fit asseoir dans la chaire épiscopale et lui remit l'inventaire des vases d'or et d'argent dont Mensurius avait confié la garde aux anciens de l'Église. Quelques-uns de ces infidèles dépositaires avaient espéré détourner à leur profit certains de ces objets précieux. Ils se liguèrent avec deux diacres intrigants, Botrus et Celeusius qui avaient osé afficher leurs prétentions au siége de Carthage. De concert avec ces ministres ambitieux, ils appelèrent ceux des évêques de Numidie qu'on n'avait pu convoquer à l'époque de l'ordination de Cécilien. Ces prélats étaient les mêmes que nous avons vus en 305 se rassembler pour ordonner le traditeur Sylvain évêque de Cirtha. Sous la direction de *Donat*, évêque de *Casis-Nigris*, ville de Numidie, ils se formèrent en conciliabule et déposèrent Cécilien, sous prétexte que Félix d'Aptonge qui lui avait imposé les mains était un traditeur ; que de plus Cécilien avait refusé de se rendre à leur assemblée ; enfin, qu'étant encore diacre, il aurait empêché les fidèles de porter des secours aux martyrs dans leurs cachots, durant la persécution de Dioclétien. Considérant donc le siége de Carthage comme vacant, ils élurent et ordonnèrent pour évêque le lecteur Majorin. Telle fut l'origine du long schisme de Carthage, connu sous le nom de schisme des Donatistes parce que Donat, l'évêque de *Casis-Nigris*, en fut le plus ardent et le principal fauteur. Cécilien ne s'émut point de tous ces troubles, ni de toutes ces calomnies. Il se crut suffisamment justifié par le seul fait qu'il demeurait, dit saint Augustin, « uni de communion avec l'Église romaine, où a toujours été en vigueur la principauté de la chaire apostolique, et où il

était prêt à plaider sa cause. » Nous verrons plus tard le souverain pontife porter son jugement dans cette affaire et rendre justice à la vérité, à l'innocence et au droit (311).

Recrudescence de persécution en Orient sous Maximin Daïa. Saint Grégoire l'Illuminateur.

52. L'édit de Galerius qui rendait la liberté aux chrétiens avait été exécuté aussitôt que connu dans toutes les provinces de l'empire. Aucun des collègues du vieux César n'eût osé résister à sa volonté expresse et authentiquement promulguée. Mais il en coûtait beaucoup aux instincts sanguinaires de Maximin Daïa de renoncer aux exécutions quotidiennes, aux jeux cruels des amphithéâtres qui allaient manquer d'aliments. Aussi l'année qui suivit la mort de Galerius (octobre 311), Maximin publia un décret qui défendait aux chrétiens de s'assembler dans les villes pour l'exercice de leur culte, sous prétexte qu'ils troublaient l'ordre et la tranquillité publique. Les gouverneurs et les proconsuls, devinant l'intention de l'empereur sous les formules adoucies qui la voilaient encore, comprirent qu'il fallait de nouveau persécuter les fidèles. On commença par calomnier leurs mœurs et outrager la mémoire de leur divin fondateur. De faux actes de Pilate, remplis de blasphèmes contre Jésus-Christ, furent répandus par tout l'Orient soumis à Maximin. On les disait tirés des archives impériales et fidèlement reproduits. On suborna des femmes de mauvaise vie qui déclarèrent devant les tribunaux que les chrétiens célébraient dans leurs assemblées des mystères infâmes, et qu'elles-mêmes en avaient fait partie. On passa bientôt aux supplices. On arrachait les yeux aux confesseurs ; on leur coupait les mains, les pieds, le nez, les oreilles. Maximin avait d'abord défendu de porter plus loin la rigueur, mais cette recommandation ne tarda pas à tomber dans l'oubli. L'ère des martyrs sembla revenue. Saint Pierre, évêque d'Alexandrie, donna sa vie pour la foi, ainsi que les saints Théodore, Hesichius et Pacôme, évêques de diverses églises. A Antinoüs, le moine Apollonius jeté dans un bûcher ardent fut préservé miraculeusement des flammes. Ce prodige convertit le juge qui l'avait condamné. Il se nommait Erianus ; et devint à son tour le martyr de cette foi nouvelle, déjà plus forte que la mort, qui venait de subjuguer son âme. On le jeta dans la mer avec plusieurs

autres confesseurs, par ordre du préfet d'Alexandrie. A Émèse, l'évêque Sylvain fut dévoré par les bêtes de l'amphithéâtre. — A Nicomédie, le prêtre saint Lucien essuya un nouveau genre de supplice. Après l'avoir laissé plusieurs jours consumer par les tortures de la faim, on lui servit une table somptueuse, couverte de mets et de viandes offerts aux idoles. Il résista à cette tentation, l'une des plus violentes que puisse éprouver la nature, et eut la tête tranchée par la main du bourreau. — Maximin Daïa portait jusqu'à la démence sa haine du christianisme et son fanatisme pour l'idolâtrie. La nation arménienne et son roi Tiridate venaient d'embrasser la foi de Jésus-Christ, par les soins de saint Grégoire, surnommé l'Illuminateur, apôtre de l'Arménie. A cette nouvelle, Maximin, sans tenir compte du titre d'alliée des Romains que l'Arménie méritait par une fidélité séculaire, entra dans ce pays à la tête d'une armée formidable. Mais les Arméniens vinrent facilement à bout de ce barbare sans intelligence et sans aucune espèce de talent militaire. Ils le battirent à toutes les rencontres et le chassèrent ignominieusement de leur pays. Dans les villes d'Arménie soumises aux Romains il y eut à cette époque un grand nombre de martyrs. Comme nation, les chrétiens d'Arménie défendirent la religion véritable, les armes à la main ; comme particuliers, ils moururent pour elle.

53. Cependant le plus grand événement du IVe siècle s'accomplissait aux portes de Rome (312). Maxence avait déclaré la guerre à Constantin, pour venger, disait-il, la mort de Maximien Hercule, son père, mais dans la réalité pour accomplir le dessein caressé depuis longtemps de s'emparer de la Gaule. Constantin se décida à prévenir son ennemi. Maxence avait rétabli les prétoriens. Son armée se composait de cent soixante-dix mille fantassins et de dix-huit mille cavaliers. Constantin ne craignit point d'attaquer Maxence et des forces si redoutables, seulement avec quarante mille vieux soldats. A leur tête, il passa les Alpes Cottiennes sur une de ces voies indestructibles créées par les Romains, emporta Suse d'assaut, défit un corps de cavalerie aux environs

de Turin, un autre à Brescia ; Vérone dut capituler. La garnison captive porta des chaînes forgées avec les épées des vaincus. Poursuivant sa marche triomphale, Constantin arriva aux portes de Rome. Maxence s'y tenait renfermé parce qu'un oracle le menaçait de mort s'il venait à en sortir ; mais ses capitaines tenaient pour lui la campagne. Constantin était campé vis à vis du pont Milvius, appelé aujourd'hui *Ponte-Molle*. Un jour qu'il s'avançait à la tête d'un corps de troupes, vers l'heure de midi, une croix éclatante de lumière se dessina au milieu du ciel dans la direction du soleil. Sur la croix miraculeuse on lisait en lettres de feu ces mots latins : *In hoc signo vinces*. L'apparition de ce prodige dont toute l'armée fut témoin ébranla profondément Constantin, qui, de longues années après, le racontait lui-même à Eusèbe, évêque de Césarée. Tout le reste du jour il songea à cette vision merveilleuse. La nuit suivante, la même croix lui apparaissait de nouveau et Jésus-Christ, se révélant au César, lui donnait l'ordre de placer cette image sur ses drapeaux. Le lendemain, à côté des aigles romaines, on remarquait une bannière d'une forme jusque-là inconnue. C'était une longue pique de bois doré, ayant en haut une traverse en forme de croix, au bras de laquelle flottait un drapeau tissu d'or et de pierreries. Au-dessus brillait une couronne d'or et de pierres précieuses, au milieu de laquelle était le monogramme du Christ formé des deux initiales grecques de ce nom. Le monogramme et l'image de la croix furent aussi placés sur le casque des soldats. Tel était le fameux *Labarum*. Ainsi la croix réservée jusque-là comme un gibet d'infamie aux plus vils criminels, après trois siècles d'outrages, d'incrédulité et de persécutions, triomphait du monde, prenait sa place parmi les symboles les plus révérés et devenait l'étendard des légions romaines que le monde vaincu ne regardait qu'avec respect et admiration. « La bataille qui allait se livrer entre Maxence et Constantin, dit Châteaubriand, est du petit nombre de celles qui, expression matérielle de la lutte des opinions, deviennent non un simple fait de guerre mais une véritable révolution. Deux cultes et deux mondes se rencontrèrent

au pont Milvius; deux religions se trouvèrent en présence, les armes à la main, au bord du Tibre, à la vue du Capitole. Maxence interrogeait les livres sibyllins, sacrifiait des lions, faisait éventrer des femmes grosses pour fouiller dans le sein des enfants arrachés aux entrailles maternelles. On supposait que des cœurs qui n'avaient pas encore palpité ne pouvaient recéler aucune imposture. Constantin arrivait par l'impulsion de la Divinité et la grandeur de son génie. Ce sont les paroles qu'on grava sur son arc de triomphe : *Instinctu Divinitatis, mentis magnitudine.* Les anciens dieux du Janicule avaient rangées autour de leurs autels les légions qui avaient en leur nom conquis l'univers : en face de ces soldats étaient ceux du Christ. Le *Labarum* domina les aigles, et la terre de Saturne vit régner celui qui prêcha sur la montagne. Le temps et le genre humain avaient fait un pas. » — Ce fut le 28 octobre 312 que fut livrée cette bataille d'Actium du christianisme. Maxence, infidèle cette fois au vœu qu'il avait fait de ne pas combattre hors de Rome, franchit le Tibre en y jetant derrière lui un pont de bois coupé en deux parties mobiles. Son plan était d'attirer Constantin sur le pont, d'en séparer alors les deux côtés et de noyer ainsi son ennemi dans le fleuve. Il adossa son armée au Tibre, faute stratégique et imprudence énorme, puisque ses soldats, pour peu qu'ils fussent obligés de reculer, devaient être infailliblement précipités dans le fleuve. Constantin, en général habile, déploya avantageusement ses troupes dans la plaine et suppléa par la science de ses combinaisons au nombre qui lui manquait. Les lignes de Maxence furent rompues au premier choc. Les plus vaillants de ses guerriers se firent tuer à leur poste ; les autres, éperdus, aveuglés, se jetèrent dans le Tibre et y furent pour la plupart engloutis. Maxence fugitif revint à la hâte vers le pont qu'il avait fait construire. La multitude qui s'y pressait en même temps que lui fit écrouler ce pont élevé dans un autre espoir. Maxence tombé dans le fleuve s'y noya et périt ainsi de la mort qu'il préparait à son rival. Le Dieu des chrétiens avait tenu parole à Constantin; le *Labarum* était victorieux.

54. Le lendemain, Constantin fit son entrée triomphale dans

Constant à Rome. faite et m de Maxi Dala.

Rome où la joie de tous les ordres égalait la sienne. La terreur du nom de Maxence était si grande que d'abord on n'avait pas voulu ajouter foi à la nouvelle de sa mort, dans la crainte d'une redoutable vengeance si le bruit était faux et venait à se démentir. Mais le corps du tyran, qui était resté enfoncé dans la vase, ayant été trouvé et reconnu, fut porté dans la ville comme la preuve et le gage de la délivrance des Romains. Les transports d'allégresse éclatèrent alors librement; la foule avide se pressait pour contempler le visage du vainqueur tout rayonnant de gloire. « Jamais, dit l'orateur Nazarius, aucun jour depuis la fondation de Rome ne fut plus heureux que celui-ci : aucun des triomphes dont l'antiquité nous a laissé la description ne saurait entrer en comparaison avec le triomphe de Constantin. On n'a point vu marcher devant le char du vainqueur des généraux ennemis chargés de chaînes, mais toute la noblesse romaine délivrée de celles que les exactions du tyran lui avaient fait porter. On n'a point jeté de barbares au fond des cachots, mais on en a tiré les consulaires que l'avarice et la cruauté de Maxence y retenaient. Ce ne sont point les captifs étrangers qui ont fait la décoration de cette fête ; mais Rome elle-même remise en liberté. Elle n'a rien conquis sur l'ennemi ; mais elle s'est recouvrée elle-même. Elle ne s'est point enrichie d'un butin nouveau, mais elle a cessé d'être la proie d'un tyran : ce qui est le comble de la gloire, en échange de la servitude elle a repris les droits à l'empire. A la place des prisonniers de guerre que le vainqueur avait dédaigné de placer dans cette pompe, chacun substituait par la pensée une autre sorte de captifs ; on croyait voir enchaînés les monstres les plus terribles au genre humain : l'impiété domptée, la perfidie vaincue, l'audace enchaînée, la tyrannie, la fureur, la cruauté, l'orgueil et l'arrogance, la licence et la débauche, ennemis furieux dont nous avions ressenti les excès et qui frémissaient de rage de se voir dans l'impuissance de nous nuire [1]. » Le combat fini, l'épée du vainqueur

[1] Voici le texte de cet éloquent passage : *Nullus post urbem conditam dies Romano illuxit imperio, cujus tam effusa, tamque insignis gratulatio aut fuerit,*

ne sortit point du fourreau : le seul acte sévère du héros chrétien fut une mesure de rigoureuse justice en même temps que de politique habile. Il cassa la milice prétorienne qui depuis deux siècles tenait en échec l'empereur et l'empire et mettait la pourpre à l'encan. Quelques mois après, une autre victoire remportée près d'Héraclée par Licinius coûtait à Maximin Daïa l'empire et la vie. Maximin n'avait vu qu'avec peine la victoire de Constantin et son alliance avec Licinius. Il réunit donc en Syrie une armée de soixante-dix mille hommes et s'avança à grandes journées contre les forces rivales. Licinius qui les commandait en personne comptait à peine vingt mille vétérans sous ses drapeaux. La nuit qui précéda la bataille, un ange lui apparut, l'avertit de se lever et de prier le Dieu souverain avec toute son armée, lui promettant la victoire à cette condition. Licinius fit appeler son secrétaire, lui dicta une formule déprécatoire dont l'ange lui avait suggéré les paroles, et distribua cet écrit à toute son armée. Le matin de la bataille, ses soldats ayant récité trois fois cette prière se jetèrent avec confiance sur les troupes de Maximin, supérieures en nombre et les mirent en déroute. Maximin réduit à prendre la fuite s'empoisonna à Tarse, après s'être chargé l'estomac de vin et de viandes. Il mourut quelques jours après, dans des douleurs atroces. Avec lui disparaissait le dernier persécuteur de la religion chrétienne.

55. Constantin signala son avénement au souverain pouvoir dans Rome par un édit en faveur des chrétiens. Il leur accordait la liberté de bâtir des églises nouvelles et les remettait en possession de celles que la persécution leur avait enlevées. Ce

aut esse debuerit. Nulli tam læti triumphi, quos annalium vetustas consecratos in litteris habet. Non agebantur quidem ante currum vincti duces, sed incedebat soluta nobilitas. Non conjecti in carcerem Barbari, sed deducti e carcere consulares. Non captivi alienigenæ introitu millium honestaverunt, sed Roma jam libera. Nihil ex hostiis accepit, sed seipsam recuperavit, nec præda auctior facta est, sed esse præda desivit et (quo nihil adjici ad gloriæ magnitudinem potest) imperium recepit quæ servitium sustinebat. Duci sane omnibus videbantur subacta vitiorum agmina, quæ urbem graviter obsederant. Scelus domitum, victa perfidia, diffidens sibi audacia, et importunitas catenata, et cruenta crudelitas inani terrore frendebat. Superbia atque arrogantia debellatæ, luxuries coercita, et libido constricta nexu ferreo tenebantur. (Nazar., *Paneg. Constantin. August.*)

décret fut envoyé à tous les consuls et gouverneurs de provinces. Pour la première fois, depuis trois siècles, un empereur osait proclamer hautement sa sympathie pour la foi de Jésus-Christ, et pour la première fois cet acte était accueilli par un assentiment unanime. Constantin reportait aux ministres de la religion chrétienne les priviléges dont jouissaient les prêtres païens. Les clercs devaient être exempts de tous les impôts, services et charges publiques. Les pontifes devenaient des hommes considérables, investis de la confiance du souverain. C'est ainsi que se terminait définitivement le combat entre l'Église de Jésus-Christ et Rome idolâtre. Pendant trois siècles, Rome païenne avait persécuté l'Église par ses empereurs au nom de ses idoles ; pendant trois siècles, l'Église souffrit et mourut dans la personne de ses martyrs. A la fin de cette lutte sanglante, Rome idolâtre voyait périr à la fois idoles et persécuteurs ; tandis que l'Église leur survivant à tous contemplait un jeune César qui ne craignait pas d'arborer sur ses drapeaux le signe jusque-là ignominieux du Christ, la croix qui sera désormais l'étendard de l'humanité régénérée (313).

Concile tenu à Rom[e] au palais [de] Latran, contre le[s] Donatiste[s].

56. A peine Constantin le Grand fut-il entré en vainqueur dans Rome qu'il y fit chercher le représentant d'une royauté spirituelle dont la pourpre avait été jusque-là le sang des martyrs. Il y eut dès lors deux souverainetés reconnues et proclamées dans le monde : celle du pape et celle de l'empereur ; l'une sans autre force que la promesse divine, sans autre appui que sa faiblesse, sans autres armes que sa foi ; l'autre, dominatrice extérieure par le glaive, la législation, la richesse, la puissance, mais soumise à l'autorité des Pontifes dans les choses qui intéressent le domaine de la foi. Constantin, et ce fut sa grande gloire, comprit et exécuta à merveille le rôle de l'empereur chrétien qui fut depuis désigné sous le nom d'évêque du dehors. Les Donatistes, à la nouvelle de son avénement à l'empire, lui présentèrent une requête pour appuyer leur schisme de son autorité. « Nous avons recours à vous, très-excellent empereur, disaient-ils, vous qui êtes sorti d'une race juste ; vous dont le père, seul entre les empereurs, n'a point sanctionné la persécution contre les chrétiens. Nous vous supplions

de nous donner pour juges les évêques de Gaule, puisque les Gaules exemptes de la proscription n'ont point eu comme nous le malheur de compter dans leur sein de traditeurs. Faites donc juger par les évêques des Gaules les différends qui viennent de s'élever dans l'Église d'Afrique. Telle est l'humble requête adressée à votre justice impériale par Lucien, Narsutius, Dignus, Capito, Fidentius et les autres évêques du parti de Majorin. » La réponse de Constantin à cette indigne supplication devrait être écrite en lettres d'or. « Quoi, s'écriait-il, vous me demandez des juges, vous évêques, à moi qui suis dans le siècle, et qui attends moi-même le jugement de Jésus-Christ ! » Il renvoya tous les mémoires et toutes les pièces de cette affaire au pape saint Melchiade, en y joignant la lettre suivante : « Constantin Auguste à l'évêque de Rome et *iérarque* Miltiade. Le clarissime Anulinus, proconsul d'Afrique, m'a transmis un dossier relatif à Cécilien, évêque de Carthage, accusé de divers crimes par quelques-uns de ses collègues. Rien ne me semble plus désastreux que ces schismes entre diverses églises, dans une province populeuse que je voudrais voir calme et pacifiée. Il me paraîtrait convenable de mander Cécilien à votre tribunal ; dix évêques de son parti et dix autres de ses accusateurs comparaîtraient devant vous à Rome et vous prononceriez la sentence définitive. Pour que vous puissiez avoir une ample connaissance de l'affaire, je vous adresse le dossier qu'Anulinus m'a fait parvenir. En l'étudiant, il sera facile à votre sagesse de former son jugement sur le point controversé. Vous n'ignorez pas mon respectueux attachement pour l'Église catholique. Je voudrais voir disparaître de son sein tous les germes de divisions et de luttes. Que la puissance du Dieu très-haut vous conserve de longues années[1]. » Pour répondre aux bienveillantes intentions de l'empereur, saint Melchiade ouvrit, le 2 octobre 313, dans l'antique palais du sénateur Lateranus (Latran), alors habité par l'impératrice Fausta, un concile composé de dix-neuf évêques d'Italie et des Gaules. Donat se présenta en personne pour soutenir les accusations calomnieuses

[1] Patr. lat. tom. VI, col. 32. La lettre de Constantin est écrite en grec.

que son parti ne cessait de mettre en avant contre Cécilien, l'évêque légitime de Carthage. Mais il ne réussit qu'à attirer sur lui-même la sévérité du concile. Convaincu d'avoir rebaptisé les hérétiques et d'avoir conféré l'ordination épiscopale à des traditeurs notoirement connus pour tels, il fut excommunié. On examina ensuite en détail les actes du conciliabule des évêques de Numidie qui, en 311, avaient condamné Cécilien. On les trouva entachés d'irrégularités, de violence et d'esprit de parti. Chacun des chefs d'accusation articulés contre Cécilien fut ensuite discuté et pesé attentivement. Aucun ne supportait un examen sérieux; ce n'était qu'un tissu d'inventions mensongères et de calomnies. La question ainsi élucidée, saint Melchiade, de l'avis unanime des évêques du concile, proclama l'innocence de Cécilien et la légitimité de son ordination. Mais, par cet esprit de haute prudence qui distingue toutes les mesures émanées du Saint-Siége, le pape ne voulut séparer de sa communion ni les évêques qui avaient condamné Cécilien, ni ceux qui avaient été envoyés à Rome pour l'accuser. Il offrit même, ajoute saint Augustin, de recevoir dans sa communion ceux qui avaient été ordonnés par Majorin, l'évêque donatiste de Carthage; en sorte que dans tous les lieux où se trouveraient deux évêques, à la suite du schisme, celui qui aurait l'ancienneté d'ordination serait maintenu et qu'on donnerait le premier siége vacant à l'autre. Donat fut seul excepté de cette mesure de miséricorde. On le condamna comme l'auteur de tout le trouble. Il repartit pour l'Afrique, plus animé que jamais et prêt à fomenter de nouvelles discordes.

Mort du pape saint Melchiade

57. Le pape saint Melchiade n'en vit pas la fin. Il mourut trois mois après, le 10 janvier 314. Sa modération, sa prudence et sa charité lui valurent les éloges de saint Augustin qui s'écrie, en parlant du saint pontife : « O homme excellent ! ô vrai fils de la paix ! ô vrai père du peuple chrétien ! » Il fut enterré dans le cimetière de Calliste, et transféré plus tard dans l'église de Saint-Sylvestre *in capite*, par saint Paul Ier. Après la célébration du concile de Latran, Constantin avait voulu que le palais consacré par cette réunion auguste devînt la propriété exclusive des souverains pon-

tifes. Il en fit don au pape saint Melchiade, et ajouta à cette munificence impériale une rente annuelle, suffisante à maintenir la dignité du chef de l'Église. En mémoire de cette prise de possession solennelle, la basilique élevée sur l'emplacement du palais de Latran a conservé jusqu'à ce jour le titre et les prérogatives de métropole catholique. On lit au frontispice de Saint-Jean de Latran cette glorieuse inscription :

OMNIVM ECCLESIARVM VRBIS ET MVNDI
MATER ET CAPVT.

Ainsi les pontifes romains se trouvaient dans un état d'indépendance qui leur permettait d'exercer leur ministère avec une liberté toute apostolique, pour le bien général de la société. La reconnaissance et la confiance des peuples les investirent peu à peu d'une souveraineté qui entra dans les mœurs et fut consacrée par le temps. Charlemagne complétera plus tard la noble pensée de Constantin. Le Saint-Siége, pouvoir spirituel et pacifique placé au milieu des gouvernements civils, respecté par tous et indépendant de tous, deviendra comme le modérateur suprême et l'arbitre de la chrétienté. La première époque de l'histoire de l'Église se termine avec saint Melchiade. La conversion des Césars allait changer la face du monde. « Quand après trois siècles de tortures, dit le P. Lacordaire, du haut du Monte Mario Constantin vit dans l'air le *Labarum*, c'était le sang des chrétiens qui avait germé dans l'ombre, qui était monté comme une rosée jusqu'au ciel et qui s'y déployait sous la forme de la croix triomphante. Notre liberté publique était le fruit d'une liberté morale sans exemple. Notre entrée au *Forum* des princes était le fruit d'un empire que nous avions exercé sur nous-mêmes jusqu'à la mort. On pouvait régner, après un pareil apprentissage du commandement. On pouvait couvrir la doctrine de pourpre, après tout le sang qu'elle avait porté. Ce règne ne fut pas long d'ailleurs, à supposer qu'on puisse appeler de ce nom le temps qui s'écoula entre Constantin et les Barbares, temps si plein de com-

bats où la doctrine catholique ne quitta jamais un seul jour la plume et la parole [1]. »

§ II. Idée Générale de la Première Époque.

58. En achevant le récit de persécutions sanglantes qui ont duré trois siècles, il n'est pas sans intérêt de se rendre compte de la merveilleuse extension du christianisme sous le fer des bourreaux. Dès le commencement du second siècle, saint Justin disait : « Il n'y a pas de peuple chez lequel on ne rencontre des croyants à Jésus-Christ. » Nous lisons pareillement dans saint Irénée que « l'Église s'était étendue sur toute la terre et jusqu'aux extrémités du monde les plus lointaines. » Les paroles de Tertullien ne sont pas moins remarquables : « Nous sommes d'hier ; nous remplissons tout ce qui est à vous; nous ne vous laissons que vos temples. Si nous voulions seulement nous séparer de vous, nous retirer dans quelque pays éloigné, la perte de tant de citoyens déconcerterait votre puissance. Vous frémiriez sur la désolation, sur le silence d'un monde en quelque sorte éteint; vous chercheriez des hommes à qui commander. » On aimerait savoir quel était, à l'époque de la dixième et dernière persécution générale, le nombre des chrétiens relativement à celui des idolâtres. A défaut de renseignements précis et positifs sur cette question, un coup d'œil rapide jeté sur l'Orient et l'Occident nous donnera une idée approximative de l'accroissement de l'Église à la fin du IIIe siècle. Rome comptait dans son enceinte seule, quarante églises, sous le pontificat de saint Sylvestre Ier (314-335). D'anciennes traditions locales attribuent la fondation de la plupart des chrétientés d'Italie aux disciples de saint Pierre. Lucques regarde comme son premier apôtre saint Paulin, envoyé en Étrurie par le Prince des apôtres; Fiesole, saint Romulus; Ravenne, saint Apollinaire; Milan, saint Anathalon; Aquilée, saint Marc; Bologne, saint Zamas, envoyé plus tard par le pape

Extension rapide du christianisme en Orient et en Occident.

[1] *Conférence de Notre-Dame de Paris* (30 novembre 1845), par le P. Lacordaire.

saint Denys (259). Zénon, premier évêque de Vérone, subissait le martyre sous l'empereur Gallien (255); Pouzzoles avait eu pour premier évêque saint Patrobas, nommé par saint Paul, dans l'Épître aux Romains. Les anciens martyrologes font remonter à l'époque apostolique l'institution de Photin à Bénévent, de Priscus à Capoue, de saint Asper à Naples, de Philippe d'Argyrium à Palerme, et de saint Marcien, premier évêque de Syracuse. Les origines du christianisme dans l'Afrique proconsulaire, un peu obscures au premier siècle, se développent avec éclat dès le deuxième. Le siége principal de l'Église dans ce pays, depuis le désert de Barca jusqu'à l'Atlantique, était Carthage, magnifique et populeuse cité, relevée depuis longtemps de ses ruines, et alors en relation par son commerce avec le monde entier. Dès la fin du IIe siècle, Agrippinus qui en était évêque y convoquait un synode de soixante-dix autres pontifes. Dès le temps de Tertullien, la religion de Jésus-Christ avait pénétré parmi les Africains primitifs, c'est-à-dire chez les Gétules et les Maures qui demeuraient plus avant dans l'intérieur du pays, dans les gorges et les vallées de l'Atlas, nomades pour la plupart et parlant un idiome particulier. Durant les trois premiers siècles, le nord-ouest de l'Afrique était divisé en trois provinces ecclésiastiques, savoir : l'Afrique proconsulaire, la Numidie et la Mauritanie. On en compta six dans le siècle suivant, c'est-à-dire, outre celles que nous venons de citer, la Tripolitaine, qui comptait cinq évêchés, la Bysacène et la Mauritanie Césarienne. — L'Église d'Espagne, en l'an 250, entre pour la première fois dans le mouvement de l'histoire générale, lorsque deux évêques, Basilide d'Astorga et Martial de Léon, ayant apostasié durant la persécution de Dèce, furent déposés par un synode local et réhabilités à Rome. Mais ainsi que nous l'avons vu précédemment, l'évangélisation de la péninsule Ibérique remonte très-certainement aux apôtres eux-mêmes. En 306, le concile d'Elvire (Illiberis), tenu par dix-neuf évêques espagnols, nous montre à cette époque la religion chrétienne florissante dans cette contrée. Il en fut de même des Gaules qui dès la fin du premier siècle reçurent de saint Pierre et de saint Clément leurs premiers missionnaires. La nation gallo-ro-

maine qui vit successivement Denys l'Aréopagite à Lutèce, saint Pothin et saint Irénée à Lyon, saint Trophime à Arles, saint Bénigne à Autun, saint Victor à Marseille, saints Donatien et Rogatien à Nantes, comptait au IIIe siècle presque autant de siéges épiscopaux que de villes importantes. Dans le concile tenu à Arles contre les Donatistes (314), parurent les évêques de Reims, de Rouen, de Vaison, de Bordeaux, et les envoyés des Églises de Mende (Gabala), d'Orange, d'Apt et de Nice. — Dans les contrées situées sur la rive droite du Rhin, et divisées en Germanie supérieure et en Germanie inférieure (*Germania prima*, *Germania secunda*), la religion chrétienne était déjà puissante au IIe siècle. Trèves, Cologne, Tongres, Spire, Mayence, formaient autant de centres religieux d'où la doctrine de l'Évangile se répandait dans les contrées les plus reculées de l'Allemagne. Les pays du Danube, le Norique, la Vindélicie et la Rhétie (l'Autriche, la Bavière, le Tyrol et les Grisons) dont les principales villes, Laureacum, Augusta-Vindelicorum, Tridentum (Larch, Augsbourg, Trente) étaient peuplées de colons romains, avaient reçu de bonne heure les semences de la foi; la persécution de Dioclétien y fit de nombreux martyrs. — La Grande-Bretagne où, sous le règne de Claude I, les colonies romaines avaient apporté avec elles la doctrine de l'Évangile, était presque toute peuplée de disciples de Jésus-Christ. Gildas, le plus ancien écrivain de cette nation, raconte qu'en 303 lors de la promulgation des sanglants édits de Dioclétien les églises y furent démolies, les livres saints brûlés publiquement dans les rues, une multitude de prêtres et de laïques suppliciés, en sorte que les forêts et les cavernes qui servaient de refuges aux chrétiens semblaient alors plus habitées que les villes elles-mêmes. Nous avons raconté la mort du glorieux martyr de la Grande-Bretagne saint Alban de Verulam, converti à l'Évangile par un prêtre fugitif auquel il avait donné l'hospitalité. Après la persécution, parurent au synode d'Arles trois évêques bretons, Eborius d'York, Restitutus de Londres et Adelphius de *Civitate coloniæ Londinensium* (peut-être Lincoln). La Thrace, l'Hœmimontus, le Rhodope, la Scythie et la Mésie inférieure avaient, sur la rive septentrionale de la Méditerra-

née. des chrétientés florissantes comme celles de la Grande-Bretagne. En Macédoine, Thessalonique, Philippe, Beroë, églises apostoliques, n'avaient pas dégénéré, au IIIe siècle, de leur ferveur primitive. Athènes, cette capitale de l'ancienne civilisation grecque; Bysance, destinée à devenir la reine d'un empire nouveau, étaient depuis longtemps conquises à la foi. L'Orient offrait le même spectacle de fécondité religieuse. De Jérusalem, berceau du christianisme, la doctrine de l'Évangile s'était répandue dans toutes les villes de la Palestine, de la Phénicie et de la Syrie. Les noms de Césarée de Palestine, Tyr, Sidon, Ptolémaïs, Béryte, Tripoli, Biblos, Séleucie, Apamée, Hierapolis, Samosate et par-dessus tous celui d'Antioche rappellent autant d'illustres et grandes églises. Dans l'Arabie romaine, Bosra; dans l'Osroène, Édesse, la capitale, avaient de bonne heure reçu l'Évangile. En Mésopotamie et en Chaldée, les chrétientés d'Amide, de Nisibe, de Séleucie et de Ctésiphon étaient célèbres. L'Asie-Mineure, évangélisée par saint Paul, avait ses siéges illustres d'Éphèse, Laodicée, Pergame, Philadelphie, Thyatire, Tarse, Mopsueste, Smyrne, Iconium, Myre, Milet, Antioche de Pisidie, Corinthe, Nicée, Chalcédoine, etc. Les îles de Crète, de Chypre et de l'Archipel étaient remplies de chrétiens. L'Arménie, la Perse elle-même, malgré les persécutions fréquentes qui s'y élevaient contre le christianisme, comptaient de nombreuses et florissantes chrétientés. L'Égypte, évangélisée par saint Marc qui y fonda le siége patriarcal d'Alexandrie, envoyait au concile de Nicée les évêques de Naucratis, de Phtionte, de Pelusium, de Panephyse, de Memphis et d'Héraclée. La Thébaïde qui devait être si féconde en exemples de sainteté comptait, au IIIe siècle, pour églises épiscopales, Antinoé, Hermopolis et Lycopolis. Ptolémaïs était la métropole de la province de la Pentapole, qui comptait de nombreux évêchés.

Obstacles au développement du christianisme

59. On le voit, le tableau des conquêtes du christianisme au IIIe siècle embrasse toutes les contrées du monde connu. Une extension si rapide a frappé les historiens les plus hostiles à l'Église. Ils ont cherché à expliquer ce fait par des causes purement naturelles. Ils ont prétendu que les persécutions suscitées dans

les trois premiers siècles contre les fidèles étaient loin d'avoir les caractères d'universalité, de persévérance et de cruauté que nous leur attribuons. Cette dernière objection, devenue le mot d'ordre de la philosophie du XVIIIe siècle, ne trouverait plus aujourd'hui de croyance chez un esprit éclairé. Les faits sont trop éclatants, trop nombreux, trop avérés pour qu'on puisse les contredire d'une manière aussi flagrante. Qu'on veuille prendre la peine de relever seulement les noms de martyrs indiqués dans le cours de cet ouvrage. La liste en paraîtra effrayante et pourtant nous n'avons pu citer qu'une bien faible partie de cette phalange héroïque, dont le chiffre exact ne sera connu qu'au ciel et dont l'énumération incomplète remplit les pages des soixante in-folio de la collection des Bollandistes. Aux yeux d'un observateur de bonne foi, la propagation du christianisme au sein d'une société où pendant trois cents ans le nom de chrétien fut un crime capital, ne peut s'expliquer qu'en admettant la divinité de l'Église de Jésus-Christ. On l'a vu, en effet, tout était obstacle à sa diffusion. Le polythéisme enraciné dans les mœurs, les habitudes, les croyances, la littérature, la législation, la vie privée et publique, disposait de toutes les forces, ralliait toutes les sympathies, commandait le respect et imposait la soumission. Malgré son impuissance morale, malgré l'incrédulité des classes éclairées, ce n'en est pas moins un fait qu'aux premiers temps de l'Église la grande masse des peuples se trouvait liée par un attachement héréditaire au culte des idoles. L'Évangile n'avait pas seulement à combattre les impressions si fortes du premier âge, l'éducation et les préjugés idolâtriques sucés avec le lait. Le polythéisme était regardé comme la religion primitive dont la nuit des temps cachait l'origine et sous l'influence protectrice de laquelle s'étaient formées les familles et fondés les empires. Dans le monde romain, le culte des dieux et les institutions qui en faisaient partie étaient liés au système de l'État de la manière la plus étroite et portaient au premier degré une empreinte politique. Le centre de l'empire, la ville aux sept collines, était elle-même l'objet d'un culte religieux. La croyance aux divinités de l'empire était tellement identifiée au

sentiment du patriotisme qu'il semblait qu'on ne pût abandonner l'une sans abjurer l'autre. Attaquer des traditions affermies par les lois de plusieurs siècles, confirmées par la majesté victorieuse et par l'universelle domination de Rome, c'était se rendre coupable de haute trahison, ébranler l'Etat dans ses fondements et se déclarer l'ennemi de la chose publique. Telle était la manière de penser profondément enracinée et généralement répandue contre laquelle, comme contre un mur d'airain, semblaient devoir se briser tous les efforts des messagers de l'Évangile. A ces obstacles, extrinsèques à la religion chrétienne, se joignaient ceux qui naissaient intrinsèquement de la sévérité de sa morale, de l'austérité de ses dogmes, du mystère qui enveloppait son culte. Celui qui, à cette époque, embrassait sincèrement la foi de Jésus-Christ se bannissait en quelque sorte de la vie civile, du monde entier tel que l'avait façonné le paganisme. Il ne pouvait plus prendre part aux cérémonies publiques placées toutes sous l'invocation des dieux, aux spectacles, aux jeux favoris de la foule, aux combats sanglants des gladiateurs. Il était exclu des fêtes et des réjouissances solennelles où les empereurs faisaient distribuer la chair des victimes; il était exclu des repas de famille ou de corps toujours précédés de libations aux idoles. La vie chrétienne apparaissait ainsi aux païens comme un farouche esprit d'isolement inspiré par la haine de la société. Pour peu qu'on se rappelle l'espèce de frénésie avec laquelle la masse du peuple courait aux représentations du cirque et aux luttes de l'arène, on n'aura pas de peine à comprendre la parole de Tertullien : « L'idée d'être obligé de renoncer aux plaisirs, aux sensualités, aux passions du siècle, éloigne plus du christianisme que la crainte d'être condamné à mort pour l'avoir embrassé. » — Le dogme de l'unité de Dieu ouvertement professé par les fidèles et faussement interprété par les polythéistes, faisait tenir les chrétiens pour contempteurs de toute religion. Les païens adoptèrent d'autant plus volontiers cette calomnie que les chrétiens ne déguisaient nullement leur mépris pour tout ce qui, selon les idées idolâtriques, était une expression du culte et qu'on ne remarquait chez eux rien d'ana-

logue. L'apparition du christianisme soulevait donc la haine populaire contre une secte impie, sans dieux, sans temples, sans autels. Imbue de l'opinion que les chrétiens étaient des athées et que ces hommes sur lesquels planait la colère du ciel devaient être exterminés, la multitude criait tout d'une voix aux magistrats et aux gouverneurs : Αἶρε τοὺς ἀθεους! A mort les athées! Plus les chrétiens étaient obligés de tenir leurs réunions secrètes, plus les païens accueillaient avec facilité la fable universellement répandue qu'il se commettait, dans ces assemblées, des crimes horribles et contre nature. Un enfant couvert de farine, disait-on, est présenté au néophyte que l'on va initier; celui-ci, sans savoir ce qu'il fait, le perce à coups de couteau; ensuite on se passe dans une coupe le sang de l'innocente victime; on se partage ses membres comme nourriture et l'on se lie ainsi par un commun sacrifice. Ce festin de cannibales était suivi de scènes d'orgies et d'incestes indescriptibles. L'accusation d'anthropophagie avait pris naissance, nous l'avons déjà fait observer, dans les idées défigurées que les païens s'étaient faites de l'Eucharistie. Le baiser de paix que les chrétiens se donnaient avant la fraction du pain; le nom d'*agapes* (dilection) consacré pour les repas communs qui suivaient les assemblées, furent travestis en ces affreuses calomnies d'incestes et de crimes contre nature. Plus tard, nous l'avons remarqué, l'affreuse dissolution des Gnostiques sembla autoriser les païens à étendre à la religion chrétienne dans son ensemble les griefs qui ne tombaient que sur des sectes répudiées par tous les fidèles. En réunissant ainsi comme en un faisceau tous les motifs de haine du paganisme contre l'Église, on se rend facilement compte de l'explosion générale de vengeances, de persécutions, de cruautés qui ensanglantèrent les trois premiers siècles. Ce que les empereurs proscrivaient par politique était l'objet de l'exécration populaire. Jamais un sentiment d'indignation contre tant de flots de sang, de tortures gratuites, de supplices inouïs, n'éclata parmi la multitude qui se réjouissait au contraire de voir mettre à mort les ennemis des dieux et des hommes.

Moyens de propagande.

60. Pour lutter contre tous les obstacles que lui imposaient les intérêts, les passions, les préjugés, les habitudes et les superstitions réunis, l'Église n'employa d'autres armes que la puissance surnaturelle de sa doctrine. Elle se ralliait des sectateurs dans le sein même de ses bourreaux. La vie exemplaire des chrétiens, le calme de leur conscience, leur mépris pour ce qui faisait l'objet des préoccupations des autres hommes, l'ardeur avec laquelle ils couraient à la mort comme à une vie meilleure et plus durable, produisaient une impression profonde sur des âmes façonnées par le paganisme à la mollesse, au sensualisme et au luxe exagéré des jouissances. On sentait malgré soi qu'il y avait dans cette doctrine une force de régénération spirituelle, une véritable réhabilitation de la dignité humaine. Le zèle des chrétiens à propager la foi qu'ils avaient eux-mêmes reçue, comme un bien suprême qu'il leur tardait de pouvoir partager avec d'autres frères, contrastait aussi avec l'indifférence glacée du paganisme. « Les disciples des apôtres, dit Eusèbe, après avoir été initiés à la vie chrétienne, parcouraient les pays les plus éloignés pour faire connaître le nom de Jésus-Christ : ils répandaient partout la doctrine des saints Évangiles. Des milliers de païens, en entendant leurs paroles, ouvraient aussitôt leur cœur à l'adoration du vrai Dieu. » Inébranlables dans leur attachement à Jésus-Christ, les menaces, les tourments, l'aspect de la mort sous les formes les plus affreuses ne faisaient qu'enflammer leur courage. « L'homme est de Dieu seul, non de l'empereur ! » disaient-ils avec Tertullien. Étrangers à toute crainte humaine, ils répondaient par un tranquille refus d'obéissance à chaque tentative de l'État sur leur vie de chrétiens, et déclaraient n'avoir d'ordres à suivre en cette matière que ceux de Dieu et de son Église. Le principal moyen employé pour anéantir la foi nouvelle, les persécutions et les supplices, produisait un effet diamétralement opposé. « De même, dit saint Justin, que l'on taille souvent les branches fécondes de la vigne, pour faire naître les bourgeons plus abondants et plus forts ; de même les païens, sans le vouloir, en usent avec nous : car le peuple chrétien est un cep planté par Dieu le Père et par Jésus-Christ le

Sauveur. » En présence d'un tel spectacle, ceux des idolâtres qui n'étaient ni tout à fait dépourvus de sens, ni complétement aveuglés, commençaient à soupçonner que ce devait être plus qu'une illusion qui élevait tant de personnes de tout sexe et de tout âge au-dessus des faiblesses ordinaires et leur inspirait une constance invincible. Souvent même ce joyeux mépris de la mort et des souffrances faisait une si puissante impression sur les spectateurs qu'une conversion spontanée en était la suite.

61. Ce fut surtout par le glaive que le paganisme essaya de tuer la religion de Jésus-Christ. Cependant les écrivains et les philosophes païens se donnèrent de leur côté la mission de ruiner dans l'opinion une doctrine que les empereurs et les magistrats cherchaient à éteindre dans le sang. Lucien se distingua dans cette lutte où il combattit avec son arme familière, celle du sarcasme et de l'ironie. Ce railleur superficiel, contemporain des Antonins, était par ses tendances épicuriennes l'ennemi de toute religion, sous quelque forme qu'elle pût se montrer. En conséquence il ne voyait dans le christianisme qu'une des faces innombrables de la folie humaine, sur lesquelles il épanchait à l'occasion le fiel de sa moquerie. On se rappelle sa peinture de Pérégrin Protée. Il présente cet imposteur comme affilié à la secte des chrétiens et prend de là sujet de raconter ironiquement ce qu'il sait des disciples de l'Évangile. « Ces pauvres gens, dit-il, s'imaginent qu'ils seront immortels, corps et âme; en conséquence ils méprisent la mort et la plupart d'entre eux s'y exposent volontairement. Leur premier législateur leur a persuadé qu'ils seront tous frères, pourvu que reniant les dieux helléniques ils adorent leur sophiste crucifié. Ils affichent un profond dédain pour tout ce qui fait l'objet de l'ambition des autres hommes; ils regardent leurs propriétés comme un bien commun à tous et, par cette crédulité, deviennent facilement la proie du premier imposteur habile qui peut faire une fortune rapide parmi des hommes aussi insensés. » Lucien, on le voit, n'avait prêté qu'une attention très-sommaire à la foi chrétienne et ne s'était nullement douté de son importance. Celse, le philosophe, son ami, fut le premier qui écrivit

un livre spécial contre le christianisme. Cet ouvrage intitulé *Discours de vérité*, dont nous ne pouvons juger que par la réfutation qu'en a faite Origène, renferme toutes les calomnies populaires contre l'Église et son divin auteur. Les chrétiens, selon lui, sont un parti né depuis peu de temps et qui s'est détaché des Juifs par une révolte schismatique. Jésus-Christ, fils d'une mère coupable, élevé en Égypte dans la science occulte des hiérophantes, s'attacha par des opérations magiques douze misérables pêcheurs. Les prodiges dont sa vie fut pleine ne sont que des enchantements et des prestiges sans réalité. Sa doctrine, mélange absurde des vieilles traditions judaïques jointes à quelques préceptes moraux professés depuis longtemps par les philosophes grecs, ne supporte pas l'examen des esprits éclairés et sérieux. Les adeptes de la religion nouvelle se recrutent dans les rangs les plus infimes, parmi la classe la plus ignorante de la société. « On voit, dit-il, dans les maisons particulières, des hommes grossiers et ignorants, des ouvriers en laine, des tisserands, qui se taisent devant les vieillards et les pères de famille. Mais rencontrent-ils à l'écart quelques enfants, quelques femmes, ils les endoctrinent; ils leur disent qu'il ne faut écouter ni leurs pères ni leurs instituteurs; que ceux-ci sont des esprits étroits, incapables de goûter la vérité. Ils excitent ainsi les enfants à secouer le joug; ils les engagent à se rendre dans quelque souterrain, dans la boutique d'un foulon ou d'un cordonnier, pour y entendre les docteurs de la science nouvelle et apprendre de leur bouche le secret de la perfection. A leurs autres folies, ils joignent la prétention absurde de voir leur superstition devenir un jour la foi générale du monde. Comme s'il était possible que tous les peuples de la terre, grecs et barbares, se soumissent jamais à une seule et même croyance, à un seul et même culte? » Ce qui paraissait impossible au philosophe païen n'en est pas moins devenu le fait le plus éclatant et le plus avéré de l'histoire du monde. La parole de Celse fait ressortir davantage le miracle du triomphe de l'Évangile à travers toutes les impossibilités et tous les obstacles. — Porphyre s'attaqua surtout aux livres de l'ancien et du nouveau Testament, dans

lesquels il prétendait trouver des contradictions, des absurdités, des invraisemblances ou des impossibilités de tout genre. Il s'appliqua avec un soin particulier à combattre les prophéties de Daniel, dont il niait l'authenticité. Voici quelques-unes de ses objections : Jésus-Christ se disait fils de Dieu, cependant il a détruit les sacrifices de l'ancienne loi qui avaient été établis par Dieu lui-même. Or Dieu ne peut pas ainsi se condamner suivant la différence des époques. — Il n'y a aucune proportion entre le péché commis dans le temps et un châtiment éternel. La loi chrétienne qui a pour sanction des peines sans fin est donc une loi monstrueuse. — Si le Christ est l'unique voie du salut, comme le prétendent les fidèles, pourquoi est-il venu si tard ? — Les miracles opérés au tombeau des martyrs ne sont, aux yeux de Porphyre, que des enchantements magiques ou des illusions du démon. — La question des miracles était celle qui embarrassait le plus l'argumentation hostile des philosophes. C'est une chose remarquable qu'aucun d'eux ne cherche à en nier la réalité. Tous leurs efforts tendent à les expliquer d'une manière plus ou moins ingénieuse, jamais à les révoquer en doute. Nous aurons plus loin l'occasion de constater le même fait, quand nous examinerons en détail les œuvres de Jamblique. Ce philosophe néoplatonicien, de l'école de Porphyre, né à Chalcis en Cælé-Syrie, vers la fin du troisième siècle, tourna toutes les ressources de son esprit à découvrir une solution satisfaisante à cette difficulté. Il nous reste de lui une *Vie de Pythagore*, dans laquelle il enseigne les moyens de communiquer avec la divinité ou avec les démons, et prétend avoir trouvé le secret de faire des miracles. Pythagore est présenté dans cet ouvrage comme un thaumaturge aussi puissant que Jésus-Christ et arrivé par la connaissance des mystères théurgiques à ce merveilleux résultat. La tentative la plus audacieuse en ce genre avait, nous l'avons vu, été hasardée par le rhéteur de Lemnos, Philostrate, dès le règne de Septime-Sévère (196-211), dans la *Biographie* d'Apollonius de Tyane. On conçoit jusqu'à un certain point que le nom de Pythagore, déjà environné dans l'ombre des âges d'une auréole légendaire, ait pu être jeté par Jamblique

à l'admiration d'un siècle éloigné où il n'était guère possible de vérifier les fables dont on surchargeait cette mémoire. Mais Apollonius de Tyane était mort l'an 90 de notre ère; le souvenir de ses impostures était donc encore vivant dans une génération presque contemporaine. Quoi qu'il en soit, le héros de Philostrate apparaît dans son apothéose posthume comme une manifestation de la divinité sur la terre, semant les prodiges sur ses pas, commandant aux éléments, voyant à travers les espaces, conversant avec les esprits, prédisant l'avenir, le racontant avec les détails d'un historien et non plus avec la concision d'un prophète. Après ses nombreuses aventures et des pérégrinations dignes de l'Odyssée, il est accusé, près de Domitien, par un de ses disciples, le cupide Euphrates. Sans s'émouvoir du péril qui l'attend, il se rend à Rome, prédit sa mort, et se voit abandonné par les siens à l'heure du danger. Horriblement torturé par ordre de l'empereur, il est laissé pour mort; plus tard, apparaissant à un de ses amis, il le somme de le toucher pour se convaincre qu'il vit encore et qu'il n'est point une ombre sortie des enfers. Tel est l'évangile de ce Messie de Philostrate. Les philosophes du XVIIIe siècle ont cherché, à leur tour, à exhumer sa mémoire pour l'opposer à la divinité de Jésus-Christ. Mais, ou Philostrate dit vrai, et alors pourquoi le monde n'adore-t-il pas Apollonius de Tyane? ou Philostrate n'a écrit que des fables, et alors pourquoi réveiller du sommeil des siècles le nom d'un imposteur qui n'a pas eu le talent de se survivre dans un seul disciple? Hiéroclès, ce gouverneur de Bythinie sous Dioclétien, dont nous avons vu l'acharnement à poursuivre les fidèles, dans la dixième persécution, n'omit point l'objection à Apollonius de Tyane. « Les chrétiens, dit-il, vantent toujours leur Jésus d'avoir rendu la vue à quelques aveugles et d'avoir opéré d'autres cures semblables; mais nous possédons plusieurs hommes distingués auxquels nous attribuons avec beaucoup plus de droit de pareils prodiges et de plus grands encore. Ainsi, sans parler d'Aristée ni de Pythagore, Apollonius de Tyane a tout récemment accompli de grandes et merveilleuses choses. Ajoutez que les faits de Jésus ont été racontés par Pierre, Paul, et par

d'autres hommes de cette espèce, des charlatans de bas étage et des imposteurs grossiers, tandis que les motifs les plus purs ont porté des hommes très-éclairés et amis de la vérité, tels que Maxime, Damis et Philostrate, à signaler les actions d'Apollonius. » On ne songerait qu'à l'ineptie de telles paroles, si l'histoire ne nous montrait la main qui les traçait couverte du sang de tant de nobles victimes dont Hiéroclès insultait la foi en même temps qu'il tenait le glaive levé sur leurs têtes. Dans le temps même où parurent les premiers édits de persécution contre les chrétiens, ceux-ci commencèrent de leur côté à publier des apologies destinées, soit à inspirer aux empereurs et aux magistrats des procédés plus doux à l'égard des fidèles ; soit à faire pénétrer dans les esprits cultivés de meilleures notions du christianisme méprisé et méconnu ; soit enfin à dévoiler les parties vulnérables du polythéisme et à justifier chez les disciples de la religion nouvelle leur éloignement pour la religion de l'État. Les premiers écrits de ce genre présentés, l'an 131, à l'empereur Adrien par Quadrat et Aristide, sont perdus, de même que ceux de Miltiade et d'Apollinaire d'Hiérapolis. Nous avons parlé, à leur date, des apologies de saint Justin, de Tatien, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, de Méliton de Sardes et d'Origène. Toutes les objections de la philosophie, toutes les accusations et les préjugés du polythéisme sont complétement réfutés dans les ouvrages de ces apologistes. La vérité y est vengée de toutes les calomnies, exposée de bonne foi, appuyée sur les faits, dégagée des nuages dont la passion et l'ignorance cherchaient à l'obscurcir.

62. Ce n'était pas seulement contre les attaques du dehors que l'Église avait à se défendre. A peine constituée, elle avait vu naître dans son sein des adversaires d'autant plus dangereux qu'ils se servaient contre elle des armes mêmes qu'ils lui avaient empruntées. Nous avons fait remarquer, en parlant des hérésies, leur origine diverse. Nées d'abord de l'esprit judaïque qui voulait s'implanter dans la doctrine de l'Évangile et survivre à sa propre défaite en s'imposant à son vainqueur, elles ne soulevèrent au début que des questions cérémonielles. Telles furent les erreurs de

Hérési… Schism…

Cérinthe et d'Ebion. Le paganisme à son tour voulut faire irruption dans l'Église. Il enfanta les diverses sectes gnostiques qui, de Simon le Mage à Valentin, se multiplièrent sous tant de formes et dont nous avons donné un résumé assez explicite pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir ici. L'âge de la force et de la floraison du gnosticisme ne dura guère plus de cent ans. Vers la fin du troisième siècle, il était en pleine dissolution. Le manichéisme qui renouvelait une partie de ses erreurs lui succéda. Le dualisme des principes, l'antagonisme entre la matière et l'esprit, forment la base de la doctrine de Manès. Elle se résout au fond dans le vaste abîme du panthéisme. Pour que cette importation du système religieux de l'Inde s'accommodât mieux au génie occidental, Manès essaya d'y rattacher une série d'émanations qui reliait son hérésie au gnosticisme. L'Afrique fut la première infestée par ces erreurs exotiques qui se répandirent avec une grande rapidité dans toute l'étendue de l'empire. Nous avons vu qu'en 296 l'empereur Dioclétien porta contre les Manichéens une loi très-sévère. Ces rigueurs furent exclusivement dictées par la politique. Les disciples de Manès venaient de la Perse, cette province toujours ennemie de Rome. On craignit beaucoup plus leur influence à ce point de vue qu'on ne s'occupa d'examiner à fond l'immoralité de leurs principes et la corruption de leur culte. La loi statua donc que leurs chefs seraient brûlés vifs, les autres décapités ou déportés dans les mines, après avoir été dépouillés de leurs biens. Sous le coup de ces terribles édits, le manichéisme demeura à l'état de société secrète et ne conserva plus que des sectaires isolés, sans union, sans corps de doctrine et sans communication entre eux. Il n'est donné qu'à la vérité de triompher à ciel ouvert dans l'arène des persécutions sanglantes. Dioclétien publia contre la religion catholique des édits plus cruels encore que contre les manichéens. Le catholicisme sortit vainqueur d'une lutte où le manichéisme succomba sans retour. Outre les grands systèmes d'hérésie dont nous venons de parler, la première époque de l'Église vit s'élever des sectes qui ne s'attaquaient point à tout l'ensemble de la doctrine mais seulement à quelques dogmes particuliers. Ceux de la Trinité,

de l'Incarnation, de la Rédemption, se trouvèrent le plus souvent discutés par les hérésiarques des premiers siècles sous des formes et à des points de vue divers. Les uns, animés de dispositions radicalement antichrétiennes, niaient directement la divinité du Rédempteur, et, par là, la Rédemption elle-même. Contre eux, l'Église dut défendre la divinité de Jésus-Christ, comme elle avait défendu son humanité contre les Gnostiques. D'autres admettaient volontiers l'union de la divinité avec Jésus-Christ ; mais, rejetant la distinction des personnes, ils ne voulaient voir dans les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, que les divers aspects d'une seule personne divine. Ils disaient que le *Verbe* qui s'était uni au Christ était le Dieu unique lui-même, ou le Père. Nous avons signalé dans leur temps les noms et les tendances de chacun de ces hérétiques dont la génération commençant à Praxéas et terminant au IVe siècle à Arius, ne fit dans l'intervalle que renouveler des attaques diverses aboutissant toutes en dernière analyse au même point, la négation de la divinité de Jésus-Christ. Comme si aucun genre d'attaques n'avait dû manquer à l'Église naissante, pour qu'en résistant à toutes elle donnât mieux la mesure de la force divine qui la soutenait, les schismes longs et opiniâtres de Félicissime, Novat, Novatien, lui suscitèrent de nouveaux obstacles et de nouveaux périls. Dans la lutte engagée contre tant d'ennemis, les Pères et les docteurs en appelaient sans cesse à la tradition comme règle infaillible de la foi. La doctrine catholique étant une doctrine révélée, il n'appartient à aucun esprit humain de la refaire dans le sens de ses propres inspirations. Elle est et doit rester ce qu'elle a été toujours. Chaque homme, à chaque instant, sans descendre dans les détails de la controverse, peut discerner la vraie foi d'avec les systèmes faux et arbitraires des hérétiques. Il lui suffit d'interroger la règle générale et infaillible de la tradition catholique qui condamne d'avance tout système nouveau portant le nom d'un homme. Les Pères en appelaient à cette tradition, sorte d'évangile vivant complétant l'Évangile écrit. Ils montraient la nécessité de croire à l'Église et à elle seule, sous peine de flotter au hasard des opinions humaines, « à tout

vent de doctrine. » Cette démonstration suffisait pour prémunir les fidèles contre les dangers d'une propagande dissidente. Mais ils ne se bornaient pas à cette réfutation générale et nous avons vu chaque erreur particulière trouver dans les écrits des docteurs catholiques de savants et courageux adversaires.

Gouvernement, discipline et culte.

63. Le gouvernement de l'Église fondé sur le principe d'unité, constitué sur la base inébranlable de la suprématie du pontife romain, se perpétuant par une hiérarchie toujours vivante, présentait un obstacle invincible à l'envahissement de l'erreur. Nous avons montré, dès la fin du Ier siècle, l'action incessante et souveraine de cette autorité visible, véritable pierre contre laquelle « les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. » Pour consacrer la succession des pontifes légitimes par des monuments durables, l'usage s'établit dès la première époque d'inscrire le nom des évêques de chaque église sur des tableaux qu'on appelait diptyques. L'ordre de succession des principaux siéges épiscopaux se trouvait ainsi établi et l'on pouvait remonter par une chaîne non interrompue jusqu'à l'origine apostolique, source de la vérité. La discipline, en resserrant ses liens, aidait aussi au maintien de la foi et à l'intégrité de la doctrine. Des règles furent déterminées pour l'admission des néophytes au sein de l'Église. Les catéchumènes auxquels les docteurs les plus illustres, tels que Clément d'Alexandrie, Origène, etc., ne dédaignaient pas d'enseigner les premiers éléments du christianisme, n'étaient admis qu'après un examen sérieux et approfondi. Avant les époques fixées pour le baptême solennel, on les faisait passer quelques jours dans la retraite, le jeûne et la prière; les fidèles se joignaient à eux durant ces saints exercices. Le lieu des assemblées pendant les temps de persécution était, à Rome, les catacombes, et dans les autres villes, les maisons particulières et parfois aussi des souterrains où l'on se réunissait en secret de peur des idolâtres. Les chants des hymnes et des cantiques, la lecture des Épîtres des apôtres, des livres des prophètes, des lettres adressées aux églises par quelque saint évêque, une exhortation vive et touchante ou une homélie sur quelque passage de l'Écriture, accompagnaient ordinairement la célébration des saints mystères.

Après la consécration du pain et du vin, les diacres les distribuaient aux assistants et les portaient aux malades ou à ceux des frères que des motifs légitimes retenaient dans leurs demeures. L'usage s'introduisit aussi entre les fidèles de s'adresser du pain commun qui avait servi aux agapes et qui n'avait reçu qu'une bénédiction ordinaire. Ces sortes d'envois se nommaient *Eulogies;* ils exprimaient, sous l'emblème du pain auquel tous devaient participer, l'union dans une même foi et dans l'espérance à la même vie. La coutume de bénir le pain le dimanche dans nos églises, outre qu'elle rappelle la convenance pour chacun des assistants de communiquer au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, se rattache ainsi à la tradition primitive des Eulogies. — L'usage du luminaire dans les églises pendant le service divin semble être venu de ce que, dans les premiers siècles, les chrétiens étaient obligés de s'assembler la nuit, ou dans des cryptes souterraines. Il est probable du reste que cet usage se fût perpétué, même en dehors de cette nécessité particulière, en souvenir de la tradition juive des chandeliers d'or et des flambeaux qui brûlaient constamment devant le tabernacle. Dans l'intervalle des persécutions, les chrétiens profitaient des moments de paix qui leur étaient laissés pour construire des églises et des basiliques à ciel ouvert, dans lesquelles ils tenaient leurs assemblées. La dixième persécution générale détruisit une multitude de ces monuments élevés par la piété des fidèles. Plus tard, à mesure que le paganisme abandonnait ses temples, les chrétiens les purifiaient et en prenaient possession pour inaugurer le culte du vrai Dieu. La forme des monuments primitifs de l'Église naissante devait se modeler sur les règles de l'architecture romaine. L'archéologie religieuse a étudié avec soin de nos jours les modifications qu'à chaque époque et sous l'influence des divers climats a subies la construction des églises. Dans les trois premiers siècles, les parties principales de chaque basilique étaient l'*atrium*, vestibule, où se plaçaient les catéchumènes, les pénitents, les néophytes, qui n'avaient pas le droit d'assister de plus près à la célébration des mystères et que les diacres faisaient retirer de l'intérieur du temple au moment solennel ; le *baptistère*, avec ses

piscines sacrées où le baptême se conférait par immersion : ordinairement il y avait deux piscines, l'une pour les hommes, l'autre à l'usage des femmes, pour le baptême desquelles il était nécessaire d'avoir recours au ministère des diaconesses, afin d'éviter toute indécence; le Ναός ou vaisseau intérieur de la basilique, séparé par un grand voile en deux côtés distincts, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes; enfin le *sacrarium*, sanctuaire, disposé de manière à ce que le siége de l'évêque fût placé le plus près de l'autel, et que les autres ministres fussent assis suivant leur ordre hiérarchique en se rapprochant du peuple. Entre le *sacrarium* et l'intérieur de l'église, une sorte d'*ambon* ou de tribune permettait aux prédicateurs de faire entendre leur parole aux hommes et aux femmes à la fois. Telle était le plus fréquemment la disposition des basiliques au IIIe siècle. Les saints mystères s'offraient toujours sur un autel renfermant le corps de quelque martyr. Dans les catacombes, les tombeaux des saints servaient eux-mêmes d'autels. C'est de là que vint dans la suite la coutume de placer des reliques dans les pierres sacrées sur lesquelles reposent, pendant le saint sacrifice de la messe, le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Église, attentive à conserver pieusement les dépouilles mortelles de ses enfants destinés à ressusciter un jour dans la gloire, consacrait dès lors des lieux séparés des sépultures païennes pour y déposer les morts. Tertullien parle des κοιμητήρια, cimetières, où les corps des justes reposent dans le sommeil de la mort, attendant le réveil de la résurrection. Les tombes des fidèles étaient fréquemment recouvertes de peintures et de sculptures pieuses. Saint Cyprien recommande aux fidèles de Carthage la prière pour les morts comme une sainte et charitable pratique. C'est ainsi que nous retrouvons dans les trois premiers siècles l'ensemble des institutions chrétiennes que les protestants ont voulu rejeter comme des innovations récentes. La pénitence publique était dès lors déterminée d'après des règles canoniquement établies par les conciles particuliers. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le signaler. Ces règles n'étaient pas tellement invariables qu'elles ne pussent subir les modifications réclamées par la diversité des

temps ou les usages particuliers des églises. Ceux qui étaient soumis à la pénitence publique venaient, le premier jour du carême, se présenter à la porte de l'église, en habits de deuil; le pontife leur mettait des cendres sur la tête et leur distribuait des cilices; ils se prosternaient ensuite pendant qu'on priait pour eux. La prière finie, l'évêque leur faisait une exhortation après laquelle on les conduisait à la porte de l'église qui était aussitôt fermée en leur présence. Ces pénitents venaient les jours de fête se présenter à la porte de la basilique et y restaient durant la célébration des saints mystères. Après un certain temps, on les admettait aux instructions mais on les faisait sortir avant la consécration. Plus tard, ils étaient admis aux prières de la messe, mais prosternés; enfin on leur permettait de prier debout comme les autres, avec cette différence qu'ils étaient placés au côté gauche de l'église. Ces quatre ordres de pénitents étaient distingués par les noms de pleurants (*plorantes*), auditeurs (*auditores*), prosternés (*prostrati*), et consistants (*consistentes*). Telle était, dans son ensemble dogmatique, hiérarchique et disciplinaire, l'Église contre laquelle se brisèrent les efforts des empereurs, des magistrats et des gouverneurs romains. Elle avait une vie intérieure et divine que ne pouvaient atteindre ni le glaive des bourreaux, ni les haines populaires, ni les arguments captieux des philosophes, ni les entraves d'une législation hostile. Comme Jésus-Christ sortant de son tombeau scellé, l'Église devait s'élancer victorieuse de tant d'obstacles et de tant d'ennemis pour régner enfin sur le monde.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU HUITIÈME VOLUME

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA CONVERSION

DE CONSTANTIN LE GRAND (AN 1-312).

FIN DE L'ÈRE DES PERSÉCUTIONS.

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE SAINT URBAIN I (222-230).

CHAPITRE IV

PONTIFICAT DE SAINT LUCIUS I (17 Octobre 252-4 Mars 254)

PONTIFICAT DE SAINT ÉTIENNE I (9 Avril 254-2 Août 257).

CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE SAINT SIXTE II (24 Août 257 - 6 Août 259).

CHAPITRE III.

CHAPITRE VII.

PONTIFICAT DE SAINT CAIUS (283-295).

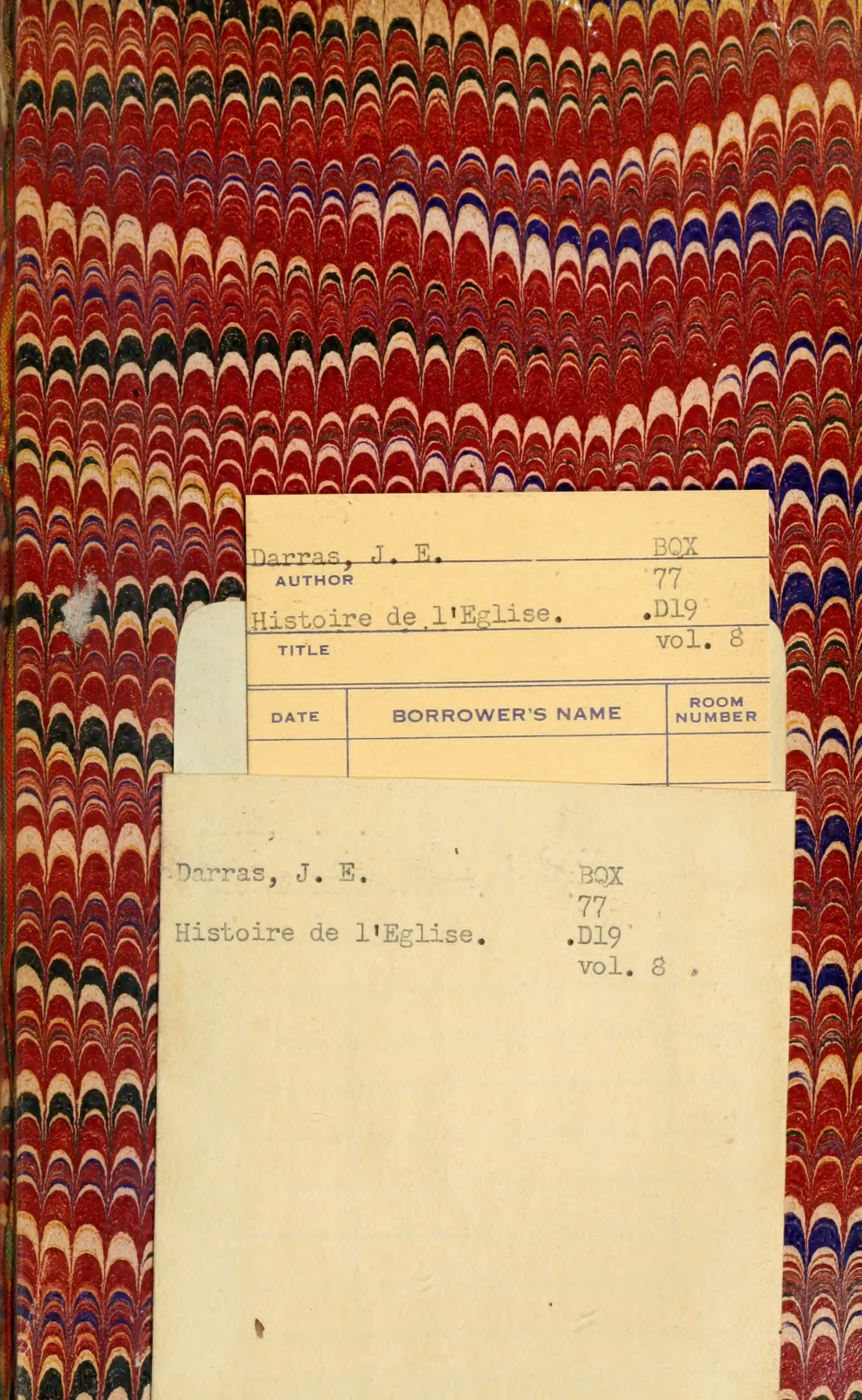
CHAPITRE VI.

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX I (269-274).

PONTIFICAT DE SAINT EUTYCHIEN (275-283).

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.





Darras, J. E.
BQX
AUTHOR
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
TITLE
vol. 8
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J. E.
BQX
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
vol. 8




ACME NO R-4
INCH

